EN MARGE
DE
LA LÉGENDE DORÉE

SONGES
MIRACLES ET SURVIVANCES

Essai sur la formation
de quelques thèmes hagiographiques

PAR

P. SAINTYVES

Maître de conférences à l'Ecole d'Anthropologie.
Président de la Société du Folklore Français

PARIS
LIBRAIRIE CRITIQUE
ÉMILE NOURRY
62, RUE DES ÉCOLES
—
1930

DU MÊME AUTEUR

La Réforme intellectuelle du clergé et la liberté d'enseignement, 1904, in-12 de XI-341 pp.

Les Saints successeurs des Dieux (Essais de mythologie chrétienne), 1907, in-8 de 416 pages. Epuisé.

Les Vierges-Mères et les Naissances miraculeuses (Essai de mythologie comparée), 1908, in-12 de 286 pages. Epuisé.

La Simulation du Merveilleux, in-12 de VIII-388 pages. Epuisé.

La Guérison des verrues. De la Magie médicale à la Psychothérapie, 1913, in-8 de 90 pages. Epuisé.

La Force magique. Du mana des primitifs au dynamisme scientifique, 1914, in-8 de 138 pages. Epuisé.

Le Mystère des évangiles. Lettres à un Ami sur la mythologie évangélique, 1916, in-8 de 68 pages. Epuisé.

Essai sur les Grottes dans les Cultes magico-religieux et dans la Symbolique primitive, 1918, in-12 carré de 264 pages. Epuisé.

Les Origines de la Médecine. Empirisme ou Magie, 1920, in-8 de 100 pages. Epuisé.

L'Eternuement et le Bâillement dans la Magie, l'Ethnographie et le Folklore médical, 1921, in-8 de 146 pages. Epuisé.

Les Reliques et les Images légendaires, in-12 de 340 pages.

Rondes enfantines et Quêtes saisonnières. Les Liturgies populaires, in-12 de 227 pages.

Essais de Folklore biblique. Magie, Mythes et Miracles dans l'Ancien et le Nouveau Testament, gr. in-8 de XVI-483 pp.

Les Contes de Perrault et les Récits parallèles. Leurs Origines : Coutumes primitives et Liturgies populaires, gr. in-8 de XXIV-646 pages.

La Légende du docteur Faust, in-12 de X-192-IV pages.

Apologie du Folklore ou De la science de la tradition populaire, gr. in-8 de 24 pages.

[illegible]
[illegible] PARIS

S. ADIVTEVR DE VERNON

PRÉFACE

DE LA FORMATION DES THÈMES HAGIOGRAPHIQUES

Les divers morceaux qui composent ce recueil ont été rédigés à des dates fort diverses et sans plan préconçu ; ils n'en forment pas moins un ensemble d'une réelle unité. Tous traitent plus ou moins directement de la formation des thèmes hagiographiques. Les quatre premiers chapitres mettent en lumière le rôle des songes ; les quatre suivants nous montrent comment agit le goût pour le merveilleux, soit spontanément, soit grâce à des interventions plus ou moins intéressées. Les quatre derniers chapitres établissent combien est grande la puissance de la tradition spécialement dans le domaine des survivances rituelles, non seulement parmi les clercs et les moines, mais même dans le peuple abandonné à lui-même.

On peut constater que les facteurs psychologiques, souvent liés aux facteurs physiologiques, comme dans les songes, ont une importance fondamentale, car ils jaillissent de sources foncièrement inhérentes à la nature humaine. La préoccupation de l'enfant et de son avenir, chez les parents, et tout particulièrement chez les mères ; l'usage de moyens divinatoires pour apaiser l'inquiétude et la curiosité du lendemain ; le besoin d'en assurer la sécurité par des ablutions ou des reliques ; la préoccupation de la mort et de l'autre vie pour les siens comme pour soi-même ; enfin l'utilisation de maintes croyances pieuses par les clercs ou par les moines au profit d'intérêts matériels et spiri-

tuels, sont autant de tendances de la nature humaine. De là, d'ailleurs, leur universalité et leur permanence, de là des aires d'extension prodigieuses et de surprenantes survivances.

Au total, on pourra voir, par des exemples abondants et divers, que la crédulité — entendez par là le manque d'éducation critique — joue un rôle prépondérant dans la formation des thèmes hagiographiques ; c'est d'ailleurs de la crédulité ou du manque d'esprit critique que découle le goût pour le merveilleux, la recherche des miracles et de tout ce qui est capable de l'engendrer. Mais la crédulité est loin d'être le seul facteur psychologique ; il faut y joindre la curiosité et la sensibilité, pour ne pas dire la sentimentalité. L'essai sur les résurrections d'enfants morts-nés est tout à fait topique pour ce dernier point ; et dans la préoccupation de l'autre monde, il n'y a guère moins de curiosité que d'inquiétude.

Les sociologues sauront interpréter ces analyses psychologiques et ne manqueront pas de souligner le rôle de la contagion et de l'imitation. Le peuple se laisse gagner par la crainte et l'espoir de ses proches, de ses voisins ou de ses compatriotes ; les clercs imitent à leur façon, copient ou plagient, avec un sans-gêne qui donne d'ailleurs la mesure de leur paresse imaginative. L'intérêt collectif de l'église ou du couvent apparaît, ici comme toujours, d'une puissance merveilleuse. Penser comme tout le monde, agir comme les autres, défendre ce qu'ils défendent, propager ce qu'ils propagent, attaquer ce qu'ils attaquent, n'est-ce pas le meilleur moyen de trouver la sécurité de l'esprit et la règle apaisante de la volonté ?

Et puis aussi, lecteur, tu trouveras dans ces pages, outre des clartés sur les facteurs sociologiques et psychologiques qui contribuent à la formation des thèmes légendaires, cent faits curieux dont seul tu sauras deviner l'importance et l'intérêt. Pour ma part, j'en serai fort heureux et veux d'avance t'en féliciter.

PREMIÈRE PARTIE

DES SONGES

DANS LA

LITTÉRATURE HAGIOGRAPHIQUE

PREMIÈRE PARTIE

DES SONGES DANS LA LITTÉRATURE HAGIOGRAPHIQUE

CHAPITRE PREMIER

DES SONGES DANS LA LITTÉRATURE HAGIOGRAPHIQUE

Brierre de Boismont écrivait, il y a quelque soixante-dix ans : « A l'époque où les songes étaient considérés comme des révélations divines, il n'est pas étonnant que des individus mystiques, enthousiastes, poursuivis par des rêves précis, aient fini par les adopter comme des vérités et fait partager cette conviction à leurs semblables. Il est probable que plusieurs des histoires qu'on lit dans la « *Légende Dorée* », n'ont pas d'autre fondement. Il est impossible, en effet, d'attribuer une origine plus rationnelle aux singuliers récits que renferme ce livre » (1).

Ce curieux passage, dont il serait facile d'exagérer la portée, renferme certainement une part de vérité, mais pour la préciser, il sera nécessaire d'examiner les faits avec soin.

Nous le ferons dans quatre essais successifs. Le premier étudiera les croyances et les pratiques chrétiennes relatives aux

(1) Brierre de Boismont : *Les Hallucinations*, p. 264.

songes, en insistant sur leurs origines psychologiques ; les autres passeront en revue les thèmes hagiographiques qui sont nés des songes ou qui en ont reçu quelque vie ou quelque accroissement.

§ I. — De la foi accordée aux songes dans l'antiquité païenne et chrétienne

Chez les Primitifs, les songes jouent un rôle que l'on ne saurait exagérer. Dans l'Amérique du Nord, les Dénés, les Porteurs, les Babines, les Tsilkotines et les Sékanais y attachaient une très grande importance. « C'était en songe qu'ils communiquaient avec le monde surnaturel ; c'était en songe que les sorciers obtenaient leur pouvoir merveilleux sur la nature ; c'était en songe que l'individu recevait son animal génie tutélaire » (1).

Chez les Esquimaux, comme chez les Peaux-Rouges, l'imposition du nom n'est pas toujours le fait des parents, ni un sobriquet puéril, une épithète gracieuse donnée à l'enfance ; le plus souvent elle est le privilège des *chamans* ou jongleurs. C'est une cérémonie qui utilise les révélations du rêve (2) ; et combien d'autres cas où le rêve joue chez eux le rôle d'oracle !

Au reste, ne suffit-il pas de savoir qu'une telle croyance fut générale chez les demi-civilisés. Qu'elle ait survécu chez les civilisés, on ne saurait s'en étonner, lorsqu'on sait la puissance d'autosuggestion d'une croyance partout répandue. Raymond Meunier, qui a beaucoup étudié les rêves divinatoires, écrivait en 1913 : « Il m'arrive à moi-même, qui suis pourtant remarquablement peu suggestible, un phénomène d'autosuggestion très curieux. Chaque fois que je m'occupe, soit par des lectures, soit par des travaux, de rêves divinatoires, les nuits ne se passent pas sans réveils brusques à la suite de rêves symboliques et qui m'apparaissent alors comme ayant vraiment, cette fois, tous les caractères du rêve divinatoire. Le sommeil achève son rythme, le réveil réel alors survient et mes visions de la nuit ne se sont jamais trouvées que de simples rêves symboliques à allure vague-

(1) R. P. Morice : *Chez les sauvages de la Colombie Britannique*, P., 1897, p. 78.
(2) E. Petitot : *Les Grands Esquimaux*, P., 1887, p. 145.

ment prophétique. Il n'y a évidemment là qu'un mécanisme d'autosuggestion étendant le sens des images du rêve, et, pendant le demi-sommeil, les faisant interpréter selon l'inquiétude scientifique du moment » (1).

Il est facile d'imaginer chez des esprits sans critique ou à demi-critiques, dans des milieux civilisés mais crédules comment s'interprétèrent de semblables phénomènes.

Tous les peuples anciens de la Méditerranée donnèrent une grande attention aux songes et les érigèrent fréquemment en oracles : Egyptiens, Chaldéens, Perses, Mèdes, Grecs et Romains, admettaient tous que certains songes étaient envoyés par les dieux (2). Cette crédulité n'était pas particulière aux gens du peuple ; poètes et philosophes partageaient l'opinion commune (3) ; « les songes viennent de Zeus, dit Homère, il est le seul dont la voix les appelle des régions lointaines où bourdonne leur essaim » (4), et Platon déclarait : « Dans le calme de la nuit, les génies répandus dans les régions éthérées viennent se reposer auprès de nous, impriment à nos âmes des idées dégagées des sens et nous transmettent les ordres de Dieu » (5). Porphyre nous dit que Pythagore avait appris l'art d'interpréter les visions du sommeil en voyageant chez les Chaldéens, les Hébreux et les Arabes ; il estimait, en tout cas, que les songes sont envoyés aux hommes par les démons ou les héros qui emplissent l'atmosphère (6). A sa suite, les philosophes de son école se préparaient au sommeil par un régime et une nourriture appropriés, afin d'entrer plus facilement en contact avec les êtres des régions supérieures (7). Les devins, qui se chargeaient de donner le sens des rêves du sommeil, furent nombreux chez les Grecs et le fameux traité d'Artémidore sur l'Interprétation des Songes a été la source de la plupart des traités de ce genre. Toutes les *Clefs*

(1) Raymond Meunier : *Les Rêveurs*, P., 1913, pp. 94-95.

(2) Burigny : *Sur les Superstitions des Peuples à l'égard des songes*, dans *Mém. de l'Acad. des I. et B.-L.*, in-4° (1772), XXXVIII, 74-82.

(3) A. Bouché-Leclercq : *Hist. de la Divination dans l'Antiquité*, P., 1879, I, 273 329.

(4) *Iliade*, I, 63. Voir aussi *Odyssée*, IV, 837-841.

(5) Cité par [P. Lacroix :] *L'Onéirocritie*, pp. 106-107.

(6) Diogène Laerce : *Vie des Philosophes*, VIII, 1.

(7) Plutarque : *Isis et Osiris*, 80, et *Quaest Conviviales*, VIII, 10 ; Jamblique : *Vita Pythag.*, XV, 65, XXIV, 106 ; Cicéron : *De la Divination*, I, 30, et II, 68.

des songes de la littérature de colportage n'en sont que de lointains reflets.

Chez les Romains, ces croyances, bien que combattues par Caton et par des poètes comme Ennius, Horace, Ovide, connurent une vogue ininterrompue. Ammien Marcellin écrit après beaucoup d'autres : « La certitude des songes serait indubitable, si les interprètes ne se trompaient pas en raisonnant leurs conjectures (1). Aux arguments dont le scepticisme de Cicéron et de l'école académique harcelaient les partisans de l'onéirocritie les stoïciens opposaient les recueils de faits qu'ils compilaient de toutes parts » (2). Valère Maxime consacre tout un chapitre aux songes mémorables que l'on contait à Rome (3).

Les Hébreux furent de fervents adeptes de l'onéiromancie. D'après le Pentateuque, c'est en songe que Jéhovah parle ordinairement aux hommes (4). Au temps de Saül, les songes étaient mis sur le même rang que l'Urim et que les prophètes (5). Elie déclare à Job :

> Dieu parle par des songes, par des visions nocturnes,
> Quand un profond sommeil pèse sur les mortels,
> Quand ils dorment sur leur couche.
> A ce moment il leur ouvre l'oreille
> Et y scelle ses avertissements (6).

Toutefois, il ne faut pas confondre la paille et le froment, et Jérémie distingue avec soin les songes des devins des songes des prophètes (7).

En fait, l'Ancien Testament nous fournit nombre d'exemples de ces manifestations divines. C'est ainsi que Jéhovah révèle à Abimelech, roi de Gérare, le sort qui le menace pour avoir enlevé Sara, et ordonne à Laban de ne rien dire à Jacob. Les songes de Joseph sont remarquables par leur simplicité et leur parfait

(1) Ammien Marcellin; XXI, 1, 12.
(2) Bouché-Leclercq : *La Divination dans l'Antiquité*, I, 327.
(3) *Faits et paroles mémorables*, liv. I, ch. VII, éd. Nisard, pp. 578-583.
(4) *Nombres*, XII, 6.
(5) I, *Rois*, XXVIII, 6, 15.
(6) *Job*, XXXII, 15-16.
(7) Jérémie; XXIII, 27-28, XXIX, 8-9. Sur cette importante distinction, on trouvera des textes multiples dans A. Gauthier : *Hist. du Somnambulisme*, P., 1842, I, 318-322; F. Vigouroux : *Dict. de la Bible*, V°, *Songe*, V, 1832-1833.

accomplissement (1). Daniel eut un songe durant lequel lui furent montrés en vision les destinées des royaumes de la terre et du royaume de Dieu (2). Mardochée vit dans son sommeil une petite source d'où sortait un grand fleuve ; c'était une préfiguration d'Esther apportant le salut à tout un peuple (3). Bien mieux, Joseph et Daniel avaient reçu le don d'interpréter les songes et cela valut au premier la faveur du pharaon d'Egypte, au second; la confiance de Nabuchodonosor (4).

La croyance à la signification des songes se retrouve dans le Nouveau Testament. Les mages apprirent ainsi qu'ils devaient retourner dans leur pays par un autre chemin (5). Joseph, l'époux de la Vierge, reçoit, durant son sommeil, toutes les communications divines qui lui sont nécessaires pour régler sa conduite dans les cas difficiles. C'est de cette façon qu'il est successivement averti d'avoir à ne pas répudier Marie devenue enceinte par la grâce de Dieu, à fuir en Egypte avec Jésus et sa Mère, à revenir en Palestine une fois tout danger passé, enfin à se retirer en Galilée (6). La femme de Pilate fait dire à celui-ci : « Qu'il n'y ait rien entre toi et ce Juste, car j'ai été aujourd'hui fort tourmentée en songe à son sujet » (7). Et Matthieu, qui nous rapporte ce propos, est loin de le désapprouver.

Au 1er siècle, Philon d'Alexandrie continue la tradition juive en y mêlant une inspiration stoïcienne. Il divise les songes en trois classes : dans une première espèce, le divin communique les images par son impression propre, il est le principe du mouvement ; le second naît d'une collaboration de l'âme de l'univers avec notre pensée, qui la rend capable de prédire l'avenir ; dans la troisième l'âme, de son propre mouvement, prophétise l'avenir, grâce à l'enthousiasme qui épanouit sa puissance de prévision (8).

(1) *Genèse*, XX, 3; XXXI, 24; XXXVIII, 19.
(2) *Daniel*, IV, 1-34.
(3) *Esther*, X, 5-6, XI, 5-12.
(4) *Genèse*, XL, 5-22, XLI, 1-57; DANIEL, II, 1-47; IV, 1-34.
(5) MATTHIEU, II, 12.
(6) MATTHIEU, I, 20-24; II, 13; II, 19 et II, 22.
(7) MATTHIEU, XXVII, 19.
(8) *Des Songes*, I, 1-3 et II, 1-4; cf.: E. BRÉHIER: *Les idées philos. et relig. de Philon d'Alexandrie*, P., 1908, pp. 186-187.

Deux siècles plus tard, l'école d'Alexandrie ne se contentera pas, avec Plotin (205-272), d'adopter les idées de Platon et de Pythagore en ce qui concerne les songes (1), mais la légende dorée de ses philosophes est emplie de rêves prophétiques : Proclus (412-487) a de nombreux songes oraculaires (2), Athéna Poliouchos et son maître Plutarque viennent, durant son sommeil, lui donner des conseils (3). Tout à la fin du v[e] siècle, Isidore, l'un des derniers philosophes de cette école, passait pour avoir fréquemment des songes prophétiques (4).

Les Chrétiens des premiers siècles vécurent donc au milieu de populations qui avaient une foi entière dans l'origine divine de certains songes et les premiers Pères, qui apprirent la philosophie dans les écoles idéalistes ou mystiques de l'antiquité païenne, ne pouvaient guère manquer de partager leur croyance.

Dans son *Traité de l'âme*, Tertullien (160-240) déclare exprimer l'opinion des Chrétiens de son temps ; il illustre d'ailleurs sa thèse presque uniquement d'exemples tirés du paganisme grec :

« Le songe, dit-il, ne se borne point à prédire l'élévation et la puissance (des grands)... les périls et les catastrophes (qui les menacent)... il révèle encore les honneurs et les talents, il découvre les remèdes, il devine les vols, il indique les trésors...

« Astyage, roi des Mèdes, vit en songe un fleuve sortir du sein de Mandane, sa fille encore vierge, et inonder toute l'Asie. De même dans l'année qui suivit le mariage de Mandane, il vit encore une vigne sortir du même lieu, ombrager toute l'Asie. Charon de Lampsaque rapporta ce fait avant Hérodote. Les devins en conclurent que son fils était destiné à un grand œuvre et ne le trompèrent pas. Cyrus, en effet, inonda et opprima l'Asie. Philippe le Macédonien, avant d'être père, avait vu le sein d'Olympiade, son épouse, fermé par un anneau, dont la gravure représentait un lion ; il en avait auguré que toute postérité lui était interdite. Aristodème, ou bien Aristophon, conjecturant que rien de vide n'est scellé, lui annonça que c'était le présage d'un fils et même d'un grand conquérant. Tous

(1) Plotin : *Ennéades*, IV, 40 ; Porphyre : *De l'Abstinence*, II, 53 ; Damascius : *Vie d'Isidore*, 69.

(2) Marinus : *Vie de Proclus*, 28 et 31 ; dans Proclus : *Œuvres*, éd. Chaignet, I, 31 et 38.

(3) Marinus : *Vie de Proclus*, 6, 9 et 26, même éd., I, 8, 10 et 30.

(4) Damascius : *Vie d'Isidore*, 12, dans *Œuvres*, éd. Chaignet, III, 265.

ceux qui savent ce que fut Alexandre reconnaissent, dit Ephore, le lion de l'anneau. »

« La nourrice de Cicéron augura sa grandeur future, même dès son berceau. Le cygne qui s'envola du sein de Socrate, en charmant l'oreille des hommes, c'est Platon son disciple. »

« Ainsi Auguste, malade à la journée de Philippes, échappa au poignard de Brutus et de Cassius, et ensuite à un danger encore plus grand en abandonnant sa tente sur l'avis d'une vision d'Astorius. Ainsi la fille de Polycrate de Samos, ayant vu son père en songe, baigné par Jupiter et parfumé par le Soleil, prévit qu'il périrait sur la croix.

« L'athlète Cléonyme est guéri pendant son sommeil par Achille, Sophocle le tragique retrouve dans un songe la couronne d'or qui avait été dérobée à la citadelle d'Athènes. L'acteur Néoptolème, averti par Ajax lui-même, sauve de la destruction le tombeau de ce guerrier et en relevant ces pierres qui tombaient en ruine, il revient chargé d'or.

« Au reste Epicharme, avec Philochore l'Athénien, assignent aux songes le premier rang entre toutes les divinations. L'univers, en effet, est rempli d'oracles de cette nature, tels que celui d'Amphiaraüs à Orop, d'Amphiloque à Mallé, de Sarpédon dans la Troade, de Trophonius dans la Béotie, de Mopsus en Sicile, d'Hermione en Macédoine, de Pasiphaé en Laconie. Hermippe de Béryte racontera avec satiété, dans cinq volumes, tous les autres oracles, avec leurs origines, leurs rites, leurs historiens, et ensuite toute l'histoire des songes. Mais les stoïciens aiment mieux dire que Dieu, veillant sur l'humanité, qui est son œuvre, outre le secours des arts et des sciences divinatoires, nous donna aussi les songes comme l'assistance particulière d'un oracle naturel » (1).

Tertullien ne nie donc pas les faits, loin de là, et n'ignore pas les diverses interprétations des anciens. Mais, guidé par la foi, il conclut : « Nous déclarons donc que les songes nous sont envoyés la plupart du temps par les démons... Faut-il nous étonner que les images ressemblent aux maîtres qui les envoient ? » Mais au Dieu qui a promis : « que son Esprit se répandrait sur toute chair, et que ses serviteurs et ses servantes prophétiseraient et auraient des visions », il faut attribuer les songes conformes à sa grâce, tous ceux qui sont honnêtes, vertueux, prophétiques, révélateurs, édifiants, sous forme d'appel, dont la largesse a coutume de couler jusque sur les profanes, parce que « Dieu distribue également aux justes et aux injustes ses rosées et ses soleils » (2).

(1) TERTULLIEN : *De Anima*, 46, dans *Œuvres*, trad. de Genoude, I, 633-635.
(2) TERTULLIEN : *De Anima*, 46-47, trad. de Genoude, I, 635-636.

Dans une lettre pastorale, S. Cyprien (210-258), qui fut en fait primat d'Afrique, après avoir recommandé aux fidèles de se réjouir de l'entrée de Celerinus dans le clergé, ajoute : « Il hésitait à entrer dans l'Eglise ; mais le Seigneur lui-même l'a averti pendant son sommeil de ne point résister à nos instances » (1). S. Cyrille, patriarche de Jérusalem (315-386), déclare que la Providence daigne parfois, dans nos songes, soulever un coin du voile qui nous cache l'avenir (2).

Prudence, le grand poète chrétien du IVe siècle (348-405), exprime des sentiments analogues, il chante dans son *Hymne avant le sommeil* la libération de l'âme aux heures où le corps repose...

« *Libre dans l'espace, elle erre avec autant de force que de rapidité et dans les diverses figures elle aperçoit tout ce qui se laisse découvrir...*

Parfois au milieu des rêves scintille une splendeur qui permet de découvrir l'avenir.

Celui dont les mœurs ne sont pas corrompues par des fautes nombreuses voit alors une lumière sereine qui lui fait connaître les choses cachées » (3).

Synésius, évêque de Ptolémaïs (365-413), a consacré aux songes un traité spécial. Il l'écrivit en une nuit dans une sorte de rêve vigile et l'envoya à la célèbre Hypathie. Il débutait ainsi :

« Nous avons voulu, en étudiant la divination par les songes, prouver que cette science n'est pas à dédaigner, qu'elle mérite au contraire qu'on s'y applique, pour tous les avantages qu'on peut en retirer. »

« Grâce à sa facilité, elle est à la portée de tous, simple et sans artifice ; elle est rationnelle par excellence ; simple, car elle n'use pas de moyens violents, elle peut s'exercer partout ; elle se passe de fontaine, de rocher, de gouffre, et c'est ainsi qu'elle est vraiment divine. Pour la pratiquer, il n'est pas besoin de négliger une seule de nos occupations, de dérober à nos affaires un seul instant. »

« Le sommeil s'offre à tous, c'est un oracle toujours prêt, un conseiller infaillible, et silencieux, dans ces mystères d'un nouveau genre,

(1) S. Cyprien : *Lettre XXVIII*, dans *Œuvres*, trad. de Genoude, V bis, 102. Voir aussi *Lettre LXVIII*, V *bis*, 245, où il allègue en preuve de la valeur prophétique de certains songes, ceux de Joseph, fils de Jacob.

(2) S. Cyrille : *Homélie sur le Paralytique*, 16, dans *Œuvres*, trad. E. Faivre, II, 412 et 419.

(3) *Hymne avant le Sommeil*, 29-33, 43-44, 49-52

chacun est à la fois le prêtre et l'initié. C'est ainsi que la divination nous annonce les joies à venir et nous avertit des malheurs qui nous menacent. »

« C'est une science qui poursuit l'exacte vérité, et qui inspire assez de confiance pour qu'on n'aille pas la reléguer à un rang inférieur. Si la Pénélope d'Homère nous dit que deux portes différentes donnent passage aux songes, et que l'une ne laisse échapper que des songes trompeurs, c'est qu'elle ne connaissait pas bien la nature des rêves ; mieux instruite, elles les aurait fait tous sortir par la porte de corne. »

« Chaque genre de divination a ses adeptes particuliers ; mais la divination par les songes s'adresse à tous : elle s'offre à chacun de nous comme une divinité propice ; elle ajoute de nouvelles conceptions à celles que nous avons trouvées dans nos veillées méditatives. Rien de plus sage qu'une âme dégagée du tumulte des sens, qui ne lui apportent du dehors que troubles sans fin. Les idées qu'elle possède, et quand elle est recueillie en elle-même, celles qu'elle reçoit de l'intelligence, elle les communique à ceux qui sont tournés vers la vie intérieure ; elle fait passer en eux tout ce qui lui vient de Dieu ; car entre cette âme et la divinité qui anime le monde il existe des rapports étroits, parce que toutes deux viennent de la même source. Les songes, alors, n'ont plus rien de terrestre ; ils sont d'une clarté, d'une évidence parfaite, ou presque parfaite : il n'est plus besoin de les interpréter. Mais ce bonheur n'est réservé qu'à ceux qui vivent dans la pratique de la vertu, acquise par un effort de la raison ou par l'habitude. Il est bien rare que les autres hommes aient des songes aussi lucides ; cela se voit pourtant quelquefois, mais dans des conjonctures fort graves : leurs rêves, en d'autres temps, sont vulgaires et confus, pleins d'obscurité, il faut le secours de l'art pour les expliquer » (1).

S. Augustin (324-430) n'est pas moins ami des songes ; il nous rapporte ceux que sa mère eut à son sujet alors qu'elle demandait sa conversion, ou implorait Dieu de lui accorder une épouse selon son cœur.

« Mais vous, mon Dieu... vous l'avez exaucée dès lors et l'en avez comme assurée par ce songe que vous seul sans doute lui envoyâtes et qui la consola de telle sorte, qu'elle me permit de demeurer avec elle et de manger à sa table, ce qu'elle avait commencé, quelque temps auparavant, de ne plus vouloir, tant elle avait en horreur mes blasphèmes. Il lui sembla donc qu'étant debout sur une règle de bois et toute

(1) Synésius : *Des Songes*, 14-19, dans *Œuvres*, trad. H. Druon, P., 1878, in-8°, pp. 363-369.

triste et toute accablée de douleur, elle vit venir à elle un jeune homme étincelant de lumière, qui, avec un visage gai et souriant, lui demanda le sujet de son affliction et de ses larmes continuelles ; mais d'une manière qui témoignait assez qu'il ne le faisait pas tant pour s'en informer que pour la consoler. Sur quoi, lui ayant répondu qu'elle déplorait la perte de mon âme, il lui commanda de ne plus se mettre en peine, et de considérer que j'étais au même lieu où elle était, qu'alors regardant attentivement elle s'aperçut que j'étais près d'elle sur cette même règle. Et d'où cette consolation lui pouvait-elle venir, ô mon Dieu, sinon de ce que vous daigniez prêter l'oreille à la voix et aux gémissements de son cœur » (1).

Le second rêve est d'autant plus curieux qu'il fournit à S. Augustin l'occasion de distinguer les songes naturels, des songes qui viennent de Dieu :

« Lorsque, pour satisfaire à son propre mouvement et à ma prière tout ensemble, elle vous demandait sans cesse et du plus profond de son cœur qu'il vous plût de lui faire connaître en songe quelque chose de mon mariage à venir, vous ne voulûtes jamais le lui accorder. Elle voyait seulement quelques images vaines et fantastiques causées par les efforts continuels de son esprit dans la violente application qu'elle avait à cette pensée. Et elle me les racontait avec mépris, et non avec la foi qu'elle avait accoutumée d'ajouter aux choses que vous lui faisiez connaître. Sur quoi elle me disait qu'elle discernait aisément, par une certaine douceur qui ne se peut exprimer par des paroles, ce que vous daigniez lui révéler durant son sommeil » (2).

On ne saurait douter qu'Augustin croyait aux révélations des songes. En voici un, dont il avait recueilli les détails à Milan, et qu'il rapporte sans la moindre objection :

« Un fils venait d'hériter de son père, quand on lui demanda le paiement d'une dette considérable que celui-ci n'aurait pas eu le temps d'acquitter avant sa mort. Etonné que son père fût resté débiteur d'une aussi forte somme, sans lui en avoir rien laissé soupçonner, il se trouva dans un extrême embarras. Il ne savait donc quelle résolution prendre, quand par bonheur son père lui apparut en songe, tout exprès pour lui apprendre qu'il avait déjà payé cette dette, et qu'il en avait mis la quittance dans un certain endroit où le fils, en effet, la trouva le lendemain. Grâce à cette révélation, reçue en rêve si à propos, il put couvrir de confusion le créancier déloyal. »

(1) *Confessions*, III, 11.
(2) *Confessions*, VI, 13.

Dans son traité « *De cura pro mortuis* », il écrit à propos des songes : « Pourquoi ne pas attribuer ces opérations aux anges et ne pas croire que la Divine Providence fait un bon usage de tout pour instruire les hommes, ou les consoler, ou les épouvanter ? » (1).

L'auteur inconnu, auquel nous devons le *Traité de l'esprit et de l'âme* qui fut longtemps attribué à S. Augustin (2), adopte la division des songes en cinq classes, division déjà donnée par Macrobe (3) et admet avec lui que nombre d'entre eux se prêtent à la divination.

Grégoire le Grand (560-604) estime que les songes viennent tantôt de l'homme seul, tantôt de la révélation et quelquefois de la révélation et de l'esprit humain réunis. Il ajoute : « Les saints savent discerner les illusions et les révélations parmi les paroles et les images des songes ; ils ont un sens intime pour distinguer ce qui vient du bon esprit, de ce qui est une erreur de l'illusion » (4).

La tradition chrétienne des premiers siècles, de même que la tradition païenne, admet donc qu'il existe des songes divins. Elle s'inspire d'ailleurs tantôt d'Artémidore et tantôt de Macrobe ou de quelques autres sources aujourd'hui perdues, tel Hermippe de Béryte, sans oublier l'Ancien et le Nouveau Testament.

Pour Macrobe comme pour Artémidore le songe, la vision et l'oracle représentent des valeurs équivalentes ; il en fut de même chez les Pères et chez tous les chrétiens du moyen âge. Tous croyaient entrer ainsi en relations avec le monde surnaturel.

Nous ne pouvons pas multiplier les exemples ; indiquons cependant par un trait significatif ce que furent les résultats pratiques d'une telle croyance. Victor de Vite, qui fut témoin des persécutions dirigées par les Vandales contre les églises d'Afrique, a consigné un ensemble de faits qui manifestent clairement la puissance suggestive des circonstances et du milieu.

(1) Lachoix : *L'Onéirocritie*, pp. 103-104.
(2) *P. L.*, XL, 798.
(3) Macrobe : *Commentaire du Songe de Scipion*, I, 3. La même inspiration se rencontre encore au XIIe siècle ; cf. Jean de Salisbury : *Polycraticus*, II, 15, dans *P. L.*, CXCIX, 429.
(4) *Dialogues*, IV, 48.

« Deux ans avant que n'éclatât la persécution d'Hunéric, un chrétien vit en songe l'église de Faustus décorée de riches tentures et brillamment éclairée. Tout d'un coup, comme il se réjouissait de cette magnificence, les lumières s'éteignirent, une odeur fétide envahit le sanctuaire et une horde d'Ethiopiens en chassa la blanche troupe des fidèles. Un prêtre vit, dans la même basilique, une foule immense qui disparut et fit place à une multitude de pourceaux et de chèvres. Un évêque rêva qu'il était transporté sur une montagne d'où il apercevait un grand troupeau de brebis ; au milieu étaient deux chaudières bouillantes dans lesquelles on les précipitait après les avoir égorgées, et tout le troupeau fut détruit. Un autre chrétien dit : « J'ai vu sur la montagne de Ziqua un personnage de stature gigantesque et qui criait à sa droite et à sa gauche : Fuyez ! Fuyez ! » (1). Tous ces songes annonçaient, d'après ce grand évêque, les furieuses attaques des païens.

Tout le moyen âge est rempli de faits et de récits semblables.

La façon dont les chansons de geste du XII^e^ et du XIII^e^ siècles utilisent les songes est d'ailleurs caractéristique. Pour les auteurs de ces chansons profanes, lorsque les rêves ne viennent pas des anges, ils sont néanmoins presque toujours d'origine surnaturelle et présagent infailliblement ce qui va arriver (2).

Cet état d'esprit se retrouve dans les temps modernes et nous voyons de pieuses gens, historiens locaux, chroniqueurs, hagiographes reproduire sans hésitation une foule de récits semblables. Ils y sont d'ailleurs portés par l'accueil qui leur est fait dans les milieux populaires. Ceux qui achètent encore des « *Clefs des songes* » sont toujours prêts à les écouter et à les croire et ce ne sont pas les seuls.

Nous ne nous étonnerons donc pas de voir, au milieu de cet immense courant de crédulité, nos légendaires tenir pour visions réelles des rêves, dont ils ne savent souvent même pas s'ils ont été vraiment rêvés.

(1) Victor Vitensis : *Historia persecutionis vandalicae*, l. II, c. 6 ; cf. E. Le Blant : *Les Songes et les Visions des Martyrs*, Rome, 1892, pp. 5-6.

(2) Richard Mentz : *Die Traum in den altfranzoesischen Karls und Artusepen*, Marburg, 1888, in-8°, et A.-J. Dickman : *Le Rôle du Surnaturel dans les Chansons de Geste*, P., 1926, grand in-8°, pp. 117-120 et 200-201.

§ II. — De la confusion des images du rêve avec celles de la réalité

On est en droit de se demander comment il se fait qu'un tel état d'esprit ait pu s'établir, non seulement parmi les gens du peuple, mais chez les esprits les plus éclairés, durant des siècles entiers. Il y a nécessairement des raisons psychologiques et psycho-physiologiques à cette confusion.

L'esprit critique, qui permet de voir clair dans la foule de nos représentations mentales, ne s'est développé que fort lentement et l'on ne saurait s'étonner si la confusion qui règne chez les esprits simples, à toutes les époques, et les rend incapables de critiquer le témoignage de leurs sens alors qu'ils sont bien éveillés, ait été quasi-générale lorsqu'il s'agissait de distinguer le rêve de la réalité.

Les différencier n'est pas une opération aussi facile que cela nous paraît aujourd'hui, et nous devons admirer au contraire les anciens, qui avaient su reconnaître que la plupart des songes provenaient de l'esprit mal endormi dans un corps vaincu par le sommeil. Les pensées et les images continuent de surgir en nous durant la nuit et lorsqu'elles ne sont pas l'écho des préoccupations de la veille, elles n'en reproduisent pas moins nos pensées et nos rêveries habituelles.

En présence des rêves d'ordre religieux, que Macrobe appelle des oracles, il était bien plus difficile de rejeter les songes au rang des rêveries. L'apparition de personnages importants tels que les génies, les saints, les dieux, s'accompagnait chez les croyants d'un vif étonnement et parfois d'une émotion profonde qui ne laissait plus la même liberté à l'esprit critique, et chez les simples la faisait complètement disparaître.

Au reste, examinons des faits bien attestés. De même qu'il n'y a pas, entre la veille et le sommeil, une limite bien tranchée, il n'y a pas, entre les rêveries de la veille et les rêves du sommeil, de différences bien caractérisées. Les images du demi-sommeil qui précède ou suit le sommeil complet sont souvent aussi proches de celles de la veille que des images des songes. Macrobe les appelait des « spectres ».

On a étudié avec soin ces spectres qui se produisent au début du sommeil et l'on a justement conclu que ce sont déjà des rêves. Alfred Maury a baptisé les rêveries qui précèdent le premier sommeil du nom d'hallucinations hypnagogiques. J'appellerai prévigiles les visions qui se produisent à la fin d'un sommeil normal. Ce sont également des rêves, mais souvent fort compliqués, grâce à un réveil progressif de la pensée, et même de ses fonctions les plus élevées.

Il est par suite facile de comprendre que ces spectres ou ces rêves de l'aube aient été assez souvent confondus avec la réalité. Ces dernières visions du sommeil nées d'impressions qui subsistent en partie au moment du réveil, ou même quelques instants après, s'imposent facilement à l'esprit comme des réalités.

Ce sont des impressions de ce genre qu'évoque l'auteur d'un livre sur l'onéiromancie. « Il nous reste souvent, écrit-il, des dégoûts et de bonnes et mauvaises odeurs de nos songes. Plusieurs fois il m'est arrivé de demander de l'eau pour me laver les mains, croyant avoir touché quelque chose de sale. Depuis plus de quinze ans, le dégoût m'est demeuré d'un songe que je fis, où il me sembla boire du vin détrempé dans du sable » (1). Ce cas est surtout fréquent chez les enfants ; je me souviens fort bien, vers l'âge de douze ans, avoir cherché, en me réveillant, un jouet qui m'avait été donné en songe.

Il arrive aussi que l'on prend la réalité pour un songe, ce qui suppose d'ailleurs le même état de confusion. Pierre Belon, étant à Corcyre, entendit à l'aube un grand bruit dans la rue, et s'étant levé en sursaut, à demi-endormi, et ayant mis la tête à la fenêtre, vit des femmes tout échevelées et éplorées qui couraient çà et là en désordre. Il se recoucha et se rendormit. Il se leva peu après avec cette croyance qu'il avait rêvé ce qu'il avait vu véritablement. Il raconta à son hôte le songe étrange qui lui donnait de l'ennui. L'hôte lui dit que la chose était véritable et s'était passée vers la fin de la nuit (2).

Ce genre de confusion est beaucoup plus rare, mais le fait même qu'elle se produise indique combien le dernier seuil du

(1) Lenoir : *L'Onéirocritie*, pp. 225-226.
(2) Cardan : *Des Causes de la Veille et du Sommeil*, cité par P. Lenoir ; *Onéirocritie*, pp. 227-228.

sommeil est un terrain favorable à la confusion des images du rêve avec celles de la réalité. Voici un cas typique qui appartient à l'hagiographie moderne :

« La compagne inséparable de Ste Thérèse, la Mère Anne de Saint-Barthélemy, étant déjà une grande fille, se vit favorisée, pendant qu'elle dormait, d'une apparition de la Sainte Vierge.

« Cette divine Mère portait entre ses bras le Désiré des Nations. Tous deux s'approchèrent doucement de leur servante et lui firent bon visage. La Reine des Anges s'assit sur le lit du côté où elle était couchée. La vertueuse fille fut réveillée : elle ouvrit les yeux et voyant que cette apparition n'était pas un songe, toute joyeuse et presque hors de soi, elle ne savait à quoi attribuer une si grande faveur. La présence d'une telle Mère et d'un tel Fils comblait son âme d'une consolation céleste : toute absorbée en cette divine beauté, elle regardait la chambre comme si c'eût été le ciel, et avant que de se pouvoir remuer, des signes extérieurs firent connaître sa profonde et humble reconnaissance. La Mère de Miséricorde daigna répondre à ses pensées et lui dit : « N'aie point de souci, je te ferai religieuse, et tu porteras mon habit. » C'étaient tous les désirs de cette sainte fille et aussitôt la Sainte Vierge disparut et la chambre devint vide comme auparavant ; mais non pas le cœur de cette fidèle servante, qui ressentit toute la joie et la consolation d'une âme qui obtient l'objet de ses chastes désirs. » (1).

Ce rêve du demi-sommeil qui se prolonge alors que la dormeuse a déjà les yeux ouverts, mais n'a pu encore se remuer, est d'ailleurs, pour peu qu'on l'analyse, fécond en enseignements.

La confusion du rêve et de la réalité est favorisée par deux facteurs qui sont, dans le cas précédent, bien faciles à discerner. Nous sommes ici en présence d'une femme ordinairement absorbée par la méditation et, qui plus est, animée d'un amour ardent de la vie religieuse.

Les méditatifs, en effet, sont plus portés que d'autres à ce genre de confusion, car ils n'apportent plus qu'une attention imparfaite aux indications de leurs sens et à la valeur objective des images qui s'offrent à eux dans la veille et dans le sommeil. Socrate, dans le Philèbe, ne dit-il pas : « Je me souviens à ce moment d'avoir entendu dire autrefois *soit en songe, soit tout*

(1) *Vie de la Vénérable Mère Anne de Saint-Barthélemi*, trad. de l'espagnol par Messire René Gaultier, P., 1633, in-8°, p. 69.

éveillé, au sujet du plaisir et de la sagesse que ni l'une ni l'autre n'est le bien » (1).

On ne saurait donc s'étonner si les Pères du Désert, qui ajoutent à la méditation les épices du jeûne et de la prière, prennent si souvent leurs songes pour des réalités (2).

Mais nous ne saurions nous attarder à leur cas, d'ailleurs amplement démonstratif ; il est préférable de souligner l'influence des états émotifs sur cette sorte de confusion. Si les apparitions de la Vierge et de Jésus sont infiniment plus fréquentes que celles des saints, c'est que le cœur du mystique est entièrement enflammé par leur amour.

La crainte produit d'ailleurs des effets tout semblables. « Un médecin distingué, harassé de fatigue et dévoré de l'inquiétude que lui causait la maladie de ses enfants, s'endormit sur sa chaise; il eut un rêve effrayant, dans lequel il ne cessa de voir la figure d'un babouin gigantesque. Il se réveilla, en proie à une vive émotion, se leva et se dirigea vers la table qui se trouvait au milieu de l'appartement. Il était alors parfaitement éveillé et reconnaissait parfaitement les objets autour de lui. Près de la muraille, au bout de l'appartement, il aperçut distinctement le babouin faisant les mêmes grimaces que dans son rêve » (3).

C'est un fait bien connu des neurologistes que les rêves intenses se prolongent parfois après le réveil et se transforment en hallucinations ; il arrive même que cette évolution entraîne des conséquences fort dramatiques. Durant son sommeil, un gendarme s'entend condamner à mort, on va le guillotiner. Au réveil, ne pensant qu'à éviter l'exécution publique, il va se noyer. Le roi Midas, que personne n'a jamais prétendu aliéné, se tua, nous dit Montaigne, troublé par quelque malplaisant songe qu'il avait rêvé.

Pendant trois nuits consécutives, une femme s'entend répéter dans un rêve : « Tue ta fille ! » Le quatrième jour, au réveil, elle immole son enfant (4).

(1) PLATON : *Le Philèbe*, trad. Saisset, p. 430.
(2) J. BRÉMOND : *Les Pères du Désert*, I, XIV.
(3) ABERCROMBIE : *Inquiries concerning the intellectual powers*, 3iè éd., 1841, p. 381.
(4) Dr P. FAREZ : *Les Rêves prémonitoires*, dans *Rev. de Psychothérapie* (1923), XXXII, 142-43; pour d'autres exemples, cf. BRIERRE DE BOISMONT : *Des Hallucinations*, 3e éd., P., 1882, pp. 270-71.

On ne saurait méconnaître l'influence de l'émotivité sur de tels phénomènes, soit qu'elle provienne d'une source psychique, soit qu'elle sourde du déséquilibre organique.

Guibert de Nogent, l'un des esprits les plus remarquables de son temps, fut affligé, durant sa jeunesse, d'une sorte d'onéirodynie qu'il nous dépeint en ces termes : « Le démon me présentait très fréquemment en songe les images des trépassés et principalement de ceux que j'avais appris avoir péri en des lieux divers, soit par le glaive, soit par toute autre mort violente. Il effrayait mon esprit, engourdi dans le sommeil, par de telles apparitions que, durant la nuit, si mon maître n'était auprès de moi pour me donner du courage, il ne m'était possible ni de me tenir au lit, ni de m'empêcher de crier ; je pouvais à peine être le maître de ma raison » (1). Ces souvenirs, loin de lui faire tenir les rêves à mépris et à dédain, le portèrent, au contraire, à les placer sur le même plan que les apparitions :

« J'ai lieu de croire, Père céleste, dit-il, que mes pieuses dispositions irritaient excessivement le diable, lequel devait plus tard se laisser apaiser par un oubli de cette sainte ferveur. Ainsi une nuit que j'avais été réveillé (qu'il croyait avoir été réveillé) par de misérables angoisses, je restais dans mon lit, où je croyais être plus en sûreté, grâce à la proximité d'une lampe qui répandait une vive clarté, voici que tout à coup, au milieu du plus profond silence, je crois entendre, non loin de moi, un grand nombre de voix venant d'en haut. Ces voix ne proféraient aucune parole, seulement elles présageaient un malheur. Au même instant, ma tête fut ébranlée, *comme dans un rêve* (le comme est tout à fait superflu), je perdis l'usage de mes sens, et je crus voir apparaître un homme mort dans un bain. Effrayé de cette image, je m'élançai hors de mon lit (toujours en rêve certainement) en poussant un cri, et, dans mon premier mouvement, regardant autour de moi, je vis la lampe éteinte, et à travers les ténèbres de ces redoutables ombres, j'aperçus le démon se tenant debout près du mort. Une si affreuse vision m'eût réduit au désespoir si mon maître, qui veillait très souvent pour me secourir dans mes terreurs, n'eût pris soin de calmer peu à peu le trouble et l'agitation qui m'avaient mis hors de moi » (2).

Lorsque l'état organique et le sentiment que nous avons de

(1) GUIBERT DE NOGENT : *De Vita sua*, I, 15.
(2) GUIBERT DE NOGENT : *De Vita sua*, I, 15.

notre propre corps provoque de l'angoisse nocturne, celle-ci se traduit presque nécessairement par des demi-réveils et par des rêves émotifs auxquels on est tenté non seulement d'attribuer une origine surnaturelle, mais, s'il s'agit d'une menace, de la fuir, et s'il s'agit d'un ordre, de l'exécuter. La confusion du rêve et de la veille est le propre de l'état onirique ; on le rencontre dans certaines intoxications et dans nombre d'affections mentales, mais aussi chez nombre de gens qui ne sont ni intoxiqués ni aliénés. Cet onirisme est un trouble psychique, souvent à base d'anémie, qui trouve un terrain éminemment favorable chez les gens voués à l'ascétisme et à la contemplation.

Que de moines, que de saints, durant une grande partie de leur vie, connurent des états analogues, engendrés par un fond d'émotivité plus ou moins spontanée et cultivée avec soin ! L'enthousiasme religieux suppose nécessairement une sorte d'hyperémotivité reposant à la fois sur un long entraînement psychique et sur un déséquilibre organique créé ou développé par les sévères pratiques de l'ascétisme.

Parmi les rêves d'origine organique plus ou moins hallucinatoires, on peut citer comme spécialement caractérisiiques les rêves d'origine sexuelle et les cauchemars qui s'accompagnent de contusions. Les premiers ont donné naissance au thème fameux des Incubes et des Succubes, les seconds au thème non moins curieux des punitions manuelles administrées par des personnages célestes.

On appelle incubes les génies, les démons, ou les dieux qui entrent en relations charnelles avec les femmes ; les succubes sont des fées, des démones et des déesses qui cherchent l'amour des hommes. La croyance à ces sortes de rapports est fort ancienne. Elle tient une très grande place dans les idées démonologiques des Chaldéo-Babyloniens (1), et les Hébreux, à leur suite, admettaient que les anges peuvent avoir des rapports avec les hommes (2). Le culte des dieux orientaux, qui comportait des rites phalliques et des prostitutions, contribua certainement à

(1) F. Lenormant : *Les Orig. de l'Histoire*, I. pp. 317-342.
(2) F. Lenormant : *Les Orig. de l'Histoire*, I, 200-202 et note ; 317 et 320.

développer les rêves et les visions érotiques dont ils appuyaient ces croyances illusoires (1).

En s'associant aux doctrines des Grecs sur les satyres et les faunes, personnages dont tout le monde connaît les appétits amoureux, ces croyances se firent accepter de certains Pères de l'Eglise.

S. Jérôme parle d'un satyre qui apparut à S. Antoine dans les déserts de la Thébaïde. Ce personnage étrange lui aurait même adressé la parole en ces termes : « Je suis un mortel du nombre de ces habitants du désert que les Gentils, abusés par leurs superstitions, ont dévotement adorés sous le nom de Faunes, Incubes et Sylvains. Je suis député vers toi de la part de toute ma troupe comme ambassadeur... Nous te supplions de prier pour nous le Dieu commun que nous savons être venu pour le salut du monde car sa voix a couru par toute la terre » (2).

Cette histoire parut même tellement instructive au Père Sinistrari d'Ameno qu'il réduisit ce texte en théorie, et soutint par raisons logiques et théologiques que certains démons, créés avec l'homme, sont des êtres raisonnables et qui durent être rachetés par le sang du Christ (3).

S. Augustin admettait également des Satyres et des Sylvains, mais loin d'y voir une espèce d'homme distincte de l'adamique, il les confond avec les mauvais anges.

« C'est une opinion très répandue, dit-il, et confirmée par les témoignages directs ou indirects de personnes absolument dignes de foi que les Sylvains et les Faunes, vulgairement appelés Incubes, ont souvent tourmenté les femmes, sollicité et obtenu d'elles le coït. Il y a même des Démons nommés par les Gaulois Duses qui se livrent très régulièrement à ces pratiques impures, cela est

(1) M. Nicolas : *Des Doctrines religieuses des Juifs pendant les deux siècles antérieurs à l'ère chrétienne*, P., 1860, in-8°, pp. 240, 2. D'après Coelius Aurelianus, on eut de véritables épidémies d'incubes à Rome, après l'apparition des cultes orientaux. Cf. F. Regnault : *Hypnotisme et Religion*, p. 90.

(2) *Vita Sti Pauli eremitae* dans *Opera*, Vérone, 1733, II, 67.

(3) *De la démonialité et des animaux incubes et succubes*, où l'on prouve qu'il existe sur terre des créatures raisonnables autres que l'homme, ayant comme lui un corps et une âme, naissant et mourant comme lui, rachetés par N. S. J.-C. et capables de salut et de damnation, publié par Liseux, Paris, 1875, in-8°, et 1876, in-16.

attesté par des autorités si nombreuses et si graves qu'il y aurait imprudence à vouloir le nier » (1).

Un prêtre, l'abbé Hédelin, crut devoir prendre la plume pour soutenir cette opinion de l'évêque d'Hippone, et combattre celle qui s'appuie sur le texte de S. Jérôme (2).

Le P. Debreyne, qui avait été médecin avant d'être trappiste, n'hésite pas à expliquer de telles croyances par des hallucinations des sens génésiques (3). Il fut d'ailleurs vertement traité de néo-théologien par l'abbé Ribet, partisan zélé des idées traditionnelles (4).

Malgré tout, l'esprit critique a fini par triompher, et l'on admet à peu près partout aujourd'hui que les visions qui donnèrent naissance à ce thème n'étaient que des rêves accompagnés d'illusions soit tactiles, soit visuelles, soit même tactiles et visuelles. Les rêves érotiques sont parfois tout semblables à la réalité et s'accompagnent alors d'une jouissance amoureuse absolument complète.

Les défenseurs de la réalité des incubes s'appuyaient d'ailleurs sur des théologiens comme S. Thomas, S. Bonaventure, Suarez, S. Alphonse de Liguori (5) et sur maints théoriciens de la mystique (6) ; on ne devra donc pas s'étonner si de telles histoires figurent dans la vie des saints.

« Il y en a peu, dit l'abbé Ribet après Le Loyer, qui n'aient été visiblement tentés de diables en forme de femmes, et beaucoup de saintes femmes ont été obsédées par des visions contraires. »

(1) *Cité de Dieu*, liv. XV, ch. XXIII.

(2) F. Hedelin : *Des satyres, brutes, monstres et démons, de leur nature et adoration contre l'opinion de ceux qui ont estimé les satyres estre une espèce d'hommes distincte et séparez des Adamiques*, Paris, 1627. Il admet l'existence des démons incubes ; quant aux satyres qui auraient été aperçus dans certains cas, il soutient qu'on dut prendre des singes pour des démons humains.

(3) *La Théologie morale*, ch. VI, pp. 209-213 ; voir également dans le même sens l'opinion de B. Ball : *De la Folie érotique*, Paris, 1888, in-12, 54-56 ; J. Delassus : *Les Incubes et les Succubes*, P., 1897, pp. 38-39 et 50-51 ; Dr Bellamy : *Les Hallucinations érotiques*, Bordeaux, 1907.

(4) Ribet : *Mystique*, III, 370.

(5) *Summa Théolog. Ia pars, quaest* 51, art. 3 ; *Sententiae*, II, 442 ; *De Angelis*, II, 555 ; *Praxis Confess*, § VII, n° 111, p. 150 ; cf. Ribet : *Mystique*, III, 371, où l'on trouvera d'autres références.

(6) Voir Görres : *Mystique*, V, 297-315 ; Ribet : *La Mystique*, III, 369-372 ; Bizouard : *Rapports de l'homme avec le démon*, III, 388-409.

Il ajoute : « Citons entre cent autres : S. Antoine (1), S. Hilarion (2,) S. Pacôme, S. Victorin, déçu de la manière la plus ironique et la plus lamentable, S. Jean de Dieu, Ste Colette, Ste Catherine de Sienne, la bienheureuse Christine Stommeln » (3).

De ce qu'en certains cas ces rêves érotiques tournent à l'hallucination temporaire, on ne saurait douter d'ailleurs de l'origine purement génésique de telles obsessions et du rôle prépondérant du rêve dans leur apparition.

Le thème des punitions manuelles administrées par des personnages célestes a des origines analogues. Au xvii[e] siècle, les Caraïbes des Iles Antilles se plaignaient d'être battus dans leur sommeil par l'un de leurs dieux, car ils admettaient deux divinités, l'une bonne et l'autre mauvaise (4). Mais laissons la parole à leur historien français :

« Ils se plaignent souvent que Maboya les bat. Il est vrai que quelques personnes de mérite qui ont séjourné quelque temps parmi ce pauvre peuple sont persuadées qu'ils ne sont pas effectivement battus par le diable et que toute les plaintes et les récits épouvantables qu'ils font sur ce sujet sont fondés sur ce qu'étant d'un naturel fort mélancolique et ayant pour la plupart la rate grosse et enflée, ils font souvent des songes affreux et terribles, où ils s'imaginent que le diable leur apparaît et qu'il les bat à outrance. Ce qui les fait réveiller en sursaut tout effrayés. Et à leur réveil, ils disent que Maboya les a battus ; en ayant l'imagination tellement blessée qu'ils en croient sentir la douleur.

« Mais il est très constant, par le témoignage de plusieurs autres personnes de condition et d'un rare savoir qui ont séjourné assez longtemps en l'Ile de Saint-Vincent qui n'est habitée que de Caraïbes et qui ont aussi vu ceux de la même nation qui demeurent au continent de l'Amérique Méridionale que les diables les battent effectivement et qu'ils montrent souvent sur leurs corps les marques bien visibles des coups qu'ils ont reçus. Nous apprenons aussi par la relation de plusieurs des habitants français de la Martinique qu'étant allés au quartier de ces sauvages qui demeuraient dans la même île, ils les ont souvent trouvés faisant d'horribles plaintes de ce que Maboya venait de les maltraiter et disant qu'il était *mouche fâché contre Caraïbes*,

(1) S. Athanase : *Vie de S. Antoine*, p. 23, dans *P. L.*, XXVI, 878.
(2) S. Jérôme : *Vita Hilarioni*, p. 7, dans *P. L.*, XXIII, 32.
(3) *AA. SS.* Maii III, 300; Januarii I, 742; Martii VII, 827, VII, 572; Aprilis II, 888-889; Junii IV, 276.
(4) A. Réville : *Les Religions des Non-Civilisés*, I. 351.

de sorte qu'ils estimaient les Français heureux de ce que leur Maloya ne les battait point » (1).

On ne saurait douter un instant qu'il s'agissait là d'une illusion provenant d'un cauchemar. Leur état « mélancolique » tenait peut-être à leur tempérament, mais plus encore à un régime échauffant qui leur valait ces troubles hypnologiques, peut-être même à l'emploi de certaines drogues plus ou moins narcotiques.

Quoiqu'il en soit de ce dernier point, il est bien certain qu'il s'agit là d'une forme de cauchemar que l'on pourrait appeler le cauchemar agitant. Il est facile d'en fournir des exemples. Un jeune homme a raconté à Brierre de Boismont que, plusieurs nuits de suite, des individus venaient se placer au pied de son lit pour en tirer les draps ; une lutte s'établissait entre eux et lui, mais il finissait par triompher. Enfin, lorsqu'il était complètement découvert, il sortait de sa crise (2).

Dans une observation de Schoenkius le cauchemar tourne d'ailleurs à l'hallucination morbide : « Un apothicaire qui visitait l'Auvergne, coucha avec plusieurs personnes dans la même pièce. Ayant eu un cauchemar, il accusa ses voisins de s'être jetés sur lui et d'avoir voulu l'étrangler. Tous ses compagnons nièrent le fait et affirmèrent qu'il avait passé la nuit sans dormir et dans un état de fureur. Pour le convaincre de la vérité, on le fit coucher seul dans une chambre exactement fermée, après lui avoir donné un bon souper, et même fait prendre des aliments flatulents. L'attaque revint, mais cette fois, il jura qu'elle était produite par un démon dont il décrivait parfaitement la forme et la tournure. On ne put le détourner de cette idée qu'en le faisant traiter régulièrement » (3).

Il est facile de comprendre que de semblables rêves ont pu donner naissance non seulement à des thèmes, mais à des personnages qui incarnaient le remords ou tout au moins la crainte de la justice. Les Erinnies des Grecs passaient pour les filles de la Terre et de la Nuit, c'est-à-dire des rêves infernaux ou des

(1) Rochefort : *Histoire naturelle et morale des Iles Antilles de l'Amérique*, Rotterdam, 1681, pp. 474-475.

(2) Brierre de Boismont : *Les Hallucinations*, p. 276.

(3) Schoengaus : *Obs.*, 253, cité par Brierre de Boismont : *Les Hallucinations*, p. 277.

mauvais rêves. Tisiphone, Alecto, et Mégère avaient des ailes pour mieux poursuivre les fuyards, leur chevelure était entrelacée de serpents ; et leurs yeux injectés de sang laissaient tomber de rouges larmes. C'étaient vraiment des figures de cauchemar (1). Les Furies des Latins sont leurs sœurs et sont nées, elles aussi, des rêves d'une conscience inquiète et tourmentée.

Les chroniques du moyen âge sont emplies de récits où les saints, et parfois Jésus et la Vierge, administrent à ceux qui leur ont déplu de sévères corrections. Nous n'essaierons pas de discerner ceux qui ne sont que des emprunts des récits qui proviennent des patients eux-mêmes ; les exemples qui vont suivre suffiront néanmoins à montrer l'expansion de ce thème parmi les hagiographes.

Un ange vint en songe fouetter vigoureusement S. Jérôme pour le punir d'avoir aimé avec excès les lettres profanes, et surtout de s'être trop appliqué à imiter le style de Cicéron. « Ce n'était point là un songe ni une de ces visions qui trompent durant le sommeil. J'en atteste ce tribunal redoutable devant lequel je me suis prosterné... Je sentais encore à mon réveil la douleur des coups que l'on m'avait donnés et j'avais les épaules toutes meurtries » (2).

Un saint, raconte Grégoire de Tours, apparut à un abbé de Lyon, et lui ordonna d'aller réprimander l'évêque Priscus sur sa mauvaise conduite. Cette mission n'étant pas des plus faciles, il s'en remit à un diacre ; mais celui-ci, réflexion faite, résolut, à son tour, de la remettre aux calendes grecques. La nuit, comme il était endormi, le saint lui apparut, disant : « Pourquoi n'as-tu pas fait ce que t'avait dit l'abbé ? » Et il commença à lui frapper le cou à poings fermés. Le matin arriva ; le diacre, la gorge enflée, et sentant de grandes douleurs, s'en alla trouver l'évêque et lui dit tout ce qu'il avait entendu (3).

En 616, Laurent, qui prenait le titre d'archevêque de Breta-

(1) Homère : *Iliade*, IX, 571 ; XIX, 87 ; XXI, 412 ; *Odyssée*, XI, 279 ; XVII, 475.

(2) *Lettre XXI à Eustochie*, dans *Lettres*, trad. par Dom G. Roussel, P., 1712, in-8°, I, 248. S. Jérôme a d'ailleurs avoué par la suite que le récit de son rêve était pour le moins très embelli. P. de Labriolle : *Le Songe de S. Jérôme*, dans *Miscellanea Geronimiana*, Roma, 1920, in-8°, pp. 227-35.

(3) *Hist. Fran.*, IV, 36, éd. Bordier, I, 187-88.

gne, fut sur le point d'être renvoyé sur le continent par Edbald, roi de Kent. La dernière nuit qu'il devait passer chez les Saxons, il fit dresser son lit dans l'église Saint-Pierre de Canterbury. Or, au matin, il en sortit meurtri de coups, blessé et couvert de sang. Dans cet état, il se rendit près d'Edbald : « Vois, lui dit-il, ce que m'a fait l'apôtre Pierre pour me punir d'avoir songé à quitter son troupeau. » Le roi, frappé de ce spectacle, trembla d'encourir à son tour la vengeance du saint apôtre qui châtiait si bien ses amis. Il invita Laurent à demeurer. Augustin Thierry rapporte ce fait dans son *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands* (1).

Entre mille aménités attribuées follement à la Vierge, Guibert rapporte celle-ci : « Un homme d'armes ayant voulu enlever à l'église de Nogent la pêche de la rivière de l'Aigle, la puissante Reine des cieux, pour le punir, le frappa de paralysie dans quelques-uns de ses membres. Comme il attribuait son malheur au hasard et non à la puissance divine, la douce Mère de Jésus lui apparut et lui appliqua sur la face quelques soufflets un peu rudes. Saisi d'effroi et rendu plus sage par les coups qu'il avait reçus, il vint à moi, nu-pieds, demanda humblement pardon, me découvrit toute la colère que lui avait fait sentir la bienheureuse Marie et restitua ce qu'il avait envahi. » C'était là l'important. C'est encore Guibert de Nogent qui nous raconte le trait suivant : « Une religieuse vit en songe une femme placée au milieu du feu de la cheminée et frappée de deux côtés à la fois par deux esprits malins qui la battaient à coups de marteau. Il lui sembla qu'une étincelle échappée sous les coups de l'un des marteaux venait l'atteindre à l'oreille. La brûlure la réveilla ; ce qu'elle avait vu en esprit, elle le souffrit dans son corps et la réalité de sa vision fut attestée par le témoignage de la blessure » (2). A son tour, Flodoard nous rapporte un récit du même genre :

« Advint que Pépin, père de Charlemagne, voulut s'emparer d'Anisy, village de l'évêché de Laon, et le tenir à titre de cens, ainsi que déjà il en avait fait d'autres, le réunissant à la couronne. Saint Rémy

(1) [P. Lacroix] : *L'Onéirocritie*, pp. 215-217.
(2) Guibert : *De Vita sua*, III, 19 et 24.

s'apparut à lui comme il dormait audit Anisy, et lui dit : « Que fais-tu ici ? Pourquoi es-tu entré dans ce village, qui m'a été octroyé par un homme plus dévot que toi, et que j'ai donné à l'Eglise de la Mère de Dieu, ma maîtresse ? » et le fouetta à bon escient, de façon que les apparences par après demeurèrent en son corps. Quand Saint Rémy fut disparu, Pépin, se levant, se trouva empoigné d'une forte fièvre de laquelle il fut longtemps tourmenté et aussi soudain il abandonna le village. De là en avant, ne se trouve qu'aucun prince du royaume y ait pris sa demeure » (1).

Les sensations réelles qui accompagnaient les agitations de ces sortes de rêve semblaient démontrer la réalité de l'incube amoureux et du saint justicier. Ces sortes de rêves ont largement contribué pour leur part à faire confondre le rêve avec la réalité. On s'explique donc facilement que cette opinion erronée ait été en grande faveur parmi les hagiographes.

§ III. — Des songes provoqués et de l'incubation

Les hommes ne se contentèrent pas de mal juger les phénomènes du rêve ; ils s'appliquèrent à les provoquer, ou, tout au moins, s'ingénièrent à favoriser l'apparition des songes d'origine surnaturelle, ceux que Macrobe appelait des oracles, des visions et des songes proprement dits.

Les demi-civilisés savent se procurer des songes qui les mettent en relation avec les régions supérieures. C'est en songe que le jeune Peau-Rouge doit voir apparaître l'animal protecteur que les esprits lui destinent. Pour cela, il se séquestre quelque temps, il jeûne beaucoup, il dort dans la solitude et il s'astreint à ce genre de vie jusqu'à l'arrivée du songe révélateur (2).

C'est là une méthode assez pénible ; on imagina mieux : dormir dans un temple. Ce procédé, beaucoup plus commode, présentait d'ailleurs un double avantage : exclure les mauvais esprits, impuissants à pénétrer dans un lieu consacré à un génie ou à un dieu, entrer en communication directe avec celui dont la présence emplissait le sanctuaire.

(1) Flodoard : *Hist. de l'Eglise de Reims*, I, 20, éd. Lejeune, I, 147-148.
(2) A. Réville : *Les Religions des peuples non-civilisés*, I. 243-244.

En Australie, lorsqu'un Arunta désire devenir magicien, il se rend dans une grotte située à 14 milles d'Alice Springs. Elle est fréquentée par la catégorie d'esprits appelée *Irumtarinia*, qui ont pour spécialité de donner aux magiciens la puissance qui les fait tels. L'Arunta se couche à l'entrée de la grotte, et s'endort ; à l'aube, l'un des *Irumtarinia* s'approche de lui, et d'une lance invisible lui perce la nuque et la langue ; le trou dans la langue est la marque distinctive du magicien ; d'un autre coup de lance l'*Irumtarinia* traverse la tête d'une oreille à l'autre, etc... Spencer et Gillen décrivent en détail le traitement auquel l'*Irumtarinia* soumet le patient qui, lorsqu'il se réveille, est devenu magicien de profession (1).

Lorsque les Lapons veulent savoir ce qui se passe en pays étranger, l'un d'eux frappe sur une sorte de tambour magique et chante en même temps une chanson nommée *joule*. Tous les indigènes présents, hommes et femmes, chantent aussi, exprimant de temps en temps le nom du lieu dont ils désirent apprendre quelque nouvelle.

« Le Lapon ayant frappé quelque temps sur le tambour le met sur sa tête d'une certaine façon, et tombe aussitôt par terre immobile, et sans donner aucune marque de vie. Tous les hommes et toutes les femmes continuent de chanter toujours, jusqu'à ce qu'il soit revenu à lui : s'ils cessent de chanter, l'homme meurt ; ce qui lui arrive aussi si quelqu'un essaie de le réveiller, en le touchant de la main ou du pied. On éloigne même de lui les mouches qui par leur bourdonnement pourraient le réveiller et le faire revenir.

« Quand il est revenu à lui, il répond aux questions qu'on lui fait sur le lieu où il a été envoyé. Quelquefois il ne se réveille qu'au bout de 24 heures, quelquefois plus tôt, quelquefois plus tard, selon la distance où il est allé. Et pour assurance de ce qu'il dit et du chemin qu'il a fait, il rapporte du pays où il a été envoyé la marque qu'on lui a demandée, un anneau, un couteau, des souliers ou quelque autre chose » (2).

(1) Spencer et Gillen : *Native Tribes*, p. 523. On retrouve l'usage de l'incubation à Bornéo (Ling. Roth. : *The Natives of Sarawak*, I, 185-287) ; dans le Darfour (Nachtigal : *Sahara und Sudan*, III, 477) ; chez les Warundi de l'Afrique Orientale (Burgt : *L'Urundi* aux mots : *rite et temple*) ; dans le Penjab (*Census of India*, Punjab, pp. 119 et 121-137).

(2) J. Schaffer : *La Laponie*, Francfort, 1673, pp. 119 sq.

Dans tout le paganisme méditerranéen au milieu duquel naquit le christianisme, la méthode fut appliquée en grand à la recherche des remèdes et à la guérison des maladies (1).

Dans l'antique Egypte, tous les grands dieux étaient interrogés, ou invoqués par les malades, mais il faut signaler tout spécialement le culte du dieu Imhotep dont les sanctuaires accueillaient les dormeurs pieux (2). Aux approches de l'ère chrétienne, ce sont surtout Isis et Sérapis qui remplissent le rôle de théra-peutes. Les Sérapeums sont par excellence des sanctuaires où l'on va dormir.

En Grèce, tous les temples des dieux et des déesses de la médecine recevaient des malades, mais principalement les sanctuaires d'Asclépios (3). Le temple d'Epidaure, avec ses tablettes votives, nous montre assez quelle ampleur prit la pratique de l'incubation. Le sommeil procurait la guérison des maladies les plus diverses (4). A Rome, le culte d'Esculape ne diffère pas, même par le nom, de celui d'Asclépios et l'on pratique aussi l'incubation dans ses temples.

Dans les premiers siècles du christianisme, l'incubation se pratique couramment dans les églises. On y veille et l'on y dort pour obtenir le secours des saints. Ce sont les mêmes méthodes, et les suppliants sont dans le même état d'esprit que les dormeurs païens. Il est facile de s'en convaincre en parcourant la chronique des sanctuaires orientaux du IV^e^ au VII^e^ siècles. Les saints sont vraiment ici les successeurs des dieux. C'est certainement le cas des SS. Cosme et Damien en Cilicie (5) ; des SS.

(1) M. Hamilton : *Incubation for the cure of Disease in Pagan temple and christian churches*, London, 1906, pp. 1-108 ; J.-G. Frazer : *Folklore in the Old Testament*, London, 1918, II, 42-52.

(2) J.-B. Hurry : *Imhotep the Vizier and Physician of King Zoser and afterwards the Egyptian God of Medicine*, Oxford, 1926, in-8°, pp. 50-55.

(3) L.-P.-A. Gauthier : *Recherches hist. sur l'exercice de la médecine dans les temples chez les peuples de l'Antiquité*, Paris, 1844, in-12, pp. 11-96 ; P. Girard : *L'Asclépeion d'Athènes*, pp. 65 sq.

(4) Cavadias : *Fouilles d'Epidaure*, 17 sq. ; Defrasse-Lechat : *Epidaure*, p. 129 sq. ; H. Lechat : I° *Incubatio*, dans Darenberg et Saglio : *Dict. Ant.*, III, 458-460.

(5) A. Maury : *La Magie et l'Astrologie*, pp. 247-250 ; L. Deubner : *De Incubatione*, 68-79, et *Kosmas und Damian*, Leipzig, 1907, in-8° ; M. Hamilton : *Incubation*, 119-127 ; H. Delehaye : *Les Recueils antiques de Miracles des SS.* dans *Anal. Boll.* (1925), XLIII, 11-12.

Cyr et Jean en Egypte (1) ; de Ste Thècle à Séleucie (2) ; de S. Théodore à Euchaïte dans le Pont (3) ; de S. Ménas dans le désert de Maréotis en Egypte (4) ; de S. Théraqon à Chypre, puis à Constantinople (5) ; de S. Michel dans cette seconde ville (6) ; de S. Artémius et de S. Isaïe toujours à Constantinople (7).

Grégoire de Tours, au VI^e^ siècle, nous fournit les détails les plus circonstanciés sur la pratique de l'incubation en Occident, spécialement dans les basiliques de Saint-Martin de Tours et de Saint-Julien de Brioude.

« Le soir arrivé, l'église se fermait, le gardien faisait sa ronde, éteignait les lampes, laissant seulement celle du tombeau qui éclairait faiblement la cellule. L'église, éclairée par la lune, qui projetait de grandes ombres sur les murs et sur les colonnes de marbre, détachant quelquefois des scènes de miracles, des peintures expressives, était sombre et mystérieuse. L'odeur de l'encens et la chaleur des cierges qu'on venait d'éteindre rendaient l'atmosphère lourde et suffocante. Placés près de l'autel et du tombeau, étendus à terre, quelquefois à genoux, un cierge en main les malades veillaient. Fatigués par les jeûnes, presque sans force, remplis d'effroi au milieu de cette solitude, plusieurs étaient en extase. Pour ceux qui priaient ainsi au milieu de la nuit, le moindre bruit devenait voix. Ils écoutaient attentivement et croyaient reconnaître la voix du saint. D'autres dormaient. Le saint ne tardait pas à apparaître, faisait le signe de la croix sur la partie malade. Aussitôt le souffrant de sentir une vive douleur, ses membres se détendre. Réveillé, il se trouvait guéri.

« Le songe était souvent plus long. Le malade voyait la basilique s'illuminer, entendait des voix célestes chantant des psaumes. C'était le saint qui, descendu du ciel, disait la messe dans la basilique. Quelquefois il était en retard. Le malade entendait alors les plaintes de ceux qui l'attendaient. Le saint arrivait, racontait le motif de son absence. Son retard était dû au secours qu'il avait porté à des naufragés. Comme preuve, il montrait ses vêtements tout mouillés.

(1) L. Deubner : *De Incubatione*, pp. 80-98 ; M. Hamilton : *Incubation*, 143-158 ; H. Delehaye, *loc. cit.*, XLIII, 19-32.

(2) L. Deubner : *De Incubatione*, 98-103 ; Hamilton : *Incubation*, 135-138 ; H. Delehaye, *loc. cit.*, XLIII, 49-57.

(3) H. Delehaye, *loc. cit.*, XLIII, 41-45.

(4) H. Delehaye, *loc. cit.*, XLIII, 46-49.

(5) L. Deubner : *De Incubatione*, 103-109 ; M. Hamilton : *Incubation*, 128-134 ; H. Delehaye, *loc. cit.*, XLIII, 38-39.

(6) A. Maury : *La Magie et l'Astrologie*, pp. 239-247 ; M. Hamilton : *Incubation*, 128-134.

(7) H. Delehaye, dans *Anal. Boll.* (1925), XLIII, 32-40.

Attentif, le malade écoutait, oubliant sa douleur, il voulait s'avancer pour recueillir les gouttes ruisselantes. Réveillé, aussitôt il était guéri. Le lendemain, il décrivait le portrait du saint. C'était un vieillard à barbe blanche, de haute taille, ses habits avaient la couleur de la neige. Quelques-uns même pouvaient donner des détails plus précis. Sa voix était douce, son visage souriant. C'était bien lui, les fidèles le reconnaissaient. La vision, la guérison, le portrait du saint circulaient tout le jour dans la basilique, et les fidèles désireux d'être soulagés devaient avoir la même apparition. Grégoire de Tours nous raconte la vision d'une femme malade depuis longtemps. Ne pouvant assister aux vigiles, elle restait dans l'atrium étendue sur son lit. Au milieu de la nuit, elle s'endort. Elle perçoit, après quelques instants, le saint devant elle ; celui-ci avait remarqué son absence et venait la gronder de n'être pas avec les autres fidèles. La malade, toute tremblante, lui fait remarquer sa paralysie. S. Martin, alors, touché de compassion, la soulève doucement et la conduit dans l'église. Heureuse, soutenue par le saint, elle s'avance toute fière à l'autel. Au même instant, les chaînes qui liaient ses membres tombent. A ce bruit, la jeune fille se réveille, et se trouve guérie.

« Le rêve pouvait être terrible. Le malade effrayé appelait le saint à son secours ; au même instant, s'il était muet il retrouvait la voix. Satan même utilisait le sommeil des patients, cherchant à leur donner de mauvais remèdes, à ébranler leur foi ; mais le saint apparaissait bien vite, faisait le signe de la croix et le malade était sauvé » (1).

Les mêmes pratiques se retrouvent dans les églises consacrées à Saint-Maximin en Provence, à Sainte-Foi à Agen (2), à Saint-Vandrille en Normandie (3) et dans vingt autres lieux. Les sanctuaires de la Vierge, tels ceux de Boulogne-sur-Mer ou de Roc-Amadour virent très souvent des veilleurs, des dormeurs et des miracles (4).

L'incubation se pratique encore aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles dans certains sanctuaires d'Italie, de Sardaigne, et d'Autriche, surtout dans les temples de la Vierge. Au XIX^e^ siècle, on pouvait encore voir des dormeurs dans maintes églises de Notre-Dame dans les pays helléniques, à Ténos, à Mytilène, à Chypre, à Rho-

(1) A. Marignan : *La Médecine dans l'Eglise au VI^e^ siècle*, P., 1887, in-8°, pp. 10-12.

(2) M. Hamilton : *Incubation*, 163-171.

(3) *Miracula S. Wandregisili*, dans *M. SS.*, Julii V, 281-290.

(4) A. Desalmon : *N.-D. des Miracles à Boulogne-sur-Mer*, Hamain, 1902, grand in-8°, p. 66 ; E. Albe : *Les Miracles de Roc-Amadour*, P., 1907, pp. 137, 139, 186 et surtout 245.

des (1). En Asie Mineure (2), au Liban en particulier, on va veiller dans les sanctuaires de S. Michel ou de S. Georges et surtout dans les oratoires de la Panagia (3).

Dans le sanctuaire des SS. Cosme et Damien, l'incubation paraît tout aussi régulièrement organisée que dans les temples antiques (4). Ordinairement, il ne s'agit que d'une pratique spontanée introduite par les fidèles, et tolérée par le clergé ; mais, dans ce cas, les dévots ne font évidemment que continuer des pratiques païennes dont ils ont été les spectateurs ou dont on leur a raconté les effets bienfaisants. Si les anciens dieux guérissaient les dévots qui dormaient en leurs temples, pourquoi les saints, ces bienfaiteurs, n'enverraient-ils pas eux aussi des songes curatifs à ceux qui s'en iraient dormir dans leurs églises ? La survivance est d'ailleurs patente en certains cas. Ce ne fut qu'en 1840 que les évêques grecs Melkites firent élever une chapelle à la Vierge à Saidyat-el-Abra sur de gros blocs de pierre appelés Saïdeeh (La Dame). On continue d'y prier, d'y allumer des cierges comme autrefois, et, sans doute comme autrefois, d'y veiller et d'y dormir (5). Le rite chrétien, après dix-neuf siècles, continue encore le rite païen.

La croyance à la valeur objective des songes nés de l'incubation repose donc sur une pratique immémoriale et par suite sur d'inévitables et très réelles guérisons. Non seulement la « foi qui guérit » joue à plein rendement dans l'incubation, mais elle dérive souvent du rêve lui-même. Le rêve qui guérit, — qu'il est difficile de ne pas bénir, — est l'une des sources profondes et éminemment humaines de cette immémoriale crédulité : la foi en la valeur surnaturelle des songes (6).

(1) M. Hamilton : *Incubation*, 182-217.

(2) Le Bas et Waddington : *Voyage en Asie Mineure*, pp. 218-223.

(3) J. Gondard, S. J. : *La Sainte Vierge au Liban*, P., 1908, in-4°, 54, 124, 127, 380-381, 388, 485, 504-506.

(4) L. Deubner : *Kosmas und Damian*, Leipzig, 1907, in-8° ; H. Delehaye : *Les Recueils antiques de miracles des Saints*, dans *Anal. Boll.* (1925), XLIII, 11-12.

(5) J. Gondard, *loc. laud.*, pp. 47-49.

(6) J'ai connu trop tard les articles de N. Vaschide et H. Piéron pour les utiliser ; mais je tiens à les signaler : *The Prophetic Dreams in Greek and Roman Antiquity*, dans *The Monist* (1901), XI, 161-193 ; *La Valeur prophétique du rêve dans la conception celtique*, in *Revue des Trad. Pop.* (1901), XVI, 345-360 ; *Le rêve prophétique dans les croyances et les traditions des peuples sauvages*, communica-

La croyance à l'origine surnaturelle des songes pieux, complétée par la pratique et les succès de l'incubation, devait nécessairement emplir les rêves et les songes, là d'un peuple de génies et de dieux, ici de tout un monde d'anges et de saints. Au IIe siècle de l'ère chrétienne, Artémidore atteste que les dieux du paganisme apparaissent très fréquemment dans les soniges. C'est d'eux qu'il s'agit dans la plus grande partie de l'*Onéirocritique*. Les apparitions de Dieu, de la Vierge et des saints dans les songes des premiers chrétiens et des dévots du moyen âge étaient des faits courants, et l'on hésitait alors à les distinguer de la réalité, à les considérer comme des rêveries ou des représentations purement imaginaires. On aurait craint de paraître nier l'action même de Dieu et des saints (1).

Les hagiographes ne pouvaient pas échapper à l'ambiance, ils partagèrent inévitablement un tel état d'esprit. Ils ont admis non seulement les croyances de l'antiquité païenne et chrétienne relatives aux songes oraculaires ou prophétiques, mais ils ont très souvent eux-mêmes vu pratiquer l'incubation ; parfois encore, comme Grégoire de Tours, ils en ont directement bénéficié. Il n'y avait aucune raison pour qu'ils missent en doute une opinion que l'on pouvait jadis qualifier d'universelle. Les chroniqueurs et les hagiographes des premiers siècles fournirent d'ailleurs à ceux du moyen âge, et ceux-ci aux écrivains modernes, de nombreux « exemples » extrêmement édifiants, bien propres à tenter leur esprit d'imitation et leur goût du plagiat, autrement dit leur insuffisance et leur paresse.

Durant des siècles, pour ne pas dire durant des millénaires, une telle croyance, si parfaitement semblable à elle-même à travers les âges, produisit nécessairement d'innombrables récits, et certains d'entre eux, non moins obligatoirement, devinrent traditionnels, enrichirent de visions et d'apparitions les répertoires de miracles et les recueils hagiographiques.

lion à la Société d'Anthropologie, 7 mars 1901 ; *La Croyance à la valeur prophétique du rêve dans l'Orient antique*, in *Revue de Synthèse historique*, 1901-1902 : *La valeur prophétique du rêve d'après la psychologie contemporaine*, dans *Revue des Revues* (1901), 630-645.

(1) E. Le Blanc : *Artémidore*, dans *Mém. de l'Acad. Roy. des I. et B.-L.* (1889), XXXVI, 2, pp. 18-24 ; P. Lacroix : *Onéirocritie*, P., 1859, pp. 72-7.

CHAPITRE II

DES THÈMES HAGIOGRAPHIQUES QUI SONT ISSUS DES SONGES OU QUI LEUR DOIVENT UNE PARTIE DE LEUR VITALITÉ

Un thème issu des songes, notons-le, est un type de récit qui s'est répété à travers les âges, tantôt grâce au secours de la tradition orale ou écrite, tantôt grâce à de nouveaux songes, du même type que le premier. La vie d'un thème durant des siècles suppose toujours l'action de vingt facteurs divers et l'on ne doit pas oublier cette vérité élémentaire lorsqu'il s'agit de thèmes hagiographiques engendrés par des rêves. Quel est le songe ancien qui fut rédigé sous la dictée du rêveur, sans délai et sans que son imagination ait eu le temps de la modifier plus ou moins profondément ? La plupart des songes ont déjà passé par plusieurs bouches lorsqu'ils arrivent au biographe qui les accommode à l'avantage de son héros. Ainsi, dès le départ de cette sorte de thème, nous sommes en présence de déformations presque inévitables, et le premier récit n'est déjà qu'une variante, par rapport à la réalité primitive. Puis interviennent, au cours des âges, la fraude et la dissimulation : on a souvent attribué aux Incubes des méfaits très humains, aux Diables, des coups qui n'avaient rien de surnaturel (1). A côté de la fraude et de la simulation, peut-être auparavant, arrivent le plagiat et l'imita-

(1) J. Wier : *Des Prestiges du Diable*, l. III, ch. XI ; Leglet-Dufresnoy : *Traité des Apparitions*, II, 149-152 ; Görres : *La Mystique*, V, 315.

tion littéraire, dont nous savons quel fut le rôle immense chez les hagiographes.

On ne saurait oublier les visions des extatiques, ces songes de l'extase, qui, pour être réels, n'en sont pas moins des échos et des répliques du thème et lui apportent, pour beaucoup de gens, une autorité nouvelle. Enfin lorsque le thème, très répandu, est devenu pour ainsi dire classique, les poussées collectives entrent en jeu : ce sont des engouements subits et contagieux qui le vitalisent et le rendent pour longtemps populaire et impérissable. Des variantes naissent alors de rêves nouveaux ; et surtout de récits mille fois renouvelés et mille fois retouchés. Ainsi la tradition s'entretient et se prolonge avec des moments de vogue et des périodes d'oubli, mais sans s'éteindre jamais. Lorsque nous disons qu'un thème folklorique est issu des songes, nous entendons dire simplement que les rêves ont contribué pour une large part à sa naissance, puis à sa vie à travers les âges.

§ I. — De la croyance aux revenants et comment les thèmes qui s'y rattachent furent utilisés par les hagiographes

Après ces réserves nécessaires nous pouvons exposer, sans crainte de méprise, le rôle des songes dans les thèmes folkloriques. Nous commencerons par les diviser en deux grandes classes, puisqu'il faut ordonner quand même, une matière particulièrement rebelle à toute classification rigoureuse ; nous parlerons d'abord des songes où le saint apparaît pour son compte, en quémandeur ou en plaignant, nous traiterons ensuite de ceux où le saint joue le rôle de héros céleste ou de demi-dieu.

Avant d'aborder les divers traits qui, dans la vie des saints, se rattachent à la croyance aux revenants, nous rappellerons qu'elle est née en très grande partie des songes ou des apparitions des morts durant le sommeil ; mais il est, je crois, bien inutile d'y insister (1). Elle remonte aux origines de l'humanité, et survit

(1) E.-B. Tylor : *Les Civilisations primitives*, I, 511-517, II, 97-98 ; L.-J.-B. Bérenger-Féraud : *Superstitions et Survivances*, IV, 392-394

encore de nos jours, non seulement chez les demi-civilisés et les spirites, mais chez une foule de gens ayant reçu une culture remarquable. Les thèmes qui sont sortis de cette croyance ont été sans cesse confirmés, fortifiés, renouvelés par des apparitions de revenants et surtout par de nouveaux songes, d'où leur extrême vitalité. Nous allons les examiner rapidement tour à tour.

1) *Du mourant qui apparaît à quelque dormeur ou semi-dormeur pour l'informer de son décès.* — La possibilité pour les mourants d'informer les survivants de leur mort est un article de foi, non seulement chez les spirites, mais chez bon nombre de métapsychistes contemporains (1). Ce fut, c'est encore une croyance commune à tous les primitifs. Il s'agit donc d'un thème qui repose sur ce que les théologiens appellent volontiers la tradition universelle.

Lorsqu'on nous dit avoir vu l'âme de certains justes s'envoler au ciel sous forme de colombe, y être transportée sous l'aspect d'un petit enfant par des saints ou par des anges (2), nous devons reconnaître que ces diverses formes de notre trait ont trouvé des appuis dans les faits dits de télépathie et dans certains rêves où les morts apparaissent aux vivants.

Il en est ainsi pour les récits suivants, dont le premier est peut-être fondé sur un rêve, et dont le second a été tout simplement inventé par un faussaire.

Lorsque S. Germain, évêque de Capoue, mourut, son disciple, l'abbé Servandus, vit son âme emportée au ciel dans un globe enflammé (3). On fait dire à S. Augustin que le jour même où mourut S. Jérôme son âme ou son esprit s'était présenté à lui. C'est ce qu'il écrit à S. Cyrille de Jérusalem. Et ce dernier répond à S. Augustin que lui-même avait vu monter au ciel l'âme de S. Jérôme. C'est un superbe cas de télépathie double ; malheureusement les deux lettres en question sont fausses. Comment

(1) Cf. C. Flammarion : *La Mort et son Mystère*, II ; *Autour de la Mort*, *Télépathie*, *Manifestations des Mourants*, P., 1921.

(2) J.-B. Bagatta : *Orbis Admiranda*, II, l. VI, cap. I, § V, pp. 392-393 ; E.-C. Brewer : *Dict. of Miracles*, pp. 7-81, 109 et 458-460 ; H. Leclercq : V°, *Ame*, dans *Dict. d'Arch. chrét.*, I, 1485-1488 et 1520-1522.

(3) Grégoire le Grand : *Vie de S. Benoît*, 35.

S. Cyrille, mort en 386, aurait-il vu monter au ciel l'âme de S. Jérôme, qui mourut trente-quatre ans plus tard, c'est-à-dire l'an 420 ? (1).

« Les vies des saints, dit Dom Calmet, sont remplies d'apparitions de personnes décédées, et si l'on voulait les ramasser on en remplirait de grands volumes » (2). Mais toutes les histoires de ce genre, lorsqu'il ne s'agit pas de simples rêves, sont de pures imaginations.

Le thème de l'âme arrachée au diable par un ange ou par un saint, bien qu'il ait été très populaire, ne repose pas sur des rêves ou des visions. Ce que l'on a raconté des âmes de Dagobert, de Charlemagne, de Gervais, archevêque de Rennes, n'est fondé que sur des inventions monastiques toutes plus ou moins intéressées (3).

Néanmoins, comme il se rattache au thème précédent, il a bénéficié de sa puissante vitalité et figure dans les recueils de miracles au titre de songe surnaturel (4).

2) *Du mort qui réclame une sépulture.* — Chez nombre de primitifs, on croit que les morts privés de sépulture continuent de hanter le lieu où leur cadavre a été abandonné, gémissent, font entendre des bruits insolites, et commettent parfois de véritables méfaits, jusqu'à ce qu'ils aient obtenu des funérailles régulières (5). Ces idées eurent également une grande force dans l'antiquité classique (6). Pline le Jeune, racontant l'histoire de la maison hantée d'Athènes et du philosophe Athénodore, constate que les apparitions terrifiantes cessèrent dès que l'on eût rendu au revenant les honneurs funèbres (7).

C'est d'ailleurs à ce thème que se rattache le thème du mort reconnaissant. Tout le monde connaît l'histoire de Simonide. Il était sur le point de s'embarquer ; il trouva sur le rivage le

(1) Lenglet-Dufresnoy : *Recueil sur les Apparitions*, 1752, in-12, I, LXI-LXII.

(2) Dom Calmet : *Traité des Apparitions*, I, 342, où l'on trouvera d'ailleurs des récits typiques, *idem*, I, 340, 348.

(3) Lenglet-Dufresnoy : *Recueil sur les Apparitions*, I, LXXXI-LXXXVII, 178-179 ; LXXXVII-XCI et 182-184 ; XCV-XCVI et 189-192.

(4) Ch. Bouchet : *Miracles de la Vierge*, p. 109.

(5) E.-B. Tylor : *La Civilisation primitive*, II, 36-37.

(6) Dom Calmet : *Traité des Apparitions*, I, 376-386 ; Fustel de Coulanges : *La Cité antique*, 4e éd., P., 1872, pp. 10-11.

(7) *Epistolae*, VII, 27, 2-3.

cadavre d'un inconnu qui était sans sépulture ; il l'ensevelit par piété. La nuit suivante, le mort apparaît à Simonide, il lui conseille par reconnaissance de ne point s'embarquer sur le vaisseau qui était en rade, parce qu'il ferait naufrage. Simonide le crut, et peu de jours après, il apprit le naufrage du vaisseau sur lequel il devait monter (1).

S. Augustin reconnaît que les morts ont souvent apparu aux vivants, leur ont révélé le lieu où leur corps avait été abandonné et leur ont montré celui où ils voulaient être enterrés (2).

Avec le christianisme, l'âme errante réclame une sépulture chrétienne dans une terre consacrée. Voici ce que nous lisons dans la vie de S. Germain d'Auxerre : « Le saint voyageant un jour, par son diocèse, fut obligé de passer la nuit avec les clercs dans une maison abandonnée depuis longtemps à cause des esprits qui y revenaient. Le clerc qui faisait la lecture, devant lui, pendant la nuit, vit tout à coup un spectre qui l'effraya d'abord ; mais, ayant réveillé le saint évêque, celui-ci ordonna au spectre, par le nom de Jésus-Christ, de lui déclarer qui il était et ce qu'il demandait. Le fantôme lui dit que lui et son compagnon étaient coupables de plusieurs crimes, qu'étant morts et enterrés dans cette maison ils inquiéteraient ceux qui y logeraient jusqu'à ce qu'on leur ait accordé la sépulture. S. Germain lui ordonna de lui montrer où étaient leurs corps : le spectre l'y conduisit. Le lendemain, il assembla le peuple des environs ; on chercha parmi les ruines du bâtiment où les ronces étaient percrues ; et l'on trouva les os de ces deux hommes jetés confusément et encore chargés de chaînes ; on les enterra, on pria pour eux, et ils ne revinrent plus » (3).

3) *Des excommuniés, enterrés dans les églises, qui sortent de leurs tombeaux.* — La même pensée d'édification chrétienne a inspiré une sombre réplique : « S. Grégoire le Grand raconte que S. Benoît ayant menacé d'excommunier deux religieuses, ces religieuses moururent en cet état. Quelque temps après, leur nourrice les voyait sortir de l'église dès que le diacre avait crié :

(1) Dom Calmet : *Traité des Apparitions*, I, 421.
(2) Augustinus : *De Cura gerandi pro mortuis*, 10.
(3) 11. SS., Julii, VII, 211 ; Dom Calmet : *Traité sur les Apparitions*, I, 310.

« que ceux qui ne communient pas se retirent. » La nourrice ayant fait savoir la chose à S. Benoît, ce saint envoya en oblation un pain, afin qu'on l'offrit pour elles en signe de réconciliation ; et depuis ce temps-là les deux religieuses demeurèrent dans leurs sépultures » (1).

On trouve encore un exemple analogue dans le même S. Grégoire (2) et dans la vie de S. Gothard, évêque d'Hildesheim (3). S'il fallait en croire les Ménées grecques, un solitaire d'Egypte, martyrisé pour la foi et enterré dans une église, aurait quitté son tombeau pour se retirer dans le vestibule de l'édifice au moment où le diacre avait crié : « Que ceux qui ne communient pas se retirent. » Bien que l'on nous dise qu'il avait été excommunié pour quelque désobéissance, on a peine à comprendre que le martyre n'ait pas suffi à l'absoudre de toute faute (4). Dom Calmet reconnaît d'ailleurs que toutes les histoires de ce genre sont fort suspectes, car elles soulèvent maintes objections théologiques (5). Nous ajouterons qu'elles n'en soulèvent pas moins de la part de la critique historique. Toutes les variantes de ce thème, dont la première version apparaît dans Grégoire le Grand, sont, de toute évidence, des fables monastiques.

4) *Thème de l'auto-glorification : Du mort qui demande un culte et des honneurs que le saint réclame pour ses reliques.* — Les sacrifices aux morts sont fréquents chez les primitifs et l'on ne saurait douter qu'ils sont destinés à pacifier leurs ombres, à apaiser leurs exigences. Les Grecs et les Latins croyaient que les âmes des morts venaient goûter ce qu'on leur offrait sur leurs tombeaux ; que les ombres aimaient la fumée et le sang des victimes, la mélodie, les danses, les banquets. Bien mieux, ceux qui négligeaient de satisfaire les mânes de leurs parents ne manquaient guère d'en subir de fâcheuses conséquences. Nul n'ignore que la coutume des offrandes aux morts et celle des banquets funéraires se sont prolongées fort tard dans le christianisme (6).

(1) *Dialogues*, II, 23.
(2) *Dialogues*, II, 24.
(3) *A.A. SS. Ord. Ben.*, VI^e s., I, 434.
(4) Dom Calmet : *Traité des Apparitions*, I. 105-107.
(5) *Id.*, *id.*, I, 106-109 et 116-121.
(6) E.-B. Tylor, *loc. laud.*, II, 43-47.

Les saints ne refusaient ni les offrandes, ni les chants, ni même parfois les sacrifices. Bien mieux, et d'innombrables récits en font foi, ils entendaient que leurs restes fussent vénérés et ne souffraient pas qu'on les oublie (1). C'est d'ordinaire un songe qui avertit un fidèle du lieu où sont cachés les précieux restes ; les autorités ecclésiastiques prévenues se montrent assez souvent incrédules, mais finissent par se laisser convaincre, soit par de nouvelles visions, soit par d'autres prodiges (2). Le thème du saint préoccupé de ses reliques est, de toute évidence, le pendant du thème du mort qui demande une sépulture. Les récits véridiques, païens ou chrétiens, tirent certainement leur origine de rêves considérés comme des visions. Les uns et les autres, lorsque ce ne sont pas des plagiats ou de pures inventions, reposent également sur des songes.

Ce thème se présente sous deux formes assez différentes : tantôt le saint apparaît à un dormeur, le plus souvent un clerc, pour indiquer où gît son corps et demander qu'on lui donne une sépulture honorable ; tantôt le bienheureux trouble le sommeil du sacristain, du desservant ou du curé de l'église où reposent ses propres reliques et réclame contre la négligence et l'abandon. Ce sont en général des reliques vaguement honorées, de quelques rares fidèles ou conservées sans égards, totalement oubliées dans quelque coin. Dans le premier cas, il s'agit d'invention de reliques, et dans le second de reconnaissance. La parenté des deux thèmes est étroite : cela revient toujours à rendre hommage aux restes du saint.

Tout le monde connaît l'histoire de l'invention des reliques de S. Etienne qui demeurèrent longtemps cachées. Gamaliel apparut en songe au prêtre Lucien, curé de Caphargamala, le 3 décembre de l'an 415, et lui déclara où étaient, non seulement son propre corps et celui de son fils Abibas, mais ceux d'Etienne et de Nicodème. Il le chargea en outre de dire à Jean, évêque de Jérusalem, d'ouvrir leurs tombeaux et de leur faire rendre les honneurs qui leur étaient dus, afin de détourner les malheurs dont le monde était menacé. Lucien, pour être parfaitement certain qu'il

(1) J.-B. Bagatta : *Orbis Idumiranda*, liv. VII. § 1-3, t. II, pp. 478-487.
(2) A. Molinier : *Les Sources de l'Histoire de France*, V, LXXXIX.

ne s'agissait pas d'une illusion du sommeil, demanda à Gamaliel de vouloir bien lui apparaître encore deux fois, ce qui arriva comme il l'avait demandé. Et la troisième fois, Gamaliel précisa que le corps seul de Lucien devait être transporté à Jérusalem, et les trois autres demeurer à Caphargamala.

Cette révélation fut d'ailleurs confirmée par un moine fort simple du nom de Migece, qui reçut également en songe l'indication du lieu où était enseveli S. Etienne. Non seulement on y découvrit, en creusant, cet inestimable trésor, mais on trouva dans le tombeau une pierre où était gravé le mot de *Cheliel* qui, en hébreu, signifie *couronne*, comme *Stephanos* (Etienne) en grec. Au reste, lorsqu'on ouvrit le cercueil en présence de Jean de Jérusalem la terre trembla, une odeur excellente remplit l'atmosphère et un grand nombre de malades furent guéris (1).

Ce récit apocryphe (*BHL.* 7848-56), qui a servi de type à cent autres histoires du même genre, était considéré par S. Augustin comme de l'histoire. Il s'exprime ainsi dans un de ses sermons : « Vous avez entendu la lecture des Actes des Apôtres, où il est dit comment Etienne fut lapidé par les Juifs, comment il recommanda son âme à Dieu et comme, au moment du dernier soupir, les deux genoux en terre, il pria pour ses bourreaux. Son corps, depuis cette époque, est resté caché jusqu'à notre temps. Tout récemment, il vient d'être découvert, *comme il arrive ordinairement de découvrir les corps des saints martyrs, par une révélation divine, quand il plaît au Créateur.* Des signes évidents ont eu lieu, l'endroit de la sépulture a été reconnu et il a été trouvé selon tout ce qui avait été révélé. Plusieurs ont alors reçu de ses reliques, Dieu l'a voulu ainsi, et nous les ont rapportées à Hippone » (2).

Dès le cinquième siècle, il s'agit donc déjà d'un type de récit connu et même si l'on considère celui-ci comme un faux avéré, il est possible d'admettre que le premier modèle avait été suggéré par un rêve que le hasard, ou des recherches obstinées permirent de vérifier.

C'est à la suite d'une triple apparition qu'en 488, on découvrit

(1) Cf. Tillemont : *M. H. E.*, II, 9-12.
(2) S. Augustin : *Sermon*, 318.

à Salamine la tombe de S. Barnabé, le chef des 72 disciples (1). Au VI^e^ siècle, Grégoire de Tours rapporte de nombreuses inventions de ce genre. C'est ainsi, par exemple, qu'un diacre de Metz découvrit le corps de S. Mallosus, l'un des martyrs de la légion thébéenne (2). Lorsque S. Pallais, évêque de Saintes (573-597) voulut vérifier l'authenticité des restes de S. Eutrope, on constata que le crâne avait été fendu d'un coup de hache ; mais ce ne fut pas tout : la nuit suivante, Eutrope apparut à deux abbés qui avaient assisté Pallais et leur dit : « Cette cicatrice que vous avez vue sur ma tête, c'est le coup qui m'a fait martyr » (3).

Aux V^e^ et VI^e^ siècles, un saint qui n'avait pas été *révélé* par un songe ou par une vision, — ce qui était ordinairement tout un, — ne recevait pas de culte. Tel est le cas de S. Austremoine à Issoire ou celui du Bienheureux martyr Liminius (4). « Il n'est pas absurde de croire, dit Grégoire de Tours, que souvent le Seigneur daigne révéler par des visions comment les saints doivent être honorés » (5). Aussi, lorsqu'un culte manquait de témoignages anciens, il finissait toujours par surgir quelque pieux chroniqueur qui inventait un rêve ou une vision pour le justifier (6).

Il en est de même durant tout le moyen âge. C'est par une vision que le prêtre Atalongus, au VIII^e^ siècle, apprit où dormaient S. Kilien et ses compagnons. Henschen, il est vrai, rejette ce récit comme une fable, mais, puisque fable il y a, elle atteste néanmoins la vitalité du thème (7). Au X^e^ siècle, Flodoard attribue à une vision la découverte des restes de Ste Macre. La bienheureuse vierge, dont le corps reposait non loin d'un sanctuaire de S. Martin, donna « l'ordre de placer plus honorablement son corps dans l'intérieur de l'église, afin qu'elle fût mieux connue des habitants du lieu » (8). Les corps des bienheureuses Beuve et Dode, les proches parentes du roi Dagobert reposèrent

(1) Surius : *Vitae SS.* (1877), VI, 261-62.
(2) *De la Gloire des Martyrs*, 63, éd. Bordier, I, 179.
(3) *De la Gloire des Martyrs*, 56, éd. Bordier, I, 163.
(4) *De la Gloire des Confesseurs*, 30 et 36, éd. Bordier, II, 401 et 415.
(5) *De la Gloire des Confesseurs*, 40, éd. Bordier, II, 421.
(6) M. Besson : *Monasterium Acaunense*, pp. 35-36.
(7) L. Van Der Essen : *Vitae des SS. Mer.*, p. 9 et notes.
(8) Flodoard : *Hist. de l'Eglise de Reims*, IV, 31, éd. Lejeune, II, 624-625.

longtemps dans une chapelle située en dehors de la ville de Reims ; mais à la suite de « révélations », ils furent exhumés et portés dans l'église du monastère de Notre-Dame et de Saint-Pierre, au centre de la ville (1). A la fin du Xe siècle, Ste Landrade apparaît à plusieurs reprises à diverses personnes, afin d'obtenir le relèvement de ses reliques et, pour les engager à l'écouter, leur fait diverses promesses (2). Citons encore, au XIIe siècle, le cas de S. Apollinaire de Ravenne qui, à plusieurs reprises, après la découverte de son corps, en 1173, donne des détails sur son martyre et les particularités de son propre corps (3). En 1261, S. Paulin de Lucques apparaît pendant son sommeil à un saint religieux nommé frère Jacques et lui révèle où reposent ses restes. Suivent la découverte d'une inscription et toute une série de prodiges (4).

Deux cas des XVe et XVIe, celui de Ste Mustiole (5) et celui de S. Béat (6) suffiront pour attester la vitalité du thème dans les temps modernes.

En pleine époque contemporaine, de pieux ecclésiastiques demeurent persuadés de la valeur de ces sortes de rêves et considèrent comme historiques toutes les variantes de notre thème. Ecoutez ce qu'un prêtre de l'Église santone écrit :

« Oui, Dieu est, pour l'âme sanctifiée, plein de tendresse pendant le repos de la nuit, comme la mère qui chérit son enfant au berceau et vient pendant son sommeil lui prodiguer mille témoignages d'amour. L'Ange du Très-Haut, qui nous accompagne, ainsi que Tobie vers Ragès, n'est-il pas près de nous, toujours nous abritant en quelque sorte sous ses ailes protectrices ? Il veille pour nous pendant la nuit ; il est chargé par le Père Céleste de nous bénir et de préparer par des songes pieux l'âme amie du Seigneur aux plus douces émotions de la foi, pour le moment du réveil. Il est indubitable que le cœur parle à Dieu pendant que le sommeil captive les sens, comme il est certain

(1) Flodoard : *Hist. de l'Eglise de Reims*, IV, 38, éd. Lejeune, II, 583-84.
(2) E. Monseur : *Moines et SS. de Gand*, pp. 7-8.
(3) Muratori : *Rer. Ital. scr.*, I, 2, 538-545 ; *AA. SS.*, Julii, V 359-67.
(4) *AA. SS.*, Julii, III, 249-250.
(5) *Anal. Boll.* (1923), XLI, 431-432.
(6) Dr E. Gelpke : *Trad. et Lég. du Christ. en Suisse*, p. 12.

que l'action divine sur le cœur innocent continue ses effets de grâce pendant les heures du repos. L'âme prédestinée, dégagée des liens charnels qui la captivent ici bas, environnée, dans le royaume des intelligences, de l'impérissable gloire que Dieu lui communique, participe de la nature subtile des purs esprits et par cette âme béatifiée, quand le Seigneur l'ordonne pour la consolation de l'Eglise militante, il se fait une manifestation divine, il s'opère une révélation aussi solennelle qu'authentique » (1).

Ces considérations pieuses expliquent d'ailleurs fort bien comment l'âme, toute préoccupée de la découverte espérée ou déjà faite, se trouve parfois visitée par des songes qu'il était impossible de ne pas tenir pour des visions, ou des révélations, dans un milieu où l'on attachait volontiers aux rêves une valeur prophétique.

4) *Des revenants qui cherchent à remplir un engagement, pris durant leur vie, et des apparitions d'âmes du purgatoire.* — Le thème de l'apparition des âmes du purgatoire n'est que la forme chrétienne d'un thème bien connu du folklore universel : le revenant qui demande, comme un service inestimable, de remplir pour lui un engagement qu'il avait pris de son vivant et n'avait pas eu le temps de tenir avant sa mort. Les âmes des chrétiens défunts implorent assez souvent des messes, des aumônes, des restitutions, des pèlerinages ; elles désirent parfois ardemment rencontrer un cœur généreux qui veuille bien payer leurs dettes. Les saints ont été rarement insensibles à ces sortes de sollicitations ; tous se sont intéressés aux âmes du purgatoire ; d'aucuns ont largement contribué à soulager les souffrances, à abréger les peines de ces âmes douloureuses.

Ste Perpétue vit en songe Dinostrate, son jeune frère, mort à l'âge de sept ans : il était haletant, dévoré de soif, le visage malpropre, faisant effort pour atteindre un bassin plein d'eau, mais vainement. Lorsqu'elle se réveilla, elle comprit qu'il subissait la peine de ses fautes, et se mit à prier pour lui jour et nuit. Quelques jours après, elle eut une nouvelle vision (entendez un nouveau songe), son frère était purifié, bien vêtu... elle comprit qu'il avait été délivré des peines qu'il endurait (2).

(1) Abbé Bunand : *Hist. de l'Eglise saintone*, La Rochelle, 1843, I, 154-156.
(2) Ruinart-Guéranger : *Les Actes des Martyrs*, I, 302-304.

La nuit qui précéda la veille de Pâques, S. Liébert, évêque de Cambrai, s'était rendu dans la chapelle du Saint-Sépulcre de sa ville épiscopale pour y prier pour les âmes des fidèles trépassés. Au moment où il achevait en silence son oraison, tous ceux qui étaient avec lui entendirent distinctement un *amen* proféré sans doute par les âmes que sa prière avait soulagées (1). Vers la même époque, S. Stanislas, évêque de Cracovie, ayant ressuscité un mort, afin qu'il pût témoigner en faveur d'accusés innocents, apprit de lui qu'il souffrait en purgatoire. Alors il lui proposa de lui conserver cette vie provisoirement rendue, mais le mort préféra achever son temps de douleurs plutôt que de courir le risque de la damnation (2).

Toujours dans le dernier quart du XI[e] siècle, un moine du nom de Durant de Bridon apparut à un autre religieux, nommé Séguin, et le pria d'informer S. Hugues des souffrances qu'il éprouvait en purgatoire. « Alors S. Hugues ordonna le silence à sept de ses religieux, pendant une semaine, et des prières continuelles pour sa délivrance. Au bout de la semaine, le mort revint encore et se plaignit que, le silence ayant été rompu par un des frères, son soulagement avait été différé. On garda encore le silence pendant sept jours. Alors Durant se fit voir une troisième fois, mais tout brillant de lumière, marque du bonheur éternel dans lequel il venait d'entrer » (3).

Ste Christine l'Admirable († 1224), très liée avec le comte Louis durant sa vie, accepte, après le décès de son ami, de partager avec lui les souffrances qu'il éprouvait en purgatoire (4). Les prières de Ste Ludgarde († 1246) ont abrégé les peines de nombre d'âmes du purgatoire et en ont délivré plusieurs « tel un abbé de l'ordre des Cîteaux nommé Simon, condamné à onze ans de tourments et le prieur d'Oignies, appelé Baudoin, qui, à l'heure de sa mort, lui fut recommandé par une vision » (5). A la fin du XIII[e] siècle, Ste Marguerite de Cortone († 1297) apprit par révélation que sa mère avait été délivrée du purgatoire après

(1) *Petits Boll.*, VII, 249.
(2) *Id.*, V, 337-338.
(3) *Petits Boll.*, V, 77.
(4) Dr Imbert-Gourbeyre : *La Stigmatisation*, II, 140, note.
(5) *Petits Boll.*, VII, 83.

dix ans ; que son père en avait été tiré pareillement, mais après avoir enduré des peines bien plus grandes (1).

La bienheureuse Emilie Bicchieri († 1314) avait une grande pitié pour les âmes du purgatoire, priait et faisait prier pour elles. Elle obtint de nombreuses délivrances. « Sœur Cécile Marguerite Avogrado de Quinto se montra à Mère Emilie trois jours après sa mort. Or, la Mère Emilie avait quelquefois refusé à cette sœur la permission de boire, et sœur Cécile avait toujours offert cette mortification à Jésus crucifié. Mais à peine était-elle morte que son ange gardien se montrant à elle à travers les flammes du purgatoire, il les éteignit presque entièrement à l'aide de cette eau dont elle s'était privée sur la terre » (2).

Au XIV^e^ siècle, Ste Françoise Romaine visita souvent le purgatoire et put y voir comment les âmes étaient éprouvées (3). Dans la vie de S. Nicolas de Tolentin, qui mourut au début du même siècle (1308), on raconte que Frère Pelerin d'Osma, qui expiait en purgatoire ses manquements à la règle, vint le supplier d'intercéder en sa faveur, ce qu'il fit ; et cette âme, une fois soulagée, vint le remercier de ses prières. De l'avis de Lenglet-Dufresnoy, c'est là un conte imaginé pour donner de la vogue aux reliques de S. Nicolas de Tolentin (4), mais l'utilisation même de notre thème prouve assez qu'il était à la mode.

Au XV^e^ siècle, Elisabeth de Reute († 1421) et Charlotte de la Résurrection († 1466) souffrirent à maintes reprises les peines du purgatoire (5) et sans doute ne furent pas les seules. *Le Dialogue des Miracles*, de Césaire d'Heisterbach, dont l'édition princeps est de 1475, consacre tout un livre aux apparitions d'âmes du purgatoire (6).

Dans le dernier quart du XVI^e^ siècle et durant tout le XVII^e^, le zèle pour la délivrance des âmes du purgatoire fut à l'ordre du jour. Toute une légion de saintes voulut non seulement prier,

(1) *Petits Boll.*, II, 622.
(2) *Petits Boll.*, V, 298.
(3) *Id.*, III, 317 ; Görres : *La Mystique*, III, 431-432.
(4) Lenglet-Dufresnoy : *Traité des Apparitions*, II, 443.
(5) Dr Imbert-Gourbeyre : *La Stigmatisation*, I, 83 et II, 139, n. 1.
(6) Caesarii Heisterbacensis : *Dialogus Miraculorum*, XII, 24-39, éd. de Cologne, 1851, II, 335-348.

mais expier pour elles, ainsi Ste Marie-Madeleine de Pazzi († 1607) (1), Ursule Benincasa († 1618), Agathe de la Croix († 1621), Agnès de Langeac († 1634), Paule de Ste Thérèse († 1657), Pudentienne Zagnoni († 1662), Rosanna Battista († 1663), Marie Villani († 1670), Marie Ock († 1684) (2).

Cet élan ne pouvait manquer de favoriser les visions. Il est avéré que bien des fois les âmes du purgatoire apparurent à la vénérable Marie de Jésus d'Agréda († 1655) (3) et à la bienheureuse Esprite de Jésus († 1658) ; certaines âmes appelaient Esprite par son nom, soit de jour, soit de nuit, et lui demandaient d'une voix lamentable l'aumône de ses pénitences et le secours de ses prières. Sa mère, qui l'avait tant troublée en sa vie au sujet de sa piété, se trouva du nombre. Esprite redoubla de ferveur, et sa mère, délivrée au bout de sept mois, vint la remercier (4). A Toulouse paraît, en 1694, un livret intitulé : *Le Retour des morts ou traité pieux qui prouve par plusieurs histoires authentiques que les âmes des trépassés reviennent quelquefois par la permission de Dieu.* Il témoigne avec éclat en faveur de notre thème (5).

On ne saurait donc s'étonner de trouver de nouvelles expiatrices et de nouvelles visionnaires au XVIII^e^ siècle. La Vénérable Benoîte Rencurel assiste à une procession d'âmes se rendant du purgatoire au ciel (6), et les âmes délivrés par la bienheureuse Marie des Anges († 1717) venaient visiblement la remercier avant de s'envoler au ciel (7). Florida Cevoli († 1767) et Magdeleine Morice († 1769) acceptent de souffrir les feux du purgatoire à la place des pauvres âmes qui réclament leurs prières (8).

(1) *Petits Boll.*, 170.

(2) J.-K. Huysmans: *Sainte Lydwine de Schiedam*, pp. 298-301; voir aussi Dr Imbert-Gourbeyre: *La Stigmatisation, l'extase divine, etc...*, Clermont-Ferrand, 1898, II, 139-144, qui ajoute à cette liste Catherine Raconigqi, 1547, Dominique du Paradis, 1553, Camille Calderonia, 1555, Jeanne de Jésus-Marie, 1591, Marguerite Aguillona, 1600.

(3) R. P. J.-X. Salvieco: *Vie de la Vénérable Marie de Jésus*, p. 317.

(4) *Petits Boll.*, XV, 530-531.

(5) L'abbé Lenglet-Dufresnoy, qui reproduit le texte de ce livret, n'a pas de peine à démontrer que les historiettes qu'il contient sont entièrement controuvées *Traité des Apparitions*, II, 391-443.

(6) *Petits Boll.*, V, 226.

(7) *Id.*, XIV, 334.

(8) Dr Imbert-Gourbeyre: *La Stigmatisation*, I, 432-433, et II, 140, note.

Parmi les femmes non canonisées qui furent favorisées de ces sortes d'apparitions au XIX^e^ siècle (1) nous accorderons une place à part à Catherine-Emmerich et à Françoise du Saint Sacrement, cette dernière de l'ordre des Déchaussées. Les rêvasseries de la première n'ont rien de bien original, mais fournissent un bon exemple du décousu de certaines visions. Il semblerait, d'après l'un de ses récits, que la Vierge avait un trône dans le Purgatoire (2). La seconde était assiégée par les âmes des défunts.

« Lorsque Françoise était au chœur, toutes ces pauvres âmes se tenaient à l'entrée de l'église, près du bénitier, et l'attendaient avec une grande dévotion pendant le temps que duraient les Heures. L'office une fois fini, elles entraient avec elle dans sa cellule, et lui présentaient leur supplique. Lorsqu'elle était avec les sœurs ou à la récréation, elles la suivaient et lui faisaient signe de venir. C'était principalement aux yeux et à l'expression qu'elle reconnaissait leur état intérieur. Le Jour des Morts, l'affluence était bien plus grande autour d'elle. Elle était surtout entourée des âmes qui avaient obtenu leur délivrance en ce jour, et qui venaient lui raconter confidentiellement les choses les plus secrètes. Lorsqu'elles trouvaient leur bienfaitrice endormie, elles se tenaient autour de son lit, attendant qu'elle se réveillât, pour ne point l'effrayer ; mais elle ne pouvait pas s'empêcher d'avoir peur. Aussi, dès qu'elle voyait le soleil se coucher, elle devenait triste, dans l'attente des visites qu'elle allait recevoir. Les défunts lui donnaient une multitude de commissions, qu'elle exécutait dans les commencements avec une grande exactitude ; mais comme ces relations devenaient fort incommodes pour le monastère, ses supérieures les lui interdirent. Plusieurs venaient lui apporter des messages de la part d'autres âmes qui n'osaient pas s'adresser à elle. Aussi ressentait-elle pour toutes ces âmes une grande compassion et faisait-elle tout ce qu'elle pouvait pour les secourir, priant presque continuellement pour elles, faisant des communions, engageant des prêtres à dire des messes, jeûnant presque toute l'année au pain et à l'eau, se donnant la discipline des heures entières » (3).

Et Görres, qui nous résume cette vie, ajoute :

« Il en fut de même de Jeanne de Jésus-Marie, de Gertrude de S. Dominique, de Bernardine de la Croix, et de Bénédicte de Brescia.

(1) On signale principalement Joséphа Kumi (+1817), Anne Félicie, religieuse tertiaire franciscaine à Foligno (v. 1860), Françoise Barthel d'Andlau (+1878). Cf. Dr Imbert-Gourbeyre : *La Stigmatisation*, I, 450 ; 529-530, II. 142-144.

(2) P.-E. Schmoeger : *Vie de Anne-Catherine Emmerich*, I, 329-330.

(3) Görres : *La Mystique*, III, 433-434.

toutes ces femmes furent comme les sœurs de charité des âmes du purgatoire » (1).

On nous pardonnera de nous être étendu sur ce thème ; mais ces répétitions sont instructives. Parmi les récits de ce genre, on rencontre, comme partout ailleurs, des récits inventés et d'impudents plagiats ; mais il apparaît clairement que nombre d'entre eux, pour être nés de la suggestion du milieu, n'en sont pas moins des tranches de rêve, d'un rêve qui parfois envahit toute une existence.

Je n'ai pas la prétention de passer en revue tous les thèmes issus plus ou moins directement des songes où revivent les morts ; ceux qui nous ont arrêté suffisent amplement à en faire saisir l'importance.

§ II. — Des songes divinatoires

Les saints qui participent à la gloire de Dieu bénéficient également d'une partie de sa science et de son autorité. Ils se comportent tour à tour dans les songes comme des devins, qui annoncent l'avenir individuel ; comme des oracles qui ordonnent ou transmettent les ordres d'en-haut ; comme des révélateurs qui font apparaître aux yeux du dormeur les événements de l'histoire, passée ou future, d'autres pays ou d'autres mondes que le sien. Bien mieux, ils dévoilent parfois des vérités d'un ordre plus élevé, concernant la vie de l'âme dans l'au-delà ou les mystères de la vie divine.

Nous avons déjà longuement parlé de la croyance à la valeur significatives des songes, et, par la même occasion, nous avons montré l'importance des songes divinatoires chez tous les peuples de l'antiquité. Cette croyance qui, nous l'avons vu également, s'est prolongée dans le christianisme avec les Tertullien, les Synesius, les Augustin, et tant d'autres, remonte certaine-

(1) Görres : *La Mystique*, III, 435. Notons que les histoires de ce genre sont encore utilisées non seulement dans des livrets de dévotion tel que le recueil intitulé : *Trois apparitions d'âmes au purgatoire*, P., 1872, d'ailleurs approuvé par l'autorité ecclésiastique, mais dans des ouvrages d'enseignement comme *Le Dogme du Purgatoire*, du R. P. Schouppe, Paris, 1890.

ment aux temps les plus lointains, car nous la retrouvons chez tous les peuples non civilisés que l'on qualifie de primitifs.

On a vu une tribu australienne émigrer parce que l'un de ses membres avait rêvé d'une espèce de hibou qui, suivant la croyance du pays, annonçait l'attaque d'une certaine tribu (1).

Les Kamtschadales, dont l'esprit est très préoccupé de rêves, en donnent des interprétations assez spéciales. Ainsi rêver de poux annonce la visite de voyageurs russes (2). On rencontre de nombreux récits de rêves qui se sont réalisés et dont quelques-uns sont parfois impressionnants (3), mais on n'a jamais tenté de dénombrer ceux qui ont fait faillite. Les primitifs ont parfaitement constaté que tous les rêves prophétiques ne se réalisaient pas ; mais cela n'a pas diminué leur foi dans leur valeur divinatoire. Pour éviter ce qu'ils appellent leur erreur, les Zoulous déclarent qu'il fallait parfois expliquer les songes par le sens opposé. Rêvent-ils de la mort d'un homme malade et voient-ils, en songe, la terre tomber dans la fosse, et entendent-ils les lamentations, ils se disent : Puisque nous avons rêvé de sa mort, c'est qu'il ne mourra pas. Mais s'ils rêvent de danses ou de noces, c'est un signe de mort (4). De même les Maoris disent que s'ils voient, en songe, mourir un de leurs parents, c'est qu'il vivra, tandis que s'ils le voient bien portant c'est un signe de sa mort (5). En vérité, la foi surmonte toutes les difficultés.

La croyance aux songes divinatoires plonge ses racines dans les rêves des plus vieilles humanités ; les simples d'aujourd'hui comme ceux d'hier leur trouvent mille justifications. Les gens instruits eux-mêmes n'échappent pas à cette croyance. La reine Marguerite, dans ses Mémoires, prétend que Dieu protège les grands d'une façon particulière et qu'il leur fait connaître, en songe ou autrement, ce qui doit leur arriver. « Comme la reine Catherine de Médicis, ma mère, dit-elle, qui, la nuit avant cette

(1) Oldfield, dans *Trans. of Ethn. Soc.*, III, 241.

(2) Steller : *Kamtschatka*, p. 279.

(3) On trouvera un bel exemple de ce genre dans Cornet : *Au Tchad*, Paris, 1911, in-12, pp. 61-63.

(4) Callaway : *Religion of Amazulu*, pp. 236 et 241.

(5) R. Taylor : *New-Zéland*, p. 324. Même attitude chez les dévots de la Russie au milieu du XIXe siècle ; Mme E. de Bagreef-Speransay : *Les Pèlerins russes à Jérusalem*, P., 1857, in-12, I, 75.

misérable course, songea qu'elle voyait le roi Henri II, mon père, blessé à l'œil comme il arriva, étant éveillée, elle pria plusieurs fois le roi de ne vouloir point courir ce jour-là » (1). On citerait bien d'autres exemples de ce genre, même chez les croyants contemporains, chrétiens, juifs, musulmans ou païens. Bien mieux, les libres-penseurs qui s'intéressent à la métapsychique croient tous ou presque tous aux rêves divinatoires.

On conçoit facilement que des idées obsédantes, mais contenues et refoulées pendant la veille, trouvant en rêve le champ plus libre, provoquent ces sortes de songes prophétiques. Ils traduisent avant toutes choses un désir profond, une aspiration ardente. Ce désir et cette aspiration, avant de se réaliser en acte, s'expriment assez souvent par le rêve.

Théodose le Grand eut un songe dans lequel il assistait à son propre sacre bien avant que le jour en fût arrivé (2). Les papes Eugène IV et Nicolas V ont prévu, l'un et l'autre, par des songes leur intronisation (3).

Avant son avènement S. Gui, alors archevêque de Vienne, eut un songe dont il ne saisit pas tout d'abord le sens : « Pendant son sommeil, dit l'abbé Suger, il vit un être puissant qui portait la lune cachée sous son manteau, et la lui donnait à garder ; mais il reconnut parfaitement la vérité de cette vision quand ceux de l'Église romaine, réfugiée alors en France, l'élurent bientôt après Souverain Pontife » (4).

Certains rêves se produisent pendant le sommeil des amis ou des parents de celui dont l'avenir est en jeu. Serons-nous surpris, sachant le grand amour de Ste Monique pour son fils et son désir de le voir partager sa foi, qu'elle ait appris en songe qu'il se convertirait un jour ?

Parmi les thèmes issus des rêves divinatoires nous n'en retiendrons que deux, mais d'une importance capitale : le thème de l'annonciation et celui de la mort prédite. Il est trop naturel que l'on ait souhaité connaître l'avenir de ses enfants et l'heure de l'inévitable fin ; au reste le désir est comme la femme, il trouve

(1) Dom Calmet : *Traité des Apparitions*, I, 414.
(2) Théodoret : *Hist. Eccles.*, V, 7.
(3) P. Lacroix : *L'Onéirocritie*, P., 142.
(4) Suger : *Vie de Louis le Gros*, collection Guizot, VIII, 113.

toujours quelque moyen de se satisfaire. Ces deux thèmes fondamentaux sont nés d'un vœu d'autant plus intense qu'il a ses racines dans notre ignorance, notre inquiétude et notre insatiable curiosité.

1) *Du thème de l'annonciation et des rêves de la femme enceinte.* — Le thème de l'annonciation est bien connu par les récits des Evangiles ; mais l'annonce faite aux parents de S. Jean-Baptiste et à ceux de Jésus sont d'un type fort complexe, et, l'on peut dire, achevé. Nous sommes évidemment là en présence de compositions littéraires qui s'inspirent de divers passages de l'Ancien Testament relatifs à Ismaël, à Isaac et à Samson (1).

L'imitation et le plagiat ont joué un rôle important dans la propagation de notre thème. Les récits des Évangiles apocryphes relatifs à la naissance de la Vierge Marie sont de simples emprunts (2).

Dans le domaine proprement hagiographique, on a beaucoup imité les deux Testaments : les anges annonciateurs des vies de S. Eucher de Lyon (3), de S. Filpos de Byzance (4), de S. Samson de Dol (5), de S. Taurin d'Evreux (6) sont tirés de la Bible. La mère de Ste Brigitte la Thaumaturge rappelle Sara, la mère d'Isaac (7). Mais je ne crois pas qu'on puisse citer de meilleur exemple d'imitation que celui de la vie de S. Remi. Un moine, nommé Montan, est averti par trois songes qu'une certaine Célinie, bien que vieille et stérile, mettrait au monde un fils nommé Remi, à qui serait confié le salut de l'Église des Gaules. Il fait part de son message à Célinie qui se demande, étant donné son âge, comment elle pourra donner le jour à un enfant et le nourrir de son lait. « Pour que la patience se joignit à ses autres mérites, Montan avait été momentanément privé de la vue. Afin de persuader Célinie, il lui annonce qu'il suffira de lui baigner

(1) Strauss : *Vie de Jésus*, I, 178-179.

(2) *Protévangile de Jacques*, 9, 7 ; *Evangile de la Nativité de Marie*, 7-8 ; *Evangile arménien de l'Enfance*, 1, 1 et 1-4. Ces récits ont été adoptés par le Coran, XIX, 16-22, et repris, bien entendu, par Vincent de Beauvais, dans son *Miroir Historial*, VI, 64 ; et par Jacques de Voragine, dans la *Légende Dorée*, c. 131, p. 585 sq.

(3) Surius : *Vitae SS.*, au 20 févr. ; J.-B. Bagatta, II, 4, n. 5.

(4) *Anal. Boll.* (1906), XXV, 342.

(5) Fawtier : *Vie de S. Samson*, 5-6 et 36-37.

(6) Mesnel : *Vies des SS. du Dioc. d'Evreux*, I, 24 et 42-43.

(7) Lenglet-Dufresnoy : *Traité*, I, 267.

les yeux de son lait pour que ce breuvage de l'enfant lui rende aussitôt la vue » (1). Comment ne pas songer à la conception de Jean-Baptiste, à Zacharie devenu muet, et ne recouvrant la parole qu'après la naissance du Précurseur ? S'il est vrai, comme l'a écrit le P. Delehaye, que l'annonciation fait partie d'une vie de saint bien composée (2), comment se serait-on dispensé de copier ou d'imiter ?

Cependant le plagiat et l'imitation ne sauraient tout expliquer ; la source première de ces sortes de récits se trouve véritablement dans le sommeil. Maury, qui consacre quelques pages judicieuses à notre thème, écrit :

« Quelle mère n'a pas quelquefois fondé sur l'être qu'elle porte dans son sein de chimériques espérances ? Quelle mère ne s'est pas représenté le fils qu'elle va mettre au jour comme le modèle de tous les talents et de toutes les vertus, comme l'honneur futur de sa famille ? Cette pensée ambitieuse n'a-t-elle pas parfois agité son sommeil, nourri ses songes ? N'a-t-elle pas pu se représenter une puissance supérieure, un Dieu venant lui annoncer la réalisation de ses désirs ? Rêves vite oubliés, pensées chassées par la réalité ! Mais si un jour l'enfant qu'elle a mis au monde venait à conquérir une noble, une sainte illustration, ce rêve ne se représenterait-il pas à la mémoire de la mère, du père dont il a jadis frappé l'imagination ? Cette idée incertaine de l'avenir glorieux d'un enfant ne se réfléchirait-elle pas alors, plus positive et plus claire, dans des esprits superstitieux, et des parents enthousiastes ne raconteraient-ils pas de bonne foi que la naissance de leur enfant leur a été annoncée par un message divin, par un prodige dont ils ont été témoins ? Voilà, peut-être, le secret de tous les faits de ce genre que nous rencontrons dans l'antiquité et dans l'Orient » (3).

On peut, je crois, être plus affirmatif encore, car on fut longtemps persuadé que les rêves du temps de la conception ou ceux des jours qui précèdent l'enfantement ont une valeur significative. Dans ces périodes d'attente et parfois d'anxiété, une mère a souvent des rêves singuliers et jadis l'on trouvait toujours quelque interprète bénévole pour leur découvrir un sens prophétique ; on en trouve encore.

(1) Flodoard : *Hist. Eccles. Rem.*, I, 10, éd. Lejeune, I, 55-58.
(2) *Les Lég. hagiogr.*, p. 110.
(3) A. Maury : *Croyances et Légendes*, pp. 94-95

Le songe présage de la mère enceinte a été récemment étudié par Mgr Lanzoni (1) ; il est d'ailleurs fort souvent assez clair. C'est l'enfant lui-même qui apparaît dans le sommeil de la mère, mais avec l'habit clérical ou monastique, ou même avec les insignes de la dignité dont un jour il sera revêtu.

La mère de S. Nizier sait qu'elle aura pour fils un évêque (2) ; celle d'Aeneas Sylvius, le futur Pie II, rêve qu'elle met au monde un enfant portant la mitre (3). La mère de S. Judual, avant qu'il fût né, voit son fils sur un trône royal (4). Ste Cécile Copoli de Pérouse, reposant encore dans le sein de sa mère, celle-ci rêva que S. Bernardin de Sienne portait sur ses bras une petite fille revêtue de l'habit de Ste Claire (5).

On rencontre de semblables songes dans les vies de la bienheureuse Agnès de Bohême, de S. Camille de Lellis, de la bienheureuse Emilie Biechieri, de S. François de Sienne, de S. Jacques de Bevagna (6). Le rêve s'accompagne parfois de paroles. Hedwige, la mère de S. Norbert, durant son sommeil, entend une voix du ciel lui annonçant qu'elle porte un archevêque dans son sein (7). D'autrefois, les désirs et les espoirs de la mère se traduisent d'une façon moins discrète, mais à peine moins claire. La mère de S. Robert de Sulmone rêve qu'elle engendre un fils ayant une forme ronde qui enveloppe toute la terre (8) ; celle de S. Mathurin voit son fils entrer dans une bergerie, dans laquelle on lui confie la garde d'un très grand troupeau (9). Des rêves analogues se rencontrent dans les vies de S. Geoffroy de Bayeux (10), de

(1) *Il sogno presago della madre incita, nella letteratura medievale e antica*, dans *Anal. Boll.* (1927), XLV, 227-261. Il semble ignorer que le sujet avait été déjà traité avant lui par J.-B. Bagatta : *Admiranda Orbis*, II, 4-6 ; par A. Maury : *Croyances et Légendes*, pp. 94-97 ; par P. Saintyves : *Les Vierges-Mères et les naissances miraculeuses*, P., 1903, pp. 163-176.

(2) Grégoire de Tours : *Vitae Patrum*, 8.

(3) J.-B. Bagatta, II, 6, n° 32.

(4) De la Borderie : *S. Lunaire*, p. 16.

(5) *Archivium Franciscanum Historicum*, 1926, p. 365, cité par Mgr Lanzoni, *loc. cit.*, pp. 231-232.

(6) Mgr Lanzoni, *loc. cit.*, pp. 231-232, 233, 235.

(7) *Petits Boll.*, VI, 489. Voir aussi P. Saintyves : *Vierges-Mères*, p. 169.

(8) Mgr Lanzoni, *loc. cit.*, p. 232.

(9) *Id.*, *id.*, p. 235.

(10) J.-B. Bagatta, II, 5, n° 26.

S. Hugues de Grenoble (1), de la bienheureuse Gherardesca de Pise (2). On en citerait vingt autres (3).

L'enfant déjà fort, qui remue dans le sein de sa mère, a pu lui faire rêver qu'il combattait quelque adversaire redoutable. La mère de S. Pellegrin, durant sa grossesse, a vu son fils se battre avec le diable et remporter la victoire (4). Lorsque Dogdo, la mère de Zoroastre, l'eût conçu, elle eut un songe où elle vit les luttes réservées au fondateur du parsisme : des animaux se précipitaient sur lui pour le dévorer, et aussitôt l'enfant les mettait en fuite (5). Mais comment ne pas se demander si ces récits fabuleux ne furent pas inspirés par de véritables rêves ?

La grossesse se manifeste par toutes sortes de troubles organiques, et par ces désirs imprimés que l'on appelle des envies ; il est donc inévitable qu'elle agisse sur les rêves. La présence de l'enfant, surtout durant le neuvième mois, produit une forte compression de tous les organes voisins et provoque des phénomènes plus ou moins étranges.

Une légère émission d'urine pendant le sommeil, voire un simple besoin, produit facilement des rêves de miction ; il est donc fort possible qu'il faille voir dans ce trouble classique l'origine de certains songes de la femme grosse. Lorsqu'Hérodote nous dit qu'Astyage s'imagina, en dormant, que sa fille versait de l'eau en si grande abondance que sa capitale et l'Asie entière en étaient débordées, ce qui l'effraya fort (6), il est très vraisemblable que le rêve que lui prêta le vieil historien n'est qu'un emprunt à quelque histoire plus ancienne où il s'agissait du rêve d'une femme enceinte. Quelque temps avant la naissance d'Almos, chef de la confédération des Magyars, sa mère aurait aperçu un fleuve majestueux qui sortait de son sein et se répandait sur la terre. C'était, dit-on, le présage des brillantes destinées réservées à ce prince ou à ses successeurs (7). Ne doit-on pas rappor-

(1) Mgr Lanzoni, *loc. cit.*, 233 et 234.
(2) Tel est le cas singulier de S. Gildas, J.-B. Bagatta, II, 6, n° 30, qui se répète dans la vie de S. David, Mgr Lanzoni, p. 236.
(3) J.-B. Bagatta : *Admiranda Orbis*, II, 4-6.
(4) Mgr Lanzoni, *loc. cit.*, p. 235.
(5) G. de Lafont : *Le Mazdéisme*, p. 121.
(6) Hérodote : *Hist.*, I, CVII.
(7) A. de Charencey : *Le Folklore dans les deux Mondes*, pp. 221-222.

cher de cette espèce de rêve celui de la mère de S. Prix, évêque de Clermont, qui vit son enfant baignant dans une onde de sang, rêve qu'un homme pieux interpréta en prédisant qu'il mourrait martyr (1).

Parmi les rêves de la grossesse dont se sont emparés les hagiographes, il en est un très grand nombre où les mères croient engendrer des torches ou des flammes, des perles brillantes, des lumières, des étoiles, voire même la lune ou le soleil. Doit-on les rattacher à des brûlures, à des impressions inflammatoires, ou tout simplement à certains troubles cérébraux que leur peu de gravité rend pour ainsi dire indiscernables durant la veille ? Je ne saurais le dire, mais j'incline fort à penser qu'il s'agit là de l'un des rêves typiques de la femme enceinte.

Grâce au viel Homère, tout le monde connaît le rêve d'Hécube, la mère de Pâris, le héros qui fut cause de la guerre de Troie. Il lui sembla qu'elle accouchait d'un flambeau et l'oracle consulté y vit l'annonce de la destruction du royaume de Pergame (2).

Le père et la mère du bienheureux Albert de Messine, ayant vu en songe un flambeau allumé qui semblait sortir du sein maternel, ceci parut à sa mère un présage tout différent. Elle jugea, en effet, que l'enfant qu'elle allait mettre au monde serait un jour une lumière éclatante pour l'Église (3). La même interprétation fut adoptée pour des rêves analogues dans les vies du saint carme Dominique Ruzolo, de S. Conon de Lucanie et de S. Philippe Béniti (4).

La torche ou la flamme est remplacée par une lumière plus ou moins éclatante dans la grossesse de la mère de Cianciub, le prophète thibétain (5). La tradition religieuse en fit un signe de la mission du futur Messie. La mère de S. Daniel Stylite ayant aperçu en songe deux grandes lumières, son mari y vit la preuve que l'enfant tant attendu serait plus resplendissant que les

(1) J.-B. Bagatta, II, p. 5, nº 14.

(2) Cicéron : *De la Divination*, I, 21, éd. Nisard, p. 192.

(3) *Petits Boll.*, IX, 374.

(4) J.-B. Bagatta, II, 6, nº 31, et Mgr Lanzoni : *Il Sogno*, p. 234.

(5) Paulin de Saint-Barthélemy : *Alphabet Thibétain*, p. 32, cité par Drach : *De l'Harmonie entre l'Eglise et la Synagogue*, II, 262-263, qui croit reconnaître dans ce récit un démarquage des récits évangéliques.

étoiles (1). Même interprétation pour les rêves des mères de S. Eutyche, patriarche de Constantinople (VI^e^ siècle), de S. Loup de Sens (VII^e^ s.), de S. Ariold de Milan (XI^e^ s.), de Ste Franche (XII^e^ s.) (2). Quand Ortelane enceinte vit la petite fille qu'elle portait rayonner de lumière, elle en conclut qu'elle éclairerait le monde et la nomma Claire ; l'enfant devint, en effet, l'une des gloires d'Assise et de la religion franciscaine (XIII^e^ s.) (3).

Le songe, parfois, se complique, mais conserve néanmoins sa signification générale. La mère de Ste Aldobrandesca rêve qu'elle met au monde une fille qui répand de la lumière au milieu de nombreuses personnes qui l'entourent et la révèrent (4) ; celle de S. Stanislas Kotska, l'une des gloires de la Compagnie de Jésus, voit dans son propre sein le nom même de Jésus entouré de rayons lumineux (5).

Les mouvements du fœtus engendrent nécessairement des sensations plus ou moins pénibles, mieux perçues dans le sommeil que durant la veille. De là des rêves variés, dont quelques-uns associent à la fois les inquiétudes et les espoirs de la mère. La vie de S. Eloi nous fournit un cas où la douleur ressentie risque même de nuire à l'accouchement. Terrigia, étant enceinte de ce saint personnage, vit comme un aigle voltiger sur son lit, et qui, poussant un grand cri par trois fois, lui promit je ne sais quelles choses. S'étant éveillée au bruit de cette voix, et frappée de terreur (suite des premières douleurs) elle commença à réfléchir au sens de cette vision, et lorsque peu après, l'heure de l'accouchement approcha (ce souvenir l'envahit) elle courut un grand danger à cause des douleurs qu'elle éprouvait. Alors on fit venir un vénérable prêtre afin qu'il priât pour elle. Ce saint personnage animé d'un esprit prophétique, dit à la mère : « Ne craignez rien, femme, car le Seigneur daignera bénir très libéralement l'enfant que vous portez ; il sera l'homme saint par excellence, choisi parmi le peuple chrétien, et on l'appellera un prêtre illustre dans l'Église du Christ » (6).

Ici la douleur a provoqué le rêve, presque aussitôt accompa-

(1) H. DELEHAYE : *Les SS. Stylites*, pp. XLII, XLV, 1-2.
(2) Mgr LANZONI, *loc. cit.*, pp. 242, 227, 235 ; J.-B. BAGATTA, II, 5, n° 16.
(3) J.-B. BAGATTA, II, 5, n° 13.
(4) J.-B. BAGATTA, II, 6, n° 27 ; Mgr LANZONI : *Il Sogno*, 233.
(5) *Anal. Boll.*, XI, 423 ; Mgr LANZONI : *Il Sogno*, p. 225.
(6) *Vita Eligii*, I, 2.

gné d'une sorte d'effroi, dont l'impression à son tour a déchaîné des douleurs terribles. En d'autres cas, le rêve joue le rôle inverse, car il traduit un sentiment d'euphorie, qui constitue un pronostic des plus favorables ; la comtesse de Provence, épouse de Charles Ier, frère de S. Louis, eut une grossesse si volumineuse que tous désespéraient de sa vie et de celle de l'enfant. Elle-même s'effrayait grandement. Durant trois nuits, ayant vu Ste Douceline en songe, elle se rassura et, l'ayant fait mander, toute confiante en son appui et ses prières, accoucha heureusement d'une fille (1).

La préoccupation des douleurs de l'enfantement persiste ou se produit certainement pendant le sommeil, et d'autant mieux que la mère l'écarte avec plus de soin pendant la veille ; les phénomènes de distension sont mieux perçus durant le sommeil et les mouvements du fœtus, lorsqu'ils ressemblent à une tentative de sortie de l'utérus, provoquent presque fatalement des rêves d'accouchement plus ou moins laborieux et plus ou moins bizarre. De là, sans doute, ces nombreux songes où la mère croit accoucher d'un monstre, d'un animal ou d'un arbre.

La mère de Commode, enceinte de deux jumeaux, rêve qu'elle accouche de deux serpents (2), et celle de Denys de Syracuse, autre personnage tyrannique, s'imagina qu'elle mettait au monde un petit satyre (3). Agarite, quelques jours avant ses couches, rêva d'un lion qui sortait de son sein et donna naissance à Périclès (4).

Les mères des saints rêvent parfois qu'elles mettent au monde un agneau, telles les mères de S. Alype le Stylite et de S. Etienne Harding, abbé de Cîteaux (5) ; toutefois elles font aussi des rêves étranges ; la mère du bienheureux Franchi crut, en dormant, accoucher d'un monstre qui se changea en homme ; celle de S. Rainier engendra en songe un fils très velu ; celle de S. André Corsini crut enfanter un loup qui se changea en agneau (6).

(1) R. Gout : *La Vie de Sainte Douceline*, P., 1927, pp. 71-73.
(2) Lampride : *Hist. Aug.*, Commode, Antonin, I, éd. Nisard, p. 364.
(3) Cicéron : *De la Divination*, I, 20, éd. Nisard, p. 192.
(4) Plutarque : *Périclès*, 3.
(5) H. Delehaye : *Les SS. Stylites*, LXXXII et 148-149.
(6) J.-B. Bagatta, II, pp. 5-6 ; nos 29, 28 et 15 ; Dom Baudot : *Dict. Hagiog.*, p. 54.

Isaïe, parlant des gardiens d'Israël, s'écriait : « Ils sont tous aveugles et sans intelligence, ce sont tous des chiens muets qui ne savent pas aboyer » (1). Peut-être les interprètes chrétiens se sont-ils souvenus de cette comparaison lorsqu'ils ont déclaré que le songe du sein qui s'ouvre pour donner passage à un chien aboyant ou à un chien incendiaire annonce un futur grand prédicateur. Quoiqu'il en soit, il est célèbre parmi les songes des mère des saints. La bienheureuse Jeanne d'Aza rêva qu'elle portait dans ses flancs un petit chien tenant un flambeau dans sa gueule et qu'après être né il enflammait toute la terre. Elle donna naissance au grand S. Dominique, fondateur de l'ordre des Frères Prêcheurs (2). La mère de S. Bernard pensa qu'elle accouchait d'un chien blanc tacheté de roux qui aboyait d'une voix formidable, signe de son rôle de pourchasseur d'hérésies. Enfin, le même trait reparaît dans les vies de S. Vincent Ferrier et de S. Jean de Cuenca (3) et plus tard encore dans la vie de M. Olier, fondateur de St-Sulpice, mais dans cette dernière légende il correspond sans doute à un véritable rêve (4).

Peut-être doit-on attribuer aux mêmes causes organiques et cérébrales les rêves où la future accouchée voit un arbre sortir de son sein ; mais il ne faut pas oublier que l'idée de comparer les diverses générations aux branches d'un même arbre est fort vieille. N'est-ce pas ainsi que l'on a relié David à Jésus ? Lorsque Mandane était enceinte de Cyrus, son père Astyage rêva : il lui sembla voir sortir du sein de sa fille une vigne qui couvrait toute l'Asie (5). C'est aussi d'une vigne que rêve la mère de S. Ephrem le Syrien, au dire de S. Grégoire de Nysse, et de S. Emeri de Catalogne (6). Dans un songe, la mère de S. Fuleran voit un arbre, non spécifié, mais verdoyant et couvert de fruits ; celle de S. Ethelvold aperçoit un arbre immense (7). C'est dans un ravissement de la nuit que la mère de Ste Roseline de Villeneuve apprend qu'elle enfantera une rose sans épines, qui embaumera

(1) Isaïe, LVI, 10.
(2) *Legenda Aurea*, C. 128.
(3) Mgr Lanzoni : *Il Sogno*, I. 30.
(4) *Vie de M. Olier*, I. 30.
(5) Hérodote, I, 108.
(6) Mgr Lanzoni : *Il Sogno*, pp. 243 et 231 ; J.-B. Bagatta, II. 4, n° 4.
(7) *Id.*, pp. 237-238 et 239-240 ; J.-B. Bagatta, II. n° 20.

toute la contrée (1). Si de tels récits sont des fables, disons qu'ils n'en sont pas moins gracieux et les rêves qui, de proche ou de loin, les ont engendrés, n'en sont pas moins de beaux rêves.

Tout ce que nous avons dit des rêves de la grossesse s'entend surtout des rêves spontanés qui se produisent dans le sommeil gravide ordinaire ; mais il est bien clair que des préoccupations plus ou moins obsédantes, même en dehors de la grossesse, peuvent provoquer des rêves relatifs à l'enfant demandé ou espéré. Des femmes stériles ayant mis toute leur espérance en Dieu et ne regardant que vers le ciel ont cru recevoir une réponse d'en-haut à leurs implorations. La femme grosse qui, dans l'intérêt de la mère et de l'enfant, s'abîme, durant de longues veilles, dans des prières incessantes, finit par obtenir une vision toute céleste. Au reste, il arrive que la femme ignore, un temps plus ou moins long, son état de grossesse et prend pour l'annonce d'une conception le rêve que celle-ci a provoqué. Quel que soit le moment où le rêve se produit, il n'en est pas moins considéré comme une réponse d'en-haut et se traduit par quelque apparition céleste. Il s'agit souvent de quelque créature symbolique qui s'approche de la mère ou semble pénétrer dans son sein : parfois c'est un animal royal ou divin, tel que l'aigle ou le dragon ; d'autres fois c'est une étoile, un rayon de lune ou de soleil, ou même la lune ou le soleil. Il n'est pas rare enfin qu'une réponse du ciel soit apportée par un ange ou par un dieu.

Ne pouvant multiplier les exemples indéfiniment, nous ne parlerons pas des apparitions animales que l'on rencontre d'ailleurs dans les milieux les plus divers. La Chine nous fournit un grand nombre de rêves où le soleil semble descendre dans le sein de la mère, soit qu'il l'enveloppe tout entière, soit qu'elle l'avale (2). Les étoiles, le soleil et la lune jouent un rôle analogue dans l'hagiographie chrétienne. La mère de S. Kieran, au moment où elle le conçut, vit une étoile tomber dans sa bouche (3). S. Méadoc, évêque de Kern, ne reçut ce nom, qui signifie

(1) Trotche : *Ephém. des SS. de Provence*, I, 37.
(2) P. Saintyves : *Les Vierges-Mères*, pp. 163-165.
(3) P. Saintyves : *Les Vierges-Mères*, p. 240 ; Mgr Lanzoni : *Il Sagno*, p. 177, note.

fils de l'étoile, qu'en raison d'un rêve ; la nuit qu'il fut engendré, son père vit en songe une étoile qui descendait sur son épouse et pénétrait dans sa bouche (1). La mère de S. Théodose le Sicéote, celle de S. Swithert, apôtre de la Frise, celle de S. Wolfang, virent une étoile descendre ou reposer dans leur sein (2). Dans certains cas, le rêve semble utiliser la tradition astrologique : la mère de S. Nicolas de Flue ayant aperçu durant son sommeil une étoile qui brillait plus que les autres, pensa qu'elle lui prédisait la sainteté de l'enfant qu'elle attendait (3).

D'autres rêveuses ont cru entrer en relation avec une lumière ou le soleil. La mère de S. Willibrord, dans un sommeil agité, vit une nouvelle lune qui, après avoir brillé dans le ciel descendait dans son sein (4). Avant de naître, S. Colomban de Bobbio illuminait le sein de sa mère comme un soleil. S. Guillaume de Dijon était enlevé au ciel par les anges, tandis qu'un rayon de soleil venait reposer sur le corps de sa mère (5). D'après la partie tout à fait légendaire de l'histoire d'Ida, comtesse de Boulogne, cette bienheureuse, encore jeune fille, vit en rêve le soleil descendre dans son sein ; c'était un présage des trois princes qu'elle devait mettre au monde : Godefroi de Bouillon, Baudoin Ier et Eustache III (6).

On pourrait dire que le soleil est à sa façon un dieu, qu'il constitue une sorte d'envoyé du ciel. De l'astre dieu aux messagers angéliques ou divins, il n'y a qu'un pas, qui fut souvent franchi. L'ancien Mexique nous en fournit un exemple suggestif. Le Dieu Cithaltonac (étoile brillante) envoya du ciel un messager à la vierge *Chimalman* pour lui annoncer qu'il voulait qu'elle conçût d'une façon toute miraculeuse. Les deux sœurs de Chimalman moururent de frayeur à la vue de l'envoyé céleste ; quant à Chimalman, elle enfanta Quetzalcoatl, depuis adoré comme dieu de l'air (7).

(1) Plummer : *Vitae SS. Hiberniae*, II, 141, 295 ; J.-B. Bagatta, 114, n° 10.
(2) J.-B. Bagatta, II, 4 n° 2 ; Mgr Lanzoni : *Il Sogno*, pp. 241-242, 237, 235.
(3) J.-B. Bagatta, II, 6, n° 34.
(4) J.-B. Bagatta, II, 4, n° 9.
(5) J.-B. Bagatta, II, 4, n° 8 ; Mgr Lanzoni : *Il Sogno*, pp. 240 et 238.
(6) Mgr Lanzoni : *Il Sogno*, p. 238.
(7) E. Beauvois : *Deux Sources de l'Histoire de Quetzalcoatl*, dans *Muséon*, 1886, t. V, p. 435.

Ce même thème semble classique dans l'antique Egypte. Les peintures des temples qui représentaient la naissance divine des rois avaient ordinairement pour pendant une annonciation. Sur le mur du temple de Louqsor, on voit le dieu Thot à tête d'ibis, verbe et messager des dieux, qui vient annoncer à la reine Maud qu'elle aura bientôt un fils, grâce à la bonté d'Ammon (1).

Sous l'influence des récits bibliques, les visions de ce genre se sont multipliées dans les vies de saints. Un messager céleste prédit la naissance de S. Nicolas, évêque de Myre (IVe siècle), et demande qu'on le nomme Nicolas, c'est-à-dire victoire du peuple. Tandis que la mère de S. Euthyme de Jérusalem (Ve s.) allait à l'église, une voix l'informa que le fils qu'elle portait donnerait la paix à la catholicité (2). C'est un ange qui annonce à la mère de S. Colomban l'illustre destin de son fils (VIe s.) (3), et c'est la Vierge qui prédit à la mère de S. Ildefonse qu'il sera une grande lumière pour l'Espagne (VIIe s.) (4). L'ange qui annonce la naissance de S. Evroult s'adresse à sa mère (5), celui qui apporte la nouvelle de la venue de S. Roman s'adresse au père (VIIe s.) (6). Ste Amelberge, étant enceinte et infiniment triste, fut consolée par un ange ; il affirma : l'enfant que tu portes dans ton sein (la future Ste Gudule) brillera parmi les bienheureux (7). Saint Etienne, le protomartyr, prédit à la mère de S. Etienne de Hongrie que le fils qu'elle allait bientôt mettre au monde serait roi (Xe s.) (8). A la mère de S. Robert de Molesmes, la Vierge apparut en songe, car il ne s'agit que de songes, et lui déclara : je veux épouser celui que tu portes dans ton sein (XIe s.) (9). Sigride, la mère de Ste Brigitte de Suède (XIVe s.), étant enceinte, échappa à un naufrage et, la nuit suivante, un vénérable personnage lui apparut, et lui dit : la fille toute sainte que tu vas bientôt mettre au monde t'a sauvée (10).

(1) SHARPE : *Egyptian Mythology*, pp. 18-19.
(2) *Petits Boll.*, I, 497 ; Mgr LANZONI : *Il Sogno*, p. 227.
(3) Mgr LANZONI : *Il Sogno*, pp. 240-241.
(4) J.-B. BAGATTA, II, n° 25.
(5) *Petits Boll.*, IX, 41-42.
(6) A. MAURY : *Croyances et Légendes*, p. 97, note 3.
(7) J.-B. BAGATTA, II, 4, n° 6 ; L. VAN DER ESSEN : *Etude*, p. 297.
(8) J.-B. BAGATTA, II, 4, n° 7 ; SURIUS : *Vitae SS.*, IV, 428.
(9) J.-B. BAGATTA, II, 5, n° 19.
(10) *Petits Boll.*, XII, 167.

Que tous ces récits, de près ou de loin, dérivent des espérances et des songes de la grossesse, on ne saurait le nier. Les complications et les personnifications des songes, de même que les imitations des plagiaires ne sauraient le dissimuler. Nous sommes bien en présence d'un long, d'un indéfini courant thématique dont le rêve a dû être, à maintes reprises, la source vive.

2) Thème de la mort prédite ou de la mort annoncée miraculeusement. — Dans la vie des saints, l'annonce anticipée de leur mort est souvent présentée comme le fruit d'un songe ; essayons donc de préciser la valeur d'une telle relation. On peut ramener ces sortes de prodiges à trois types, d'ailleurs classiques : 1) *la monition télépathique*, qui se produit au moment même de la mort, et porte aussitôt la nouvelle au loin et parfois même à d'énormes distances ; 2) *l'auto-prémonition*, par laquelle l'intéressé est informé plus ou moins longtemps d'avance de sa propre mort ; 3) enfin *la prémonition survenue à des parents ou des amis ;* elle est reçue par une autre personne que l'intéressé, dans un songe ou une vision plus ou moins symbolique.

a) Des monitions télépathiques. — R. Warcollier, à qui nous devons un volume spécial sur la télépathie, consacre un long paragraphe aux songes annonciateurs de mort (1). En une quinzaine d'années (1904-1920), il eut neuf rêves de ce genre, et sur les neuf, il y en eut huit faux et un véridique, et encore ce dernier est-il loin de sembler inexplicable par la psychologie courante. Il termine ainsi son étude : « Pour conclure, je crois que les rêves sont peu propres à prouver la télépathie ; par contre, à cause de leur fréquence, ils amènent beaucoup de personnes à la conviction qu'il y a peut-être quelque chose. »

Jadis, tout le monde était convaincu de la véracité des rêves relatifs à des personnages éloignés, surtout à des personnes mourantes ou venant de mourir, et l'on serait surpris de ne pas rencontrer de monitions funèbres chez les hagiographes. J'en puis citer une vingtaine sans avoir fait de grandes recherches (2) ;

(1) R. Warcollier : *La Télépathie*, P., 1921, pp. 121-128, et remarquer la note de la page 27.

(2) S. Benoît est averti de la mort de S. Germain de Capoue ; S. Pierre d'Abbeville, de la mort de l'abbé Gervais ; S. Ambroise et S. Séverin de la mort de S. Martin de Tours. Grégoire de Tours : *Dialogues*, I, 11 ; Grégoire de Tours : *Des*

mais il est à noter que la plupart de ces récits sont de simples emprunts littéraires, et que l'on ne précise jamais s'il s'agit d'un rêve. Cependant, voici un cas où l'auteur le laisse entendre. Ste Modeste, avertie par révélation de la mort de sa cousine Ste Gertrude, en informa le lendemain S. Cloud, qui vérifia le fait (1). Voici d'ailleurs un cas plus explicite : « *Siriarus*, surnommé *Simor*, était dans le Cerediglon quand S. Brieuc mourut. Il vit alors en songe ce bienheureux et fut déterminé par cet avertissement à prendre un bateau pour venir au monastère de son maître » (2). Or, cette vie de S. Brieuc est sans valeur historique ; son auteur s'est souvenu des vies de S. Martin et de S. Samson et ne s'est pas fait faute de l'orner d'inventions personnelles. Bien que le rêve de monition funèbre ait joué un rôle certain, et très important, dans la formation de ce thème folklorique, on en trouve peu de traces chez les hagiographes. Ils se sont contentés, ici comme en beaucoup d'autres cas, de piller. On ne voit cependant pas qu'ils aient songé à imiter le fameux récit évangélique où Jésus, averti de la maladie de Lazare, déclare, deux jours après et sans autre information, que son ami est mort (3). Ils ont puisé dans la tradition universelle. On peut, en effet, l'appeler ainsi, car les Hindous, héritiers directs de la tradition indo-européenne, considèrent ce phénomène comme classique et le nomment *yog-vidya* et nos métapsychistes occidentaux proclament la fréquence et même la valeur de cette forme de monition (4).

2) *Prémonitions survenues à des parents ou à des amis.* — Hérodote nous fournit deux cas de ces sortes d'avertissements. Crésus rêve que son fils Atys périra frappé par une pointe de fer, et, malgré la précaution prise, Atys meurt comme le songe l'annonçait. La fille de Polycrate ayant cru voir en songe son père

Vertus de S. Martin, I, 4-5; Cohuet : *Hag. du dioc. d'Amiens, etc., etc.* Voir aussi : *Petits Boll.*, I, 353, 406; III, 267; IV, 465; V, 78; VI, 98; IX, 139, et E.-C. Brewer : *Dict. of Miracles*, pp 254-255.

(1) S. Baring-Gould : *Lives of the SS.*, XIII, 108.

(2) *Vita Brioci*, c. 55 et 56; cf. Duine : *Mémento*, p. 161.

(3) Jean, XI, 1-17.

(4) Richet déclare qu'elles sont fréquentes et donne de nombreux exemples qui suffisent largement, — leur valeur historique et scientifique mise à part, — à prouver qu'il s'agit bien là d'une source abondante. Ch. Richet : *Traité de Métapsychique*, P., 1922, pp 354-417.

élevé dans les airs, fit tous ses efforts pour l'empêcher de partir en voyage, mais en vain, et Polycrate fut, en effet, crucifié et élevé dans les airs (1). Les prédictions de mort que nous trouvons dans la Bible et chez les hagiographes ne dépendent pas d'un rêve. Saül est bien éveillé lorsqu'il évoque Samuel et entend de la bouche du prophète l'annonce fatale : demain, toi et tes fils serez avec moi (2). Lorsque le prophète Agabus annonce à S. Paul sa captivité et sa mort, rien ne permet de supposer qu'il vient de dormir ; il dit simplement : Voici ce que déclare l'Esprit Saint (3). C'est dans une vision que l'ange qui l'informe de la mort de ses moines apparaît à S. Achard (4). Lorsque nous lisons qu'un ange révéla à S. Hervé le jour du décès de sa mère, tout le contexte porte à croire qu'il s'agit d'une vision. Ainsi des autres.

Cependant, ces sortes de prémonitions sont le plus souvent issues du rêve. Dom Calmet écrit : « Les pressentiments qu'ont certaines personnes de ce qui arrive — ou doit arriver — à leurs parents et à leurs amis, même à leur propre mort, n'ont rien de miraculeux. On a plusieurs exemples de personnes à qui ces pressentiments sont ordinaires et qui, la nuit même en dormant, diront qu'une telle chose est arrivée ou va arriver » (5). D'un autre côté, la plupart des prémonitions funèbres qui ont été recueillies par les métapsychistes se sont présentées dans le sommeil (6) et l'on cite même un sujet, Madame Y, chez qui ces sortes de rêves sont extrêmement fréquents. Depuis plus de dix ans, Madame Y n'a pas perdu un membre de sa famille ou un ami quelque peu intime sans en être avertie en rêve (7).

Ce n'est pas ici le lieu d'analyser les illusions de toutes sortes : accommodations subséquentes, paramnésies, etc., qui sont à la base de tels rêves ; il nous suffit de constater qu'ils sont attestés par de nombreux témoignages et constituent une importante tradition.

Comment se fait-il donc que les hagiographes, qui prenaient

(1) Hérodote, I, 34-43 et III, 124-125.
(2) I, *Rois*, XXVIII, 19.
(3) *Actes*, XXI, 11.
(4) Albert le Grand : *Vies de SS.*, éd. 1901, p. 235.
(5) Dom A. Calmet : *Traité des Apparitions*, I, 461.
(6) Ch. Richet : *Traité de Métapsychique*, pp. 473-483.
(7) Dr Mourier : *Rêves prophétiques*, dans *Benjamin*, mars 1926, pp. 38-40.

de toutes mains, ont dédaigné et peut-être évité un thème aussi propre à faire valoir leur héros ? Je crois en voir une raison dans l'attitude générale de l'Eglise à l'égard des devins en général et de tout ce qui sentait le prophétisme (1).

Ceci me semble d'autant plus vraisemblable que l'on ne trouve pas davantage d'intersignes dans les vies de saints et que l'Eglise interdit également la croyance aux présages, y compris ceux que l'on peut tirer du sommeil. La personne à qui se manifeste l'intersigne est très rarement celle que la mort menace. Voici quelques intersignes tirés des rêves :

« Quand on voit en rêve une personne portant un faix de linge sale, c'est signe que l'on doit apprendre à bref délai la mort de l'un de ses proches.

« Si on rêve à de l'eau, c'est que l'un des siens est malade ; si l'eau est claire, il est sauvé; si elle est trouble, la mort est prochaine.

« Rêver de chevaux, signe de mort, à moins que les chevaux soient blancs » (2).

Bien qu'on ait ajouté foi à ces présages durant de longs siècles en Bretagne et qu'on y croie encore, on ne trouve rien d'analogue dans les vies des SS. de l'Armorique du P. Albert le Grand.

3) *Les auto-prémonitions de mort et le thème du saint auquel le ciel a révélé le moment de sa mort.* — Les saints qui ont eu une préconnaissance de leur mort sont fort nombreux ; il s'agit très souvent d'une révélation du songe, même lorsque les textes ne fournissent pas de précision à cet égard. L'abbé Trouche écrit : « Quand le Seigneur voulut appeler Consorce au repos éternel, il lui apparut et lui dit : Consorce, tu as été fidèle en toutes choses, je te placerai au-dessus de beaucoup. Il est temps que tu te reposes et que tu reçoives la couronne que tu as méritée par tes luttes. Dans huit jours, tu viendras avec moi. » Rien dans cette phrase qui indique la nature de cette apparition, mais trois petits mots vont nous fixer : « *A son réveil*, elle rendit grâce à Dieu et invita les prêtres et les pauvres à un festin qui dura trois

(1) F. Ortolan : *Conciles et Synodes dans leurs rapports avec le traditionnisme*, P., 1890, in-12, pp. 25-26, 47-49, 53-56.

(2) A. Le Braz : *La Légende de la mort chez les Bretons armoricains*, 3e éd., P., 1912, in-12, I, 9-10.

jours. Elle distribua ses biens à ses voisins et leur dit : Mes pères et mes frères, sachez que ma mort est proche, etc. » (1).

Lorsqu'on nous dit brièvement que S. Florent, S. Ursicin ou S. Clair connurent par révélation le moment de leur mort (2), il y a bien des chances pour qu'il s'agisse d'un rêve prémonitoire. Nous pouvons d'autant mieux le présumer que les rêves de ce genre sont assez fréquents dans la vie ordinaire, tout spécialement chez les malades, et que le sommeil est bien plus favorable que la veille à ces sortes de pressentiments.

Les malades voient souvent se développer une sorte d'hyperesthésie du sentiment de leur propre corps. Cette cénesthésie morbide, sans aller jusqu'à la vision des organes malades, comme dans les phénomènes d'autoscopie, développe une sorte de sensation douloureuse plus ou moins grossièrement localisée ; ou tout au moins un état anxieux, qui finit par imposer la conviction de la mort proche. On dit de tels malades qu'ils sont frappés et, en effet, la plupart du temps l'autosuggestion, qui est née de cette anxiété, détermine une véritable idée fixe. Dès lors, l'âme ou l'esprit ou l'activité psychique ne remplit plus son rôle de soutien dans le fonctionnement organique qui, pour être automatique, trouve cependant un appui dans notre volonté de vivre. Tous les médecins et tous les braves gens qui ont vu de nombreux malades connaissent cet état particulier et savent qu'il faut tout d'abord tenter de les débarrasser de leur anxiété et de leur pressentiment ; mais lorsque cette anxiété a des raisons organiques profondes et s'appuie sur une sorte de vision obscure, chacun sait aussi qu'il n'y a rien à faire et que l'aggravation normale des lésions si subtilement discernées poursuivra son chemin progressivement ; l'anxiété, loin de disparaître, s'accroît, et s'accroît aussi la force du pressentiment qui, à un moment donné, peut même fournir des précisions dont il nous faut nécessairement dire quelques mots.

Notons toutefois auparavant que la plupart des récits de prémonitions funèbres ne méritent pas ce titre, étant donné le vague des expressions et l'incertitude de la date. Pouvons-nous con-

(1) F. Tournier : *Ephémérides des SS. de Provence*, I, 61.
(2) Hunkler : *Hist. des SS. d'Alsace*, pp. 319 et 392 ; *Petits Boll.*, I, 31.

sidérer comme une prémonition céleste une prédiction comme celle de S. Germain, qui s'exprime de telle sorte que ses disciples ne le comprennent pas ? (1).

On nous dit de Ste Douceline : huit jours avant sa mort, et très malade, elle parlait de sa fin à mots couverts, et l'on ajoute : ce qu'elle en disait fit comprendre qu'elle en avait eu la révélation. Il est bien clair que l'hagiographe s'efforce de transformer en une sorte de prédiction une prévision — si prévision il y eut — toute naturelle (2). Les interprétations que l'on fait après coup, et plus ou moins faussement, de paroles obscures n'ont évidemment nulle valeur prophétique.

Les saints sont habitués à songer à la mort et à envisager sa venue avec sérénité ; bien mieux, ils se trouvent toujours prêts au dernier voyage et en parlent comme d'une échéance prochaine. Ainsi comment s'étonner que sœur Marie de S. Pierre, murée dans un Carmel, ait eu plusieurs apparitions qui lui ont annoncé sa mort (3). Les hagiographes, dans ce domaine, ne sont pas exigeants et se contentent de peu. S. Guillaume de Paris, ayant été averti par une apparition qu'il mourrait dans sept jours, ne meurt ni au bout de sept jours, ni de sept semaines, ni de sept mois, mais au bout de sept ans, et l'on estime qu'il s'agit d'un rêve prémonitoire, voire d'une prémonition céleste (4). S. Séverin annonce sa mort prochaine deux ans d'avance et S. André Avellino, qui a quatre-vingt-six ans, — que de vieillards à cet âge se persuadent tout à coup, pour la moindre indisposition que c'est la fin ! — annonce qu'il va mourir et vit encore deux ans ; Ste Jeanne d'Arc, vivant dans les conditions que l'on sait, déclare : Je ne durerai guère qu'un an ; et la bienheureuse Marguerite de Hongrie prédit sa mort un an d'avance. La Vénérable Mère Marie de Jésus, malade depuis de longues années, annonce un peu après Pâques de l'année 665 qu'elle doit se disposer à mourir et quitte en effet le monde le jour de la Pentecôte de la même année. Son biographe écrit d'ailleurs que dès le début de cette maladie on connut que cette maladie était mor-

(1) A. Mary : *Croyances et Lég.*, p. 110.
(2) R. Gout : *La Vie de Sainte Douceline*, P., 1927, pp. 214-215
(3) *Petits Boll.*, XV, 475.
(4) *Id.*, IV, 252.

telle. Il intitule néanmoins tout ce chapitre : *Prédiction de sa mort* (1). Des prédictions aussi vagues méritent-elles seulement qu'on s'y arrête ?

Mais les cas sont nombreux où la date de l'échéance est donnée avec l'indication du jour et parfois de l'heure. Comment expliquer cette précision, lorsqu'elle n'est pas tout simplement d'origine légendaire, ce qui est certainement le cas le plus ordinaire ? De telles précisions ont toujours été le plus souvent attribuées à des causes surnaturelles, et aujourd'hui encore les métapsychistes, en présence de faits semblables, parlent de connaissances supranormales qui ne sauraient être expliquées par la psychopathologie scolaire (2).

Le sentiment de la mort proche, qui s'est imposé au malade ou au vieillard affaibli, tend spontanément à se préciser et, s'il y réussit, constitue alors une autosuggestion qui se réalise d'autant plus facilement que, dans l'état de faiblesse organique où il se trouve, le malade ou le vieillard ne saurait lui opposer la moindre résistance. N'est-ce pas le cas de ce vieil homme de soixante-seize ans qui, huit jours avant sa mort, sous-alimenté et très amaigri, déclare qu'il mourra à minuit le jour de la Toussaint ? Le médecin qui le soignait a bien essayé de lui suggérer le contraire, il était trop tard, la conviction du malade était trop bien assise et l'autosuggestion s'est réalisée (3). Ce malade qui envisageait sa mort avec une sérénité parfaite considérait peut-être comme un grand bonheur de mourir un pareil jour.

Notez qu'à l'ordinaire ces précisions se produisent chez des malades et souvent à l'occasion de rechutes. S. Friard a annoncé plusieurs fois sa mort, mais un jour, pris de fièvre, il l'annonce à nouveau et meurt le jour qu'il a fixé (4). S. Théodore le Cénobiarque, malade depuis longtemps, est averti de sa mort trois jours d'avance (5). Le vénérable Antoine Alphonse Bermejo est déjà très souffrant lorsqu'il voit et prédit le jour de sa mort (6). S. Odilon, abbé de Cluny, sentant revenir d'anciennes douleurs,

(1) R. P. J.-X. Samarco : *Vie de la Vénér. Marie de Jésus*, pp. 367 et 372-373.
(2) Dr Eug. Osty : *La Connaissance supra-normale*, P., 1923, pp. 26-37.
(3) Dr E. Osty, *loc. cit.*, pp. 30-31.
(4) A. Omix : *S. Friard et S. Secondel*, pp. 12-13.
(5) *Petits Boll.*, I, 275.
(6) *Id.*, XV, 701.

prédit qu'il mourra le jour de la Circoncision (1). On trouve des faits analogues dans les vies de S. Pierre Thomas, du vénérable César de Bus, de S. Bonnet, évêque de Clermont, de S. François Solano, de Ste Gertrude et de bien d'autres saints (2). Il arrive même que le saint ait raison contre le médecin. S. Ignace étant malade, le médecin consulté affirme qu'il n'y a rien de grave, mais le saint déclare que sa dernière heure est venue et meurt en effet peu après (3).

Il y a d'ailleurs des cas où le rôle de la suggestion consécutive à l'autodiagnostic est plus discernable : S. Vulgan annonce sa mort à son entourage alors qu'il paraît en bonne santé, mais, aussitôt après, il est pris d'une fièvre ardente qui le conduit au tombeau (4). S. Stanislas Kostka, malade, se prépare à la mort qu'il attend; mais sa dévotion à la Vierge lui fait souhaiter de mourir le jour de l'Assomption qui est proche et son désir se réalise (5).

Ici comme ailleurs, l'emprunt et le plagiat ne furent pas négligés par les hagiographes. Il n'est pas utile d'y insister. En revanche, il faut souligner l'origine du trait qui est une interprétation préscientifique des rêves prémonitoires et du pressentiment de la mort prochaine. Ce thème merveilleux est d'ailleurs très ancien et tous ceux qui ont fréquenté les philosophes grecs se souviennent du passage de Platon où Socrate et Criton dialoguent. C'est d'abord Socrate qui parle : « Il m'a semblé voir près de moi une femme belle et bien faite, vêtue de blanc, qui m'appelait et me disait :

Dans trois jours, tu seras à la fertile Phthie.

CRITON

Voilà un étrange songe, Socrate.

SOCRATE

Il est fort significatif, Criton.

(1) *Petits Boll.*, I, 39.
(2) *Id.*, I, 173; XV, 305; F. THOUCHE : *Ephém. des SS. de Provence*, I, 18; *Petits Boll.*, IX, 11; III, 480.
(3) *Petits Boll.*, IX, 163.
(4) Abbé PROYARD : *Les SS. du diocèse d'Arras*, p. 38.
(5) *Petits Boll.*, IX, 393.

CRITON

Trop sans doute ; mais pour cette fois, Socrate, suis mes conseils, sauve-toi (1).

L'ancienneté de la croyance à la valeur de tels rêves pourrait d'ailleurs être confirmée par des exemples tirés d'Hérodote (2), mais il est bien évident qu'il s'agit là d'une croyance qui a dû être commune à toute l'humanité et l'on ne saurait par suite s'étonner qu'elle ait pu fournir aux hagiographes d'innombrables récits. Aussi bien ne se sont-ils pas fait faute de broder sur ce thème.

Tous les auteurs de la vie de S. Jean Chrysostome, même les plus circonspects, rapportent que Basilisque, évêque de Comanes, et Lucien, prêtre d'Antioche, morts auparavant, apparurent au saint archevêque que l'on conduisait en exil. Basilisque lui dit : *Jean, mon frère, réjouissez-vous, car demain nous serons ensemble*, et il mourut effectivement le même jour. Or voici ce que cette anecdote est devenue sous la plume de Nicéphore Calliste, au XIV^e^ siècle : S. Jean Chrysostome, se rendant en exil, vit tout à coup les deux apôtres Pierre et Jean, ces deux habitants du ciel, qui lui annoncèrent la récompense de ses travaux et lui présentèrent à manger une viande de nature à le soutenir très longtemps et sans autre nourriture. Il en prit donc, et peu après trépassa.

Ici le trait n'est que déformé et renforcé de merveilleux ; le suivant est entièrement supposé : S. Jérôme apparut, dit-on, à son ami Eusèbe de Crémone, homme vertueux et de sainte vie, et l'avertit que dans vingt jours ils seraient ensemble et jouiraient perpétuellement de la gloire des bienheureux. « Mais, ajoute l'abbé Lenglet-Dufresnoy, il est fâcheux pour les amateurs de ces sortes de merveilles que ce fait soit tiré d'une prétendue lettre de Cyrille de Jérusalem à S. Augustin : Cyrille, étant mort plus de trente ans avant S. Jérôme, n'a pu parler d'aucuns faits arrivés longtemps après sa mort » (3).

(1) CRITON, presqu'au début du dialogue, cf. PLATON : *Œuvres*, trad. Saisset, I 106.

(2) HÉRODOTE, I, 108-110 et III, 30.

(3) LENGLET-DUFRESNOY : *Recueil*, I, CXVII-CXXIV. Les faits de ce genre ne sont pas rares dans les vies de saints tout à fait romanesques. Il suffira de rappeler le cas de sainte Marthe dans la légende du pseudo RABAN-MAUR : *Vita*, 44, dans PERTZ : *Monum. inédits*, II, 318-319.

On ne saurait donc oublier la façon dont les hagiographes ont exploité les thèmes qu'ils avaient une fois adoptés ; cependant il n'en est pas moins certain que le thème de la monition ou de la prémonition funèbre trouve l'une de ses sources principales dans les rêves.

§ III. — Des rêves oraculaires

Les rêves oraculaires ne se rencontrent pas moins souvent dans la vie des saints que les rêves divinatoires ; le saint qui donne des conseils ou des ordres au nom du ciel remplit d'ailleurs un rôle digne en tout point de sa glorieuse autorité. N'est-il pas bien placé pour connaître ou transmettre les volontés du Très-Haut ?

Les hommes ont toujours éprouvé le besoin d'entrer en relations avec les êtres spirituels pour en obtenir des approbations, des conseils ou des ordres. Chez les primitifs, les songes sont de véritables oracles. Les Indiens de l'Amérique du Nord leur accordent une grande vénération.

« Pour eux, le songe est la voie ordinaire dont se servent le Grand Esprit et les Manitous pour faire connaître à l'homme leur volonté, pour les guider par des conseils salutaires. Partant de cette idée, ils regardent le songe ou comme un désir de l'âme inspiré par le génie, ou comme un ordre émanant directement de lui ; ils établissent, en principe, que c'est un devoir religieux d'obéir ponctuellement. Un sauvage, dit Charlevoix dans son journal (et j'ai connu des cas semblables), ayant rêvé qu'il se faisait couper un doigt, le fit couper en effet le lendemain, après s'y être préparé par le jeûne. Un autre, s'étant vu prisonnier dans un rêve, ne sut à quoi s'en tenir : il consulta les jongleurs et sur leur avis se fit attacher à un poteau pour être brûlé en différentes parties du corps. Parmi les *Corbeaux*, j'ai vu un guerrier qui, à cause d'un songe, a pris des vêtements de femme, et s'est assujetti à tous les devoirs et travaux qu'exige un état si humiliant pour un Indien. Au contraire, chez les *Serpents*, une femme rêva un jour qu'elle était homme et qu'elle tuait les animaux à la chasse. A son réveil, elle se revêtit des habits de son mari, prit son fusil et alla essayer l'efficacité du songe ; elle tua un chevreuil ; depuis ce temps, elle n'a plus quitté l'habillement d'homme ; elle va à la chasse et à la guerre ; par quelques coups intrépides, elle a obtenu le titre de *brave*

et le privilège d'être admise à tous les conseils des chefs. Il ne faudrait rien moins qu'un autre rêve pour lui faire reprendre sa jupe » (1).

Le Père Lejeune écrivait, en 1636, des mêmes Indiens :

« Le songe est l'oracle que tous ces peuples consultent et écoutent, le médecin ordinaire de leurs maladies, l'Esculape et le Galien de tout le pays ; c'est le maître le plus absolu qu'ils aient. Si un capitaine parle d'un côté et un songe de l'autre, le capitaine a beau se rompre la tête à crier, le songe est le premier obéi. C'est leur Mercure dans les voyages, leur économe dans les familles ; le songe préside souvent à leurs conseils : la traite, la pêche, la chasse s'entreprennent ordinairement sous son aveu, et ne sont quasi que pour lui satisfaire : ils ne possèdent rien de si précieux dont ils ne se privent volontiers en vertu de quelque songe... C'est, à vrai dire, le principal Dieu des Hurons » (2).

Les Iroquois, dit un autre Père, n'ont à proprement parler qu'une seule divinité, qui est le songe ; ils lui rendent leur soumission et suivent tous ses ordres avec la dernière exactitude. Les Tsonnontouens y sont beaucoup plus attachés que les autres ; leur religion, sur ce sujet, va jusqu'au scrupule : quoi que ce soit qu'ils aient cru faire en rêvant, ils se croient absolument obligés de l'exécuter au plus tôt. Les autres nations se contentent d'observer ceux de leurs songes qui sont les plus considérables ; mais celle-ci, qui passe pour vivre plus religieusement que ses voisins, se croirait coupable d'un grand crime si elle en omettait un seul. Le peuple ne pense qu'à cela ; il ne s'entretient point d'autre chose, toutes leurs cabanes sont remplies de leurs songes » (3).

Cette autorité souveraine des songes n'est pas une singularité propre aux Indiens de la Nouvelle France : on la retrouve, avec des nuances, chez les Barates de l'Afrique du Sud, chez les Kurdes de l'Asie Mineure (4). On la retrouverait chez bien d'autres demi-civilisés. Dans un recueil de contes annamites, on peut lire une histoire véridique tout à fait typique : Au Tonkin, un jeune valet de labour vit, dans un rêve, l'un de ses ancêtres qui lui ordonnait de quitter la culture et de commencer ses études.

(1) R. P. DE SMET : *Voyages aux Montagnes Rocheuses*, 2e éd., P. (1873), in-8°, pp. 274-275.

(2) *Relations des Jésuites* (1636), X, 170.

(3) *Id.* (1669-1670), LIV, 90. Cette croyance aux rêves oraculaires est encore très répandue chez les Indiens de nos jours. P. COZE : *Wakanda*, P., 1930, in-12, pp. 102-103.

(4) LÉVY-BRUHL : *La Mentalité primitive*, pp. 113-117.

Il obéit et, quelques années plus tard, passa avec succès l'examen d'employé des postes. En 1906, il était chargé d'un service à Pointe Pagode (1).

Ce pouvoir impératif des songes a d'ailleurs été, chez les non-civilisés, la source de nombreuses conversions au christianisme. Les exemples pullulent. Très fréquemment le rêve est du type suivant : « Le païen est enlevé par une force mystérieuse et conduit à la porte du ciel où devant Dieu lui-même. On lui dit, là-haut, qu'il n'est pas en état d'entrer au ciel, qu'il doit retourner sur la terre et s'y purifier pour y vivre selon Dieu. Après quoi, il sera admissible à la vie éternelle. Et il se réveille, effrayé et triste, mais désireux de suivre les instructions qu'il a reçues pendant son sommeil » (2).

Le rêve n'est que la concrétisation des sentiments de crainte et d'espoir éveillés par la parole du missionnaire ; il est préparé par la curiosité, par une inquiétude et par un désir qui sont les fruits d'une véritable autosuggestion. Cette autosuggestion revêt d'ailleurs un caractère collectif. Ceux qui traversent ces crises morales se suggestionnent ou s'imitent les uns les autres. Cinq fois sur dix, le Bassouto qui se convertit a vu une lueur qu'il a considérée comme un appel. Tous récitent la même histoire presque sans une variante : on se sent en présence d'un récit presque stéréotypé. Et ceux qui sont passés par là exigent volontiers que les autres suivent la même voie : Un évangéliste, Mo-Souto, qui était venu au Zambèze fut longtemps rebuté par les vieux chrétiens de la région. Celui-ci était converti, le disait, et pratiquait depuis un an, mais s'il parlait de sa conversion avec des chrétiens du pays, ceux-ci lui demandaient : Qu'as-tu vu ? Et il était désolé de n'avoir rien vu. Par bonheur, ajoutait-il, j'ai fini par avoir ma vision. Un individu ému et troublé par la parole du missionnaire, persuadé d'autre part que la conversion s'annonce par un songe, a bien des chances d'avoir un jour ou l'autre le songe attendu et que le songe soit du type de ceux dont il a déjà entendu maints récits (3).

(1) E. Lanclet : *Dragons et Génies*, P., 1929, pp. 222-225.
(2) H. Dieterlen, dans *Journal des Missions Evangéliques* (1916), I. 24.
(3) R. Allier : *La Psychologie de la Conversion chez les Peuples non-civilisés*, P., 1925, I, 396.

Ces sortes de rêves ne sont d'ailleurs pas inconnus des vieilles chrétientés. Toute enfant, Ste Catherine de Sienne avait fait vœu de se consacrer à Dieu, et elle n'avait pas encore quatorze ans qu'elle était déjà préoccupée de la religion dans laquelle elle le servirait. Raymond de Capoue, son biographie, raconte qu'une nuit l'humble servante du Christ eut en dormant d'agréables songes, au milieu desquels plusieurs fondateurs d'ordres religieux lui apparurent, et qu'elle reconnut S. Dominique à la blancheur éclatante du lis qu'il tenait à la main. Après qu'ils lui eurent tous demandé quel ordre elle voulait choisir, elle leva les yeux sur lui comme pour aller à sa rencontre ; mais il vint lui-même à elle, et, lui donnant l'habit de Sœur de la Pénitence, il lui dit : *Sois inébranlable, ô fille chérie entre toutes. Ne te laisse décourager par aucun obstacle, car, suivant ton désir, tu seras, sois-en certaine, revêtue de ce saint habit.* »

A peine un an après, Catherine, dans l'Église des Dominicaines de Sienne, revêtait l'habit qu'elle devait illustrer (1).

Les auteurs grecs et latins nous ont conservé de nombreux songes oraculaires : Xerxès, ayant renoncé à faire la guerre aux Grecs sur les conseils de son oncle, vit en songe un personnage d'une taille et d'une beauté extraordinaires qui lui conseilla de poursuivre son dessein primitif, ce qu'il fit d'ailleurs, pour le malheur de la Perse (2).

Mais à quoi bon multiplier les exemples ? La pratique de l'incubation aux sanctuaires des dieux et plus tard aux tombeaux des saints prouve surabondamment que païens et chrétiens ont partagé la croyance en la valeur oraculaire des rêves.

a) Les rêves de guérison sont très souvent des rêves guérisseurs. Ils constituent une autosuggestion bien plus efficace que les suggestions de la veille. Le rêve, par sa nature même, a plus de facilité pour agir sur l'inconscient ou la cérébration occulte qui préside à la vie organique. L'apparition du dieu ou du saint durant le sommeil, faisant mine de toucher la partie malade ou se contentant d'annoncer à l'incubant qu'il est guéri,

(1) R. P. A. Cappellano : *Hist. de S. Catherine de Sienne*, P., 1863. In-12. pp. 53 et 61.

(2) Dom Calmet : *Traité des Apparitions*, I, 416-419.

est presque toujours suivie d'une guérison véritable. Nous ne reviendrons pas, ici, sur les songes de l'incubation.

Le saint qui apparaît au dévot peut se contenter d'approuver ou de sanctionner ce que l'on a entrepris ou ce que l'on va entreprendre ; il peut aussi requérir ou demander que l'on exécute telle ou telle entreprise ou que l'on institue telle dévotion, ou telle société. Nous diviserons donc ces sortes de rêves en deux grandes catégories : rêves approbatifs et rêves invitatoires.

b) *Rêves approbatifs :* Les rêves approbatifs ont presque toujours pour but de justifier la conduite d'un personnage ou de consacrer des pratiques de dévotion. Au moyen âge, on n'hésitait pas à supposer ou à feindre un rêve, soit pour approuver un excès déjà commis, soit pour préparer les voies à des usurpations de toute nature. Grégoire de Tours rapporte que Gontran, quand il eut fait assassiner Chilpéric, son frère, vit en songe la victime enchaînée que lui présentaient trois évêques, dont S. Nizier de Lyon. Deux d'entre eux disaient : « Nous vous supplions de le laisser, qu'il soit libre après avoir subi son châtiment ! » Mais Tetricus de Langres répondait avec emportement : « Non, qu'il soit dévoré par le feu, pour les crimes qu'il a commis ! » Cette discussion ayant continué longtemps entre les prélats, Gontran vit de loin un vase d'airain placé sur le feu, puis, tandis qu'il pleurait de douleur, son frère Chilpéric fut saisi violemment, ses membres brisés furent jetés dans le vase où ils disparurent bientôt, sans qu'il en restât la moindre trace (1).

Il est inutile de nous étendre sur ces rêves fabriqués tantôt pour légitimer un état de fait plus ou moins régulier, tantôt pour amorcer une expropriation indélicate. Ils ne furent pas tous nécessairement supposés ; ceux qui furent sincères tirent leur origine de cette source des songes qu'est l'ardeur contenue ou réprimée par les oppositions rencontrées et par les mille difficultés de la vie.

L'histoire suivante, prise des *Gesta Romanorum* est évidemment un conte, mais le conteur entend s'appuyer sur l'autorité du songe pour exciter ses lecteurs à vénérer les reliques des Trois Rois et à donner leurs biens à l'Eglise.

(1) Grégoire de Tours : *H. F.*, VIII, 5.

« Un roi de Danemark avait une dévotion particulière pour les Trois Rois qui vinrent à Jérusalem conduits par une étoile pour adorer l'Enfant Jésus et qui lui apportèrent des présents. Il se rendit, en compagnie d'une suite nombreuse, à Cologne, où l'on conserve avec grande vénération leurs reliques, et il leur offrit trois couronnes d'or de la plus grande beauté ; il distribua aussi aux églises et aux pauvres plus de six mille marks, et il laissa aux fidèles de grandes preuves de sa foi. Une nuit, lorsqu'il était en route pour revenir dans son pays et qu'il avait livré ses membres au sommeil, tout d'un coup, les Trois Rois lui apparurent en songe ; ils portaient sur la tête les couronnes qu'il leur avait données, et ils brillaient d'une lumière éblouissante. Ils s'approchèrent de lui et ils les entendit qui parlaient entre eux. Le premier et le plus âgé dit : « Mon frère, tu es heureux d'être venu ici, tu seras encore plus heureux de retourner dans ta patrie. » Le second dit : « Tu as beaucoup donné, mais tu emporteras beaucoup avec toi. » Le troisième parla ainsi : « Mon frère, tu as donné des témoignages de ta foi, mais lorsque trente-trois ans seront écoulés, tu régneras avec nous dans les régions célestes. » Le premier lui tendit une bourse qui était toute pleine d'or et dit : « Reçois le trésor de la sagesse, afin de gouverner les peuples qui te sont soumis, car c'est la justice qui fait la gloire d'un roi. » Le second lui donna une bourse pleine de myrrhe, et lui dit : « Prends la myrrhe de la pénitence avec laquelle tu dompteras les appétits désordonnés de la chair, car celui qui se maîtrise lui-même est celui qui règne le mieux. » Le troisième lui donna une bourse pleine d'encens et lui dit : « Prend l'encens de la douceur et de la miséricorde afin de soulager les malheureux, car de même que les pluies du ciel font croître les plantes, de même la charité du roi élève les pauvres jusqu'aux étoiles. » Et tandis que le roi admirait la magnificence de ces dons, il s'éveilla tout d'un coup et trouva les bourses auprès de lui ; il les reçut avec joie comme un don de Dieu et, de retour dans son royaume, il accomplit avec une piété parfaite ce que les rois mages lui avaient recommandé durant son songe. Et lorsque le temps qui avait été indiqué fut accompli, il obtint, ainsi qu'il l'avait mérité, d'entrer en possession du royaume céleste » (1).

A ces sortes de contes ou de rêves, on peut rattacher le *thème de la dédicace d'une église*. Nul récit n'était plus propre à achalander un sanctuaire. La consécration de Notre-Dame des Ermites par Jésus lui-même semble avoir servi de modèle à toutes les his-

(1) *Gesta Romanorum*, conte XLVII, dans trad. Swan, London, 1925, pp. 145-146, et conte XLVI dans le *Violier des histoires romaines*, pp. 109-110. Nous citons la trad. franç. de Dufour : *Dict. des Lég. du Chr.*, 1111-1112.

toriettes de ce genre (1). Est-ce pure invention, est-ce interprétation très arrangée d'une vision ou d'un songe ? La dernière hypothèse a de la vraisemblance, car nous tenons le récit du témoin du miracle, et ce témoin, Conrad, évêque de Constance, que l'on place parmi les saints, semble avoir été un très honorable personnage.

C'est également Jésus qui aurait consacré les deux basiliques de S. Denis près de Paris et de Notre-Dame-des-Doms en Avignon (2). Ce sont les anges qui consacrèrent Notre-Dame-du-Puy et la chapelle des Célestins sur le mont Majello (3). L'église S. Paul à Londres, appelée encore cathédrale de Westminster, aurait été dédiée par S. Pierre, et ces deux grands apôtres auraient assisté à la consécration d'un autel de l'abbaye de Saint-Denis par le pape S. Etienne (4).

c) *Rêves promissoires :* Certains oracles constituaient non seulement une approbation et une sanction, mais une promesse. L'histoire juive nous fournit un excellent modèle de ces sortes de rêves. Judas Macchabée, à la veille d'une bataille, raconta à ses soldats que le prophète Jérémie, tout éclatant de gloire et environné de majesté, lui avait, pendant son sommeil, donné une épée d'or de la part de Dieu, en lui promettant qu'avec cette arme il serait invincible (5). Les soldats, ainsi encouragés et possédés par la certitude de vaincre, car ils avaient la foi la plus absolue en ces sortes de rêves, marchèrent avec courage contre les troupes de Nicanor et les mirent en déroute.

Les rêves ne sont souvent que l'expression directe ou symbolique des préoccupations profondes de l'individu, surtout lorsqu'il se trouve dans une situation menaçante ou catastrophique. Les promesses du rêve naissent précisément des aiguillons de la misère ou de l'imminence du danger. Lorsque la peste ou la guerre menace de détruire une ville ou une armée, le désir, l'ardeur ou l'espoir des natures les mieux trempées engendreront

(1) *Petits Boll.*, I, 524-525.
(2) *Petits Boll.*, XII, 204 et 156.
(3) *Id.*, III, 644 et VI, 22.
(4) *Id.*, V, 12, d'après *Baronius* ad annum 610, cap. X; LENGLET-DUFRESNOY : *Recueil*, I, XXII-XXIII.
(5) II, *Macch.*, XV, 12-17.

tout naturellement des rêves qui traduiront leur générosité et leur courage.

d) Rêves invitatoires : Les rêves invitatoires supposent un semblable mécanisme ; l'ardeur dévote est un feu qui ne s'éteint pas avec le sommeil, il n'est même pas rare que la nuit la favorise ; c'est alors surtout qu'elle prend toute sa force et son éclat.

Ces sortes d'invitations sont fort variées. Les conversions déclanchées par des rêves ne sont pas fort rares dans les vies des saints. S. André Corsini, bien qu'élevé très chrétiennement, se livra d'abord au libertinage ; mais sa mère lui ayant parlé du rêve qu'elle avait eu avant de le mettre au monde, il en est très impressionné. Ce loup qui devient un agneau l'étonne, le frappe et, dès le lendemain, il a dépouillé son âme mauvaise et se consacre à la Vierge (1). C'est à la suite d'une vision du sommeil que S. Alban se convertit au christianisme. Il crut assister à la passion du Christ et demanda au bienheureux Amphibal de lui expliquer ce songe. A peine l'explication entendue, il reconnut que son rêve constituait une invitation du ciel (2). Faustine, l'épouse de l'empereur Maximin, vit en dormant la bienheureuse Ste Catherine qui la faisait asseoir à son côté et lui mettait une couronne sur la tête ; elle ne se méprit point sur le sens de cette vision. Elle se rendit auprès de cette pieuse vierge qui, non seulement la décida à embrasser le christianisme, mais lui annonça son prochain martyre (3).

Ces deux derniers traits sont certainement apocryphes et je ne voudrais pas garantir l'historicité du premier ; mais il n'est pas douteux que nombre de chrétiens se sont convertis à la suite d'un rêve plus ou moins imagé et surtout plus ou moins émouvant.

L'invitation à écrire. Au reste, les rêves ont porté aux chrétiens, même depuis longtemps pratiquants, bien d'autres invitations. Voici ce que dit Grégoire de Tours dans la traduction de son livre *Sur les miracles de S. Martin* : « Je n'aurais pas osé entreprendre cet ouvrage si je n'y avais pas été invité deux et

(1) *Petits Boll.*, II, 257-258.
(2) *Petits Boll.*, VII, 215-216
(3) *Id.*, VIII, 593-594.

trois fois en songe. Je prends Dieu à témoin que je vis une fois ce songe, à l'heure de midi : dans la basilique de S.-Martin un grand nombre de malades et d'infirmes guéris. Pendant que je voyais ces choses, ma mère était là qui regardait. Elle me dit : « Pourquoi tardes-tu à écrire ce que tu vois ici ?... Mets-toi au travail. Ce serait une faute de te taire... » (1).

En 1627, pour la première fois, Dieu fait savoir à Marie d'Agréda qu'il désirerait lui voir écrire la vie de la Sainte Vierge en s'inspirant des révélations qu'elle avait eues et de celles qu'elle recevrait encore. Puis cette invitation se renouvela si fréquemment, qu'elle se vit obligée d'en faire part à son confesseur pour lui soumettre la perplexité où elle se trouvait, entre les ordres réitérés du Seigneur et la connaissance qu'elle avait de son incapacité. Ce dernier consulta ses supérieurs et décida, d'un commun accord avec eux, que Marie devait obéir et rédiger l'œuvre qui lui était demandée, ce qu'elle fit (2).

Qu'il s'agisse ici de sonnges, on ne saurait guère en douter ; l'auteur de sa vie nous dit que le tout premier désir d'écrire sur la Vierge lui vint une nuit (3). Ce premier songe se renouvela par la suite en se précisant et devint même une sorte d'obsession, un impératif, sous l'influence de ses inlassables méditations en l'honneur de la Mère de Dieu.

Les rêves de ce genre n'ont pas toujours cette netteté. Lorsque Dieu veut faire savoir à S. Hugues de Grenoble qu'il devra accueillir S. Bruno dans son diocèse, il lui montre sept étoiles d'une grande splendeur qui se mettent en marche devant lui et le conduisent au désert de la Grande Chartreuse. Néanmoins, lorsque S. Bruno vient le trouver avec six amis, il ne se méprend point et ne se contente point de leur indiquer le lieu où s'étaient arrêtées les étoiles ; mais il les y conduit lui-même et il y revient fort souvent (4).

Parmi les récits de ce genre, on peut signaler deux types qui

(1) *De Virtutibus S. Martini, Prologue*, éd. Bordier, *Livre des Miracles*, II, 5.
(2) R. P. J.-X. Samniego : *Vie de la Vénérable Mère Marie de Jésus*, P., 1857, pp. 181-182, 203-204 et 217-220.
(3) R. P. J.-X. Samniego, *loc. cit.*, p. 182.
(4) *Petits Boll.*, IV, 114.

ont eu une vogue particulière et constituent deux véritables thèmes : ce sont l'invitation à bâtir et l'invitation au voyage.

L'invitation à construire. L'invitation à construire une chapelle ou un couvent est assez fréquente dans les rêves. C'est la Vierge, ce sont les saints qui apparaissent durant le sommeil d'un dévot et le pressent d'aller trouver l'évêque ou quelque supérieur pour lui demander de construire, en un lieu désigné, une chapelle, une église, un monastère. « Herluin, comte de Conteville, couvert de lèpre et ne trouvant pas de soulagement à cette maladie, fut averti en songe qu'il ne guérirait qu'en dotant des moines et en leur construisant un couvent à Greslain (1). Durant son sommeil, un séraphin apparaît au vicomte de Lengogne et lui demande d'élever une chapelle sur le mont Milan. Le vicomte et sa femme, la belle Agelmode, se rendent à Rome et obtiennent du pape l'autorisation de bâtir un monastère sur la montagne que l'ange avait indiquée au confluent de *l'Allier* et du *Langouyron* (2). Parfois le rêve est double. Le fondateur des camaldules, S. Romuald, étant un jour sur le sommet de l'Apennin, en un champ agréable et abondant en sources, s'endormit près d'une fontaine. Durant son sommeil, il eut un songe plein de mystère et semblable à celui du patriarche Jacob. Il vit une échelle dont le pied était sur la terre, et dont la pointe s'élevait jusque dans les cieux, en même temps il aperçut des religieux couverts d'habits blancs qui montaient vers Dieu par le moyen de cette échelle. Il s'en alla trouver le seigneur de cette terre, qui était un comte appelé *Maldoli*, et la lui demanda. Ce comte, qui avait eu la même vision, lui accorda de très bon cœur sa requête avec une maison des champs qui en dépendait, afin d'y bâtir une église et un cloître pour les religieux ; et de là vient que ce lieu est appelé *Camaldule* (*champ de Maldule*) » (3).

Le thème de l'invitation à construire a d'ailleurs été exploité par les religieux de tout ordre et de tout sexe. Bien rares les moines et les moniales qui n'ont pas été atteints de la maladie de la pierre. Le couvent était pour eux la maison de famille. Ils en

(1) F. Duine : *Les SS. de Brocéliande*, I. S. Méin. p. 18.
(2) J. Poncher : *Le Pays des Camisards*, P. 1894. pp. 77-78.
(3) *Petits Boll.*, II, 370.

rêvaient, comme les parents rêvent de la propriété qu'ils laisseront à leurs fils.

On prétend, mais gratuitement, que S. Guislain, priant un jour dans l'église S. Pierre de Rome, eut une apparition visible du chef des apôtres. Celui-ci lui demandait de bâtir en son honneur et en celui de S. Paul un monastère sur les frontières des Gaules, en un lieu stérile et marécageux, qu'il lui indiquait, ajoutant que là il attirerait beaucoup d'âmes à Jésus-Christ et que lui-même gagnerait le royaume des cieux (1).

L'abbé Lenglet-Dufresnoy, qui rapporte cette histoire, après Dom Calmet, ajoute :

« Quelle nécessité de convertir en vision, c'est-à-dire en miracle, les désirs d'un homme vertueux, qui soubaite servir Dieu dans la retraite. Je sais que d'aussi saintes pensées ne peuvent venir que du ciel. Mais ce n'est point assez ménager les apparitions visibles que de les placer ainsi à chaque désir d'une âme qui se veut sanctifier. Je ne crois pas que le R. P. Dom Calmet dise ici comme il l'a fait sur l'établissement des ordres religieux, que ces sortes de merveilles paraissaient nécessaires pour la propagation de certains ordres. Si cela était, nous serions obligés d'admettre environ trente à quarante mille apparitions ou révélations extraordinaires pour établir le même nombre de maisons religieuses de l'un et l'autre sexe qui sont dans le royaume, sans parler de celles qui sont chez les étrangers » (2).

Il ne faudrait pas s'imaginer que tous les récits de ce genre sont des inventions ou des adaptations monastiques. Dans les milieux de gens simples et très dévots d'autrefois, les songes de ce genre durent se produire avec une relative facilité. Voici ce qu'un missionnaire de la Birmanie septentrionale écrivait en 1926 au Directeur des Mission catholiques :

« Il y a quelque temps, une de mes meilleures chrétiennes birmanes vint me trouver et me dit : — « Père, j'ai eu deux rêves extraordinaires : la première fois, la Sainte Vierge m'est apparue pendant mon sommeil et m'a dit : — « Je veux qu'une grotte de Lourdes soit bâtie « près de l'église. Va trouver la dame X... et arrange-toi avec elle. » La chose me parut si étrange que je n'en ai soufflé mot à personne. Mais je viens d'avoir une deuxième fois le même rêve. Je suis perplexe ; dites-moi ce que je dois faire. »

(1) *Surius*, au 9 octobre.
(2) Lenglet-Dufresnoy : *Recueil*, I CXVIII-CXIX.

— « C'est bien simple, lui répondis-je ; si c'est réellement une manifestation de la Sainte Vierge, il n'y a qu'à obéir ; si ce n'est qu'une simple coïncidence, la Sainte Vierge n'en sera pas moins satisfaite. Va donc trouver cette dame et nous verrons ce que nous pourrons faire. »

« Or, cette dame avait depuis quelque temps le désir de bâtir à Myingyan une grotte de Lourdes ; elle n'avait manifesté son désir à personne. Quand elle entendit le récit de la birmane, elle n'hésita pas. La nouvelle se répandit rapidement. Tous voulurent aider ; quelques jours après, l'enclos de l'église s'emplissait de terre, de briques, de sable et de chaux ; une douzaine d'ouvriers se mettaient au travail. Et voilà comment nous avons une belle grotte de Lourdes » (1).

L'invitation au voyage est sans doute le type des rêves invitatoires qui a les origines les plus anciennes. Ce thème classique a certainement été connu des peuples préhistoriques, tous plus ou moins migrateurs. Sans remonter aussi loin, la Bible nous en fournit de nombreux exemples. C'est un ange qui ordonne à Joseph endormi de fuir en Egypte avec la Vierge et l'Enfant Jésus et qui lui indique le moment du retour. S. Paul n'entreprend son voyage en Macédoine que pour répondre aux sollicitations dont un Macédonien l'avait pressé en songe (2).

De telles invitations sont communes dans tous les recueils hagiographiques. S. Guislain dormait lorsqu'un ange lui montra le chemin de la Ville Eternelle (3) et c'est en songe que S. Magloire reçoit l'ordre d'abandonner ses fonctions épiscopales et de se retirer en quelque désert (4).

De tels songes ne sont souvent que des récits folkloriques, des emprunts à la tradition universelle, mais il est bien certain qu'ils se sont tout particulièrement multipliés chez les peuples que la pauvreté de leur sol ou l'esprit d'aventure avait rendus des peuples voyageurs. Que d'apôtres irlandais ont reçu l'ordre en songe de partir au loin pour évangéliser des peuples inconnus ou pour fonder des colonies monastiques !

L'invitation aux dévotions nouvelles. Dans la catégorie des rêves nés de l'ardeur dévote que la nuit exalte au lieu de l'étein-

(1) *Les Missions Catholiques*, 22 oct. 1926, p. 509.
(2) Matthieu, II, 13 et 19-20 ; *Actes*, XVI, 9.
(3) *H. L. F.*, VII, 338.
(4) A. de la Borderie : *Miracles de S. Magloire*, p. 127.

dre, il faut comprendre tous les rêves destinés à promouvoir des dévotions nouvelles ; l'invitation s'accompagne alors de promesses.

D'après une croyance répandue, le Rosaire serait d'invention céleste, la Ste Vierge en aurait révélé l'usage à S. Dominique (1). Nous devons le chapelet des Sept Douleurs à Ste Elisabeth de Shönau, à qui Jésus lui-même enseigna la façon d'en user (2). C'est la Vierge qui apprit à un jeune franciscain la façon de composer et de dire le chapelet des Sept Allégresses (3). A toutes ces dévotions des promesses ont attaché des grâces spéciales.

On ne saurait citer de meilleur exemple de ces apparitions que celle dont bénéficia le bienheureux Simon Stock :

« L'histoire des Carmes rapporte que le Bienheureux Simon Stock, dans le temps même qu'il n'était que simple religieux, avait beaucoup d'ardeur pour l'avancement de son ordre ; mais dès qu'il fut élu général, vers 1251, il redoubla son zèle et sa piété pour la Sainte Vierge, et la pria avec instance de donner quelque privilège à son ordre. Il composa même à ce sujet un cantique rapporté dans un manuscrit de sa vie, qui est déposé dans la Bibliothèque du Vatican. Voici donc ce qu'il porte au sujet de cette vision : « La Bienheureuse Vierge Marie apparut au Bienheureux Simon avec une foule d'anges. Elle tenait en ses mains le scapulaire de l'ordre et lui dit : « Tous ceux qui mourront dans cet habit ne souffriront pas du feu de l'Enfer. » On prouve la vérité de cette apparition par le témoignage de quatre auteurs, ou contemporains, ou qui vivaient peu de temps après Simon Stock. Ces auteurs sont : Pierre Swanington, Jean Grossus, l'auteur anonyme de la Vie de Simon Stock, et Jean Paléonidorus.

« Examinons le songe de Simon Stock sans aucune prévention, jugeons-le par le témoignage de ceux-mêmes qui le rapportent. Ils sont si différents dans les choses essentielles qu'on a cru autrefois pouvoir douter de la réalité de l'apparition ou du moins de son application au scapulaire et à la dévotion à la Sainte Vierge. Swanington, qui l'a, dit-on, rapportée, y met des circonstances très particulières ; l'apparition et la révélation y sont exprimées en termes si formels, que si c'était un auteur qui eût quelque poids, on pourrait le rece-

(1) *Le Rosaire, par un Religieux dominicain*, P., Poussielgue, 1871, in-32, p. 7.
(2) *Recueil des Scapulaires de l'Immaculée Conception, du Rosaire*, Paris, Agence Ecclésiastique, s. d., in-18, p. 237.
(3) *Notice sur l'Archiconfrérie du Cordon Séraphique, par S. François d'Assise*, P., Poussielgue, in-32, p. 84.

voir, pourvu que les autres qui ont vécu dans le même temps, ou très peu après, rapportassent exactement la même chose. Il est vrai que Guillaume Samucensis qui parle de cette apparition ne dit rien du scapulaire donné par la Sainte Vierge à Simon Stock ; mais il y a tout lieu de croire que le Bienheureux Stock ayant eu un songe mystérieux comme en avaient les anciens patriarches aura senti redoubler sa dévotion pour la Bienheureuse Vierge, et aura obtenu du Saint-Siège des bulles apostoliques pour établir cette pratique, et faire accorder des indulgences à ceux qui en porteraient la marque. C'est ce qu'on peut dire de plus vraisemblable pour appuyer et favoriser la piété des fidèles » (1).

Le désir d'exciter l'admiration et l'attrait pour un ordre qui bénéficiait d'un tel avantage est, de toute évidence, l'origine de ce songe singulier. L'extravagance de ce privilège n'est-elle pas d'autre part caractéristique du rêve ?

Depuis lors, cette apparition est devenue un modèle ; on en trouve une semblable chez les Dominicains et maints propagateurs de scapulaires ou de médailles en ont donné des rééditions. qui sont à l'ordinaire de simples plagiats. C'est encore par une apparition de la Ste Vierge que le scapulaire bleu a été lancé dans le monde. Sœur Ursule de Benincasa, qui en fut la première bénéficiaire, vivait à Naples en 1616. L'idée du scapulaire de la Passion fut inspirée le 26 juillet 1846 à une Fille de la Charité, par Jésus en personne. L'apparition se renouvela plusieurs fois. Toujours Jésus tenait à la main le scapulaire rouge (2). Le scapulaire de la Très Sainte Trinité est le produit d'une double révélation à S. Jean de Matha et à Innocent II (3). Le scapulaire de N.-D. des Sept Douleurs est dû à sept nobles Florentins dont une vision avait fait sept anachorètes (4).

La médaille de l'Immaculée Conception, dite médaille miraculeuse, fut montrée, dans deux célèbres visions, à Catherine Labouré, sœur de S. Vincent de Paul. Ceci se passait en 1830 (5). L'origine de la médaille de S. Benoît n'est pas moins merveil-

(1) Lenglet-Dufresnoy : *Traité*, I. 100-103.
(2) *Recueil des Scapulaires*, p. 367.
(3) *Le Petit Trésor Spirituel*, p. 26.
(4) *Recueil des Scapulaires*, p. 245.
(5) M. Aladel : *La Médaille miraculeuse*, P., 1878, pp. 61-79.

leuse ; le dispositif passe pour avoir été révélé au saint solitaire par Dieu même (1).

Que nous soyons en présence d'un thème hagiographique fort répandu et qu'il faille reconnaître la part prépondérante de l'emprunt et du plagiat dans sa propagation, nul doute (2) ; il faut néanmoins admettre que les rêves et les visions, après en avoir fourni le modèle, ont contribué à faire vivre le thème et à lui redonner de loin en loin une sorte d'honnête vitalité.

§ IV. — Des révélations apportées par des songes ou des rêves spéculatifs

Les révélations privées constituent un domaine bien mal délimité et l'on pourrait à la rigueur qualifier de ce nom les rêves divinatoires et les prophéties personnelles, les rêves ordinaires et les visions impératives. Nous entendons ici par révélations les connaissances d'ordre général qui ne concernent pas seulement l'avenir de tel ou tel, ou les obligations individuelles, ni même des dévotions plus ou moins spéciales à une communauté ou à une confrérie.

Mais il nous faut tout d'abord noter que les révélations sont surtout le privilège des mystiques sujets aux visions et à l'extase et qu'elles se présentent bien plus souvent sous forme d'apparitions que sous forme de songes. Cependant certains songes ont fourni aux mystiques, et par conséquent aux hagiographes, des contributions historiques ou géographiques qui, pour le moins, s'apparentent aux révélations.

Dès son enfance, Ste Catherine de Sienne eut des visions. Dans l'une d'elles lui fut révélée avec la sainte vie de plusieurs pères des déserts d'Egypte, celle de S. Dominique (3). La vie de certains saints ne nous est connue que par des rêves ou de prétendus

(1) *Origine et Effets admirables de la Croix ou médaille de S. Benoit*, P., Leclerc, in-18, p. 25.

(2) On se crut très souvent en droit d'inventer ou plutôt d'emprunter les inventions d'autrui lorsqu'il s'est agi de promouvoir la piété ou de défendre les intérêts d'un sanctuaire ou d'un pèlerinage. Sur le *pro pietate mentiri*, voir Lenglet-Dufresnoy : *Traité des Apparitions*, I, 157, et II. 125, 166-167, 171.

(3) R. P. A. Caffetano : *Hist. de Sainte Catherine de Sienne*, P., 1863, p. 48.

rêves, telles celles des saints inconnus tirés des catacombes auxquels on a cependant consacré parfois de longues notices. Il suffira de rappeler la vie de S. Ovide et celle de Ste Philomène. Bien mieux, on a rédigé des vies de la Sainte Vierge et de Jésus-Christ avec les rêves et les visions d'une Marie d'Agreda ou d'une Catherine Emmerich. Elles ajoutent aux Evangiles, même aux Evangiles apocryphes, nombre de précisions de détail dont on ne saurait exagérer l'inutilité et l'incertitude. Au reste, les visionnaires — et elles sont nombreuses — sont loin de s'accorder entre elles. Elles diffèrent sur la naissance de la Vierge, sur la scène de l'enfantement, sur l'époque de sa mort. La Passion de Jésus leur a été l'occasion de formelles contradictions, sur la forme de la croix, sur le nombre de clous, et sur cent autres points sans intérêt, comme de savoir si c'est l'épaule droite ou l'épaule gauche qui porta la croix (1).

Dans le domaine géographique, il en va de même, qu'il s'agisse de notre monde terraqué : de la Palestine ou des lieux que les saints illustrèrent de leur présence, ou des régions de l'au-delà.

Les rêves de voyage sont communs dans les vies des saints et tout le monde a lu l'un ou l'autre de ces très nombreux récits de voyage au ciel ou en enfer. Nous consacrerons deux chapitres spéciaux aux songes ambulatoires et aux voyages dans l'autre monde. Les voyages dans l'au-delà sont d'ailleurs beaucoup plus souvent des visions que des rêves et relèvent ordinairement — lorsque ce ne sont pas de simples plagiats — de la léthargie ou de l'extase.

Nous devons constater que le rôle des songes et même des rêves fut considérable dans la création et la propagation de certains thèmes hagiographiques. Les thèmes issus des imaginations du sommeil peuvent toujours se rafraîchir grâce à de nouveaux dormeurs chez lesquels on retrouve une mentalité enfantine. Il y en a eu de si nombreux qu'on ne saurait surestimer leur influence. Il y en a encore, non seulement chez les primitifs contemporains, mais chez les ouvriers et les paysans de nos jours,

(1) A. Poulain : *Les Grâces d'Oraison*, pp. 342-343 et notes.

même chez les peuples les plus civilisés. Il y en aura toujours parmi ceux dont toute l'existence est vouée à la vie mystique.

L'enseignement que nous pouvons tirer de cette étude a d'ailleurs une portée qui déborde l'hagiographie proprement dite. Non seulement l'on rencontre ici l'une des sources importantes d'un grand nombre d'anecdotes pieuses et du folklore sacré, mais on constate que songes et rêves sont également à l'origine d'un grand nombre de traditions profanes. Il n'y a d'ailleurs point de thème religieux qui tôt ou tard ne se laïcise.

Enfin, notons pour finir que l'analyse du rôle des rêves dans l'élaboration de la *Légende Dorée* met en pleine lumière la nature de cette composition. En mettant les songes sur le même pied que l'histoire, les auteurs de la légende hagiographique vérifient une fois de plus que leur état d'esprit est bien cet état de confusion que l'on retrouve chez nombre de mystiques. De tels esprits ne comprenaient rien à ce que nous appelons la vérité historique, qu'ils n'arrivaient pas plus à concevoir qu'à différencier les songes de la réalité. En revanche, il nous permet dans une certaine mesure de rendre justice à leur sincérité. Ils n'inventaient guère, mais de même qu'ils pillaient les auteurs antérieurs, ils recueillaient des rêves de toutes bouches, sans se soucier de leur grossissement, ni même de la véracité des conteurs. Au demeurant, il ne s'agissait que d'écrire des moralités, et peu leur importait si la trame n'était pas rigoureusement historique. La parabole tirée du rêve ou le récit symbolique venu d'un songe pieux valaient pour eux paraboles et récits provenant des *Vitae* ou des *Passiones*.

CHAPITRE III

LES SONGES AMBULATOIRES

Parmi les songes et les visions que l'on rencontre dans la Légende Dorée, les voyages en des pays inconnus et dans les régions de l'au-delà méritent un chapitre spécial. Leur exceptionnelle fréquence dans la littérature hagiographique suffirait au besoin à justifier ce traitement de faveur, mais comme ils apparaissent dans toutes les variétés du sommeil, ils vont nous permettre d'étudier, tout au moins d'analyser les facteurs ou les causes qui ont le plus contribué à engendrer et surtout à développer et à propager les divers thèmes d'édification qui en sont nés.

Les rêves ambulatoires et les voyages imaginaires des songes apparaissent non seulement dans le sommeil ordinaire, mais dans le somnambulisme, la léthargie et l'extase ; et, plus fréquemment encore, dans les sommeils provoqués par des narcotiques, c'est-à-dire dans des états assez différents pour que l'on ait longtemps méconnu leurs profondes analogies et leur parenté essentielle.

En effet, tous les sommeils plus ou moins anormaux — et l'extase en est un — ne sont que la manifestation d'une même fatigue nerveuse, d'un état maladif fondamental, et les sujets qui en sont affligés passent de la veille ou du sommeil ordinaire au somnambulisme avec une facilité incroyable. Il y a des extases somnambuliques, des léthargies extatiques, il n'y a pas l'ombre

de frontière entre les divers aspects du sommeil anormal. Toutes les caractéristiques qu'on a données de telle ou telle sorte de sommeil permettent de définir les mots, mais les réalités échappent aux mots et à leurs définitions.

Au reste, nous n'avons pas à étudier ici les caractéristiques des diverses formes du sommeil ; car tous ces voyages miraculeux, terrestres ou aériens, sont incontestablement des rêves et nous devons d'abord nous demander quelles sont les principales sources de ces sortes de rêves.

Les excitations sensorielles d'origine externe étant ici hors de cause, ou à peu près, il y en a deux, ce sont les sensations internes ou cénesthésiques, et les excitations psychiques ou cérébrales ; les premières fournissent au rêve son terrain ou son appui organique, les secondes son contenu psychique, la suite des pensées ou des images qui en constituent le vivant décor, c'est-à-dire les récits de voyages.

Il nous faut donc étudier d'abord les sources somatiques ou cénesthésiques des rêves ambulatoires. Nous rencontrerons nécessairement au cours de cette analyse les types ou les thèmes les plus connus de ces sortes de voyages imaginaires.

§ I. — Les sources somatiques des rêves ambulatoires. Thème du transport miraculeux

On a baptisé du nom de « rêves généraux » les rêves où se produit une action caractéristique qui semble dépendre avant tout du système moteur ou musculaire et qui s'accompagne des représentations les plus variées. Tels sont ceux où le dormeur croit courir éperdument, s'élever ou voler dans les airs, étouffer, s'engager dans un passage étroit dont les parois se rapprochent de plus en plus, tomber dans le vide ou dans un précipice, etc., etc. (1).

Ces rêves généraux ont souvent pour point de départ des souvenirs de sensations internes ou des sensations internes immé-

(1) Yves Delage : *Le Rêve*. P., 1927, pp. 376-377.

diates qui résultent de l'état où se trouvent durant le sommeil les grands systèmes physiologiques : digestif, respiratoire et circulatoire. L'intensité et la durée de ces sensations fournissent d'ailleurs au rêve un appui plus ou moins durable, un excitant plus ou moins vif.

Tous ceux qui ont commencé un mouvement de chute en glissant dans un escalier, en dégringolant d'une échelle, ont éprouvé des contractions intestinales fort caractéristiques. Il suffira d'un rappel de ces sensations ou, par suite d'une digestion difficile, d'une apparition de sensations analogues pour que le dormeur s'imagine tomber dans quelque précipice ou s'élancer du haut d'une falaise.

Les rêves déambulatoires semblent dépendre principalement de l'aisance ou de la difficulté de la respiration. L'emphysémateux fait très souvent le même rêve ou des rêves qui se ressemblent étrangement. Il est poursuivi par un gendarme ou par un ennemi, il fuit, mais pas assez vite pour échapper et se réveille haletant. Réveillé, il lui faut un long moment pour que sa respiration se régularise (1).

Même chez le dormeur doué de bons poumons, il suffira parfois d'une mauvaise position, d'une torsion du buste, d'un enfouissement de la bouche dans l'oreiller ou dans les draps pour qu'il éprouve une sensation d'étouffement, et cette sensation déclenchera les mêmes rêves que chez l'emphysémateux.

Le bon et large fonctionnement des organes de la respiration donne un sentiment d'aisance durant la marche et procure parfois une sensation de légèreté semblable à celle que pourrait procurer une course rapide. Dans le sommeil, le repos absolu des organes de la parole, une position agréable amènent parfois des sensations internes analogues. Si l'euphorie organique engendre alors, par association, des représentations ambulatoires, ce seront nécessairement des impressions de courses quasi-ailée ou de vol merveilleux. Durant mon adolescence, lorsque je me réveillais au milieu d'un rêve de ce genre, j'avais presque toujours un sentiment de bien-être respiratoire. Il peut

(1) N. Vaschide et H. Piéron : *La Psychologie du Rêve*, P., 1902, pp. 28-29.

d'ailleurs arriver que le dormeur, gêné dans sa respiration, change de position et éprouve par contraste un sentiment d'aise respiratoire. Il passera donc du cauchemar à une sorte d'exaltation joyeuse et peut-être son rêve le conduira-t-il de l'Enfer au Paradis.

Lorsque la sensibilité tactile du thorax est abolie par le sommeil, il est fort possible qu'en revanche on prenne conscience du va-et-vient respiratoire et que cette sensation interne, que nous n'éprouvons jamais ou presque jamais durant la veille, fournisse une large base aux associations de course et de vol, et plus souvent encore à l'illusion de planer. Le rythme de ces sortes de rêves ne répond-il pas en effet à l'alternance des mouvements respiratoires ?

Le sommeil ordinaire et, d'une façon générale, toutes les sortes de sommeil provoqué ou pathologique peuvent fournir des rêves de ce genre, qui dépendent avant tout de l'état cénesthésique du dormeur, et tout particulièrement de son état respiratoire. Dans le sommeil très profond qui accompagne l'apoplexie, la respiration est très difficile et il n'est pas rare qu'il en soit de même dans la catalepsie. Thévenin admettait même une catalepsie pneumatique caractérisée par ce fait que l'air pénétrait difficilement dans les poumons (1).

Les rêves de transport à travers les airs, si étroitement apparentés aux rêves de vol, appartiennent donc à toutes les formes de sommeil. Chez les esprits préoccupés par l'idée de l'intervention des anges et des démons dans leur vie, ces rêves ambulatoires ont revêtu facilement l'aspect de transport miraculeux. Ce sont là des formes tout à fait élémentaires et d'un caractère folklorique accentué. Donnons-en quelques exemples, en partant des récits qui se sont le moins dégagés des rêves qui les ont suscités.

Thème du transport par les anges. Le récit que l'on trouve dans les Miracles de la Vierge, « du jeune homme à qui furent montrés un cloître, un pin et des enfants », fournit un exemple typique de rêve réel transformé en histoire. La Vierge invite à

(1) Dionis : *Dissertation sur la Mort subite et la Catalepsie*, P., 1718, in-12, 2e p., pp. 11 et 12.

la suivre un moine qui lui était fort dévot, et comme il s'apprêtait à lui obéir, « elle s'élève dans les airs et lui-même, sur un signe de celle-ci, s'élève à sa suite, admirant et disant en son cœur : — Qu'est-cela, Seigneur Dieu, que moi, pécheur et mortel, je marche dans les airs ? » (1). Il est inutile de montrer le cloître dans lequel il pénétra avec Marie et de rappeler la vision symbolique qui l'enchanta. Disons seulement que tout l'ensemble du récit suppose à sa base un songe véritable.

Ordinairement les variantes hagiographiques ne conservent pas une allure aussi caractéristique de rêve ; mais beaucoup d'entre elles précisent en revanche que ce transport miraculeux s'est effectué pendant le sommeil du voyageur. S. Adjuteur, prisonnier en Palestine, ayant imploré le secours de S. Bernard de Tiron et de Ste Madeleine, s'assoupit et, pendant cet assoupissement, fut transporté par ces saints personnages, avec ses chaînes, du fond de sa prison, en un bois proche de la ville de Vernon en Normandie (2). Hélion de Villeneuve, frère de Ste Rossolinde, prisonnier des infidèles à Rhodes, est enlevé par les anges durant son sommeil et déposé par eux au village des Arcs, en Provence (3). On connaît d'ailleurs vingt autres éditions de ce conte : le Sire de Varambon, le seigneur de Garro, trois chevaliers français, le chevalier Boniface d'Asti reviennent tous de Terre Sainte, qui en France, qui en Italie, par la voie des airs, transportés par les anges. L'Espagne et la Provence fournissent nombre de ces sortes d'anecdotes (4).

Voici des exemples assez différents : S. Front, évêque de Périgueux, un peu avant de dire la messe, dans la cathédrale de sa ville épiscopale, s'endort, et lorsqu'on le réveille, déclare qu'il arrive de Tarascon, où il a assisté aux funérailles de Ste Marthe (5). Un très pieux serviteur, n'ayant pu obtenir de son maître l'autorisation de se rendre en pèlerinage au tombeau de S. Hono-

(1) *Miracles de la Bienheureuse Vierge Marie*, d'après un ms. du XIIIe s. transcrit par Ch. Bouchet, Orléans, 1888, p. 69.

(2) Jean Théroude (prestre de l'église de Vernon) : *La Vie de S. Adjuteur, ou Adjutor, confesseur, natif de la ville de Vernon-sur-Seine, en Normandie, patron de la noblesse et protecteur de son pays*, Paris, l'Autheur, 1638. in-12, pp. 24-34 ; R. P. Benoît Valuy : *Sainte Marie-Madeleine*, Lyon, 1867, pp. 500-501.

(3) L.-J.-B. Bérenger-Féraud : *Légendes de Provence*, pp. 371-372.

(4) L.-J.-B. Bérenger-Féraud : *Superstitions et Survivances*, IV, 209-212.

(5) R. P. Benoît Valuy : *Sainte Marie-Madeleine*, Lyon, 1867, 500-501.

rat, est transporté à Oraison durant son sommeil. Il suit tous les exercices du pèlerinage, mais, ceux-ci achevés, se réveille dans l'espèce de cachot où son maître l'avait enfermé (1).

Dans ces derniers cas, le transport semble s'être opéré sans intervention d'esprits, mais uniquement en vertu d'une faveur divine. L'intervention des anges n'est ici qu'une dramatisation. Elle a d'ailleurs de lointains modèles.

Chacun se rappelle le cas du prophète Habacuc transporté par la main d'un ange de la Judée à Babylone. Daniel était depuis six jours dans la fosse aux lions lorsque, en ce même temps, Habacuc s'en allait aux champs porter aux moissonneurs du pain et un ragoût qu'il leur avait préparé. L'ange du Seigneur lui dit : « Porte cette nourriture à Daniel qui est à Babylone, dans la fosse aux lions. » Habacuc répondit : « Seigneur, je n'ai jamais vu Babylone, et je ne sais pas où est cette fosse. » Alors l'ange le prit par le haut de la tête, et, le tenant par les cheveux, il le porta avec l'agilité d'un esprit jusqu'à Babylone, sur l'ouverture même de la fosse. Et Habacuc cria à haute voix : « Daniel, serviteur de Dieu, prenez le repas qu'il vous a envoyé. » Daniel répondit par cette prière : « Dieu, vous vous êtes souvenu de moi, et vous n'avez pas oublié ceux qui vous aiment ! — Et, se levant, il mangea. Après quoi, l'ange du Seigneur remit aussitôt Habacuc à l'endroit où il l'avait pris » (2).

L'aventure du diacre Philippe est également présente à toutes les mémoires. L'esprit de Dieu le saisit aussitôt après qu'il eût baptisé sur la route de Jérusalem à Gaza l'eunuque de la reine de Candace et le transporta subitement dans la ville d'Azoth (3).

Au reste, on conterait vingt autres imitations modernes de ces traits légendaires. Dans les vies de Ste Zite, de S. Germain de Montfort, de S. Paul de la Croix (4), ces miracles sont accompagnés de tant d'autres merveilles qu'on ne saurait douter qu'il

(1) L.-J.-B. Bérenger-Féraud : *Légendes de Provence*, 380-381. Chez les Musulmans, on raconte la même chose d'un pauvre homme désireux de faire le voyage de la Mecque, *ibidem*, pp. 392-395.

(2) Daniel, XIV, 32-38. On pourrait citer également ce qui est arrivé au prophète Ezéchiel, transporté de la Chaldée à Jérusalem, Ezéchiel, VIII, 1-2.

(3) *Actes*, VIII, 39-40 ; pour d'autres références, cf. Dom A. Calmet : *Traité des Apparitions*, I, 168-169 ; Ribet : *La Mystique divine*, II, 179-180.

(4) Mgr Guérin : *Les Petits Bollandistes*, V, 52, XIII, 27 et 456.

s'agit de récits romanesques. D'autres fois, l'anecdote elle-même revêt un caractère d'invraisemblance qui sent non pas le rêve, mais le faussaire : S. Goéric, accompagné de plusieurs évêques et de tout un long cortège de fidèles fut surpris par la nuit, comme il ramenait à Metz la dépouille de S. Arnoul. Il implora alors le secours de Dieu et aussitôt : « lui, les reliques et la foule qui le suivait furent, en un instant, transportés à une journée de marche du côté de Metz » (1).

On peut se rendre compte de la façon dont certains rêves ambulatoires sont transformés en histoire par le cas de la vénérable Marie de Jésus d'Agreda. Comme, elle avait entendu parler des Indiens du Mexique, elle en rêva et comme elle était dévotement préoccupée des peuples qui ne bénéficiaient pas de la Rédemption, après avoir vu ces Indiens « sous des espèces abstractives », elle s'imagina qu'elle se rendait auprès d'eux, qu'elle les voyait, qu'elle leur prêchait la foi catholique, et cela lui arriva plus de cinq cents fois. Néanmoins, elle douta toujours que ce fût en corps, et elle était plutôt portée à croire que la chose se passait en esprit. Cependant son confesseur et ses supérieurs se persuadèrent et s'efforcèrent de prouver qu'elle effectuait réellement ces voyages et se transportait corporellement en Amérique ; des Indiens avaient parlé de ses visites à des missionnaires. Elle ne céda pourtant point aux désirs de ses supérieurs, qui étaient de proclamer la réalité matérielle de ses voyages miraculeux ; toutefois, elle finit par suggérer qu'un ange avait dû apparaître aux Indiens sous sa figure tandis que le Seigneur lui montrait dans l'oraison ce qui se passait au Mexique (2). C'est ainsi que, du vivant même des saints, on amorce le roman futur.

Les pieux romanciers combinent volontiers le thème du transport miraculeux à d'autres thèmes merveilleux ; la légende de S. Antoine de Padoue, où il est associé au thème du mort ressuscité pour rendre témoignage à un innocent, en est un exemple typique (3).

(1) H. de Salabert : *Les SS. du Diocèse d'Albi*, Albi, 1886, p. 207.

(2) R. P. J.-X. Samaniego : *Vie de la Vénérable Marie de Jésus*, pp. 111-124.

(3) J. Bidet : *La Mystique divine*, II, 180-181, et L. de Kerval : *L'Evolution du merveilleux dans la Légende de S. Antoine de Padoue*, P., 1906, p. 265 et note.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Une fois le thème devenu populaire, j'allais dire classique, les reliques ont bénéficié, elles aussi, de ce déplacement miraculeux. En Belgique, les restes de Ste Landrade sont transportés par les anges, avec le sarcophage qui les contenait, de Bilsen à Wintershoven (1). Devons-nous rappeler le double voyage de la sainte maison de Lorette, de Palestine en Dalmatie, et de là en Italie (2)?

Le thème du transport diabolique. Ce thème n'est que la réplique ténébreuse du transport par les anges. Cette forme sombre remonte également aux origines du christianisme : Jésus transporté par Satan au sommet du Temple de Jérusalem, Simon le Magicien s'élevant dans les airs par le secours du Diable, en présence de l'apôtre Pierre, ces deux traits supposent que le thème pourrait bien être antérieur au christianisme.

Quoi qu'il en soit, la légende hagiographique n'a pas manqué de l'utiliser. L'abbé Lenglet-Dufresnoy s'en offusque : « C'est au rang des tromperies que je mets, dit-il, l'histoire de S. Antide, approuvée et soutenue par Chifflet dans son histoire de Besançon. Ce saint se sert, dit-on, du Démon pour se faire transporter à Rome ; et que va-t-il faire à Rome ? C'est pour y reprendre un pape sur de prétendus péchés par lui commis. Les mœurs et la conduite du Souverain Pontife étaient-elles confiées à la sollicitude pastorale de S. Antide, pour lui faire prendre une voie aussi extraordinaire, afin de l'en reprendre ? Par quel moyen même S. Antide est-il informé du péché d'un pape ? Par le Démon, esprit de mensonge. Et à quel temps rapporte-t-on ce fait ? Au commencement du cinquième siècle, temps où la vertu et la sainteté des papes n'a pas moins éclaté que dans les siècles précédents. Qui ne voit qu'en elle-même cette apparition se détruit par son propre principe ? Un saint évêque, un chrétien même, pour peu qu'il soit instruit, se servira-t-il du ministère du Démon pour faire une bonne œuvre et même une bonne œuvre qui ne lui est point commandée et dont l'omission ne saurait lui être imputée ? Les règles évangéliques, qui nous ordonnent de faire le bien auquel nous sommes obligés, veulent que ce soit par des moyens

(1) L. Van Der Essen : *Les Vitae des SS. Mérovingiens de l'ancienne Belgique*, p. 175.

(2) U. Chevalier : *Notre-Dame de Lorette.*

justes et légitimes. La voiture du Démon est-elle une voiture simple, commune et usitée pour voyager ? Ne voit-on pas que ce conte a été inventé dans le temps que ces prétendues merveilles étaient à la mode ? Je les rapporte au siècle de Césaire d'Heisterbach et de Thomas de Cantimpré, c'est-à-dire au treizième et quatorzième, où la classe subalterne des écrivains s'occupait de ces fables. Aussi en voit-on un grand nombre de cette force dans leurs ouvrages. Tel est ce gentilhomme qui monte en croupe derrière l'Esprit malin pour aller demander à Rome des bulles de répudiation pour se séparer de sa femme, les obtenir du Pape et des cardinaux, et, de Rome, il gagne subitement Jérusalem avec le même porteur. Tel est encore ce bonhomme qui abandonne sa femme et sa famille pour aller aux extrémités des Indes orientales visiter les lieux habités autrefois par l'apôtre S. Thomas, à qui il avait voué sa dévotion, et qui, en moins de douze heures fut, à la prière de S. Thomas, transporté par un démon depuis les Indes orientales jusqu'en Allemagne, pour empêcher sa femme de convoler en secondes noces, comme elle était prête à le faire. Telle est enfin l'aventure de cet homme qu'un ange ou un esprit bienheureux transporta en peu d'heures de Jérusalem à Liége. Toutes ces aventures sont rapportées par Césaire d'Heisterbach, et Thomas de Cantimpré n'est pas moins fécond en ces sortes de faits. Il est dommage que ces deux auteurs n'aient pas su l'histoire du transport de S. Antide ; pleins d'amour pour ces sortes de fables, ils ne l'auraient pas oublié s'ils en avaient été instruits » (1). Ce thème passa de la légende dorée dans la légende magique. L'histoire d'Héliodore le Magicien qui volait dans les airs ou faisait voler les autres à son gré est un incident de la vie de S. Léon de Catane (2). Tout le monde connaît les nombreux voyages du magicien Faust à travers les airs avec l'aide de Méphistophélès, son démon familier. Sa vie n'est qu'une forme de récit édifiant et repose sur les mêmes conceptions que le roman d'Héliodore (3).

(1) Lenglet-Dufresnoy : *Traité des Apparitions*, I, 183-186. On retrouve les mêmes histoires dans les traditions pieuses de divers pays, cf. Dom A. Calmet : *Traité des Apparitions*, I, 169-174, et Gelpke : *Trad. et Lég. chrét. de la Suisse*, pp. 28-30.
(2) Görres : *La Mystique divine*, III, 103-109.
(3) P. Saintyves : *La Légende du Docteur Faust*, P., 1926, voir la préface.

Le côté anecdotique de ces deux thèmes folkloriques et les développements auxquels ils nous ont entraîné ne doivent pas nous faire oublier qu'ils sont très vraisemblablement nés de rêves ambulatoires greffés sur des sensations internes relatives à l'état respiratoire.

§ II. — Des sommeils incomplets où le dormeur conserve la faculté de marcher. La légende de la sacristine

Les songes ambulatoires, nous l'avons dit, peuvent se produire dans toutes les espèces de sommeil ; toutefois, on est amené à se demander si certaines formes plus ou moins exceptionnelles du dormir ne sont pas particulièrement favorables à leur production.

La léthargie, dans laquelle non seulement tous les mouvements de relation sont rigoureusement abolis, mais où les mouvements du cœur et de la respiration semblent parfois anéantis, ne semble pas devoir être un terrain de choix pour l'éclosion de semblables rêves. En revanche, les formes du sommeil tels que le somnambulisme et l'extase, durant lesquels le dormeur conserve la faculté d'aller et de venir et parfois même de vaquer à ses occupations habituelles, paraissent devoir constituer un terrain d'élection pour les rêves ambulatoires. Cette hypothèse, nous allons le voir, est largement vérifiée par les faits.

Görres nous rapporte une singulière observation qu'il classe dans les phénomènes du somnambulisme et qui confine étroitement à l'extase. Elisabeth Wedering était une très pieuse créature visiblement atteinte de somnambulisme et qui, durant une de ses crises, noya sa propre fille dans un puits. Le meurtre accompli, bien loin de se réveiller, « elle resta en extase durant vingt heures de suite sans bouger ni respirer. On la laissa donc tranquille, et l'on se mit à prier Dieu pour elle. Vers le matin, elle fit quelques mouvements ; le curé et son mari approchèrent de son lit ; ils eurent beau la secouer, elle ne répondit rien. Mais au bout de quelque temps, elle ouvrit les yeux et leur dit : « Dieu vous assiste. » Le curé lui répondit : « Qu'il vous assiste tou-

jours et vous aide ainsi que nous tous. » — Amen, reprit-elle. Son mari lui demanda si elle le connaissait. « Oui, dit-elle en pleurant, vous êtes mon cher mari, et celui qui est près de vous, c'est le curé de Saint-Jean. » Puis elle leur dit en pleurant de prier Dieu pour elle, ce qu'ils firent. « Pourquoi m'avez-vous réveillée, leur dit-elle, j'étais si heureuse ! J'ai vu mon Sauveur et les saints anges ; pourquoi ne m'avez-vous pas laissée dormir » (1) ?

Le cas de cette pieuse femme est doublement intéressant : non seulement il fait apparaître la parenté de l'extase et du somnambulisme, mais il nous montre dans cet état mixte une ébauche de voyage en Paradis.

Dans le cas suivant, il ne s'agit plus de somnambulisme avec tendances extatiques, mais d'une extase véritable avec promenade somnambulique :

« Comme Madeleine de Pazzi était un soir dans le jardin avec quelques sœurs, elle eut un ravissement où le purgatoire lui fut montré. On la vit pendant deux heures parcourir lentement le jardin qui était assez grand, s'arrêter ici et là pour considérer le supplice réservé à tel ou tel péché. Elle se tordait les mains de compassion, pâlissait, semblait ployer sous un lourd fardeau, et paraissait saisie d'une telle horreur qu'on ne pouvait la regarder sans frémir. Lorsqu'elle fut arrivée au lieu où souffrent les prêtres, elle poussa un profond soupir et dit : Mon Dieu ! vous aussi en ce lieu ; et elle marcha ainsi au milieu d'eux, soupirant à chaque pas. Ceux qui ont péché par ignorance et qui sont morts à la fleur de leur vie étaient punis moins sévèrement et leurs anges étaient à leur côté et les consolaient. Mais les hypocrites étaient cruellement tourmentés, et bien plus près de l'enfer. Les impatients et les opiniâtres semblaient chargés d'un lourd fardeau, sous lequel ils étaient près de succomber ; et on la vit incliner la tête presque jusqu'à terre en passant au milieu d'eux. Regardant de cette manière, tantôt ici, tantôt là, elle implora une fois le secours du ciel en tressaillant d'épouvante.

(1) Görres : *La Mystique*, III, 275-276 ; on trouvera un autre cas de somnambulisme extatique également fort curieux dans B. Becker : *Le Monde enchanté*, Amsterdam, 1694, IV, 172-185.

Après quelques instants de silence, elle avança plus loin, en un lieu où l'on versait du plomb fondu dans la bouche des menteurs, pendant que les avares qui n'ont pu se rassasier de biens étaient rassasiés de supplices et que les impudiques habitaient des lieux d'où s'exhalait une odeur insupportable. Elle vit enfin ceux qui n'avaient été adonnés à aucun péché en particulier, mais qui avaient un peu péché dans tous les genres, et qui, à cause de cela, participaient aussi, mais à un moindre degré, aux supplices de tous les autres. Enfin, elle revint à elle, après avoir prié Dieu de lui épargner à l'avenir de telles visions, parce que son âme ne pouvait en supporter l'horreur » (1).

Nous sommes là visiblement en présence d'une vision somnambulique à nuance extatique. N'est-il pas tout à fait naturel que cette sainte fille, qui s'était fait une sorte de vocation de secourir les âmes du purgatoire, ait eu parfois des visions de leurs souffrances ?

Les rêves du somnambule, du moins ceux dont il se souvient, se raccordent à ses pensées ou à ses ruminations habituelles. Ils ont d'ailleurs une tendance à prendre l'apparence de voyages et parfois même s'accompagnent de véritables sorties, dont les conditions particulières leur donnent un aspect de merveilleux et de prodige.

Je n'oserais affirmer que les rêves du somnambulisme spontané ont donné naissance à des histoires typiques et à des thèmes tout à fait particuliers. Cependant, il semble que le thème de la fuite du couvent, s'il n'est pas une création exclusive du somnambulisme, a fort bien pu se répéter chez quelques somnambules.

Le thème de la fuite du couvent. Tout le monde connaît cette brève anecdote du XV^e^ siècle : « Une nonne décide de fuir le couvent et de retrouver un chevalier qui lui avait promis mariage. La nuit dite, elle saute par la fenêtre, après avoir jeté deux petits coffres contenant ce qu'elle possédait. Des larrons s'emparent d'elle et l'entraînent dans la forêt où ils la lient à un arbre. Elle se recommande à Dieu et à la Sainte Vierge et s'endort. Lors-

(1) Görres : *Mystique*, III, 430-431. Cf. Cerani : *Vie de Ste Marie-Magdeleine de Pazzi*, trad. par l'abbé P..., P., s. d., I. 182-187.

qu'elle s'éveilla, elle se trouva dans le dortoir du moutier, avec les deux coffres préparés auprès d'elle » (1).

Ces deux coffres préparés semblent bien témoigner d'un accès de somnambulisme, durant lequel cette pauvre nonne tenta de mettre à exécution un projet qu'elle caressait sans cesse et dont elle rêvait à l'ordinaire. Rien d'étonnant, par suite, qu'elle réussit à se souvenir du sujet de son rêve.

Cette légende de la demoiselle qui croyait s'être enfuie du cloître a été justement rapprochée d'une anecdote célèbre et bien connue sous le nom de légende de la Sacristine (2). De cette dernière, nous devons la version la plus ancienne à César d'Heisterbach (3) et voici la traduction qu'en a donnée l'abbé Lenglet-Dufresnoy :

« Il y avait dans un monastère une fille nommée Béatrix ; sa rare beauté était accompagnée d'une piété tout à fait édifiante et d'une dévotion particulière à la Sainte Vierge ; on lui donna la charge de portière, elle s'en acquitta avec beaucoup d'exactitude ; mais, par hasard, un clerc la vit et l'admira ! il n'en resta pas dans les bornes de l'admiration, il la sollicita de venir avec lui, elle fit d'abord quelque résistance ; cet homme passionné ne se rebuta pas, et il la fit ensuite succomber. Avant que de sortir du monastère, cette religieuse alla se prosterner devant la Sainte Vierge et lui adressa cette prière, digne de la disposition où était son cœur, en lui remettant les clefs du monastère : « Vierge sainte, je vous ai toujours été fidèle autant qu'il m'a été possible, je viens remettre entre vos mains les clefs du monastère qui m'ont été confiées ; je ne puis supporter davantage les tentations de la chair ». Sa prière achevée, elle met les clefs sur l'autel, et part avec son galant. Leurs premiers feux ne durèrent pas longtemps ; cet homme se dégoûta bientôt de Béatrix et la quitta ; cette fille, ne sachant que faire et comment subsister, s'abandonna publiquement au désordre. Quinze années entières se passèrent à ce dérèglement ; après quoi, elle vint à la porte du monastère et dit au portier : « Ne connaissez-vous pas

(1) J. Klapper : *Exempla aus Handschriften des Mittelalters*, Heidelberg, 1911, p. 93.

(2) J. Nothomb S. J. : *La Légende de Notre-Dame*, p. 174.

(3) *Dialogus miracul.*, VII, 34, éd. J. Strange, Coloniae, 1851, II, 42-43.

Béatrix, qui a été portière de ce couvent ? — Oui, dit-il, c'est une très honnête et sainte religieuse qui demeure dans ce couvent depuis sa jeunesse et qui est aimée de tout le monde. Elle entendait ce que cet homme lui disait ; mais elle eut peine à comprendre ses paroles. Elle s'en retourna donc pour retourner dans le désordre ; mais la Sainte Vierge se présenta à elle et lui dit : « Voici déjà quinze ans que je fais votre fonction dans ce couvent ; retournez-y et faites pénitence, parce que personne n'est informé de votre conduite » (1).

Le mélange de pratiques dévotes et de faiblesses scandaleuses, mais surtout la bienveillance outrée de la très pure Vierge Marie pour cette religieuse tombée dans la prostitution ne s'expliquent-ils pas fort bien par le désordre du rêve, le manque de conscience et de moralité qui en sont les caractéristiques ordinaires? Ce remplacement opéré par la Mère de Dieu pour permettre à cette malheureuse de mener une vie infâme, sans en être plus tard humiliée, est, en effet, une idée extrêmement choquante et digne des conceptions des songes. Elle en a d'ailleurs toute l'incohérence, car à quoi bon sauver cette nonne dissolue de la honte que lui avait méritée sa vie déréglée puisqu'elle devait ensuite révéler publiquement toute cette histoire ? « On laisse à penser, écrit Lenglet-Dufresnoy, si elle n'eût pas mieux fait de reprendre son premier état comme la Sainte Vierge le lui avait prescrit, et de cacher une histoire aussi scandaleuse au lieu de la rendre publique par son imprudence » (2).

Dans un très gros livre sur la Légende de la Sacristine, M. Robert Guiette remarque très justement que les éléments de la légende existaient antérieurement à sa formation, sinon à l'état libre, du moins en d'autres combinaisons anecdotiques (3).

Cette combinaison nouvelle peut fort bien être une simple fiction romanesque, ou même avoir été suggérée par quelque histoire réelle (4) ; mais on peut tout aussi bien admettre qu'elle est

(1) Lenglet-Dufresnoy : *Traité hist. et crit. sur les Apparitions*, I, 63-65.
(2) Lenglet-Dufresnoy : *Traité hist. et crit. sur les Apparitions*, 8, 65.
(3) Robert Guiette : *La Légende de la Sacristine*, pp. 443-444.
(4) On trouve dans Lenglet-Dufresnoy : *Recueil de Diss.*, I, CXXXIX-CXLVIII et I, 90, l'histoire d'une religieuse qui, ayant quitté le cloître à l'époque de la réformation, puis s'étant convertie avant sa mort, apparut à ses anciennes compagnes pour leur demander des prières ; mais c'est là une histoire tardive et qui se rattache au thème du revenant qui demande des prières.

aussi un produit du rêve. Son incohérence semble même devoir faire préférer cette dernière hypothèse.

Au reste, le principal élément de cette combinaison nouvelle a dû revenir fréquemment dans les rêves des pauvres hères qui supportaient mal le cloître et le célibat. Fuir le couvent afin de satisfaire un désir d'amour ou de mariage n'était pas toujours chose facile à exécuter : le couvent n'avait pas toujours des portiers qui plaisantaient, mais avait presque toujours de hautes murailles. On se rattrapait en rêve. Et sur ce motif, la piété révoltée, les remords douloureux se chargeaient de broder des variantes inattendues.

Les pèlerinages aux pays des saints et le thème du voyage en Terre Sainte. Les saintes âmes, qui étaient peu ou point tourmentées par l'aiguillon de la chair, n'en étaient pas moins fort souvent agitées par une sorte de tarentule ambulatoire. La vie des nonnes et des moines, la vie des mystiques plus ou moins grabataires devaient provoquer à la longue des désirs de mouvement et de voyage, désirs qui ne pouvaient manquer de se traduire, durant le sommeil, par des rêves.

Quant aux buts de ces voyages imaginaires, il est facile de les présumer : Rome, la ville des Papes et le centre du monde, les villes où les saints accomplirent leurs plus merveilleux exploits, enfin la terre et la ville par excellence, la Palestine et Jérusalem, la patrie de Jésus et la ville où il fut condamné à mort.

Anne-Catherine Emmerich fut une grande voyageuse, elle parcourut, en rêve, maintes contrées d'Europe ; lorsqu'elle allait en France, c'était pour y rencontrer Ste Geneviève, S. Denis, S. Martin et d'autres saints ; à Liège, Ste Julienne ; en Brabant, Ste Lidwine ; en Saxe, Ste Gertrude et Ste Mechtilde ; en Allemagne, Ste Walburge, S. Kilian, S. Boniface, S. Goard, et Ste Hildegarde (1). De la Sicile, elle ne connaît guère que Palerme et Ste Rosalie ; de l'Irlande, l'île de S. Patrice (2).

Elle ne s'en est pas tenue à notre continent, elle a été conduite par son ange sur la plus haute cime d'une montagne qui s'élève dans le Thibet et elle a vu là, gardés par Elie, les trésors

(1) P.-E. Schmœger : *Vie d'Anne-Catherine Emmerich*. II, 417-420, 421.
(2) *Id.*, II, 200-205, 417.

de toutes les connaissances humaines communiquées aux hommes par les anges et par les prophètes depuis le commencement du monde (1), c'est tout ce qu'elle a vu au pays des Lamas. C'est bien maigre. L'Inde, la Chine sont avant tout pour elle les terres de S. Thomas et de S. François-Xavier. « Elle voit les endroits où ils ont séjourné et ce qu'ils y ont fait » (2). Point d'autre description. Elle alla au Brésil, vit des saints, là aussi ; elle parcourut l'Amérique, vit Ste Rose de Lima et d'autres saints (3).

D'après son biographe, elle visite, sur son chemin, les lieux, les pays, les diocèses où les saints du jour ont vécu et fait leur œuvre, où leurs corps reposent, où ils ont souffert le martyre ; elle est accompagnée, éclairée par eux et favorisée de la contemplation la plus claire de leur vie dans les plus petits détails (4). L'univers ne lui est apparu qu'à travers ce qu'elle en a lu dans les vies des saints et ses soi-disant voyages sont d'une grande médiocrité au point de vue descriptif.

Bien entendu, toutes ces pérégrinations sont de simples rêves ambulatoires. Elle écrivait : « Comme souvent il me paraît à moi-même très étrange que chaque nuit j'aie à voyager si loin... je me disais souvent : — Quand je voyage ainsi, tout me semble si véritable et si naturel ! Et pourtant je suis à la maison, étendue sur ma couche, malade et souffrante. Mais j'ai reçu cet avertissement : — Tout ce qu'on désire, du fond du cœur, faire pour Jésus-Christ, pour son Eglise et pour le prochain, on le fait réellement dans la prière. Et tu vois comment tu le fais » (5).

Grâce à ce raisonnement fallacieux, elle en arriva à se persuader que ses rêves ambulatoires étaient des œuvres méritoires (6) et ses courses imaginaires, de véritables déplacements, qui laissaient de grandes fatigues (7). En réalité, ses songes étaient étroitement apparentés tantôt aux rêves de vol du sommeil ordinaire, tantôt aux rêves somnambuliques. Dans un rêve de vol elle plane au-dessus d'une ville. Ecoutez-la :

(1) P.-E. Schmoger : *Vie d'Anne-Catherine Emmerich*, II, 189.
(2) *Id.*, II, 418-419.
(3) *Id.*, II, 420-421.
(4) *Id.*, II, 405-406.
(5) *Id.*, II, 308.
(6) *Id.*, II, 397.
(7) *Id.*, II, 366-369

« Je vis autour de la ville beaucoup de soldats turcs qui voulaient y entrer, tantôt sur un point, tantôt sur un autre, par des jardins et des brèches faites aux murs. Tout était dans la confusion et il n'y avait d'ordre nulle part. Je pouvais me tenir en l'air comme si j'avais eu des ailes. Quand je m'élevais un peu, je volais. Je rassemblai mes vêtements autour de mes pieds et tenant à la main le bâton de S. Ignace, je planai à la rencontre des Turcs qui attaquaient. Il semblait qu'une quantité de balles passaient autour de moi. Je les repoussais toujours. Il y avait encore avec moi plusieurs figures blanches, mais souvent elles restaient en arrière : je planais toute seule en avant et quelquefois j'avais grand peur de rester accrochée dans de grands arbres qui avaient de larges feuilles et des fruits en forme de grappes. Souvent aussi je me disais : « Il est bon que les gens de mon pays ne me voient pas ainsi en l'air : ils diraient certainement que je suis une sorcière » (1).

Il s'agit bien là de rêves de vol, comme tant de gens en ont eu, qui n'étaient ni sorciers, ni extatiques.

Durant ses rêves de voyages en Terre Sainte, qui étaient d'une extraordinaire fréquence (2) il lui arrivait de se lever et de faire, tout en dormant, diverses choses comme il arrive dans le somnambulisme. « Au commencement de l'Avent qui précéda sa mort, ses douleurs furent un peu adoucies par d'aimables visions. Elle accompagnait chaque jour la Ste Vierge et S. Joseph qui se rendaient à Bethléem un peu avant la naissance de Jésus, elle allait en avant pour préparer les logements. Pendant ce temps, elle prenait de vieux morceaux de linge, et, la nuit, tout en dormant, elle faisait des langes, des camisoles et des bonnets pour les enfants des pauvres femmes en couches dont l'heure approchait. Le lendemain, elle voyait avec surprise tout cela rangé proprement dans son armoire. Cela lui arrivait ainsi tous les ans à la même époque » (3).

Dans la plupart des vies de saints, de tels récits ne sont que des fictions littéraires. Les voyages faits en rêve ne se rencontrent guère que dans les vies des mystiques sujets à l'extase.

S. Isidore ayant donné l'aumône à un pèlerin, la nuit venue, celui-ci vint le saisir dans son sommeil, le revêtit de son propre

(1) *Vie d'Anne-Catherine Emmerich*, II, pp. 217-218.
(2) *Id.*, II, 190-202 ; 217-227 ; 248-249 ; 359 366 ; 377-382-389 ; 394-395.
(3) *Id.*, pp. 49 et 52.

habit de pèlerin et le transporta de Madrid en Palestine et là, il lui fit visiter successivement, de Bethléem au Calvaire, tous les lieux où se conservait quelque souvenir du Christ. Après quoi, il le ramena en Espagne et le laissa tout endormi dans son lit (1).

Si la vie du saint laboureur n'était pas si tardive, et surtout ne reposait presque exclusivement sur des traditions populaires, on ne saurait douter qu'il s'agit bien là d'un rêve. Le cas de Ste Lidwine est mieux établi, malgré les incertitudes de ses diverses biographies. « Clouée sur son lit par les maladies les plus extraordinaires, elle faisait cependant de merveilleuses pérégrinations en divers lieux, mais surtout en Terre Sainte, et cela presque chaque nuit, pendant plus de vingt-quatre ans. Elle connaissait ainsi un grand nombre d'églises et de monastères, de personnes religieuses qu'elle n'avait jamais vues autrement. Pour qu'on ne pût douter que ces voyages étaient réels, son corps en gardait souvent d'irrécusables traces. A force de baiser la croix et les plaies du Sauveur le long de la voie douloureuse, ses lèvres en demeuraient ulcérées ; dans un passage glissant, elle se donnait au pied une entorse dont elle souffrit pendant plusieurs jours ; en passant à travers les broussailles, il lui arriva de se blesser, et, à son retour, il fallait arracher de sa main l'épine qui s'y était enfoncée. Pendant ces excursions miraculeuses, conclut l'abbé Ribet, son corps demeurait sur son lit, comme mort et insensible à toutes les excitations extérieures » (2).

Si nous admettons la parfaite sincérité de Lidwine, et surtout si nous excluons toute simulation, même inconsciente, nous sommes amenés à conclure que les épines dans les chairs ou plus probablement les égratignures, de même que l'entorse, démontrent que son sommeil se complique de sorties somnambuliques.

« Après avoir longtemps désiré voir les Lieux Saints et conjuré le Seigneur de lui faire cette grâce, Ste Colombe de Rieti eut un ravissement qui lui dura cinq jours, pendant lesquels elle fut conduite à Jérusalem et dans le reste de la Palestine, où

(1) E.-C. Brewer : *Dict. of Miracles*, p. 381.

(2) Ribet, II, 184-185 ; J.-K. Huysmans : *Sainte Lidwine de Schiedam*, P., 1902, pp. 179-180.

Notre-Seigneur lui montra tous les lieux consacrés par sa vie et sa mort » (1).

Un tel ravissement, dans la mesure où l'on peut se fier à la vie très romanesque que nous a laissée son confesseur, participe de la nature de la léthargie et très probablement s'apparente à l'extase somnambulique dont nous connaissons maints exemples.

Les Evangiles, les Actes des Apôtres, et plus tard les relations de voyages en Terre Sainte, ont incontestablement fourni à nos visionnaires à peu près tout le contenu de leurs récits ; mais il n'en reste pas moins vrai que le sommeil plus ou moins somnambulique leur a fourni un terrain exceptionnel pour l'épanouissement de leurs rêves. A leurs yeux, leurs propres songes se sont revêtus d'une objectivité illusoire.

Non seulement on peut admettre cette action du somnambulisme extatique, mais on peut tenter d'en donner une explication. Le somnambulisme permet au dormeur de marcher, d'aller et de venir, et le rend souvent capable des randonnées les plus périlleuses. C'est ainsi qu'on a vu des somnambules marcher au bord d'un toit, passer par des trous qui semblent à peine utilisables par *l'homme-serpent* des théâtres d'illusions. Il y a tout lieu de présumer que cette sorte de perfection de l'activité musculaire s'accompagne d'une hyperesthésie de la sensibilité correspondante.

Cette hyperesthésie, même lorsque le somnambule ne se livre pas à quelque promenade réelle, pourra fréquemment provoquer des sensations musculaires internes correspondant à la marche, à la course, au vol ; sensations sur lesquelles viendront se greffer on ne peut plus facilement des rêves de voyage.

§ III. — L'action des gaz et des narcotiques. Les voyages au paradis et en enfer.

Toutes les sortes de sommeil peuvent fournir des rêves ambulatoires, sans en excepter les sommeils provoqués. Si l'on respire un air chargé de vapeurs plus ou moins denses, la respiration

(1) *Petits Boll.*, VI, 68.

s'en trouve singulièrement entravée et gênée, et si l'on s'endort dans une semblable atmosphère, on rêve facilement que l'on parcourt des contrées brûlantes dont l'air est chaud, épais et étouffant, ou la région des enfers. Tout au contraire, le sommeil dans un air léger, très pur et légèrement parfumé pourra donner des visions de pays enchanteurs, de jardins embaumés et même du paradis.

Dans la Grèce antique, le consultant de l'oracle de Trophonius, après une préparation préalable qui comportait des frictions et des boissons, descendait dans la grotte où il était bientôt enveloppé, engourdi et ensommeillé par les exhalaisons naturelles ou par les fumigations artificielles qui la remplissaient (1). Timarque de Chéronée, lorsqu'il interrogea l'oracle, resta longtemps couché sur le sol. Il ne se rendait pas bien compte s'il était éveillé ou s'il faisait un songe. Il lui sembla qu'à la suite d'un bruit qui éclatait, il recevait un coup sur la tête et que les sutures de son crâne, s'étant disjointes, donnaient passage à son âme. Nous ne résumerons pas, même à grands traits, le voyage que cette âme libérée fit dans les enfers, ni les propos que lui tinrent les voix qui la guidaient ; mais lorsque son corps se ranima, il était encore étendu tout de son long, près de l'ouverture de l'antre, là où il s'était couché (2).

En Asie Mineure, il existait plusieurs de ces antres du fond desquels s'échappaient des sources thermales. « À Hiérapolis, dans la Phrygie pacatienne, existait près du temple de Cybèle, une caverne de ce nom. A la fin du cinquième siècle de notre ère, alors que le temple de la déesse avait été complètement abandonné par suite de l'interdiction du paganisme, le philosophe Damascius, demeuré fidèle aux vieilles croyances de sa patrie, descendit avec un de ses compagnons dans le *charonium*, malgré le danger qu'il y avait, disait-on, à y pénétrer. Il en sortit sain et sauf, selon ce qu'il rapporte, mais à peine fut-il de retour chez lui qu'il eut un rêve dans lequel il lui semblait être Atys, le dieu phrygien, amant de Cybèle, et assister aux Hilaries, fêtes qui se célébraient en son honneur.

(1) Bouché-Leclercq : *Hist. de la Divin. dans l'Antiquité*, P., 1880, III, 324-327.
(2) Plutarque : *Le Démon de Socrate*, 22, dans *Œuvres*, trad. Bétolaud, III, 103-109. Voir aussi B. Lavaud : *La religion de Plutarque*, pp. 144-145.

« Nul doute que ce songe eût été provoqué chez Damascius par le gaz qu'il avait respiré. Entré dans le *charonium*, l'esprit tout empli de la penséo de la déesse, et plein de foi en son pouvoir, il dut, dans le rêve qui résulta de l'action du gaz, évoquer l'époque regrettée où Cybèle recevait encore de pieuses adorations ; son rêve fut le reflet de ses pensées » (1).

Dans le christianisme, le Puits de S. Patrice paraît bien avoir été une imitation de ces antres antiques. Le « trou » de l'île de Derg n'est pas un gouffre imaginaire, c'était une construction voûtée probablement d'origine préhistorique qui avait été organisée en chambre de visions à une époque qu'il est impossible de déterminer (2). On a supposé, en s'appuyant sur un texte de Strabon (3) que des mystères analogues à ceux de l'antre de Trophonius auraient été transportés en Irlande dès le début de l'ère chrétienne (4). Nous ne pouvons l'assurer, mais nous savons que les moines qui bâtirent un monastère dans l'île de Régis, sous le roi Henri II (1154-1189), organisèrent une sorte de pèlerinage et de descente au trou de S. Patrice. On se préparait à contempler les merveilleuses visions de l'au-delà et à subir les tentations des diables, par un jeûne de neuf jours et par de rudes mortifications. Des méditations incessantes sur les fins dernières achevaient de mettre au point le pénitent (5). Certains récits incitent à croire que l'on respirait dans cette caverne des vapeurs soporifiques, car les pèlerins n'étaient pas plus tôt entrés qu'ils étaient pris d'une grande envie de dormir et presque tout aussitôt commençait la visite au pays des diables (6).

La destruction du trou de S. Patrice fut ordonnée trois fois, en 1497, 1632 et 1704, la première par le pape Alexandre VI. L'invincible obstination des dévots et des pèlerins démontre assez la confiance que l'on accordait jadis aux récits des visions du Purgatoire de S. Patrice (7).

(1) A. Maury : *La Magie et l'Astrologie*, pp. 233-234.
(2) Ph. de Félice : *L'Autre Monde*, P., 1906, pp. 83-89.
(3) *Géographie*, IV, 6.
(4) Legrand d'Aussy, V, 98-99. Sur l'antre de Trophonius, outre le texte capital de Pausanias, IX, 39, 11, cf. : A. Bouché-Leclercq : *La Divination dans l'Antiquité*, III, 321-333.
(5) Ph. de Félice : *L'Autre Monde*, pp. 54-70.
(6) Ph. de Félice, *l. l.*, 56.
(7) Ph. de Félice, *l. l.*, 71-77.

Le fameux récit de frère Henri de Saltrey, qui devint si populaire durant plusieurs siècles, fut vraisemblablement rédigé vers 1189 et dans le but d'activer le pèlerinage (1) ; c'est une rédaction purement littéraire et artificielle (2), mais il est fort possible qu'elle doive certains détails aux premiers visiteurs et à leurs hallucinations volontaires. Il est indiscutable en tout cas qu'il est né sur le seuil de ce nouvel antre de Trophonius et qu'il doit la plus grande partie de son immense succès à ses attaches avec ce gouffre mystérieux.

Nous n'avons pas besoin de résumer le voyage du chevalier Owen durant son sommeil dans le trou de S. Patrice, il nous suffira de rappeler qu'il fut popularisé par de nombreuses versions latines et françaises (3). Mathieu Paris (4), Jacques de Voragine (5), Vincent de Beauvais (6), Mombrice (7), Capgrave (8), Colgan (9), Messingham (10), César d'Heisterbach (11) le rendirent familier à toute l'Europe.

Dès le XII[e] siècle, Marie de France composa un poème de trois mille vers sur le sujet (12). Au début du XVI[e] siècle, parut un petit livret intitulé « Le Voyage du Puys Sainct Patrix, auquel lieu on voit les peines du purgatoire et aussi les joies du Paradis (13). » Le R. P. François Bouillon, franciscain et bachelier en théologie, fut le grand propagateur de la légende, aux XVII[e] et

(1) *Tractatus de Purgatorio Sancti Patricii*, dans *AA. SS.* Martii, II, 597. Cf. le récent ouvrage de C.-M. Van Den Zanden : *Etude sur le Purgatoire de S. Patrice*, Amsterdam, 1928, in-8°, pp. 45-75.

(2) Ce récit s'inspire non seulement de Plutarque et de Virgile, mais des divers récits apocalyptiques qui coururent le monde au début du moyen âge, tels que l'Apocalypse de Pierre, l'Evangile de Nicodème, le Voyage de S. Paul; cf. Ph. de Félice, *l. l.*, 145-146, 171-172.

(3) Cf. au mot *Patrice* dans U. Chevalier : *Bio-Bibliogr.*, II, 3508-3512.

(4) Mathieu Paris : *Chronica Major*, éd. 1644, pp. 64 sq.; trad. française Huillard-Bréolles, 1841, I, 357-375.

(5) *Legenda Aurea*, éd. Graesse, pp. 213-216.

(6) *Speculum Historiale*, XXI, 23-24.

(7) *Vitae Sanctorum*, I, 4.

(8) *Legenda Angliae*, II, 279-299.

(9) *AA. SS. Scotiae et Hib.*, 1645, I, 629.

(10) Th. Messingham : *Florilegium insulae Sanctorum Hiberniae*, P., 1626.

(11) *Dialogus Miraculorum*, XII, 38-39, éd. Strange, II, 347-348. On pourrait encore citer Ralph Higden, John Brompton, Pierre des Noëls, Jacques de Vitry, Ph. de Félice, *l. l.*, 33-34.

(12) Marie de France : *Poésies*, P., 1832, II, 411-419. Voir aussi Ph. de Félice : *Légendes de l'Autre Monde*, 34 et notes; C.-M. Van Den Zanden, *l. l.*, 89-135.

(13) Voir la réimpression de Gay, Genève, 1867, pp. 50-52.

XVIII^e^ siècles. Son petit livre n'eut pas moins de neuf éditions (1). Il a encore été réimprimé dans le *Dictionnaire des Légendes* de la collection Migne (2).

L'immense popularité de ce voyage dans l'au-delà est un fait éclatant et ses liens étroits avec le trou de S. Patrice et ses cérémonies atteste qu'il pourrait bien avoir emprunté non seulement aux sources littéraires, mais encore aux récits des dormeurs de la fameuse caverne.

Les rêves des pèlerins de Trophonius et de Patrice ne sauraient être considérés comme la source des récits de voyages dans l'autre monde, mais nous devons admettre tout au moins qu'ils ont puissamment contribué à confirmer la foi en la réalité et l'objectivité de ces visions merveilleuses.

Les demi-civilisés savent se procurer des extases ou des sommeils peuplés de visions paradisiaques, au moyen de drogues, parmi lesquelles on retrouve souvent des feuilles ou des extraits de datura, de pavot ou de chanvre. Ils utilisent d'ailleurs vingt autres plantes, telles que le tabac ou le peyotl (3) et absorbent ces diverses substances tantôt en boisson, par l'estomac, tantôt en friction, par la peau.

Depuis de longs siècles, les peuples de l'Asie et de l'Europe savent préparer des mixtures capables d'engendrer des rêves ambulatoires.

Certaines plantes vénéneuses, comme la belladonne ou l'ivraie, provoquent, à dose faible, une sorte de délire caractérisé par de l'agitation, des courses, des danses, des sauts, agitation qui se termine généralement par un profond sommeil (4). On peut en dire autant de la stramoine ou de la jusquiame. Ce sont là des poisons plus propres à provoquer le délire que la narcose ; mais si vous les mêlez au pavot ou au chanvre, à l'opium ou au haschich, vous obtenez des boissons ou des liniments dont l'ac-

(1) *Hist. de la Vie et du Purgatoire de S. Patrice, archevêque et primat d'Irlande*. Avignon, 1642 ; Paris, 1643, 1651, 1676 ; Lyon, 1674 et 1699 ; Rouen, 1682 et 1701 ; Troyes, 1738.

(2) Dorbet : *D. L. Ch.*, 937-1031.

(3) E.-B. Tylor : *La Civilisation primitive*, II, 534-538 ; A. Rouhier : *La plante qui fait les yeux émerveillés : le peyotl*, P., 1927, pp. 265-339.

(4) Au Kamtchatka, l'herbe douce (Pastinea Gmelin) sert à fabriquer une eau-de-vie qui procure des songes effrayants et détermine de l'agitation. E. Salverte : *Des Sciences occultes*, P., 1829, I, 393.

tion soporifique n'est pas moins certaine que leur pouvoir hallucinatoire.

En Egypte, les Arabes ont soigneusement étudié les propriétés diverses des narçotiques, et les préparent de manière à produire des effets déterminés sur l'intelligence ; aussi distinguent-ils quatre espèces de potions : l'une qui a la vertu de faire chanter, l'autre de faire parler beaucoup, une troisième de faire danser, et la quatrième de donner des visions surnaturelles (1).

On peut affirmer que certaines de ces potions favorisent singulièrement les rêves ambulatoires. Elles doivent agir sur l'état respiratoire, mais il n'est pas possible que ces substances agitantes n'aient pas une vive action sur le système musculaire, même dans le sommeil profond, et ne provoquent pas des sensations qui servent naturellement de base à des voyages imaginaires. Au reste, les faits en fournissent la preuve. Il suffira de rappeler d'une part les fameux paradis où se rendaient les initiés de la secte des Assassins et les carrefours sauvages où les sorciers du XVI^e^ siècle tenaient leurs sabbats. Le fameux paradis n'était certes pas un lieu réel, on n'en jouissait que dans les visions du sommeil narcotique provoqué par une boisson à base de haschich (2). Dans l'onguent des sorciers, le chanvre se combinait tantôt à la jusquiame, tantôt à la stramoine (3). La chevauchée dans les airs, les banquets et les danses du sabbat étaient le fruit des visions provoquées par ce mélange de drogues narcotiques et agitantes.

On ne saurait donc s'étonner qu'on ait utilisé en Perse, et cela dès les origines du mazdéisme, une boisson narcotique dite bang de Vhistape afin d'obtenir des visions de l'autre monde (4).

Dans le Zerdoucht Nameh, le roi Gouchtaspe, avant de se convertir à la foi mazdéenne, exprime le désir de voir la place qu'il

(1) E.-W. Lane : *An account of the manners and customs of the modern Egyptians*, II, 33-34.

(2) S. Guyard : *Un Grand Maître des Assassins*, P., 1878, p. 23 ; V° *Assassins* dans Th. Houtsma et R. Basset : *Encyclopédie de l'Islam*, Leyde, 1913, I, 498. Pour le contenu de la vision, voir *Coran*, LVI, 20-23, et S. Guyard : *Fragments relatifs à la Doctrine des Ismaélis*, P., 1874, pp. 223-225.

(3) A. Dey : *Hist. de la Sorcellerie au comté de Bourgogne*, Vesoul, 1861.

(4) Bahman Yachte. B. N. : *Suppl. Persan*, ms. 33, p. 2, ligne 12, à p. 3, ligne 21. Voir aussi le *Zerdoucht-Nameh*, ch. 22, et Anquetil-Duperron : *Zend Avesta*, I, 2^e^ p., pp. 22-24.

occuperait dans l'autre monde. Zoroastre consacre aussitôt une coupe de vin, de lait et de fruits et présente la coupe au roi. Gouchtaspe boit et tombe dans un profond sommeil qui dure trois jours. Il voit le ciel, et la place qui lui est destinée au paradis, ainsi que diverses choses dont il éprouve un grand plaisir (1). Le livre d'Arda Viraf, qui nous conte longuement le voyage de ce pieux personnage au Paradis et en Enfer, nous donne les détails les plus circonstanciés sur la façon de prendre la boisson qui enverra l'âme dans les régions surnaturelles (2).

Quelle était la composition de ce narcotique ? L'Arda Viraf l'appelle le *Mangi Vichtaspan* », le mang de Vichtaspe, le Dinkart « *Vohu banghem* », le bon sang. En sanscrit, bhanga désigne le chanvre, qui est la base du haschich et sert à fabriquer la liqueur dite « conquête des trois mondes » sans doute en raison des rêves qu'elle procure. D'autre part, le bang persan est le breuvage favori des derviches du Turkestan, or nous savons que cette boisson enivrante est composée d'opium et de jusquiame (3), deux substances dont la première est puissamment narcotique et la seconde éminemment propre à provoquer une espèce d'agitation frénétique.

Les songes et les visions à forme ambulatoire peuvent donc être provoqués artificiellement par l'emploi de fumigations, de boissons et de frictions destinées à agir soit sur l'état respiratoire, soit sur la cénesthésie musculaire. Ce n'est pas l'action de ces vapeurs ou de ces drogues qui détermine le contenu du rêve. Les joies étranges des Assassins de l'Orient, les visions exaltantes des sorciers de l'Occident, les délices du paradis d'Ormazd et les souffrances de l'enfer arhimanien sont le fruit d'excitations cérébrales préparées par des méditations ou des ruminations antérieures.

Nous voici donc amenés à conclure que toutes les conditions organiques qui favorisent les rêves ambulatoires favorisent, du même coup, tous les thèmes qui en dérivent.

(1) *Zerdouchi-Nameh*, C, 55, dans Anquetil-Duperron : *Le Zend Avesta*, I, 2e p., pp. 40-41 ; voir M.-A. Barthélemy : *Livre d'Arda Viraf*, p. XX.

(2) M.-A. Barthélemy : *Le Livre d'Arda Viraf*, P., 1887, ch. II et III, pp. 8 et XI-XIV.

(3) M.-A. Barthélemy : *Le Livre d'Arda Viraf*, pp. XIX-XX, 8-9, n. 13, et 149, n. 3.

Au reste, ces conditions organiques peuvent se définir par une formule très générale. Toutes les fois que l'état du dormeur lui permet de percevoir des sensations internes, musculaires ou respiratoires, analogues à celles qui accompagnent ordinairement la marche ou la course, ses rêves ont une tendance à prendre la forme d'une randonnée ou d'un voyage.

Quant au contenu de ces voyages, et de ces randonnées, il est bien clair qu'il est très variable et dépend uniquement des pensées et des préoccupations de la veille et plus encore des méditations habituelles du dormeur. Transports miraculeux, voyages au ciel ou en enfer, pèlerinages en Terre Sainte, tous ces thèmes sont ordinairement le résultat d'une longue préparation intellectuelle, imaginative et sentimentale. Nous le verrons mieux encore en esquissant l'histoire des innombrables voyages dans l'au-delà qui apparaissent dès le début du christianisme et se reproduisent jusqu'à nos jours.

CHAPITRE IV

LES VOYAGES DANS L'AUTRE MONDE CHEZ LES MYSTIQUES ET LES HAGIOGRAPHES

Avant d'aborder ce vaste sujet, il est bon de noter que le thème du Voyage dans l'Autre Monde, et les pratiques sur lesquelles il se greffe, sont bien connus des primitifs.

§ I. — Les récits des primitifs et les traditions des peuples de l'antiquité.

« On trouve assez fréquemment, chez les indigènes de l'Amérique du Nord, et surtout chez les Algonquins, des récits relatifs à certains hommes dont l'esprit, quittant le corps pendant un rêve, ou pendant les hallucinations d'une grave maladie, est allé visiter la terre des morts, puis est revenu ranimer le corps ; ces hommes racontent alors ce qu'ils ont vu. Ce qu'ils ont vu n'est guère que le résumé de ce qu'ils apprirent alors qu'ils étaient tout enfants ; ils parcourent le sentier suivi par les morts ; ils voient les fraises monstrueuses que mangent les *Jebi-Ug*, ou fantômes, pour se rafraîchir, mais qui se sont transformées en pierres rouges au contact de leurs cuillers ; l'écorce qu'on leur a donnée pour de la viande desséchée ; les vesces de loup colossales qu'on leur a offertes pour des courges ; le fleuve de la Mort

qu'il faut traverser sur un pont formé de serpents entrelacés ou, sur une poutre perpétuellement balancée par le vent, l'énorme chien qui garde l'autre rive du fleuve et, au delà, les villages des morts » (1).

Lorsque les missionnaires catholiques évangélisèrent les Indiens Ojibways, un vieillard déjà converti tomba en catalepsie et l'on pensa qu'il était mort, mais il se réveilla quelques jours après :

« Parfaitement guéri, on remarqua qu'au lieu de retourner à l'église chrétienne et de suivre les pratiques de l'Evangile, il reprit ses habitudes païennes. Ses voisins ne manquèrent pas de lui demander la raison de ce changement. — Immédiatement après que j'eus rendu le dernier soupir, répondit le vieillard, je me rendis au ciel des Blancs, où le missionnaire m'avait enseigné à chercher le repos ; je trouvai les portes fermées. Je frappe : un être se présente à moi, avec un extérieur conforme aux descriptions des robes noires ; il me demande ce que je faisais là... Je cherche le ciel, répondis-je, et en voici la preuve, ajoutai-je en lui montrant mon rosaire et mon crucifix. Ce n'est pas ici le paradis de l'homme rouge, répondit l'ange, mais celui de l'homme blanc. Va-t'en à l'ouest, tu trouveras là une porte ouverte pour toi. Je me remis en route ; enfin, après avoir voyagé pendant plusieurs soleils, j'arrivai à l'endroit où cet astre se couche, et où je vis une troupe d'hommes de ma couleur se réjouissant ensemble. J'étais heureux de me sentir enfin arrivé à un lieu de repos ; mais un des chefs s'approcha et me répéta la question que l'ange m'avait posée au paradis des Blancs. Je suis un homme rouge, répartis-je, je viens pour la première fois au monde des esprits, et j'espère goûter du repos et du plaisir parmi mes compatriotes. Oh ! non répondit le chef, je ne saurais t'accueillir ici ; tu avais abandonné les habitudes des Indiens longtemps avant de quitter la terre ; tu as servi le Dieu des Blancs. Il te faut donc aller là où le Dieu des Blancs est chef. J'étais dans l'état le plus triste, jusqu'à ce qu'enfin je me réveillai. Je ne veux plus servir le Dieu des Blancs puisque son séjour nous est interdit ; je ferai comme ont fait mes pères, et j'irai les rejoindre quand je délogerai d'ici » (2).

(1) TANNER : *Narrat.*, p. 290 ; SCHOOLCRAFT : *Indian Tribes*, III, 233 ; KEATING, II, 154 ; LOSKIEL, I, 35 ; SMITH : *Virginia*, dans PINKERTON, XIII, 14 ; voir CRANTZ : *Groënland*, p. 269.

(2) *Journal des Missions évangéliques*, 1845, pp. 474-475, cité par Raoul ALLIER : *La Psychologie de la Conversion chez les non-civilisés*, P., 1925, I, 369-370, note 1.

Dans ce cas, le rêve vint renforcer les résistances qu'opposaient au converti les croyances et les habitudes passées.

L'Amérique du Sud pourrait nous fournir maints récits analogues. En Colombie Britannique, il n'est pas rare d'apprendre qu'un chasseur sékanais donne les détails les plus circonstanciés sur les royaumes d'outre-tombe qu'il a visités dans les coins et recoins (1).

Les peuples qui habitent l'Asie septentrionale possèdent aussi des légendes relatives à certains indigènes qui ont visité l'au-delà (2). Lorsque la prédication de l'Evangile eut enfin trouvé un accueil favorable auprès des Groënlandais, les « angeloks » sorciers s'opposèrent vivement à l'action des missionnaires :

« L'un d'eux racontait qu'il avait entrepris dans le ciel un voyage pour voir quel était le sort des âmes des Groënlandais. Il avait vu, disait-il, tous les néophytes dans un état misérable, sans nourriture, ni vêtements, tandis que tous les adversaires de la nouvelle religion nageaient dans les délices de l'abondance. Un autre répandit la nouvelle qu'un Groënlandais, mort dans une colonie danoise, lui était apparu entièrement nu, et se plaignait d'être relégué dans un trou sombre, où il était dans la plus grande détresse » (3).

En Afrique, ces sortes de voyages sont bien connus : « Aujourd'hui encore, les Zulus racontent que des hommes, descendus dans des trous qui s'ouvrent dans le sol, ont pu pénétrer jusque dans le monde souterrain ; là, les montagnes et les fleuves, toutes les choses en un mot ressemblent à ce que nous voyons en ce monde ; on y retrouve même facilement ses parents, car les morts habitent des villages identiquement semblables à ceux qui se trouvent sur cette terre, et l'on peut voir les morts traire les vaches qui sont mortes ici-bas pour renaître dans l'autre monde. Umpengula, le Zulu qui raconta une de ces légendes au docteur Callaway, se rappelait avoir vu, dans son enfance, un petit homme laid, poilu, nommé Uncama ; celui-ci chassait un jour

(1) R. P. Morice : *Chez les Sauvages de la Colombie britannique*, P., 1897, p. 116.
(2) Castren : *Finn Mythol.*, p. 139, etc...
(3) Cranz : *History of Greenland*, 2e éd., London, 1820, II, 89 ; Raoul Allier : *Psychologie de la Conversion chez les non-civilisés*, P., 1925, I, 369, note 1. Sur le Paradis groenlandais, voir X. Marmier : *En Pays lointain*, P., 1876, pp. 140-141.

un porc-épic qui dévorait ses légumes ; il suivit l'animal dans un trou qui conduisait à la demeure des morts. Quand il revint chez lui, il trouva qu'on l'avait regardé comme mort ; sa femme avait, selon la coutume, brûlé et enterré les paillassons, les couvertures et les vases dont il se servait et le peuple, étonné, se mit à chanter le chant funèbre dès qu'on l'aperçut. On ne désignait plus ce Dante-Zulu que par ces mots : « Voilà l'homme qui est allé visiter le monde souterrain » (1).

En Océanie, les récits relatifs aux voyages des morts dans l'autre monde abondent. Les sorciers et même les autres hommes sont parfois admis, durant leurs rêves ou leurs extases, à parcourir ces régions mystérieuses (2). M. Shortland, qui habita longtemps la Nouvelle-Zélande, avait un domestique nommé Te Warewera qui perdit une tante dont on laissa le cadavre exposé dans son logis, son rang obligeant à attendre quelques jours avant de l'inhumer.

« Or, un jour ou deux après la mort de sa tante, Te Wharewera, accompagné de quelques-uns de ses amis, passait le matin en canot auprès de cet endroit ; ils virent sur le bord quelqu'un qui leur faisait signe d'approcher. C'était sa tante revenue à la vie, mais très faible encore, et souffrant du froid et de la faim. Dès qu'elle fut suffisamment remise à la suite des soins qu'ils lui donnèrent, elle leur raconta son histoire. Après avoir quitté son corps, son esprit s'était dirigé vers le cap septentrional et était arrivé à l'entrée du Reigna. Là, elle descendit dans le précipice, en ayant soin de se soutenir à la tige d'une plante grimpante, et se trouva bientôt sur le bord sablonneux d'un fleuve. Elle regarda autour d'elle et vit à quelque distance un oiseau énorme, plus grand qu'un homme qui s'avançait rapidement vers elle. Cet oiseau terrible l'effraya tant, que sa première pensée fut d'essayer de reprendre le chemin qu'elle avait suivi et de remonter le précipice ; mais elle aperçut un vieillard assis dans un petit canot qui se dirigeait vers elle. Elle courut à sa rencontre et échappa ainsi à l'oiseau. Arrivée saine et sauve à l'autre bord du fleuve, elle dit son nom de famille au Charon et lui demanda où demeuraient les esprits de ses parents. Elle suivit le sentier que le vieillard lui indiqua ; à sa grande surprise, ce dernier ressemblait absolument à ceux qu'elle avait connus sur terre ; l'aspect du pays, les arbres, les buissons, les plan-

(1) Callaway : *Zulu Tales*, I. 316-320.
(2) B. Malinowski : *Baloma : The Spirits of the Dead in the Trobriand Islands*, pp. 364-365.

tes, tout lui était familier. Elle arriva au village, et au milieu de la foule assemblée, elle trouva son père et beaucoup de ses proches parents ; ils la saluèrent et l'accueillirent en lui chantant l'hymne mélancolique que les Maoris adressent toujours aux gens qu'ils n'ont pas vus depuis longtemps. Son père lui demanda des nouvelles de tous ses parents vivants, et s'informa surtout de la santé de l'enfant qu'elle avait laissé sur la terre ; il lui dit alors qu'elle devait retourner dans le monde des vivants, car il ne restait plus personne pour prendre soin de son petit-fils. Par ordre de son père, elle refusa de toucher aux aliments que lui offraient les esprits et malgré les efforts qu'on fit pour la retenir, il la fit rentrer dans le canot, traversa le fleuve avec elle, et en la quittant sortit de dessous son manteau deux énormes patates qu'elle devait planter dès qu'elle serait de retour dans sa demeure ; ces patates devaient servir à l'alimentation exclusive de son petit-fils. Mais au moment où elle remontait le précipice, deux esprits d'enfants qui la poursuivaient, la tirèrent en arrière, et pour leur échapper elle leur jeta les patates qu'ils mangèrent, pendant qu'elle escaladait le rocher, à l'aide de la plante grimpante ; elle atteignit enfin la terre, et se hâta de revenir à l'endroit où elle avait laissé son corps. En renaissant à la vie, elle se trouva plongée dans les ténèbres ; tout ce qui s'était passé lui semblait un rêve ; elle s'aperçut alors qu'elle était abandonnée, et que la porte était fermée ; elle en conclut qu'elle était réellement morte et qu'elle était revenue à la vie. Le matin un rayon de lumière entra dans la chambre par les crevasses de la maison barricadée ; elle aperçut sur le sol, auprès d'elle, une calebasse à moitié pleine d'ocre rouge délayée dans l'eau, elle mangea cette ocre, et se trouvant alors un peu plus forte, elle parvint à ouvrir la porte de la hutte et à se traîner jusqu'au bord du lac, où ses amis l'aperçurent bientôt après. Ceux qui ont entendu son histoire croient fermement à la réalité de ses aventures ; ils regrettent seulement qu'elle n'ait pas rapporté au moins une des deux patates, comme une preuve de la visite qu'elle a faite à la demeure des esprits » (1).

Il est bien clair que le contenu de ces sortes de rêves est déterminé par les croyances de la tribu et présente bien rarement quelque originalité (2). Il est à noter, d'autre part, que le tempérament et le genre de vie des primitifs en font très souvent des excités. Dans leurs fêtes saisonnières, qui succèdent parfois à des périodes de vaches maigres, ils absorbent des quantités

(1) Shortland : *Traditions of New Zeeland*, p. 150.
(2) E.-B. Tylor : *La Civilisation primitive*, II, 65.

énormes de nourritures échauffantes et de boissons enivrantes. Ils recommencent d'ailleurs toutes les fois que l'occasion s'en présente. Les sorciers ne se distinguent des indigènes que par de plus grands abus et par l'usage plus constant des narcotiques. Aussi bien ne faut-il pas s'étonner si cette double préparation organique et psychique leur procure des rêves de voyage dans l'au-delà. En fait, ils voient souvent le ciel en songe (1).

L'Inde ancienne, l'antique Assyrie, l'Egypte des Pharaons, qui enseignaient le jugement dernier, le ciel et l'enfer, ont eu certainement leurs visionnaires. Nous pouvons en appeler aux stèles assyriennes et aux peintures funéraires des bords du Nil, à la Descente d'Istar aux Enfers et au Livre des Morts. Dans un conte égyptien, Satmi et son fils Senosiris traversent les sept salles du monde souterrain et assistent, dans la dernière, au jugement des morts (2). Les Grecs et les Latins ont connu, eux aussi, des gens qui avaient visité le monde infernal. Platon nous a conté l'aventure d'Er l'Arménien, et Plutarque le voyage du débauché Thespesius (3). Ces récits classiques sont très vraisemblablement des traditions purement littéraires, car, dès les origines de la poésie grecque, les descentes aux enfers étaient devenues un lieu commun des épopées : Thésée y allait par vengeance, Pollux par amitié, Orphée par amour. Cependant, on ne saurait oublier que l'antre de Trophonius procurait des visions du séjour infernal. Les anciens n'ignoraient pas l'usage des vapeurs narcotiques. Il semble d'ailleurs impossible aujourd'hui d'établir ce que les traditions de l'antiquité doivent aux cérémonies où l'on faisait intervenir des pratiques plus ou moins hallucinatoires, ou même tout uniment aux rêves des léthargiques ou des simples songeurs.

(1) Berthoud : *La Mission romande de la baie de Delagoa*, Lausanne, 1888, p. 24 ; R. Allier : *Psychologie de la Conversion chez les Primitifs*, I, 388-395, surtout 392, note 2.

(2) Maspero : *Les Contes populaires de l'Egypte ancienne*, 3e éd., pp. 134-36.

(3) Cf. Plutarque : *Du Démon de Socrate*, 21-22, dans *Œuvres morales*, trad. Bétolaud, III, 103-108, où l'on trouvera aussi le récit de Timarque.

§ II. — Les visions des six premiers siècles, dans le christianisme

Avec le christianisme s'accrut la préoccupation de l'autre vie. Tout ce qui se rapportait aux mystères de la mort, et par conséquent de la vie future, prit une importance énorme.

a) Les traditions littéraires : l'Apocalyptique et les thèmes antiques. Tout d'abord nous devons signaler, dès les premiers siècles du christianisme, une influence considérable de la tradition littéraire. Cette influence se reconnaît à la fois dans l'ensemble des visions de l'autre monde que nous rencontrons dans l'apocalyptique judéo-chrétienne et dans la survivance de certains thèmes eschatologiques du paganisme hellénique ou mazdéen.

Les apocalypses n'expriment pas seulement les espérances messianiques du judaïsme palestinien ou alexandrin, depuis le premier siècle avant notre ère, mais elles traduisent, sous forme de visions, les croyances eschatologiques des milieux gnostiques où naquit le christianisme.

Dans le *Livre d'Hénoch*, ce patriarche, guidé par l'ange Raphaël, visite une grande montagne dont les quatre cercles ou cavités renferment les esprits des âmes des morts, en attendant le jour du jugement (1). Ce livre composite, déjà nuancé de gnoticisme, est certainement antérieur au christianisme. Mais, dès la fin du premier siècle, d'autres productions gnostiques nous permettent de visiter les cieux.

Dans l'*Apocalypse d'Abraham*, le père du peuple juif, plongé dans un mystérieux sommeil, s'élève jusqu'au septième ciel (2). Cette division en sept cieux se retrouve d'ailleurs dans un autre apocryphe judéo-gnostique de la même époque : le *Testament des Patriarches*. Elle provenait sans doute du mazdéisme, dont la cosmographie admettait sept sphères ou sept étages du monde (3) et fut adoptée par la suite à la fois par le gnosticisme

(1) A. Lods : *Le Livre d'Hénoch*, P., 1892, pp. 86-87 et 173-181 du commentaire.
(2) *Apocalypse d'Abraham*, ch. XV-XVIII ; cf. L. Pirot, *in Suppl., D. B.*, I, 29. Ce récit rappelle d'ailleurs étroitement la vision d'Ezéchiel, I, 4-28.
(3) V. Henry : *Le Parsisme*, pp. 90-91.

et le manichéisme ; on la retrouve, en fait, chez les Ophites (1) et dans les apocryphes manichéens, tels que l'*Ascension d'Isaïe*. Le prophète, au moment de mourir, entre dans un ravissement et s'élève successivement dans les sept cieux, au milieu d'une lumière de plus en plus éblouissante. Il y voit des foules d'anges, et tous les justes, enfin le Fils de Dieu dans une lumière incomparable (2).

La description des supplices infernaux nous est fournie par le Traité de l'Enfer ou l'*Histoire de R. Josué ben Lévi* (3).

Un livre rabbinique, le midrasch de la *Grandeur de Moïse*, s'empare de toutes ces traditions (4) et prouve, tout au moins, que ces sortes de visions formèrent chez les Juifs, spécialement chez les gnostiques, un véritable courant littéraire qui, commencé avant l'ère chrétienne, a continué encore longtemps après. Moïse parcourt les sept cieux, puis visite les deux paradis, savoir: la Géhenne, où sont tourmentés les méchants, et le jardin d'Eden, où les justes sont récompensés, en attendant la venue du Messie.

Les Apocalypses purement chrétiennes nuancent différemment notre thème, de plus elles lui donnent de nouveaux développements et des précisions nouvelles. Dans l'*Apocalypse de Pierre*, le Seigneur, pendant quelques instants, fait entrevoir au chef de l'Eglise la splendeur du Paradis. Il lui permet ensuite de contempler plus longuement le lieu des tourments et les supplices que subissent les diverses catégories de coupables. C'est le premier livre chrétien qui essaie de donner quelque netteté aux représentations de l'au-delà, et l'on pourrait difficilement exa-

(1) Épiphane : *Adv. Haer.*, 26.

(2) *L'Ascension d'Isaïe*, ch. VI-XI, éd. E. Tisserant, P., 1909, pp. 142-212. Ce livre, cité par de nombreux Pères des premiers siècles, à partir de S. Épiphane, n'est plus employé en Occident que par les hérétiques et surtout par les Manichéens. E. Tisserant, *loc. laud.*, pp. 71-72. On ne doit donc pas s'étonner de retrouver la tradition des sept cieux chez les Cathares. P. Alphandéry : *Traces de Manichéisme dans le moyen âge latin*, in *Rev. d'Hist. et de Philosoph. relig.*, 1929, p. 452. Toutefois, il faut noter que *L'Ascension d'Isaïe* continue de figurer parmi les livres reçus par les Coptes. La version éthiopienne de notre vision a été traduite par R. Basset : *L'Ascension d'Isaïe*, P., 1894, pp. 27-54.

(3) A. Jellinek : *Bet ha midrasch.*, t. II, pp. XVIII-XXI, 48-51, et t. I, pp. 147-49.

(4) Meyer Abraham : *Légendes juives apocryphes sur la Vie de Moïse*, P., 1925, in-8°, 75-92; voir aussi 23-25; M.-V. Halévy : *Moïse dans l'Histoire et dans la Légende*, P., 1927, pp. 159-164.

gérer son influence (1). Il procède certainement de l'Apocalyptique juive, mais on ne saurait méconnaître, d'après la description des régions surnaturelles, qu'il s'inspire plus encore d'Homère et de Virgile, de Platon et de Plutarque (2).

Les oracles sibyllins, dont la composition hybride est au moins autant juive que chrétienne, contiennent, vers le milieu du IIIe siècle, une brève description de l'autre monde qui semble dériver à la fois du Livre d'Enoch et de l'Apocalypse de Pierre (3). L'influence juive y est donc sensible.

A la fin du IVe siècle, l'*Apocalypse de Paul* reprend le thème de l'*Apocalypse de Pierre* (4). Après un discours du Seigneur, Paul entre dans un ravissement et parcourt les régions de l'au-delà sous la conduite d'un ange :

« De loin, l'apôtre peut assister à la mort du juste, à celle de l'impie, et il est témoin du jugement particulier, où les anges jouent d'ailleurs un rôle considérable. Suit une visite au séjour des justes où l'apôtre se rencontre avec les pieux personnages de l'Ancien Testament, les patriarches, les prophètes, David, et aussi les Innocents. Il passe de là au lieu des impies et des pécheurs, où il peut voir les tourments infligés aux diverses catégories de coupables, parmi lesquels, par une anticipation hardie, sont signalés les évêques, les prêtres et les diacres prévaricateurs, tout aussi bien que les hérétiques. Finalement Paul arrive dans le Paradis, entendons bien qu'il s'agit du jardin où péchèrent Adam et Eve, où continue de verdoyer l'arbre de vie et celui de la science du bien et du mal ; c'est là qu'il rencontre, entourée d'une multitude d'anges, Marie, la mère du Seigneur, que rejoignent un certain nombre de justes de l'Ancien Testament. (Ceci est passablement incohérent et contredit ce qui précède sur le séjour des bienheureux) » (5).

Les visions grecques et éthiopiennes de l'*Apocalypse de la Vierge* que l'on appelle parfois la *Descente de la Vierge aux*

(1) *Apocalypse de Pierre*, 15-35, trad. Lods, pp. 86-90, et M.-Rh. James : *The Apocryphal New Testament*, Oxford, 1924, pp. 508-510.
(2) Ph. de Félice : *L'Autre Monde*, p. 176.
(3) M.-Rh. James : *The Apocryphal New Testament*, II, 190-338, pp. 521-524
(4) *Id.*, pp. 542-543.
(5) L. Pirot : *Supplément au Dictionnaire de la Bible*, I, 528.

Enfers font une peinture des régions infernales d'après l'Apocalypse de Paul (1).

Les *Actes de S. Thomas* mettent dans la bouche d'une femme ressuscitée par l'apôtre une curieuse description de l'au-delà, visiblement inspirée de l'Apocalypse de Pierre (2).

De très anciennes traditions, en Israël, affirmaient que le Messie descendrait dans la Géhenne afin d'y délivrer les justes, retenus captifs (3). De semblables traditions auraient dû s'incorporer au courant apocalyptique. Les allusions y sont rares, et presque aussi obscures que celles que l'on rencontre dans la première épître de Pierre et dans les Actes (4).

Mais au v^e^ siècle, sans doute grâce à la sourde influence des nombreux récits païens de descentes aux enfers (5) et à celle de certains pères de l'Eglise, tels S. Cyrille de Jérusalem et S. Jean Chrysostome, l'espérance juive se transmue en une histoire toute chrétienne (6). L'auteur inconnu à qui nous devons l'*Evangile de Nicodème* nous a dépeint la descente du Christ aux enfers avec des couleurs empruntées au messianisme juif et au messianisme pythagoricien. En réalité, ce livret, dont la popularité et l'autorité furent immenses, n'est qu'une cristallisation, sous forme d'histoire évangélique, des promesses de l'apocalyptique judéo-chrétienne (7).

b) De quelques thèmes païens adoptés par le christianisme : l'envol de l'âme, la psychostasie, l'ange conducteur, le rescapé, le pont périlleux, l'attente de trois jours. Une revue rapide des

(1) M.-Rh. James : *Apocrypha Anecdota*, Cambridge, 1893, pp. 115-126, et le même : *The Apocryphal*, pp. 563-564. Voir aussi Hubert Pernot : *Descente de la Vierge aux Enfers*, d'après les manuscrits grecs de Paris, dans *Revue des Etudes grecques* (1900), XIII, 233-257.

(2) *Les Actes de S. Thomas*, 55-57 ; dans M.-R. James : *The Apocryphal New Testament*, pp. 390-392.

(3) *Bereschit Rabba de M. Hadarshan sur Genèse*, 24, 67, et divers autres textes ; dans A. Bedis : *Les Traditions messianiques*, Lyon, 1851, pp. 268-271.

(4) I, Petri, III, 17-19, et *Actes*, II, 31.

(5) W.-T. Doane : *Bible Myths*, N.-Y., 1882, pp. 212-214.

(6) A. Maury : *L'Evangile de Nicodème* dans *Croyances et Légendes de l'Antiquité*, pp. 296-324. Les textes liturgiques relatifs à la descente du Christ aux enfers ont été analysés par Dom Cabrol et A. de Meester : V°, *Descente du Christ aux enfers ;* dans *D. Arch. Ch. et Lit.*, IV, 682-693 et 693-696. L'article de Dom Cabrol est accompagné d'une bibliographie générale.

(7) *Evangile de Nicodème*, ch. XVII-XXVII ; dans Brunet : *Dict. des Apocryphes*, I, 1122-1134, et *Acts of Pilate ;* dans M.-Rh. James : *The Apocryphal New Testam.*, pp. 119-146.

apocalypses nous a permis de mettre hors de doute les influences littéraires dans les visions de l'autre monde qu'elles nous ont conservées ; il ne sera pas inutile de souligner l'importance de cette tradition littéraire par la recherche des principaux thèmes de l'eschatologie païenne, grecque ou mazdéenne, qui ont survécu dans le christianisme.

L'envol de l'âme. Parmi les thèmes que l'hagiographie chrétienne du IV^e^ siècle reçut du paganisme, on ne saurait omettre la vision de l'âme du juste s'envolant au ciel au moment de la mort. On ne s'étonnera pas, en effet, que ce soit en Egypte, où l'on était si préoccupé de la façon dont l'âme accomplissait son voyage d'outre-tombe, que ce thème chrétien apparaisse pour la première fois. S. Antoine le Solitaire vit l'âme de S. Paul, le premier ermite, et, quelques années plus tard, celle de l'abbé Ammon, toutes rayonnantes de blancheur s'élever dans le ciel. A la mort de S. Paphnuce, le frère et le prêtre qui l'assistaient virent son âme monter dans les nuées en louant Dieu, et les anges s'avancer pour la recevoir (1). C'est encore sous forme humaine que le moine à qui nous devons les fausses lettres de S. Augustin à S. Cyrille et de S. Cyrille à S. Augustin, nous peint l'âme de S. Jérôme lors de sa montée au ciel (2). Dans la vision de S. Benoît que nous rapporte Grégoire le Grand, l'âme de S. Germain de Capoue, rayonnante de splendeur, est emportée au ciel dans un globe enflammé (3).

Ce thème, qui fut très utilisé dans la littérature hagiographique, se présente habituellement sous deux formes principales. Tantôt l'âme est emportée par les anges, comme celle du pauvre Lazare (4) ou du patriarche Joseph (5), tantôt elle revêt la forme d'une colonne et gagne le ciel par ses propres moyens : ainsi Scholastique, la sœur de S. Benoît (6), et tant d'héroïques mar-

(1) *Vitae Patrum*, I, I, VI, 16 et II, 16.
(2) LENGLET-DUFRESNOY : *Recueil*, I, LXI-LXII.
(3) GRÉGOIRE LE GRAND : *Dialogues*, II, 35.
(4) *Luc*, XVI, 22.
(5) *Histoire de Joseph le Charpentier*, ou *Histoire de la mort de Joseph*, chap. XXII et XXIII ; dans BRUNET : *Dict. des Apocryphes*, I, 1038-1039 ; M.-Rh. JAMES : *The Apocryphal New Testament*, pp. 83-86. On trouvera d'autres exemples de ce thème dans J.-B. BAGATTA : *Orbis Admiranda*, II, 392-393 ; E.-C. BREWER : *Dict. of Miracles*, 7-8.
(6) GRÉGOIRE LE GRAND : *Dialogues*, II, 34.

tyrs, tels Polycarpe, Quirin, Bénigne, Eulalie, Théodosie, Dévote (1). Les anges remplacent les conducteurs de l'âme dans les représentations de l'antique Egypte ou du paganisme gréco-romain (2), et la colombe n'est que la forme chrétienne de l'âme-oiseau, vieille idée égyptienne très répandue dans tout le bassin méditerranéen, lors de l'apparition du christianisme (3).

L'influence du milieu païen sur la formation de ce thème funéraire est incontestable et, croyons-nous, prépondérante. Aussi bien, si nous rencontrons chez certains hagiographes quelqu'une de ces visions qui puisse se rattacher à un rêve véritable, nous sommes obligés d'admettre que ce rêve, pour réel qu'il ait été, n'est que le reflet d'une tradition complexe bien antérieure au christianisme.

La psychostasie. Mais passons à des thèmes que nous retrouverons dans nos visions. Le jugement des âmes après la mort était connu de la plus haute antiquité. « Winkelmann a publié une patène étrusque en bronze (4) sur laquelle on voit Mercure assis, coiffé du pétase, pesant avec une balance deux très petites figures d'hommes placées dans des bassins ; elles désignent sans doute Achille et Memnon (5). Quintus de Smyrne a rappelé le même mythe dans son poème. Seulement, chez lui, ce n'est plus Mercure mais la Discorde qui tient la balance, et trouve les plateaux en équilibre (6). Nous trouvons, dans Homère (7) et dans Virgile (8), des allusions à la même idée. En Egypte, la psychostasie jouait un rôle important ; Anubis et Horus pesaient aussi les âmes dans la balance de l'Amenthi (9). Dans la religion des Hindous, Dharma pèse les bonnes et les mauvaises

(1) J.-B. Bagatta : *Orbis Admiranda*, II, 393.

(2) H. Leclercq : V° *Ame*, dans *Dict. d'Arch. et de Liturgie*, I, 1507-1510.

(3) Weicker : *Der Seelenvogel in Literatur und Kunst des Altertums*, Leipzig, 1902, in-8°, surtout pp. 20 sq., et J.-P. Kirsch : V°, *Colombe*, dans *D. A. Ch. L.*, III, 2206-2207.

(4) *Monuments antiques inédits*, II, 34.

(5) Millin : *Peintures antiques*, t. I, p. 391, pl. 19 ; Passeri : *Pitture etrusca*, t. III, pl. 262-63.

(6) II, v. 539.

(7) *Iliade*, IX, v. 210

(8) *Enéide*, XII, v. 725 ; Macrobe : *Saturn*, V, c. 13.

(9) Gard. Wilkinson : *Manners and Customs of the ancient Egyptians*, t. IV, ch. 13, p. 442.

actions (1). *L'Alphabetum Tibetanum* (2), du P. Georgi, fait mention d'une figure allégorique qui se rattache à une croyance du même genre : elle représente un génie, la balance à la main, placé à côté du grand juge, et réglant le sort des âmes » (3).

L'ancienne Egypte et l'Inde primitive avaient donc déjà vu les vices et les vertus, au jour du jugement, suspendus dans les deux plateaux d'une balance. Les Pères de l'Eglise employèrent familièrement cette image. « Les bonnes et les mauvaises actions, dit S. Augustin, seront comme suspendues dans une balance... et si la multitude des mauvaises l'emporte, le coupable sera entraîné dans l'Enfer » (4). Et S. Jean Chrysostome : « En ce jours, nos actions, nos paroles et nos pensées seront mises dans les deux plateaux, et, en penchant d'un côté, la balance entraînera l'irrévocable sentence » (5).

Cette même figure, vulgarisée par des poètes comme Fortunat et Prudence et par d'innombrables prédicateurs, se solidifiera dans les chapiteaux et les tympans de nos cathédrales, dès le XII[e] siècle (6). S. Michel, à qui était dévolu le soin des âmes des morts, dès les premiers siècles du christianisme, fut chargé de présider au pèsement des âmes (7). « S. Michel fut regardé comme l'être céleste qui devait, à la fin du monde, remplir cette tâche délicate ; tâche, au reste, qu'il pouvait d'autant mieux accomplir qu'il avait jadis triomphé du démon d'une manière éclatante. Et cette lutte des esprits des ténèbres contre le ministre divin, renouvelée sans cesse, d'après les légendes, au sujet des âmes dont les droits à l'élection étaient douteux, n'était-elle pas une autre traduction littérale de l'idée morale du combat que se livrent en nous les bons et les mauvais penchants, les vertus et les vices, combat dont les suites nous couronnent ou de la

(1) Creuzer : *Religions de l'Antiquité*, trad. Guigniaut, t. I, p. 169.

(2) *Alphabetum Tibetanum, Missionis apostolicae commodo editum studio*, Fr.-Aug.-Ant. Georgii (Romae, 1762, in-4°), part. I; cf. Fabricius : *Codex Pseudepigraphus*, t. II, c. 3, p. 206.

(3) A. Maury : *Croyances et Légendes du M. A.*, pp. 168-69. Voir le même : *La Psychostasie* dans *Rev. Archéol.* (1844), I, p. 235 sq.

(4) S. Augustin : *Sermo I in vig. Pentecost.*; cf. Molanus : *Traité des Saintes Images*, II, XXIII.

(5) Cité par Vincent de Beauvais : *Spec. Histor.* Epil. cap., 118.

(6) E. Male : *L'Art religieux du XII[e] siècle*, pp. 413-17; *L'Art religieux du XIII[e] siècle*, pp. 419-21.

(7) Clément : *Recognitiones*, II, 42.

félicité des bienheureux ou nous frappent du sceau de la réprobation ? » (1).

A ces deux thèmes du départ et du jugement de l'âme on peut rattacher celui de l'ange ou du saint guidant le voyageur dans l'au-delà. On a très légitimement rapproché S. Michel, conducteur de l'âme, d'Hermès Psychopompe. Tous les personnages qui visitent les pays des morts ont un guide ; chez les Mazdéens, l'Ized Atar et Séroche le Saint accompagnent Viraf dans son voyage miraculeux (2). En Babylonie, la déesse Ishtar marche derrière le portier du monde souterrain durant sa descente aux enfers, et remonte au milieu des hommes sous la conduite de Namtarou (3). Bien avant le christianisme, ceux qui ont parcouru le séjour des âmes ont dû accepter un guide. Il y a bien peu de visionnaires chrétiens qui se soient aventurés dans l'autre monde sans y être précédés par un saint ou par un ange. Dans un poème du XII^e^ siècle, Adam de Ros nous montre S. Paul guidé dans l'enfer par S. Michel, et lorsque Virgile s'avance au-devant de l'auteur de la Divine comédie, celui-ci lui dit : Pourquoi venir ici ? Je ne suis pas Enée, je ne suis pas S. Paul, attestant ainsi la continuité de cette tradition depuis l'antiquité païenne jusqu'au XIII^e^ siècle.

Le rescapé. L'existence des thèmes littéraires dans tout ce qui concerne la vie future ne saurait donc être mise en doute, pas plus qu'on ne peut nier l'importance de leur rôle. Il y a mieux : un grand nombre des visions de l'autre monde sont censées provenir du récit d'un rescapé qui, réellement mort, est rendu à la vie par une volonté surnaturelle et relate ensuite ce qu'il a vu durant son mystérieux voyage. Or ce thème, qui constitue en quelque sorte l'ossature de la vision, est bien antérieur au christianisme, puisqu'il figure déjà dans le Phédon (4). Le soldat Er l'Arménien avait été tué dans une bataille et ce n'est que dix jours après, comme on allait consumer son corps sur le bûcher funéraire, qu'on le vit revivre. Voici ce qu'il raconta :

(1) A. Maury : *Croyances et Légendes du M. A.*, pp. 171-73.
(2) A. Barthélemy : *Arâ Virâf-Namâk*, p. XLIV ; voir cap. IV, pp. 12-13 et 152.
(3) P. Dhorme : *Textes religieux assyro-babyloniens*, pp. 326-39.
(4) Platon, trad. Cousin, I, 339 ; il en parle encore dans son traité *De la République*, X, 280.

son âme, s'étant séparée de son corps, avait été transportée dans le lieu où l'on jugeait les morts. Après l'arrêt, les bons allaient à droite, les méchants à gauche. Lorsque vint enfin son tour, les juges lui ordonnèrent de retourner dans le monde ; mais avant de repartir, il put voir les âmes aller et venir et entendre le récit de leurs joies ou de leurs tristes aventures.

Il ne s'agit évidemment pas d'un véritable songe, mais d'une composition artificielle, empruntée à la tradition orientale et probablement puisée à une source mazdéenne (1).

L'aventure analogue du débauché Thespesius (2) est un long morceau qui n'a pas été recueilli de la bouche d'un léthargique, mais rédigé d'après un vieux modèle. Au reste, Plutarque dit : ce *conte*, en parlant de son récit ; il a beau ajouter « si c'est un conte » l'aveu est patent.

Nous trouvons, également dans Plutarque, l'histoire d'un certain Antylle qui, expédié dans l'autre monde, à la place d'un autre, par suite d'une erreur, y est ramené peu après (3). De toute évidence, ce récit est emprunté à la tradition littéraire. Avant Plutarque, Pline raconte une histoire semblable (4) et Lucien, un demi-siècle après le naturaliste, raille Eucrate qui se vante d'avoir, grâce à une ouverture du sol, contemplé l'intérieur de l'enfer ; il fait assez entendre que le voyage de Cléodème dans l'au-delà n'est qu'un tissu de souvenirs traditionnels réveillés par la fièvre (5).

C'est à ce large courant littéraire que S. Jérôme a puisé, pour rédiger le récit de son propre voyage dans l'au-delà :

« Mon corps, dit-il, était déjà inanimé, seule ma pauvre poitrine conservait un reste de chaleur et un léger souffle y frémissait encore. Subitement, je fus ravi en esprit et conduit devant le tribunal des

(1) A. Barthélemy : *Livre d'Arda Viraf*, XXX ; E. Blochet : *Les Sources orientales de la Divine Comédie*, p. 20 et note. Voir un récit parallèle dans Clément d'Alexandrie : *Stromates*, V, 14. Ici, le héros, qui porte le nom de *Zoroastre*, devient le fils d'Er l'Arménien. Cf. également les notes de la Patrologie grecque sur le *Contre Celse*, *P. G.*, XI, 828.

(2) *Des Délais de la justice de Dieu*, ch. XXII et dernier dans les *Œuvres Morales*, III, 38-49.

(3) *De l'Ame*, traité perdu cité par Eusèbe, *Préparat. Evangéliques*, XI, 36.

(4) Pline : *H. N.*, VII, 53, éd. Littré, I, 308.

(5) *Le Menteur par Inclination*, ch. XXIV et XXV, in *Œuvres*, trad. Talbot, II, 246-47.

âmes. Là tout était lumière ; un tel éclat rayonnait de ceux qui m'entouraient que je tombai à terre sans oser lever la vue. On me demanda ce que j'étais ; je répondis que j'étais chrétien. Le principal juge s'écria : « Tu mens, tu es cicéronien, et non pas chrétien, car là où est ton trésor, là est aussi ton cœur. » Je dus me taire et recevoir bien des coups... ; enfin, quelques-uns des assistants se jetèrent aux genoux du haut juge, le priant de prendre en pitié ma jeunesse et de me donner le temps de me repentir. Et moi-même je m'écriai : « Seigneur s'il m'arrive jamais de posséder des livres profanes et de les lire ce sera comme si je t'avais renié. » Là-dessus, on me laissa partir et remonter sur la terre (1). Quand j'ouvris les yeux, ils étaient, à l'étonnement de tous, remplis de larmes et ma tristesse convainquit les plus sceptiques. Ce n'était pas non plus un évanouissement ordinaire ni un songe vain comme ceux qui nous dupent souvent (2). Puissé-je n'être jamais soumis de nouveau à un tel interrogatoire ! Revenu à moi, j'avais encore des marques sur les épaules et je sentais encore la cuisson des coups » (3).

Et que l'on n'essaie pas de défendre l'historicité du récit ni de prétendre qu'il s'agit d'une vision véritable : Un jour qu'il était pressé par Rufin, Jérôme le raille d'avoir pris « ce songe au sérieux » (4).

Sulpice Sévère, à son tour, conte une histoire semblable ; mais le rescapé est un néophyte qui a été ressuscité par S. Martin (5). D'après ce que nous savons des habitudes de notre chroniqueur, nous pouvons être sûr qu'il s'agit d'un emprunt et le seul point sur lequel on peut hésiter est de savoir s'il a puisé dans la tradition classique, ou tout simplement dans S. Jérôme (6). S. Augustin semble avoir reçu le même thème de la tradition populaire. Le décurion Curma a été envoyé dans l'au-delà à la place du forgeron Curma, et l'évêque d'Hippone tient ce récit de sa bouche (7). Augustin ne garantit pas l'authenticité de cette vision, et la reproduit sous toutes réserves. Il sait d'ailleurs que

(1) « *Revertor ad superos.* »
(2) *Nec vero sopor ille fuerat aut vana somnia quibus saepe deludimur.*
(3) *De virginitate servanda Epistola XXII*, 30, dans *P. L.*, XXII, 416.
(4) *Apol. adv. libr. Rufini*, I, 31, dans *P. L.*, XXII, 422.
(5) *Vita Martini*, 7.
(6) J.-P. Jacobsen : *Les Moines*, III, 143-144 ; E.-Ch. Babut : *S. Martin de Tours*, 83-86 et 94-95.
(7) *De Cura pro mortuis gerenda*, XII, 15-16, dans *P. L.*, VI, 602 sq.

les rêves des individus qui tombent sans connaissance ne correspondent généralement à rien de réel (1).

Toutefois, Grégoire le Grand ne manquera pas de propager cette tradition, il en donne même trois exemples : Pierre, un moine espagnol ; Etienne, homme distingué, qui a été envoyé *ad patres* à la place d'un forgeron du même nom ; enfin un soldat romain anonyme (2). Etienne représente à la fois l'Antylle de Plutarque et le Curma de S. Augustin ; Pierre rappelle les vies des Pères du désert ; le soldat romain nous fait songer à Er l'Arménien.

A côté de ces divers thèmes d'origine hellénique, plus ou moins influencés par l'Égypte ou la Perse, il faut d'ailleurs signaler divers thèmes nettement mazdéens.

Le pont périlleux. Le Zend-Avesta parle à plusieurs reprises du pont Cinvat (3). Toutes les âmes des morts doivent le traverser ; mais seules les âmes des justes y parviennent, les autres sont précipitées dans le fleuve infernal dont les eaux de feu coulent au-dessous. Le pont de l'épreuve, qui apparaît déjà au IV^e^ siècle, dans l'*Apocalypse de Paul* (4), et au V^e^, dans les *Dialogues de Grégoire le Grand* (5) se retrouvera non seulement dans le Coran (le pont Sirat fait partie du décor de l'autre monde chez les Musulmans), mais dans de nombreuses visions chrétiennes du moyen âge. Il suffira de citer, au VIII^e^ siècle, la vision que Winifrid (S. Boniface) a raconté à Ste Wilburge (6) ; au XII^e^, le récit du noble Tondalus (7) ; au XIII^e^, le *Voyage de S. Paul* aux enfers, d'Adam de Ros (8).

(1) P.-J. Jacobsen : *Les Mânes*, III, 145-146.

(2) *Dialogues*, IV, 36, dans *P. L.*, LXXVII, 384-85 : ce quatrième livre des *Dialogues* roule tout entier sur la vie future et l'au-delà. On ne saurait oublier que Grégoire le Grand est l'inventeur de la doctrine du Purgatoire, et qu'elle apparaît ici (IV, 37 et 57) pour la première fois.

(3) A. Darmesteter : *Le Zend-Avesta*, I, 166, 306, 315, et II, 270 et 321.

(4) E. Blochet : *Les Sources orientales de la Divine Comédie*, P., 1901, pp. 70-75.

(5) *Dialogues*, IV, 36 ; Ch. Labitte y voyait déjà un emprunt à la théologie persane. *La Divine Comédie avant Dante*, dans les *Œuvres de Dante*, trad. Brizeux, P., 1847, in-12, p. 106.

(6) *Epistola*, XXI ; cf. A. Ebert : *Hist. génér. de la Littér. du M. A. en Occident*, II, 690.

(7) *Vision de Tondalus*, éd. O. Delepierre, Mons, 1837, in-8°, pp. 11-12.

(8) E. Blochet, *loc. cit.*, pp. 70-71. Dans certains contes bretons, le pont périlleux (ou pont étroit) est remplacé par un cheveu ou par un fil de laine ; A. Le Braz : *La Légende de la mort chez les Bretons armoricains*, 3^e^ éd., 1912, II, 359 et 361.

L'Attente de trois jours. Ce n'est pas le seul thème d'origine iranienne qui se retrouve dans nos légendes. Après la sortie du corps, l'âme doit attendre trois jour la décision divine ; ce n'est qu'après ce délai qu'elle s'engagera sur le pont Cinvat. Or, ce thème de l'attente se rencontre dans un curieux opuscule sur la séparation de l'âme et du corps attribué à S. Macaire le Grand (1). Bien mieux, on le retrouve encore dans un récit de Ralph de Coggeshale (1206), associé au thème du pont périlleux. Le voyage du villageois Thurcill sous la conduite des SS. Domnin et Julien l'Hospitalier est d'ailleurs une composition purement romanesque (2).

Les voyages dans l'au-delà, durant la période des cinq ou six premiers siècles du christianisme, sont donc avant tout des récits littéraires exploitant des thèmes traditionnels. Au reste, si nous comparons le contenu de l'eschatologie gnostique aux visions que païens et chrétiens prêtent à des léthargiques, nous constatons que le fond et les grandes lignes sont identiques. On a pu dire que le récit de Thespésius dans Plutarque était imprégné d'idées chrétiennes ; la proposition inverse est sans doute beaucoup plus vraie : les récits des héros chrétiens ne diffèrent de ceux des héros païens que par de menus détails.

Il suffirait de combiner les thèmes que nous venons de passer en revue pour obtenir la plupart des visions des siècles futurs. Ce sont des emprunts à l'Egypte et à l'Iran par des milieux juifs fortement hellénisés. La part de la tradition littéraire est énorme ; ce ne sont que récits conventionnels et compositions artificielles rédigés dans le silence du cabinet. Cependant il faut mettre à part les songes des martyrs, dont plusieurs doivent correspondre à des visions véritables.

B. *La part du songe : les Actes des martyrs africains ou le Rêve des illuminés.* A côté de ce courant purement littéraire de l'apocalyptique, où tout est combinaison artificielle, le troisième siècle nous offre une remarquable série de visions qui provien-

(1) E. Blochet. *loc. cit.*, p. 101, note 2.

(2) H.-L.-D. Ward : *Catalogue of Romances in the depart. of Mss. in the British Museum* (1893), II, 506 ; Roger de Wendover : *Flores Hist. Rolls series*, I, 479 sq. On en trouve un bon résumé dans O. Delepierre : *L'Enfer*, pp. 89-96, spéc. p. 90.

nent incontestablement des rêves de gens enthousiastes et passablement illuminés : j'ai nommé les martyrs africains.

N'était-il pas naturel que des chrétiens ardents, exaltés par une sorte de prophétisme et par les affres de la persécution, aient eu des rêves où s'épanouissent des espérances publiquement condamnées et méprisées ? (1).

Dès le premier siècle, nous lisons dans les Actes des Apôtres que S. Etienne, accusé de blasphème et traduit devant le sanhédrin, prononça un long et irritant discours où il fit le procès d'Israël, comme pour bien exciter la rage de ses juges. « Sa harangue finie, Etienne, qui était rempli de l'Esprit Saint, ayant fixé les yeux au ciel, vit la gloire de Dieu, et Jésus debout à la droite de son Père. Et il dit : Voici que je vois les cieux ouverts, et le Fils de l'homme debout à la droite de Dieu » (2). Les Juifs alors se saisirent de lui et le lapidèrent.

Les mêmes causes devaient produire les mêmes effets ; aussi bien les passions des martyrs d'Afrique vont-elles nous offrir maints dessins de cette esquisse. Sur le conseil de son frère Sature, alors catéchumène, Perpétue demande à Dieu de lui révéler son sort futur. Bientôt elle aperçoit en rêve une échelle d'or, dont le sommet touche au ciel, dont les montants sont hérissés de glaives, de couteaux, de lances, et dont le pied est gardé par un énorme dragon. La sainte femme s'apprête à suivre Sature qui a déjà gravi les échelons et qui l'appelle. Après une invocation à Jésus-Christ, elle s'avance et, d'un coup de talon, écrase la tête du monstre. Perpétue rejoint son compagnon, et tous deux arrivent en haut de l'échelle. Là ils aperçoivent un immense jardin : au milieu, un vieillard en tenue de berger, occupé à traire ses brebis ; tout autour des milliers de personnes vêtues de robes blanches. Le vieillard aperçoit Perpétue, il l'invite à s'approcher, lui donne un petit morceau du fromage qu'il venait de faire. Elle le reçoit les mains jointes, et, tandis qu'elle mange, tous les assistants disent : « *Amen.* » Alors elle s'éveille, mangeant encore quelque chose de doux.

(1) Dom H. Leclercq : *L'Afrique Chrétienne*, 2e éd., P., 1904, in-12, 141-143 et notes.

(2) *Actes des Apôtres*, VII, 55-58.

Il y a évidemment dans ce dernier trait un rappel de la communion montaniste.

Dans la même *passion de Ste Perpétue* une seconde vision complète fort heureusement ces révélations sur le Paradis. La vision commence à l'instant même où Sature achève son martyre. Il abandonne son corps, et part avec ses compagnons. Ils sont transportés vers l'Orient par quatre anges, qui les soutiennent en l'air sans les toucher. Ils arrivent à un jardin inondé de lumière, plein de grands arbres, de verdure et de fleurs, surtout de roses. Sous la conduite d'autres anges, les martyrs suivent une large avenue. Ils rencontrent plusieurs compatriotes : des victimes de la même persécution. Ils approchent d'un palais dont les murs sont bâtis de lumière. Sur l'invitation des anges qui gardent la porte, ils revêtent des robes blanches. Puis ils entrent dans le palais de plus en plus étincelant et ils entendent le chœur des élus chantant : Saint ! Saint ! Saint ! Au milieu ils aperçoivent, sur un trône, un vieillard à cheveux blancs ; à sa droite et à sa gauche quatre autres vieillards debout, et derrière ceux-là beaucoup d'autres. Les nouveaux venus s'arrêtent devant le trône, et le vieillard, après leur avoir donné le baiser de paix, leur dit : Allez vous réjouir (1).

Peut-être nos rêveurs se sont-ils souvenus de l'échelle de Jacob (2) et des paroles d'Etienne au moment de mourir, peut-être se rappellent-ils le ciel des peintures et des bas-reliefs des églises de Carthage, qui sans doute donnaient la réplique aux fresques des catacombes romaines (3). Le rêve, ici, puise comme toujours, sans vergogne, dans les traditions communément répandues (4), mais apporte néanmoins des combinaisons dont la simplicité et la grâce traduisent bien l'élan de ces âmes spiritualisées.

Avec la *passion de Jacques et de Marrien*, diacre et lecteur de l'église de Carthage, nous retrouvons le même naturel dans

(1) *Passio Perpetuae*, 4 et 11-12. On en trouve une traduction dans Ruinart : *Actes des Martyrs*, P., 1856, I, 300-301 et 306-307.

(2) Sur ce thème et ses rares parallèles, voir J.-G. Frazer : *Folklore of Old Testament*, II, 40-41.

(3) P. Monceau : *Hist. litt. de l'Afrique chrét.*, P., 1901, I, 87.

(4) *Anal. Boll.* (1892), XI, 101.

les visions. Ou bien ce sont des images déjà consacrées par la tradition : « Le Christ qui se montre sous la forme d'un beau jeune homme, le banquet des élus du Paradis, des anges vêtus de blanc montés sur de blancs chevaux. Ou bien les éléments de ces visions sont des souvenirs de détails familiers, de faits récents : une conversation avec un païen, une apparition de Cyprien, le grand chef de l'Eglise d'Afrique, récemment martyrisé » (1). Au reste, ces rêves mystiques nés dans une atmosphère de prophétisme sont tout pénétrés de millénarisme, il s'y mêle la vue de catastrophes qui annoncent la fin du monde (2).

Les visions des *Actes de Montan et de Lucius* ne diffèrent pas sensiblement des précédentes ; on y relève d'ailleurs des passages où l'on a cru voir, sinon des emprunts à la passion de Perpétue, tout au moins des réminiscences du rédacteur (3). La chose s'explique d'elle-même, écrit M. P. Monceaux : « Aux jours anniversaires, on lisait publiquement, dans les assemblées des chrétiens, les Actes des anciens martyrs ; rien d'étonnant à ce que les fidèles, placés à leur tour dans les mêmes conditions, se soient souvenus de leurs devanciers et que, l'imagination aidant, on trouve dans leurs visions quelques traits de visions antérieures » (4).

Quoiqu'il en soit de l'originalité de ces derniers Actes, on ne saurait en douter, toutes ces visions, que l'on appelait alors des *ravissements du sommeil*, sont les rêves de croyants qui vivent dans une atmosphère de songe et de surnaturel, où l'illuminisme se repait des chimères du millénarisme et de l'apocalyptique.

On a souvent rapproché de ce groupe de récits deux morceaux dont la sincérité est loin de s'imposer : ce sont les visions de S. Carpe et de S. Sauve. Carpe est un saint personnage que l'on identifie ordinairement au chrétien de ce nom chez qui S. Paul avait laissé son manteau (5), mais dont nous ne savons rien, bien que les Grecs en aient fait l'un des soixante-douze disciples,

(1) *Passio Jacobi et Mariani*, 6-8 et 11-12 ; cf. P. Monceaux : *Hist. litt. de l'Afrique Chrét.*, II, 164.

(2) *Passio Jacobi et Mariani*, 12.

(3) Comparer : *Passio Montani*, 8 et 11, avec la *Passio Perpetuae*, 7-8 et 13.

(4) P. Monceaux, *l. l.*, II, 169.

(5) *II Tim.*, IV, 13.

et un évêque de Béroé. Voici le songe qui lui est attribué, dans le courant du v[e] siècle, par une lettre du pseudo-Denis l'Aréopagite :

« Le sacré Carpus ayant pénétré dans un vaste édifice dont le sommet entr'ouvert laissait voir, au Ciel, le Christ entouré de ses anges, il aperçut, au milieu de la maison, à la lueur d'un bûcher, un gouffre sur le bord duquel se retenaient quelques païens qui avaient résisté à ses prédications : des serpents et des hommes armés de fouets les poussaient dans l'abîme. Carpe se prit alors à les maudire ; mais en reportant ses yeux vers le ciel, il vit Jésus tout attendri qui, tendant à ces pauvres pécheurs une main compatissante, disait : « Frappe-moi, Carpe, je suis encore prêt à souffrir, et de tout cœur, pour le salut des hommes. Et l'apôtre se réveilla » (1).

L'originalité de ce morceau ne permet guère de penser qu'il s'agit là d'un rêve ; et lorsque l'on considère sa place dans une lettre tout entière consacrée à la douceur, et la régularité de sa forme parabolique, on est bien tenté d'y voir une pure invention littéraire.

La vision de S. Sauve nous est rapportée par Grégoire de Tours, mais il a beau attester le Dieu tout-puissant qu'il a entendu ce récit de la bouche de S. Sauve lui-même (2), nous n'en sommes pas moins inquiet sur la réalité de cette vision. Sauve ne prétendait-il pas que son corps (consumé par une abstinence excessive) avait changé de peau plus de neuf fois, et son récit ne place-t-il pas immodestement son propre panégyrique dans la bouche de Dieu même ? Au reste, cette vision ne nous apprend rien de nouveau sur le ciel. Il avait été emporté au delà des sphères jusqu'à des plaines pavées d'or, où s'agitait une multitude immense ; enfin il était parvenu en un lieu où l'on était nourri de parfums, où planait une nuée plus lumineuse que toute lumière, et de laquelle sortait une voix pareille à la voix des grandes eaux. Mais tout à coup, ces mots retentirent avec éclat : — Qu'il retourne sur la terre, *car il est utile à nos églises !*

(1) Denis l'Aréopagite. Ep. VIII, § VI, dans *Œuvres*, trad. Dulac, P., 1865, pp. 526-28.

(2) *Hist. Franc.* VII, 1, éd. Bordier, II, 69-73 ; Sauve mourut le 10 septembre 584, et tout ce que nous savons de lui nous vient de Grégoire de Tours. Outre le passage cité, voir *H. F.*, V, 44, 50 ; VI, 29 et VIII, 22.

Sauve s'étant jeté à genoux : « Hélas ! hélas ! Seigneur pourquoi m'avez-vous révélé ces splendeurs, si je devais bientôt les perdre ? » Il lui fut aussitôt répondu : « *Va en paix, je serai avec toi jusqu'à ton retour.* » Et Sauve, pleurant, sortit par la porte éblouissante qu'il avait naguère franchie. Enfin il ajoute ingénument : « Malheur à moi, qui ai osé trahir un tel secret ! » Il n'en avait pas d'autre que son ambition. Il parvint d'ailleurs, bien des années après, à l'évêché d'Albi.

En résumé, bien rares durant les cinq ou six premiers siècles les voyages dans l'au-delà qui correspondent à des visions réelles, et je n'oserais guère, pour ma part, en accepter d'autres que celles de certains martyrs d'Afrique. Tout le reste est littérature pieuse. Nous sommes en présence d'une tradition dont les origines grecques et mazdéennes sont indéniables. Le gnosticisme juif et chrétien, en les adoptant, bien qu'il ait versé fréquemment dans l'illuminisme, n'y a rien ajouté d'essentiel. On peut en dire autant, d'ailleurs, des visions des martyrs d'Afrique, qui pour avoir été réelles, n'en sont pas moins des reflets et des réminiscences. La vision y revêt un tour pastoral et dépeint le ciel comme un jardin, et ce sont encore là, sinon des inventions de l'Iran, du moins des aspects du ciel bien connus de la Perse antique.

§ III. — Les voyages dans l'au-dela du VIII[e] au XII[e] siècle.

Les révélations véritables, les visions politiques et le Purgatoire de S. Patrice

Au VII[e] siècle, l'influence orientale, que nous avons déjà signalée chez Platon, cinq siècles avant Jésus-Christ, n'a cessé de s'exercer, et nous pouvons citer en témoignage un curieux roman hagiographique. La légende de la persane Golindouche (1), martyrisée à Hiérapolis (2), n'est, en réalité, qu'un tissu de visions

(1) Cette légende nous est rapportée par trois auteurs byzantins : Théophraste Simocatta : *Hist. de l'Empereur Maurice*, l. V ; Evagre le Scholastique, cité par Théodoret, dans son *Hist. Eccles.* ; et surtout par Nicéphore Calliste : *Hist. Eccles.*, XVIII, 25.

(2) Le ménologe grec en fait mémoire le 13 juillet ; elle avait une église à Constantinople.

qui rappellent les traditions mazdéennes (1). C'est vraisemblablement à la même époque qu'il faut faire remonter le récit du Mirag ou de l'Ascension de Mahomet (2), qui est incontestablement une imitation du voyage de Zoroastre ou de quelque autre aventure iranienne (3).

a) Les révélations véritables. La vision de S. Fursy est célèbre (4), le saint est mort entre 641 et 652, le récit de son voyage outre-tombe fut rédigé dans la seconde moitié du VII^e^ siècle, sans que l'on puisse en préciser l'époque. Le centre de ce long récit est un vif débat entre les anges et les démons se disputant son âme ; au reste leur discussion sent fort l'école. On peut admettre qu'il s'agit du rêve d'un malade (Fursy semblait sur le point de mourir) ; mais que nous apprend-il de nouveau ?

Le vénérable Bède († 735), nous rapporte deux visions de cet ordre (5). Il tenait la première d'un ermite anonyme qui en avait reçu confidence du ressuscité ; c'est presque déjà un on-dit ; quant à la seconde, elle lui vient on ne sait d'où. Admettons néanmoins qu'elles correspondent à des extases réelles, que nous apportent-elles de nouveau ? Voici un résumé de la première : Drithelme, pieux habitant de Northumbrie, étant mort d'une grave maladie, visite d'abord le purgatoire, où le froid lutte avec la chaleur, au grand dam de ceux qui l'habitent. Il visite ensuite l'enfer : c'est un puits où montent et descendent sans cesse des globes de feu, dans lesquels dansent myriades d'étincelles, les âmes des méchants. Enfin, il se trouve en face d'un champ couvert de fleurs, où se promènent des phalanges de personnes habillées de blanc : c'est le séjour des âmes qui n'entreront au ciel qu'après le jour du jugement dernier. En attendant, ces âmes saintes se purifient de leurs fautes. Revenu

(1) A. Barthélemy : *Le Livre d'Arda-Viraf* (1887), pp. XXXVIII-XLII ; E. Blochet : *Les Sources orientales de la Divine Comédie*, p. 20.

(2) El-Bokhari : *Les Traditions islamiques*, litre LXII, ch. XLII, trad. O. Houdas, P., 1908, III, 37-41.

(3) Anquetil-Duperron : *Le Zend-Avesta*, I, 2^e^ p., p. 21 ; E. Blochet : *Les Sources orientales de la Divine Comédie*, pp 192-93 et 195.

(4) *A. SS.*, Januarii, II, 36, 41 et 44. On en trouve un résumé dans J. de Voragine : *Lég. aur.*, c. 144, pp. 639-642, d'après la *Chronique d'Hélinand* (ad Ann. 645). Voir aussi L. Tachet de Barneval : *Hist. lég. de l'Irlande*, 194-197

(5) *Hist. Eccles.*, l. V, cap. 12 et 13.

à la vie, très ému de ce qu'il avait vu, Drithelme entra dans un monastère.

La seconde vision est celle d'un soldat, favori du roi, qui avait différé de faire pénitence. Deux anges lui apparaissent à son lit de mort ; or, tandis qu'ils portent un livre minuscule où est écrit le nombre de ses bonnes œuvres, il voit arriver derrière lui toute une armée de démons, avec un immense in-folio, où se déroule la liste énorme de ses mauvaises actions. Ces derniers vont l'emporter, quand, heureusement pour lui, il revient à la vie (1). Le premier récit rappelle entièrement une des visions consignées dans les *Dialogues* de S. Grégoire le Grand (2), et ne nous apprend rien de nouveau. Le rêve, — si rêve il y eut, — n'est que le reflet d'un texte. Le second contient une longue discussion entre démons et anges qui, pour différer de celle qui s'éleva à la mort de S. Fursy, rentre néanmoins dans la tradition des *conflits* ou des *jugements disputés* dont le moyen âge a multiplié les récits (3).

Nous retrouvons un débat de ce genre dans une lettre de S. Boniface à Ste Walburge (Eadburga) (4). Winifrid, autrement dit S. Boniface, tient ce récit de la bouche même d'un moine de Wenlock tombé dans une mort apparente. Celui-ci avait vu et entendu les démons et les anges se disputer la possession de son âme ; ses vices, empruntant sa propre voix, l'accusaient lui-même de la façon la plus cruelle, aggravant ainsi les reproches des esprits malins (5). Mais il ne faudrait pas se faire illusion sur l'originalité de ce dernier trait. Au témoignage de la tradition iranienne, l'image repoussante de son impureté et de son vice se dresse devant l'âme du méchant et sa piété revêt soudain les apparences d'une belle jeune fille (6). Ce genre de personni-

(1) A. Ebert : *Hist. générale de la Littérature du Moyen Age en Occident*, I, 670-71.

(2) *Dialogues*, IV, 36.

(3) Ce sont parfois les saints qui se substituent aux anges dans la lutte contre les démons C'est par S. Maurice et par S. Martin que l'âme du roi Dagobert est délivrée ; ce sont Jacques de Galice et Denis de France qui arrachent au diable l'âme de Charlemagne. Lenglet-Dufresnoy : *Dissertation sur les Apparitions*, I, 178 et 182.

(4) *Epistola 21*, dans *Monumenta Moguntina*, p. 10.

(5) Ch. Labitte : *La Divine Comédie avant le Dante*, dans *Œuvres*, pp. 111-112 ; A. Ebert : *Hist. génér. de la Littér. du M. A.*, I, 689-90.

(6) A. Barthélemy : *Arâ-Virâf-Nâmak*, P., 1887, pp. XII-XIII et XXII.

fication a d'ailleurs été popularisé dans le christianisme par la *Psychomachie* de Prudence (1). L'ensemble du récit évoque invinciblement la première vision du vénérable Bède et la page de S. Grégoire le Grand qui lui a servi de modèle. La seconde vision conservée dans les lettres de Boniface nous fait assister au voyage d'une femme inconnue en paradis et en enfer (2). L'auteur y parle de plusieurs cieux, dont le plus élevé est toujours le plus beau. Ce trait, qui pourrait passer pour original, nous est déjà connu par le *Voyage d'Arda-Viraf* et l'*Ascension d'Isaïe* (3). Ainsi donc, même si nous admettons qu'il s'agit de deux visions véritables, leurs traits les plus singuliers ne sont pas vraiment nouveaux.

Sans doute serons-nous plus heureux avec la célèbre vision du moine Wettin, qui, en 824, vit Charlemagne dans le Purgatoire. Il était alors moine à Reichenau, et il eut cette vision durant une maladie qui fut suivie d'une mort apparente. C'était dans la nuit du 1er au 2 novembre 824. Dès le lendemain matin, il raconta ce qu'il avait vu à plusieurs personnes dignes de foi, parmi lesquelles se trouvait Heiton, abbé de son monastère, qui mit sa déposition par écrit (4). Au bout d'un an, un autre moine, Walafrid Strabon, disciple du mort, mit ce récit en vers (5). Ce dernier n'a pas hésité, nous dit-on, à l'embellir de circonstances de son invention (6). Heiton appartient à la classe des grands moines politiciens ; Charlemagne l'envoya en ambassade à Constantinople, où il accomplit sa mission avec succès, et nous le voyons sans cesse occupé à procurer quelque privilège à son abbaye de Reichenau. Heiton avait-il été plus scrupuleux que Strabon, et pouvons-nous être bien certain qu'il n'avait pas déjà embelli peu ou prou le récit de Wettin ? L'extase de Wettin elle-même ne laisse pas d'apparaître singulière. Réveillé une première fois de l'espèce de léthargie où il est plongé, et très

(1) L'art du moyen âge a non seulement personnifié les vices et les vertus, mais donné de curieuses images de leurs luttes. E. Mâle : *L'Art religieux à la fin du moyen âge*, pp. 362-73.

(2) *Epistola 112*, dans *Monumenta Moguntina*, pp. 274-77.

(3) A. Barthélemy, *loc. cit.*, p. XXVII.

(4) Mabillon : *AA. SS. ord. S. Bened.*, saec. IV, pars. 1, et *P. L.*, CV, 770 sq.

(5) Mabillon : *AA. SS. ord. S. Bened.*, saec. IV, pars. II, p. 263.

(6) A. Ebert : *Hist. génér. de la Litt. du M. A. en Occident*, II, 168-72.

effrayé de ce qu'il a vu, Wettin, chose étrange, demande à entendre la lecture des Dialogues de S. Grégoire, bien peu propres à calmer son émoi, puis se rendort et reprend son extase au point où il l'avait laissée (1). Néanmoins, Lenglet-Dufresnoy, peu crédule, ne doute pas de la réalité de cette vision (2) ; mais il écrit : « Apparemment, le moine Wettin (je dirais plus volontiers l'abbé Heiton) s'imaginait que Charlemagne n'avait pas fait assez de bien aux monastères de l'ordre » (3). La description des tourments des damnés, du moins en Occident, n'avait jamais encore reçu un tel développement, et l'on ne saurait douter qu'il y ait là une part d'invention. Cette part revient-elle à Wettin ou à Heiton ? Je n'oserais trancher la question. Dans le premier cas, nous serions en présence d'une contribution originale due au rêve d'un léthargique.

A peu près vers la même époque, un moine né en Picardie et mort archevêque de Hambourg en 865, S. Anschaire, eut aussi une vision de la vie future ; il n'avait alors que treize ans, et ce n'est que longtemps après sa mort que son élève favori et successeur, S. Rambert, la mit par écrit en rédigeant sa vie (4). Cette vie, qui a fait un certain nombre d'emprunts à celle des SS. Sixte et Sinice (5), ne constitue pas, dans la circonstance, une garantie de premier ordre. L'abbé Corblet estimait que S. Rambert y avait trop multiplié les songes et les visions pour expliquer des inspirations que le saint avait puisées dans sa foi et dans son zèle pour les âmes (6). Anschaire, après avoir souffert trois jours dans le Purgatoire, visite le ciel, dont il goûte la douceur, sous la conduite de S. Pierre et de S. Jean-Baptiste. Au reste, il n'y a rien vu de bien nouveau : c'est un lieu où l'on adore Dieu au milieu de brillantes clartés et de chants mélodieux (7).

(1) J.-J. Ampère : *Hist. littér. de la France sous Charlemagne*, pp. 108-109.

(2) *Traité*, I, 158.

(3) *Recueil*, I, XXII.

(4) Sur ce personnage, on peut consulter Dom Rivet : *H. L. F.*, V. 277-83 ; J.-J. Ampère : *Hist. litt. de la France sous Charlemagne*, 100-103.

(5) M. Coens, dans *Anal. Boll.* (1927), XIV. 416.

(6) J. Corblet : *Hagiographie du Dioc. d'Amiens*, I, 222, qui résume la Vision d'Anschaire, I, 176-78.

(7) *Vita S. Anskarii*, dans *Mon. Germ. Hist. Script.*, II, 683.

Des rêves de ce genre ont dû nécessairement se produire et l'on peut également considérer comme le fruit d'un songe la vision que nous trouvons dans les *Annales de S. Bertin*, à la date de 839, c'est-à-dire dans la partie qui est habituellement attribuée à Prudence, évêque de Troyes (1). Il ne s'agit ici que d'une sorte d'avis prophétique d'ordre très général. On peut aussi considérer comme un rêve véritable le voyage au ciel de S. André Salus († 948) (2).

Albéric, fils d'un châtelain de Campanie, n'avait que neuf ans lorsqu'il perdit connaissance et demeura neuf jours dans un état complet d'immobilité. Durant ce temps, il eut une vision qu'il raconta souvent par la suite et qui fut rédigée par Guidon, moine du Mont-Cassin, lorsqu'Albéric se retira en ce couvent (3). C'est un long morceau, divisé en cinquante chapitres, qui rappelle à la fois la vision de S. Anschaire — Albéric est également guidé par S. Pierre — et celle de Wettin : la description des supplices y reçoit de nouveaux développements. Nous sommes au XI^e^ siècle, les visions de ce genre se colportent alors couramment, notre jeune malade a fort bien pu en être frappé avant sa maladie.

Parmi les visions qui se produisent durant une léthargie, nous admettrons encore la vision du moine d'Eynsham, en 1196 (4). On présume d'ailleurs qu'il faut identifier notre visionnaire à S. Edmond de Cantorbéry (5).

Même si l'on multipliait de semblables récits, on ne devrait pas se faire illusion sur leurs apports originaux. Les rédacteurs, on l'aura remarqué, ne sont jamais les visionnaires eux-mêmes ; à la simple lecture de rêves comme ceux du jeune Albéric, ou du moine d'Eynsham, on sent fort bien que la part des scrip-

(1) A. DU CHESNE : *Hist. Franç. Script.*, III, 193 ; *Annales de S. Bertin et de S. Vast*, éd. C. Dehaisnes, pp. 32 sq.

(2) *P. G.*, CXI, 621-28 ; GÖRRES : *Mystique*, I, 76-77.

(3) CANCELLIERI : *Osservazioni sopra l'originalita della Divina Comedia di Dante*, Roma, 1814. Voir aussi l'édition de Dante donnée par le P. LOMBARDI, 1815-1817, t. IV, et les éditions de DE ROMANIS, 1815, 20 et 22.

(4) H. THURSTON : *Visio Monachi de Eynsham* dans *Anal. Boll.* (1903), XXII, 225-229 ; O. DELEPIERRE : *L'Enfer*, pp. 80-83, a traduit le résumé que nous devons à Matthieu Paris.

(5) H. THURSTON : *The Vision of the Monk of Eynsham*, dans *The Month* (1898), XLI, 49-63, et VAN ORTROY, dans *Anal. Boll.* (1908), XXVII, 498.

teurs est au moins égale, sinon supérieure à celle du rêveur. En réalité, les secrétaires de nos visionnaires sont de la famille des hagiographes qui ont rédigé tant de légendes et ne se faisaient pas scrupule d'ajouter, d'amplifier, de développer un récit édifiant.

D'autre part, si nous considérons objectivement le contenu de tous les récits que nous venons de passer en revue, leur parenté est incontestable. M. Paul Alphandéry, l'éminent médiéviste, a retrouvé, dans la plupart d'entre eux, diverses traces de manichéisme (1). On pourrait les composer tous en combinant moins d'une dizaine de thèmes d'origine gréco-orientale.

b) Des visions politiques, et de quelques autres visions forgées. Dans les visions sincères — ou présumées telles — qui se sont produites du VI^e^ au XII^e^ siècle, on rencontre parfois un trait singulier. Le visionnaire aperçoit en purgatoire ou en enfer un personnage connu, évêque ou roi. Il est d'ailleurs fort possible que le trait ait été ajouté, ce qui me semble bien être le cas pour la vision du moine Wettin. Comme nous l'avons déjà dit, ce pourrait bien être Heiton, le rédacteur, qui introduisit Charlemagne dans le purgatoire.

D'ailleurs, l'idée de plonger dans l'enfer quelque puissant personnage dont la vie fut mauvaise et tyrannique n'est pas une invention chrétienne. Er l'Arménien, au dire de Platon, n'a pas vu les damnés, mais on lui a révélé qu'Ardiée, tyran de Pamphylie, y était traîné à travers les ronces et tourmenté par deux personnages hideux aux corps enflammés. Thespesius, dont Plutarque nous a conté la descente aux enfers, y a vu Néron percé de clous brûlants (2). Le premier visionnaire dont parle Grégoire le Grand, Pierre d'Evasa, a reconnu plusieurs grands personnages de ce monde au milieu des flammes. Le soldat de Rome, son troisième visionnaire, disait avoir trouvé là Pierre, un dignitaire de l'Église (3). C'est d'ailleurs dans les mêmes *Dialogues* que nous assistons au plongeon du roi Théodoric

(1) P. ALPHANDÉRY : *Traces de Manichéisme dans le M. A. latin* (VI^e^-XII^e^ siècles), dans *Rev. d'Hist. et de Philos. Relig.* (1929), pp. 451-67.

(2) *Traité des délais de la Justice Divine*, 22, dans (*Œuvres morales*, trad. Bétolaud, III, 48.

(3) *Dialogues*, IV, 36.

(† 526) dans la chaudière infernale (1). Cette dernière fable, dont Lenglet-Dufresnoy a fait justice, au nom de la chronologie, a été imaginée pour stigmatiser l'arianisme de ce prince (?). Grégoire prétend l'avoir entendue d'un ermite anonyme ; il était fort capable de l'inventer.

Quoiqu'il en soit de ce point, il n'est pas douteux que la satire au moyen de la vision s'est singulièrement développée durant les siècles qui suivirent Grégoire. Des visions, de plus en plus nombreuses, sont emplies de préoccupations politiques et semblent avant tout des cadres commodes pour les avertissements que les clercs ou les princes voulaient adresser aux évêques, et pour ceux que les moines ou les évêques voulaient adresser aux princes. En les parcourant, on a l'impression de ne jamais quitter la terre. « Ce qui caractérise les visions du IXe siècle, écrit très judicieusement J.-J. Ampère, c'est ce qui caractérise ce siècle lui-même, savoir : une grande part donnée à la politique. Ce temps est un temps de partis, de factions, et dans toutes les branches de la littérature, dans l'histoire des missionnaires eux-mêmes, on rencontre la politique, on la rencontre aussi dans *les visions ;* parce que toutes sont pleines d'allusions aux événements contemporains » (3).

Lorsque Gontram eut fait assassiner son frère le barbare Chilpéric, il ne trouva rien de mieux qu'une vision pour se justifier. Gontram avait été transporté aux portes de l'autre monde, et là, il avait vu Chilpéric enchaîné que lui présentaient trois évêques. Deux d'entre eux disaient : — Nous vous supplions de le laisser, qu'il soit libre après avoir subi son châtiment. — Mais le troisième répondait avec emportement : — Non, qu'il soit dévoré par le feu pour les crimes qu'il a commis ! — Cette discussion ayant continué, Gontram vit de loin un vase d'airain placé sur le feu, et qui bouillait très fort ; puis, tandis qu'il pleurait de douleur, son frère Chilpéric fut violemment saisi ; on jeta ses membres brisés dans le vase, où ils disparurent sans laisser de traces (4).

(1) *Dialogues*, IV, 30.
(2) Lenglet-Dufresnoy : *Recueil*, I, LVIII-LX.
(3) *Hist. littéraire de la France sous Charlemagne*, P., 1868, p. 108.
(4) Grégoire de Tours : *Hist. Franc.*, VIII, 5.

Walafrid Stralon, dans son récit de la vision de Wettin, ne se contente pas, après Heiton, de nous montrer Charlemagne en purgatoire, mais il encadre dans son poème de violentes invectives contre les fonctionnaires infidèles du grand empereur et de vifs éloges de Gérold, beau-père de Charles, et bienfaiteur de son monastère (1).

Hincmar utilisa à maintes reprises ce genre de satire. Dans une lettre qu'il adressa à ses suffragants et aux fidèles de son diocèse, il raconte qu'un certain Bernold, paroissien qui lui était particulièrement connu, eut, durant un évanouissement, une vision de l'au-delà. Transporté dans un lieu obscur et fétide, il aperçut Charles le Chauve qui pourrissait dans la fange de sa propre putréfaction ; les vers avaient dévoré sa chair et il ne restait plus que les nerfs et les os. Après avoir demandé au visiteur de lui mettre une pierre sous la tête, le roi lui dit : « Va annoncer à l'évêque Hincmar que je suis ici pour n'avoir pas suivi ses conseils. Qu'il prie et je serai délivré » (2).

Voilà comment Hincmar osait traiter son maître mort hier. Aussi ne s'étonnera-t-on pas de lui voir renouveler de semblables attaques contre Ebbon, ancien archevêque de Reims, que Lothaire aurait souhaité rétablir sur son siège au lieu et place d'Hincmar (3). Là encore il attaque, sous le couvert de son paroissien Bernold. Ce Bernold est un personnage invraisemblable. On le voit parler avec des morts, puis prier pour eux auprès des vivants, tout cela dans le même quart d'heure. Evidemment Hincmar s'adressait à des populations barbares et d'une énorme crédulité (4). Il s'est d'ailleurs inspiré de Grégoire, de Bède et de Boniface, dont il cite les récits pour légitimer sa grossière invention.

Un certain Audrade, moine de Trois-Fontaines, qui devint chorévêque de Sens en 843, et perdit cette dignité en 849 par suite du retrait général de cette fonction, a joué, durant de longues années, le rôle de la sibylle antique. Lorsque Charles le

(1) A. Ebert, *loc. cit.*, II, 171-172.
(2) Hincmar : *Opera*, 1645, II, 805 ; Flodoard : *Hist. Eccles. Rem.*, III, 18, éd. Lejeune, II, 175-77.
(3) Flodoard : *Hist. Eccles. Rem.*, III, 3, éd. Lejeune, II, 3-10.
(4) Ch. Labitte, *loc. laud.*, p. 117 ; A. Ebert : *Hist. litt. M. A.*, II, 283-84.

Chauve demanda que Burchard fût élevé au siège de Chartres, Audrade le combattit ouvertement, alléguant ses voix et l'opposition du ciel (1). Il eut et rédigea de nombreuses visions. Elles ont toutes un but ecclésiastique et parfois politique. Dans l'une (chap. VIII et IX), le Seigneur demande compte à Louis le Débonnaire de la discorde qu'il a semée entre ses fils, au grand détriment des fidèles ; mais il approuve l'élévation de Charles le Chauve au préjudice de Lothaire, et il exhorte le premier, de même que Louis le Germanique et le fils de Lothaire, Louis, roi d'Italie, à remettre les églises dans leur ancien état, à donner aux monastères les chefs qui leur conviennent, et à défendre à tous leurs sujets le pillage et l'oppression des mêmes monastères (2). Charles le Chauve essaya plusieurs fois de convaincre notre religieux d'imposture ; mais Audrade soutint son personnage jusqu'au bout (3).

Le songe tout à fait analogue que la Chronique de Saint-Denis attribue par erreur à Charles le Chauve (840-847) (4) passe habituellement pour être arrivé à Charles le Gros (884-887). C'est l'une des visions les plus célèbres du moyen âge (5). Ce prince est conduit en enfer, où il voit les conseillers de son père et son père lui-même ; puis au paradis, où il trouve son oncle Lothaire qui lui dit : « L'Empire que tu as possédé justement jusqu'à ce jour doit passer à Louis, fils de ma fille. » Ce discours était mis dans la bouche de Lothaire par un parti qui voulait déposséder Charles le Gros et qui avait jeté les yeux sur Louis l'Aveugle, fils de Boson. Cette vision n'est qu'un mani-

(1) Abbé Sevestre : *Dict de Patrologie*, I, 533, et A. Ebert : *Hist. génér. de la litt. du M. A.*, II, 302-303.

(2) *Excerpta libri revelationum, quae Audradus Modicus scripsit*, dans du Chesne : *Historiae Francor. Scriptores*, II, 390 sq. ; A. Ebert, *loc. cit.*, II, 301-302.

(3) H. Fisquet : *La France pontificale* (Dioc. de Paris), II, 220.

(4) *Les Grandes Chroniques de France*, éd. Paulin Paris, II, 58-63.

(5) Elle a été reproduite par le continuateur de Bède (Guillaume de Malmesbury ?), *De Gestis Angl.*, II, ad ann. 884 ; par Albéric de Trois-Fontaines, dans sa *Chronique* (ad ann. 889), et par Hariulf, dans sa *Chronique de Saint-Riquier* ; cf. *Spicilegium* de d'Achery, II, 323. On en trouve des extraits dans Vincent de Beauvais : *Spec. Hist.*, ch. 49, et dans l'Abréviateur des *Gestes des Rois de France* (ap. Dom Bouquet, VII, 147). Lenglet-Dufresnoy (*Recueil*, I, XXV-XXXV) l'a réimprimée intégralement en l'accompagnant d'une traduction. Zurlauben a publié une édition critique du texte latin : *Vision de l'Empereur Charles le Gros, roi de France et d'Italie*, dans *Hist. de l'Acad. des I. et B.-L.* (1874), XXXVI, 207-234, en la faisant précéder d'une Dissertation.

feste politique en faveur du jeune prétendant. Charles fut effectivement dépossédé ; mais ce ne fut pas au profit de Louis l'Aveugle. Cette malheureuse invention n'était donc qu'une bien pauvre prophétie.

On pourrait multiplier les exemples de ce genre de visions. Tous ces récits reposent sur la même donnée : Un personnage pieux, durant une sorte d'extase ou de léthargie, est transporté dans l'au-delà, où, conduit par un guide divin, il parcourt les diverses régions du monde invisible ; il y reconnaît des personnages contemporains, il y entend accuser avec beaucoup de sévérité tantôt les moines ou les évêques, tantôt les princes ou les rois, tous ceux dont le véritable auteur de la vision voudrait modifier la conduite ou la politique à son profit.

Tandis que ce genre tend à disparaître en France, où l'on en avait beaucoup abusé, il se développe en Allemagne. Les visions infernales ne se montrèrent nulle part plus nombreuses et plus effrayantes (1). Dans le *Liber Visionum* d'Othlon de Ratisbonne (1003-1073), on ne compte pas moins de sept pérégrinations aux régions infernales (2). Le religieux nous donne de longs détails sur la réprobation et le supplice de l'impératrice Théophanie et d'Henri III le Noir (3).

Les clercs et les moines n'ont pas dédaigné d'utiliser de telles visions pour défendre les biens des églises et des monastères. L'extase toute fabuleuse que Flodoard († 966) prête à S. Eucher, évêque d'Orléans († 758) en est un bon exemple (4). Dans un ravissement, Eucher aurait vu Charles-Martel livré aux tourments infernaux pour avoir usurpé des biens ecclésiastiques (5). Au XI^e^ siècle, Grégoire VII (1020-1083) n'hésite pas à se servir à son tour de ce genre de prosopopées. Prêchant un jour devant Nicolas II, il osa raconter qu'un saint personnage, ayant été conduit en esprit dans le séjour de la damnation, y avait vu toute

(1) A.-F. Ozanam : *Les Poètes franciscains en Italie.*

(2) *Liber visionum tum suarum tum aliorum* apud Bern. Pez : *Thesaurus anecd. Noviss.*, III.

(3) A. Sevestre : *Dict. de Patrologie*, V, 1903 ; Delepierre : *L'Enfer*, pp. 37-38.

(4) Bénédictins et bollandistes sont d'accord pour y voir une fable : *Gallia Christiana*, VIII, 1918, et *A.A. SS.*, Febr., III, 24.

(5) Flodoard : *Hist. Eccl. Rem.*, II, 12, éd. Lejeune, I, 295-96, et A. Molinier : *Sources Hist. Fr.*, I, 70.

une lignée de comtes suspendus aux barreaux d'une échelle, elle-même suspendue au-dessus des flammes infernales (1). Le dernier venu obligeait les autres à descendre d'un échelon, et le plus ancien à tomber dans la géhenne ; ces malheureux expiaient ainsi le crime d'un de leurs ancêtres, qui s'était emparé d'un domaine de l'église de Metz. Mais que penser de ce supplice à retardement ? Cela ne sent-il pas déjà le terrible génie de Dante ? Au XIV^e^ siècle, lorsque le grand Florentin utilisera cette longue tradition pour en tirer *l'Enfer* de sa *Divine Comédie*, il ne manquera pas de retrouver au Purgatoire tous les criminels de son temps, princes et rois, évêques et papes, et tous ses ennemis personnels (2).

A ceux qui s'étonneraient de tant de visions audacieusement fabriquées, nous rappellerons que, durant les mêmes siècles, de nombreuses légendes hagiographiques sont de purs romans. Il est facile d'en citer qui contiennent des visions de l'au-delà. Les récits d'un certain chevalier Marinus et de son écuyer Paschase, de même que leur résurrection par S. Taurin, appartiennent à une vie du IX^e^ siècle dont l'abbé Mesnel déclare qu'il s'agit d'un faux caractérisé (3). La vie de S. Mansuet, évêque de Toul, rédigée au X^e^ siècle, n'est qu'un recueil de traditions populaires et l'on ne saurait accorder une ombre de crédit à la vision du gouverneur de cette ville, qui aurait été ressuscité par lui (4).

S. Baronce, qui vivait auprès de Thierry II, et mourut vers 700, n'abandonna la cour qu'à la suite d'une vision du ciel et de l'enfer ; mais la vie qui nous la raconte est une pièce très romancée, qui ne fut rédigée qu'au XI^e^ siècle (5). Dans une vie toute légendaire de S. Hervé, que l'on peut dater du début du XII^e^ siècle (6), on peut lire au moins trois récits de visions du ciel, qui ont tout l'allure des traditions populaires (7).

(1) VILLEMAIN : *Tableau de la Littérature au Moyen Age*, P., 1852, I, 28.

(2) Les visions irlandaises du XII^e^ siècle ont encore utilisé notre thème. Tungdal voit dans le Purgatoire les vieux rois d'Irlande Donach, Cormach et Conchobar ; cf. *Visio Tundali*, § 11, trad. O. Delepierre, pp. 36-37.

(3) Abbé J.-B. MESNEL : *Les SS. du Dioc. d'Erreux*, I, 58-60.

(4) Abbé LENGLET-DUFRESNOY : *Traité*, II, 114.

(5) Dom RIVET : *H. L. F.*, III, 632. Pour le texte, voir MABILLON : *AA. SS. ord. S. Bened.*, II, 794-96 (*B. H. L.*, 997).

(6) *Anal. Boll.* (1893), XII, 311-312.

(7) Abbé H. CALVEZ : *S. Hervé*, Brest, 1926, pp. 8, 16 et 33-34. Voir aussi A. DE LA BORDERIE : *S. Hervé*, p. 299.

La vision de l'au-delà appartient non seulement au genre hagiographique, mais à la tradition littéraire la plus générale. Au x[e] siècle, nous pouvons citer un poème d'Ansellus le Scholastique où l'auteur nous conte comment un moine inconnu, de passage dans le monastère de S. Remi de Reims, y eut une vision de l'enfer. Il y mêle d'ailleurs quelques réminiscences de Virgile et d'Horace (1). S. Ulric, évêque d'Augsbourg, dans le même siècle, s'entend à merveille, dans ses sermons, à peindre les châtiments de l'enfer et la félicité du ciel (2).

c) Le voyage de S. Brandan en des contrées surnaturelles. Le Purgatoire de S. Patrice. Les voyages dans l'autre monde revêtent un aspect tout particulier dans l'Irlande des xi[e] et xii[e] siècles. Le paganisme irlandais parlait volontiers du *Mag-Mell*, ou *Plaine de Délices*, sorte de Paradis terrestre situé dans des îles lointaines, dont la position exacte n'était pas déterminée. Les audacieux qui s'abandonnaient aux flots, dans un bateau sans rames ni voiles, avaient de grandes chances d'y aborder un jour ou l'autre (3). De là les *imram*, ces voyages sur mer, dont la *Navigation de S. Brandan* n'est qu'une forme christianisée (4). Cette célèbre pérégrination, dont nous possédons deux manuscrits du xi[e] siècle (5), n'est qu'un voyage à la recherche de l'île Fortunée des anciens Irlandais, recherche durant laquelle Brandan et ses compagnons touchent les seuils de l'Enfer et du Paradis (6).

Dès le ix[e] siècle, la légende des voyages de S. Patrice dans la mer Tyrrhénienne est constituée et rapproche le patron de l'Irlande de ces navigateurs errants partis à la recherche de l'autre monde (7). Par la suite, le grand S. Patrice remplacera même, dans l'esprit du peuple, Manannan Mac Lir, le dieu psychopompe irlandais. Dès le début du xii[e] siècle, les cavernes de l'île de Lough Derg étaient considérées comme des lieux

(1) Édelestand du Méril: *Poésies populaires latines* (1843), pp. 200-217; cf. Dom Rivet: *H. L. F.*, VI, 253; A. Ebert: *Hist. gén. de la Litt. du M. A.*, III, 188-89.
(2) A. Ebert, *loc. cit.*, III, 496.
(3) S. Czarnowski: *Les Cultes des Héros: S. Patrick*, P., 1919, pp. 173-76, 181-83.
(4) S. Czarnowski, *l. l.*, p. 202.
(5) A. Jubinal: *La Légende latine de S. Brandaines*, P., 1836, in-8°, p. IV.
(6) Outre les trois versions données par Jubinal, ou indiquées par lui, voir la version italienne rapportée par F. Villari: *Antiche leggende tradizioni che illustrano la Divina Comedia*, Pisa, 1865, pp. 82-109, surtout 93-95.
(7) S. Czarnowski: *Le Culte des Héros: S. Patrick*, pp. 70-81, 198-202.

hantés par les démons, et l'une d'elles était baptisée caverne S. Patrice (1). Au reste, le saint avait ressuscité le roi Echu, lequel, pour convertir des mécréants entêtés, raconta ce qu'il avait vu après sa mort concernant le bonheur des saints et les supplices réservés aux impies (2).

C'est dans cette atmosphère que naquit, vers le milieu du XII[e] siècle, la fameuse légende du chevalier Owen et de sa visite au Purgatoire (3), Marie de France la versifia en français dès la fin du même siècle (4).

A son tour, la vision de Tungdal, autre chevalier irlandais, se rattache directement au Purgatoire de S. Patrice ; elle a été écrite un peu après l'année 1149 de notre ère, par un moine irlandais, pour une abbesse de l'Allemagne du Nord (5). L'âme de Tungdal, après avoir parcouru l'Enfer et le Paradis, où elle reconnaît quatre évêques, rentre dans le corps qu'elle animait (6). C'est à peine si cette vision fut moins célèbre que celle du chevalier Owen. Vincent de Beauvais la rapporte longuement (7).

Le cycle des visions irlandaises forme donc un groupe à part, qui se greffe à la fois sur le thème du périple mythologique et sur les légendes locales de l'île de Lough Derg. On peut d'ailleurs admettre que certains visiteurs de la fameuse caverne ont eu des visions réelles dans l'étourdissement provoqué par la peur ou même dans une sorte d'ivresse habilement préparée par le jeûne et des boissons hallucinatoires. On ne voit pas, en tout cas, que les descriptions du ciel et de l'enfer qui s'y rattachent soient très originales ; peut-être donnent-elles quelques traits nouveaux

(1) GIRALDUS CAMBRENSIS : *Topographia Hiberniae.*

(2) [J. GUY] : *Le Voyage du Puys S. Patrice*, Genève, 1867, pp. 35-36.

(3) Cf. P. MEYER, dans *Notices et Extraits des mss.* (1891), XXXIV, I, 238-46.

(4) MARIE DE FRANCE : *Le Purgatoire de S. Patrice*, dans *Poésies*, éd. B. de Roquefort, P., 1832, II, 403-499.

(5) Cf. les références réunies par U. CHEVALIER : *Répert. Bio-Bibliogr.*, II, 4570-71, auxquelles il faut ajouter P. VILLARI, *loc. cit.*, pp. 3-22 et 23-50, qui donne, outre une version latine, une traduction italienne de 1479. On peut également consulter E. BLOCHET : *Les Sources orientales de la Divine Comédie*, pp. 111-112.

(6) C'est à O. DELEPIERRE : *Vision de Tondalus, récit mystique du XII[e] siècle*, Mons, 1838, in-8°, que nous devons la première traduction française moderne de cette légende ; il y a joint une notice sur ses diverses éditions incunables, pp. XVIII-XX.

(7) *Speculum Historiale*, XXVIII, 88-104.

dans la description des supplices ; mais elles s'inspirent largement de la *Vision de S. Paul* (1).

Ainsi nous constatons que les six siècles qui suivent les six premiers siècles de l'ère chrétienne ont connu, comme les premiers, bien plus de visions fabriquées que de visions réelles. Les visions que procurait le trou S. Patrice ne diffèrent pas sensiblement des visions politiques. Ce sont à peu près les mêmes thèmes dans les unes et dans les autres. Quant aux rares révélations, qui vont de S. Fursy au moine d'Eynsham, nous avons vu que leur originalité n'a rien de bien accentué. Elles n'ont guère servi qu'à donner un accent de sincérité à la tradition littéraire qu'elles n'ont pas renouvelée, mais rafraîchie. L'écrivain, très maître de soi, de même que l'extatique possédé par le ciel, sont emportés l'un et l'autre dans le même courant formidable et ne reflètent tous qu'une même image légendaire.

§ IV. — Les visionnaires du XIII^e siècle a nos jours

Avec le XIII^e siècle commence une ère nouvelle. La période des visions politiques est close ou va se clore. Elle se continue plus tardivement, il est vrai, en Italie et en Allemagne, mais la *Divine Comédie* (commencée en 1298) est une œuvre purement littéraire et telle vision vengeresse rapportée par le dominicain Jean Héroldt († 1418) ne fut généralement prise que pour une fiction.

Après le Roman de Renart, on devine ce que les trouvères vont faire de nos visions. Ils s'en serviront pour railler les travers des hommes et substitueront, au mystère et à la terreur, la plaisanterie et le burlesque. Il suffira de nommer Rutebeuf et la *Voye de Paradis*, Raoul de Houdan et le *Songe d'Enfer*. Avec ce dernier, on croirait déjà entendre Scarron parodiant le Tartare de Virgile. Les fabliaux traitent le voyage dans l'au-delà dans le même esprit ; qu'il s'agisse *Du Jongleur qui va en enfer* ou *Du*

(1) E. Mâle : *L'Art religieux de la fin du Moyen Age*, 507-509, qui s'exagère leur originalité.

Vilain qui gagna le Paradis, on n'y rencontre que danses et refrains galants, rires bruyants et moqueries joyeuses (1).

C'est à ce courant ou à des sources analogues qu'il faut rattacher certaines visions populaires — le populaire n'invente pas — car on y rencontre les mêmes pâles descriptions. C'est le cas d'un conte breton recueilli par Luzel (2) et d'une légende bulgare transcrite par Lydia Schischmanoff (3). C'est l'esprit des jongleurs et trouvères les plus populaires qui a inspiré ces enfers forains où, par le jeu d'un ruban mobile on voyait toute une série de petits personnages représentant les professions les plus diverses précipités par le Diable dans la chaudière infernale. Satire et rire, ce sont les condiments ordinaires de la joie ou des distractions du peuple.

Dans la transformation de la vision légendaire en œuvre littéraire, on doit faire une place à part aux livrets d'où sortit, à la fin du xvi^e^ siècle, la légende du docteur Faust. Cette œuvre, destinée à lutter contre la magie, s'apparente étroitement au roman hagiographique. Elle emploie comme lui, et même plus abondamment, le merveilleux diabolique et travaille non moins énergiquement à détourner les pauvres hommes de Satan et de ses séductions (4).

Certes, la vision hagiographique n'est pas près de mourir. Dans le *Dialogue des Miracles* de *Césaire d'Heisterbach* (1180-1230), et dans la *Légende Dorée* de *Jacques de Voragine* (1230-1292), elle est devenue un lieu commun. Bien entendu on la retrouvera dans tous les grands recueils de vies des saints du xiv^e^ au xix^e^ siècle ; mais il s'agit là d'une tradition édifiante, dont l'influence et le prestige se limitera aux milieux catholiques particulièrement dévots.

Il ne faut pas oublier que, dans un même pays, on voit couler côte à côte les courants les plus divers. Même aujourd'hui, telle

(1) Ch. Labitte, *loc. laud.*, pp. 133-35.

(2) F.-M. Luzel : *Lég. Chrét. de la Basse-Bretagne*, I, 120-26. Dans divers autres contes, le ciel et l'enfer sont décrits, mais très brièvement, comme des châteaux, d'immenses donjons clos. L'un est plein de flammes où l'on brûle, l'autre, de chants mélodieux. A. Le Braz : *La Lég. de la Mort*, 3^e^ éd. (1912), II, 345-46 ; 359-60 et les notes p. 363.

(3) Lydia Schischmanoff : *Lég. relig. Bulgares*, P., 1896, in-16, pp. 260-63.

(4) P. Saintyves : *La Légende du Docteur Faust*, préface.

brave femme de campagne ignorera, toute sa vie, toute production littéraire et son mari se contentera strictement de la lecture de *La Croix du dimanche*, et lue, Dieu sait comme ! Pour de telles gens, dont les souvenirs d'école sont réduits à peu près à rien, la prédication du curé fournit tout le bagage moral et intellectuel. C'est dans des milieux pareillement clos que continueront de naître les visionnaires, avec cette différence que l'on connaîtra de mieux en mieux les vies des extatiques.

Nous pouvons donc espérer nous rendre un compte plus exact de la valeur et de l'originalité des récits de voyage dans l'autre monde qui se produisirent depuis le XIII^e siècle, et surtout depuis le XVI^e.

Toutefois, nous devons noter tout d'abord que la vie d'une Ste Christine l'Admirable, morte en 1224, est toute embroussaillée, dès l'origine, de traditions monastiques fort incertaines. Lenglet-Dufresnoy, qui apprécie à sa juste valeur Thomas de Cantimpré, et le qualifie de grand auteur de fables, estime que, dans son enthousiasme, il a réalisé en histoire tout ce que Christine, son héroïne, avait pieusement imaginé dans son sommeil, et rapporté comme des songes (1). On ne saurait oublier, toutefois, que cette sainte eut nombre d'extases et que les extatiques perdent fréquemment le pouvoir de distinguer entre les songes du sommeil normal et les extases du sommeil mystique.

Il est bien rare que les narrateurs de ces sortes de faits soient des témoins auxquels on puisse se fier. Ils mêlent toujours à leurs récits des éléments surajoutés, empruntés à la tradition hagiographique, voire au folklore universel. Le bienheureux Davanzat, parvenu à un âge avancé († 1295), voyait souvent le ciel s'ouvrir devant lui : « Quelques mois avant sa mort il entendit le chant des anges. Un jour qu'il était à l'église, avec un jeune homme qui était son habituel compagnon, lisant les litanies des saints, il s'arrêta tout à coup, les yeux fixés au ciel, dans une sorte d'extase : « Je les entends, mon fils », s'écria-t-il ; et comme l'autre n'entendait rien, il lui prit la main et lui demanda s'il entendait maintenant ; et le jeune homme entendit une harmonie céleste qui remplissait la nef sonore de l'église,

(1) LENGLET-DUFRESNOY : *Traité*, II, 438.

mais lorsqu'il eut quitté la main du Père Davanzat il n'entendit plus rien » (1). La communication temporaire d'une capacité miraculeuse, ici d'une sorte d'audition céleste, par le contact de la main est un thème classique du folklore universel ; il révèle le vrai caractère de ce récit.

Il arrive fréquemment que les extatiques eux-mêmes confondent leurs visions, leurs songes et leurs méditations. Lorsque Ste Flore († 1347), qui embauma de ses vertus le diocèse de Cahors, priait : « Dieu lui découvrait souvent les joies éternelles du palais du ciel en y fixant les yeux de son âme, et si, plus tard, elle cherchait à rappeler à son souvenir ce qu'elle avait vu, ou si on l'obligeait à l'exprimer par la parole, au même instant elle éprouvait un nouveau ravissement, une nouvelle extase la ramenait au ciel et il n'était pas rare de la voir demeurer longtemps immobile et comme si elle eût été morte » (2). Lorsque la visionnaire en est arrivée à ce point, ses révélations peuvent être sincères mais ne sont plus qu'un mélange confus de souvenirs, de rêveries, de songes et de visions extatiques qui, au total, ne font que réfléter, en termes plus ou moins imagés, les apports du passé.

Les révélations de Ste Brigitte de Suède (1302-1373) et les visions de Ste Françoise Romaine (1384-1440) fournissent deux bons exemples de ces récits où se mêlent aux souvenirs les songes et les hallucinations. Ste Brigitte retouchait ses révélations, Notre-Seigneur le remarque sans la blâmer ; bien plus, il approuve les secrétaires de la sainte qui, en les traduisant du suédois en latin, ajoutent de la couleur et de l'ornement (3). Ces révélations, qui furent d'abord publiées à Nuremberg en 1500, puis à Rome en 1628, en 2 volumes in-folio, sont, en réalité, des visions très remaniées, par la sainte d'abord et par ses deux secrétaires, Alphonse de Vadatera, ancien évêque de Jaen, et Pierre Olafsson, prieur d'Alvastra qui, pendant trente ans, recueillirent ses révélations et les traduisirent du suédois en latin. Dès que ces révélations se popularisèrent en Europe,

(1) *Le Palmier séraphique*, Bar-le-Duc, 1872, VII, 122-23.
(2) Mgr Guérin : *Petits Boll.*, XII, 81-82, d'après l'abbé C. Lacarrière : *Vie de Sainte Flore*, Toulouse, 1871.
(3) R. P. A. Poulain : *Des Grâces d'Oraison*, 10e éd., p. 355.

Gerson, un maître en matière mystique, et divers autres théologiens cherchèrent à les faire condamner, mais en vain ; le courant en faveur de ces sortes de visions était trop puissant. Elles furent, au contraire, approuvées par Grégoire XI en 1377, et Urbain VI en 1379 (1).

Les visions de Ste Françoise Romaine n'ont pas été moins nombreuses, nous possédons la relation de quatre-vingt-treize d'entre elles (2). Dans la quatorzième, elle nous conte sa visite aux trois cieux : ciel étoilé, ciel cristallin, ciel empyrée, ce dernier tout illuminé par les plaies de Jésus. Dans la quarante-troisième, qui eut lieu le jour de la Toussaint, elle nous dépeint l'assemblée des saints et leurs principaux ordres. Dans la cinquante-troisième, elle nous décrit le Purgatoire. Quant à l'Enfer, qu'elle a visité sous la conduite de l'ange Raphaël, elle lui consacre un véritable traité (3). Là encore, les retouches de la sainte et la collaboration de son confesseur et biographe Jean Mattiotti sont évidentes. Au reste, la R. M. Marie Anguillara, qui succéda à la sainte dans le gouvernement de la congrégation des Oblates de Rome, et qui écrivit aussi sa vie, n'oublie pas de faire cette sage réserve : « Beaucoup de choses qu'elle a vues en extase doivent être considérées comme étant simplement de pieuses méditations, et des contemplations dues à sa propre activité » (4). Elle aurait pu ajouter non moins justement : et beaucoup sont dues aux suggestions et aux remaniement de son confesseur.

Les visions de Ste Lidwine de Schiedam (1380-1433) ne nous sont connues qu'à travers les récits enthousiastes de Jean Gerlac et de Jean Brugman. Cependant même d'après ces pages arrangées, elle a vu l'Enfer, le Purgatoire et le Ciel comme les ont vues tous les catholiques de son temps. Cette remarque est de Huysmans qui ajoute :

« *Dieu adapte, en effet, presque toujours la forme de ses visions à la façon dont les pourraient imaginer ceux qui les reçoivent.* Il tient

(1) R. P. A. Poulain : *Des Grâces d'Oraison*, 10e éd., p. 641.
(2) *AA. SS.*, Martii, II, 176-211.
(3) On pourra voir un résumé de toutes ces visions dans Guérin : *Petits Boll.*, III, 316-318.
(4) R. P. A. Poulain : *Des Grâces d'Oraison*, 10e éd., p. 345.

généralement compte de leur complexion, de leur tournure d'esprit, de leurs habitudes. Il ne réforme pas leur tempérament pour les rendre capables de considérer le spectacle qu'il juge nécessaire de leur montrer ; il ajuste, au contraire, ce spectacle au tempérament de ceux qu'il appelle à le contempler ; cependant les saints qu'il favorise voient ces tableaux sous un aspect inaccessible à la faiblesse des sens ; ils les voient intenses et lumineux, dans une sorte d'atmosphère glorieuse que les mots ne peuvent énoncer, puis, sans qu'ils puissent faire autrement, ils les rapetissent, ils les matérialisent, en essayant de les articuler dans un langage humain et ils les réduisent ainsi, à leur tour, à la portée des foules.

« Tel paraît avoir été le cas de Lydwine.

« Sa vision de l'enfer et du purgatoire avec leurs donjons à lucarnes grillées, leurs hautes murailles enduites de fuligine, leurs geôles horribles, leur tapage de ferrailles, leurs puits enflammés, leurs cris de détresse, ne diffère guère de celle de Françoise Romaine, et nous la trouvons également traduite par tous les imagiers et les peintres de son siècle et de ceux qui l'avoisinent.

« Elle s'étale sur les portails des jugements derniers, sur les porches des cathédrales, elle apparaît dans les panneaux que nous conservent les musées, dans celui de l'Allemand Stephan Lochner, à Cologne, pour citer de tous le plus connu » (1).

Il serait, je crois, bien inutile de rechercher ce que les visions des véritables extatiques contiennent d'original. En toute hypothèse, il y a infiniment plus d'originalité dans la *Divine Comédie*. Ste Thérèse (1515-1582), qui reste la plus grande de toutes les grandes mystiques, parle du ciel et de l'enfer avec une singulière stérilité d'images. Ste Catherine de Ricci (1519-1589), qui visitait le purgatoire tous les dimanches, recommençait à peu de chose près le même rêve banal toutes les semaines (2).

Deux heures avant de mourir, Ste Rose de Lima (1586-1617), revenant d'une longue extase, dit à son confesseur : « O mon père, que j'aurais de grandes choses à vous dire de l'abondance des consolations dont Dieu comblera ses saints durant l'éternité. Je m'en vais, avec une satisfaction d'esprit incroyable, contempler la face de mon Dieu » (3). Et ce fut tout.

(1) J.-K. Huysmans : *Sainte Lydwine de Schiedam*, P., s. d., in-12, pp. 172-173. Sur l'état plus ou moins extatique de la sainte pendant ses visions, voir Huysmans, *loc. cit.*, p. 163.

(2) P. Hyac. Bayonne : *Vie de Sainte Catherine de Ricci*, ch. XVI, 1, 286.

(3) Mgr Guérin : *Petits Boll.*, X, 344.

Au XVII^e siècle, on semble s'être lassé des visions du ciel et de l'enfer. Le purgatoire est à la mode. Quelque cent ans auparavant, Ste Catherine de Gênes (1447-1510) en avait enduré les feux au profit des âmes abandonnées de tous. Tout le long du grand siècle, de pieuses femmes, qui l'ont beaucoup admirée et qui ont lu avec dévotion son traité sur le Purgatoire, se découvrent, elles aussi, une mission d'expiatrices et prennent sur elles tout ce qu'elles peuvent des souffrances des âmes qui y séjournent. Ce sont : en Italie, Ursule Benincasa, la fondatrice des Théatines (1547-1618) ; en Espagne, Agathe de la Croix, autre tertiaire de l'ordre de S. Dominique († 1621) ; Marie Escobar, réformatrice de la règle de Ste Brigitte († 1633) ; Paule de Ste Thérèse, tertiaire de l'ordre de S. Dominique († 1657) ; en France, Agnès de Langeac, troisième tertiaire de l'ordre de S. Dominique († 1634) ; en Belgique, Marie Ock, tertiaire carmélite († 1684). Aucune de ces habituées du Purgatoire ne nous en a laissé une description neuve (1).

A l'aurore de la Révolution du XVIII^e siècle, et durant toute cette période tourmentée, les expiatrices s'affligent pour l'Église ; toutefois certaines d'entre elles n'oublient pas les âmes du Purgatoire, telles Marie-Josepha Kümi, une Suissesse († 1817) et Anne-Catherine Emmerich, une Allemande († 1824) (2).

La célébrité de cette dernière mérite qu'on s'y arrête un instant. Ses biographes l'ont traitée comme une grande sainte. Elle semble avoir été une pieuse fille toute enivrée de ses visions et d'une sincérité fort relative. Dans ses visites au Purgatoire, elle aperçoit des âmes qui lui semblent souffrir beaucoup, mais semble ne pas voir le lieu de torture. L'Enfer lui apparaît comme le séjour de tourments infinis. Il est grand comme un monde, empli de ténèbres et de fumée ; et c'est tout. Elle dépeint plus longuement le ciel, vaste cité lumineuse, ou jardin immense orné de plantes et d'animaux brillants (3). On reconnaît tout de

(1) J.-K. Huysmans : *Sainte Lydwine de Schiedam*, pp. 298-301.

(2) J.-K. Huysmans, *loc. cit.*, 303-304.

(3) P.-E. Schmoeger : *Vie de Anna-Catherine Emmerich*, trad. de Cazalès, vicaire général, Paris, 1868, 3 vol. in-8°. Sur le Purgatoire, cf. I, 329, 330 ; II, 53, 155-157 ; III, 9, 30. Sur l'Enfer, voir : II, 243 ; III, 25. Sur le Ciel, cf. II, 57-58, 207-208, et III, 26.

suite la Jérusalem céleste de l'Apocalypse ou le jardin paradisiaque des Catacombes. Il y aurait d'ailleurs beaucoup à dire sur la collaboration de Clément Brentano, qui, durant de longues années, vécut près d'elle, perdu d'admiration, et lui servit à la fois d'entraîneur et de secrétaire (1).

Les ouvrages d'un Engelbrecht (1599-1642) (2) ou d'un Swendenborg (1688-1772) (3) sur le Ciel et l'Enfer, bien que fort copieux, ne contiennent guère de nouveautés. Au total, les visionnaires modernes ne font que reproduire, sur l'autre monde, ce que la tradition leur avait enseigné. Leurs visions et même les longs traités qui en ont été les fruits, ne sont, comme nous l'avons déjà dit, qu'une combinaison, sans rien de fort original, des souvenirs de leurs lectures et des songes qu'elles leur ont inspirés. Le grand ouvrage de Swendenborg sur le ciel et l'enfer n'est qu'une suite de conversations avec des personnages de l'au-delà, où l'on chercherait en vain une description neuve (4).

Une somnambule disait souvent, en parlant de son état de somnambulisme, qu'elle était alors « de l'autre côté » ou « dans l'au-delà » (5), traduisant ainsi un simple changement dans ses perceptions par un changement de lieu et par un passage dans un autre monde. Les appréciations de leurs songes et de leurs visions par les extatiques constituent quelque chose d'analogue. Ils leur apparaissent, d'une part, comme doués d'une objectivité qu'ils n'ont pas, et revêtent, d'autre part, un aspect religieux et émotif qui les incite à les situer dans un monde spécial, qu'ils appellent tantôt le monde spirituel et tantôt l'autre monde.

(1) Cf. G. Dirrheimer: *Anne-Catherine Emmerich, la visionnaire stigmatisée de Dülmen, et Clément Brentano, son secrétaire. Etude sur l'authenticité des visions d'A.-C. Emmerich*, Paris, 1923, in-12, dont le curieux plaidoyer va à l'encontre de son but.

(2) L'ouvrage intitulé: *Véritable vue et histoire du Ciel*, Brunswick, 1625, est le récit de son excursion au paradis et en enfer. Cf. O. Delepierre: *L'Enfer*, pp. 107-111. On a réuni ses écrits sous ce titre: *Œuvres, Visions et Révélations de Jean Engelbrecht*, Brunswick, 1640.

(3) Une traduction française en parut peu après sa mort sous ce titre: *Les Merveilles du Ciel et de l'Enfer et des terres planétaires et astrales*, par Em. Swedenborg, *d'après le témoignage de ses yeux et de ses oreilles*, Berlin, Decker, 1786, 2 vol. in-8°.

(4) Cf. O. Delepierre: *L'Enfer*, pp. 112-117.

(5) Perty: *Die mystischen Erscheinungen*, 1, 282.

Swedenborg déclarait avoir vécu, durant vingt-cinq ans, à la fois dans le monde spirituel, avec les anges, et dans le monde naturel avec les hommes. Il avait fini par percevoir, dans le même temps, les personnages de ses visions et ses commensaux en chair et en os, sans pouvoir accorder plus d'objectivité aux uns qu'aux autres. De telles gens ont pu croire qu'ils avaient visité réellement l'autre monde, contemplé le Purgatoire, le Ciel et l'Enfer ; ils n'en ont rien rapporté qui n'ait été connu avant eux.

En dépouillant les traités de médecine mentale, on constaterait très probablement que la capacité d'invention des visionnaires est des plus modestes. J'emprunte le cas d'Alexandrine Lanois à Brierre de Boismont. Vers 1850, elle visita souvent le Ciel dans ses visions. Le docteur qui la soignait lui ayant demandé ce qu'elle avait vu... Elle avait vu le bon Dieu, qui était tout blanc, disait-elle, les anges... et le Ciel d'or et d'argent (1). L'imagination des visionnaires ne fait que remanier les souvenirs qu'ils ont emmagasinés à la suite de leurs lectures ou des prédications qu'ils ont entendues. Et même chez ceux qui ont subi un long entraînement, les inventions ne valent jamais celles d'un Grégoire VII, ni leurs arrangements, les créations de Dante.

Du XIII^e^ au XX^e^ siècle, nous avons pu constater que les visions de l'au-delà n'ont pas cessé de se produire. Bien mieux, comme la crédulité générale n'a cessé de diminuer, la vision politique plus ou moins savamment fabriquée a disparu, et l'on peut dire que la plupart des visionnaires modernes sont aussi sincères que leur état maladif le permet. Ils sont, en général, incapables de ne pas mêler au récit de leurs visions le souvenir de leurs songes ou de leurs méditations, et ceux qui recueillent leurs récits, loin de les secourir dans leur infirmité, aggravent cette confusion par leurs suggestions et leurs sollicitations. Le visionnaire est un malade, un psychasthénique orienté par son édu-

(1) Brierre de Boismont : *Des Hallucinations*, 3^e^ éd., P., 1862, p. 312. Les aliénés qui font du délire religieux ont assez souvent des visions du Ciel et de l'Enfer ; mais là encore, ce ne sont que souvenirs médiocres. Cf. Dr A. Barbaut : *L'Influence du Milieu sur le développement du Délire religieux en Bretagne*, P., 1897, pp. 62, 72 et 84.

cation et par son milieu ; chez lui, l'affaiblissement du contrôle de l'objectivité des images dépend d'un affaiblissement général ; l'abondance et l'éclat de ces mêmes images, suite de l'excitation du système nerveux, rend d'ailleurs ce contrôle des plus difficiles. La vision n'est donc qu'un reflet brillant, mais un reflet. Les temps modernes nous ont permis de mieux nous rendre compte de ce phénomène exceptionnel, qui prenait jadis l'aspect d'un miracle ou plus précisément d'une révélation. Ces vérités ont été entrevues tout d'abord par les prêtres psychologues, tel un Gerson (1363-1429), que nous avons vu rejeter les visions d'une Ste Brigitte, en s'appuyant, il est vrai, sur leur contenu théologique. Il ne faudrait pas croire d'ailleurs qu'il n'en perçût pas le côté maladif. Les efforts des XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles pour tout étudier à la lumière de la raison, en soumettant tous les phénomènes de l'esprit à l'analyse et à la critique se manifestèrent non seulement par les attaques d'un Voltaire, mais par les études d'un Dom Calmet et surtout les admirables traités de Lenglet-Dufresnoy. Les théologiens vont ici de pair avec les philosophes et les savants, lorsqu'ils ne les précèdent pas.

La compréhension de ce curieux phénomène nous permet enfin d'embrasser le cours de ces manifestations de l'humanité depuis les Primitifs jusqu'à nos jours. La vision du monde des âmes n'est pas le fruit d'un véritable voyage dans cet au-delà, dont nous continuons à tout ignorer, mais le produit d'un cerveau particulièrement préparé ou organisé. Les narcotiques ont joué jadis un large rôle et le jouent encore chez les demi-civilisés. L'entraînement ascétique, avec l'affaiblissement psychique et l'excitation nerveuse qui en résultent, constitue la grande source des visions sincères. Mais il n'y a pas qu'une préparation du terrain, il y a aussi celle du contenu des visions. Chose remarquable, la méditation, qui contribue si puissamment à modifier l'organisme, et surtout le psychisme, fournit aussi la matière des songes du sommeil et des visions de l'extase. Et, d'autre part, elle-même ne fait qu'utiliser des souvenirs, tous puisés dans l'enseignement religieux ou la lecture des vies des saints.

Ainsi s'explique la monotonie de tous ces récits, même sin-

cères. Au plagiat littéraire, si fructueux, il faut ajouter le plagiat inconscient de l'extase ou du rêve, dont l'apport est loin d'être négligeable. La tradition littéraire, une fois constituée, ne permet pas grande fantaisie aux inventeurs ; les songeurs et les extatiques procèdent sans le savoir comme de simples plagiaires. La tradition hagiographique n'est presque jamais qu'un aspect de la tradition littéraire, un courant dans cette crue incessante qui assaille dès leur naissance les générations pour leur imposer les mêmes éternelles images.

DEUXIÈME PARTIE

DE QUELQUES MIRACLES

DEUXIÈME PARTIE

DE QUELQUES MIRACLES

CHAPITRE V

LES RÉSURRECTIONS D'ENFANTS MORTS-NÉS ET LES SANCTUAIRES « A RÉPIT »

La foi a toujours enfanté des miracles, et le sentiment a été dans cette œuvre thaumaturgique son collaborateur le plus assidu et le plus efficace. On ne prétend pas fournir ici une nouvelle démonstration de ces vérités banales ; mais, peut-être ne sera-t-il pas inutile de mettre en lumière la puissance du rite dans la production de certains prodiges.

§ I. — Les saints protecteurs des enfants mort-nés

Les enfants qui meurent sans recevoir le baptême ne peuvent aller au Ciel. N'ayant pas commis de péchés personnels, ils ne sont pas soumis aux peines sensibles, ils ne brûlent pas dans le Purgatoire ou dans l'Enfer ; mais ils vont dans les limbes. La

perspective n'en est pas moins douloureuse et tragique ; ils y subissent, en effet, la peine essentielle des damnés, qui est l'éternelle privation de la vue de Dieu.

Cette pensée devait être singulièrement cruelle aux cœurs d'un père et d'une mère déjà meurtris par la mort de leur enfant et la ruine des espérances qu'ils avaient pu mettre en lui. Pour les esprits portés au rationalisme, ce fut chez beaucoup un germe d'incrédulité. Pour ceux chez qui la foi, maîtresse de l'esprit et de l'être pensant tout entier, maintenait son souverain empire, la révolte du cœur sut créer une espérance nouvelle, un miracle de tendresse. Ils l'obtinrent des saints et surtout de la Vierge, la Mère douloureuse, dont le Fils fut crucifié. Certes, ils eussent souhaité que l'enfant revînt à la vie et prît la place qu'on lui destinait au foyer ; mais ce regret était presque entièrement noyé dans l'effroi du dam possible et ce n'était pas cela qu'ils demandaient : brisés, frappés, foudroyés, ils portaient à quelque sanctuaire vénéré le petit cadavre. Priant avec angoisse : — Rendez, disaient-ils, rendez à notre enfant quelques instants de vie, pour que l'on puisse le baptiser ; ouvrez-lui la porte des cieux ! — Et souvent le saint ou la Vierge se sont laissés toucher. Les registres paroissiaux ont consigné ces résurrections pa centaines et par milliers, attestant du même coup la puissance de la foi et la force de l'amour maternel, dans l'invention d'un miracle qui suscite encore notre émotion attendrie.

Nombreux sont les saints qui ont opéré de semblables merveilles : S. Etienne (1), Ste Cunégonde, S. Léonce, Ste Rosalie, S. Thomas de Villeneuve, S. Thomas d'Aquin, S. Vivence (2), S. Edme (3) auraient ressuscité des enfants mort-nés.

Sur la montagne de Viserny, près de Semur-en-Auxois, existe une chapelle rurale placée sous le vocable de Ste Christine. On apportait dans la chapelle, sur l'autel de la sainte, les enfants mort-nés ou morts sans baptême qu'on y laissait exposés ; ensuite, ils étaient déposés dans un petit caveau sous les dalles

(1) Evodius *Mirac. S. Steph.*, C, XV, cf. : S. Augustin : *Sermo*, 333, dans *P. L.*, XXXVIII, col. 1443-47.

(2) *AA. SS.*, Mart., I, 275 ; Sept., V, 213 ; II, 355 ; V, 080 ; Mart., I, 720 ; Januar., II, 90.

(3) Mask : *Vie de S. Edme*, p. 7.

de l'église. Ce petit charnier est rempli de débris de squelettes de petits enfants et surtout de crânes dont l'épaisseur ne dépasse pas l'épaisseur d'une feuille de papier (1).

A l'entrée du village de Dixmont (Yonne) existent une fontaine et une petite chapelle, dites de St Gervais. La chapelle, aujourd'hui abandonnée, renfermait la statue du saint. On y exposait les enfants morts sans baptême (2).

S. Claude, dont la vie est remplie de miracles et spécialement de résurrections, ne pouvait manquer de s'intéresser aux enfants morts sans baptême. Les Bollandistes citent trois résurrections de ce genre, d'après l'enquête très consciencieuse de Pierre-François Chifflet, l'un des magistrats les plus érudits de l'antique Besançon (3). L'une d'elles eut lieu à Buxy (arrondissement de Chalon-sur-Saône), en l'année 1466. Au commencement de juin, l'épouse de Jacques de Lerna mit au monde un enfant abortif. Ce petit corps fut transporté dans une chapelle voisine dédiée à Ste Catherine et y demeura tout un jour sans donner signe de vie. Le lendemain, le père, averti de la proximité de la fête de S. Claude, se reprit à espérer. Il fit vœu de se rendre à la basilique du saint, demi-nu et en ne se nourrissant que de pain et d'eau, si le pauvre abortif pouvait retrouver quelques minutes de vie pour recevoir le baptême. Lorsqu'arriva le moment de l'élévation, l'enfant commença à vagir et à donner des signes indubitables de vie ; puis, le baptême reçu, s'envola vers les cieux (4).

Un autre enfant proche d'Arbois
Estant tombé dans la fontaine,
On le trouve les membres froids
Sans aucun mouvement de peine,
Ses parents le vouant au saint
Il se lève et se trouve sain (5).

(1) H. Marlot : *Pèlerins et Pèlerinages*, dans *Revue des Trad. Pop.* (1897), XII, 334-335.

(2) H. Marlot : *Pèlerins et Pèlerinages*, dans *Revue des Trad. Pop.* (1912), XXVII-40.

(3) *AA. SS. Junii*, I, 665-66.

(4) *AA. SS. Junii*, I, 666.

(5) J.-C. Fernier : *La Vie de S. Claude, archevêque de Besançon*, Troyes, Ve de Jacques Oudot, in-12, p. 62.

S. Claude était un thaumaturge à récidives et l'on pouvait s'adresser à lui avec confiance, surtout le jour de sa fête. S. Gilbert, abbé de Neufontaines, est encore invoqué aujourd'hui pour la même faveur ; mais le moment de la supplique ne semble pas avoir d'importance (1).

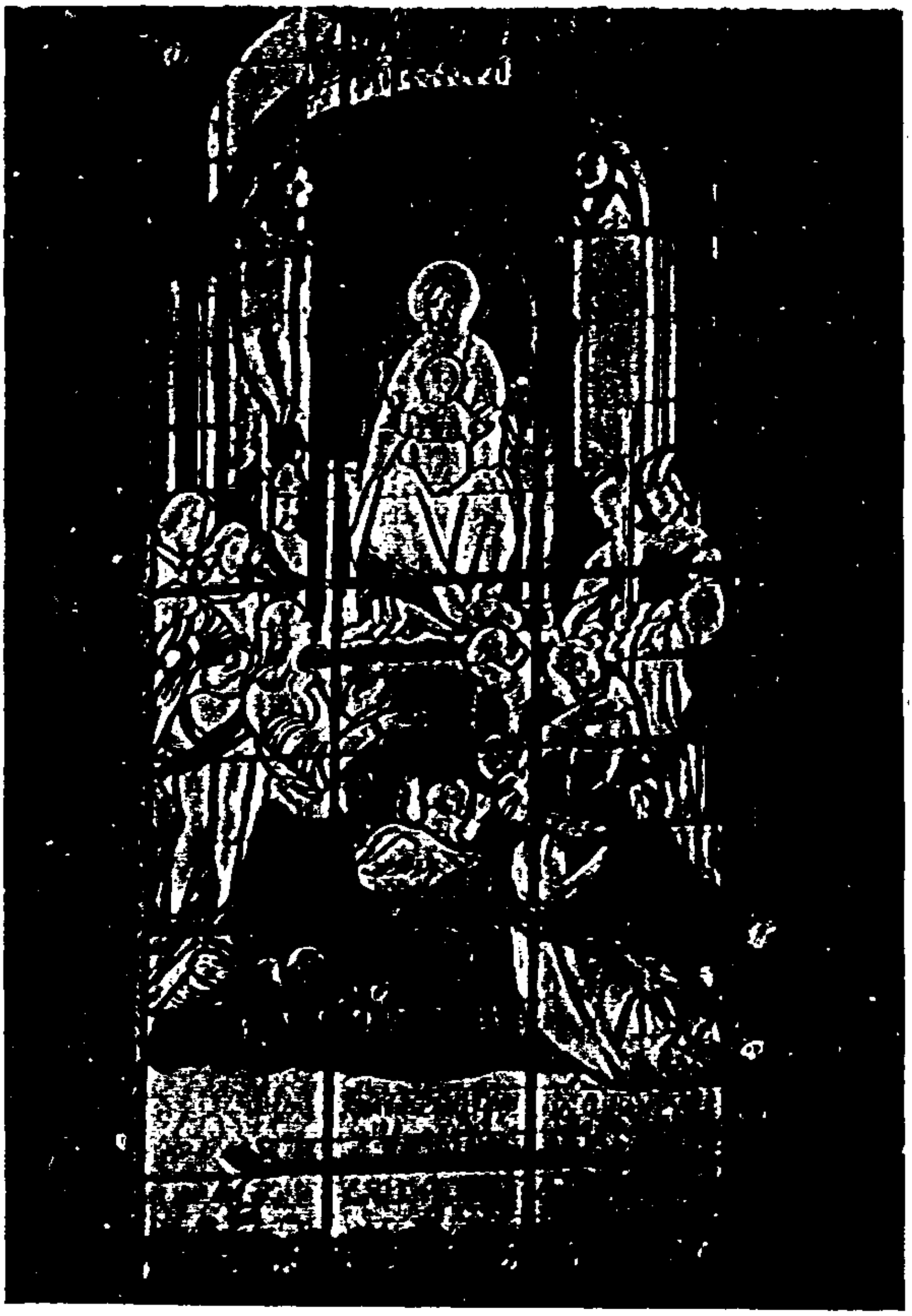

Fig. 1. — Jeanne d'Arc prie Notre-Dame de ressusciter un enfant

(1) J. Lepaige : *Vita S. Gilberti*, II, 11-12 ; S.-M. Mossier : *Les SS. d'Auvergne*, II, 599 ; F. Pénot : *Folklore bourbonnais*, P., 1908, p. 70 ; L. du Broc de Segange : *Les SS. Patrons des Corporations*, I, 441.

La Pucelle aurait ressuscité un enfant mort-né à Lagny-sur-Marne, dans le temps qu'elle y passa, entre son séjour à Melun (avril 1430) et son entrée à Compiègne (24 mai 1430) (1) : « Interrogée quelle aaige avoit l'enfant à Laigny qu'elle ala visiter (*sic*) : respond, l'enfant avoit trois jours, et fut apporté à Laigny à Nostre-Dame, et luy fut dit que les pucelles de la ville estoient devant Nostre-Dame, et qu'elle y voulut aler prier Dieu et Nostre-Dame qu'ilz lui voulsit donner vie ; et elle y ala, et pria avec les autres. Et finalement il y apparut vie et bâilla trois fois, et puis fut baptizé et tantoust mourut et fut enterré en terre saincte. Et avoit trois jours, comme l'en disoit, que en l'enfant n'y estoit apparu vie et estoit noir comme sa coste ; mais quand il baisla, la couleur lui commença à revenir. Et estoit avec les pucelles à genoulx devant Nostre-Dame à faire sa prière.

« Interrogée s'il fut point dit par la ville que ce avoit elle fait faire, et que ce estoit à sa prière respond : « Je ne m'en enqueroye point » (2).

Le monastère des Deux Jumeaux au diocèse de Bayeux (Calvados) passe pour avoir été fondé en mémoire d'une double résurrection opérée, selon les uns par S. Martin de Vertou (3) et selon les autres par S. Evroult (4).

En 1890, l'abbé Andrieu écrivait :

« Dans le diocèse de Digne, on invoque spécialement S. Ours en faveur des enfants morts-nés pour leur obtenir la grâce du baptême. Il ne se passe guère d'année sans qu'on apporte dans sa chapelle, parfois de très loin, un enfant mort dans ces conditions. L'usage veut qu'il soit présenté par une veuve. Celle-ci convoque neuf petites filles pour la récitation du chapelet de la Sainte Vierge et les litanies ou chapelet de S. Ours. Si, pendant ce temps, le mort-né donne signe de vie, on l'ondoie aussitôt sous condition ; dans le cas contraire, on le porte à la chapelle du Vieux-Saint-Ours, où l'on recommence les prières. Quand elles sont terminées, on va ensevelir l'enfant, qu'il

(1) La place de Lagny s'était soumise au roi en août 1429.

(2) Quicherat : *Procès de Condamnation et de Réhabilitation de Jeanne d'Arc, dite La Pucelle*, P., Renouard, 1841, in-8°, I, 105-106. Le texte français ci-dessus est tiré de ce qui reste de la minute prise à l'audience par Guillaume Manchon, greffier du procès.

(3) M. de Montrond : *Dict. des Abbayes*, col. 415.

(4) Abbé H.-G. Crenu : *Vie populaire illustrée de S. Evroult*, Saint-Evroult, 1916, p. 7.

ait ou non *reçu grâce*, pour employer l'expression populaire. La grâce, en effet, n'est pas accordée à tous ceux qui la demandent ; mais dire qu'elle ne l'a jamais été serait aller contre l'évidence des faits.

« Lorsque nous avons eu la consolation de visiter le sanctuaire de S. Ours (juillet 1890), il y avait à peine deux semaines qu'on avait apporté un enfant d'un pays voisin. Des personnes dignes de foi nous ont affirmé que le mort-né avait les bras croisés sur la poitrine et que, tout à coup, il les a étendus le long du corps. On ne conçoit pas, du reste, qu'une pareille confiance ait pu se maintenir si S. Ours ne l'avait pas méritée par des titres certains » (1).

Au XVI^e^ siècle, S. François de Sales renouvelle le même prodige : « Il y avait à Tonon, au fauxbourg de Saint-Bon, une femme obstinée en l'hérésie de Calvin, laquelle avoit eu les jours passez un enfant de son mary. Comme l'on différoit de le porter au baptesme, il arriva qu'il mourut sans l'avoir receu ; dequoy ceste mère, extrêmement affligée, se fondoit en larmes et remplissoit toute la maison de lamentations. Toutes fois, voyant qu'il n'y avoit point de remède, elle se résolut d'aller trouver le sieur Pierre Bouverat, prestre, à fin d'avoir une place au cemetière pour son enfant. En chemin, elle rencontra l'homme apostolique qui avoit beaucoup travaillé pour la convertir ; elle se jetta à ses pieds renouvellant ses pleurs, et s'écria : — O mon père ! je me rendray catholique si vous faites par vos prières que mon enfant vive, à fin qu'il puisse estre baptizé. — Alors, le bienheureux François fléchit les genoux, et pria Dieu sur la foy de ceste femme ; et à la mesme heure l'enfant retourna en vie. Ses parents en rendirent grâces à Dieu et le portèrent à baptesme, depuis lequel il vescut encore deux jours ; et à ceste occasion, renonçant à l'hérésie, embrassèrent la religion catholique. Le mesme sieur Pierre Bouverat et George Rolland, outre plusieurs autres, furent tesmoins oculaires de ce miracle, duquel le bruit courut aussi tost par toute la ville et lieux circonvoisins, mesmes que le père Chérubin en prescha publiquement en la chaire de l'église, pour la confusion des hérétiques. Et plusieurs, après, qu'ils se furent bien informez

(1) J. Chevalier et A. Andrieu : *Hist. hagiologique du Dioc. de Digne*, Aix, 1896, in-8°, p. 185.

comme le tout estoit passé ne différèrent point d'imiter ces bonnes gens et retourner du costé de l'église » (1).

Aussi bien, après la mort du saint, eut-on souvent recours à lui pour des enfants qui ne donnaient pas signe de vie (2).

A l'abbaye de Souvigny, dans le Bourbonnais, en 1684, 1693 et 1696, des enfants mort-nés, déposés sur l'autel de S. Mayeul, ressuscitèrent pour recevoir la grâce du saint Baptême (3).

§ II. — La résurrection des enfants mort-nés est surtout le miracle de Notre-Dame

Mais ce miracle fut surtout le miracle de la Vierge. Celle qui donna son Fils pour racheter le monde, devait souvent se laisser émouvoir par les supplications de ceux qui lui demandaient le salut de ces petits innocents. Aussi bien, ne prétendons-nous pas énumérer tous les sanctuaires où Marie opéra de semblables rénovations. Je suis persuadé que l'on en trouverait bon nombre dans l'ouest et le centre de la France. Notre-Dame de Secourance, à Dol-en-Bretagne, Notre-Dame de Pontigny, au monastère de Saint-Edmond-de-Pontigny, dans l'ancien diocèse d'Auxerre, ressuscitèrent maints enfants nés sans vie.

Notre-Dame de Pontoise, dans l'Ile-de-France, en 1630, ressuscita plusieurs enfants abortifs ; Notre-Dame de Ville-en-Bray, Notre-Dame de Grâce à Loos-les-Lille; Notre-Dame de Grâces à Castres en Cambrésis, ont rendu la vie à nombre d'enfants mort-nés. A Notre-Dame de Fournes (diocèse de Lille) « le nombre des enfants qui ont recouvré la vie au pied de son image est incalculable. Les cloches sonnaient plusieurs fois le jour pour annoncer ces résurrections miraculeuses. On vit un jour deux de ces pauvres petits que leurs mères avaient étouffés et frappés à coups de couteau, se ranimer et revenir subitement à la vie,

(1) Ch.-Aug. de Sales : *Histoire du Bienheureux François de Sales*, Paris, 1870, In-8°, I, 202-203; Abbé L. Périllat : *Les Fêtes de Thonon et des Allinges*, 1895, In-8°, pp. 37-38.

(2) *Pouvoir de S. François de Sales ou Miracles et Guérisons opérés par le saint Evêque, tirés du procès de sa canonisation*. Annecy, 1911, pp. 121-122, 236, 255, 278-279.

(3) J.-J. Monet : *Calendrier bourbonnais*, Moulins, 1918, II. 96.

quoi qu'ils fussent morts depuis neuf jours, et déjà entrés en décomposition » (1).

Parmi les miracles attribués à Notre-Dame d'Aubervilliers, on cite la résurrection de plusieurs enfants. L'un d'eux, fils d'un mercier, s'était noyé dans la Seine, l'autre mort-né ; on les porte à la Vierge, et ils ressuscitent ; c'était le 21 février 1582. Un troisième, venu au monde à la suite d'un douloureux accouchement, passe trois jours entiers sans donner aucun signe de vie, ressuscite, est baptisé et grandit heureusement. Un ex-voto suspendu au mur, et portant le millésime de 1598, contient le récit de ce miracle (2). Notre-Dame de l'Epine, près de Châlons-sur-Marne, à la suite de quelques miracles signalés, devint un véritable sanctuaire à répit (3). Le 24 août 1754, un enfant mort-né, porté devant l'image de la Vierge, en l'église Saint-Paul de Bagneux, y recouvre la vie et meurt une heure après avoir reçu le baptême ; dans le même diocèse de Moulins à Saint-Pierre-Laval, la Vierge avait déjà ressuscité un enfant le 27 août 1733. Il était venu au monde sans donner aucun signe de vie et fut ondoyé sous condition. « Ses parents, pleins de foi, le transportèrent dans la chapelle de Morlet. On plaça le petit mort devant une image (statue) de Marie, et un prêtre vint dire la messe à son intention. Au moment de l'élévation, la peau de cet enfant, qui était livide, devint vermeille. Il ouvrit la bouche. La couleur qui lui était advenue donnait à ses joues l'incarnat d'un ange. On le baptisa immédiatement » (4).

Mais j'ai dû limiter mon enquête à l'est de la France, qui paraît d'ailleurs l'une des grandes régions du miracle. La Franche-Comté, la Savoie et la Bourgogne furent des provinces privilégiées pour les résurrections d'enfants. Cependant la Belgique, la Flandre, la Picardie et la Lorraine, qui eurent forcément d'étroites et nombreuses relations avec la Bourgogne, peuvent aussi nous fournir maints exemples.

Notre-Dame d'Alsemberg, en Brabant, aurait ressuscité pen-

(1) R. P. J.-E.-B. Drochon : *Histoire illustrée des Pèlerinages français de la T. S. Vierge*, P., s. d., 1890, in-4, pp. 42, 66, 90, 99 et 100.
(2) A. Hamon : *Notre-Dame de France*, I, 100.
(3) A. Hamon : *Notre-Dame de France*, V, 406-407.
(4) J.-J. Moret : *Calendrier bourbonnais*, I, 61 et 286.

dant plusieurs heures un enfant enterré depuis cinquante-quatre heures (1). Notre-Dame de Hal, la grande thaumaturge de la Belgique, l'an 1419, rendit la vie à un enfant mort-né que l'on avait enseveli trois jours auparavant. Sur les instances de la mère, on déterra l'enfant et le rapporta auprès d'elle dans son propre lit.

Pour le voir, on l'éclaire : et voicy tout à l'heure,
Voicy estrange cas ! l'enfant reçoit son teint,
Qui au lieu de terny, de vermillon se teint,
Il remue ses bras et deux ou trois fois pleure.
Afin d'avoir baptesme on le porte à l'église,
Le Pasteur n'eut loisir, car la messe il disoit,
Mesm' après, quoy qu'on dise, encore ne le croyoit,
Jusqu'alors que l'enfant respire et son eau pisse.
Lors ilz font leur debvoir : Le Pasteur le baptise,
Eux le rapportent vif : mais après entretant,
Scavoir après midy, trespassa cet enfant ;
Pour vivre en Paradis, comme filz de l'Eglise (2).

L'année 1428, elle rendit le mouvement à un autre enfant mort-né, enterré depuis quinze jours, qui, ayant vécu cinq heures après avoir reçu le baptême, se fondit peu à peu comme une pelote de neige, en présence de soixante et dix personnes (3).

Notre-Dame de Foy, à Gravelines, l'an 1624, ressuscite un enfant mort-né (4) ; Notre-Dame des Vignes à Huy rend la vie au corps de S. Maurus (Maurus sive Mortuus-Natus ?) (5).

Mais c'est surtout en France que nous voyons se multiplier ces miracles de la Vierge. A six kilomètres au nord-est d'Hazebrouck, Notre-Dame de Caestre (Nord) aurait ressuscité neuf enfants morts-nés, de l'année 1494 à l'année 1496. L'un de ces miracles est particulièrement remarquable. Le 4 septembre 1496, une femme ayant accouché d'un enfant mort-né, on porta le

(1) G. Gumppenberg : *Atlas Marianus*, XII, 223.
(2) Juste Lipse : *La Nostre-Dame de Hau*, ch XIX, pp. 65-69.
(3) Juste Lipse, *loc. cit.*, ch. XXI, pp. 73-81.
(4) *Hist. Dominae Foyensis Gravel*, cité par J. Le Marchant : *Le Livre des Miracles de N.-D. de Chartres*, Charlres, 1855, in-8°, p. XXIX du *Calendrier historial*.
(5) *Analecta Bollandiana* (1870), XII, 60 et 354-355. Pour d'autres miracles de ce genre en Belgique, cf. J. Marchant : *Le Triomphe de Jean-Baptiste pour éveiller et entretenir la Dévotion des Peuples et Pèlerins au lieu de Florinnes*, Mons, 1645, in-16, pp. 79-85 ; R. de Warsage : *Le Calendrier populaire wallon*, Anvers, 1920, in-8°, pp. 62-63. Voir aussi Th. Delogne : *L'Ardenne méridionale belge*, p. 31.

petit cadavre à l'autel d'une madone célèbre par ses miracles ; il y resta tout un jour ; le lendemain on le porta à l'autel de Caestre ; enfin, n'ayant rien obtenu, on le mit en terre où il demeura trois jours entiers. Le père de cet enfant étant survenu et ayant appris qu'il était enseveli, le fit retirer du cercueil et

Fig. 2. — La Vierge Marie ressuscite un enfant, d'après le recueil des *Miracles de Notre Dame*, de Jean Mielot. Mss. français 9199

le reporta de nouveau à l'autel de la bienheureuse Vierge Marie. Aussitôt, le cadavre donna des signes manifestes de vie, il remua la main et replia un pied tandis qu'on lui administrait le baptême. Aussitôt après, la vie disparut et on le remit dans son cercueil (1).

Notre-Dame de Grâces, dans l'abbaye de Saint-Sauve à Montreuil-sur-Mer, redonnait la vie aux enfants mort-nés (2).

(1) G. Gumppenberg : *Atlas Marianus*, I, 121-122, cf. : J.-B. Bagatta : *Admiranda Orbis Christiani*, 1693, in-f°, II, 93.

(2) *Cronic. S. Solei*, cité par J. Le Mancrant : *Le Livre des Miracles de N.-D. de Chartres*, Chartres, 1855, in-8°, p. V, du *Calendrier historial*.

A deux lieues du Havre de Grâce, proche la petite ville de Harfleur, existe une chapelle dédiée à Notre-Dame-de-Consolation. On y vit longtemps deux figures d'argent qui y avaient été placées en mémoire de deux enfants mort-nés, rendus quelques instants à la vie (1).

Notre-Dame de Boulogne se chargeait, jadis, de ressusciter les enfants morts sans baptême. On cite l'enfant d'Isabelle Memin, femme de Jacques Briffault, qu'elle aurait rappelé à la vie en 1632 (2).

En Picardie, on donnait le nom de *répits* aux chapelles qui étaient censées jouir d'un privilège de résurrection (3). La coutume d'y porter les enfants mort-nés dut être assez générale, puisque nous voyons un synode d'Amiens l'interdire en 1697 (4).

Au canton de Bayon (arrondissement de Lunéville) était autrefois *Notre-Dame des Aviots* ou *des rendus à la vie*. Ce sanctuaire, fort ancien, puisqu'il est mentionné dans une charte de Pibon, évêque de Toul (1070-1107), fut détruit en 1793 et la statue qu'on y vénérait transférée à l'église paroissiale de Barbouville. Cette église ne sut pas l'apprécier ; après l'avoir laissée longtemps sans honneur à la sacristie, d'où on la transportait parfois chez les femmes en couches, elle la vendit vers 1830 pour une somme minime (5).

Notre-Dame de Bonne Nouvelle, dans l'église de Saint-Georges à Nancy, opéra, par la grâce de Dieu, plusieurs résurrections d'enfants mort-nés (6).

Dans la chapelle de Notre-Dame des Vertus, à Ligny-en-Barrois (Meuse), mon ami Marcel Hébert, avait relevé cette intéressante inscription :

(1) J. Le Marchant : *Le Livre des Miracles de N.-D. de Chartres*, Chartres, 1855, in-8°, p. XLIV du *Calendrier historial*.

(2) Witkowski : *L'Art profane à l'Eglise* (France). P., 1900, in-8°, p. 322, note 1. J.-E.-B. Duchon : *Les Pèlerinages de la Sainte Vierge*, 114 ; dit que le nombre de ses miracles est presque incalculable.

(3) J. Corblet : *Hist. du Sacrement de Baptême*, P., 1881, in-8°, I, 423.

(4) J. Corblet, *loc. laud.*, I, 424.

(5) Hamon : *N.-D. de France*, VI, 57.

(6) Hamon : *N.-D. de France*, VI, 24 ; Didier-Jullet, écolâtre de Saint-Georges, a relaté plusieurs miracles de ce genre. Cf. *Hist. de N.-D. de Bonne Nouvelle, révérée en l'unique église ducale de Saint-Georges, à Nancy, avec un précis de celle du duc Antoine*. A Nancy, chez Jacob Garnich, 1620, citée par Ch. Pfister : *Hist. de Nancy*, Berger-Levrault, 1902, I, 231 et note 2.

L'an 1632

Marie, fille de Mr Didier André, procureur
Es siège de Lirey et de Françoise Gérard,
Sa femme, tost après estre nés, estant
Tenue pour morte, et en cest estat,
Portés en la collégiale de Lirey,
Devant l'image de Nostre-Dame des Vertus
Reprend vie, est baptisée, et vit encor
A présent, en l'année 1647 que ladite
Marie André a pour mémoire
Dédié ce tableau.

« Près de Buzy (Meuse) était une chapelle vendue et démolie lors de la Révolution. Seules, les deux statues qu'on y vénérait, Notre-Dame de la Bulle et Notre-Dame de Pitié, furent sauvées de la destruction et conservées dans l'église du village.

« Si l'on en croit les Archives paroissiales, deux enfants mort-nés revinrent à la vie et furent baptisés dans l'ancienne chapelle en 1643 et en 1732 par l'intercession de Notre-Dame de la Bulle ce qui lui valut le titre de *miraculeuse* » (1).

« De temps immémorial se célèbre à Halles (Meuse), le 2 février, une fête en l'honneur de N.-D. du Mont-Cérat, dont la dévotion est très répandue en Espagne. Ce culte vient sans doute de la proximité des Pays-Bas espagnols...

« On rapporte qu'un enfant mort-né, déposé sur l'autel de N.-D. revint momentanément à la vie et put être baptisé. Le père d'une femme de Halles, décédée depuis 1888, ayant été témoin du prodige, lui recommanda fortement, avant sa mort, de le proclamer et de lui donner la plus grande publicité, ce qu'elle a toujours fait jusque dans son extrême vieillesse » (2).

Notre-Dame de Pallou, à Arnaville, non loin de Toul, a maintes fois obtenu la même faveur (3). On connaît la célébrité de la Vierge de Benoîte-Vaux, dans l'arrondissement de Verdun. Elle ressuscita souvent les enfants mort-nés sans baptême. Dans les enquêtes canoniques de 1644 et 1659, on en relève treize cas (4).

(1) H. Labourasse : *Inciens us et coutumes, etc..., du Départ. de la Meuse*, dans *Mém. de la Soc. des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc*, IVe série (1902), I, 127.
(2) H. Labourasse, *loc. cit.*, p. 125.
(3) Hamon : *N.-D. de France*, VI, 49.
(4) Hamon : *N.-D. de France*, VI, 93. Les enfants morts étaient baignés dans la fontaine voisine du sanctuaire ; Chr. Pfister : *Hist. de Nancy*, 1898, III, 117.

L'usage de porter ainsi les mort-nés aux sanctuaires de la Vierge Marie, était assez répandu dans cette région pour avoir été interdit par les statuts du dioçèse de Toul en 1658 (1).

On trouve également des *répits* en Suisse. A Notre-Dame de la Colline ou du Bourdillon, à Fribourg, il se faisait beaucoup de miracles en faveur des enfants mort-nés ; l'abbaye bénédictine de Moury ou Muri possédait une chapelle de la Vierge où l'on apportait ces petits innocents ; on les portait également à l'image de Notre-Dame qui se voyait en l'église des Augustins de Genève.

Mais, arrivons aux provinces de l'Est : Savoie, Bresse et Bugey, duché et comté de Bourgogne. En Savoie, Notre-Dame de Pitié, fondée dès 1524, en un faubourg d'Annecy, devint célèbre comme sanctuaire à répit (2). La chapelle de Notre-Dame de Lorette, dans l'église Sainte-Marie l'Egyptienne à Chambéry, construite en 1530, vit maintes résurrections temporaires (3). Le 6 septembre 1535, « un enfant mort-né de deux jours, fit miraculeusement grand signe de vie à Annecy en l'église Notre-Dame de Liesse, et reçut bon baptême, en présence d'un monde infini, et toutes les cloches sonnèrent pour ce miracle » (4). De semblables prodiges sont attestés au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle pour Notre-Dame du Pont ou Notre-Dame du Rhône à Seyssel (5) et pour Notre-Dame de Mazières au canton d'Hauteville (6).

En 1661, la Tarentaise ne comptait pas moins de vingt-cinq chapelles sous le titre de Notre-Dame de Pitié, et dix sous celui de Notre-Dame de Grâce. On est en droit de présumer que toutes furent plus ou moins des sanctuaires à répit. La plus vénérée des chapelles de Notre-Dame de Pitié était celle de la cathédrale de Moûtiers.

(1) « Défense à tous prêtres de baptiser les enfants mort-nés à peine de suspension, et aux ermites, à peine d'expulsion de leur ermitage et des censures ecclésiastiques », J.-B. THIERS : *Traité des Superstitions qui regardent les Sacrements*, 3^e^ éd., Paris, 1712, in-12, II, 64.

(2) BESSON : *Mémoires pour servir à l'Hist. eccléS. des Diocèses de Genève, Tarentaise, Aoste et Maurienne*, p. 128 ; F. GROBEL : *Notre-Dame de Savoie et Variétés historiques*, Annecy, 1860. in-8°. p. 461.

(3) CHAPPERON : *Chambéry*, p. 144. Cité par A. VAN GENNEP : *Le Culte popul. de S. François de Sales en Savoie*, dans *Mercure de France*, 1924, I, 622.

(4) F. GROBEL : *N.-D. de Savoie*, p. 17.

(5) BESSON : *Mém. pour servir...*, p. 165 ; F. GROBEL : *N.-D. de Savoie*, p. 232. Cette chapelle a disparu, elle a été remplacée en 1856 par une statue de la Vierge Immaculée ; HAMON : *N.-D. de France*, VI. 240.

(6) HAMON : *Notre-Dame de France*, VI, 240.

« Dans le procès-verbal d'une visite de la métropole, faite le 28 juin 1773, Mgr de Sainte-Agnès, archevêque de Tarentaise, dit que la chapelle de Notre-Dame de Pitié était *célèbre par les miracles qui s'y opéraient* (1). La Mère des Douleurs aimait à y compatir aux angoisses des mères désolées. Des documents authentiques attestent que des enfants mort-nés, présentés à l'autel de Notre-Dame des Grâces (Notre-Dame de Pitié fut ainsi appelée à la suite des nombreuses faveurs dont elle combla les pèlerins) donnèrent plusieurs fois des signes manifestes de vie et purent recevoir le baptême (2).

Notre-Dame de Mont-Provent, à Châtillon-sur-Cluses (Haute-Savoie), a sauvé plusieurs enfants de la peine du dam (3). On a des détails au sujet de deux de ces miracles, dont l'un eut lieu en 1820 en faveur d'un enfant de Jean-Claude Richard, habitant à Lestelley, hameau de Samoens.

« La seconde résurrection est plus récente ; le 29 du mois de mai 1863, à Passy, hameau de Sixt, Biord Fanchette, femme de Raymond Barthélemy, donnait naissance à une petite fille pleine de vie. Le baptême fut fixé au lendemain. Le 30 au matin, on trouva l'enfant morte. La désolation des parents fut grande. Barthélemy se décida à porter sa fille à la chapelle de Notre-Dame de Provent, situé à 20 kilomètres. Il cacha le petit corps dans un panier et, accompagné de Richard Gertrude, âgée de 48 ans, et de Richard Pernette qui en avait 43, il exécuta son pèlerinage. On s'arrêta un instant à la chapelle de Notre-Dame des Grâces, sanctuaire très vénéré à Sixt, *pour avertir la Sainte Vierge du miracle qu'on allait lui demander et invoquer sa protection*. Qu lle foi touchante ! Arrivé à Notre-Dame de Provent vers 9 heures au matin, on déposa le panier ouvert sur le marchepied de l'autel ; de chaque côté on alluma un cierge, et on se mit aussitôt en prières. Gertrude avait apporté une fiole d'eau bénite qu'elle tenait à la main afin de pouvoir, au moindre signe de vie, baptiser l'enfant. On priait avec ferveur depuis une demi-heure, quand, tout à coup, les couleurs revinrent au visage de la petite fille, un peu d'écume sortit de sa bouche, et à plusieurs reprises, elle secoua la tête. Gertrude,

(1) *Archives de l'Evêché de Tarentaise.*

(2) Registre des naissances et baptêmes des paroisses des Avanchers, 2 mai 1667, et de Saint-Marcel, 19 avril 1726; cf. Abbé F. Grobel : *Notre-Dame de Savoie*, Annecy, 1860, in-8°, pp. 53-55, et A. Ravenat : *Savoie*, Lyon, 1872, in-8°, p. 387. Ce dernier auteur signale également comme sanctuaire à résurrection Notre-Dame de Briançon, près Moûtiers, *ibid.*, p. 374.

(3) Abbé F. Grobel : *Notre-Dame de Savoie*, Annecy, 1860, in-8°, p. 394.

les larmes aux yeux, la baptisa sous le nom de Marie-Clémentine. Le baptême était à peine conféré que l'enfant expirait. Au même instant, phénomène qui frappa vivement les témoins, les deux cierges, à demi-consumés, s'éteignirent brusquement d'eux-mêmes. L'enfant fut inhumée par M. le Curé, greffier au cimetière béni de Sixt. Nous tenons ce récit de M. le Curé actuel de Sixt, de plusieurs autres personnes et surtout de M. Barthélemy Raymond, père de l'enfant et témoin oculaire du fait » (1).

Pilot de Thorey écrivait : « Nous connaissons, dans le diocèse de Saint-Jean-de-Maurienne, à Montaimont, près de la Chambre, une chapelle sur une élévation jouissant, dit-on, de la même faveur. Les enfants qu'on y apporte ne tardent pas à y donner quelques signes de vie. Les uns saignent du nez, les autres bougent un bras ou la jambe, durant ces quelques instants on leur administre l'eau du baptême » (2).

« Il y a, dans ces rudes montagnes des Alpes, écrivait Conyers Middleton, proche d'une petite ville qu'on appelle Modane, sur le haut d'un rocher, une chapelle avec une image miraculeuse de Notre-Dame, où les peuples d'alentour accourent en grande dévotion. Nous la trouvâmes fameuse en miracles d'une espèce toute singulière : c'est, nous dit-on, qu'elle *ressuscite les enfants morts-nés*. A la vérité, elle ne leur fait pas un présent de longue durée, car elle ne leur rend la vie que pour autant de temps qu'il en faut pour leur administrer le baptême, après quoi ils meurent encore une fois tout à leur aise. Notre hôte m'assura qu'on voyait presque tous les jours des preuves de la vérité de ce miracle, dans la personne des enfants que l'on apportait de toutes parts à cette chapelle pour les offrir à l'image ; et que jamais ces enfants ne manquaient de donner quelques signes de vie certains et visibles comme en *étendant les bras*, ou *en ouvrant les yeux*, ou même souvent *en lâchant leur urine*, pendant que le prêtre les tient en présence de l'image » (3).

Avant d'arriver aux deux Bourgognes, notons l'existence de quelques *répits* en Dauphiné et en Provence.

(1) Abbé H. Feige : *Sanctuaire de N.-D. de Montprovent, à Châtillon-sur-Cluses (Haute-Savoie)*, Annecy, 1894, in-12, pp. 19-21.

(2) Pilot de Thorey : *Usages, Fêtes et Coutumes existant ou ayant existé en Dauphiné*, Grenoble, Drevet, s. d., in-8°, p. 439.

(3) Conyers Middleton : *Lettre écrite de Rome, où l'on montre l'exacte conformité qu'il y a entre le Papisme et la Religion des (anciens) Romains*, Amsterdam, 1744, in-12, 218-219.

Une chapelle située à Piliers (Hautes-Alpes), dédiée à la Sainte Vierge sous le nom de Notre-Dame de Faisces, c'est-à-dire des langes (fasciae), était autrefois un lieu de pèlerinage où l'on portait les enfants morts sans baptême (1). Il dut y avoir bien d'autres sanctuaires analogues dans cette région, car nous voyons les statuts synodaux de Grenoble interdire cette coutume en 1690.

Notre-Dame de la Vie à Vénasque (de Provence) a souvent rendu la vie aux enfants mort-nés (2). La chapelle de Notre-Dame de Nazareth, surnommée aussi Notre-Dame la Brune, parce que l'image est d'une couleur olivâtre, au village du Barroux (près Carpentras) est vénérable tant à cause de son ancienneté que des grandes merveilles qui s'y opèrent tous les jours :

« Il est souvent arrivé que les enfants mort-nés y ont recouvré la vie, ou du moins, y ont donné des signes de vie suffisants pour recevoir, avec le baptême, l'héritage des enfants de Dieu » (3).

Aussi bien, parmi les chansons populaires de la Provence, celle de la Nourrice qui trouve son nourrisson mort, témoigne de la puissance de la Vierge.

Lou rey n'a 'no nouriço
Bello coumo lou jour,
Lou reu n'a 'no nouriço
Grand Diou d'amour !
Bello coumo lou jour,

Ello s'es endourmido,
Lou Dooulhin din lei bras.
Ello s'es endourmido,
Gran Diou, hélas !
Lou Dooulhin din lei bras.

Quan s'es dereviliado (réveillée)
L'a trouvé estoufa !

Lou pren et lou mailhoueto (l'emmaillotte)
Dis que s'en va lavar

(1) J.-A. Pilot de Thorey : *Usages, Fêtes et Coutumes en Dauphiné*, p. 158.
(2) Porré : *Triple Couronne de la Mère de Dieu*, n° 39.
(3) P.-F. Huamon-Tissot : *L'Eclaireur du Midi*, Bagnols, 1842, in 12, pp. 307-308.

Lou rey n'ero en fenestro
Que l'a visto passar

— Mount' 'anas-vous, nouriço ?
Lou Dooupbin plourara (pleurera)

— N'aguès pas poou que ploure
L'aï troou ben mailhoueta.

Va far dire uno messo
A Nouestro Dama de Pieta

Oou premier Evangilo
L'enfant n'a soupira.

Oou darrier Evangilo
L'enfant s'es releva,
Oou darrier Evangilo
Grand Diou, hélas !
L'enfant s'es releva (1).

La Franche-Comté fut un lieu d'élection pour ces sortes de miracles. Au canton de Bletterans, la Vierge est invoquée sous le nom de Notre-Dame de Délivrance. Nombre d'enfants mort-nés y ont recouvré la vie (2). Autour de l'ancienne chapelle de Notre-Dame de Bletterans, l'existence d'un cimetière pour les petits enfants attestait l'affluence des solliciteurs (3). Notre-Dame La Blanche, à Faverney (Doubs), ne fut pas moins accueillante : « En moins de vingt-cinq ans, au XVI[e] siècle, un registre authentique et détaillé, conservé aux archives de la Haute-Saône, mentionne 489 enfants mort-nés qui, apportés aux pieds de la miraculeuse image, donnèrent des signes de vie et reçurent le baptême. Le registre donne les noms et domiciles des parents, venus, quelques-uns, de distances considérables (4).

A Dôle, Notre-Dame de Prompt Secours ressuscite un enfant mort-né, le 7 mars 1681. La constatation authentique en est faite

(1) *Poésies populaires de la France*, mss. de la Bibliothèque Nat., IV, 316. Cité par E. ROLLAND : *Recueil de Chansons populaires*, P., 1887, in-8, III, 19. Dans une variante de Maine-et-Loire, S. Nicolas annonce à la nourrice qui va se noyer qu'elle retrouvera l'enfant dans les bras de la Vierge. Même recueil, III, 15-16.

(2) HAMON : *Notre-Dame de France*, VI, 181.

(3) P.-A. PIROTTE : *Vies des SS. de Franche-Comté*, Lons-le-Saunier, 1909, in-12, IV, 71-72.

(4) P.-A. PIROTTE, *loc. cit.*, IV, 58.

par le Chapitre collégial de Dôle (1). A Nanc, près de Saint-Amour (Jura), la résurrection temporaire des enfants mort-nés à fin de baptême fut la « spécialité » de Notre-Dame de Bon-Rencontre. « On en apportait de toute la Bresse, jusque des rives de la Saône. Les archevêques de Lyon, comme ceux de Besançon, avaient pris des précautions contre les illusions faciles ou les supercheries intéressées. Nul enfant ondoyé ne pouvait être enterré en terre bénite si les signes de vie n'avaient pas été constatés par des témoins sérieux dont les noms et les signatures étaient conservés dans un registre spécial... malheureusement perdu. On a constaté, du moins, en creusant le sol, que les enfants inhumés dans le cimetière entourant la chapelle ont été très nombreux. »

A la fin de la Restauration, Notre-Dame de Bon-Rencontre ressuscite encore un petit mort-né bressan. « Etendu sur l'autel de la Vierge, il reprit les couleurs de la vie, fit quelques mouvements et fut ondoyé. Le fait eut pour témoins les enfants de la paroisse qui attendaient à l'église l'heure du catéchisme (2).

§ III. — Condamnations synodales et résistance de la coutume

Ces témoignages suffisent pour établir combien la coutume de porter les enfants morts sans baptême à certains autels de la Vierge fut répandue. Les assemblées synodales de Besançon interdirent, à plusieurs reprises, (1592 et 1656) une pratique que les évêques et la majorité des prêtres considéraient comme superstitieuse (3).

(1) P.-A. Pidoux: *Vies des SS. de Franche-Comté*, Lons-le-Saunier, 1909, in-12, IV, 84.

(2) P.-A. Pidoux, *loc. cit.*, IV, 124-125.

(3) « In plerisque locis nostrae Dioecesis (ut accepimus) *Sacerdotes quidam* male docti baptisare praesumunt infantes mortuos ab utero matris: quos quaedam vitulae mulieres ebriosae et modicae conscientiae, in Ecclesiis per duas, tres vel plures dies observant, et postea testificantur signa vitae in eis apparuisse, et posthoc in loco religioso et sacro sepeliunt: cum praemissa (si vera essent) miraculosa deberent merito dici. Ad quorum approbationem major indagatio et verificatio requiritur quam sit testimonium vetularum. (On voit que l'évêque de Besançon fait peu de cas du témoignage des vieilles femmes). Cum igitur cum fidelibus nonnisi fideles sepeliantur, ideone talia de cetero fiant, sine nostra, aut vicarii nostri generalis, sui officialis licentia, omnino prohibemus. » *Tit. VI, Stat. 4, Novae Collectionis*, an 1680.

Plusieurs sanctuaires de l'ancien diocèse de Langres étaient connus par leurs résurrections d'enfants mort-nés (1). Sous Philippe de Vienne, évêque de Langres, le Synode de 1452 interdit cette pratique.

Nous croyons devoir donner intégralement cette pièce remarquable tant par sa date (1452) que par les idées qu'elle exprime :

Multotiens infantes qui nascuntur et quibus non est vita aut anima, per aliquos ignaros baptizantur, qui credunt vitam et animam habere, *quia videntur moveri ad motum ignis, et propter ejus calorem qui solet fieri circa tales pueros in certis Ecclesiis, seu locis piis, nostrarum civitatis et dioecesis*, in quibus consueverunt tales deferri, sub spe, quod per intercessionem et merita sanctorum, vitam et animan recuperunt. Statuamus et ordinamus, quod de cetero nullus tales infantes, praesumat baptizare, nisi constet per evidentia signa, quod infans de seipso moveatur, *non autem moveatur propter caliditatem ignis, aut alterius accidentis* (2).

Gui Bernard, aussi évêque de Langres, confirme cette ordonnance. Voici la traduction du passage des statuts synodaux de 1479 :

« Renouvelant la Constitution de Philippe, notre prédécesseur, nous condamnons et détestons en toutes manières l'abus introduit depuis quelque temps, qui consiste en ce que des enfants ayant été suffoqués en venant au monde, tels que sont ceux qu'on appelle communément morts-nés, on les apporte d'ordinaire indifféremment à l'église où on les expose pendant un certain nombre de jours et de nuits devant les images des saints. Ces enfants étant au commencement froids et roides comme un bâton, il arrive qu'on leur confère le saint baptême et qu'on leur accorde la sépulture ecclésiastique sous prétexte qu'amollis par le feu de quelques charbons, et quelquefois même des cierges et des lampes allumés, ils reprennent pour un temps une couleur vermeille, le sang coule des narines, l'orifice de leur estomac paraît en sueur, les veines de leurs tempes de leur front et celles d'autour de leur cou ont quelque mouvement ; ils ouvrent et ferment un de leurs yeux, et jettent même quelques soupirs assez forts pour

(1) On cite une résurrection d'enfant mort-né à Notre-Dame du Chemin [Haton] : *Notre-Dame de France*, VI, 391 ; on pourrait citer des miracles analogues dans maints autres sanctuaires de la même région. Il existait même de véritables *répits;* tels Notre-Dame de Saint-Bénigne, à Dijon, et Notre-Dame de Laus, dans le même diocèse ; Abbé Corblet : *Hist. du Sacrement de Baptême*, I, 423.

(2) J.-B. Thiers : *Traité des Superstitions qui regardent les Sacrements*, 3e éd., 1712, II, 61.

souffler les plumes qu'on leur met sous le nez. Pour réprimer un tel abus, nous défendons très étroitement, sous peine d'excommunication et d'amende arbitraire, de le réitérer dans notre ville et dans tout notre diocèse, ordonnant qu'on ne confère point le sacrement de baptême, ni la sépulture ecclésiastique à des enfants qu'on saura être sans vie naturelle ou miraculeuse. Et, d'autant qu'il y a des femmes que le désir du gain engage dans de tels abus, nous leur défendons de continuer dans la suite, et défendons à toutes personnes, de recevoir dorénavant lesdites femmes pour de pareilles choses, dans leurs églises » (1).

Est-ce à dire que l'explication du miracle fournie par les statuts langrois suffise à rendre compte de tous les cas connus ? Je ne le pense pas. Il faut accorder une part à la suggestion expectante et à la suggestion collective, qui ne manquaient pas d'exagérer les moindres phénomènes et de voir, dans les moindres actions mécaniques de ces petits corps en décomposition, les mouvements de la vie. Bien plus, pour certains d'entre eux, il est non moins évident que les récits des témoins ont été agrémentés et embellis volontairement, quant aux circonstances les plus extraordinaires : tel est le cas des ressuscités qui ont parlé ou qui ont donné des signes de vie durant plusieurs heures.

Enfin, nous pouvons nous demander si l'imposture et les manœuvres frauduleuses ne jouèrent jamais aucun rôle. Agrippa d'Aubigné prétend qu'à Genève on faisait ressusciter les enfants sur un fourneau caché dans l'autel et au moyen de lames qui leur brûlaient les nerfs de la nuque (2). D'Holbach, voulant expliquer ces sortes de résurrections, écrit à son tour : « C'était par le moyen d'une machine qui faisait enfler leurs cadavres, et même quand on leur passait une plume sur les lèvres ; elles paraissaient se mouvoir par le moyen d'un feu caché et d'une chaleur artificielle par laquelle on échauffait un corps mort » (3). Je préfère m'en tenir aux explications du Synode de Langres.

Tous ceux qui vivaient d'un sanctuaire à *répit* avaient intérêt à multiplier ces prodiges. Il y avait trop d'ermites, de sages-femmes et de sacristains qui n'eussent pas, ou qui eussent fort

(1) Mabillon : *Dissert. sur le Culte des Saints inconnus*, pp. 61-63.
(2) Th. Agrippa d'Aubigné : *Les Aventures du Baron de Foeneste*, Amsterdam, 1731, in-12, I, 87.
(3) Holbach : *Recherches sur les Miracles*, pp. 86-87.

mal vécu sans le miracle ; il était par suite fort difficile d'écarter toute tentation de fraude. Certains monastères y trouvaient, d'ailleurs, une source de revenus fort appréciable. Gabriel d'Emiliane, auteur d'une très curieuse relation de voyage à travers les couvents, les miracles et les reliques, au XVIII^e^ siècle, nous a laissé des détails fort édifiants sur ces coupables merveilles :

« Le chanoine qui nous montrait les reliques de la Sainte Chapelle de Dijon nous dit que, dans l'abbaye de Saint-Bénigne de la même ville, il se faisait presque tous les jours des miracles à un autel de la Vierge, où les enfants morts-nés étaient portés et recevaient pour quelques moments la vie, jusqu'à ce qu'ils eussent reçu le baptême. Ceci était estimé un très grand bonheur pour eux, puisque, dans l'opinion de l'Eglise romaine, les enfants qui meurent de la sorte ne pouvaient point être sauvés par la foi des parents, mais descendaient dans un lieu ténébreux qu'ils appellent les Limbes, qui est fait exprès pour eux... Il n'y a point sans doute de pères et de mères si dénaturés qui ne voulussent épargner leur argent et faire dire des messes et des prières pour retirer leur enfant d'un état si déplorable ; et c'est le métier que faisaient les bons religieux de cette abbaye. Nous allâmes, vers dix heures du matin, à cette église, où était la miraculeuse image de la Vierge appelée communément la petite Notre-Dame de Saint-Bénigne, et nous y vîmes deux enfants morts-nés, qui étaient depuis deux jours tout livides et noirs et presque tout corrompus. Les parents qui étaient des meilleures familles de Dijon avaient, pendant ces deux jours-là, fait célébrer dans cette église plus de deux cents messes à un écu pièce (l'auteur exagère visiblement), pour obtenir de Dieu, par l'intercession de cette statue, et par les prières de ces religieux, autant de vie qu'il serait nécessaire à ces pauvres enfants pour recevoir le saint baptême. Les moines de cette abbaye auraient volontiers retardé encore un jour, pour leur redonner la vie ; mais l'infection commençait à devenir si grande qu'il était presque impossible de demeurer dans l'église. Ainsi nous nous trouvâmes à temps pour en voir l'exécution. Vers Midy, qui était le temps de la dernière messe, un jeune religieux qui la servait, allant pour porter le livre du côté de l'Evangile, heurta de son bras, soit qu'il le fit exprès ou par inadvertance, la table de l'autel sur lequel étaient les deux enfants morts-nés ; ce qui les fit remuer. Le prêtre qui disait la messe, et qui apparemment savait l'heure et le moment, s'en aperçut et interrompant sur l'heure les Sacrés Mystères, il prononça à haute voix les paroles baptismales sur les enfants : *je vous baptise*, etc., leur jetant en même temps sur le corps, l'eau dont il s'était lavé les

mains. Au même instant, un grand bruit s'éleva dans l'église, le peuple se mettant à crier miracle. Mes propres yeux ne pouvaient pas me démentir ce que j'avais vu, et j'aurais entrepris de tout mon cœur de désabuser ce peuple, si je n'eusse su combien il est dangereux de s'opposer à une populace aveuglée, conduite et entretenue dans l'erreur par des prêtres et des moines qui, n'ayant point d'autre Dieu que leur intérêt, l'auraient excitée, sous prétexte d'hérésie ou d'incrédulité, à me mettre en pièces. Je ne laissai pas, néanmoins, d'en dire un mot en particulier à quelques personnes qui avaient été présentes à cette action et qui m'avouèrent qu'elles avaient vu la même chose que moi » (1).

Au reste, il serait malséant d'insister sur ces misères humaines. L'histoire de ce miracle nous offre un intérêt d'un autre genre et de bien autre portée. Nous avons vu l'Église de France, dans les XV^e^, XVI^e^ et XVII^e^ siècles, condamner cette pratique superstitieuse par la voix de ses synodes, et, certes, ces condamnations ne restèrent pas sans effet, elles endiguèrent la croyance populaire et réfrénèrent des pratiques qui semblent bien avoir eu au moins autant d'inconvénients que d'avantages. La consolation qu'y puisaient les parents avait sa rançon non seulement dans les abus intéressés, mais dans les dangers que ces petits corps morts, longuement exposés, pouvaient faire courir à la santé publique. Sans doute peut-on regretter que le clergé de nos jours ait trop facilement ajouté foi à tous ces miracles. L'abbé Hamon, qui fut curé de Saint-Sulpice, publiant vers 1860 son grand ouvrage *Notre-Dame de France ou Histoire du Culte de la Sainte Vierge en France*, ne manqua jamais dans sa revue des sanctuaires de Marie, de signaler cette sorte de prodiges et de les proposer à l'admiration des fidèles. Bien mieux, le R. P. Jean-Emmanuel B. Drochon, dans son *Histoire illustrée des Pèlerinages français de la Très Sainte Vierge*, publiée en 1890, n'hésite pas à écrire à propos de ces pratiques : « Il convient ici, une fois pour toutes, d'indiquer la discipline de l'Église... Résumant toutes les décisions antérieures et diverses fois données par la Congrégation du Saint-Office, Benoît XIV (De Synodo diocces. Lib. VII, cap. VI) condamna formellement cet usage, à cause des abus qui avaient pu se glisser. Observons, toutefois, que les

(1) Gabriel d'Emilianne : *Histoire des Tromperies, etc...*, t. I, pp. 17-22.

résurrections d'enfants (dont on parle dans ce livre), tant à Pontoise qu'en divers sanctuaires, sont antérieures de plus d'un siècle aux mesures précitées et que ces miracles obtenus par la foi des parents et juridiquement constatés, semblent défier toute critique » (1).

Dans les statuts synodaux de l'archidiocèse de Lyon, publiés en français par les soins de l'archevêque en 1557, nous lisons : « Il y a quelques simples femmes, lesquelles apportent à l'église quelques avortons, *les gardent là pour quelques jours*, pour savoir si miraculeusement leur apparaîtra quelque signe ou déclaration de sentiment et de vie, voulans, par quelque effusion de sang, ou autrement, induire le curé ou le viciare de les baptizer, ce que nous leur défendons expressément de faire cy-après, pour être indigne d'un tel sacrement » (2).

Evidemment, cette défense dut avoir un écho dans les diocèses suffragants de la même province. Mais aujourd'hui, nous voyons les mêmes pratiques continuer sous l'œil bienveillant de l'autorité diocésaine. Notre-Dame de Romay, près Paray-le-Monial, fut célèbre jadis par ses résurrections d'enfants mort-nés. Le curé de la paroisse écrivait au curé de Saint-Sulpice en 1865 : « De nos jours encore, on porte à Romay les enfants morts sans baptême ; et tant de témoignages attestent que ces enfants donnent des signes de vie suffisants pour qu'on puisse les baptiser qu'il n'est guère possible de douter de la réalité du miracle ; ce qui ne contribue pas peu à la pieuse célébrité de ce sanctuaire » (3). Enfin, au témoignage d'un folkloriste bourbonnais, F. Pérot, nous savons que cette coutume continuait encore en 1908 (4).

Même chose à Cuiseaux dont l'abbé Brenot, en 1908, célébrait encore les miracles (5). Au reste, l'histoire de ce sanctuaire vaut qu'on s'y arrête :

(1) R. P. Drochon : *Hist. ill. des Pèlerinages français de la Très Sainte Vierge*, p. 45, en note.

(2) J.-B. Thiers : *Traité des Superstitions qui regardent les Sacrements*, P., 1712, in-12, II, 63. Même note dans les statuts synodaux de 1566 ; cf. J.-B. Thiers, *loc. cit.*, II, 62-63.

(3) Hamon : *Notre-Dame de France*, VI, 339-340.

(4) F. Pérot : *Folklore du Bourbonnais*, P., Leroux, 1908, in-18, pp. 55 et 70.

(5) A. Brenot : *Notre-Dame du Noyer, son Culte, ses Bienfaits*, Lons-le-Saunier, 1908, in-12, ch. XIV, pp. 130-147.

« Un acte d'amodiation des offrandes faites aux diverses églises et chapelles de Cuiseaux (1548) porte que « les amodiateurs ne devront faire aucune exaction aux venans en voyage (pèlerinage) dans ladite chapelle de Notre-Dame ou qui apporteront enfans mors nez, ni permettre faire abbus, ni aussi demandé sépulture desdits enfans sur peine de parjure et d'en prendre action à l'encontre d'eulx, ce qu'ils promettent et jurent ; les queuls retenans amodiateurs ne recouvreront de ceux qui apporteront enfans mors nez en ladite chapelle sinon pour chacune chandoille qu'ils fourniront pour lesdits enfans, ung denier deux blans pour la certification si la demandent et quatre blans pour la messe si l'on la fait célébrer, et non aultre chouse, à peine d'en être pugnys, lesqueuls retenans se prendront garde aux salaires que prend la bonne femme (la sage-femme) afin qu'ils ne soient excessifs ; laquelle bonne femme lesdits retenans ne pourront porter ni échanger sans le consentement du Chapitre » (1).

Il est donc incontestable que la coutume en question était en pleine vigueur à Cuiseaux vers le milieu du XVI[e] siècle ; mais c'est précisément vers ce même temps que se multiplièrent les défenses synodales. Un silence se fait, la pratique continue sans doute, mais en cachette, et, quoiqu'il en soit, il n'en est plus tenu registre. Un renouveau se produit avec le XVII[e] siècle, et à partir de l'année 1702, nous retrouvons, dans les archives du sanctuaire, mention de plus de soixante cas d'enfants mort-nés, apportés aux pieds de Notre-Dame du Noyer. M. Brenot a relevé soixante-trois actes d'ondoiement sur de petits miraculés, dans la période qui va du 12 octobre 1702 au 19 novembre 1867 (2).

Quelques-uns de ces actes contiennent des particularités intéressantes sur les signes auxquels on reconnaissait que les enfants étaient ressuscités. M. l'abbé Brenot écrit :

« Une personne habitant Cuiseaux, mais originaire de Graye, et dont un frère, en 1822, avait reçu cette faveur, nous racontait, il y a quelque temps (c'était l'avant-veille de sa mort) que ses parents lui avaient dit que les signes de vie, présentés par l'enfant, étaient la fraîcheur revenue au visage livide, et des mouvements des membres... D'après la tradition conservée à Cuiseaux, *ce retour des couleurs de la vie, quelques mouvements des traits ou des membres étaient les signes habituels qui permettaient l'ondoiement.* Mais il

(1) A. Brenot, *loc. cit.*, pp. 132-133. Ainsi, dans certains sanctuaires, était-on obligé de canaliser les appétits de ceux qui en vivaient.
(2) A. Brenot, *loc. cit.*, pp. 135-140.

s'en présente d'autres parfois, et dans ce cas ils sont signalés, du moins dans les actes les plus récents. Dans l'acte de l'enfant d'André Seraud et de Marie Gergondey, 28 septembre 1825, il est dit : « *Quelques gouttes de sang non naturellement émises ont attiré l'ondoiement.* »

Un acte du 24 février 1850, fait connaître d'autres signes. Il est ainsi rédigé : « Le 24 février 1850, après la première messe, nous avons ondoyé, sous condition, et en la nommant Marie, une enfant mort-née de Champagne, paroisse de Loisiat, que la vive foi de ses parents a fait apporter devant l'autel de Notre-Dame de Cuiseaux, et qui, en présence de plusieurs témoins, entre autres Mme Sainte-Angèle, supérieure des sœurs de Saint-Charles, *a repris les couleurs d'un enfant plein de vie et a avancé plusieurs fois la langue sur le bord des lèvres.* Gloire à Marie dans son sanctuaire de Cuiseaux ! (Signé : Nepey, curé de Cuiseaux) (1).

Ces détails confirment pleinement les explications données il y a bientôt cinq cents ans par le Synode de Langres. Il n'y a là qu'une apparence de miracle (2).

Sans doute, l'amour maternel ou paternel exigeait ici l'illusion et parvenait à la créer ; mais la foi religieuse et l'amour de Dieu sont des passions qui ne le cèdent en rien, pour l'intensité et la puissance, à cet amour terrestre. A elle seule, la foi suffirait à expliquer la genèse de tous ces témoignages qui viennent au long des siècles attester ce miracle ; mais il faut noter l'action du facteur liturgique.

Les sanctuaires à répit, en donnant des centres et fournissant des modèles aux démarches des parents éprouvés, instauraient, accroissaient et promouvaient les prodiges. Non seulement ils permettaient de s'autoriser d'une tradition de faits et de témoignages toujours imposants pour les simples, mais les relations que l'on conservait dans ces sortes de sanctuaires fournissaient de ces faits et de ces témoignages des interprétations qui, à leur tour, faisaient autorité. Et l'on est en droit de se demander si le rayonnement contagieux de ces pratiques étranges n'a pas, autant et plus que la foi, contribué à la production du miracle ?

(1) Brenot, *loc. cit.*, pp. 138-141.

(2) Le 15 juin 1912, le curé de la petite commune de Surdoux, près de Limoges, a été condamné à 16 francs d'amende par le tribunal correctionnel pour avoir fait transporter dans la chapelle du Mont Gargan le cadavre d'un enfant de quinze mois. Il espérait sincèrement obtenir sa résurrection. (*Le Matin*, 15 juin 1912.)

BIBLIOGRAPHIE

Brenot (Abbé A.) : *Notre-Dame du Noyer, son culte, ses bienfaits* (à Cuiseaux), Lons-le-Saunier, 1912, in-12. — Corblet (Abbé J.) : *Hist. dogmatique, liturg. et archéol. du Sacrement de baptême*, Paris-Bruxelles, 1881, 2 vol. gd in-8 de IV-IV-303, et IV-653 pp. — Drochon (R. P. Jean-Emmanuel-B.) : *Hist. ill. des Pèlerinages français de la T. S. Vierge*, Paris, 1890, in-4 de IV-XII-1.272 pp. — Du Broc de Segange (Louis) : *Les SS. Patrons des corporations et protecteurs spécialement invoqués dans la maladie et dans les circonstances critiques de la vie*, publié par L.-F. Morel, Paris, s. d. (1887), 2 vol., gd in-8 de VIII-XII-552 et IV-634 pp. — Gabriel d'Emiliane : *Hist. des tromperies des prestres et des moines...*, Rotterdam, 1697, 2 vol., in-12, de XVI-286 et 288 pp. — Grobel (F.) : *Notre-Dame de Savoie et Variétés historiques*, Annecy, 1860, in-8, de XII-536 pp. — Gumpenberg (Guilielmus) : *Atlas Marianus sive de imaginibus Deiparae per Orbem Christianum miraculosis* (1657), 2 vol. in-16 de IV-XXX, 210 ; IV-210 pp. — Hamon : *Notre-Dame de France ou Hist. du culte de la Sainte Vierge en France, depuis l'origine du christianisme jusqu'à nos jours*, Paris, Plon, 1866, 7 vol. in-8. — [Holbach] : *Recherches sur les Miracles par l'auteur de l'examen des Apologistes de la Religion chrétienne*, Londres, 1773, in-12, de IV-172 pp. — Le Marchant (Jean) : *Le Livre des Miracles de N.-D. de Chartres, écrit en vers au XIII^e siècle*, publié... par M.-G. Duplessis, Chartres, 1855, in-8, de XXVIII-LXIV-320 pp. — Lipse (Juste) : *Notre-Dame de Hau (Hal), ses Bienfaits et Miracles fidèlement recueillis et corrigés en bel ordre*, trad. du latin par M.-L. du Gardin de Mortaigne, Bruxelles, 1605, in-12, de XVI-155-XXXVI pp. — Mabillon (R. P. dom Jean) : *Dissert. sur le Culte des SS. Inconnus*, trad. du latin imprimé sous ce titre : *Lettre d'Eusèbe Romain à Théophile François*, Paris-Bruxelles, 1698, in-12, de II-64 pp. — Moret (Chanoine J.-J.) : *Calendrier bourbonnais, Histoire religieuse du Bourbonnais*, 1918, 2 vol. grand in-8 de XXXVI-320 et XIV-382 pp. — Perot (Francis) : *Folklore bourbonnais, Anciens usages...*, etc., Paris, 1908, in-12, de IV-248 pp. — Pidoux (P.-A.) : *Vies des SS. de Franche-Comté*, Lons-le-Saunier, 1909, 4 vol., in-12. — Pilot de Thorey (J.-A.) : *Usages, fêtes et Coutumes... en Dauphiné*, Grenoble, s. d. (vers 1880), p. in-8, de 464 pp. — Rolland (E.) : *Recueil de Chansons populaires*, Paris, 1883-1890, 6 vol., in-8. — J.-B. Thiers : *Hist. des Superstitions qui regardent les Sacrements*, 3^e éd., Paris, 1712, 4 vol. in-12. — Warsage (Rodolphe de) : *Le Calendrier populaire Wallon, étude de Folklore, Us et Coutumes*, etc..., Anvers, 1920, in-8, de 504 pp., fig.

CHAPITRE VI

LES CHEMINEMENTS D'UN THÈME MIRACULEUX : LE PENDU MIRACULEUSEMENT SUSPENDU

Le miracle du pendu qui ne meurt pas de la pendaison, tantôt parce qu'il est soutenu par quelque saint, tantôt parce que, sous les efforts du saint, la corde se rompt, est l'un des prodiges les plus célèbres du moyen âge. A ce titre, il mérite d'éveiller tout l'intérêt des folkloristes. Il le mérite pour d'autres raisons, car il nous fournit un bon exemple de thème miraculeux dont on peut suivre à peu près les migrations et dont il est relativement facile de déterminer l'origine probable.

On peut diviser les variantes de notre thème en trois grands groupes : le miracle français du haut moyen âge, celui de S. Jacques et les prodiges de la Vierge.

§ I. — Le miracle français du VII^e^ au XI^e^ siècle

S. Cybard est le premier personnage auquel on attribue ce prodige. La vie de cet ermite est d'ailleurs toute légendaire, et, chose instructive, ce que nous en savons par Grégoire de Tours est bien loin d'être entièrement historique. L'historien des Francs était extraordinairement crédule. Il nous fournit deux versions fort différentes de notre miracle. Voici la première :

« Une fois qu'on menait pendre pour vol un homme que les habitants de la ville accusaient, avec passion, de beaucoup de crimes,

tant larcins qu'homicides, et que le fait eût été annoncé à S. Cybard, il envoya un de ses moines supplier le juge de faire grâce de la vie au coupable. Mais la foule s'emporta, vociférant que si on le laissait aller, il n'y aurait plus de sécurité ni pour le pays, ni pour le juge, et il ne put être relâché. On le met donc au chevalet, on le bat de verges, et il est condamné au gibet. Comme le moine, tout chagrin, rapportait la nouvelle à l'abbé : « Va, lui dit-il, et regarde de loin, car sache que Dieu, de son gré, rendra celui que l'homme n'a pas voulu rendre. Quand tu le verras tomber, saisis-le et amène-le promptement au monastère. » Pendant que le moine exécutait ses ordres, il se prosterne en oraison, et, tout en larmes, il prie Dieu, si bien qu'enfin la barre (*obex*) se rompt avec les chaînes, et le pendu est remis à terre. Le moine le saisit et le présente sain et sauf aux yeux de l'abbé. Celui-ci, rendant grâce à Dieu, fait mander le comte et lui dit : « Très cher fils, tu avais l'habitude de m'écouter avec bienveillance ; pourquoi aujourd'hui t'es-tu endurci et n'as-tu pas relâché l'homme dont j'avais demandé la vie ? » Et celui-ci : « Je t'écoute volontiers, saint prêtre, mais comme la foule s'insurgeait, je n'ai pu faire autrement, craignant de provoquer une sédition. » Et l'autre : « Ce que tu n'as pas voulu entendre, Dieu a daigné l'exaucer, et celui que tu as livré à la mort, il l'a rendu à la vie. Le voici devant toi en pleine santé. » En voyant cela, le comte se jette à ses pieds, stupéfait de voir en vie celui qu'il avait laissé en plein trépas. J'ai appris cela de la bouche même du comte » (1).

Ce comte anonyme, dont nous ne savons rien, était-il fort crédule, et sa sincérité certaine ? Nous ne saurions le dire. A-t-il voulu se rendre intéressant et se donner un rôle ; s'est-il moqué de la crédulité de Grégoire en majorant les faits ? Nous l'ignorons. Il nous est impossible d'apprécier son témoignage.

Mais voici l'autre version ; elle est un peu postérieure :

« Souvent aussi des infirmes sont guéris au tombeau de S. Cybard d'Angoulême. Les fièvres des fiévreux et les autres maladies cèdent devant ses mérites. Un aveugle, venu du territoire de Périgueux, pour se jeter sur son tombeau, en prières, obtint de recouvrer la vue. Un voleur ayant été découvert et mis à la torture, le comte de ladite ville le condamna et ordonna de le pendre. Mais celui-ci, comme on le conduisait à la mort, se mit à invoquer le nom du saint, et amené au poteau, après qu'il se fut prosterné en prières, fut pendu au gibet et laissé là. Les moines, voyant cela, se jetèrent ensemble sur le tom-

(1) Grégoire de Tours : *H. E. F.*, VI, 8.

beau du saint et se mirent à prier, disant : « O saint confesseur, si tu étais encore en vie dans ce siècle, tu aurais pu arracher ce pauvre de la main de la mort, comme bien souvent tu as délivré ceux qui étaient condamnés à un tel supplice. Maintenant encore nous avons confiance en ta prière, nous croyons que ce que tu as fait vivant en ce siècle tu peux le renouveler maintenant que tu es monté au Ciel. » Et, la nuit venue l'abbé envoya quelqu'un au lieu où était le gibet. Comme le moine approchait, aussitôt le pendu, ses liens rompus, glissa à terre, et ainsi soutenu par le moine, il fut amené vivant au monastère ; après avoir bu un peu de vin, il revint à lui ; et, sa grâce ayant été obtenue du juge, il s'en fut en liberté » (1).

Grégoire semble avoir cru à deux miracles distincts, c'était du moins l'opinion de M. de La Martinière (2). Le saint aurait opéré le premier de son vivant, le second après sa mort. Tous les autres critiques s'accordent à y voir deux versions du même fait (3). Peut-être s'agit-il tout simplement de deux variantes d'une même histoire que différentes voix attribuent à S. Cybard. En toute hypothèse, on ne peut attribuer à ce double récit qu'une bien médiocre valeur historique.

La troisième version du même prodige nous est fournie au IX^e^ siècle par la *Vita Eparchii*. Cette version de la vie de S. Cybard est donc très postérieure aux deux premières, mais dépend directement du premier récit. Les embellissements qu'elle apporte sont tout à fait propres à nous édifier sur les procédés de majoration dont les hagiographes sont coutumiers.

« Un des affranchis du saint, appelé *Redemptus*, avait en garde un vase plein de miel, qui fut enlevé par un voleur. Il fit des recherches soigneuses et découvrit le coupable en possession de l'objet volé. Il le dénonça au comte *Rammulfus*, en présence duquel toute l'affaire fut exposée ; le voleur fut soumis à la plus dure torture ; il avoua le vol et d'autres crimes plus graves et le juge ordonna sans hésiter qu'il serait pendu. Le très saint homme supplia le comte de lui faire grâce de la vie, disant qu'il ne pouvait pas mourir à cause de lui. Mais toutes les raisons ne purent obtenir ce qu'il demandait avec insistance. Alors il appela un de ses frères, le prêtre *Gratien*, — c'est de

(1) Grégoire de Tours : *De la Gloire des Confesseurs*, 101.
(2) J. de la Martinière : *Saint Cybard, étude critique d'Hagiographie*, P., 1908, pp. 76-77.
(3) A. Esmein : *L'Histoire et la Légende de S. Cybard*, Angoulême, 1906, pp. 27-29 ; J. de la Martinière, *loc. laud.*, p. 223.

sa bouche que nous avons appris ces faits, — lui ordonna de réunir les infirmes et les *matriculari* et d'attendre les événements à la porte de la cité. Et lorsque le malheureux fut exécuté et qu'on l'eût laissé pour mort, le gibet tout entier trembla, et les liens qui le tenaient se brisèrent. Le pendu tomba à terre et, à toute vitesse, prit sa course vers la cité. A cette vue, le comte ordonna à ses soldats de monter à cheval et de le rattraper avant qu'il eût atteint le seuil de l'église. Sur ces ordres, un grand nombre se mirent à galoper après lui, mais, ô miracle ! tous s'arrêtaient épuisés à mi-chemin. L'homme fut saisi par les *matriculari* et fut ravi à la mort par les prières du saint » (1).

Cette amplification grossit le récit, le dramatise et le rend plus frappant pour des esprits avides de merveilleux. Les personnages ont été baptisés en vertu du seul bon plaisir de notre anonyme, et ce pendu qui, aussitôt dépendu, se met à courir à toute vitesse, va trop vite (2).

La liberté dont use l'auteur de cette réplique monastique nous fournit un bon exemple des licences des hagiographes lorsqu'il s'agit de miracles.

La variante que l'on rencontre dans la Vie de S. Fidole, morceau fort ancien, dont l'auteur emprunte à Grégoire de Tours d'autres épisodes (3), s'inspire très vraisemblablement du miracle de S. Cybard. La voici :

« Un juge franc, que l'on devrait appeler plutôt un bourreau, remarque le biographe, tenait en prison un pauvre jeune homme accusé de vol. Etait-il coupable ? L'histoire ne le dit pas. Toujours est-il que la faute qu'on lui reprochait était légère, et qu'il l'avait déjà largement expiée par de rudes traitements : la question, le chevalet et la flagellation. Le père du jeune homme vint prier le saint abbé d'intercéder en faveur de son malheureux fils. Aussitôt, Fidole prend son bâton, et part pour le tribunal. Mais le juge, au lieu de se rendre à ses sollicitations, le charge d'injures et, entrant dans une furieuse colère, ordonne de pendre l'accusé à l'instant même. Cet ordre féroce fut exécuté, et le cadavre du supplicié resta pendant trois jours suspendu à la potence. Le père obtint alors la permission d'enlever le corps de son fils pour lui donner la sépulture. L'ayant fait descendre du gibet, il veut le presser une dernière fois entre ses bras et le serre étroitement sur sa poitrine en poussant des gémissements. Mais quelle n'est

(1) *Vita et Virtutes Eparchii*, 10, dans *Scrip. Rer. Meror.*, III, 536.
(2) A. Esmein, *loc. cit.*, p. 18, et J. de la Martinière, *loc. cit.*, p. 82.
(3) Comparer *De la Gloire des Confesseurs*, 67, et *Vita prima Fidoli*, 2.

pas sa surprise lorsqu'il s'aperçoit que ce corps, qui devait être depuis longtemps glacé et raidi par la mort, est encore chaud et flexible. Le jeune homme n'est pas mort. Il pousse un soupir, ouvre les yeux, et bientôt se lève et se met à marcher. Il raconte alors ce qu'il avait ressenti lorsque le bourreau l'eut suspendu à la potence. Avant de perdre connaissance, il lui sembla que ses pieds, au lieu de se balancer dans le vide, reposaient sur les épaules du saint abbé Fidole, et que ce merveilleux appui empêchait la corde de lui serrer le cou et le poids de son corps de lui donner la mort » (1).

Le miracle attribué à S. Corbinien, évêque de Freysingue, dont la vie fut rédigée au VIII^e^ siècle, semble bien être un bouturage du même trait : « Comme il se rendait à la cour de Pépin, il demanda en vain le relâchement d'un voleur que l'on allait pendre. On lui répondit que la sentence devait avoir son effet, à moins que le Prince n'intervînt, et tout était fini quand Pépin accorda la grâce. Corbinien ressuscita le supplicié, qui s'attacha depuis lors à son bienfaiteur et consacra le reste de ses jours au service de Dieu et du saint homme (2).

Le saint, comme S. Cybard auprès du comte, intervient en vain auprès du prince ; mais Corbinien fait mieux que S. Cybard, il ne se contente pas de décrocher le pendu avant que mort s'ensuive, il le ressuscite. Encore une majoration.

La vie de S. Wulfran, archevêque de Sens de 682 à 720, nous fournit un semblable miracle : Il ressuscite un pendu qui avait peut-être bien mérité son supplice, mais dont il fit un chrétien et même un moine. Ce néophyte, nommé Ovo, laissa chez ses confrères de Fontenelle une réputation de copiste habile (3). Jonas, l'auteur de cette vie, a-t-il puisé dans Grégoire de Tours, ou dans la vie de S. Corbinien, ou dans celle de S. Fidole ? Il est bien difficile de le dire, mais on ne saurait guère douter qu'il s'agit d'un bouturage.

Le cas de S. Basle est éminemment légendaire. Mort en 620, sa vie ne fut rédigée qu'au X^e^ siècle. Voici comment Flodoard, qui écrivait à la même époque, rapporte notre trait : « Un homme, nommé Ragénulfe, était pendu par ses ennemis. En ce

(1) *Vita Ia S. Fidoli*, 7 ; S. Mossier : *Vies des SS. d'Auvergne*, I, 496-497.
(2) Brauti : *Martyrol. poeticum*, 8 sept. ; Ch Cahier : *Caract. des SS.*, 681.
(3) Heusser : *Batavia Sacra*, I, 29.

péril extrême, il leva les yeux au ciel, et, d'une voix lamentable, invoqua S. Basle ; aussitôt, la corde se rompit et il fut soustrait à une mort affreuse » (1).

Basle était de Limoges, qui n'est pas très loin d'Angoulême, et ermite comme S. Cybard ; d'autre part, le nom de Ragénulfe n'est pas sans rappeler celui de Ramnulfe de la *Vita Eparchii* ; aussi bien n'est-il pas trop hardi de présumer que l'auteur de sa vie a puisé dans celle de l'Angoumois S. Cybard.

Le Recueil des Miracles de S. Eleuthère, évêque de Tournai, remonte à l'année 1064, et contient nombre de traits relatifs aux voleurs ; c'est un document uniquement basé sur des traditions populaires et fort tardives ; Eleuthère était mort en l'année 532. Le prêtre Ferréol, venu à Tournai pour réclamer la grâce d'un condamné, fut saisi à la place du coupable pour être pendu lui-même ; mais, à deux reprises, il fut délivré par S. Eleuthère (2). L'existence de Ferréol pourrait bien, d'ailleurs, être purement littéraire, au dire du P. Cahier (3).

Dans ces premières variantes, nous n'avons rencontré que des traditions légendaires, dont la plus ancienne fut certainement connue de tous nos hagiographes. Grégoire de Tours était alors dans toutes les mains, et nous avons vu, par plusieurs indices, que plusieurs d'entre eux s'en étaient inspirés. Il s'agit donc, avant tout, d'un cas d'imitation littéraire.

Le même phénomène aurait pu continuer sans grande nouveauté, jusqu'à la fin du moyen âge, en ne faisant qu'étendre son aire de dispersion ; les circonstances allaient faire rebondir notre miracle et le transformer en merveille espagnole.

§ II. — Les pèlerinages de S. Jacques

« Au x^e^ siècle, le tombeau de S. Jacques commença d'attirer les étrangers à Compostelle. Le plus ancien pèlerin français dont il soit fait mention : Gotescalc, évêque du Puy, fit le voyage en

(1) Flodoard : *Hist. de l'Eglise de Reims*, II, 2, éd. Lejeune, I, 236.
(2) *AA. SS.* Febr., III, 169.
(3) P. Ch. Cahier : *Les Caractér. des SS.*, 681.

951. Les pèlerins de S. Jacques étaient déjà nombreux au XI^e^ siècle ; mais au commencement du XII^e^, leurs longs cortèges retardaient les voyageurs sur les routes. C'est alors que fut écrit à leur usage le « *Livre de S. Jacques* ». Dans ce livre fameux, on leur raconte la translation des reliques de l'apôtre, de Jérusalem en Galice, la découverte de son tombeau et les nombreux miracles dont il a favorisé ses serviteurs. Mais ce n'est pas tout : *La Chronique de Turpin* est un des chapitres du livre ; Charlemagne et ses preux, vainqueurs des Infidèles, y sont présentés comme les premiers pèlerins de S. Jacques. Enfin l'ouvrage se termine par le « *Guide du Voyageur en Galice* » (1).

Le livre de S. Jacques a été très vraisemblablement compilé en France par les moines de Cluny, au plus tôt en 1140. C'est une œuvre grossière. Elle contient des documents prodigieux, mais sans garants. Aussi bien, pour les authentiquer, a-t-on imaginé de les mettre sous le patronage du pape Callixte II.

« Les moines de Cluny, aux XI^e^ et XII^e^ siècles, ont peuplé l'Espagne de leurs colonies. On est étonné quand on lit *l'Historia Compostellana*, de la place qu'ils y tiennent, et, quand on feuillette leur cartulaire, de la place qu'y tiennent leurs affaires d'Espagne. C'est eux qui avaient organisé, au XI^e^ siècle, les croisades bourguignonnes outre les Pyrénées. Le prédécesseur de Diégo Gelmirez avait été moine à Cluny. « Diégo Gelmirez lui-même, quoique Galicien de naissance, était Français de cœur. Réformer son clergé sur le modèle de celui de France, telle fut sa préoccupation constante. Pour atteindre ce but, il envoyait des ecclésiastiques galiciens étudier en France et notamment à Cluny, et s'entourait de clercs français. » C'est l'abbé de Cluny qui, en 1095, avait sollicité auprès d'Urbain II le *pallium* pour l'évêque de Compostelle ; c'est à la prière de l'abbé de Cluny, *supplicante... Pontio, Cluniacensi abbate*, que Calixte II, en 1120, avait conféré à Compostelle la dignité de métropole, et ce n'est pas sans raison que la coquille de S. Jacques orna le blason des abbés de Cluny. Quant au *Livre de S. Jacques*, c'est à Cluny que le prétendu Calixte l'adresse en premier lieu, *sanctissimo*

(1) E. Mâle : *L'Art religieux du XII^e^ siècle en France*, P., 1921, p. 291.

conventii Cluniacensis ecclesiae, et le P. Dreves a fait cette remarque que les personnages nommés comme auteurs des hymnes en l'honneur de S. Jacques sont pour la plupart des clercs français, qui furent en relations plus ou moins étroites avec Cluny » (1).

On ne pourra donc pas s'étonner si notre miracle a émigré en Espagne au profit de S. Jacques, ou s'il se localise en divers points des quatre grandes routes qui conduisaient les pèlerins de France à S. Jacques de Compostelle.

La plus ancienne version que nous en trouvons au XII^e^ siècle semble bien être celle qui figure dans les miracles de Ste Foy. Or Ste Foy de Conques est précisément sur la route qui va de Notre-Dame du Puy à Ronceveaux, et fut en étroite relation avec Cluny au moment des luttes de Conques et de Figeac, vers 1074 (2).

Dans ce récit, trop long pour être reproduit en entier, le pendu est un serviteur d'Adhémar, noble seigneur limousin, surnommé d'Avallène. Il est d'ailleurs innocent. Ste Foy lui apparaît à la veille de son supplice pour lui promettre qu'elle le soutiendra dans cette passe difficile, et, en effet, elle le dépend trois fois, et jusqu'à ce qu'elle ait persuadé le seigneur Adhémar de l'innocence de cet homme (3).

L'attribution de notre prodige au patron de l'Espagne n'apparaît qu'avec le livre des miracles de S. Jacques (4). Il est vaguement localisé à Tolosa, ce qui permet de penser à la fois à Toulouse et à Guipuzcoa : Toulouse qui est dans le rayonnement de Conques, et Guipuzcoa qui déjà nous transporte en Espagne. En fait Toulouse le revendique comme s'étant produit dans ses murs (5).

Désormais, grâce au pèlerinage de S. Jacques, le pendu rescapé va connaître une nouvelle popularité. Césaire d'Heister-

(1) J. Bédier : *Les Légendes épiques*, III, 90-91.
(2) A. Bouillet et L. Servières : *Sainte Foy, vierge et martyre*, Rodez, 1900, in-4°, pp. 101-102.
(3) *Le Livre des Miracles de Sainte Foy*, I, 30, dans A. Bouillet et L. Servières, *loc. laud.*, pp. 490-492.
(4) *Liber Miraculorum S. Jacobi*, 2, dans *AA. SS. Julii*, VI, 49-51.
(5) Nic. Bertrandi : *De Tholosanorum gestis*, 1515, f° 49, et *AA. SS. Julii*, VI, 46.

bach († 1240), sans fixer de lieu précis, en fait bénéficier un pèlerin rhénan. Cet innocent pendu est soutenu de longs jours par S. Jacques de Compostelle, et regagne la Rhénanie en louant Dieu (1). La première localisation précise du miracle de S. Jacques est celle de Santo Domingo de la Calzada entre Logrono et Burgos, en Espagne. C'est d'ailleurs la plus connue et la plus significative.

« San Domingo de la Calzada, ou S. Dominique de la Chaussée, pour parler tout à fait français, doit son surnom à la route et au pont qu'il construisit vers 1014, par charité, afin d'épargner des accidents fâcheux aux pèlerins de Compostelle qui avaient à traverser la rivière Glera (ou Rio Oja). Il s'était donné aussi la tâche d'accueillir les pèlerins en établissant un hospice pour eux, dans cette région alors presque déserte. Ses soins profitèrent tellement à ce pays difficile que bientôt s'établit près du fleuve, la ville de la Calzada, qui devint un siège épiscopal » (2).

Des citoyens de cette ville hospitalière, amis de notre miracle, ne crurent pas suffisant que S. Jacques eût opéré au milieu d'eux et ne pensèrent pas devoir souffrir que leur patron, S. Dominique, eût l'air trop petit garçon à côté du grand patron de l'Espagne. Ils ne trouvèrent rien de mieux que de lui attribuer la résurrection du pèlerin pendu, et qui plus est, de l'associer au thème du cop rôti qui chante (3). Cette variante leur apparut d'autant plus patriotique qu'elle était prodigieusement embellie :

« Deux époux se rendaient à Compostelle avec leur fils, dont la beauté frappa la fille de l'hôte (ou une servante de l'auberge), au point de lui inspirer une vive passion. Le jeune homme ayant repoussé cette impudente, la tentatrice tourna bientôt en haine son amour méprisé. Elle introduit donc un gobelet d'argent dans le paquet de l'adolescent lorsqu'il allait partir, et le fait poursuivre comme voleur. Sur cette

(1) Césaire D'HEISTERBACH : *Dialogus Miraculorum*, VIII, 58, éd. Strange, II, 130-131. et *AA. SS. Julii*, VI, 45.

(2) L. MARINEUS : *De rebus Hispaniae memorabilibus*, lib. V, in *finem : AA. SS.* Julii, VI, 46.

(3) Le plus ancien exemple qu'on en connaisse est dans une interpolation de deux manuscrits grecs de l'évangile de Nicodème, cf. H. GAIDOZ : *Le Coq cuit qui chante*, dans *Mélusine* (1892), VI, 26.

pièce à conviction, le juge eut bientôt établi sa sentence, et l'innocent fut pendu sans délai. Le père et la mère désolés voulurent, au moins, voir le cadavre de leur fils ; et quand ils arrivèrent à la potence, le jeune homme les consola lui-même, assurant que saint Dominique de la Calzada soutenait son corps pour empêcher la strangulation ; puis les envoya demander au juge qu'il ne maintînt pas un arrêt si clairement cassé par le Ciel. Le magistrat, peu disposé à douter de son bourreau, pensa qu'on se moquait de lui ; et comme il allait se mettre à table (ou, selon d'autres, prenait déjà son repas), il répondit sans plus d'enquête : « Votre fils est vivant comme ce coq et cette poule qui sont dans le plat (ou à la broche). »

« Les oiseaux, prenant la comparaison à leur avantage, se mirent immédiatement à chanter et à battre des ailes. Il n'en fallait pas moins pour impressionner le juge qui, alors, consentit à laisser dépendre son condamné pour admettre un pourvoi trop hautement appuyé, d'autant plus que son dîner se trouvait forcément abrégé par cet accident imprévu. La descendance des deux volailles paya la célébrité de ses ancêtres, car on la plumait pieusement pour répandre parmi les pèlerins le gage de la protection accordée par S. Dominique à ses clients ; et les plumes de ces malheureuses bêtes se répandirent ainsi dans toute la chrétienté » (1).

Toutefois, depuis l'apparition du livret clunisien, le miracle fait partie du bagage de S. Jacques et rien ne saurait le lui ravir. La preuve en est fournie au XIII^e^ siècle par le *Miroir historial* de Vincent de Beauvais ; au XIV^e^, par Jacques de Voragine en sa *Légende Dorée* (2) ; au début du XV^e^ (1418) par le seigneur de Caumont en son *Voyage à Saint-Jacques de Compostelle* (3).

Les pèlerins français des XIV^e^ et XV^e^ siècles portaient assez souvent sur leurs vêtements de petites broches de plomb représentant le saint auquel ils avaient rendu visite. Une de ces broches, qui a été retrouvée dans la Seine (fig. 3), représente S. Dominique de la Chaussée debout, les bras étendus, une poule sur chacun d'eux (4).

(1) Voir surtout Luys de la Vega : *Historia de la Vida y Milagros de S. Dominico de la Calzada*, Burgos, 1606, II, 8 ; *AA. SS.* Mali, II, 171.

(2) *Spec. Hist.*, XXVI, 32, et *Leg. Aur.*, n° 99, p. 426.

(3) On le trouve à la suite des *Voyages d'Outremer*, par le Marquis de Lagrange, Paris, 1878.

(4) A. Forgeais : *Plombs historiés*, 2^e^ série : *Enseignes de pèlerinages*, P., 1863, p. 197 ; Ch. Cahier : *Caractér. des SS.*, p. 251.

C'est vraisemblablement une enseigne de la fin du XIV^e^ siècle. Deux petits monuments de ce genre, l'un de la fin du XIV^e^, provenant des sables de la Loire, l'autre du début du XV^e^ trouvé au pont d'Arcole, nous permettent d'affirmer que S. Eutrope, le grand patron de Saintes, s'appropria également notre miracle. D'un côté S. Eutrope debout, mitré, avec sa crosse, accompagné d'un homme brandissant une hache. En légende :

Sigillum Beati Eutropii Santone(nsis).

De l'autre, le bourreau suspend un criminel à une potence, et le malfaiteur délivré est à genoux, les mains jointes (1).

Fig. 3. — Enseigne de pèlerinage
Sceau de S. Eutrope

La façon de l'autre type est tout à fait semblable, mais, en plus, dans le haut, une main bénit S. Eutrope ; au revers, le pendu, l'échelle et le poteau (2).

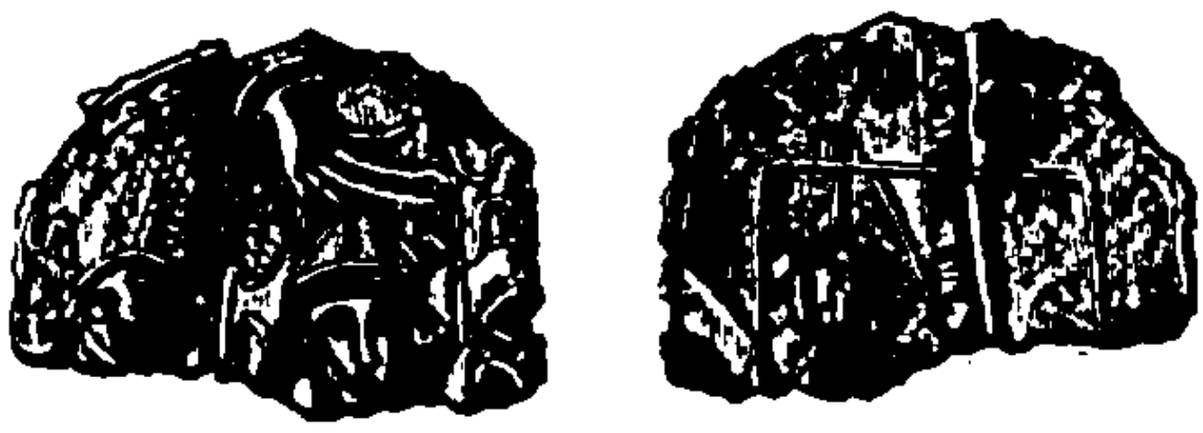

Fig. 4. - Enseigne de pèlerinage. Miracle de S. Eutrope

Malgré l'absence de tout texte ancien, n'est-il pas permis de supposer que S. Eutrope a emprunté notre miracle au grand saint de Compostelle ? Le pape Calixte II, en 1124, s'adressant aux Anglais qu'il engageait à visiter le tombeau du grand patron de l'Espagne, leur recommandait de profiter de leur voyage pour

(1) Abbé Dessolers: *Nouveaux objets trouvés dans la Loire pendant les années 1872, 73, 74*, dans *Mém. Soc. Archéol. de l'Orléanais* (1875), p. 179, et *Bull. Soc. des Archives de la Saintonge*, I, 240.

(2) A. Forgeais: *Les Plombs historiés*, 2^e^ série: *Les Enseignes de pèlerinages*, P., 1862, pp. 172 et 176.

rendre visite à la confession de S. Eutrope (1). En fait, nombre de grands personnages, même Français, ont suivi ce conseil (2). Le sanctuaire de Saintes est, en effet, sur l'un des grands chemins qui conduisaient de France à Compostelle. De Saint-Mar-

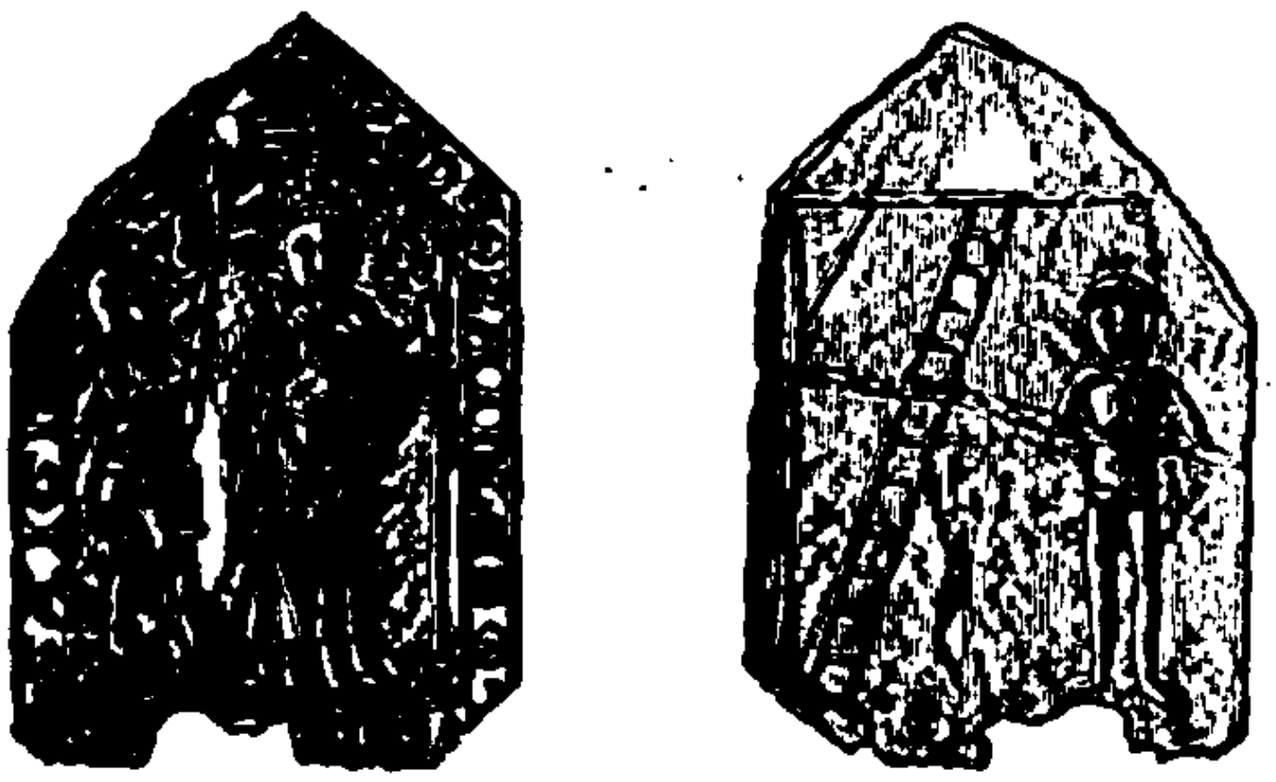

Fig. 5. — Enseigne de pèlerinage. Le pendu de S. Eutrope

tin-de-Tours à Roncevaux, il passe par Saint-Hilaire-de-Poitiers, Saint-Jean-d'Angély, Saint-Eutrope-de-Saintes et Saint-Seurin-de-Bordeaux (3).

S. Jacques et S. Dominique de la Chaussée, — ce fut tout un en France, — n'influencèrent pas seulement l'art des faiseurs d'enseignes de pèlerinage, mais l'art autrement noble du vitrail. On conserve encore à Santo Domingo de la Calzada une série de neuf tableaux relatant les épisodes de notre miracle. Ils sont groupés de façon à former rétable et datent du début du xv[e] siècle (4). Or, dans ce même siècle où se multiplièrent les chapelles et les églises consacrées à notre saint, nous rencontrons de nombreux vitraux où le miracle du pendu déroule ses épisodes.

L'Église de Triel, sur la rive droite de la Seine, entre Poissy et Meulan, conserve encore les restes d'une jolie verrière, exécutée au xv[e] siècle, où notre prodige est représenté, et rapporté à

(1) S. *Eutrope*, p. 5, ms. 550 de la Bibl. Nation., cité par L. Auvray : S. *Eutrope*, 2[e] éd., 1887, pp. 137-138.

(2) *AA. SS.* Aprilis, III, 742; L. Auvray, *loc. cit.*, pp. 155-156.

(3) J. Bédier : *Les Légendes épiques*, III, 93.

(4) A. Nicolaï, *loc. laud.*, p. 224.

S. Jacques. Voici quelques inscriptions demeurées entières, ainsi que plusieurs des scènes qu'elles expliquaient :

« Comment la chambrière par nuit, ainsi que les pèlerins dormaient, mit une tace d'argent en la malette du fils, car il n'avait pas voulu faire sa volonté. »

« Comme les pèlerins furent poursuivis, et la tace trouvée en la malette du fils dont n'en sçavait rien ; par quoi furent prins par serjents et amenés à justice. »

« Comment le juge de la ville... condempna le filz à être pendu au gibet. Mais Monseigneur S. Jacques le préserva de mourir. »

« Comment le juge répondit que n'estoit pas possible que leur filz eût vie, non plus que un coq qu'il faisait rostir ; lequel incontinent sortit de la broche et chanta » (1).

On remarquera que cette fois S. Jacques à l'imitation de S. Dominique de la Chaussée, ressuscite un coq ; l'emprunt est bien signé.

Le coq se trouve également dans un vitrail de l'église de S. Jacques de Lisieux. Ce vitrail, daté de 1526, déroule notre miracle en six registres :

I. — Pendant le sommeil des pèlerins, une jeune fille cache un objet précieux dans un sac de voyage.

II. — Arrestation de l'adolescent.

III. — Pendaison de l'accusé.

IV. — Retour des parents.

V. — Ils supplient le juge de le délivrer. Celui-ci est à table avec plusieurs convives ; le coq chante devant lui.

VI. — L'enfant est rendu à ses parents (2).

On connaît quatre autres représentations analogues sur des vitraux ; trois d'entre elles sont encore en place à Rouen dans l'église S. Vincent, dans l'église paroissiale de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), et dans l'église de Courville (Eure-et-Loir).

(1) Lefèvre-Pontalis : *Notice hist. sur l'église de Triel*, dans *Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise*, 1887, pp. 131-133 ; A. Fongeais, *loc. laud.*, II, 201-202.

(2) E. Deville : *La Légende du Pendu (Vitrail de l'Eglise St-Jacques de Lisieux)*, Lisieux, 1920, pp. 5-6.

Le vitrail de l'église de Villiers (Loir-et-Cher) a été transporté au Musée de Vendôme (1).

Mais quittons le domaine de l'art pour retourner dans le champ des lettres. S. Jacques est d'abord célébré au début du XII^e^ siècle par des poèmes épiques, telle la Chronique de Turpin et quelques récits de pèlerinages. Au XIII^e^ et au XIV^e^ siècles s'épanouissent les grands recueils hagiographiques comme le *Miroir historial* et la *Légende Dorée*. Puis, au XV^e^, apparaissent les *Mystères* et autres jeux dramatiques.

Dans la ville de Compiègne, il y eut une confrérie de S. Jacques qui, chaque année, jouait des miracles et, dès 1466, elle donna une représentation de la *Vie et Mistère Saints* (*sic*) *Jame en personnages selon la légende*. On en cite une autre à Béthune qui jouait le même miracle en 1491 (2). Il nous reste un *Ludus Sancti Jacobi* en provençal, également du XV^e^ (3). Bien entendu notre miracle y figurait avec honneur. Dans un mystère italien, il occupe même toute la place, comme le prouve son titre : *La Representazione d'uno miracolo di tre pellegrini che andavano a S. Jacopi di Galicia*. On en connaît trois éditions in-4° imprimées à Florence durant le XVI^e^ siècle (4).

Au même siècle, tandis que les jeux dramatiques allaient déclinant, de médiocres poètes s'en inspirèrent pour en tirer des cantiques populaires dont la valeur littéraire est des plus modestes, mais dont l'intérêt est fort vif. Une vieille chanson catalane de cette époque (5), dont il y eut des adaptations non seulement française et italienne, mais hollandaise et anglaise (6), témoigne assez du succès de cette forme populaire (7).

Les anciennes versions françaises sont perdues, mais il nous

(1) E. Deville, *loc. cit.*, p. 7. Le monument de Châtillon a été reproduit dans Ottin : *Le Vitrail*, p. 213.

(2) Bonnault d'Houët : *Pèlerinage d'un Paysan picard à St-Jacques de Compostelle au commencement du XVIII^e^ siècle*, Montdidier, 1890, p. XIX, note 1 ; Petit de Julleville : *Les Comédiens en France au Moyen Age*, P., 1885, in-12, p. 57.

(3) L. Petit de Julleville : *Les Mystères*, II, 564-565.

(4) L. Petit de Julleville : *Les Comédiens en France au Moyen Age*, p. 57.

(5) Mila : *Observationes sobre la poesia popular*, p. 106.

(6) Child : *English and Scottish popular Ballads*, I^re^ partie, p. 236 sq. ; VI^e^ partie, pp. 502-503 ; H. Gaidoz : *Le Coq cuit qui chante*, dans *Mélusine*, VI, 25.

(7) Edelestand du Méril : *Etudes sur quelques points d'archéologie*, Paris, 1862, p. 372.

reste deux petits livrets dont l'un, imprimé à Troyes en 1718, et l'autre, imprimé à Toulouse entre 1736 et 1750. Tous deux sont intitulés *Les Chansons des Pèlerins de S. Jacques* (1), et sont d'ailleurs rarissimes. Les six chansons du premier ont été reproduites en entier par M. Socard (2). Elles n'ont pas négligé notre miracle :

Oh ! que nous fûmes joyeux,
Quand nous fûmes à Saint-Dominique,
En entendant le coq chanter,
Et aussi la blanche géline.
Nous sommes allés vers la justice (Potence),
Où resta trente-six jours l'enfant,
Que son père trouva en vie,
De Saint-Jacques en revenant (3).

Les chansons du second livret ont été intégralement reproduites par J.-B. Daranatz et nous retrouvons notre miracle dans le 15e couplet de la première :

Arrivés à Saint-Dominique,
Le coq chanta ;
Nous entendîmes dans l'église,
Nous étonna.
On nous dit que le pèlerin
Par un miracle,
A ce signe ressuscita,
Ce n'est pas une fable (4).

Au reste, la première édition du premier de ces deux livrets pourrait bien remonter au XVIIe siècle. Les guerres de religion avaient rendu le pèlerinage plus difficile, mais sans jamais l'arrêter. On peut citer d'ailleurs plusieurs publications qui témoignent de la vitalité du pèlerinage durant le grand siècle.

La *Grande Guide des Chemins pour aller et venir partout dans*

(1) Le premier, de format in-24, est orné de deux petits bois. A la fin, une approbation du 7 août 1718, signée Grosley.

(2) *Noëls et Cantiques imprimés à Troyes depuis le XVIIe siècle jusqu'à nos jours*, Paris, Troyes, 1865, pp. 69-90.

(3) Deuxième couplet de la IIe chanson. Voyez également le 9e de la Ire et le 8e de la VIe.

(4) J.-B. Daranatz : *Curiosités du Pays basque*, Bayonne, 1927, in-8°, II, 38. Voir aussi le 8e couplet de la Ve chanson, *loc. cit.*, II, 54.

le Royaume de France..., augmenté du voyage de S. Jacques, de Rome, de Venise et Hiérusalem, Troyes, Nicolas Oudot, 1623.

Le *Fidèle Conducteur pour le Voyage d'Espagne par le sieur Coulon*, Troyes, Oudot, 1654.

Le *Voyage de Madrid et le Chemin de S. Jacques* (s. l.), 1659.

Fig. 6. — Image du XVII^e^ siècle

La fureur des pèlerinages lointains, et de celui de S. Jacques en particulier, prit alors de telles proportions que l'on vit quantité de gens quitter leurs parents, délaisser leurs femmes et leurs enfants, des domestiques voler leurs maîtres et des apprentis s'enfuir de chez leurs patrons pour aller vagabonder, sous prétexte de dévotion.

Ces abus prirent même une telle extension que le roi dut intervenir par deux ordonnances, l'une de 1671, l'autre de 1686 pour

défendre les pèlerinages sans une double permission du roi et de l'évêque diocésain (1). Ces entraves furent certes un frein salutaire. Mais nous devons constater que, pour se ralentir, le mouvement n'en continua pas moins.

On dut renouveler de semblables ordonnances en 1717 et 1738 (2). Du XVII^e^ au XIX^e^ siècle, on publia nombre d'images duit une image du XVII^e^ siècle (fig. 6), dans laquelle le saint est entouré de quatorze compartiments où sont représentées des scènes de la légende et notre miracle en particulier (3). Jean-Baptiste Letourmy, dessinateur à Orléans (1774-1800), édita deux types d'images de S. Jacques dont l'une reproduit notre miracle. Elle est encadrée, à droite et à gauche, par un *cantique spirituel* (le grand cantique des voyages). Le saint est représenté debout, coiffé d'un grand chapeau de feutre, tenant un bourdon d'une main et, de l'autre, un livre grand ouvert. De part et d'autre, agenouillés à ses pieds, deux pèlerins le prient avec ferveur. En haut, à droite et à gauche, deux motifs représentant, d'un côté le père et la mère du pendu surpris d'entendre parler leur fils, de l'autre le miraculé, attaché à la potence au-dessus de laquelle un coq chante. Il s'agit toujours du miracle de S. Dominique de la Chaussée. Orléans est d'ailleurs sur la route habituelle des pèlerinages de Paris à Compostelle, dont les étapes les plus marquantes sont, en France, Orléans, Tours, Poitiers, Saint-Jean d'Angély, Saintes et Bordeaux (4).

Nous savons de plus qu'un certain Jacob, imprimeur orléanais, tira encore des images de S. Jacques pour le compte de Rabier-Boullard en 1816 (deux mille) et en 1820 (quatre mille) (5).

Le mouvement qui partit de France au XII^e^ siècle, avec les légendes épiques et les livrets de pèlerinage, permit donc à S. Jacques d'utiliser le vieux miracle gallo-franc durant des siècles. Ce fut encore la France qui fournit au célèbre apôtre de

(1) A. Socard, *loc. cit.*, p. 71.
(2) A. Nicolai, *loc. laud.*, p. 143 et note 2.
(3) P. Sebillot: *Les Travaux publics et les Mines dans les traditions populaires*, P., 1893, p. 52.
(4) L. Duchartre et R. Saulnier: *L'Imagerie populaire*, P., s. d., 1925, p. 54, et A. Martin: *L'Imagerie orléanaise*, P., 1928, p. 136.
(5) A. Martin, *loc. cit.*, p. 224.

l'Espagne les représentations les plus diverses : enseignes de pèlerinage, vitraux, images populaires, et les genres littéraires les plus variés : miracles et contes pieux, mystères et jeux dra-

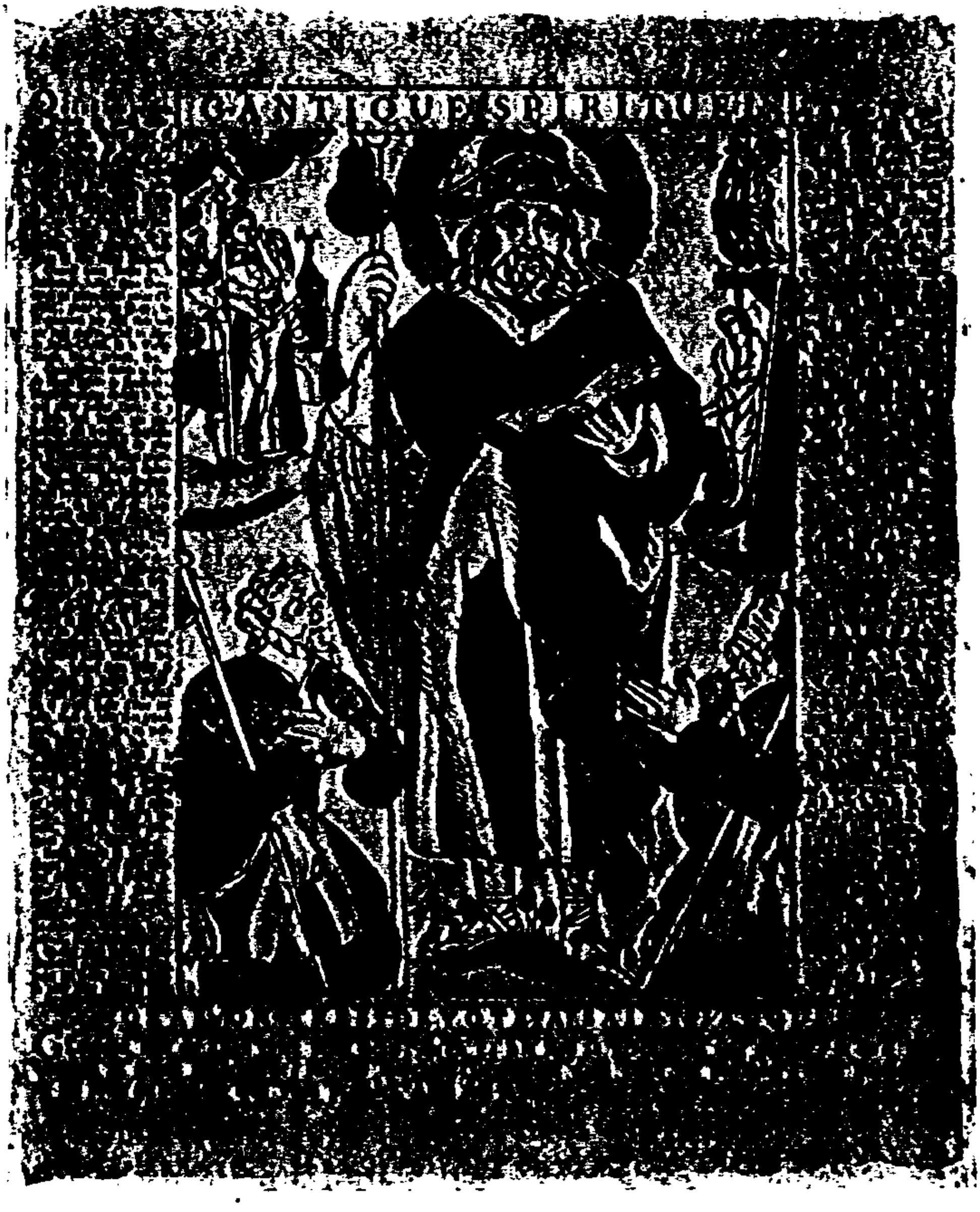

Fig. 7. — Image attribuée à Letourmy

matiques, livrets de voyages et chansons de route. En dernier lieu les images d'un sou, en associant chanson et xylographie, achevèrent chez nous la popularité de S. Jacques et de Compostelle. Elle est loin d'être éteinte.

§ III. — Le miracle est adopté par Notre-Dame

S. Jacques ne fut pas le seul bénéficiaire ni le seul propagateur du miracle du pendu. Au moment de sa vogue montante, nous voyons ceux qui croient au séjour de Ste Marie-Madeleine à la Ste Baume l'utiliser à son profit. Le célèbre historien franciscain Fra Salimbene, qui visita cette fameuse solitude, rapporte dans sa *Chronique* qu'en l'année 1183, on découvrit, à Saint-Maximin en Provence, le corps de la bienheureuse Marie-Madeleine au complet, sauf une jambe, et narre ensuite notre miracle, tel sans doute que le contaient à tout venant les inventeurs de cette célèbre relique.

« Un jeune boucher revenait de Saint-Maximin, où il avait baisé le « tibia » de sainte Madeleine. En chemin, il rencontre un de ses amis, fort incrédule, qui lui tient des propos irrespectueux : « Ce n'est pas sa jambe que tu as baisée, c'est celle d'une ânesse ou de quelque autre bête, que les clercs font voir aux imbéciles pour gagner de l'argent. » Ces sarcasmes excitent la bile du pèlerin ; on se bat, l'incrédule est tué par le croyant, qui s'échappe aussitôt le malheur arrivé. Rattrapé à Saint-Gilles, il est condamné à la potence. Il s'y balançait déjà quand la corde casse. Une blanche colombe était venue du Ciel se poser sur le gibet ; c'était évidemment sainte Madeleine qui protégeait ainsi son champion » (1).

C'est bien, semble-t-il, à cette même époque que les dévots de Marie eurent l'idée d'embellir sa miraculeuse couronne du prodige de la conservation des pendus. Nombreux sont les recueils des miracles de la Vierge qui contiennent la merveilleuse histoire. L'un des plus anciens est certainement celui de Notre-Dame de Roc-Amadour, qui remonte très vraisemblablement à 1172.

Il s'agit d'un jeune homme que la Vierge avait sauvé d'un naufrage, malgré les méchancetés du Malin.

« Le perfide ennemi du genre humain, se voyant vaincu, ne voulut pas rester sur une telle honte, et continua de persécuter le jeune homme. Advenu à l'âge viril, celui-ci fut fait prisonnier dans une

(1) L. Duchesne : *Fastes épiscopaux*, I, 334.

expédition, et, conduit au supplice, fut pendu au gibet comme un voleur. Trois jours, il resta pendu aux fourches patibulaires, sans souffrir le moins du monde, et criant à ceux qui se trouvaient là : « Celle qui m'a déjà sauvé il y a longtemps du fond des eaux, me soutient encore ici sans souffrir, ni de la pendaison, ni de la soif ou de la faim, pour qu'on exalte à mon occasion la Vierge que le monde entier glorifie. » Prodige digne d'être célébré partout ! Un grand concours de peuple se fait autour du gibet ; on écoute le pendu, qui parlait toujours comme un homme qui ne souffre pas et qui, répétant les louanges de la très glorieuse Vierge, excitait tous les cœurs à la chérir. Que dire de plus ? On le descendit de la potence, et il vint rendre grâces à l'église de Roc-Amadour » (1).

Ce pendu qui, du haut du gibet, clame les louanges de la très glorieuse Notre-Dame de Roc-Amadour, ne manque pas de relief; mais ce n'est là qu'un nouvel essai du pendu secouru par S. Jacques.

La légende ne prétend-elle pas, en effet, que le sanctuaire du Quercy est la création d'un dévot du grand apôtre : « Un jour, Alard, vicomte de Flandre, allant du Puy-en-Velay à S. Jacques de Compostelle, fut assailli par des brigands, mais ayant pu leur échapper, fit vœu de construire, au sommet de la montagne, un hôpital fortifié. Le ciel d'ailleurs ne se tint pas pour satisfait, mais lui fit savoir, par une vision, qu'il ait à s'y établir pour le service et la défense des pèlerins de Roc-Amadour, du Puy-en-Velay et de Saint-Jacques » (2).

Ce récit témoigne assez que le sanctuaire de Roc-Amadour fut, dès l'origine, une étape de choix sur la grande route de Notre-Dame du Puy à Compostelle. Sainte-Foy-de-Conques, où nous avons déjà trouvé notre miracle n'est-il pas d'ailleurs sur cette même route ?

Au reste, S. Jacques ne peut être jaloux de ce bouturage, car, s'il faut en croire sa propre légende, c'est lui qui aurait fondé en Espagne la dévotion envers la Ste Vierge et inauguré le fameux pèlerinage de Notre-Dame de Saragosse (3).

(1) Ed. Abel : *Les Miracles de Notre-Dame de Roc-Amadour*, p. 99.
(2) J.-E.-B. Dugnon : *Histoire illustrée des Pèlerinages français de la Très Sainte Vierge*, P., 1890, in-4°, p. 506.
(3) *A. SS. Julii*, VI, 114; L. de Sivry et M. Champagne : *Dict. des Pèlerinages*, II, 841-842.

La greffe opérée ne demandait qu'à se reproduire, car nous retrouverons notre merveille dans maints recueils du XIII^e^ siècle, tels la collection de Vendôme ou celle de Paris dont dérive le livret anglo-normand (1). La conservation du pendu fut désormais l'un des miracles classiques de la Vierge, et nous voyons, vers la fin du même siècle, Jacques de Voragine lui en faire honneur à l'occasion de la Nativité. La version qu'il en donne rappelle d'ailleurs étroitement celle de la collection de Vendôme.

« Un voleur se livrait souvent à des actes de brigandage ; mais il avait beaucoup de dévotion pour la Ste Vierge, et souvent la saluait. Une fois, il est pris en flagrant délit de vol et condamné à être pendu. Quand on le pendit, tout aussitôt vint la Ste Vierge qui, à ce qu'il lui semblait, le soutint en l'air pendant trois jours, en sorte qu'il ne ressentit aucune douleur. Or, ceux qui l'avaient attaché vinrent à passer par là, et, trouvant le pendu vivant et le visage gai, ils pensèrent que la corde n'avait pas été bien mise ; ils se disposaient à lui couper la gorge avec une épée, mais la Ste Vierge opposait sa main aux coups de ceux qui frappaient ce malheureux sans pouvoir lui faire aucun mal. Quand ils eurent appris de la bouche du voleur que c'était la Ste Vierge qui le protégeait de la sorte, ils le laissèrent s'en aller libre. Alors il entra dans un monastère où, tant qu'il vécut, il resta au service de la Mère de Dieu » (2).

Avec la *Légende dorée*, cette acquisition de la Vierge était définitivement popularisée. On retrouvera notre prodige dans presque toutes les collections de Miracles de Notre-Dame. Les Miracles compilés par Jean Mielot entre 1448 et 1463 (Mss. Français 9198) en donnent une curieuse miniature. Dans les recueils orientaux, d'ailleurs fort tardifs, le pendu deviendra un soldat d'Ephèse, mais cette histoire, comme d'ailleurs l'ensemble de la collection, n'est que la translation d'un original latin (3). D'autres adaptations, d'un ton plus populaire, manifestent plus sensiblement l'influence de Compostelle, mais n'en sont pas moins fort à l'honneur de la Vierge. La Bretagne, dès le XVI^e^

(1) Ch. Bouchet : *Miracle de la Bienheureuse Vierge Marie, d'après un manuscrit du XIII^e^ siècle de la Bibliothèque de Vendôme*, Orléans, 1888, p. 123 ; H. Kjellman : *La Deuxième Collection anglo-normande des Miracles de la Sainte Vierge, et son Original latin*, Upsal, 1922, pp. 91-94 et 282-283.

(2) *Leg. Aur.*, cap. CXXXI, p. 592, trad. Roze, III, 22-23.

(3) Dom L. Villecourt : *Les Collections arabes des Miracles de la Sainte Vierge*, Bruxelles, 1924, ms. XXIII, p. 32.

siècle nous offre une variante très originale. Il s'agit d'une damoyselle faussement accusée d'avoir eu un enfant et de l'avoir fait périr aussitôt après sa naissance. Condamnée à être pendue et étranglée, arrivée au pied du gibet, elle invoque Notre-Dame de Lyesse (*sic*), priant son confesseur de se rendre à sa place en son sanctuaire, si son innocence était reconnue. Ce qui advint, en effet, car, par trois fois, les cordes se rompirent et, bien que pendue une quatrième fois avec six cordes au col, la patiente ne mourut point (1).

Une chanson populaire de la Basse-Bretagne reproduit la même légende au profit de Notre-Dame de Folgoët, attestant ainsi la facilité avec laquelle un miracle de la Vierge se localise dans les sanctuaires de Notre-Dame.

Il est d'ailleurs à noter que des saints de moindre grandeur lui empruntèrent cette merveille à leur tour, tels en Bretagne, S. Yves, l'avocat des pauvres (2), et S. Egat, patron de Plouëgat-Guerrand (3). Mais ce ne sont plus là que des cas erratiques.

§ IV. — Les origines du miracle du pendu

Nous venons de voir que notre prodige s'est comporté comme tous les thèmes légendaires : d'une part il s'est fixé le long des routes de pèlerinage, et d'autre part, il s'est dispersé dans tous les sens grâce aux dévotions dominantes. Il nous reste à nous demander quelle fut son origine.

A la vérité, il est impossible de savoir comment naquit le plus ancien récit. Celui qui l'attribue à S. Cybard n'est peut-être déjà qu'une histoire d'emprunt ; mais il nous est permis d'envisager quelles sont les hypothèses capables d'expliquer la naissance de notre thème.

Tout d'abord, il semble fort probable qu'en certains cas il s'agit avant tout d'une mauvaise interprétation textuelle, d'un

(1) *Discours d'une Histoire et Miracle advenu en la ville de Montfort, à cinq lieues près Rennes, en Bretagne, avec une Oraison à Notre-Dame de Liesse*, Rennes, 1588.

(2) Ch. de la Roncière : *S. Yves*, P., 1925, pp. 107-108.

(3) J.-A. Quinon : *Histoire de Plouëgat-Moysan*, p. 17.

grossissement ou d'une transposition littéraire. Un vitrail du XVI^e^ siècle de l'église de Loquenval représente S. Envel debout, crossé et mitré, tenant un livre ouvert. Devant lui est un homme, la corde au cou ; le bourreau, près de la potence, se prépare à tirer la corde ; sur le phylactère que déroule le suppliant, on lit : « Ung homme qui fust mis en justice au Vieux Marché et jugé à estre pendu à tort sans cause, par l'intervention de S. Armel... renvoyé fust. » Le cahier de cette paroisse trégorroise signale que l'on conserva longtemps, dans le trésor de l'église, les chaînes de ce condamné, dont le saint fit reconnaître l'innocence (1).

Il était bien tentant de majorer ce récit et d'en faire une intervention du saint, non pas avant, mais après la pendaison. C'est ce que fait d'ailleurs Largillière, pourtant esprit critique et avisé, quand il semble y voir une preuve que S. Armel opéra notre miracle.

On dut estimer que les saints capables de briser les chaînes des prisonniers avaient fort bien pu les délivrer de la potence. Ce pourrait bien être, croyons-nous, ce qui advint à S. Eutrope.

Voici, d'ailleurs, un cas où il nous semble bien difficile de ne pas croire à une majoration de ce genre : S. Pierre Armengol est célèbre pour s'être entièrement dévoué au rachat des captifs. Après en avoir délivré un grand nombre, il s'offrit comme otage pour obtenir que dix-huit enfants fussent renvoyés dans leurs pays. La rançon exigée n'ayant pas été versée, on le condamna à être pendu : la sentence était exécutée depuis six jours, quand l'argent arriva. On détacha Pierre du gibet, et, comme il vivait encore, il put rentrer d'Algérie en Espagne. On lisait probablement dans un récit primitif qu'il ne restait plus que six jours avant qu'il soit pendu lorsque la somme requise arriva ; mais ce n'était pas assez merveilleux.

Le prodige que la tradition populaire attribue à S. Cybard doit peut-être s'expliquer par une exégèse analogue ; mais il est fort possible également qu'il y ait eu au départ quelque pendaison manquée. Les exemples n'en sont pas introuvables et c'est précisément ce qui arriva dans le bailliage de Roye. Voici

(1) LARGILLIÈRE : *Loquenval et ses Saints*, Saint-Brieuc, 1925, pp. 7-8.

ce que l'on peut lire dans les registres du dit, à la date du 16 février 1635 :

« Des lettres de grâce furent accordées par Sa Majesté à François Hélion, soldat au régiment du marquis de Brézé, condamné par les officiers de ce régiment à être pendu. Ces lettres de grâce furent données sur le vu des procès-verbaux et certificats du prévôt du régiment, des religieux Minimes qui assistèrent Hélion au supplice, le 23 janvier précédent, des chirurgiens et officiers de santé de la ville de Roye, constatant que ledit Hélion avait été miraculeusement garanti de la mort par l'invocation du S. Nom de Jésus, de la Ste Vierge et le mérite des prières de Ste Anne, à laquelle il s'était particulièrement recommandé, en sorte que les cordes dont il était attaché se rompirent d'elles-mêmes contre toute apparence humaine » (1).

Imaginez que ce condamné, superstitieusement dévot comme tant de soldats de cette époque, ait invoqué à haute voix Notre-Dame de Liesse. C'était nécessairement un miracle de plus au compte de la Vierge champenoise.

« En 1671, à Etampes, une femme condamnée à mort pour infanticide, fut pendue et en réchappa, si bien que le roi estima qu'on ne devait point la pendre à nouveau et qu'elle méritait sa grâce (2). Il écrivit au bailli d'Etampes :

« A Saint-Germain, le 25 février 1671.

« Nostre aimé et féal, estant informé que la nommée Julienne Morinot, qui a été condamnée en la justice de nostre ville d'Etampes pour avoir deffait son enfant, a esté pendue et a esté rétablie ensuite après avoir été exécutée, et que vous sollicitez une commission pour la reprendre et la remettre un seconde fois entre les mains de la justice, nous vous faisons cette lettre pour vous dire, qu'en cas que vous ayez obtenu ladite commission, vous en sursoyez l'exécution jusqu'à ce que nous ayons fait expédier nos lettres de grâce. Sy n'y faites faute, car tel est nostre plaisir. »

(1) J. Corblet : *Hagiographie du Dioc. d'Amiens*, IV, 149.
(2) Depping : *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, t. 3, p. 219.

« Nous ne savons point dans quelles conditions le fait s'était produit, et à quoi cette malheureuse dut son salut ; mais il est clair que des gens crédules devaient être portés à voir là une intervention du pouvoir céleste » (1).

Un cas de ce genre a fort bien pu se produire au temps de S. Cybard et lui avoir été attribué par le prêtre qui assistait le rescapé.

Dans l'une ou l'autre hypothèse, texte ou fait majoré, il s'agit toujours d'un embellissement de la réalité au profit d'un saint ou d'un sanctuaire. De plus, qu'il faille y voir une erreur purement involontaire ou pieusement intéressée, c'est, en toute hypothèse, un appel à la crédulité et à l'appétit des simples pour le merveilleux. Dans le cas présent, cet appel eut un succès prodigieux et nous ne pouvons qu'admirer les rebondissements et les retentissements de ses échos, tout le long des routes de France et d'Espagne, durant douze ou treize siècles de vie chrétienne.

(1) Esmein : *L'Histoire et la Légende de S. Cybard*, p. 17.

CHAPITRE VII

LES SAINTS CÉPHALOPHORES

Les saints que l'on représente portant leur tête dans leurs mains sont appelés céphalophores. Pour la légende, toutes les images de ce genre traduisent des faits réels. Au contraire, arguant de la trop grande répétition du fait, même des historiens catholiques le nient. « Leur nombre, dit le P. Cahier, a quelque chose d'exorbitant, et conduirait à croire que cette merveille aurait été quasi de fondation » (1). En fait, tous les saints décapités ne passent point pour avoir ramassé leur tête afin de la porter en un lieu choisi, mais on en compte plus de cent vingt qui auraient exécuté cette marche prodigieuse. Les Bollandistes ont affirmé à maintes reprises leur scepticisme au sujet de ce miracle; ils l'ont même qualifié, en termes exprès, de prodige suspect et fabuleux (2). Nous ne contredirons pas à leur opinion qui a été partagée, comme nous le verrons, non seulement par nombre de grands critiques catholiques mais par un pape, le célèbre Benoît XIV (3).

Nous n'hésitons pas à penser que l'on n'a jamais vu un décapité ramasser sa tête et la transporter, fût-ce durant quelques pas, non point parce que cette merveille est incroyable, non point même parce qu'elle a été trop souvent utilisée par les légendaires, mais tout d'abord parce qu'elle n'a jamais été attestée par des documents dont la véracité s'impose.

(1) Ch. Cahier : *Les Caractéristiques des Saints*, p. 761.
(2) *AA. SS.* April III, 106, Mali VI, 36-38, oct. VII, 819.
(3) *De Servorum Dei Beatificatione*, lib. IV, p. II, cap. XXI, n° 4.

I. — De la première idée de la Céphalophorie : Rite ? image ? ou métaphore ?

Ce miracle ne répondant pas à une réalité historique, nous sommes conduits à nous demander d'où l'idée en est venue aux légendaires et comment ils procédèrent pour l'attribuer à plus de cent martyrs parmi ceux qui eurent la tête tranchée.

Les merveilles fabuleuses, et nous l'avons prouvé abondamment, ont souvent pour origine un rite ancien qui, n'étant plus compris, a fini par recevoir une interprétation miraculeuse (1).

a) Exégèse d'un rite ? Etudiant le cas de trois martyrs céphalophores de la région lorraine, Marcel Hébert avait signalé que l'église où reposent les restes de S. Elophe est entourée par un cimetière mérovingien et que la légende de S. Euchaire le met en relation avec le champ des tombes, autre cimetière gallo-romain sis à Pompey, d'où l'on a très vraisemblablement tiré le corps de ce martyr. Dans un assez grand nombre de tombes de ce champ sacré, on a trouvé, remarque-t-il encore, la tête séparée du tronc, placée, tantôt au milieu, tantôt aux pieds du squelette et parfois même plusieurs têtes pour un seul squelette. Les fouilles opérées à Pompey, en 1849, ayant mis au jour plusieurs centaines de tombeaux, firent travailler les imaginations et l'on parla sérieusement d'un champ de martyrs.

Des fouilles accidentelles ont pu, dès les premiers siècles du christianisme, provoquer des trouvailles analogues et leurs inventeurs crier au martyre, sinon au miracle. Lorsque S. Ambroise fit exhumer les corps des SS. Gervais et Protais, dont les têtes n'étaient pas à leur place habituelle au-dessus des épaules, il ne manqua point d'en tirer argument en faveur de leur martyre. Les ouvriers qui, dans des temps anciens, découvrirent des tombes où la tête était placée dans les mains ou sous le bras du squelette, ne purent-ils non seulement conclure au martyre de ces disparus, mais de plus leur prêter notre miracle ?

« L'idée de la céphalophorie, déclare Marcel Hébert, a pu ou aurait pu résulter de l'interprétation du rite (néolithique, de la

(1) P. Saintyves : *Essais de Folklore biblique.*

décapitation du cadavre...) Ce rite, en tous cas, devait singulièrement favoriser la diffusion d'une telle croyance » (1).

Présentée avec cette sage réserve, l'hypothèse paraît d'autant plus vraisemblable qu'en nombre de cas, des squelettes d'inconnus ont donné naissance à des canonisations et à des interprétations miraculeuses. En fait, dans le cas présent, le rite de la décapitation néolithique ou post-néolithique ne semble pas avoir jamais donné naissance à la céphalophorie. Lorsque S. Mamert fait rechercher à Vienne les corps de S. Ferréol et de S. Julien, les deux premières tombes ne donnent rien qui puisse faire croire que l'on soit en présence de ces deux martyrs ; mais il n'en va pas de même avec la troisième : « il y voit un homme couché, les vêtements intacts, le corps sans blessure, mais la tête coupée et tenant pressée sous son bras une autre tête ». Mamert et les assistants reconnurent aussitôt le corps de S. Ferréol et la tête de S. Julien ; cependant, malgré la position de la tête de ce dernier sous le bras de S. Ferréol, il ne vint à personne l'idée d'attribuer à ces deux décapités le miracle de la céphalophorie (2). Et pourtant, les clercs et les moines qui contèrent le fait à Grégoire de Tours — on peut en juger par le reste du récit — n'étaient pas des gens qui reculaient en face des prodiges; il les accueillaient au contraire avec enthousiasme, de toutes bouches et de toutes plumes.

En ce qui concerne les cas de S. Elophe et de S. Euchaire, dont les corps furent tirés des cimetières où l'on a rencontré nombre de squelettes décapités, n'avons-nous pas là un exemple éminemment favorable à l'hypothèse de Marcel Hébert ? Ne devons-nous pas admettre que le miracle qui leur est attribué a été suggéré par la disposition de leurs squelettes ou de certains squelettes gallo-romains ? Aucunement ! le rédacteur des actes de S. Elophe, comme en convient d'ailleurs Marcel Hébert, s'est contenté d'emprunter le miracle à la légende de S. Denis (3). Les vies de S. Euchaire et de Ste Libaire n'ont fait à leur tour que plagier ou imiter celle de S. Elophe.

(1) Marcel Hébert: *Les Martyrs céphalophores Euchaire, Elophe et Libaire*, Bruxelles, 1914, pp. 19-23. Cette hypothèse a été reprise par A. Stuckelberg: *Die Kephalophoren*, dans *Anzeiger für Schweizerische Altertumskunde*, 1916, pp. 75-79.
(2) Grégoire de Tours: *Le Livre des Miracles*, II, 2e éd. Bordier, I, 308-309.
(3) Marcel Hébert, *loc. laud.*, p. 23.

la décapitation des squelettes néolithiques ou gallo-romains, qu'elle soit d'origine rituelle ou résulte de la disposition assise du squelette, a pu très facilement suggérer l'idée d'un supplicié ou d'un martyr ; mais il eût fallu tout de même une imagination non commune pour conclure à la céphalophorie.

Les fouilles exécutées à Soleure en 1473 mirent au jour trente-sept corps que l'on prit pour des compagnons de S. Victor et de S. Ours, martyrs de la légion thébéenne. S'il fallait en croire la légende, « chacun avait sa tête auprès de lui, quelques-uns contre la poitrine, un petit nombre sur le milieu du corps, d'autres sous le bras droit ou près de l'épaule. Tous les pieds étaient régulièrement étendus dans la direction de l'Orient. » En réalité, les ossements avaient été bouleversés, et les têtes, plus ou moins déplacées, avaient roulé l'une sous l'épaule, l'autre sous le bras (1). Aucun n'avait sa tête entre ses mains ; néanmoins il est possible que cette trouvaille ait fait songer au thème de la céphalophorie, déjà connu et utilisé dans la région, et précisément pour d'autres martyrs de la légion thébéenne.

Ainsi donc, en fait, on ne pourrait citer un seul cas où l'idée de notre miracle soit sortie de l'interprétation de trouvailles funèbres. Tout ce que l'on peut accorder c'est qu'elles ont pu contribuer à le propager.

b) *Exégèse d'une image ?* Eusèbe Salverte propose une origine toute différente de la céphalophorie.

« Au Moyen Age, dit-il, on se servait de calendriers en figures, seul moyen d'instruction pour les peuples qui ne savaient pas lire. Pour exprimer qu'un saint martyr avait péri par la décollation, on l'y représentait debout, supportant dans ses deux mains la tête séparée de son corps. On avait sans doute adopté d'autant plus facilement cet emblème que depuis longtemps il fixait l'attention et par conséquent les respects du vulgaire, dans le calendrier hiéroglyphique d'une religion plus ancienne (2).

« Des calendriers, l'emblème passa naturellement aux statues et aux diverses représentations des martyrs. J'ai vu, dans une église de Normandie, S. Clair ; S. Mithre, à Arles ; et, en Suisse, tous les martyrs de la légion thébaine, représentés avec leurs têtes dans leurs mains.

(1) Dr E.-F. Gelpke : *Traditions et Lég. Chrét. de la Suisse*, pp. 71 et 76.
(2) Sphaera Persica : *Capricornus Decanus*, III.

Ste Valérie est ainsi figurée à Limoges sur les portes de la cathédrale et sur d'autres monuments. Voilà certainement l'origine de la fable pieuse que l'on raconte de ces martyrs, comme de S. Denis et de beaucoup d'autres encore... Pour faire naître cette légende, il suffit d'abord qu'un biographe contemporain eût employé une figure énergique, mais dont nous nous servons encore ; que, pour peindre les obstacles et les périls qui pouvaient arrêter les fidèles, empressés de rendre aux martyrs les derniers devoirs, il ait dit que l'enlèvement de ces restes sacrés et leur inhumation furent un véritable miracle : l'attitude dans laquelle les saints étaient offerts à la vénération publique détermina la nature du miracle, et autorisa à dire que, quoique décapités, ils avaient marché du lieu de leur supplice à celui de leur sépulture » (1).

Eusèbe Salverte, s'il eût consulté les Bollandistes, qu'il ne cite jamais, n'eût pas manqué de se rallier à leur opinion, qui se rapproche en effet beaucoup de la sienne. La sphère persique contient bien en effet, au troisième décan du capricorne, un emblème que l'on décrit ainsi : « demi-figure sans tête, parce que la tête est entre ses mains » (2), mais on ne voit pas que cette figure, dont nous ignorons la signification, soit passée dans les vieux calendriers européens. Nous ne voyons rien de semblable dans les calendriers étudiés par Certeux (3). Dans celui que nous donne le P. Cahier, la tiare, qui correspond approximativement à l'époque du martyre de S. Denis, ne saurait suggérer un personnage qui porte sa tête dans ses mains (4). Au reste, ces vieux calendriers ne sont pas si vieux, les plus anciens remontent tout au plus au début du xv^e^ siècle, et nous avons des sculptures représentant des saints céphalophores dès le xii^e^ siècle.

c) *Exégèse littéraire ?* Ainsi, bien qu'avec Salverte nous nous soyons rapprochés du but, nous ne l'avons pas encore atteint. L'idée première de notre miracle pourrait bien être d'origine littéraire, autrement dit une invention de rhéteur. Œcolampade, religieux catholique passé au protestantisme (il mourut en 1531), est le premier, à notre connaissance, qui ait cité et commenté,

(1) E. Salverte : *Des Sciences occultes*, I, pp. 67-70.

(2) Dupuis : *Origine de tous les Cultes*, éd. Auguis, P., 1822, VII, 67.

(3) A. Certeux : *Les Calendriers à Emblèmes hiéroglyphiques*, Paris, 1891, grand in-8°.

(4) *Les Caractéristiques des Saints*, p. 166.

à ce propos, le fameux passage de S. Jean Chrysostome dans son *Homélie* sur les SS. Juventin et Maxime : « comme des soldats s'adressent avec confiance à leur roi lorsqu'ils peuvent lui montrer des blessures reçues à son service, de même ces saints martyrs, se présentant devant le roi du ciel, avec leur tête entre leurs mains, obtiennent de Lui tout ce qu'ils désirent » (1).

Une telle image ne peut s'entendre qu'au sens figuré. « Nous dirons de même, dit Œcolampade, que la Mère du Christ montre à son Fils le sein qui l'a nourri ou que le Christ découvre ses blessures à son Père, bien que le ciel n'ait jamais connu des spectacles aussi matériels. Aussi bien, ajoute-t-il, je soupçonne un semblable motif lorsque je vois Denis de Paris et Alban de Mayence représentés avec leurs têtes dans leurs mains ; car je me persuaderai difficilement de la vérité de ce conte de vieille, des décapités marchant, fût-ce durant un très court chemin » (2).

Cette figure de rhétorique, dont nous ne saurions trop admirer la fécondité, en rappelle d'ailleurs une autre. Les Pères nous montrent parfois le défunt présentant son âme ou sa vie à son Dieu et à son juge. Quelle est la plus ancienne de ces figures symboliques ? je l'ignore ; mais il est bien certain que la formule de S. Jean Chrysostome a pu donner aux artistes l'idée de représenter les saints décapités avec la tête dans leurs mains ; c'est, du moins, l'avis du Bollandiste Henschen dans son commentaire des actes des SS. Maxime et Vénérand (3). Le P. Cahier estime que le passage de S. Jean Chrsysostome nous donne la clef des représentations de saints céphalophores (4) et le P. de Smedt, dans ses *Principes de Critique Historique*, déclare que la première source de ces légendes se trouve probablement dans le texte précité (5). Pour Marcel Hébert, « la métaphore orientale inventée par le grand byzantin a pu facilement engendrer un miracle dans notre Occident » (6).

(1) *Homilia in SS. Juventinum et Maximinum*, 3 dans P. G.; t. 576.
(2) Cité par J. Molanus : *Historia SS. Imaginum*, Louvain, 1771, in-4°, p. 370.
(3) AA. SS. Mai VI, 37, D.
(4) *Les Caractéristiques des Saints*, Paris, 1867, p. 766.
(5) *Principes de la Critique historique*, Liége, 1883, pp. 191-192; cf. P. Saintyves : *Les Saints successeurs des Dieux*, P., 1907, pp. 123-24.
(6) Marcel Hébert, *loc. cit.*, p. 16

§ I. — Du rôle des images dans la formation et la propagation de notre miracle

Alfred Maury a consacré une page remarquable à notre miracle ; il écrit : « Le symbolisme des idées guidait souvent l'artiste dans l'invention des détails, et ces images, à leur tour, réagissaient sur l'esprit crédule du vulgaire. En est-il un exemple plus frappant que ces fables débitées sur certains saints et d'après lesquelles on rapportait qu'ils avaient porté leur tête après avoir subi le supplice de la décollation ? » Puis, après avoir rappelé le nom de quelques-uns de nos martyrs céphalophores, Maury s'arrête à S. Génitour du Blanc :

« A propos de ce dernier, dit-il, voici ce que rapporte une légende, qui paraît être une paraphrase de l'ancien bréviaire de Tours. Ste Maure et ses neuf fils, après avoir abjuré les faux dieux, étaient venus à Tours recevoir le baptême de S. Martin. Ils retournaient dans leur pays, lorsque le roi des Goths, furieux de leur conversion, dépêcha cinquante cavaliers qui les atteignirent au Blanc. Ils essayèrent des promesses, des menaces pour les faire renoncer à leur foi, mais en vain. Alors les sicaires massacrèrent les neuf frères, l'un après l'autre sous les yeux de leur mère. Genitour, le second, après avoir été décapité, prit sa tête dans ses mains et ayant passé la *Creuse* à pied sec, se rendit à l'église Notre-Dame où il trouva la porte fermée. Le portier de l'église était aveugle de naissance et demanda : « Qui frappe ? Le martyr, faisant avec son doigt un trou dans l'épaisseur de la porte, répondit : « Regarde, je suis Genitour. » Sur-le-champ, les yeux de l'aveugle s'ouvrirent à la lumière. En mémoire de ce miracle, on a percé dans le vantail gauche de la porte de l'église N.-D. du Blanc, à un mètre trente du sol, un trou où l'on va mettre le doigt pour obtenir la guérison des ophtalmies (1). L'artiste, voulant exprimer quel genre de mort le courageux défenseur de la foi avait enduré, avait placé, entre les mains de celui-ci, sa tête, comme emblème de son martyre. Le peuple, en présence de ces représentations, s'était hâté de conclure que ces saints avaient réellement porté leur tête, après avoir été décapités (2).

(1) Leblanc : *Esquisses pittoresques sur le département de l'Indre*, Châteauroux, 1842.

(2) A. Maury : *Croyances et Légendes*, pp. 187-189.

Les Bollandistes n'avaient pas attendu les critiques du XIX^e^ siècle pour reconnaître que les images des saints décapités, tenant leurs têtes entre leurs mains, avaient contribué à introduire le trait de la céphalophorie dans un grand nombre de légendes pieuses. Henschen écrivait dans les *Acta*, en 1688 :

« La coutume s'étant répandue, dans les Gaules et dans d'autres pays, de représenter par des statues ou des peintures les saints qui avaient été décapités, tenant, devant la poitrine, leur tête dans leurs mains, on crut vulgairement que ces saints avaient ramassé leur tête après leur mort, et l'avaient portée au lieu où ils devaient être un jour honorés. Ce miracle peut avoir eu lieu une ou deux fois ; mais dès qu'on reconnaît le faux principe qui a induit tout le monde en erreur, on est en droit de ne plus l'admettre d'aucun saint dont les actes ne seraient pas à l'abri de tout soupçon » (1). Dans le troisième volume d'avril, publié en 1675, où il traitait de la signification symbolique de certains emblèmes, à propos du dragon abattu par S. Georges, le même Henschen avait déjà déclaré que la tête portée par un martyr indiquait tout simplement le genre de mort, c'est-à-dire la décollation (2).

En 1698, Daniel Papebroch, commentant le martyre de S. Hilarian, écrivait :

« Les persécuteurs ayant surpris et saisi Hilarian près de la fontaine de Fontsange et l'ayant martyrisé en lui tranchant la tête, il ne serait pas surprenant que des fidèles, passant par hasard dans ce lieu ou même y ayant été convoqués par un appel miraculeux, à l'effet de rendre au saint les derniers devoirs, eussent lavé sa tête dans cette fontaine. Et, comme parfois les martyrs étaient représentés décapités, portant leur tête entre les mains, la postérité ignorante aura attribué à S. Hilarian lui-même la translation de sa propre tête en ce lieu, tandis que ce sont les fidèles qui l'y auraient apportée et ensevelie avec le reste de son corps » (3.

Grâce aux Bollandistes, à la fin du XVII^e^ siècle, on admettait

(1) *AA. SS. Maii* VI, 37, D.
(2) *AA. SS.* April III, 107, E.
(3) *AA. SS.* Junii II, 545, A.

volontiers que les images emblématiques des saints décapités avaient été la source du miracle. Jean de Launoy, traitant des actes et de la vie de S. Denis, déclare tout net que le célèbre martyr n'a jamais porté sa tête dans ses mains. Les premiers actes du saint n'en parlent pas, dit-il, le peuple, voyant que le sculpteur lui avait mis la tête dans ses mains pour montrer qu'on la lui avait coupée, imagina qu'il l'avait réellement portée, et ce qu'en dit Hilduin dans la vie du saint n'est qu'un emprunt à la tradition populaire (1).

L'abbé Ménage disait, de son côté : « La raison pourquoi les saints qui ont été décapités, sont représentez portant leur tête dans leurs mains, n'est pas qu'ils les y ayent reçues, comme le peuple mal instruit se l'imagine ; c'est qu'on nous a voulu marquer par là le genre de mort qu'ils avaient souffert, et que le tronc seul d'un corps aurait trop choqué la vue » (2).

On ne s'étonnera donc pas si les Bollandistes du XVIII^e^ siècle comme le P. Ghesquière, traitant des actes de S. Piat (3) ou le P. Van Hecke commentant les actes de Ste Bologne, adoptent ce même principe. Ce dernier savant, pour soutenir ce qu'il avance, allègue même le trop grand nombre de saints céphalophores et nous en fournit une liste déjà copieuse (4).

Les principes sur lesquels repose la mythologie optique ou l'interprétation intuitive des images sont loin d'avoir épuisé leurs conséquences ; malheureusement nous ne possédons pas encore le traité qui établirait solidement les grandes lois de ces sortes de formations.

Cette situation a beaucoup favorisé la réaction anticritique en ce qui concerne notre miracle. Le cardinal Pitra s'exprime, il est vrai, avec une certaine réserve : « *N'est-ce point, dit-il, trancher au vif que de renvoyer aux fables sans exception tous les saints céphalophores ?* » (5). Les curés qui défendent les légendes de leur clocher sont autrement énergiques. L'abbé Servières,

(1) LAUNOY : *De Dyonisio*, t. I, p. 78, et TILLEMONT : *M. H. E.*, IV, 712.
(2) *Menagiana*, édit. LA MONNOYE, P., 1715, IV, 103.
(3) *AA. SS.* oct. I, 16, C. Voir aussi ce que le même Père écrit au sujet des actes de S. Chrysole dans les *AA. SS. Belgii* au 7 février.
(4) *AA. SS.* oct. VII, 819.
(5) *Etudes sur la Collection des Actes des Saints par les RR. PP. Jésuites Bollandistes*, Paris, 1850, in-8°, p. 146.

dans son Histoire de S. Hilarian, nous en fournit un bon exemple. Prenant à partie le P. Daniel Papebroch, qu'il estime avoir découronné son saint, « les actes du volume de Juin, écrit-il, entre autres ceux de notre saint, sont un des fruits pâlis de sa vieillesse ». Et, après avoir rappelé le passage que nous avons cité plus haut : « Etonnante manière d'argumenter ! dit-il, une postérité de neuf siècles taxée d'ignorance au sujet des traditions de sa propre patrie parce qu'il plaît à un historien d'élever contre ce récit un simple peut-être » (1) ! Plus loin, bataillant contre le P. Van Ecke :

« Il allègue, écrit-il, le grand nombre de saints *céphalophores*, pour les dépouiller de leur glorieuse prérogative. Nous, nous alléguons, comme lui, le grand nombre de ces saints, mais pour conclure, contre lui, que le miracle incriminé n'est ni singulier, ni fabuleux. Les cent martyrs qui marchent à la suite de leur divin Roi, portant triomphalement entre leurs mains leur tête tranchée, peuvent-ils être cent imposteurs ? Et les nombreuses églises qui les honorent à ce titre peuvent-elles s'être concertées pour une aussi monstrueuse invention ? La pensée seule de cette téméraire supposition nous paraît plus monstrueuse encore » (2).

Les légendaires oublient toujours la chose essentielle : la valeur historique des Actes qui contiennent de tels récits. Le P. Cahier avait répondu par avance à celui-là et à bien d'autres :

« Que Dieu ait pu accomplir cette merveille, même à plusieurs reprises, cela ne saurait être l'objet d'un doute ; il s'agit seulement de savoir si les peintres ou sculpteurs, en employant cette expression tant de fois, prétendaient qu'on la traduisît toujours comme l'ont fait souvent les écrivains de légendes, en prenant l'artiste au mot, comme s'ils avaient eu à transcrire de la prose toute pure.

« Il ne faut pas grand effort pour comprendre qu'à une époque d'enthousiasme et de poésie, ces têtes portées dans les mains aient correspondu à ce que nous voyons dans maintes autres circonstances sans jamais nous y tromper. Lorsque l'on nous peint S. Paul tenant le glaive qui l'a décapité, S. Laurent avec le gril où furent brûlées ses chairs, S. Etienne avec les pierres sous lesquelles il fut brisé, etc..,

(1) L. Servières : *Hist. de S Hilarian*, pp. 137-140. Cependant, les prêtres qui ont une sérieuse culture historique acceptent volontiers l'opinion critique ; cf. abbé Decorde : *Dict. du Culte catholique*, P., 1859, in-8°, p. 190.

(2) L. Servières, *loc. cit.*, P., 1883, pp. 142-143.

etc., nul spectateur n'a droit de se plaindre que l'on tende un piège à sa simplicité. Il reconnaît tout d'abord que cela équivaut à quelque chose comme les paroles suivantes : Seigneur, voilà ce que j'ai souffert pour vous ; n'écoutérez-vous pas mon intercession ? »

« Conséquemment, qui s'étonnera si d'autres martyrs présentent leur tête à Dieu avec un langage tout semblable ? La bonne foi des gens qui ont ces peintures ou sculptures sous les yeux n'y est guère plus compromise, si l'on veut s'entendre. *Mais il est arrivé qu'après les destructions de nombreux monastères, vers le* V^e^ *ou le* VI^e^ *siècle surtout, bien des actes primitifs s'étant perdus, on les a refaits à neuf en se renseignant sur les peintures dont la portée n'était plus suffisamment saisie* » (1).

La valeur des figures céphalophores est d'ailleurs rendue sensible aux moins avertis par les deux sortes d'images qui représentent S. Clair, l'apôtre du Vexin. On le voit tantôt portant sa tête dans ses mains, tantôt tenant de la main droite une épée et de la gauche une palme (2). Les deux formes n'indiquent pas autre chose que la décollation ; toutefois, il est fort probable que la première a contribué à propager la légende qui nous montre le saint apôtre portant son chef au lieu où il voulait être inhumé (3). Je connais au moins deux cas, ceux de S. Tremeur et de S. Mélian qui, l'un et l'autre, tiennent leur tête dans leurs mains, sans que leurs statues prétendent rappeler autre chose que la décollation. Nulle légende ne raconte qu'ils l'aient ramassée, ni effectivement portée (4). Malgré les résistances des légendaires, les principes mêmes de la mythologie optique sont considérés comme des vérités acquises (5), et l'un des plus éminents bollandistes de l'heure actuelle n'hésite pas à en souligner l'importance :

« Que n'a-t-on pas inventé pour expliquer les images des

(1) Ch. Cahier : *Les Caractéristiques des Saints*, p. 766. Dans le même sens, voir : Comte de Grimouard de Saint-Laurent : *Guide de l'Art chrétien*, P., 1874, in-8°, V, 248 ; abbé Malais : *Calendrier normand*, P., 1860, p. 160.

(2) *AA. SS.* Mali, II, 594.

(3) Mgr Guérin : *Les Petits Bollandistes*, VIII, 247.

(4) J. Gaultier du Mottay : *Essai d'Iconog. et d'Haglog. bretonne*, pp. 84 et 62 ; Dom Lobineau : *Vies des Saints de Bretagne*, pp. 78 et 61-63. Néanmoins, dans un album récent : *La Bretagne*, Paris, Lévy et Neurdein, P., 1930, II, 50, au-dessous de la photographie de l'église de Saint-Tremeur, à Carhaix, on peut lire cette note explicative : « Sous le portail, statue de S. Tremeur, portant sa tête dans ses mains, après sa décollation. »

(5) P. Saintyves : *Les Saints successeurs des Dieux*, pp. 122-150.

saints ? C'est évidemment le peuple qui a créé la naïve légende des céphalophores, qu'un type iconographique fort répandu lui suggérait, et l'on attribue généralement une pareille origne à la légende de S. Nicolas et des trois enfants. Un symbole pris dans le sens matériel créa tout un petit roman autour d'un trait de la Vie de S. Julien. L'extraordinaire histoire de Ste Livrade ne fait que traduire en langage populaire l'explication des singularités d'une image » (1).

L'invention de notre thème est essentiellement littéraire ; mais les images des saints céphalophores n'en ont pas moins largement contribué à sa propagation et à son succès. On peut encore en donner une preuve d'une force singulière ; certaines *variantes* de notre miracle, découlent très vraisemblablement des *variations* mêmes du type iconographique. Certains saints céphalophores passent pour s'être mis en marche vers une église, vers une chapelle, ou plus précisément encore vers un autel où ils déposèrent leur chef sanglant. De toute évidence, l'imagier que l'on a traduit ainsi entendait simplement, comme S. Jean Chrysostome, montrer le martyr offrant à Dieu sa tête décollée, tel Boëce portant son chef jusqu'au pied de l'autel (2), ou S. Aphrodise jusqu'à une chapelle qu'il avait consacrée lui-même (3). Oyez la légende suivante :

« Le bourreau qui venait de trancher le col de Ste Valérie, et tout le peuple avec lui, virent le corps de la bienheureuse martyre se lever de terre, prendre sa tête à deux mains, et comme s'il était encore plein de vigueur et de vie, s'avancer d'un pas assuré à travers la ville et se diriger vers le lieu où était S. Martial. Le bienheureux apôtre était allé, dès le matin, à la basilique de Saint-Etienne, et il y offrait l'adorable sacrifice, afin d'obtenir à sa chère Philothée la force et le courage dont elle avait besoin pour consommer généreusement son immolation.

« S'approchant de l'autel où S. Martial offrait la victime du monde

(1) H. Delehaye S. J. : *Les Légendes hagiographiques*, Bruxelles, 1905, in-12, pp. 52-53. Depuis lors le P. Delehaye a modifié cette première opinion et incline à penser que l'origine de la céphalophorie est surtout d'ordre littéraire. *Les Caractéristiques des SS. dans l'Art* in *Le Correspondant* (nov. 1928), pp. 493-494.

(2) *AA. SS.* Mail II, 594, et Oct. VII, 819 ; Bruzio : *Martyrologium poeticum* au 23 oct. ; J.-B. Bagatta : *Admiranda*, II, 409, n° 43 ; L.-J. Guénebault : *Dict. Iconogr.*, 107 et 865 ; Ch. Cahier : *Caractéristiques des SS.*, 167.

(3) Mgr Guérin : *Les Petits Bollandistes*, XIV, 160.

au Père Eternel, Valérie déposa doucement sa tête à ses pieds et son corps s'étendit sur le parvis sacré » (1).

L'artiste qui a représenté, sur la porte de la cathédrale de Limoges, Valérie offrant sa tête à S. Martial, son père spirituel, avait voulu exprimer ainsi la reconnaissance de la sainte envers celui qui l'avait engendrée dans la foi et la montrait en même temps offrant son chef à l'Eglise dont il fut le ministre. Le légendaire chargé du panégyrique de la martyre a cru fort légitime de dramatiser le beau symbole (2).

Ste Procule traverse Gannat avec sa tête dans ses mains ; sans se soucier des habitants qui la traitent de sorcière, elle pénètre dans l'église et s'agenouille au bas de l'autel pour entendre la messe. Puis, lorsque le prêtre donne la bénédiction aux fidèles, ses mains défaillantes laissent échapper sa tête, son corps s'affaisse et son âme gagne enfin le ciel (3). Le développement diffère, mais traduit certainement une image semblable à la précédente.

S. Gemmule offrant sa tête à l'évêque du pays où il a été assassiné (4), de même que S. Denis remettant sa tête à une pieuse femme nommée Catulla (5), en firent hommage eux aussi à l'Eglise. Le symbole demeure le même, seule varie la traduction.

L'évêque à qui s'adressa Gemmule représente en fait l'église de Milan. Quant à Catulla, qui reçoit le chef de S. Denis, elle tire son nom du *Vicus Catulliacus*, nom primitif du territoire qui devint le bourg de Saint-Denis. Le moine de Saint-Denis qui est l'inventeur de cette sainte femme, n'a songé sans doute qu'à orner les actes du saint évêque ; mais il n'en est pas moins vrai que Ste Catulla — car les litanies de l'abbaye en ont fait une

(1) E. Salverte : *Des Sciences occultes*, I, 68 ; Allou : *Description des Monuments du départ. de la Haute-Vienne*, p. 143.

(2) Sur ce miracle et ses représentations : L.-J. Guénébault : *Dict. Iconogr.*, pp. 624 et 865 ; Abbé Texier : *Essai sur les Argentiers et les Emailleurs*, 1842, pl. V ; Ch. Cahier : *Caractéristiques*, p. 768 ; *AA. SS.*, oct. VII, 819.

(3) J.-J. Moret : *Calendrier bourbonnais*, II, 330 ; Mgr Guérin : *Petits Bollandistes*, VII, 192, et L. Serviènes : *Hist. de S. Hilarian*, p. 144.

(4) J.-B. Bagatta : *Admiranda*, II, 407, n° 10 ; G. Giulini : *Memorie... della Città... di Milano nei secoli passi*, 1854, II, 334, 338, 370 ; Ch. Cahier : *Caractéristiques*, 763.

(5) H. Martin : *Légende de S. Denis*, Paris, 1908, in-8°, p. 19 et pl. LXIX.

sainte — symbolise la chrétienté recueillant les restes du martyr (1).

Le cas de S. Gohard, évêque de Nantes, relève encore du même procédé d'interprétation (2). L'auteur de la légende avait sous

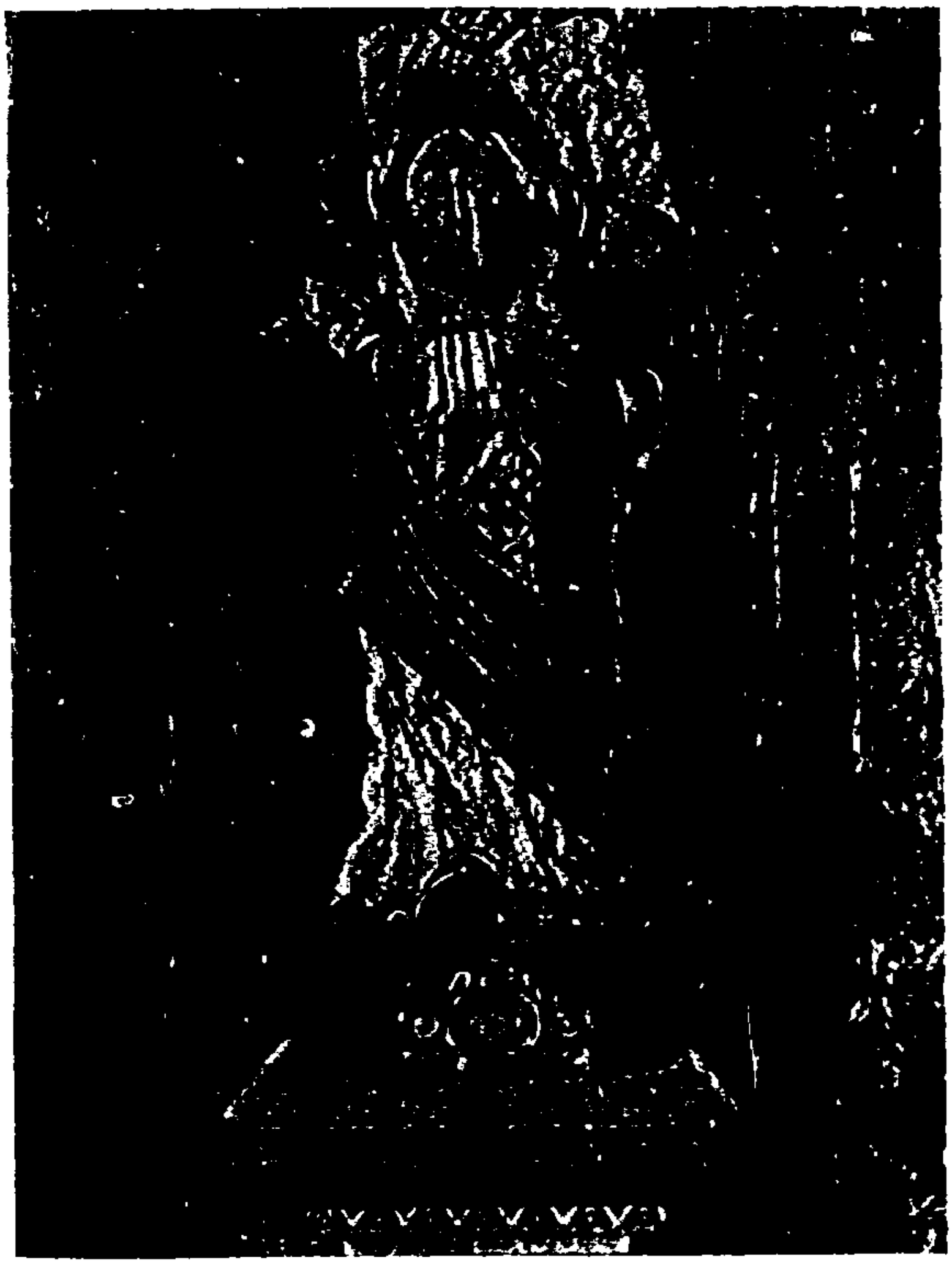

Fig. 8. — Sainte Procule

les yeux, tout incite à le croire, une peinture, probablement un triptyque, qui représentait la translation de ses reliques. Voici ce qu'il en a tiré :

(1) Abbé LEBEUF : *Dissertations sur l'Hist. ecclésiast. et civile de Paris*, P., 1739, in-12, I, 12-13, et LE MÊME : *Hist. de la Ville et du Dioc. de Paris*, éd. Bournon, I, 492.

(2) A. MAURY : *Croyances et Légendes*, p. 293 ; Ch. CAHIER : *Caract.*, p. 763.

« Les barbares Normands, ayans massacré S. Gohard, laissèrent son corps séparé de sa teste parmy les autres morts, pour les faire brusler en l'incendie de son église ; mais nostre Seigneur pourveut d'honorable sépulture à son saint Martyr par un estrange miracle : car les Normands, estans près de donner le feu à la pile de fagots et meubles qu'ils avoient dressez au milieu de l'église, le corps du S. Pontife Gohard se leva sur ses pieds, et, tenant sa teste entre ses mains, sortit de l'église au grand estonnement des infidèles, et alla directement au faux bourg nommé de Riche-Bourg, situé sur le bord de Loyre, suivi de grand nombre de Normands, curieux de voir quelle issue auroit cette merveille. Estant arrivé au bord de l'eau, il entra dans un batteau qui s'y trouva miraculeusement disposé, ayant deux flambeaux allumez de costé et d'autre, lequel monta la Loyre sans aide de voiles, ny de rames, et estant arrivé à la Pointe, laissant le canal de Loyre à droite, entra dans la rivière de Mayne et se vint arrester au port d'Angers, sans que les flambeaux se fussent esteints ni consommez, le long d'un si grand chemin, qui est de dix-sept lieues de Bretagne. Le peuple d'Angers voyant ce batteau sans guide ny pilote arresté au milieu du fleuve, courut sur le port voir que c'estoit, et, se doutant bien qu'il y avoit quelque chose de miraculeux, en donnèrent avis à l'évêque, lequel convoqua son clergé, excepté ceux de Saint-Pierre qui ne s'y peurent si tost rendre et alla processionnellement sur le port ; mais comme il voulut entrer dans le batteau, il se retira du rivage dans la rivière, demeurant au milieu sans remuer. Les processions des autres églises voulurent essayer s'ils ne pourroient pas entrer ; mais le mesme leur arriva. Enfin, les Doyens et Chanoines de Saint-Pierre y vinrent, et incontinent le bateau s'approcha du rivage, dans lequel ils entrèrent aisément et trouvèrent le corps du saint prélat, lequel ils enveloppèrent de beaux linges blancs et le portèrent par la ville, chantans des hymnes et cantiques jusques à leur église et là l'enveloppèrent en un riche drap de soye, qu'ils mirent dans un coffre de bois, avec deux plaques de plomb, et ayans fermé le tout, l'enterrèrent honorablement, et Dieu manifesta depuis, la gloire dont il jouissoit dans les cieux par les grands miracles qui se firent à son Tombeau, par laps de deux cens cinquante ans qu'il demeura sous terre, sans estre levé » (1).

On ne peut donc pas douter de la signification symbolique de ces saints décapités qui présentent leur tête au Seigneur, à ses ministres ou à son Eglise. Et nous sommes certains, en tout cas, que le type iconographique de la décollation a contribué puis-

(1) Albert le Grand : *Les Vies des Saints de la Bretagne Armorique*, éd. Miorcec de Kerdanet, Brest et Paris, 1837, in-4°, pp. 347-348.

samment à propager et à répandre cette étrange légende, parfois même à la rendre plus singulière et plus merveilleuse.

§ II. — Le cas de S. Denis et les Légendes apostoliques

Toutefois, il ne faudrait pas exagérer le rôle des images dans la création et la propagation de notre thème. Pour interpréter en fait réel une peinture ou une statue de décapité portant sa tête dans ses mains, il fallait tout de même une certaine capacité d'invention : or les inventeurs sont rares, et lorsque le romancier n'est guidé que par la folle du logis, il est bien rare qu'il réussisse à se faire prendre pour un historien.

L'image a été très certainement un facteur de propagande : mais, le plus souvent, on s'est contenté de démarquer une légende plus ancienne qui contenait déjà notre trait miraculeux, et alors l'image, si toutefois elle existait, n'a servi que de justification ou d'argument.

En fait, les textes sont antérieurs aux images. Et parmi les textes c'est la Vie de S. Denis, premier évêque de Paris, qui parle pour la première fois de notre miracle. S. Denis est certainement le chef de file et pourrait bien être le modèle plus ou moins direct de tous les saints céphalophores.

Au VI^e^ siècle, Grégoire de Tours et Fortunat savent qu'il a été décollé, mais ignorent la céphalophorie (1). Elle n'apparaît qu'avec la seconde rédaction des actes du saint.

Mais examinons tour à tour les trois versions que nous en possédons (2). La première, connue sous le nom de *Gloriosae*, remonte probablement au VII^e^ siècle. L'auteur inconnu déclare honnêtement s'appuyer surtout sur des traditions orales. Et nous pouvons en conclure que fort probablement le peuple ne parlait pas encore du portement de tête.

Les deux autres rédactions, c'est-à-dire la seconde et la troisième, se contentent de reprendre et d'embellir la première. On

(1) Fortunat : *Carmina*, I. II, éd. Nisard, p. 52 ; Grégoire de Tours : *Historia Francorum*, I, 28, trad. Bordier, in-12, I, 25-26.

(2) Sur ces diverses rédactions, voir Léon Levillain : *Etudes sur l'Abbaye de Saint-Denis à l'époque mérovingienne*, P., 1921, grand in-8°, pp. 6-28.

Fig. 9. — Saint Denis ramasse son chef

appelle la seconde *Libellus antiquissimus*, et la troisième *Post beatam et salutiferam*. Rédigées vers le milieu du IXe siècle, par les moines de Saint-Denis, elles visent à identifier le premier évêque de Paris avec S. Denis l'Aréopagite, ancien évêque d'Athènes.

Chose remarquable, ces trois versions des Actes parlent d'un même miracle, qui a parfois passé pour avoir été le germe de la céphalophorie. Dans la première (*Gloriosae*) on lit : « Les têtes de S. Denis et de ses compagnons une fois coupées, leur langues semblent palpiter encore et louer le Seigneur » (1). Avec le *Libellus antiquissimus* (seconde version) la métaphore s'amplifie. Les témoins de la décapitation « purent voir *des yeux de la foi* la langue du confesseur louer Dieu comme si elle eût été encore vivante ». Enfin, dans la troisième version (*Post beatam*) le spectacle n'est pas réservé aux yeux de la foi, la tête est vivante; tout le monde peut voir la langue remuer et l'entendre louer le Seigneur. Le *fait mystique* est devenu *fait historique* (2). La progression est remarquable, et nous permet de constater le sans-gêne avec lequel procédèrent Hilduin et ses complices dans le renouvellement de cette légende.

Toutefois, pour l'instant, ce n'est pas ce qui nous occupe. Ce miracle de la tête coupée qui parle, thème d'ailleurs déjà connu de l'antiquité païenne, a-t-il été le germe du miracle de la céphalophorie, comme l'ont soupçonné Marcel Hébert et Godefroi Kurth (3) ? Rien ne le prouve ; ce sont deux miracles entièrement distincts. Le miracle de la tête coupée qui parle lui donnait du relief et le mettait en lumière, mais de là au thème du corps qui se relève, la saisit dans ses mains et la transporte, il y avait un rude pas. Au reste, nous ne saurions oublier que les deux miracles figurent l'un et l'autre dans les deux versions aréopagitiques.

Le thème du décapité qui emporte sa tête pourrait fort bien avoir été connu de nos moines. Il y a sans doute très longtemps que les illusionnistes de l'Asie pratiquent ce tour de magie blanche. Les *chamans* ou sorciers chez les Yacoutes, les Bayas et les

(1) *Acta SS.*, Oct. IV, 927.
(2) E. Bernard : *Les Origines de l'Eglise de Paris*. P., 1870, in-8°, pp. 334-35.
(3) M. Hébert, *loc. laud.*, pp. 16-18, et G. Kurth : *Etudes franques*. II, 315.

Khonds se font couper la tête et l'emportent sous leur bras. Le Faust de la vieille légende assiste à un tour semblable et empêche le chef des magiciens qui donnent ce spectacle de remettre sa tête sur ses épaules (1). Le cas du magicien de la cour du roi Arthur peut se lire dans un manuscrit du XIV^e^ siècle (2). C'est le plus ancien exemple que je connaisse, mais il est fort possible que des histoires du même genre aient circulé dès le IX^e^ siècle. Nous n'en avons malheureusement pas la preuve et, pour ma part, j'incline à penser, avec Œcolampade et plusieurs Bollandistes, que les hagiographes de S. Denis, sous l'influence de cette tête qui parle, ont dû songer au fameux passage de S. Jean Chrysostome : « *Comme des soldats s'adressent avec confiance à leur roi lorsqu'ils peuvent lui montrer des blessures reçues à son service, de même ces saints martyrs se présentant devant le Roi du ciel avec leur tête entre leurs mains, obtiennent de lui tout ce qu'ils désirent.* » Les moines de Saint-Denis, grands prédicateurs, pratiquaient certainement les Homélies de ce prêcheur à la « *bouche d'or* » et durent lui emprunter plus d'un trait.

Quoiqu'il en soit, les légendes aréopagitiques et tout spécialement la *Post beatam*, justement qualifiée d'*Acta fabulosa* (3) ont eu un immense succès et une influence prépondérante.

Hilduin fut le véritable responsable de cette audacieuse falsification ; il sut d'ailleurs trouver des appuis, même en dehors de son monastère. Hincmar de Reims, Odon de Beauvais, Anastase de Rome furent pour lui mieux que des spectateurs bienveillants, de véritables complices (4).

Il faut d'ailleurs arriver au XVII^e^ siècle pour qu'une protestation s'élève contre la légende d'un S. Denis portant sa tête dans ses mains. Jean de Launoy, si sévèrement jugé par tant de catholiques, se contente de dire qu'il s'agit d'une traduction populaire, d'un emblème de la décapitation (5).

(1) P. Saintyves : *La Légende du Docteur Faust*, pp. 120-122.

(2) M. W. Deonna estime que le souvenir de ce tour a dû jouer un rôle dans la genèse du miracle de la céphalophorie. Cf. *Légendes et Traditions d'origine iconographique*, dans *Genova, Bull. du Musée d'Art de Genève* (1924), II, 271.

(3) *A.A. SS.*, Oct. IV, 792, et *P. L.*, CVI, 46.

(4) P.-G. Théry O. P. : *Contribution à l'Histoire de l'Aréopagitisme au IX^e^ siècle*, P., 1923, in-8°, qui met bien en lumière leur complicité.

(5) J. de Launoy : *De Areopagiticis Hilduini Judicium*, dans *Opera*, II, 10, p. 838.

Comme nous l'avons vu, Henschen et Papebroch font des réserves au sujet d'un grand nombre de céphalophories, en 1675, 1688 et 1698. Tillemont n'hésite pas, en 1701, à désigner le vrai responsable, celui qui lança sur la mer hagiographique le tout premier porteur de sa tête coupée. Il écrit : « Les (anciens) actes (de S. Denis) ne disent point qu'il ait pris sa tête entre ses bras et qu'il ait marché quelque temps en cet état, comme on le lit dans Hilduin » (1).

Les légendes aréopagitiques, — ainsi nomme-t-on toutes les pièces sorties de l'officine de ce puissant abbé, — constituent un groupe important de légendes apostoliques. Chacun sait aujourd'hui dans quel esprit ces sortes d'histoires furent rédigées. On a pensé que les origines des églises particulières seraient d'autant plus vénérables qu'elles remonteraient à des temps plus anciens, et que leurs fondateurs seraient moins éloignés des premiers apôtres. Le christianisme tout entier n'avait qu'à y gagner en prestige et en puissance, les églises d'Occident à leur tour en tireraient gloire et profit, enfin le culte des premiers missionnaires à qui elles devaient leur fondation y puiserait une splendeur et un rayonnement incomparables. La religion et l'Eglise, le saint et ses serviteurs — on ne peut cependant pas les oublier — avaient tout à y gagner. Les rares historiens tentés de s'opposer à ces erreurs, n'eurent aucune influence et furent contraints au silence. L'abbé Lebeuf, qui connaissait bien les premières générations chrétiennes de notre pays, écrivait : « La critique était si peu usitée au commencement de la seconde race de nos rois, et même depuis, que l'on pouvait répandre quelles opinions on voulait en fait d'histoire, pourvu qu'elles allassent à rapprocher du temps de Jésus-Christ la fondation des églises particulières et l'origine des villes épiscopales » (2).

Notons toutefois que l'on ne rencontre notre miracle, ni dans les légendes arlésiennes, ni parmi les sept évêques dont nous parle Grégoire de Tours. La merveille qui nous occupe n'apparaît qu'avec S. Denis et ses compagnons, tels du moins qu'ils sont traités par les légendes aréopagitiques. Toutes ces Vies

(1) Tillemont : *M. H. E.*, IV, 712.
(2) *Diss. sur l'Hist. eccl. et civ. de Paris*, I, 54.

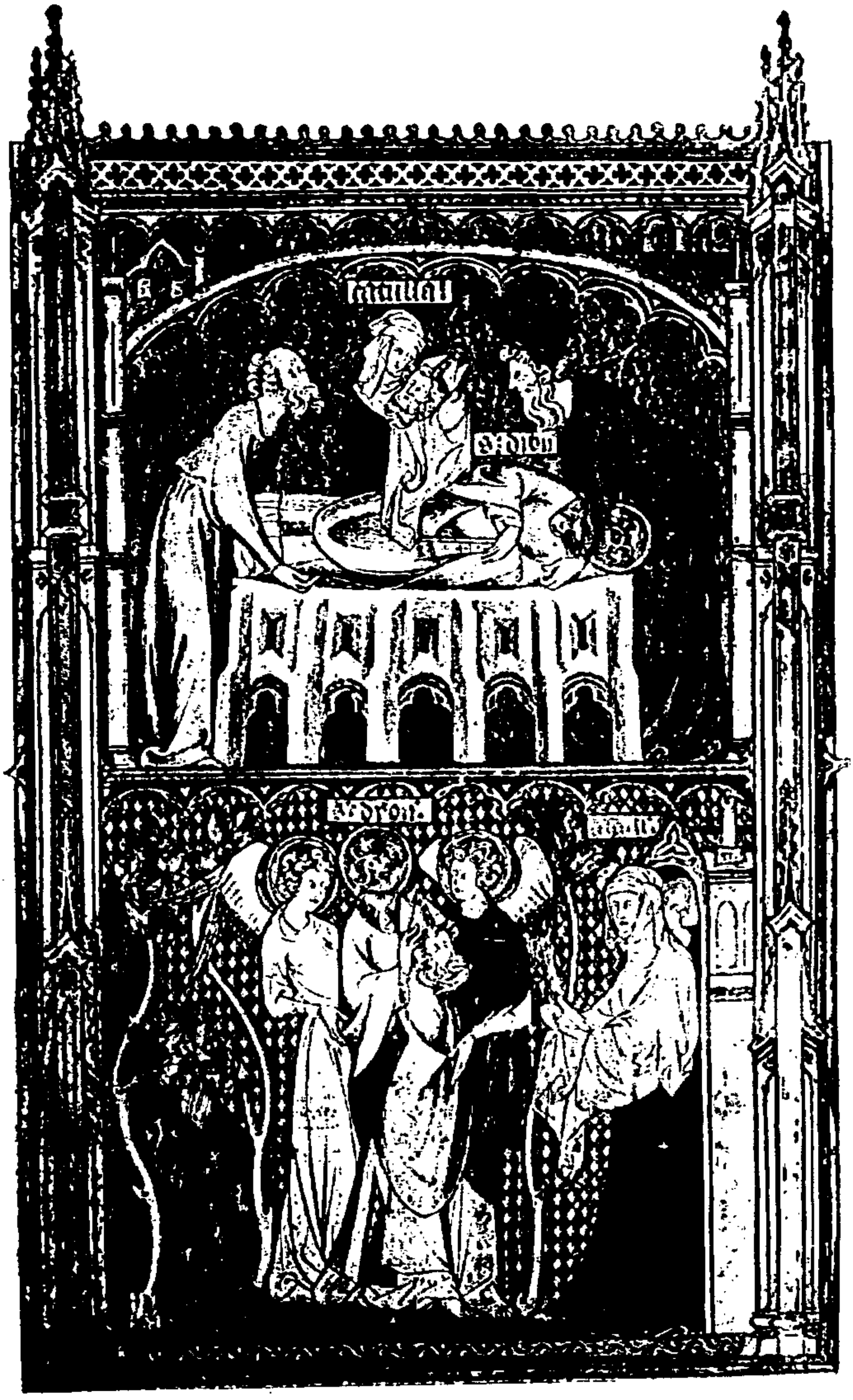

Fig. 10. — Saint Denis remet sa tête à dame Catoila

ou ces Passions appartiennent, il est vrai, au même cycle et sont sorties des mêmes plumes, et lorsque le groupe dionysiaque subit des variantes, ceux qui en modifient la composition n'en renient pas l'inspiration. S. Lucien de Beauvais, S. Yon de Chartres, S. Nicaise de Rouen, S. Piat de Tournai, tous envoyés par S. Clément, ont, après leur mort, porté leur tête entre leurs mains.

Arrêtons-nous d'abord à S. Lucien de Beauvais qui, ayant été donné comme le premier compagnon de S. Denis dans le *Libellus antiquissimus*, et le *Post beatam*, devait être le premier à bénéficier de la gloire de son chef. Odon de Beauvais pourrait bien n'avoir pas été étranger à cette céphalophorie (1). En tout cas, les expressions des Actes de Lucien rappellent nettement celles des *Acta fabulosa*. Toutefois, il y a progrès, le saint porte sa tête durant trois milles et traverse ainsi le gué du Thérain (2).

La légende de S. Nicaise de Rouen et de ses deux compagnons Quirin et Scrivicule, a été écrite d'après Hilduin ; elle en fait des disciples de S. Denis l'Aréopagite. Nicaise est venu de Rome avec lui, il a été ordonné par S. Clément. Quirin était prêtre et Scrivicule diacre. Ils se vouèrent à l'évangélisation de la Normandie ; mais ils furent arrêtés au début de leur mission et ne dépassèrent pas la rivière d'Epte, près de laquelle ils furent martyrisés. C'est seulement au XI^e^ siècle que la tradition le nomme évêque de Rouen (3). La céphalophorie de Nicaise, de même que sa légende, sont en étroite dépendance des Actes de S. Denis. Ils ont le même persécuteur Sisinnus, maintes expressions des deux récits sont semblables. S. Denis et ses compagnons sont décapités le 9 octobre. Nicaise et ses compagnons sont martyrisés le 11 du même mois (4).

(1) P.-G. Théry, O. P., *loc. cit.*, pp. 42-43; sur la céphalophorie de S. Lucien, voir: Vincent de Beauvais: *Spec. Hist.*, IX, 16; J.-B. Bagatta: *Admiranda*, II, 408, n. 24; Tillemont: *M. H. E.*, IV, 537; E. Salverte: *Des Sciences occultes*, I, 69; Ch. Cahier: *Les Caractéristiques*, 763; J. Corblet: *Hagiogr. du Diocèse d'Amiens*, II, 314; Mgr Guérin: *Les Pet. Boll.*, I, 212; voir aussi *AA. SS.* Oct., VII, 819; L. Duchesne: *Fa. Ep.*, III, 51-52.

(2) V. Hébert, *loc. laud.*, p. 27. — Sur la valeur des actes de S. Lucien, on peut voir Lailler: *Les Vies des Saints*, éd. in-8°, II, XX.

(3) L. Duchesne: *Les Fastes Episcopaux*, II, 202-203.

(4) Legris: *Les premiers Martyrs du Vexin*, Evreux, 1913. On peut voir *AA. SS.* Mail II, 594 et Oct. VII, 819; Ch. Cahier: *Les Caractéristiques*, p. 764; Mgr Guérin: *Les Petits Bollandistes*, XII, 263.

« Les Actes de S. Yon prétendent qu'il vint d'Athènes avec S. Denis, d'où l'on peut juger, dit Tillemont, qu'ils sont postérieurs à Hilduin. Tout le reste, ajoute-t-il, sent aussi la fable des derniers siècles, comme ce qu'ils disent qu'il porta sa tête avec ses mains » (1).

Ajoutons que sa légende rappelle nettement celle de S. Lucien de Beauvais et celle de S. Piat de Tournai. De l'avis de Baillet, c'est la même histoire avec de menus changements (2).

On joint souvent, à S. Yon, S. Hispadius dont l'histoire et la céphalophorie ne sont que le prolongement de l'histoire du premier et le reflet de son miracle (3.

On peut faire rentrer en effet dans le groupe clémentin un certain nombre d'apôtres.

S. Piat, prêtre et martyr, fut martyrisé on ne sait trop à quelle époque. Quelques-uns veulent qu'il ait été compagnon de S. Denis et Philippe Mouskes en fait un contemporain de S. Nicaise de Reims.

Et Al quart an (454 ?), si com je pens
Sont li Hungre issu de Hungrie ;
Si ont toute Gaille exillie.
Car il en orent liu et aisse,
s'Ocisent à Reims saint Nicaise
Et clercs et lais communément ;
Dont Saint Piat de Bonivent (Bénévent)
Vint à Tournai. Se li tuèrent
Li mescréant èi dont ièrent ;
Mais quand il se vit à déclin,
A tout son cop (chef) trest à déclin (4).

Au demeurant, il passe pour l'apôtre du Tournaisis et l'on raconte qu'après sa mort, il porta sa tête jusqu'à cinq lieues de Tournai, au village de Séclin où il fut inhumé (5).

(1) Tillemont : *M. H. E.*, IV, 432 ; Vincent de Beauvais : *Miroir Historial*, liv. X, ch. XXIII ; P. des Noëls : *Cat. SS.*, liv. VII, chap. VI ; *AA. SS.* Oct. VII, 819, et Ch. Cahier : *Les Caractéristiques*, p. 763.

(2) Baillet : *Les Vies des Saints*, I, XX et V, 2e partie, p. 6.

(3) *AA. SS.*, Oct. VII; 819 ; L. Servières : *Hist. de S. Hilarion*, p. 144.

(4) Ph. Mouskes : *Chronique rimée*, I, 14.

(5) P. des Noëls, XI, 36 ; J.-B. Bagatta : *Admiranda*, II, 409, n° 42 ; Guénebault : *Dict. Iconogr.*, 489 et 865 ; Ch. Cahier : *Les Caractéristiques*, 764-765 ; J. Corblet : *Hagiographie du Diocèse d'Amiens*, II, 314 ; *AA. SS.*, Oct. VII, 819.

Ici encore, céphalophorie et légende dépendent de celles de S. Lucien. C'est l'avis de Tillemont et de Baillet, confirmé d'ailleurs par celui du P. Ghesquière, bollandiste (1).

En dépendance de la Vie de S. Piat, apparaît la légende de S. Chrysole, également apôtre du Tournaisis. Il aurait été disciple de S. Denis, compagnon de S. Piat et de S. Hubert. Décapité comme son maître, comme lui, il a porté sa tête dans ses mains. Il se rendit de Verlinghem, lieu de son martyre, jusqu'à la ville de Comines dont il est encore patron (2). Le P. Ghesquière, qui nous a donné ses Actes, d'ailleurs sans valeur historique, estime que cette céphalophorie vient de ce qu'on a mal compris les images du martyr (3), mais là encore, l'influence littéraire et l'orgueil de clocher ont joué le plus grand rôle (4).

Un peu après S. Denis de Paris et S. Lucien de Beauvais, ou en même temps qu'eux, vinrent de Rome les SS. Fuscien et Victorie. Leurs têtes ayant été tranchées près de la capitale de l'Amiénois, ils ramassèrent leurs chefs et se rendirent d'un même pas à la demeure de S. Gentien qui les avait accueillis dans la Morinie (5). Leurs Actes, auxquels Dom Piolin n'accorde pas d'autorité, constituent l'une des plus remarquables pièces de la tradition clémentine (6). Les deux apôtres de la Morinie font partie d'un groupe de douze missionnaires, parmi lesquels on compte cinq céphalophores : Denis de Paris, Lucien de Beauvais, Piat de Thérouane et nos deux apôtres de l'Amiénois.

S. Lambert, évêque de Liége, passe quelquefois pour avoir été l'un des compagnons de S. Denis et, bien entendu, on le

(1) *AA. SS.*, Oct. I, 11 c.

(2) *AA. SS.*, Feb. II, 9-11 ; J.-B. Bagatta : *Admiranda*, II, 408, n° 22 ; Ch. Cahier : *Les Caractéristiques*, p. 762 ; Mgr Guérin : *Les Petits Bollandistes*, II, 373 ; *AA. SS.*, Oct. VII, 819.

(3) *AA. SS. Belgii*, I, 134-141.

(4) *Vie de S. Chrysole*, évêque et martyr, apôtre et patron de Comines et de Verlinghem, Lille, 1829, in-12.

(5) Vincent de Beauvais : *Miroir Historial*, XII, 14 ; J.-B. Bagatta : *Admiranda*, II, 407, n° 9 ; *AA. SS. Belgii*, I, 164 ; *AA. SS.*, Oct. VII, 819 ; Ch. Cahier : *Caractéristiques*, 762-763 ; J. Corblet : *Hagiographie du Diocèse d'Amiens*, II, 313-316 ; M. Hébert, *loc. laud.*, p. 27.

(6) Dom Piolin : *Suppl. P. B.*, III, 536. Voir ce qu'en dit Tillemont : *Mémoires*, IV, 454-457. C'est d'ailleurs à tort que l'on a voulu faire remonter leurs actes au VIIIe siècle, *Revue Celtique* (1891), XII, 166-167. On peut appuyer sans hésitation, les réserves des *Anal. Boll.* (1893), XII, 88.

Fig. 11. - Saint Fuscien et Saint Victorie

compte alors au nombre des saints céphalophores (1). Les documents historiques établissent qu'il mourut vers la fin du VII^e^ siècle (2). On doit donc en conclure que ces fausses traditions ne

(1) H. SS., Oct. VII, 819; L.-J. GUÉNEBAULT : *Dict. Iconogr.*, 343.
(2) L. DUCHESNE : *Fastes Episc.*, III, 191.

sont qu'un marcottage de la légende de S. Denis ou de quelque autre légende du même groupe.

Des apôtres clémentins, la céphalophorie s'étendit à nombre de missionnaires du nord et du nord-est de la France. La décollation termina la vie des SS. Ferréol et Ferjeux, apôtres de Besançon ; mais les plus anciens documents ne leur attribuent aucune marche prodigieuse après leur mort (1). La tradition rapporte cependant qu'après leur supplice, les deux corps se relevèrent, prirent dans leurs mains leurs têtes sacrées et lumineuses, sortirent lentement de l'amphithéâtre et gagnèrent la grotte qui leur servit de sépulcre (2).

« Cette légende, dit le très orthodoxe M. Pidoux, fut sans doute inspirée de S. Denis et de plusieurs autres martyrs. Elle a triomphé dans l'iconographie, mais on voit que son origine n'est pas bien ancienne » (3).

C'est à tort que A. Maury met S. Firmin au nombre des céphalophores (4). On ne trouve rien dans ses Actes (5), ni dans la Légende Dorée, à laquelle il renvoie. Les images du saint le représentent debout, sa tête à terre auprès d'un glaive (6).

La figure de S. Livier, évêque de Metz, n'a pas des traits bien formés, mais cette incertitude même facilita le travail des légendaires (7). Voici comment s'exprime son panégyriste : « S. Livier, étant décapité, ne *tomba pas comme un mort ;* Dieu manifesta sa foi par des miracles. Le premier de ces miracles, c'est que le

(1) 44. *SS.* Junii, III, 8-10.

(2) Thomas Corneille : *Dict. de Géographie*, I, 345 ; Ch. Cahier : *Les Caractéristiques*, p. 762 ; Ch. Thuriet : *Trad. Popul. du Doubs*, P., 1891, pp. 29-30.

(3) P.-A. Pidoux : *Vie des Saints de Franche-Comté*, Lons-le-Saulnier, 1908, in-12, I, 41.

(4) A. Maury : *Croyances et Légendes*, p. 293.

(5) 44. *SS.*, Sept. VII, 51 ; *Gallia Christiana*, X, 1151-52 ; J. Corblet : *Hagiographie du Diocèse d'Amiens*, II, 189-216 ; Ch. Salmon : *Histoire de S. Firmin, martyr, premier. évêque d'Amiens*, Arras, 1861, 85-86 ; L. Duchesne : *Les Fastes Episcopaux*, III, 122-125. — Baillet ayant écrit que les actes de S. Firmin avaient peu d'autorité et contenaient bien des particularités peu dignes de foi, l'évêque d'Amiens, après la mort de Baillet, exigea de l'éditeur qu'il mît un carton à la vie de S. Firmin. *Recueil de Lettres critiques sur les Vies des Saints du sieur Baillet*, 1720, in-12, p. 23.

(6) Ch. Cahier : *Les Caractéristiques*, p. 762 ; Guénébault : *Dict. Iconogr.*, P., Migne, p. 219.

(7) L.-J. Guénébault : *Dict. Iconogr.*, 360 et 865 ; Ch. Cahier : *Les Caractéristiques des Saints*, p. 763.

saint martyr prit sa tête dans ses mains, *comme un autre S. Denis l'Aréopagite, l'apôtre des Parisiens*, et, triomphant ainsi de la cruauté de ses ennemis, sous leurs yeux, il a porté sa propre dépouille sur un long espace de chemin jusqu'à ce qu'il fût arrivé au sommet de la montagne où il s'arrêta pour y être inhumé. Les Bénédictins de Saint-Maur et l'érudit M. d'Arbois de Jubainville, conviennent que le soldat Livier fut en effet évêque comme S. Denis, mais soutiennent que le miracle de la céphalophorie n'appartient qu'à S. Denis et lui fut attribué sans souci de la vérité » (1).

A l'époque de l'invasion des Vandales, Mayence était dépourvue de pasteur ; S. Alban vint de Rome, où il était exilé, pour y exercer le ministère apostolique. Ses travaux lui valurent la haine des gentils et il eut la tête tranchée hors de la ville. « Une tradition constante, dit Mgr Guérin, rapporte que sa langue murmura encore les louanges de Jésus-Christ, après que son chef eût été détaché du tronc ; elle ajoute que le martyr ramassa sa tête et la porta d'un pas ferme jusqu'à l'endroit où il fut enseveli » (2). Mais rien de plus incertain que cette tradition et ses diverses formes légendaires (3). En revanche, ses rapports avec les Actes de S. Denis, dont elle reproduit le double miracle, sont des plus certains. Donnons-en une dernière preuve : le lieu de son martyre avant de s'appeler le Mont Saint-Alban se nommait Mons Martis, ou Montmartre, comme le lieu où succomba l'apôtre de Lutèce (4).

Des légendes des apôtres qui évangélisèrent le Nord et l'Est des Gaules, le thème finit par gagner les passions de l'Ouest et du Midi ; mais il s'agissait de personnages secondaires et se rattachant parfois assez mal aux envoyés des groupes apostoliques. Cette contagion se comprend d'autant mieux que l'on sait avec quelle facilité les hagiographes, clercs ou moines, s'imitaient, se copiaient, se pillaient les uns les autres.

(1) Abbé DE TIXSEAU : *Vie de S. Livier, martyr*, Nancy, 1885, in-8°, pp. 55-56.

(2) Mgr GUÉRIN : *Les Petits Boll.*, VII, 205 ; Ch. CAHIER : *Les Caractéristiques*, p. 761.

(3) TILLEMONT : *M. H. E.*, IV, 739-740.

(4) Dom PIOLIN : *Supp. P. B.*, II, 271 ; voir MABILLON : *Annales O. S. Bened.*, lib. XXVI, n. 34.

S. Ausone passe pour l'un des compagnons de S. Martial et le premier évêque d'Angoulême. Or, l'ange du Seigneur qui assistait à sa décapitation aurait ramassé la tête du martyr, et, après la lui avoir mise sur les bras, lui aurait dit : « *Suis-moi* » et le saint le suivit durant soixante-quinze pas, et déposa sa tête au lieu même où l'on devait creuser son tombeau (1).

S. Aphrodise fut, nous dit-on, le premier évêque de Béziers (2), mais on ne sait rien de certain au sujet de sa vie et de l'époque où il vécut. Le Martyrologe des saints de France le met au nombre des disciples de Jésus et le fait venir en Gaule avec Serge Paul, l'apôtre de Narbonne, que certains auteurs rangent dans le groupe clémentin (3). Décapité à Béziers avec trois de ses compagons, le 28 avril 65, le corps du pieux martyr se releva de lui-même, prit entre ses mains sa tête abattue, et, passant par le milieu de la ville, la porta jusqu'à une petite chapelle qu'il avait consacrée auparavant sous le titre de Saint-Pierre (4).

Adon écrit, dans son martyrologe, que S. Front, envoyé par S. Pierre, vint dans les Gaules avec un compagnon, le prêtre Georges. Sa légende est faite, en grande partie, de la légende de S. Fronton de Nitrie, car auparavant nous n'avions point d'histoire de l'apôtre de Périgord. Au reste, on ne le présente pas comme un saint céphalophore (5). Une légende tardive, comme pour réparer cette lacune, prétend que parmi ses nombreux compagnons d'apostolat : Frontaise, Séverin, Sévèrien et Silain, eurent la tête tranchée. Elle ajoute : « Mais, à l'instant, Dieu fit paraître, par un prodige, combien il est glorifié par la mort de ces généreux martyrs. Leurs corps ignominieusement abandonnés se redressent et, chacun reprenant sa tête entre les mains, ils se mettent en chemin, se dirigeant vers la rivière qu'ils traversent en marchant sur les eaux, gravissent la montagne et

(1) *Passio S. Ausonii* dans *Anal. Boll.* (1886), V, 311, 7; Abbé Tricou : *Les Evêques d'Angoulême*, Angoulême, 1912, p 10.

(2) L. Duchesne : *Fastes Episcopaux*, I, 198 et 292.

(3) Abbé Lebeuf : *Dissertations sur l'Histoire ecclésiastique et civile de Paris*, I, 50.

(4) Du Saussay : *Martyrol. Gallicanum*, II, 1111-1112; *AA. SS.* Martii, III, 377; Mgr Guérin : *Petits Boll.*, V, 61.

(5) L. Duchesne : *Les Fastes Episcopaux*, II, 130-134.

arrivent à l'oratoire de Notre-Dame où S. Front priait. Là, ils se mettent à genoux et déposent leur tête au pied du saint évêque, et les quatre corps forment une croix sur le pavé de l'oratoire. S. Front les bénit et procède à leurs funérailles » (1).

A Gap, S. Démètre, qui nous est présenté comme un personnage douteux par le *Gallia Christiana*, aurait, lui aussi, ramassé sa tête après sa décollation (2). Malheureusement, ses Actes ne sont qu'un démarquage de ceux de Démétrius, le célèbre martyr de Thessalonique (3), et tout porte à croire à une influence de S. Denis. On compte un S. Démètre parmi ses compagnons et le Démètre de Gap est un martyr d'octobre.

Mitre, qui se fit, à Aix, l'esclave du tyran Aviranus, dans l'espoir de le convertir, y vint de Thessalie. Décapité, il ne tomba point ; mais, pour bien montrer le pouvoir du Christ, ramassa sa tête et la porta l'espace de mille pas (4). Ce saint nommé Mitre ou Domitre, n'est d'ailleurs venu au monde que par suite d'une fausse lecture. Il dérive précisément du Démétrius de Gap (5) et par conséquent emprunta donc, de seconde main, la céphalophorie de S. Denis. Le natalice de S. Démètre de Gap, 25 octobre, coïncide, à un jour près, avec celui de S. Mitre, 26 octobre.

Toutes ces légendes apostolicistes dépendent, plus ou moins directement, les unes des autres ; le plagiat n'est-il pas le grand procédé des légendaires ? Dès maintenant nous pouvons affirmer que la propagation et la dispersion de la céphalophorie est avant tout l'œuvre des clercs et le plus souvent l'œuvre des moines.

(1) Mgr GUÉRIN : *Les Petits Bollandistes*, XII, 609 ; voir aussi J.-B. BAGATTA : *Admiranda*, II, 407, n° 18 ; *AA. SS.*, Oct. VII, 819. Parfois on ne parle que de Silain seul, dont on fait alors le premier évêque de Périgueux : NADASI : *Ann. Coelest.*, au 2 janvier ; Ch. CAHIER : *Les Caractéristiques*, p. 765 ; *Bull. de la Soc. hist. et arch. de Périgord* (1882), IX, 281.

(2) Mgr J.-I. DEPERY : *Hist. hag. du Diocèse de Gap*, Gap, 1853, grand in-8°, p. 13 ; Mgr GUÉRIN : *Les Petits Boll.*, XII, 640.

(3) L. DUCHESNE : *Fastes Episc.*, I, 277, note 2.

(4) *AA. SS.*, Oct. VII, 819 ; E. SALVERTE : *Des Sciences occultes*, I, 68 ; Ch. CAHIER : *Caract.*, p. 764 ; Mgr GUÉRIN : *Pet. Boll.*, XIII, 367 ; G. DE MANTEYER : *Les Origines chrétiennes de la IIe Narbonnaise*, Aix, 1925, pp. 17, 23 et 25.

(5) G. DE MANTEYER : *Orig. chrét. de la IIe Narb.*, pp. 32 et 37-38.

§ III. — L'orgueil du clocher

et le goût du peuple pour le merveilleux

Le P. Cahier, si judicieux, écrit : « Lorsque cette tradition eut donné à quelques saints un relief énorme, d'autres contrées n'auront pas voulu laisser leur patron en arrière, et le récit de merveilles équivalentes se sera reproduit çà et là, à qui mieux mieux, par suite d'une pieuse rivalité » (1).

Les pieuses rivalités sont d'ailleurs ordinairement des rivalités de chapelles et de sanctuaires. Mais clergé et moines sont presque tous sortis du peuple et s'entendent à merveille pour exciter les sentiments et les passions populaires. L'amour du merveilleux et la gloire du clocher, après avoir fait bon ménage dans la tête d'un fils de S. Benoît, sont reçus volontiers du forgeron du village. Aussi bien nous pouvons admettre *a priori* que le peuple accepta généralement de bon cœur notre miracle et n'hésita guère à le faire sien.

Sans vouloir démêler la part exacte du peuple et des moines, nous allons passer en revue une suite de saints dont on peut dire qu'ils n'auraient jamais porté leur tête dans leurs bras sans l'appui du patriotisme local et le goût des croyants pour le gros merveilleux.

Dans l'Ile-de-France, S. Céraune, vingt-quatrième évêque de Paris, doit vraisemblablement sa céphalophorie à l'influence de son illustre prédécesseur, et sans doute aussi à l'intérêt qu'il montra pour les Actes des Saints martyrs et pour leurs miracles (2). On aurait cru Paris déjà trop bien partagé avec l'illustre S. Denis pour qu'on eût besoin d'y renouveler notre merveille.

Au fait, dans le Beauvaisis, où cependant l'on possédait S. Lucien, la céphalophorie s'est multipliée de façon extraordinaire. C'est tout d'abord S. Just d'Auxerre, qui passe pour avoir été martyrisé à Beauvais, comme Lucien, et dont le jour natal (18 octobre) n'est pas très éloigné de celui de S. Denis (8 octo-

(1) *Les Caract. des SS.*, 766-67.

(2) J.-B. Bagatta : *Admiranda*, II, 419, n. 47; *AA. SS.*, Oct. VII, 819; L. Serviènes : *Hist. de S. Hilarian*, p. 144.

bre) (1). Toutefois, bien qu'il ait été martyrisé dans la banlieue de Beauvais, il semble devoir principalement notre miracle à des influences légendaires.

L'orgueil du clocher joue un rôle plus franc dans les exemples qui suivent. Ste Maxence, assassinée par un jeune débauché, aurait, d'après la tradition, porté sa tête dans ses mains (2) ; mais cette tradition ne repose pas sur des documents anciens (3). Seules, des pièces liturgiques locales, et fort tardives, relatent le miracle. Il était surtout nécessaire à la gloire de Pont-Sainte-Maxence. On honore Ste Maxence le 20 novembre, mais d'aucuns placent son jour natal au 11 octobre, ce qui le rapproche singulièrement de celui de S. Denis.

S. Clair a été martyrisé dans cette partie du Vexin français qui touche aux confins du diocèse de Beauvais. On l'honore à Saint-Clair-sur-Epte, lieu qu'il aurait lui-même choisi pour sa dernière demeure (4). On l'a plus ou moins confondu avec S. Clair, évêque de Nantes, et c'est à tort, semble-t-il, qu'on lui attribue parfois l'épiscopat. Quant à la marche miraculeuse qu'il est censé exécuter après sa mort, on ne manque pas de dire : « Comme S. Lucien, il prit sa tête et... » (5). Evidemment les paroissiens de Saint-Clair-sur-Epte envièrent pour lui la gloire du patron de Beauvais.

Un autre S. Clair, ermite ou reclus à Naqueville et qui serait mort à Saint-Clair-sur-Epte au IXe siècle n'est certainement qu'un doublet de l'apôtre du Vexin (6). Ils sont d'ailleurs honorés des jours voisins, 17 et 18 juillet (7). Rien d'étonnant à ce que cette doublure ait également porté sa tête dans ses mains (8).

(1) P. de Natalibus, IX, 80; J.-B. Bagatta, *loc. laud.*, II, 406, n° 4; *AA. SS.*, Oct. VIII, 328, 338, 339, 340; A. Maury: *Croyances et Lég.*, p. 293; Ch. Cahier: *Caract.*, p. 763, qui cite un bréviaire de Beauvais du XIIIe siècle.

(2) *AA. SS.*, Oct. VII, 819; Ch. Cahier: *Caract.*, 764; L. Servières: *Hist. de S. Hilarian*, p. 144.

(3) Seul son culte est anciennement attesté. Dom Piolin: *Supp., P. B.*, III, 456.

(4) J.-B. Bagatta, *loc. laud.*, II, 409, n° 37; E. Salverte; *Des Sciences occultes*, I, 58 ; A. Maury: *Croyances et Légendes*, p. 293; L.-J. Guénébault: *Dict. Iconogr.*, pp. 136 et 865; Ch. Cahier: *Les Caractéristiques*, p. 762. Voir aussi *AA. SS. Junii*, VII, 650 et Oct., VII, 819.

(5) Mgr Guérin: *Les Pet. Boll.*, VIII, 427.

(6) Amélie Bosquet: *La Normandie romanesque et merveilleuse*, P., 1845, p. 416; E.-A. Pigeon: *Vies des SS. du Dioc. de Coutances et d'Avranches*, Avranches, 1898, II, 251-257.

(7) Abbé Malais: *Calendrier Normand*, Paris, 1860, in-8°, pp. 45-46.

(8) Trigan: *Hist. Eccléa. de la Province de Normandie*, II, 201.

La Ste Quiterie que l'on fait naître dans le diocèse de Bayeux et mourir à Aufargis dans un village chartrain (1), est également née d'un bouturage de la Quiterie gasconne dont elle a conservé l'histoire tout en se déracinant. La céphalophorie ne déplaisait pas aux Normands, loin de là !.

Les SS. Maxime et Vénérand, dont la légende s'inspire de celle des SS. Faustin et Jovite de Brescia, doivent certainement à l'exemple de S. Denis d'avoir porté leur tête dans leurs mains. C'est du moins l'avis de l'abbé J.-B. Mesnel, qui nous a donné un bon livre sur les saints du diocèse d'Evreux (2). Toutefois, nous sommes persuadé que les gens d'Evreux n'étaient pas fâchés de posséder leur saint céphalophore.

Nicaise, évêque de Reims, s'il faut en croire la prose de sa fête, alla déposer sa tête sur un autel (3), Flodoard dit seulement que la tête du saint continua de parler en tombant (4). L'influence de la légende de S. Denis, dont la tête parla elle aussi après avoir été coupée, est fort probable ; mais l'orgueil rémois y trouvait son compte.

Le cas de S. Oricle, pour être attesté par Flodoard, n'en est pas plus assuré (5). Ce décapité, qui s'en va laver sa tête dans une fontaine avant de la porter au tombeau qu'il s'était préparé, travailla merveilleusement à la gloire de Senuc-en-Dormois.

Dans le Bassigny, Ste Bologne, vierge et martyre, semble n'avoir porté sa tête que sous l'influence de S. Denis et de S. Didier (6). Le Père Van Ecke, qui n'admet pas la réalité de ce miracle, ne saurait nier qu'il est cher aux paroissiens de Grand (diocèse de Langres).

Les apôtres Ferréol et Ferjeux ont fait école à Besançon. On ne peut guère douter que leur influence fit attribuer la céphalo-

(1) Hermant: *Hist. du Dioc. de Bayeux*, I, 11, et A. Bosquet, *loc. cit.*, p. 416.

(2) Abbé J.-B. Mesnel: *Les Saints du Diocèse d'Evreux*, Evreux, 1914-1918, V, 46, note 2; voir aussi p. 52.

(3) Ch. Cahier: *Les Caractéristiques*, p. 764.

(4) Flodoard: *Hist. de l'Eglise de Reims*, I, 6, éd. Lejeune, I, 41.

(5) Flodoard: *Hist. de l'Eglise de Reims*, I, VIII, éd. Lejeune, I, 51. En dépendance de Flodoard: J.-B. Bagatta: *Admiranda*, II, 409, n° 40; *AA. SS.*, Oct. VII, 819; Ch. Cahier: *Les Caract.*, p. 764; J. Corblet: *Hagiogr. du Dioc. d'Amiens*, II, 314; A. Meyrac: *Légende dorée des Ardennes*, Reims, 1903, pp. 159-61.

(6) Ch. Cahier: *Caract.*, 762; L. Servières: *Hist. de S. Hilarian*, pp. 141-42.

phorie à S. Antide (1) et à S. Germain (2) tous deux évêques de Besançon, le premier on ne sait quand, le second au v^e^ siècle. Dans le cas du second, il faut sans doute ajouter l'action de S. Denis, en raison du voisinage de leurs fêtes qui tombent les 9 et 11 octobre. Mais comment ne pas croire que les Francs-Comtois avaient du goût pour notre miracle ?

Dans le cas suivant, l'influence de S. Denis semble assez secondaire, et la part de l'orgueil de clocher, prépondérante. Warnahaire nous a donné une vie de S. Didier de Langres dès le vii^e^ siècle ; mais il ne nous dit pas qu'il ait porté sa tête dans ses mains (3). Par la suite, confondant temps et lieux, on prétendit qu'il avait été mis à mort en même temps que d'autres saints évêques, dont Antide de Besançon (4). Seule la tradition locale, pour l'honneur du pays langrois, en fait un céphalophore (5).

Bien que martyrisé assez tardivement, le 12 novembre 657, S. Liévin passe pour un apôtre de la Morinie (6). Les gens d'Alost prétendent, sans aucune preuve d'ailleurs, qu'une fois décapité il marcha sans aide jusqu'à son tombeau et y déposa son chef (7). On persuada facilement à ces braves gens que leur patron n'était pas un moins grand thaumaturge que celui de Comines le Grand.

Dans une remarquable étude, Marcel Hébert a parfaitement élucidé le cas de S. Elophe (8). Le moine de Toul qui nous a

(1) Mgr Guérin : *Les Petits Bollandistes*, VII, 842.

(2) Bagatta : *Admiranda*, II, 408, n° 29 ; *AA. SS.*, Oct. VII, 819 ; Ch. Cahier : *Les Caractéristiques*, p. 763.

(3) L. Duchesne : *Les Fastes Episcopaux*, II, 185, surtout Tillemont : *M. H. E.*, XI, 540-542. Voir aussi *AA. SS.* Mail, V, 212, 245.

(4) Tillemont : *M. H. E.*, XI, 648-49.

(5) *AA. SS.*, Oct., VII, 819 ; A. Maury : *Croyances et Légendes*, p. 293 ; Ch. Cahier : *Les Caractéristiques*, p. 762 ; J. Corblet : *Hagiogr. du Diocèse d'Amiens*, II, 314 ; L. Servières : *Hist. de S. Hilarian*, p. 144, surtout Mangin : *Hist. du Diocèse de Langres*, p. 122.

(6) J.-J. de Smet : *Vie de S. Liévin, patron de Gand et apôtre du pays d'Alost*, Gand, 1857 ; Jean Cousin : *Hist. de Tournay*, Douay, 1620, p. 28.

(7) J.-B. Bagatta : *Admiranda*, II, 410, n° 45 ; Reinsberg-Duringsfeld : *Calendrier belge*, II, 275 ; Ch. Cahier : *Les Caractéristiques*, p. 763 ; *AA. SS.*, Oct. VII, 819.

(8) Marcel Hébert : *Les Martyrs céphalophores Euchaire, Elophe et Libaire*, Bruxelles, 1914, grand in-8°. C'est l'un des céphalophores les plus connus ; J.-B. Bagatta : *Admiranda*, II, 406, n° 2 ; *AA. SS.*, VI, 812-815 ; Ch. Cahier : *Les Caractéristiques*, p. 762, qui cite une prose tirée d'un missel de Cologne ; *AA. SS.*, Oct. VII, 810 ; J. Corblet : *Hagiogr. du Diocèse d'Amiens*, II, 314 ; L. Servières : *S. Hilarian*, p. 144, et surtout Abbé J. Lévêque : *Solimariaca et S. Elophe*, Saint-Elophe, 1912, in-12.

conté, sept ou huit siècles après l'événement, comment Elophe ramassa sa tête sanglante, a visiblement démarqué le texte des *Acta fabulosa* de S. Denis (1).

Soulosse, où mourut Elophe, ne manqua point de tirer de ce miracle une gloire étonnante, d'où rivalité de clochers. Liverdun prétendit à son tour qu'Euchaire, martyrisé à Pompey, avait porté sa tête un bout de chemin (2). Les actes de ce saint, au dire de Dom Piolin, ne méritent pas confiance (3) et n'ont été écrits que pour glorifier, avec Euchaire, Pompey et Liverdun (4).

Le mois d'octobre est particulièrement favorisé en saints céphalophores : il n'en compte pas moins de vingt-sept dont quatre le 9, trois le 11, trois le 18, trois le 22, trois le 25. Or, chose remarquable, le martyre de Ste Libaire, la sœur de S. Elophe, décapitée à Toul durant la soi-disant persécution de Julien, en même temps que ses frères Euchaire et Elophe, aurait eu lieu le 9 octobre, jour natal de l'apôtre de Paris (5). Toul n'a pas voulu être en arrière de Soulosse et de Liverdun et emprunta, elle aussi, à S. Denis, tant pour la gloire de Libaire que pour celle de la cité, le miracle du portement (6).

Toute la partie Nord-Est de la France fut particulièrement influencée par le rayonnement de S. Denis et du groupe clémentin ; aussi bien les saints céphalophores y sont-ils nombreux. Troyes et la région troyenne en fournissent un bel exemple. La décapitation de Ste Tanche, dont la mort aurait eu lieu le 10 octobre, dépend certainement de celle de S. Denis (9 octobre) (7) de même celle de S. Balsème, d'Arcis-sur-Aube. A lui seul, le

(1) M. Hébert, *loc. laud.*, p. 18.

(2) M. Hébert, *loc. laud.*, p. 19; E. Badel : *Terre de Lorraine*, Nancy, 1917, p. 59.

(3) Dom Piolin : *Suppl. aux Petits Bollandistes*, III, 305. Voir surtout : *AA. SS.*, XII, 223-233.

(4) Aug. Digot : *Mémoires sur l'épiscopat de S. Euchaire* dans les *Mém. de la Société Philomat. de Verdun* (1843), II, 73-107 ; Abbé Minguet : *S. Euchaire, sa Vie et son Culte*, Nancy, 1897 ; L. Bigot : *Monsieur S. Euchaire de Liverdun et les Martyrs de Pompey*, Nancy, 1922, in-8°.

(5) J.-B. Bagatta : *Admiranda*, II, 407, n° 15 ; *AA. SS.*, Oct. IV, 231, et VII, 819 ; A. Maury : *Croyances*, p. 293 ; Ch. Cahier : *Les Caractéristiques*, p. 763 ; Marcel Hébert, *loc. cit.*

(6) Marcel Hébert, *l. l.*, p. 19. En ce qui concerne Ste Libaire, on trouvera tous les arguments de l'école conservatrice, j'allais dire traditionniste, dans M.-J.-L. L'Huillier : *Ste Libaire et les Martyrs lorrains du IV^e^ siècle*, Nancy, 1889, II, 37-70.

(7) *AA. SS.*, Oct. V, 123 ; Mgr Guérin : *Les Petits Bollandistes*, XII, 293.

F. Des Guerrois signale trois autres céphalophores dans le même diocèse de Troyes ; les SS. Parre, Savinien et Venerand. Chose frappante, tous trois auraient été martyrisés en l'an 275 (1). Cette affirmation sans preuve a d'ailleurs été reproduite dans une vie de S. Patrocle (Parre), l'un de ces trois martyrs (2).

Un dernier exemple achèvera de nous édifier sur l'émulation qui gagna tous les pays de France. Le cas de S. Aventure d'Aquitaine est d'ailleurs loin d'être méprisable. Mis à mort par les Sarrasins, il saisit sa tête sanglante et se mit à marcher à grands pas dans la direction du village où il avait vu le jour ; mais, dès qu'il put apercevoir sa terre natale, il tomba sur le bord du chemin. On eût dit qu'il avait voulu, avant de mourir, lui léguer, avec son sang, ses dernières bénédictions (3). L'histoire est moins merveilleuse, mais n'a rien de plus solide que la précédente. Dom Piolin estime que nous ne possédons aucun document historique sur sa vie (4). Le rôle d'apôtre de la Gascogne que lui attribue la tradition locale, un chapiteau qui le représente portant sa tête, dans l'église qui lui est consacrée près de Bagnères-de-Luchon, sont les seules bases de ce récit prodigieux.

La légende de S. Denis, qui contribua à embellir tant de légendes françaises, ne laissa pas de développer son influence en Suisse et en Italie, où maintes villes s'enorgueillissent de posséder, parmi leurs saints tutélaires, un ou deux céphalophores.

S. Placide, disciple de S. Colomban et compagnon de Sigebert, fondateur de l'abbaye de Disentis, au pays des Grisons, ayant eu la tête tranchée se releva de lui-même, prit sa tête, l'enveloppa dans un linge et, après l'avoir remise à une femme de la contrée, continua son chemin pour se rendre auprès de son maître qui l'attendait (5).

Comment ne pas songer à la Catula des *Acta fabulosa* ?

Les habitants de Zurich prétendent que S. Félix et S. Exupérance, soldats de la légion thébéenne, et Ste Régula, sœur de

(1) Le P. Des Guerrois : *La Sainteté chrétienne*, fol. 33-34, 38-39 et 48.
(2) Voir E. Salverte, *l. l.*, I, 69, note 4, et Mgr Guérin : *Pet. Boll.*, I, 529-30.
(3) Mgr Guérin : *Pet. Boll.*, VII, 609 ; E. Male : *L'Art relig. au XII^e siècle*, 193.
(4) Dom Piolin : *Supp. P. B.*, II, 223.
(5) E.-F. Gelpke : *Trad. et Lég. de la Suisse chrét.*, p. 181.

S. Félix, après avoir été mis à mort, se relevèrent et portèrent leur tête dans leurs mains. Le grand sceau du canton de Zurich représente ces trois patrons dans cette attitude (1).

A Soleure, S. Victor et S. Ours, tous deux soldats de la légion thébéenne, passent pour avoir ramassé leur tête et l'avoir conservée dans leurs mains durant une heure (2). Un Soleurois, dit M. Dufourcq, qui aura rougi de voir l'indifférence que ses concitoyens témoignaient à leur patron, est très vraisemblablement l'auteur de cette légende (3).

La légende de S. Domnin de Parme s'inspire de celle des saints de Soleure (4) : cela suffirait déjà pour expliquer qu'on en ait fait un céphalophore (5), et si l'on remarque que son natalice est le même que celui de S. Denis (9 octobre), on ne doutera pas que l'influence des saints d'Agaune n'exclut pas, mais confirme celle du grand saint parisien.

La célébrité de la légende des martyrs de la légion thébéenne semble bien avoir contribué au rayonnement du thème de la céphalophorie. En face de reliques nouvelles, les inventeurs étaient fort tentés de les faire rentrer dans ce groupe connu. Rien ne s'opposait à ce que l'on découvrît quelque nouveau soldat de S. Maurice, puisque la fameuse légion en avait compté des milliers.

On trouve des martyrs thébéens (6) tout le long de la voie romaine qui allait de Cologne à Milan en passant par Trèves, Soleure, Agaune, le Montjoux et Turin (7) et dans toute cette

(1) E. Salverte : *Des Sciences occultes*, I, 68 ; L.-J. Guénébault : *Dict. iconogr.*, 208-209 ; Ch. Cahier : *Les Caract. des S.*, p. 762 ; S. Exupérance ne se trouve pas sur les sceaux antérieurs à 1240.

(2) *AA. SS.*, Oct. VII, 819 ; Ch. Cahier : *Les Caractéristiques*, p. 766 ; J. Corblet : *Hagiogr. du Dioc. d'Amiens*, II, 314.

(3) A. Dufourcq : *Les Gesta Martyrum*, II, 35.

(4) A. Dufourcq : *Les Gesta Martyrum*, III, 178-179.

(5) J.-B. Bagatta : *Admiranda*, II, 409, n° 32 ; *AA. SS.*, Oct. VII, 819 ; Brazio : *Martyrologium poeticum*, au 9 Oct. ; Ch. Cahier : *Les Caractéristiques*, p. 762.

(6) Sur cette légion : Dom H. Quentin : *Les Martyrologes historiques*, pp. 280-283, et sur les groupes qu'on y rattache, voir de Champagny : *Les Césars du IIIe siècle*, III, 271, 275-276, et P. Allard : *Le Martyre de la Légion thébéenne*, P., 1888, pp. 22-23.

(7) Mgr Barbier de Montault : *Œuvres complètes*, XIII, 381. — A Turin, après sa décapitation, S. Second ne porte pas sa tête, mais cette tête, bien que détachée du tronc, continue de louer le Seigneur. Dans les Actes de S. Second, figure précisément S. Maurice. Albert Dufourcq : *Etude sur les Gesta Martyrum romains*, P., 1907, III, 184.

région, également, nous rencontrons des saints qui portent leur tête dans leurs mains.

Dans maintes cités, l'orgueil du clocher a donc travaillé à propager ou mieux à bouturer le thème de la céphalophorie. L'esprit de gloire des apostolicistes trouva facilement des adeptes ou des complices parmi les populations dévotes ; elles n'étaient pas fâchées que l'on rendît leurs patrons plus illustres. Bien entendu, le rôle des clercs et de la tradition littéraire prime de beaucoup le rôle du peuple dans les implantations successives de ce thème miraculeux. Cette tradition littéraire revêtait d'ailleurs souvent une forme liturgique : hymnes ou proses se faisaient facilement des emprunts. Comment expliquer autrement cette extraordinaire multiplicité des saints céphalophores du mois d'octobre ?

§ IV. — Influence des traditions orales et des vieux cultes populaires

Nous avons déjà signalé l'influence possible du thème du magicien décapité, emportant sa tête sous son bras, mais on ne saurait oublier le thème de la tête coupée qui parle, que nous trouvons associé au premier dans le *Martyrion* et les *Acta fabulosa*.

Cet autre thème n'est pas d'origine chrétienne. Après que la tête d'Orphée eut été jetée dans les flots, on dit que, sur les eaux, elle murmurait encore un merveilleux chant. Ensevelie dans l'île de Lesbos, où elle vint aborder, elle y rendit des oracles dès l'époque de la guerre de Troie (1). La tête du fils de Polycrite, celle du général romain Gabienus, après que leurs corps eussent été dévorés, se mirent à prophétiser (2).

Dans une légende galloise, la tête de Brân continue à converser après sa mort et à festoyer avec les siens comme si elle n'était pas détachée du corps (3). En Scandinavie, Odin possé-

(1) S. Reinach : *La Mort d'Orphée*, dans *Cultes, Mythes et Religions*, II, 87, 103-104 ; Bouché-Leclercq : *Hist. de la Divination*, II, 114-115.
(2) W. Deonna : *Orphée et l'Oracle de la Tête coupée*, P., 1925, pp. 2 et 4.
(3) A. Reinach : *Le Rite des Têtes coupées chez les Celtes* dans *Rev. de l'Hist. des Relig.* (1913), LXVII, 43.

dait une tête parlante, celle du sage Mimer, qu'il avait fait enchâsser dans de l'or après la mort du héros. Il la consultait, et les réponses qu'il en recevait étaient révérées comme des oracles (1).

M. W. Deonna estime que c'est ce vieux thème, né de l'exégèse d'un rite divinatoire, qui a inspiré l'auteur du martyre de S. Denis (2). L'anonyme qui rédigea la très vieille passion *Gloriosae* ne semble pas y avoir songé, car il faudrait admettre qu'il amenuisa le thème en le réduisant à une simple et modeste métaphore. En revanche, cette figure de rhétorique pourrait bien avoir contribué à éveiller chez l'auteur du *Martyrion* le souvenir de ce vieux thème.

Quoiqu'il en soit, il est bien certain que les hagiographes en ont usé par la suite avec une inconcevable liberté. Dans certains cas, ils ne font guère que reproduire le trait tel que nous le rapporte la légende parisienne. Ste Solange, décapitée, prend entre ses mains sa tête sanglante qui, par trois fois, vient de prononcer distinctement le nom de Jésus (3). Avec plus ou moins d'abondance, les chefs de Nicaise de Reims (4), de S. Hilarian (5), des SS. Ferréol et Ferjeux (6) ont continué à louer le Seigneur après avoir été détachés.

En d'autres exemples, le progrès du merveilleux est sensible.

Aussitôt après sa décapitation, S. Lambert prend sa tête dans ses mains et se met en marche. Au bout de quatre mille pas, parvenu dans le lieu où tant d'autres martyrs avaient été tués, il s'arrête et s'écrie à haute voix : « Les saints seront exaltés dans la gloire. » Ces saints martyrs lui répondent : « Et ils se réjouiront dans leurs tombes » ; après quoi, il s'étend auprès d'eux (7).

Les bourreaux de S. Laurian s'apprêtaient en ricanant à

(1) E. Salverte : *Des Sciences occultes*, P., 1829, II, 290.

(2) W. Deonna, *loc. laud.*, p. 6.

(3) J. Veillat : *Pieuses Légendes du Berry*, Châteauroux, 1864, p. 292 ; E.-C. Brewer : *Dict. of the Miracles*, p. 170 ; H. Lapaire : *Le Pays berrichon*, P., 1908, in-12, pp. 35-36.

(4) Flodoard, I, 6, éd. Lejeune, I, 41.

(5) L. Servières : *Hist. de S. Hilarian*, p. 127.

(6) *AA. SS.*, Junii, III, 8.

(7) J.-B. Bagatta : *Admiranda*, II, 409, n° 39 ; *España Sagrada*, XXX, 295-299 ; Bracio : *Martyrol. poeticum*, au 20 juin ; Ch. Cahier : *Caractér.*, p. 763.

ramasser la tête du martyr quand, tout à coup, Laurian les prévint, saisit son chef à deux mains et se dressa sur ses pieds. Fous de terreur, les bourreaux prennent la fuite ; mais le décapité les poursuit, tenant toujours sa tête qui s'écrie, avec la voix d'un vivant : — « Arrêtez, ne fuyez pas ainsi, recevez cette tête que votre roi vous a commandé de porter à Séville » (1)

Les bourreaux de S. Antide sont tellement effrayés lorsque la tête coupée du saint évêque leur adresse la parole, que plusieurs d'entre eux, dans leur fuite précipitée, se percent de leurs propres armes (2).

Ste Haude, la douce vierge armoricaine, ayant la tête tranchée, la saisit dans ses mains et se rend dans la salle où se tiennent son père, sa marâtre et son frère, ce frère même dont elle avait reçu la mort. Dès qu'elle arrive en leur présence, elle remet sa tête sur son col et fait de vifs reproches à la méchante femme qui avait armé son meurtrier, console longuement et doucement ce dernier, puis, lui ayant octroyé pardon, rend à Dieu son heureux esprit (3).

La tête de S. Cadoc, évêque de Bénévent en Irlande, n'est pas plus tôt tombée qu'elle demande à être remise sur ses épaules ; et, cela fait, elle prononce un véritable discours (4).

Le plus beau cas de ce genre nous vient encore d'Irlande. Les quarante moines bénédictins du monastère de Magal, décapités dans le chœur de leur église, se relevèrent après le départ de leurs bourreaux, et, avant de se coucher pour toujours, chantèrent l'office de l'Assomption de la Ste Vierge (5).

Les hagiographes, en mêlant le thème de la tête coupée qui

(1) J. Veillat : *Pieuses Légendes du Berry*, Châteauroux, 1864, p. 120. Voir encore J.-B. Bagatta : *Admiranda*, II, 408, n° 26 ; Cohden : *S. Dionysii Opera*, II, 348 ; *AA. SS.*, Oct. VIII, 819 ; L.-J. Guénebault : *Dict. iconogr.*, 348 et 685 ; Ch. Cahier : *Caractéristiques*, p. 763 ; J. Corblet : *Hagiogr. du Dioc. d'Amiens*, II, 314.

(2) Mgr Guérin : *Pet. Boll.*, VII, 342.

(3) Albert le Grand : *Les Vies des SS. de la Bretagne Armorique*, pp. 767-68 ; Dom Lobineau : *Vies des SS. de Bretagne*, pp. 119-120. Ce dernier déclare que de telles inventions « sont des fables si dénuées de toute apparence, qu'on doit mettre ces Actes au rang des plus misérables romans », p. 119. Cette Ste Haude, dont la fête (18 novembre) tombe le même jour que celui d'une autre Ste Aude fêtée à Paris et dans le diocèse de Meaux, pourrait bien avoir subi l'influence de S. Denis.

(4) J.-B. Bagatta : *Admiranda*, II, 407, n° 19.

(5) J.-B. Bagatta : *Admiranda*, II, 409, n. 41 ; *Menologianum cisterciense*, au 14 août ; *AA. SS.*, Oct. VII, 819 ; L. Servières : *Hist. de S. Hilarian*, pp. 143-144.

parle aux récits de céphalophorie, l'ont traité avec une liberté entièrement cléricale. Insoucieux de la vérité, uniquement préoccupés de ce qui plaisait au peuple, ils n'ont pas hésité à lui servir un merveilleux de contes de fées. C'est dans ce sens et dans ce sens presque exclusif, que l'on peut dire que ce thème complémentaire de la céphalophorie est d'origine populaire.

Nous retrouvons une action du même genre dans la christianisation des vieux cultes naturalistes demeurés si vivaces durant tout le moyen âge et qui, aujourd'hui encore, sous des formes plus ou moins mal christianisées, conservent des fidèles en maintes campagnes reculées. Connaissant l'amour passionné du peuple pour les prodiges, et combien il est facile de les lui faire recevoir, on pouvait présumer que l'une des meilleures façons de christianiser le culte rendu aux bois, aux sources, aux montagnes, aux pierres, était d'attacher à ces lieux sacrés le souvenir d'un beau miracle chrétien. La céphalophorie convenait merveilleusement à une opération de ce genre. Au reste, ne fallait-il pas un but à ces promenades miraculeuses ? Et pouvait-on en trouver un qui fût plus digne d'un martyr : purger des restes du paganisme la terre de la patrie ?

On comprend très bien qu'une telle pensée pût venir au curé d'une paroisse, voire à un prédicateur en mission ; on n'imagine pas un dévot de la montagne ou de la pierre, de la source ou du buisson, éprouvant le besoin d'en remplacer le génie tutélaire par un martyr, eût-il porté sa tête dans ses mains. La plupart de ces christianisations durent s'opérer à l'époque où se propageaient et s'épanouissaient nos légendes, c'est-à-dire du x^e^ au xiv^e^ siècle, précisément durant une période où le clergé — les conciles en témoignent — luttait avec énergie contre les survivances païennes.

Nous les passerons rapidement en revue.

a) *Les montagnes.* Après sa décapitation, S. Emygde prit son chef dans ses mains et le porta jusqu'à la montagne où ses disciples l'ensevelirent (1). De même S. Just fit un demi-kilomètre pour gagner une éminence qui devint son tombeau. Ce monti-

(1) J.-B. Bagatta : *Admiranda*, II, 409, n. p. 33 ; Bracco : *Martyrologium poeticum*, au 5 août ; Ch. Cahier : *Caractéristiques*, 331 et 762.

cule porte encore le nom de Tombeau de S. Just et fut longtemps l'objet d'un pèlerinage annuel. Le tout proche village où l'on conserve les reliques, du saint, Le Monchel (Mons Celsus) en tire son nom (1). Faut-il rappeler que le Mont de Mars aujourd'hui Montmartre (autrement dit Mont des Martyrs) a été christianisé par le supplice de S. Denis et de ses compagnons ?

b) *Les pierres.* S. Lucain, dont les reliques reposèrent longtemps sur le maître autel de la cathédrale de Paris, eut la tête tranchée. Elle ne fut pas plus tôt abattue que Lucain se leva, la prit entre ses mains et la porta comme en triomphe à une demi-lieue de l'endroit où il avait été exécuté ; il la mit sur une pierre qui, en mémoire de ce grand prodige, a été depuis appelée « *la Pierre de S. Lucain* » (2).

La pierre où les pèlerins de la Bouvaque font asseoir par trois fois les petits enfants malades fut sans doute ensanglantée par la tête de S. Milford. La tradition prétend qu'il avait été décapité avec un soc de charrue alors qu'il labourait, mais qu'ayant remis sa tête sur ses épaules, le saint n'en avait pas moins continué son labour. Ce ne fut qu'après avoir ramené ses bœufs à la ferme que sa tête roula aux pieds de son maître et vint toucher la pierre qui lui est consacrée (3).

Les parents de Ste Probe d'Irlande lui ayant fait trancher le col, la sainte ramassa sa tête et la porta sur une pierre que l'on conserve encore. Cette curieuse relique atteste aux yeux de la foule la réalité du prodige (4). La ville de Saint-Gaudens (Haute-Garonne) emprunte son nom d'un jeune martyr qui eut la tête tranchée dans le voisinage. Aussitôt après sa décapitation, le saint enfant ramassa son chef et se dirigea rapidement vers le Mas Saint-Pierre (depuis Saint-Gaudens), mais, à mi-distance, il s'arrêta au bord de la route, déposa sa tête sur une pierre et se

(1) J. Corblet : *Hagiogr. du Dioc. d'Amiens*, III, 164 et 174 et 166, note 1.

(2) J.-B. Bagatta : *Admiranda*, II, 408, n° 30 ; *AA. SS.*, Oct. XIII, 246 ; J.-A. Dulaure : *Hist. phys. civile et morale de Paris*, 1821, I, 142 ; E. Salverte : *Des Sciences occultes*, I, 69 ; A. Maury : *Croyances et Légendes*, p. 293 ; L.-J. Guénébault : *Dict. Iconogr.*, p. 865 ; Ch. Cahier : *Caractéristiques*, p. 763 ; E.-C. Brewer : *Dict. of the Miracles*, p. 169 ; E. Lefèvre : *Dict. des Communes d'Eure-et-Loir*, p. 178.

(3) J. Corblet : *Hagiogr. du Dioc. d'Amiens*, III, 246 et 249.

(4) Dom Robert Wyard : *Hist. de l'Abbaye St-Vincent-de-Laon*, éd. Cardonnel, Malhieu, 1858 ; E.-C. Brewer : *Dict. of the Miracles*, p. 170.

reposa quelques instants avant de reprendre sa course et d'atteindre l'église où il fut inhumé. Cette pierre fut longtemps l'objet d'un culte (1).

La légende rapporte que S. Euchaire, après son martyre sur les bords de la Meurthe, prit dans ses mains sa tête coupée et la porta en suivant la vallée de Pompey, jusqu'à la distance d'un mille ; qu'il s'arrêta aux confins de Liverdun, déposa sa tête sur un quartier de roche, et s'arrêta (2). Sur cette vieille pierre sacrée dont certaines sculptures bizarres ont été nommées « *Main de S. Euchaire* », on a érigé une croix qui porte le nom du saint. Il n'est pas douteux que l'on a voulu consacrer ainsi au christianisme un très vieux culte païen (3).

S. Elophe, frère de S. Euchaire, fut également décapité. Mais le corps du martyr se leva, par la vertu du Christ, ramassa sa tête de ses deux mains, la porta durant l'espace d'un mille, escorté par les anges, et parvint sans heurt à la colline qui porte son nom. Ensuite, il gravit la montagne qu'avant sa mort il avait choisie pour le lieu de sa sépulture. Là, il trouva une pierre blanche et plate, s'assit sur cette pierre... la dureté de la pierre céda, s'amollit sous le poids du martyr ; elle devint un siège dont la concavité lui permit de s'asseoir. C'est là que toute vie abandonna le malheureux Elophe et qu'il fut enseveli (4). Cette chaise de S. Elophe a servi, dit-on, à quelque culte païen, avant que la légende du martyr lorrain ait réussi à la christianiser (5).

c) *Les Fontaines.* Les martyrs céphalophores se sont tout particulièrement intéressés aux sources et aux fontaines, et l'on serait en droit de s'étonner qu'ils aient si souvent porté leur tête au voisinage d'une eau jaillissante ou courante, s'il ne s'agissait là d'un trait légendaire destiné à canoniser des eaux sacrées.

On visite encore une fontaine qui passe pour avoir jailli sous

(1) Mgr Guérin : *Les Petits Bollandistes*, X, 346, 347 ; *Bulletin monumental*, XLIX, 546.

(2) Mgr Guérin : *Les Petits Bollandistes*, XII, 529.

(3) Marcel Hébert, *loc. laud.*, p. 14. L'abbé L'Huillier ne fait aucune allusion à cette croix ni à cette pierre ; *Ste Libaire*, II, 237.

(4) Marcel Hébert, *loc. laud.*, p. 10 ; Dom Pitra : *Etudes sur les Actes des Saints*, pp. 144-145, nous parle également d'une fontaine qui jaillit sous le bâton du saint et d'une roche qui s'ouvrit pour le dérober à ceux qui le poursuivaient.

(5) M. Hébert, *loc. laud.*, pp. 11-12.

le bâton pastoral de S. Liévin (1) l'un de nos saints céphalophores. Une source qui a donné son nom au village d'Holywell (la sainte source) dans le Flintshire, était jadis visitée par des milliers de pèlerins qui venaient y vénérer le lieu où avait coulé le sang de Ste Wenefride, et une élégante chapelle s'y éleva, au xv[e] siècle. Une prose raconte ainsi le fait :

Hanc occidit Caradocus,
.....
Hujus argumento rei
Fons ebullit nutu Dei
Rubricatae speciei,
Quo caput praeciditur.
Mira multa hic patrantur,
Coeci vident, muti fantur,
Morbi omnes effugantur
Cum fide petentium (2).

La source auprès de laquelle Ste Solange déposa sa tête porte encore son nom et les pèlerins pensent obtenir les faveurs de la sainte en s'y lavant. Des témoins respectables ont assisté à des guérisons (3).

On rapporte que Ste Spérie, avec sa tête dans ses mains, se rendit depuis le lieu de son martyre jusqu'à la source près de laquelle elle fut ensevelie. Cette eau jaillissante, à laquelle on a donné le nom de *Fontaine de Ste Spérie*, coule encore dans un caveau situé au milieu de l'église paroissiale de Saint-Céré (4). Lorsque S. Maurin d'Agen eut la tête tranchée, son corps mutilé

(1) Ch. Cahier : *Caractéristiques*, p. 422. Les noms de certains saints céphalophores ont d'ailleurs servi à baptiser des fontaines qui n'ont pas été mises en relation avec leur martyre : telle la fontaine de S. Nicaise, à Vaux, ou celle de S. Clair, à Frémainville. L. Pilloud : *Le Culte des Fontaines en Seine-et-Oise* dans *Commission des Antiquités et des Arts* (Départ. de Seine-et-Oise), Versailles (1905), XXV, pp. 135 et 131.

(2) Ch. Cahier : *Les Caractéristiques*, p. 426 ; les eaux de cette fontaine sont réputées bienfaisantes ; E.-C. Hope : *The Legendary lore of the Holy wells of England*, p. 120 ; E.-C. Brewer : *Dict. of the Miracles*, p. 170. D'aucuns prétendent que son père spirituel Benoît lui remit sa tête sur les épaules et qu'elle revint à la Vie.

(3) Abbé Outhoul : *Vie de Ste Solange*, p. 14 ; E.-C. Brewer : *Dict. of the Miracles*, p. 170.

(4) Mgr Guérin : *Pet. Boll.*, XII, 303 ; voir encore : *Christliche Kunstsymbolik*, p. 107, et A. Maury : *Croyances et Légendes*, p. 203. La tradition locale prétend même que c'est la sainte qui fit jaillir cette source pour y laver sa tête ensanglantée. L. de Nussac : *Les Fontaines en Limousin, Cultes, Pratiques, Légendes*, dans *Bull. archéol. du Comité des Travaux hist. et scient.* (1897), p. 162.

la reçut dans ses mains et la porta jusques auprès de la fontaine Militane (1).

S. Balsème, originaire de la ville de Limoges, d'après le P. Bonaventure de Saint-Amable, vivait au v^e^ siècle, et fut martyrisé par les Vandales, dans la ville d'Arcis-en-Champagne.

« Estant déjà décollé, Dieu voulut manifester sa gloire, car aussitôt qu'il fust abattu, il se leva et tenant sa tête entre ses mains, il commença à marcher d'un pied ferme, devant ses ennemis durant un mille de chemin. Ces bestes féroces et cruelles, voyant que ce saint les bravoit encore après sa mort, ne pouvant souffrir cet affront, le prirent derechef et le jetans dans un puits qu'ils trouvèrent à la rencontre, le bouchèrent ensuite de pierres et de terre. Le corps du saint demeura longtemps en ce lieu, inconnu aux hommes, mais chéri de Dieu. Il lui plut enfin de le découvrir pour sa gloire et l'honneur du Saint.

« Il y avait, en la cité de Limoges, la fille du prince gouverneur du païs, qui estoit aveugle. Une nuit, accablée de tristesse et de sommeil, Notre-Seigneur lui commanda de s'en aller en France, en la ville d'Arcyes, et qu'elle trouverait là un puits bouché de pierres et de terre, et que l'ayant fait nettoyer elle y trouverait un très grand trésor... Elle arrive au lieu, le fait purger, trouve le saint corps et est d'abord guérie par le moyen de l'eau qui purifia ses yeux. Dès lors, ce fut une source de miracles et de prodiges, car les aveugles recevaient là leur guérison » (2).

S. Léon de Carentan, archevêque de Rouen (?) et patron de Bayonne, eut la tête tranchée sur les bords de la *Nive*. « Mais, ô merveille ! à l'endroit où son chef vénéré toucha la terre jaillit aussitôt une source abondante. Le corps, dépourvu de sa tête, se tint debout pendant près d'une heure ; puis, prenant son chef, le saint le porta dans ses mains à l'endroit où il voulait être inhumé » (3).

(1) J.-B. Bagatta : *Admiranda*, II, 409, n° 31 ; *Mém. de la Soc. des Antiqu. de France*, III, 268-269 ; E. Salverte : *Des Sciences occultes*, I, 69 ; Mgr Guérin : *Pet. Boll.*, XIII, 621. La vieille sculpture de l'abbaye de St-Maurin qui représente le prodige a, sans aucun doute, contribué à la popularité de ce trait légendaire. Voir E. Male : *L'Art du XII^e^ siècle*, p. 192. Voir aussi Barrère : *Hist. rel. et mon. du Diocèse d'Agen*, I, 130-132.

(2) P. Bonaventure de Saint-Amable : *Annales du Limousin*, p. 73.

(3) E.-A. Pigeon : *Vies des SS. du Dioc. de Coutances et Avranches*, II, 200. Voir aussi J. Corblet : *Hag. du Dioc. d'Amiens*, II, 314 ; Ch. Cahier : *Caract. des SS.*, p. 763, etc.

« Près de Chambon, dans les Marches, au nord du bois de Mallo, non loin du rocher de l'Enfer, coule la fontaine Ste Valérie. Des restes de maçonnerie romaine témoignent qu'elle a été de tout temps l'objet de pratiques religieuses. En perdant son nom païen pour prendre un nom chrétien, son crédit n'en a aucunement souffert (1). Il existe également entre Chambon et Ahun, sur la route d'Aubusson à Chénérailles, un rocher dont le flanc nu laisse suinter goutte à goutte une source qu'on appelle les larmes de Ste Valérie. D'après la croyance populaire, ce rocher pleure ainsi depuis que le chef de Ste Valérie y a été déposé. Limoges possédait une fontaine appelée la fontaine de la Cave, dédiée à Ste Valérie, qui offrait un caractère non moins merveilleux (2). On racontait que cette source avait jailli au lieu même où fut décapitée la jeune martyre. Les marches en granit de cette fontaine présentaient des taches rouges produites par des veines d'oxyde de fer ; on croyait qu'elles étaient encore teintes de sang et le peuple des campagnes venait y vénérer ce qu'on appelait les taches de sang de Ste Valérie » (3).

Une fontaine apparut au lieu même où tomba la tête de Ste Osithe, et, depuis lors, elle a soulagé nombre de malheureux. De là, la douce vierge, après avoir ramassé sa tête, alla frapper à la porte d'une église (4).

Lorsque le sang du saint ou de la sainte ne fait pas jaillir la source, il arrive fréquemment qu'il l'ensanglante. De l'une ou de l'autre façon l'eau acquiert ainsi des vertus sacrées.

« Au lieu même où le bienheureux Julien fut frappé, dit Grégoire de Tours, est une belle et agréable fontaine, qui donne en abondance les eaux les plus douces et dans laquelle les persécuteurs lavèrent sa tête après l'avoir tranchée. Ces eaux, ajoute-t-il encore, guérissent beaucoup de maladies » (5). Depuis l'in-

(1) Baraton : *Recherches sur les Peuples cambiovicenses*, pp. 11-12 ; Jouillerton : *Hist. de la Marche*, I, 375.

(2) Laurent : *Nouvelles Ephémérides du ressort de la Cour de Limoges*, 1837, p. 90.

(3) L. Duval : *Esquisses marchoises, Superstitions et Légendes*, Paris et Limoges, 1879, petit in-8, pp. 34-36.

(4) R.-C. Hope : *The Legendary lore of the Holy wells of England*, p. 74. Un fantôme erre encore, dit-on, dans ces lieux.

(5) *Le Livre des Miracles*, II, 3. éd. H. Bordier, I, 311.

vention de la céphalophorie, les bourreaux n'ont plus besoin de procéder à cette lustration. S. Hilarian ne porte sa tête à sa mère qu'après l'avoir lavée lui-même dans la fontaine qui coulait proche du lieu de son martyre. Cette fontaine ainsi consacrée prit le nom de Fontsange (*Fons sanguinis*) et son eau limpide manifeste depuis lors des vertus merveilleuses (1).

Le saint ermite Décuman, après sa décapitation, se rend à la fontaine où il avait l'habitude de faire ses ablutions, pour y laver sa tête (2). De même Ste Libaire lave son chef sanglant dans la fontaine qui coulait au milieu de l'antique Grandesima et la sanctifie ainsi de son sang (3).

Toutes ces fontaines, quelle que soit la manière dont elles sont mises en rapport avec le martyre, donnent des eaux salutaires où les malades viennent chercher la guérison. S. Chrysenil, après avoir porté sa boîte crânienne à Comines, eut grand soif ; mais à sa prière Dieu fit jaillir une source où il se désaltéra. Depuis lors, consacrée par ses lèvres, elle coule encore pour le plus grand profit des malades (4).

A l'endroit où fut martyrisé S. Kenelm a jailli une source qui porte son nom et dont les vertus guérissantes furent longtemps réputées (5). A l'un des angles du cimetière de Saint-Pantaléon, petit village proche d'Autun, coulait jadis une source dite fontaine S. Symphorien et l'on y venait puiser de l'eau que l'on faisait boire aux malades. Le saint martyr y avait apporté sa tête. Cette histoire m'a été contée bien des fois dans mon enfance, et

(1) Abbé L. Servières : *Hist. de S. Hilarian*, pp. 123-129, surtout 125-126. Le Père Papebroch voit dans ce portement miraculeux et ce lavage de chef la traduction légendaire d'un fait réel, un souvenir défiguré du transport et du lavage opérés par les fidèles ; *AA. SS.*, Junii II, 106. Rien ne le prouve, les légendaires n'avaient même pas besoin de cette réalité. Ils étaient fort capables d'inventer ou tout au moins d'emprunter de toutes pièces.

(2) J.-B. Bagatta : *Admiranda*, II, 407, n° 14 ; Ch. Cahier : *Les Caractéristiques*, p. 762 ; J. Corblet : *Hagiogr. du Diocèse d'Amiens*, II, 314 ; L. Servières, *loc. cit.*, p. 144.

(3) M. J.-L. Lelillier : *Ste Libaire et les Martyrs lorrains du IV^e siècle*, Nancy, 1889, II, 32-33 ; M. Hébert, *loc. laud.*, p. 14, d'après L. Lévêque : *Solimariaca et S. Elophe*, St-Elophe, 1912, p. 81.

(4) E.-C. Brewer : *Dict. of the Miracles*, p. 169 ; Reinsberg-Düringsfeld : *Calendrier belge*, I, 107.

(5) E. Sidney Hartland : *The Legend of S. Kenelm*, p. 62. Sur la céphalophorie du personnage, voir : *Calendar of the Anglican Church*, p. 252 ; *AA. SS.*, Oct. VII, 819 ; Ch. Cahier : *Caractéristiques*, p. 763.

le P. Cahier range le célèbre martyr parmi les céphalophores (1). Cependant, sa passion n'en parle pas et vers 1860, il y avait trois fontaines que l'on donnait pour celle près de laquelle le saint avait été inhumé (2). Une source d'eau vive coule encore au lieu où S. Papoul, compagnon de S. Saturnin, porta sa tête après sa décapitation (3).

Parfois les martyrs céphalophores ont traversé des rivières et leur passage en a sans doute chassé à tout jamais les ondines ou les divinités gardiennes du gué. De vieux récits florentins nous montrent S. Miniat passant l'*Arno* à pied sec après son supplice (4). D'après la tradition du Beauvaisis, S. Lucien, transportant sa tête, traversa le *Thérain* (5). Ste Bologne, au diocèse de Langres, franchit je ne sais quelle rivière avec sa tête dans ses mains (6). Après son supplice, le corps de S. Genitour ramasse son chef sanglant et se met en route. Quand il est arrivé sur le bord de la *Creuse*, il entre résolument dans l'eau, traverse la rivière, et vient frapper à la chapelle de la Vierge (7). S. Dalmas venait d'atteindre les bords du *Gesso*, quand il fut massacré avec vingt-neuf de ses compagnons. Ayant eu la tête tranchée d'un coup violent, Dalmas la ramassa, traversa le fleuve et expira (8).

S. Savinien, s'étant échappé de sa prison, les soldats lancés à sa poursuite le rejoignirent sur les rives de la *Seine*. Alors Notre-Seigneur le fit marcher sur les eaux, qui s'affermirent sous ses pas. Mais ce qui rend le miracle plus surprenant, c'est qu'arrivé de l'autre côté et voyant que les soldats ne pouvaient passer, le saint obtint de Dieu le même privilège pour ses persécuteurs. Ceux-ci ne tardèrent pas à lui couper la tête. Après cette exécution, le saint martyr montra la vérité de cette parole du

(1) P. Cahier : *Les Caract. des SS.*, p. 765.

(2) Abbé Ch.-L. Dinet : *S. Symphorien et son Culte*, Autun, 1861, I, 227, n. 4.

(3) Hermet de Bernaville : *Mélanges concernant l'évêché de S. Papoul*, P., 1863, pp. 60-61 et 91-92.

(4) Brocchi : *Vite dei SS. Fiorentini*, 1, 19, et Ch. Cahier : *Caractéristiques*, p. 764.

(5) Louvet : *Hist. des Antiquités de Beauvais*, cité par E.-C. Brewer : *Dict. of Miracles*, p. 169 ; M. Hébert, *loc. laud.*, p. 27.

(6) *AA. SS.*, Oct., VII, 819 et 821 ; Ch. Cahier : *Caract.*, p. 762.

(7) J. Veillat : *Pieuses Légendes du Berry*, p. 110.

(8) Chanoine Trouche : *Ephémérides des SS. de Provence*, Aix, 1925, p. 49.

Christ : « Celui qui croit en moi, vivra après sa mort », car il se releva de terre et porta sa tête l'espace de quarante pas, au lieu où il devait être enseveli (1). S. Silanus et ses trois compagnons renouvelèrent ce prodige et portèrent leur tête jusqu'à un sanctuaire de Marie, non sans avoir traversé une rivière en marchant sur les eaux (2). Lorsque S. Alban, les mains chargées de sa tête, voulut traverser une rivière, les eaux s'écartèrent pour le laisser passer avec toute la foule qui le suivait. Après cela, le saint martyr se rendit sur une montagne au sommet de laquelle Dieu fit jaillir une source pour apaiser sa soif ! (3). Citons enfin le cas des SS. Ours et Victor et de leurs soixante-six compagnons. Tous ces Thébéens furent décapités sur le pont de l'Aar, après quoi têtes et corps furent jetés dans les flots. « Mais, ô miracle ! les suppliciés, sans aller au fond de l'eau, nagent à la recherche de leurs têtes, les saisissent encore toutes sanglantes, se dressent sur les pieds au milieu du rapide courant, s'avancent sur l'eau comme sur un terrain solide, marchent en bel ordre vers la rive, la remontent jusqu'à un endroit que l'on indique encore aujourd'hui à une centaine de pas du pont, y prient avec ferveur pendant une heure presque entière, et, se laissant tomber, lâchent enfin leurs têtes, comme s'ils voulaient montrer eux-mêmes qu'ils avaient choisi ce lieu pour leur tombeau. Cela a dû se passer le 30 septembre, à l'endroit même où s'élève la chapelle Saint-Pierre » (4). Tout ce que l'on contait auparavant des génies de la rivière fut oublié.

d) *Les Bois et les Christianisations multiples.* Ste Tanche parcourut deux kilomètres, sa tête dans ses mains, afin d'aller la déposer auprès d'un buisson d'épines où les anges se chargèrent de sa sépulture (5). Ce lieu, bien que fort tardivement, a d'ailleurs été consacré par une croix.

(1) Mgr Guérin : *Pet. Boll.*, II, 103 ; voir Camusat : *Promptuarium*, f. 390, et E. Salverte : *Des Sciences occultes*, I, 69.

(2) Nadasi : *Ann. Coelest.*, 2 Januarii ; Gunther : *Unus pro omnibus*, p. 49 ; Ch. Cahier : *Caract. des SS.*, 765.

(3) Ch. Cahier : *Les Caract.*, p. 423, et surtout E.-C. Hope : *The Legendary Lore of the Holy Wells of England*, pp. 78-79. Il n'y a pas trace de céphalophorie dans le récit primitif de Bède.

(4) Dr E.-F. Gelpke : *Trad. et Lég. chrét. de la Suisse*, pp. 65-66.

(5) *AA. SS.*, Oct. V, 123 ; Mgr Guérin : *Pet. Boll.*, XII, 243-44 ; [Abbé Maillot] : *Notice desc. et hist. sur l'Eglise de l'Huître, suivie de la Légende de Ste Tanche*, L'Huître, 1875. in-8°, p. 18.

Il n'est pas rare que la légende d'un saint céphalophore ait servi à une multiple christianisation. Près de Chartres, on peut visiter non seulement la montagne où S. Chéron subit le martyre, mais la fontaine miraculeuse qui porte son nom (1). S. Fingar porte d'abord sa tête coupée sur une montagne, puis repart et se rend à une fontaine où il lave sa tête, et finalement s'en va chercher plus loin encore le lieu de son dernier repos, peut-être vers quelque petit bois sacré (2).

Il y avait déjà longtemps que, portant sa tête dans ses mains, Ste Noyale marchait, accompagnée de sa nourrice, lorsqu'elles arrivèrent dans un vallon solitaire. Fatiguées, elles s'assirent. Du col de la jeune martyre trois gouttes tombèrent, et, aussitôt, trois fontaines limpides de jaillir. Quiconque est pur de péché peut encore aujourd'hui voir au fond les trois gouttes de sang. La sainte enfonça son bourdon dans la terre, il se transforma en aubépine. Sa nourrice ayant planté de même sa quenouille et son fuseau, ils se changèrent en hêtres. Après avoir prié sur une longue pierre, qui a conservé la trace de ses doigts, et dormi sur une autre pierre, où l'on reconnaît la forme de son corps, Noyale, le lendemain, s'engagea dans un chemin creux qui la conduisit au désert de Ste Maluen. A peine y fut-elle arrivée qu'elle s'écria : — « C'est ici, nourrice bien-aimée, que j'ai choisi le lieu de ma sépulture. » Et, merveille dernière,

On vit l'aubépine trembler
Pendant que la vierge trépassait (3).

La source, la pierre et le petit bois sacré, tout le sanctuaire celtique est christianisé grâce à la sainte et à sa légende fleurie.

(1) Souchet : *Hist. du Diocèse de Chartres*, II, 333 ; Mgr Guérin : *Pet. Boll.*, VI, 277, et Dom Piolin : *Suppl. Pet. Boll.*, II, 141 ; sur la céphalophorie du saint, L.-J. Guénébault : *Dict. iconogr.*, col. 151 et 865 ; Ch. Cahier : *Caract.*, p. 762.

(2) Colgan : *AA. SS. Hiberniae*, I, 389 ; *AA. SS.*, Martii, III, 459 ; voir encore J.-B. Bagatta : *Admiranda*, II, 406, n° 3 ; Ch. Cahier : *Caractéristiques*, 762 ; *AA. SS.*, Oct. VII, 819 ; J. Corblet : *Hagiogr. du Diocèse d'Amiens*, II, 314.

(3) F. Cadic : *Contes et Légendes de Bretagne*, Paris, 1914, I, 14-15 ; cf. Dom Lobineau : *Vie des Saints de Bretagne*, éd. Tresvaux, I, LXIII-LXIV ; Ch. Cahier : *Les Caractéristiques*, p. 764 ; F. Duine : *Inventaire liturgique de l'Hagiogr. bretonne*, p. 185, note 54. Il faudrait citer encore le cas de S. Marcel (11 septembre), dont le souvenir est associé à un rocher, à un orme et à un fleuve ; *Martyrol. Gallic.*, II, 1166.

Ainsi s'opérèrent maintes christianisations d'anciens lieux de culte païen. Des précisions locales, plus ou moins habilement cousues aux histoires de céphalophores, contribuèrent à purifier et à sanctifier les bois, les rochers, les montagnes, les sources, les fontaines, les gués, en un mot, tous les lieux consacrés par de vieux cultes naturalistes.

En retour, les légendes des saints céphalophores en reçurent une nouvelle force et un nouveau prestige ; leur antiquité, déjà singulièrement reculée par les fables apostolicistes, sembla se confondre avec les origines mêmes du sol et de la race. Une sorte de halo de rêve vint s'ajouter à l'auréole des martyrs et en accroître le rayonnement et l'éclat.

VI. — Rôle prépondérant de la confusion et du plagiat littéraire ; la part des moines dans la propagation de notre thème.

« Il est à peine besoin de faire remarquer, écrit le P. Delehaye, qu'il n'est pas toujours aisé de déterminer l'exacte provenance des traits légendaires qu'un hagiographe s'est appropriés. Ils peuvent lui avoir été fournis aussi bien par la tradition littéraire que par la tradition orale ; souvent même, il peut avoir tiré de son propre fonds, ce que nous serions tentés de regarder comme le résultat d'une élaboration collective. Ne faut-il pas que ce que tout un peuple finit par dire ait été énoncé d'abord par un individu, et pourquoi l'homme qui, le premier, formule un trait légendaire ne serait-il pas l'hagiographe qui tient la plume ? » (1).

Nous nous sommes déjà expliqué au sujet d'Hilduin. Bien décidé à embellir et à majorer les miracles de la vieille légende, après avoir donné toute son ampleur au miracle de la tête qui parle, il s'inspira probablement d'une hymne ou d'un panégyrique qui utilisait la belle image dont l'invention remonte à S. Jean Chrysostome. Peut-être, en même temps, se souvint-il du tour du magicien, si toutefois on le contait déjà au IXe siècle ?

(1) H. Delehaye : *Les Lég. Hag.*, 84-85

Mais qui le dira ? En tout cas, ce fut vraiment lui qui introduisit notre thème dans la légende chrétienne, et nous devons reconnaître aujourd'hui, si nous en jugeons par son succès, que cette initiative fut un trait de génie. Elle répondait d'abord aux goûts du peuple, si ardemment avide de merveilles et de miracles ; elle fournissait aux prédicateurs un thème impressionnant, bien capable d'assurer la réussite d'une mission ou d'un pèlerinage.

Toutefois, là encore, la collaboration populaire est surtout dans l'enthousiasme de l'accueil. La cheville ouvrière du succès fut bien une collectivité ; mais la collectivité cléricale, collectivité organisée, collectivité influente et disposant, au moyen âge, de toutes les trompettes de la Renommée.

De cette activité nous possédons d'ailleurs maintes preuves positives. Les clercs demi-lettrés qui ont traduit, adapté, remanié, transformé les passions, ont sur la conscience la création d'un nombre considérable de doublets. Un partage de reliques, le déplacement d'une fête, un synaxaire ou un martyrologe mal lu y ont suffi plus d'une fois (1).

Or, parmi les saints céphalophores, nous rencontrons toute une série d'homonymes qui, très vraisemblablement, sont nés de dédoublements. Ainsi au 29 janvier S. Sabinien de Saint-Paul-Trois-Châteaux en Dauphiné et S. Sabinien (ou Savinien) de Troyes en Champagne (2) ; au 7 février S. Chrysole ou Chryseuil dans le Tournaisis et S. Chryseuil archevêque d'Arménie (3) ; au 10 juin S. Procle, soldat et S. Procle, évêque de Terni (4) ; aux 21 et 22 juin S. Alban de Mayence et S. Alban d'Angleterre ; au 9 octobre S. Denis de Paris et S. Denis l'Aréopagite qui, grâce à Hilduin, furent longtemps confondus, mais qui, chacun de son côté, ont porté leur tête dans leurs mains (5). Notons encore, aux 17 et 18 octobre, S. Just d'Auxerre et S. Just du Monchel. Bien qu'ils soient commémorés à des dates diffé-

(1) H. Delehaye : *Les Légendes Hag.*, pp. 91-92 ; *Les Passions des Martyrs et les genres littéraires*, Bruxelles, 1921, in-8°, pp. 441-42.

(2. Cf. J. Corblet : *Hagiogr. du Dioc. d'Amiens*, II, 314.

(3) *A. SS.*, Januarii, II, 937, 941, 943 ; Ch. Cahier : *Les Caractéristiques*, p. 765.

(4) J.-B. Bagatta : *Admiranda*, II, 407, n° 16 ; *A. SS.*, Junii, I, 51 ; Bruzio : *Martyrol. poeticum*, au 1er juin, et Cahier : *Caract.*, p. 765.

(5) Pour S. Denis l'Aréopagite, voir J.-B. Bagatta : *Admiranda*, II, 406, n° 1 ; L.-J. Guénébault : *Dict. iconogr.*, 159 et 865 ; Mgr Guérin : *Les Petits Bollandistes*, XII, 204.

rentes, on est en droit d'admettre que S. Céran de Paris et St Chéron de Chartres, le premier au 25 septembre, le second au 28 mai, tous deux issus du même patronyme latin *Sanctus Ceraunus*, constituent un autre doublet (1). La légende de S. Domnin d'Avrilly au 16 juillet (2) est dans la dépendance des Actes de S. Domnin de Parme au 9 octobre, dont nous avons déjà indiqué l'origine. Il est bien difficile d'admettre que nous soyons en présence de deux personnages historiques ; leurs actes sont d'ailleurs aussi incertains les uns que les autres.

La contamination calendaire, j'entends par là l'emprunt d'une légende à la légende d'un saint que l'on vénère le même jour, n'a pas joué un moins grand rôle dans l'expansion de notre thème. Au 1er octobre S. Piat et S. Nicaise de Rouen, tous deux du groupe clémentin ; aux 7 et 8 octobre Ste Osithe et Ste Libaire; au 9 octobre, outre S. Denis de Paris, S. Domnin de Parme, S. Elophe et S. Décuman ; aux 11 et 12 octobre Ste Maxence et Ste Espérie ; au 22 octobre S. Euchaire et S. Lupien (3) ; aux 25 et 26 octobre S. Genitour, S. Miniat, S. Démètre et les quatre compagnons de S. Front ; au 30 octobre S. Théoneste et S. Lucain, en deux régions différentes (4), se sont certainement emprunté la céphalophorie en même temps qu'une partie de leur légende. Ces exemples, pris dans le seul mois d'octobre, le plus riche, il est vrai, en saints céphalophores, ne sont pas les seuls cas de contamination calendaire. Est-ce Liévin qui a emprunté la céphalophorie à Principin, ou inversement Principin, ce que j'incline à croire, qui l'a prise de Liévin ? En tout cas il est bien certain que la communauté de leur jour natal (12 novembre) a singulièrement facilité l'emprunt d'un hymne ou d'une prose et, par suite, du miracle. De même pour Ste Oricle et Ste Haude, toutes deux honorées au 18 novembre, le lendemain du jour natal de S. Denis d'Alexandrie qui provoquait une sorte de rappel de son grand homonyme. La tradition liturgique est d'ailleurs étroitement liée à la tradition légendaire.

(1) Cf. J.-B. Bagatta : *Admiranda*, II, 410, n° 47 ; *AA. SS.*, Oct. VII, 819.
(2) Sur S. Domnin d'Avrilly, voir J.-B. Bagatta : *Admiranda*, II, 407, n° 13.
(3) Sur Oelbert (Ulbertus), *AA. SS.*, Oct. VII, 819, et IX, 692 ; J.-B. Bagatta : *Admiranda*, II, 409, n° 35, et Ch. Cahier : *Caractéristiques*, p. 764.
(4) Sur Théoneste, voir P. de Natalibus : *Cat. SS.*, l. X, 97 ; J.-B. Bagatta : *Admiranda*, II, 406, n° 3 ; *AA. SS.*, Oct. VII, 819 ; Ch. Cahier, *loc. laud.*, p. 765.

Dans l'ensemble de ces cas de bourgeonnement ou de prolification anormale, il est bien évident que la tradition littéraire, avec ses habituelles erreurs, ses fausses lectures et ses confusions et surtout ses libertés invraisemblables, joue le principal rôle ; toutefois, bien que doublets et légendes contaminés rendent raison de bon nombre de prodiges, il ne faudrait pas croire que ce sont là les seuls agents de cette multiplication. Nous avons déjà signalé avec quelque insistance comment notre miracle est lié à la naissance et au développement des légendes apostolicistes ; nous n'y reviendrons pas. Mais il reste à nous demander quels furent, après Hilduin, les principaux responsables de cette floraison de saints céphalophores.

Le dicton « *C'est un travail de Bénédictin* » signifie pour nous non seulement une œuvre qui a demandé un énorme labeur, mais une honnêteté, une précision, une exactitude toute scientifique. Et c'est justice. Le grand Mabillon, les laborieux collecteurs du vaste recueil de tous les historiens de la nation française, les savants auteurs de l'Histoire littéraire de la France et des grandes histoires de nos provinces : les dom Bouquet, les dom Rivet, les dom Calmet, les dom Plancher, les dom Vaissette et tant d'autres grands travailleurs du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle n'ont pas encore reçu toutes les louanges qu'ils méritent. Et parmi nos contemporains, comment ne pas admirer la vaste entreprise du *Dictionnaire d'Archéologie et de Liturgie chrétiennes* dont le dix-neuvième volume est en cours ? Un dom Leclercq, à lui seul, en a rédigé, avec quelle abondance et quelle solidité, plus des deux tiers. Mais la conception de l'histoire, de Mabillon à dom Leclercq, diffère du tout au tout de celle qui prévalait chez les vieux ancêtres de leur famille monastique. Leurs anciens ne visaient qu'à édifier ; les saints n'étaient pour eux qu'un prétexte à prêcher les vertus chrétiennes ; les déformations et les inventions les plus audacieuses ne leur répugnaient point.

Les monastères de l'ordre de S. Benoît sont particulièrement riches en reliques du Christ qui, certes, n'ont pas été inventées par le peuple. A Saint-Corneille de Compiègne, l'une des plus riches abbayes bénédictines du passé, on conservait l'un des

trois suaires de Notre-Seigneur (1) ; à Coulombs et à Saint-Sauveur de Charroux, son prépuce (2) ; à Saint-Médard de Soissons une de ses dents (3) ; à la Trinité de Vendôme l'une des larmes qu'il avait répandues sur Lazare (4). A l'abbaye du Bec Helluin, dans le monastère de Fécamp et dans celui de Weingarten on montrait quelques gouttes du sang du Christ (5). Ces fraudes pieuses, que le curé Thiers qualifiait fort durement à propos de la larme de Vendôme, n'étaient pas particulières aux disciples de S. Benoît ; mais il faut reconnaître qu'ils en usèrent largement.

A Subiaco, autre merveille, on conserve pieusement la sueur qui, à maintes reprises, coula d'une statue du saint fondateur de l'ordre (6). Evidemment les montreurs de telles reliques ne devaient pas être difficiles au sujet de la véracité des légendes des saints et des miracles dont ils les commentaient. Quelques exemples, que l'on pourrait multiplier sans peine, établiront la désinvolture avec laquelle ils procédaient. De ce que l'abbaye bénédictine d'Eschaw est placée sous le patronage de Ste Sophie et de ses filles : Ste Foi, Ste Espérance et Ste Charité (7), je ne conclurai pas que les fils de S. Benoît sont les pères de cette famille légendaire ; mais je suis assuré qu'ils n'ont pas hésité à conter leur histoire au jour anniversaire de la dédicace, comme s'il s'agissait de personnages en chair et en os (8). Les moines de Jumièges racontaient jadis que S. Aichadre, accablé d'années, sentant sa fin s'approcher, et craignant qu'après lui les plus fragiles de ses fils ne tombassent dans le relâchement, conjura le Seigneur de les préserver de ce péril ; la nuit suivante, le pieux abbé vit l'ange gardien du monastère, parcourant en silence l'immense et paisible dortoir, et touchant du bout d'une baguette 400 religieux plongés dans le sommeil. Le lendemain,

(1) M. DE MONTROND : *Dict. des Abbayes*, P., 1856, in-4°, col. 225.

(2) M. DE MONTROND : *Dict. des Abbayes*, P., 1856, fol. 217-173 ; P. SAINTYVES : *Les Reliques et les Images légendaires*, pp. 171, 174, 179, 184.

(3) GUIBERT DE NOGENT : *De Pignoribus Sanctorum*, l. III, § II, dans *P. L.*, CLVI, col. 651.

(4) M. DE MONTROND : *Dict. des Abbayes*, P., 1856, col. 775 ; P. SAINTYVES : *Les Reliques et les Images légendaires*, pp. 111-127.

(5) M. DE MONTROND : *Dict. des Abbayes*, P., 1856, col. 87, 288 et 828 ; P. SAINTYVES, *loc. cit.*, pp. 151, 154.

(6) M. DE MONTROND : *Dict. des Abbayes*, col. 748.

(7) M. DE MONTROND : *Dict. des Abbayes*, col. 271.

(8) P. SAINTYVES : *Les Saints successeurs des Dieux*, pp. 321-325.

pendant le cours de l'Office divin, ces nombreux prédestinés, majestueusement assis dans leurs stalles, exhalèrent doucement leur âme au Seigneur : le premier cent de moines à l'heure Tierce, le second à Sexte, le troisième à Nones, et le quatrième au premier chant des vêpres » (1). Cette invention, où les différentes phases de l'office indiquent les temps, n'est-elle pas marquée d'un sceau monastique ?

Peintures et sculptures d'une église constituaient, disait-on, le livre du peuple, à condition toutefois qu'on lui traduisît les images énigmatiques ou symboliques. Or, les fils de S. Benoît ne répugnèrent pas à cet office : j'en donnerai pour preuve l'interprétation des sculptures du tombeau de Ste Eusébie, conservé dans leur monastère de Saint-Sauveur de Marseille. Le corps de cette sainte abbesse avait été déposé dans un sarcophage plus ancien orné d'un buste du défunt pour lequel il avait été sculpté. C'était un buste d'homme imberbe dont, par la suite, la face avait été mutilée. Voici la légende qu'ils en ont tirée :

« Eusébie ayant appris l'arrivée des Sarrasins et craignant que la beauté de plusieurs de ses sœurs ne les exposât à la brutalité de ces barbares, elle les exhorta à sacrifier cette dangereuse beauté à la conservation de leur pudeur, et à se défigurer le visage d'une manière qui ne fût propre qu'à leur inspirer de l'horreur. En même temps, pour leur en donner l'exemple, elle se coupa elle-même le nez, et toutes eurent le courage de l'imiter. Les Sarrasins ayant donc enfoncé les portes du monastère, furent d'abord saisis de ce hideux spectacle. Bientôt leur passion frustrée se changea en fureur ; ils massacrèrent ces saintes filles, qui furent enterrées toutes les quarante dans une même chapelle, dite de la Confession » (2).

Les moines qui montraient de telles reliques, qui inventaient de telles légendes et commentaient ainsi les sculptures d'un sarcophage ne devaient-ils pas s'intéresser à la céphalophorie ? Au

(1) M. DE MONTROND : *Dict. des Abbayes*, col. 416.

(2) M. DE MONTROND : *Dict. des Abbayes*, col. 692. Il faut admettre au moins qu'ils ont accueilli cette interprétation et qu'ils l'ont propagée, car la première trace de cette histoire se trouve dans une note de Dom Chantelou, reproduite dans les *Actes* de leur ordre ; cf. Ed. LE BLANT : *Inscriptions chrét. de la Gaule*, II, 301, n. 3.

reste, son inventeur ne comptait-il point parmi les célébrités de leur famille, et pourquoi le trait qui honorait si fort S. Denis ne conviendrait-il pas à ses compagnons, voire même à d'autres martyrs ?

En fait, il est facile de constater que le miracle se propage surtout de monastère de S. Benoît à monastère bénédictin. Parmi les premiers qui bénéficient de notre miracle, S. Lucien et S. Lucain avaient, à S. Denis, des oratoires qui dépendaient de la grande abbaye (1). Il y avait en outre, à Beauvais, deux monastères de S. Benoît, l'un sous le vocable de S. Symphorien, l'autre sous celui de S. Lucien (2). Aussi bien le Beauvaisis est-il riche en saints céphalophores, car il nous faut ajouter à ses deux évêques un enfant, S. Just, une recluse, Ste Maxence (3), et divers autres.

Le prieuré de Saint-Clair-sur-Epte dépendait de l'abbaye de Saint-Denis (4) ; or, on nous apprend que S. Clair, martyrisé en cette ville, porta sa tête en ses mains.

Dans le Nord de la France, l'existence de l'abbaye bénédictine de Saint-Fuscien-au-Bois, près d'Amiens (5), explique suffisamment qu'on ait rangé les deux saints patrons, Fuscien et Victoric, parmi les céphalophores. Le monastère de Saint-Evre-les-Toul a vraisemblablement donné asile au moine de Toul à qui nous devons la céphalophorie de S. Elophe et, par contagion, de Ste Libaire et de S. Euchaire (6). Sans l'abbaye bénédictine de Saint-Vincent-de-Laon, il est bien probable que Ste Probe, qui vint d'Irlande dans le Laonnais, n'aurait jamais porté sa tête après sa décapitation (7). Notons qu'à Rouen, où S. Nicaise fit le même miracle, les fils de S. Benoît possédaient l'abbaye de Saint-

(1) Abbé Lebeuf : *Hist. de la Ville et du Diocèse de Paris*, I, 576.

(2) M. de Montrond, *loc. cit.*, col. 754 et 469.

(3) C'est surtout à l'abbaye fondée en son honneur que S. Just était honoré. La mémoire de Ste Maxence s'est conservé grâce au *prieuré* de ce nom, dépendance de l'abbaye de S. Symphorien. Abbé Renet : *S. Lucien et les autres Saints du Beauvaisis*, Beauvais, 1895, III, 2e part., pp. 491 et 549.

(4) Abbé Lebeuf : *Hist. du Dioc. de Paris*, III, 365.

(5) Cette abbaye était à deux lieues d'Amiens et aurait été fondée par les moines de Beauvais. M. de Montrond : *Dict. des Abbayes*, col. 316 ; voir Baillet : *Vies des SS.*, X, 2e part., p. 11 ; Lebeuf : *Hist. du Dioc. de Paris*, I, 499-500.

(6) M. de Montrond : *Dict. des Abbayes*, col. 281.

(7) M. de Montrond, *loc. cit.*, col. 813 ; et sur le martyre de la Sainte, E.-C. Brewer : *Dict. of the Miracles*, p. 170.

Ouen (1). A Chartres, où S. Chéron ramassa sa tête dans ses mains, nous avons deux monastères bénédictins : celui de Josaphat et celui de Saint-Père-en-Vallée ; l'un dans la ville, l'autre sous ses murs (2).

L'abbaye bénédictine de Verton, à deux lieues de Nantes, a bien pu fournir le prodige accompli par S. Gohard (3).

La céphalophorie de S. Ausone fût certainement l'œuvre des fils de S. Benoît. Il y avait à Angoulême une abbaye de bénédictines, et les annales du lieu lui donnent S. Ausone pour fondateur (4).

A Jersey, on a nécessairement célébré S. Hélier portant sa tête coupée, dans le monastère qui porte son nom (5). La célèbre abbaye de Saint-Alban fut construite, dit-on, sur le lieu où ce saint apôtre fut décapité (6), mais c'est évidemment à l'un des bénédictins qui la peuplèrent que ce saint patron doit la gloire de la céphalophorie. Un autre saint céphalophore anglais, le moine Justinien, aurait appartenu à l'ordre de S. Benoît (7), Ste Osithe fut bénédictine et abbesse (8), Ste Wenefride passe aussi pour bénédictine et abbesse, on lui donna en tout cas l'habit de l'ordre et une crosse dont la volute s'épanouit en lys (9). Ste Juthwara et S. Kenelm sont honorés dans les deux abbayes bénédictines de Winchelcombe et leur histoire est mêlée à celle de leur double fondation (10).

En Belgique, le cas de S. Liévin, patron des Gantois, n'est-il pas suffisamment expliqué par l'existence de trois maisons bénédictines, dans la ville et sous les murs de Gand, celle de la bienheureuse Marie des Lazares et les abbayes de Saint-Blandin et de

(1) M. DE MONTROND : *Dict. des Abbayes*, col. 607.
(2) M. DE MONTROND, *loc. cit.*, col. 409, 410, 620.
(3) M. DE MONTROND, *loc. cit.*, col. 806.
(4) M. DE MONTROND, *loc. cit.*, col. 68.
(5) M. DE MONTROND, *loc. cit.*, 367.
(6) M. DE MONTROND, *loc. cit.*, 28.
(7) *Append. ad Martyr. Benedict.*; J.-B. BAGATTA : *Admiranda*, II, 409, n° 38, et J. CORBLET, *loc. cit.*, II, 314.
(8) RANBECK : *Calendarium Benedictinum*, t. IV, au 7 oct.; voir J.-B. BAGATTA : *Admiranda*, II, 407, n° 17; CORDER : *Sancti Dionysii opp.*, II, 348; L.-J. GUÉNÉBAULT : *Dict. iconogr.*, 455 et 865; Ch. CAHIER : *Caract.*, p. 764; *A. SS.*, Oct. VII, 819; J. CORBLET, *loc. cit.*, II, 314.
(9) Ch. CAHIER : *Caract.*, p. 426; E.-C. BREWER : *Dict. of the Miracles*, p. 170.
(10) M. DE MONTROND : *Dict. des Abbayes*, col. 865; Ch. CAHIER : *Caractéristiques*, p. 763.

Saint-Bavon ? (1). On ne saurait douter que notre saint ait été honoré à Saint-Bavon, car on y célébra longtemps une procession en son honneur (2). Des membres de la famille de S. Adalbad, autre céphalophore flamand, gouvernèrent l'abbaye bénédictine de Denain et les deux monastères d'Hamages, non loin de Douai. Les religieux de ces trois couvents, de même que les bénédictins d'Egmond, en Hollande, dont l'abbaye est sous le vocable du saint, n'ont pu manquer de s'intéresser à sa mémoire (3).

S. Lambert, évêque de Liége, n'a pas dû aller au loin pour emprunter notre prodige. Deux abbayes bénédictines : Saint-Laurent et Saint-Pierre, ont certainement chanté des hymnes en son honneur (4).

S. Nicaise, martyrisé à Rouen où les fils de S. Benoît en firent le patron de l'une de leurs abbayes, ne put leur refuser de porter sa tête en ses mains après sa décapitation (5). S. Oricle est sans doute redevable du même prodige, sinon aux moines de Saint-Nicaise, du moins à quelque bénédictin de Saint-Rémy ou de Saint-Pierre (6) car il n'y avait pas moins de quatre abbayes de cet ordre dans la cité de la Sainte-Ampoule. A Langres, S. Didier, l'un de nos céphalophores, semble devoir ce miracle aux moines de l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre (7). Dans le Bassigny, où fleurit la légende de Ste Bologne, s'élève l'abbaye de Poulangy (8). On est embarrassé pour indiquer l'origine précise de la céphalophorie de S. Savinien à Troyes, car on n'y rencontrait pas moins de trois maisons de Saint-Benoît : l'abbaye de Saint-Loup, le Moutier de La-Celle-les-Troyes et le monastère

(1) *Gallia Christiana*, V, 174, et V, 86; M. DE MONTROND : *Dict. des Abbayes*, 80, 112 et 416.

(2) E.-H. VAN HEURCK : *Les Drapelets de Pèlerinage*, p. 93. Les gens d'Alost qui réclament aussi le patronage de S. Liévin, pouvaient apprendre son histoire des bénédictins de Grandmont ; M. DE MONTROND : *Dict. des Abbayes*, 351.

(3) M. DE MONTROND : *Dict. des Abbayes*, col. 240, 242, 261 et 350 ; sur S. Adalbad, voir *AA. SS. Belgii selecta*, II, 393-417 ; *AA. SS.*, Feb., 94, 298 ; BAGATTA : *Admiranda*, II, 408, n° 20 ; Ch. CAHIER : *Caract.*, 761 ; Dom PIOLIN : *Supp. Pel. Boll.*, I, 643.

(4) M. DE MONTROND, *loc. cit.*, col. 434-435 et 629.

(5) M. DE MONTROND, *loc. cit.*, col. 584.

(6) M. DE MONTROND, *loc. cit.*, col. 631, 662.

(7) M. DE MONTROND, *loc. cit.*, col. 634.

(8) M. DE MONTROND, *loc. cit.*, col. 637 et 638.

de Notre-Dame de Troyes. Et comme les abbayes de cet ordre, telle Maintenay-Saint-Lié, à deux lieues de Troyes, sont nombreuses dans la région troyenne, on ne s'étonnera pas qu'elle ait encore fourni quatre ou cinq céphalophores.

Deux monastères à Besançon : Saint-Vincent et Saint-Paul (1) et trois saints céphalophores : S. Germain, S. Ferréol et S. Ferjeux. A Metz, les deux abbayes bénédictines de Saint-Symphorien et de Saint-Vincent (2) ont dû chanter la gloire de S. Livier.

On peut également admettre que les moines de Saint-Benoît, du moins ceux de Saint-Alban de Mayence, travaillèrent à la céphalophorie de S. Alban, leur patron (3). Bien que Mayence soit une porte de l'Allemagne, notre miracle ne semble pas y avoir obtenu grand succès. S. Adalbert, qui fut martyrisé en Prusse et rapporta sa tête dans ses mains en Pologne, était bénédictin ; ses frères en Saint-Benoît n'ont sans doute pas eu besoin de l'aide populaire pour lui faire opérer ce miracle (4).

Le bienheureux Eusèbe, qu'un paysan décapita avec une faux et qui reporta sa tête jusqu'en sa cellule, appartenait à la célèbre abbaye bénédictine de Saint-Gall (5). Les soldats de la légion thébéenne, S. Félix et S. Exupérance et la sœur de Félix, Ste Régula, martyrisés à Zurich, pourraient bien être redevables de leur céphalophorie aux bénédictins de Frawen-Münster ou de Rheinau, dont les abbayes étaient aux portes de la ville (6). A Disentis, S. Placide passe pour avoir ramassé sa tête et l'avoir portée au lieu que Dieu lui avait préparé. Or sa passion se lit dans un manuscrit des XII^e^-XIII^e^ siècles qui provient précisément de l'abbaye bénédictine de Rheinau (7).

Au Puy, la légende de S. Marcel a bien pu s'enrichir de notre

(1) M. DE MONTROND, *loc. cit.*, col. 616 et 816.

(2) M. DE MONTROND, *loc. cit.*, col. 754 et 816.

(3) M. DE MONTROND, *loc. cit.*, 28-29. De l'abbaye de Saint-Alban dépendait d'ailleurs le monastère de Beschovesberg-en-Ringaw, dans le même diocèse ; cf. M. DE MONTROND, *loc. cit.*, 104.

(4) BAILLET : *Vies des SS.*, X, 2^e^ part., p. 201 ; sur la céphalophorie de cet apôtre, voir *A. SS.*, April, III, 187 ; J.-B. BAGATTA : *Admiranda*, II, 408, n° 21.

(5) Ch. CAHIER : *Caract.*, p. 762 ; M. DE MONTROND, *loc. cit.*, 313-315.

(6) M. DE MONTROND : *Dict. des Abbayes*, 310 et 674-675.

(7) P.-E. MARTIN : *Les Sources hagiographiques relatives aux Saints Placide et Sigebert et aux Origines du Monastère de Disentis*, dans *Mélanges d'Hist. du Moyen Age offerts à M. Ferdinand Lot*, P., 1925, pp. 516 et 517.

miracle dans la maison bénédictine de S. Vosi (1). Ste Valérie, à Limoges, qui porta sa tête à S. Martial, fut vénérée dans deux maisons bénédictines : l'une de femmes, sous le vocable de Notre-Dame de la Règle, et l'autre d'hommes, sous le patronage de S. Martial (2). A Saint-Gaudens, le saint céphalophore qui donna son nom à la ville, ne put être ignoré des moines de Saint-Etienne, l'antique abbaye de Saint-Benoît (3). Ste Procule, la patronne de Gannat, a pu entendre chanter ses louanges à Etreuil dans une abbaye bénédictine peu éloignée (4). Près de la ville d'Aire, où fleurit la légende de Ste Quiterie, s'élevait la maison bénédictine de Saint-Quitaire-du-Mas (5).

S. Geniez, qui voisinait à Arles avec les bénédictins des monastères de Saint-Sauveur et de Saint-Honorat, leur doit sans doute sa céphalophorie (6).

Les moines qui inventèrent notre thème ne s'en tinrent pas là, mais travaillèrent à sa multiplication avec une infatigable ardeur, et par les procédés les plus divers. Bourgeonnements par doublets ou confusions calendaires, emprunts ou plagiats légendaires, ils pratiquèrent avec désinvolture tous les artifices utiles et l'on vit les céphalophores se multiplier dans leurs monastères ou dans le voisinage de leurs abbayes, profitant du succès du cycle clémentin, et de vingt légendes apostolicistes, utilisant et christianisant les vieilles traditions païennes en faveur des pierres, des fontaines et des bois.

Nous pourrions glaner d'autres preuves de la propagation de notre miracle dans le voisinage des monastères de Saint-Benoît non seulement en France — on n'achève jamais de telles recherches — mais en Portugal et en Espagne ; d'ores et déjà la preuve nous semble plus que suffisante.

Les progrès de notre miracle et son introduction dans les vies des saints bénédictins et dans celles des martyrs locaux, lorsqu'ils ne furent pas leur œuvre personnelle, furent certainement

(1) M. DE MONTMOND : *Dict. des Abbayes*, col. 822.
(2) M. DE MONTMOND, *loc. cit.*, col. 664-665 et 498, 499
(3) M. DE MONTMOND, *loc. cit.*, col. 322.
(4) M. DE MONTMOND, *loc. cit.*, col. 259.
(5) M. DE MONTMOND, *loc. cit.*, col. 658.
(6) M. DE MONTMOND, *loc. cit.*, col. 692.

favorisé par les enfants du patriarche de Subiaco. Ne furent-ils pas, pendant plusieurs siècles, grands rédacteurs d'actes fabuleux, grands défenseurs de légendes apostolicistes ? On ne saurait douter qu'ils ont colporté et bouturé notre miracle avec une inlassable complaisance, et l'on peut affirmer que la propagation, l'épanouissement, l'immense succès de la céphalophorie sont avant tout leur œuvre. Cette tradition est une tradition essentiellement bénédictine. Rendons à César ce qui est à César et à S. Benoît, ce qui est à S. Benoît.

L'étude de ce thème fabuleux nous a permis d'établir que l'exégèse des rites n'a eu qu'un rôle secondaire. La décapitation néolithique doit être mise hors de cause. Les vieux cultes naturalistes n'ont certes pas engendré le miracle de la céphalophorie, mais ils ont permis de le fixer auprès d'un bouquet d'arbres, d'un rocher ou d'une source, en lui fournissant un terrain favorable où ses racines se sont enfoncées profondément.

Les images, sculptures ou peintures, n'ont pas suggéré la première idée de notre thème ; mais, en revanche, elles ont certainement favorisé son expansion et son succès. Une fois l'idée inventée, chaque représentation de la céphalophorie en devenait une preuve ou en fournissait un témoignage. L'interprétation de ces images, passant du registre symbolique dans le domaine littéral ne pouvait manquer de donner des fruits prodigieux. Les représentations iconographiques ont largement contribué à engendrer des variantes littéraires.

Mais le point capital de notre analyse, c'est d'avoir montré le rôle prépondérant de la tradition littéraire, propagée, soutenue et glorifiée par des clercs, et principalement par les moines bénédictins. Cette forme de la tradition populaire — car ces moines sont du peuple, non seulement par leurs origines, et par leurs goûts, mais, beaucoup d'entre-eux, par leur ignorance, — cette forme de la tradition populaire fut certainement la plus vivante, la plus agissante, et la plus efficace durant tout le moyen âge et jusqu'aux débuts de l'âge moderne.

Il est indiscutable que toute invention est l'œuvre d'un individu, il est non moins certain qu'un succès littéraire, qu'il

s'agisse d'un thème ou d'un conte, est avant tout l'œuvre d'un groupe organisé, d'une collectivité. Les jongleurs d'autrefois ont formé des chapelles, bien avant nos hommes de lettres. Mais quelle fut leur puissance comparée à celle des grands ordres monastiques ?

Peut-être penserez-vous que, tout de même, le succès de la céphalophorie requérait un terrain approprié : le médiocre terreau où abonde la sottise et la crédulité. Je n'en disconviens pas, tout au contraire. On le rencontrait alors presque aussi fréquemment chez les moines que dans le peuple. Une certaine culture cléricale, toute scolastique et toute verbale, ne détruit pas la crédulité, pas davantage la sottise ; elle se contente de les discipliner. Les chefs des grandes puissances monastiques, d'accord en cela avec les évêques, estimaient sans doute que c'était déjà un beau résultat de maintenir l'ordre public et la paix sociale.

De tels propos, pourtant fondés sur une immense, une incommensurable réalité, soulèveront peut-être un doute chez quelque lecteur. Est-il possible que la crédulité ait pu accompagner une culture théologique parfois très réelle et très étendue ? D'aucuns seraient portés à répondre que les croyances métaphysiques sont aussi une forme de la crédulité. Mais ne voyons-nous pas encore au XIX^e^ siècle — je me refuse à excursionner dans le XX^e^ — ne voyons-nous pas, dis-je, de dignes curés, ayant reçu, non seulement une sérieuse instruction secondaire et une longue formation théologique, qui comporte l'étude de la philosophie et de l'histoire ecclésiastique, défendre les miracles les plus invraisemblables avec une entière bonne foi ? L'abbé Servières, non moins naïf que certains clercs du moyen âge, commente ainsi la céphalophorie de S. Hilarian :

« Par ce miracle étonnant, le saint martyr tranche lui-même la tête à l'islamisme, achève la conversion des infidèles dans sa patrie, raffermit les chrétiens dans leur foi, acquitte envers une mère la dette la plus sacrée, et fonde dans l'église de Perse, sur ses propres ossements, un centre rayonnant de religion et de civilisation. Un si grand dessein de la Providence pouvait-il s'obtenir autrement que par un grand prodige, et nul prodige pouvait-il mieux servir un tel dessein ?

« Ricaner au sujet de ce miracle, ce serait donc ignorer l'histoire de nos origines chrétiennes, toutes établies sur le même fondement, ce serait insulter à la miséricorde divine, ce serait mesurer la grandeur des œuvres de Dieu à l'étroitesse de nos pauvres conceptions » (1).

Cette flamme oratoire, cette ardeur apostolique, cette foi dans la nécessité des prodiges pour conquérir l'âme des simples, prolongent — en toute honnêteté — l'esprit inventif et l'audace de ces hagiographes résolus qui fabriquèrent ou empruntèrent, sans vergogne, au profit de nouveaux héros, la grande merveille. La collectivité cléricale, admirable instrument de transmission, puisque collectivité enseignante, est en réalité la source et le fleuve de la tradition populaire. Le peuple n'est guère que le terrain qu'elle arrose ; mais point d'arrosage, et nulle floraison. Les mille fleurs qui en éclosent auraient grande chance de se flétrir et de disparaître à jamais, si la source et le fleuve s'arrêtaient de couler.

Ordinairement, la tradition populaire n'a guère plus de consistance et de fermeté dans le peuple abandonné à lui-même, que l'opinion. On fait et défait l'opinion avec une rapidité déconcertante, les hommes d'Etat et les politiciens le savent bien. La tradition tout court, la tradition religieuse, la tradition populaire, sont des sortes de personnages inconsistants, dont les propos, les contes, les récits changent avec la couleur des nues, la direction du vent et la volonté des dieux.

(1) *Hist. de S. Hilarian*, p. 149. On trouve une argumentation toute semblable dans l'ouvrage de l'Abbé L'Huillier, curé de Damblain : *Sainte Libaire et les Martyrs lorrains*, Nancy, 1889, II, 63-66.

BIBLIOGRAPHIE

AA. SS., Januarii II, 941, 943 ; Martii III, 377, 458 ; Aprilis III, 106 ; Maii II, 594, 596 ; VI, 36-38 ; Junii I, 51 ; II, 1068 ; III, 8 ; Octobris I, 16 ; V, 123 ; VII, 819-821 ; VIII, 328, 338-339 ; IX, 692. — J.-B. Bagatta : *Defuncti, capita abscissa, propriis manibus deferentes* dans *Admiranda orbis christiani*, Augustae Vindelicorum, 1695, in-f°, lib. VI, cap. II, § III dans t. II, 406-410. — Ch. Cahier : V° *Tête coupée*, dans *Les Caractéristiques des SS.*, P., 1867, II, 761-767. — J. Corblet : *Hagiog. du Dioc. d'Amiens*, 1870-1874, in-8° (donne une liste à propos de S. Gentien, II, 314-316). — Abbé L. Servières : *Histoire de S. Hilarian*, Rodez, 1883, in-12, consacre un chapitre à la céphalophorie, pp. 135-149. — E.-C. Brewer : *Head carried after death*, dans *Dict. of the Miracles*, 167-170. — Mgr Guérin : *Les Petits Bollandistes*, P., 1888, I, 212 ; II, 103, 373 ; V, 429 ; VI, 609 ; VII, 63, 205, 342, 521 ; VIII, 192, 427 ; X, 346 ; XII, 204, 263, 303, 609, 640 ; XIV, 160, et XVII, 697-698. — Marcel Hébert : *Les Martyrs céphalophores : Euchaire, Elophe et Libaire*, Bruxelles, 1914. — E.-A. Stückelberg : *Die Kephalophoren*, dans *Anzeiger für Schweizerische Alterlumskunde*, 1916, pp. 75-79.

CHAPITRE VIII

DE L'INCORRUPTIBILITÉ DES CADAVRES COMME SIGNE DE SAINTETÉ

Les cas de S. Gaud et de Ste Catherine (1)

Les bizarreries de la nature, ou tout simplement ses manifestations inaccoutumées ont souvent passé pour des miracles, même parmi les peuples civilisés. Il ne pouvait manquer d'en être ainsi pour les circonstances plus ou moins merveilleuses qui accompagnent la mort ou singularisent le cadavre. L'imagination, presque toujours ébranlée par tout ce qui regarde le monde sépulcral, devait agir dans le même sens.

Chez les anciens, c'était une croyance reçue et répandue que la fraîcheur prolongée d'un cadavre témoignait de la sainteté ou de la quasi-divinité du défunt. Ainsi pour Alexandre : « Il y avait déjà sept jours que son corps reposait sur un lit de parade, sans qu'on lui eût rendu les honneurs funèbres, tous les soins étant employés aux affaires publiques et à pourvoir au gouvernement de l'empire. Or, il n'y a point de pays au monde où les chaleurs soient plus excessives qu'en Mésopotamie. Elles font périr les animaux qu'elles surprennent en rase campagne ; et le soleil y est si ardent qu'il brûle comme un feu. D'ailleurs,

(1) Sur l'incorruptibilité des cadavres des saints, voir surtout J.-B. Bagatta : *Admiranda Orbis Christiani*, 1695, in-f°, t. II, pp. 460 à 472, qui cite plus de trois cents exemples, et l'Abbé Leblanc : *De l'Incorruptibilité des Corps dans la Terre*, in *Variétés hist., phys. et litt.* ou *Recherches d'un Savant*, P., 1752, t. II, 2e partie.

l'eau y est fort rare, aussi bien les habitants du pays la cachent. . ils aux étrangers et la gardent toute pour eux. Cependant, quand on vint à visiter le corps, on le trouva sain et entier, sans aucune tache, et même ayant le teint aussi frais et aussi vermeil que s'il eût été en vie ; tellement que les Egyptiens et les Chaldéens, qui avaient charge de l'embaumer, n'osèrent d'abord y mettre la main, croyant qu'il respirait encore » (1).

En creusant les fondations du temple que Tarquin avait décidé d'élever sur le mont Tarpéien, on trouva une tête humaine parfaitement conservée. Cette merveille désignait clairement, dit Tite-Live, que là serait la tête de l'Empire ; et cette interprétation fut confirmée par les devins de Rome et par ceux qu'on avait fait venir d'Etrurie. Depuis ce temps, le mont fut nommé *Capitole*, du mot latin *caput*, qui veut dire tête, chef (2).

I. — L'opinion populaire et celle des savants dans le catholicisme

Parmi les catholiques, la découverte inattendue d'un corps incorrompu provoqua presque toujours un émoi. Au xv[e] siècle, Franco Sachetti de Florence écrivait : « D'une part, nous dirons que quiconque meurt excommunié, son corps reste intact sans se corrompre ; et, d'autre part, nous refuserons d'admettre qu'un cadavre qui ne se corrompt pas est un corps saint. Cette idolâtrie va si loin qu'on abandonne les saints véritables pour les saints de contrebande. »

Trois chroniqueurs italiens de la fin du xv[e] siècle : Infessura, Matarozzo et Mantiporto, en rapportent un exemple typique (3).

« Le 14 avril 1485, sous le pontificat d'Innocent VIII, des ouvriers occupés à extraire du marbre à l'endroit de la Via Appia appelé Statuariuin, découvrirent trois tombeaux antiques. Deux d'entre eux

(1) Quinte-Curce, X, 10, éd. Nisard, p. 353.

(2) Tite-Live, I, 55; Denis d'Halicarnasse, III, 69; Varron: *De lingua latina*, V, 41; Pline: *Hist. nat.*, XXVIII, 24.

(3) L'humaniste Paolo Pompilio en a rédigé une relation aussitôt après l'événement. Cf. Mgr Mercati: *Paolo Pompilio e la scoperta del cadavere intatto sull' Appia nel 1485*, dans *Rendiconti della pontificia Academia romana di archeologia* (1925), III, 25-43.

étaient des sépultures de famille ; dans celle des Tulliens, on trouva un sarcophage de marbre blanc qu'on ouvrit. Quelle ne fut pas la stupéfaction des ouvriers en y apercevant doucement étendu le corps frais d'une jeune fille ! Elle paraissait avoir de quinze à seize ans. Les yeux grands ouverts semblaient regarder. Ses cheveux sombres, partagés au milieu du front, étaient relevés par derrière en un chignon fait de nattes ; quand on la souleva, on sentit que les membres étaient souples comme dans la vie. Le bruit de ce miracle se répandit avec une rapidité telle que, le jour même, plus de vingt mille personnes se rendirent en pèlerinage à la voie Appienne pour contempler le merveilleux visage de la vierge romaine. Le lendemain, la foule enthousiaste souleva le lourd cercueil et le porta en triomphe jusqu'au Capitole. Innocent VIII, inquiet de l'émotion populaire et de cette adoration quasi-païenne, fit dérober nuitamment la jeune morte, qu'on ensevelit en secret dans un lieu que nul, depuis, n'a découvert » (1).

En 1800, lorsqu'on démolit l'église du prieuré des deux Amants, près de Pont-de-l'Arche, on découvrit dans un caveau un cercueil de plomb, où l'on trouva, dans un état de conservation parfaite, le corps d'une des anciennes abbesses, Anne de Souvré (1630-1651). On jeta le corps dans une fosse au fond de laquelle le hasard voulut que le cadavre restât debout. Cette circonstance, la fraîcheur étonnante de cette momie, frappèrent tellement les spectateurs qu'ils crièrent au miracle. Chacun voulut avoir des reliques de la *sainte*. On arracha son voile, sa robe et jusqu'à son dernier vêtement ; son corps fut abandonné dans un état de nudité complète (2).

Il est bien certain, malgré cette opinion commune, que les corps de nombre de gens qui n'ont pas mené une sainte vie se sont conservés entiers durant des siècles.

Le pape Boniface VIII n'a pas été canonisé et ne le sera probablement jamais. Cependant, l'an 1615, son corps ayant été découvert, apparut dans le même état que s'il venait d'être

(1) F. Sacchetti : *Nouvelles choisies*, éd. Lieux, P., 1879, pp. 197-198. Voir aussi *Les Délices de l'Italie*, Leido, 1709, III, 68-69. Le savant Th. Raynaud place à tort cet événement sous le pontificat de Sixte IV. *De incorruptione cadaverum*, Arausioni, 1651, pp. 62-63. Brizeux s'est inspiré de ce fait dans *La Lampe de Tullie*, cf. *Œuvres*, éd. A. Dorchain, IV, 98-101 et 386-387. Les médecins pensent que le corps de Tulliola avait été embaumé, cf. L.-C.-F. Garmann : *De miraculis mortuorum*, p. 974.

(2) H. de Jolimont : cité par G.-J. Witkowski : *L'Art profane à l'Eglise* (France), P., 1908, grand in-8°, p. 216, note 1.

enterré (1). Le corps de l'antipape Pierre de Lune, connu sous le nom de Benoît XIII, s'est conservé sans se corrompre jusqu'à la fin du XVIII^e^ siècle. Peut-être est-il encore aujourd'hui dans le même état (2).

Dans maints pays catholiques on prétendait, jadis, et l'on trouverait encore des gens pour soutenir que les corps des excommuniés ne pourrissent pas en terre (3).

Au reste, en nombre de lieux, l'incorruptibilité est, au contraire, considérée comme une preuve de sorcellerie ou témoigne d'une vie criminelle. Les morts qui passent pour se nourrir du sang des vivants, tels les vampires, si connus en Hongrie, en Bulgarie et dans toute l'Europe orientale sous le nom de Vroucolaques, gardent la souplesse de leurs membres et conservent un sang vermeil (4). Dans les campagnes de l'Orne, on était persuadé, il y a quelque cent ans, que le diable ne laissait pas se décomposer le cadavre d'un damné dont il voulait faire un loup-garou (5).

Chez les Kythniotes, un cadavre qui résiste à la décomposition provoque une indicible terreur. Il atteste un être redoutable. Pour eux, il n'y a que les plus vils criminels qui ne se décomposent pas. Ce sont ces sortes de gens qui, une fois morts, deviennent des croquemitaines d'outre-tombe et dévorent les petits enfants. Aussi bien, comme dans l'île on pratique la double sépulture et l'on relève les os après la disparition des chairs, il est fort important que cette décomposition se fasse entièrement et le plus vite possible. C'est pourquoi, quelques jours après la mort d'un des siens, le villageois va trouver le pappas et lui demande de dire des prières afin que le cadavre du défunt tombe en poussière rapidement, et surtout ne se momifie pas (6).

Au XVIII^e^ siècle, les Grecs étaient encore persuadés que les corps

(1) RAYNALDUS: Ad ann. 1303.

(2) *Recherches sur les Miracles*, Londres, 1773, in-12, p. 44.

(3) J.-C.-F. GARMANN: *De miraculis mortuorum*, Dresde, 1701, p. 956; Dom A. CALMET: *Traité sur les Apparitions des Esprits*, P., 1751, t. II, pp. 122-130.

(4) Dom A. CALMET: *Traité sur les Apparitions des Esprits et sur les Vampires ou les Revenants de Hongrie, de Moravie, etc.*, 1751, II, 66-70; LENGLET-DUFRESNOY: *Traité hist. et dogm. sur les Apparitions, Visions* (1751), II, 173-177.

(5) *Annuaire statistique, histor. et admin. du département de l'Orne pour 1809*, P., 1809, in-12, p. 107.

(6) H. HALTTECŒUR: *Le Folklore de l'Ile de Kythnios*, Bruxelles, 1898, pp. 33-34.

excommuniés ne se corrompent pas, mais s'enflent, et que leur peau se tend comme celle d'un tambour. Aussi bien dans le parler populaire de tels corps s'appelaient-ils *toupi* c'est-à-dire tambour (1). On croit encore, en Bulgarie, que le corps des criminels ne se décompose pas dans la terre (2). Même en France, l'incorruptibilité du cadavre est parfois considérée comme la preuve d'une vie de sorcier ou de criminel. Un certain Letelon, qui fut exécuté comme assassin à Nogent-le-Rotrou, le 1er février 1812, passait pour avoir usé fréquemment de sortilèges. Et, disait-on, les gendarmes ne l'auraient jamais pris, s'il n'avait perdu son livre de sorcellerie. Au reste, son pouvoir magique ne l'avait pas abandonné tout à fait, car, vingt ans plus tard, lorsqu'on releva son corps, facile à reconnaître à la tête placée entre les jambes, il n'avait subi aucune altération. Bien mieux, ses cheveux et sa barbe, entièrement rasés en vue du supplice, avaient poussé d'une façon extraordinaire (3).

Le clergé des premiers siècles semble avoir souvent partagé les opinions de ce genre. Il n'est pas douteux que la canonisation de S. Nazaire est due, en grande partie, à l'état dans lequel on a découvert ses restes. La tête détachée du tronc était parfaitement conservée et le sang dans un tel état de fraîcheur qu'on l'eût dit versé le jour même. S. Ambroise, qui présidait à la recherche, n'était pas moins persuadé de la valeur de ces signes que le peuple qui l'applaudissait (4).

Cependant, il y eut toujours des esprits éclairés qui surent discerner l'œuvre de la nature en de telles merveilles. Dès le début de l'ère chrétienne, Tertullien, commentant Platon, qui attribue l'incorruptibilité d'un cadavre à une certaine présence de l'âme, écrivait : « La qualité de l'air peut avoir arrêté la dissolution du corps. En effet, ne se peut-il pas qu'un air plus brûlant, qu'un sol plus imprégné de sel, que la substance du corps elle-même, plus desséchée, enfin que le genre de mort eussent enlevé d'avance à la corruption tous ses éléments ? » (5).

(1) LENGLET-DUFRESNOY : *Traité hist. et dogm. sur les Apparitions, Visions, etc.* (1751), II, 177.

(2) A. DOZON : *Chansons popul. bulgares inédites*, P., 1875, p. 283, note 1, et p. 336.

(3) F. PÉTIGNY : *Lételon*, dans *Rev. des Trad. popul.* (1912), XXVII, 316.

(4) *Vita Ambrosii auct. Paulino*, 32 et 33 dans *P. L.*, XIV, 38.

(5) TERTULLIEN : *De l'Ame*, 51, trad. de Genoude, I, 641.

Au XVII^e^ siècle, un savant jésuite, le P. Théophile Raynaud, a étudié longuement les causes naturelles de ce phénomène (1) ; de même, au XVIII^e^ siècle, l'abbé Lebeuf. Ce dernier conclut ainsi son travail : « On voit donc qu'il s'en faut bien que ce soit une marque assurée de la sainteté d'un personnage que de trouver son corps non corrompu et même entier, quoiqu'il ait resté longtemps dans la terre et quoiqu'on y ait mis même de la chaux » (2).

L'un des plus éminents bollandistes contemporains écrit délibérément : « Tout le monde sait de nos jours à quoi s'en tenir sur ce signe miraculeux » (3).

Toutefois, malgré la fermeté et l'unanimité des savants, ce signe a favorisé ou même provoqué maintes canonisations. Il ne sera donc pas sans intérêt de dresser un rapide inventaire des cas où cette singularité a été considérée comme une preuve du soin et des égards de Dieu pour le corps de ses serviteurs d'élite.

Avant d'essayer un classement, qui visera plus à la commodité qu'à la rigueur, car les facteurs qui peuvent contribuer à la conservation d'un même corps sont souvent multiples, on voudra bien noter que, dans le récit d'une trouvaille de corps incorrompu, il y a presque toujours déformation et grossissement. Le corps, dit-on, était aussi frais qu'au jour de la mise en bière ; vous pouvez toujours lire : était beaucoup moins frais. Outre les exagérations du constat, qui n'est jamais ou presque jamais accompagné d'un procès-verbal, il y a un travail de grossissement qui s'opère même parmi les témoins et dont voici deux exemples :

« Lors de la prise de Pérouse par Totila, le terrible comte fit conduire le vénérable évêque Herculanus sur les murailles de la ville, lui trancha la tête et lui fit couper après sa mort, la peau depuis la tête jusqu'au talon, en forme de lanière. On jeta ensuite son corps par-dessus la muraille. Quelques personnes, par piété, réunirent la tête coupée au corps et l'ensevelirent avec un petit enfant mort

(1) Th. Raynaud S. J. : *De incorruptione cadaverum*, Arausioni, 1651, in-12, 56-128.

(2) *De l'Incorruptibilité des Corps dans la Terre*, dans *Variétés histor.*, P., 1752, t. II, 2^e^ part., p. 397.

(3) *Anal. Boll.* (1921), XXXIX, 160.

qu'elles trouvèrent près de là. Quarante jours après ce carnage... ceux qui se rappelaient la sainte vie de leur évêque cherchèrent où son corps avait été enseveli, afin de lui donner une sépulture digne de lui. Lorsqu'ils creusèrent à l'endroit où il avait été enterré, ils trouvèrent le corps de l'enfant qui avait été mis avec lui quarante jours auparavant, tout corrompu et rempli de vers, tandis que le corps de l'évêque était conservé comme s'il venait d'être enseveli le jour même ; *et ce qui causa encore plus d'admiration, c'est que la tête était tellement unie au corps qu'elle ne paraissait pas avoir été coupée et qu'on n'y voyait aucune cicatrice. Ils tournèrent le corps et cherchèrent si on pouvait y découvrir quelque trace d'incision ; mais ils le trouvèrent si entier que le fer semblait ne pas y avoir touché* » (1).

L'embellissement est ici patent. Voici un autre cas où il ne l'est pas moins. Lors de l'ouverture de la tombe de S. Romuald, fondateur des Camaldules, 440 ans après sa mort, on trouva son corps entier et, dit-on, absolument incorrompu, comme s'il venait de mourir. Toutefois, on se voit obligé d'ajouter que des mains sacrilèges, peu de temps après, ayant voulu s'en emparer, le corps si bien conservé tomba subitement en poussière (2). A moins d'admettre un nouveau miracle, cela ne suppose-t-il pas que ce corps si bien conservé ressemblait à une momie plus ou moins noirâtre ?

Le corps de S. Hubert, évêque de Liége et patron des chasseurs, enseveli le 30 mai 727, fut retrouvé intact en 743 et en 825. Qu'en est-il advenu depuis ? Je ne sais ; mais les paysans croient que ce corps est aussi frais que le jour où il est mort ; que sa barbe n'a jamais cessé de croître et que, chaque année, le jour de la Saint-Hubert, le sacristain lui rase le menton (3).

II. — De la conservation due a l'air ou au terrain

L'air contient non seulement de la vapeur d'eau, mais de nombreux microbes qui sont de très actifs agents de corruption. Un air très brûlant ou très froid permet, au contraire, aux corps

(1) Grégoire le Grand : *Dialogues*, III, 13, trad. E. Cartier, P., 1875, in-12, p. 192.
(2) J.-B. Bagatta : *Admiranda*, II, 461, n. 25.
(3) A. Hanot : *Contribution au Folklore de la Belgique*, P., 1892, in-12, p. 80.

morts de se conserver fort longtemps sans se corrompre. Les anciens n'ignoraient pas cette vérité et Pausanias en témoigne :

« Je ne dois pas omettre ici ce qu'Aristarque, mon antiquaire, me conta comme une chose arrivée de son temps et dont il avait été témoin. Lorsque les Eléens firent réparer le temple de Junon, dont la voûte menaçait ruine, on trouva, entre la voûte et la couverture, le cadavre d'un homme armé en guerre et mort de ses blessures : c'était apparemment un de ces Eléens qui soutinrent le siège contre les Lacédémoniens dans l'Altis ; cet homme percé de coups s'était traîné là et y avait rendu l'âme. Quoi qu'il en soit, depuis tant d'années son corps s'était conservé entier, par la raison, comme je crois, que dans cette cache, n'étant exposé ni au chaud ni au froid, il avait peu souffert de l'impression de l'air » (1).

La dessication dans un air chaud ou brûlant explique la plupart des cas de ce genre. Et l'on doit noter que les centaines de cadavres qui peuplent les catacombes des Capucins à Palerme n'y sont déposés ou suspendus qu'après un séjour plus ou moins prolongé dans une façon de couloir où souffle presque continuellement une sorte de sirocco d'un rare pouvoir desséchant (2).

Les Pères du désert, solitaires d'Egypte ou anachorètes de Syrie, fournissent maints exemples de cette sorte de merveille. Moschus, qui vécut au début du VII^e^ siècle à Jérusalem, en cite plusieurs dans son *Pré* ou *Verger spirituel*. Il nous parle de l'ermite Jean l'Humble qui « après sept ans passez estoit le corps si entier que s'il fut mort le même jour » et d'un autre saint anachorète qui, mort depuis quinze ans, était resté agenouillé dans sa caverne sans se corrompre et donnait encore l'impression d'être vivant (3).

Certains corps saints comme celui de S. Spiridion, que l'on voit encore à Corfou (4) assis sur une sorte de trône, ont dû

(1) PAUSANIAS, V, 20.

(2) Je dois cette observation à l'obligeance de M. Adrien de Mortillet. — Il faut d'ailleurs noter qu'à Palerme, des cadavres ont été plongés dans des sources pétrifiantes. Ed. LOCAROY : *L'Ile révoltée*, P., 1877, in-12, p. 183 et sq. LENGLET-DUFRESNOY affirme même qu'autrefois, avant de les suspendre, on procédait à une vidange du corps. *Traité hist. et dogm. des Apparitions, Visions, etc.*, I, XXXIV.

(3) *Le Pré spirituel* du S. Père SOPHRONIUS, patriarche de Jérusalem, Louvain, 1598, ch. 87 et 89, ff. 57-58; en réalité, cet ouvrage serait de MOSCHUS, qui l'a dédié au patriarche Sophronius.

(4) J.-B. BAGATTA : *Admiranda Orbis Christiani*, II, 468, n° 157; J.-G. HERZOG ZU SACHSEN : *Der heiligen Spiridion*, Leipzig, 1913, in-8°, ch. I.

subir une dessication par l'air chaud, peut-être facilitée par un traitement préalable.

Il est à noter que dans les pays du soleil brûlant l'action stérilisante de la lumière joue un rôle des plus favorables. Chez les Guanches, le cadavre, soigneusement vidé de ses intestins, et bourré de plantes aromatiques, était longuement exposé au soleil le plus ardent (1).

Alors que la spore charbonneuse reste virulente après 124 jours dans l'alcool absolu et après 37 jours dans l'acide phénique à 5 p. 100, elle peut être détruite au bout de deux heures d'insolation. Le bacille de Koch et bien d'autres sont tués rapidement par l'exposition à la lumière (2).

Le boucanage de la viande n'est autre chose qu'une stérilisation par les rayons solaires. Dans certains pays, comme le Pérou, la momification s'opère souvent de façon spontanée sous l'action combinée de la lumière et de l'air chaud (3).

Quant aux morts qui sont inhumés, leur incorruption dépend en partie de la nature du sol et des sels qu'il contient. Certaines terres conservent les corps, de même que le sel de cuisine conserve les viandes, ou le sucre les fruits. Bien mieux, « certains sols humides qui, à première vue, devraient favoriser la putréfaction, contiennent en dissolution des salpêtres ou d'autres substances minérales qui s'insinuent dans les chairs et les embaument en quelque sorte » (4). C'est, écrivait l'abbé Lebeuf, ce qui se passe tous les jours, à Toulouse, où l'on trouve souvent des corps qui ont été longtemps enfouis dans la terre sans qu'ils s'y soient pourris ; ce qui arrive particulièrement dans le cloître des Cordeliers, d'où le fossoyeur les retire pour les faire sécher dans le clocher d'où il les porte ensuite dans la fameuse cave où les curieux vont les voir, rangés sur leurs pieds le long des murail-

(1) J.-N. Gannal : *Histoire des Embaumements*, Paris, 1838, in-8°, pp. 63-64.

(2) J'adresse tous mes remerciements à mon excellent ami le Dr Potel, pour ces précisions, que je lui dois.

(3) L.-C.-F. Gaumann : *De miraculis mortuorum*, Dresde, 1709, p. 969.

(4) Un des mélanges les plus favorables à la conservation des cadavres se compose de sels de nitre et d'alumine. J.-N. Gannal : *Histoire de l'Embaumement*, Paris, 1838, in-8°, pp. 283-293, 313-319, 327-332.

les » (1). Le corps de la belle Paula y conserva longtemps des restes de beauté (2).

Les pays méridionaux, en raison même de la sécheresse du sol et des sels qu'il contient fréquemment, se sont montrés particulièrement propres à la conservation des corps inhumés.

Si le corps que l'on découvrit, en 1187, dans un oratoire de Tarascon n'avait pas été conservé, on n'aurait peut-être pas songé à l'attribuer à Ste Marthe, malgré et peut-être surtout à cause de l'inscription qui l'accompagnait : *Hic Martha Jacet ;* mais le sol provençal avait bien fait les choses (3).

Fig. 12. — Les momies du caveau de l'Eglise Saint-Michel

On en fournirait d'autres témoignages. Lorsqu'on exhuma Ste Roseline, prieure de la Chartreuse de la Celle-Roubaud, cinq ans après l'ensevelissement, on put constater la merveilleuse conservation de son corps, et surtout l'admirable intégrité de ses yeux (4).

Si les catacombes de l'église Saint-Michel de Bordeaux ren-

(1) Abbé Lebeuf, *loc. laud.*, p. 390 Tout le sol toulousain semble favorable à la conservation des cadavres, car on trouve des momies natureiles non seulement dans les cimetières et l'église Saint-Nicolas, le Musée, mais dans le cloître des Carmes, les soulerrains des Jacobins et des Cordeliers. J.-N. Gannal : *Histoire des Embaumements*, Paris, 1838, p. 45.

(2) Mme Desnoyers : *Lettres historiques*, t. I, cité dans *Recherches sur les Miracles*, Londres, 1773, p. 46.

(3) Mgr Guérin : *Pet. Boll.*, IX, 104.

(4) Trouche : *Ephém. des SS. de Provence*, I, 58.

ferment plus de trente corps parfaitement conservés (1), c'est également à l'action du sol particulièrement sec qu'il faut l'attribuer (2). On peut expliquer de même l'intégrité des corps du bienheureux Ramée, inhumé à Carcassonne (3) et de Ste Foy transféré à Conques (4).

Les rabbins prétendent que les corps d'Abraham, d'Isaac, de Jacob, de Moïse, d'Aaron, de Myriam et de Benjamin échappèrent à la corruption (5). Quoi qu'il faille penser de cette affirmation du Talmud, il est bien certain que le sol sec et chaud de la Judée et de la Palestine dut fréquemment favoriser la conservation des cadavres. Nicéphore et Sozomène citent le cas du prophète Zacharie dont le corps fut retrouvé entier longtemps après sa mort (6). On ne saurait s'étonner que le corps de Ste Marthe, la mère de S. Siméon Stylite, ait été retrouvé, quelques jours après sa mort, en parfait état de conservation (7).

On rencontre fréquemment des « momies de sable » en Egypte. La sécheresse de l'air, la présence assez fréquente du natrum dans le sol, mais surtout la siccité d'un sol sablonneux sont éminemment favorables à la conservation des cadavres (8). Moschus rapporte que l'abbé Grégoire de Byzance et son disciple, l'abbé Grégoire Pharonite, morts de soif dans une île de la Mer Rouge, se sont conservés entiers (9). Le fait ne dut pas être rare parmi les Pères du Désert : citons du moins le cas de S. Hilarion sur l'autorité de S. Jérôme (10).

Nous avons déjà parlé de la célèbre nécropole de Palerme en Sicile, la conservation de cadavres y est un fait fréquent. Après trois ans de sépulture, on retrouve intact le corps de frère

(1) Millin: *Voyage dans les Départements du Midi de la France*, P., 1811, IV, 633.

(2) Les sels de fer semblent même y jouer un certain rôle. J.-N. Gannal: *Hist. des Embaumements*, P., 1838, p. 51.

(3) Mgr Guérin: *Pet. Boll.*, XIII, 524.

(4) P. Alfaric: *La Chanson de Ste Foy et les Croisades*, P., 1924, p. 4.

(5) L.-C.-F. Garmann: *De miraculis mortuorum*, Dresde, 1709, p. 947.

(6) Nicéphore: *Hist. ecclés.*, l. XIV, cap. VIII, trad. D. Hangart, P., 1587, II, 755; Sozomène: *Hist. ecclés.*, IX, 7.

(7) P. Peeters: *S. Thomas d'Emèse et la Vie de Ste Marthe*, dans *Anal. Boll.* (1927), XLV, 273.

(8) J.-N. Gannal: *Histoire des Embaumements*, P., 1838, pp. 25, 55 et 85.

(9) *Le Pré spirituel*, ch. CXXI, trad Pasquier-Dorenge, Louvain, 1538, f. 80.

(10) Jérôme: *Vie de S. Hilarion*, ch. XXXVIII.

Basile de Syracuse, enseveli dans la province de Saint-Angeli. Dans le monastère de Sainte-Claire-Naeti, on conserva longtemps dans son intégrité le corps de la vénérable Thomasie, l'une des anciennes ablesses du couvent (1).

Fig. 13. — Catacombe des Capucins à Palerme

Ce pouvoir conservateur des terres n'est guère moins rare en Italie. On en citerait cent exemples. En Etrurie, Ste Oringa, le bienheureux Ugolin et Ste Marguerite de Cortone (2). Dans la seule ville de Mantoue, on peut relever les corps du bienheureux Fanti, du vénérable J.-Baptiste de Mantoue, du bienheureux Marc Marconi, du bienheureux Jean Boni, de S. Anselme, évêque de Lucques, du bienheureux Osanne Andréas, des bienheureuses Paule Montalda et Archangèle de Hiéronymis (3). Citons encore Ste Marie-Madeleine de Pazzi à Florence (4), et Ste Catherine à Bologne. Le corps de cette dernière a subi une véritable momification ; longtemps, nous dit-on, il s'est conservé frais ; présentement, la peau presque noire est desséchée sur les os (5).

(1) J.-B. Bagatta, *loc. laud.*, II, 467, n° 129, et II, 470, n° 200.
(2) J.-B. Bagatta, *loc. laud.*, II, 460, n° 13; II, 465, n° 115; II, 469, n° 172.
(3) J.-B. Bagatta: *Admiranda Orbis Christiani*, II, 471, n°s 201 à 205; P. Cepari: *Vie de Ste Magdelaine de Pazzi*, II, 202-203 et 231-32.
(4) J.-B. Bagatta, *loc. laud.*, II, 471, n° 206.
(5) Mgr Guérin: *Pet. Boll.*, III, 330-332, et J.-B. Bagatta, *loc. laud.*, II, 470, n° 199.

Bien que, durant un espace de trois cents ans, le corps de S. Jacques de Bévagna fût découvert trois fois, on le trouva toujours sans corruption, malgré divers changements de sépulture (1), sans doute s'était-il momifié dans la première. De même les corps de Ste Rose de Viterbe et de Ste Catherine de Gênes. Ce serait à la suite d'un incendie que les chairs de la première sont devenues noirâtres, ce peut être également l'effet d'une longue momification. On nous dit bien que le corps de la seconde avait été tout d'abord placé près d'un aqueduc ; mais il ne s'ensuit pas que l'église où il reposait n'était point parfaitement sèche (2). L'histoire de Ste Cécile n'est qu'un roman pieux ; mais le corps qui passe pour être le sien était encore incorrompu en 1599, et, bien qu'il semble avoir été déplacé, n'a jamais quitté le sous-sol de Rome (3).

L'Espagne a connu sans doute bien des cas analogues, tel celui de S. Julien de Cuença en Nouvelle-Castille (4).

Il est d'ailleurs fort possible, comme le pensait l'abbé Lebeuf, que l'action de certains sels compense l'humidité du terrain, et, aseptisant les cadavres, favorise leur conservation. Peut-être devrait-on expliquer ainsi l'intégrité du corps des trois religieuses hospitalières enterrées depuis plus de vingt ans dans un cimetière de Québec (5), et la conservation du corps de S. Othmar, réformateur de Saint-Gall, dont le corps, enseveli dans une île du Rhin, s'y conserva entier durant dix ans (6), ou même celle du corps du bienheureux Hermann Joseph, enseveli dans un terrain marécageux, et retrouvé absolument intact sept semaines après la sépulture (7).

(1) Mgr Guérin : *Les Petits Boll.*, X, 164.

(2) Mgr Guérin, *loc. cit.*, X, 484, et XI, 111.

(3) F.-G. Holweck : *Biog. Dict. of the SS.*, 277 ; L. Duchesne : *Liber Pontificalis*, II, 56 et 65.

(4) Mgr Guérin : *Les Petits Bollandistes*, II, 90.

(5) Abbé Lebeuf : *Variétés historiques*, II, 1 a, pp. 388-389.

(6) *Lég. dorée*, c. 185, p. 862, trad. Roze, III, 505

(7) J.-B. Bagatta, *loc. laud.*, II, 461, n° 33.

III. — De la conservation due au genre de vie

Les anciens savaient aussi que le genre de vie peut rendre le corps plus apte à résister à la dissolution. Ammien Marcellin rapporte que Sapor, roi des Perses, avait perdu trente mille combattants durant les soixante-treize jours qu'il avait passés devant Amide.

« La démonstration en a été faite depuis par Diocène, tribun des notaires, qui a pu facilement vérifier le calcul ; car dans les cadavres romains, ajoute Ammien Marcellin, l'affaissement et l'altération des chairs est si rapide que pas un n'est reconnaissable au bout de quatre jours ; tandis que ceux des Perses semblent acquérir la dureté du bois, sans aucune décomposition sensible. La cause en est dans leurs habitudes de vie plus tempérantes, et dans cette constitution sèche qu'ils doivent à l'atmosphère brûlante de leur pays » (1).

L'abbé Lebeuf n'ignore pas le rôle de cette disposition particulière à certains corps. Il écrit :

« On sait que, dans les hommes, la qualité du sang et des humeurs varie en bien des manières ; soit que cela vienne des parents dont ils sont nés, ou des aliments dont ils sont nourris, ou des lieux qu'ils ont habités et de la qualité de l'air qu'ils ont respiré, ou des contentions de l'esprit qu'ils ont eues et qui ont dérangé les digestions et les excrétions naturelles, ou enfin de certaines maladies dont ils ont été attaqués. Or, par tel de ces moyens que ce puisse être, s'il arrive qu'un sel acide, austère, vienne à dominer extraordinairement dans le sang et les humeurs, c'en est assez pour que les fibres des chairs et celles des parties membraneuses, tendineuses, cartilagineuses imprégnées de cette espèce de sel deviennent plus fermes, plus serrées, et même comme racornies, ce qui, en même temps, leur donne moins de facilité à se corrompre.

« Cette cause naturelle de l'incorruptibilité d'un corps, paraît sensiblement dans le paon qui est un oiseau naturellement mélancolique et qui se plaît à être seul sur les toits des bâtiments, dont la chair ne se corrompt pas comme celle des autres animaux, ainsi que je l'ai expérimenté moi-même ; car, ayant lu dans S. Augustin qu'il en avait fait l'expérience et sachant que d'autres l'avaient fait comme

(1) Ammien Marcellin, XIX, 9, éd. Nisard, p. 118; J.-N. Gannal : *Histoire des Embaumements*, Paris, 1838, in-8°, p. 24.

lui, je mis, il y a six ans, un morceau de la cuisse d'un paon dans mon cabinet, où elle est restée jusqu'à présent sans se corrompre, s'étant seulement desséchée et durcie comme du bois (1). Tel était apparemment le corps de Henri III, dit l'Impuissant, roi de Castille, lequel, à ce que dit Mariana dans son *Histoire d'Espagne*, était devenu si maigre et si sec qu'il ne fut pas nécessaire de l'embaumer après sa mort pour le conserver.

« Comme c'est cet acide dominant dans le sang et dans les humeurs qui produit naturellement cet effet, et qui forme ce que les Anciens nommaient *un tempérament mélancolique*, il s'ensuit que cela doit plutôt arriver aux personnes qui, par l'exercice violent de leur esprit, leurs austérités et leur retraite, dissipant davantage les parties spiritueuses de leur sang, contribuent à lui faire prendre ou au moins à augmenter cette qualité particulière » (2).

Nous avons peut-être un exemple de ce type dans cette pauvresse bretonne qui, après une longue vie de mendicité, fut enterrée dans le reliquaire du bourg d'Elven. Cinquante ou soixante ans après la mise en terre, son cadavre fut trouvé dans un parfait état de *dessication* et le peuple, qui avait oublié son nom, la surnomma la *petite sainte*. Depuis, sa châsse (car on la mit alors dans une châsse) est constamment entourée de gens qui implorent sa médiation, emplissant sa chapelle de coiffes et d'offrandes de tous genres (3).

On ne devrait donc pas s'étonner si le corps du curé d'Ars, ce que j'ignore, s'est conservé incorrompu. C'est le type de cette espèce d'hommes ardemment tristes, vivant de jeûnes et de macérations.

« Il ne faut pas même croire que la chaux mise sur ces sortes de corps, dit l'abbé Lebeuf, doive les faire plutôt dissoudre et corrompre; elle n'est propre, au contraire, qu'à rendre plus fixes et moins solubles les sels qui contribuent à empêcher leur corruption ; ce qu'il est aisé d'observer aux murailles qui soutiennent les terrasses ou qui forment des voûtes exposées à l'air au travers desquelles il exsude un salpêtre tellement fixé par la chaux contenue dans le mortier de ces

(1) Des expériences analogues sont déjà citées par L.-C.-F. Garmann : *De miraculis mortuorum*, pp. 961-962.

(2) Abbé Lebeuf, *loc. cit.*, pp. 394-395; *cf.* L.-C.-F. Garmann, *loc. laud.*, pp. 962-933.

(3) Fréminville : *Antiquités de la Bretagne*, Finistère, p. 232; R. Largillière : *Les SS. et l'Organisation chrét. primitive de l'Armorique bretonne*, Rennes, 1925, p. 230, note.

murailles qu'il est impossible de le faire fondre dans l'eau ainsi que je l'ai éprouvé » (1).

La chaux est d'ailleurs employée dans certains modes d'embaumement et non sans succès (2). On a vu des corps saints sur lesquels la chaux paraît avoir agi très favorablement. Lors que S. François-Xavier mourut, le 2 décembre 1552, son corps fut mis dans une caisse assez grande, à la manière des Chinois, et cette caisse fut remplie de chaux vive afin que les chairs étant plus tôt consumées, on pût emporter les os à Goa. Le 17 février 1553, on ouvrit le cercueil pour s'assurer que les chairs étaient en cendre, mais lorsqu'on eût enlevé la chaux de dessus le visage, on le trouva frais et vermeil comme celui d'un homme qui dort. Le corps était tout entier et sans aucune marque de corruption. On coupa, pour s'en assurer davantage, un peu de chair près du genou et il coula du sang. Le saint corps exhalait une odeur agréable. Transporté par mer à Malacca, il y fut enterré le 22 mars. Ayant été trouvé encore une fois frais et entier quelques mois plus tard, il fut transporté à Goa et enseveli dans l'église Saint-Paul le 15 mars 1554. En 1612, lorsqu'on voulut en détacher le bras droit pour l'envoyer à Rome, le corps était toujours flexible et coloré et le sang coula (3).

Il y a tout lieu de croire que l'apôtre S. Thomas ne mit pas le pied aux Indes, bien que divers apocryphes l'y fassent mourir. Néanmoins, on crut avoir trouvé son corps en 1523 dans le golfe de Coromandel ; il était couvert d'un ciment fait de chaux et d'urine (4). Au reste, nous pouvons citer un cas où l'identification ne saurait faire de doute.

« Le corps de Ste Thérèse avait été recouvert de chaux. Mais, comme il continuait d'en sortir une très bonne odeur, il fut déterré neuf mois après, trouvé entier, même flexible et maniable comme il avait été après sa mort. La dernière translation, qui en fut faite près de deux siècles plus tard, eut lieu le 15 octobre 1760. Toujours flexible, et exhalant encore un parfum délicieux,

(1) Abbé Lebrun, *loc. cit.*, p. 3.
(2) J.-N. Gannal : *Histoire de l'Embaumement*, P., 1838, p. 232.
(3) Mgr Guérin : *Pet. Boll.*, XIV, 43.
(4) J.-N. Gannal : *Histoire de l'Embaumement*, P., 1838, pp. 131-132.

la dépouille de la sainte fut parée de riches habits, mise dans une châsse d'argent,et enfermée elle-même dans un tombeau de jaspe... « Ce saint corps est aperçu de tous les points de l'église et semble adorer le Saint Sacrement » (1).

IV. — Conservation due au genre de mort

Après avoir parlé de maints effets singuliers de la foudre, Plutarque ajoute : « Ce sont là des phénomènes qu'il est permis de croire et de ne pas croire. Mais il en est un plus étrange que les autres et que personne de nous, en quelque sorte, n'ignore : c'est que les corps de ceux qui ont été tués par la foudre demeurent longtemps avant de se pourrir. Comme généralement on ne veut ni les brûler ni les enterrer, et qu'on les laisse là après les avoir entourés d'une clôture, on les voit qui restent parfaitement conservés ; et ils donnent un démenti à la Clymène d'Euripide, disant de son Phaéton :

> Au fond de quelque abîme, hélas ! sans sépulture,
> Mon enfant bien-aimé des vers est la pâture.

« Ainsi je crois que le soufre (théios) a tiré son nom de la ressemblance de son odeur avec celle dont s'imprégnent si profondément les corps frappés de la foudre, lesquels sentent le feu et dégagent des émanations très pénétrantes. C'est pour cela, je pense, que les chiens et les oiseaux s'abstiennent des corps frappés du ciel » (2).

Les dires du grand moraliste doivent être acceptés sous réserve, car ses affirmations ne sont pas toujours vraies ; mais il est exact que certains corps foudroyés ne se corrompent qu'avec lenteur (3).

Parmi les hommes qui périssent de mort violente, le bouleversement nerveux et sanguin qui accompagne la mort rend peut-

(1) Mgr Guérin : *Pet. Boll.*, XII, 378.
(2) *Symposiaques*, IV, 2, dans *Œuvres morales*, trad. V. Bétoland, III, 290-291.
(3) Sur le rôle de la foudre qui, tantôt momifie les corps qu'elle frappe, et tantôt en active la corruption, voir L.-C.-F. Garnaud, *loc. cit.*, pp. 969-970.

être certains d'entre eux plus capables de résister à la corruption. On en cite du moins des cas assez nombreux.

Je ne reviendrai pas sur l'histoire de ce soldat Eléen, que j'ai rapportée d'après Pausanias, et qui demeura longtemps entre la voûte et le toit d'un temple sans se corrompre, mais il me faut citer le cas du soldat allemand, dont parle Simon Goulart, qui mourut d'un coup d'arquebuse le 26 décembre 1604. Du 30 décembre au 6 janvier 1605, il sortit tous les jours de la plaie du sang vermeil et frais et, après une interruption, ce même écoulement reprit avec abondance le 13 février pour cesser alors tout-à-fait.

« Pendant ce temps l'habitude de ce corps tué fut toute telle que lorsqu'il vivait, ayant jusques au tombeau une couleur de face rougeâtre et vermeille avec certaine grosse veine pleine de sang au front sans apparence de putréfaction aucune, en tout ce cours de semaines, sans puanteur ni odeur désagréable. Il avait les doigts des mains mols et mobiles, flexibles, charnus, la chaleur naturelle peu changée excepté que sur la dernière semaine, un peu devant qu'être enterré, les bouts des pieds, des mains et autres extrémités commencèrent à prendre une couleur plombée » (1).

Ce fait surprenant mit en émoi non seulement le peuple, mais les savants. Un médecin, Grégoire Horstius, lui consacra coup sur coup deux ouvrages (2) ; et l'Académie de Vienne, consultée, déclara qu'il n'y avait rien là que de naturel. Elle ne s'est malheureusement pas demandé si le fait même du meurtre pouvait être considéré comme ayant eu quelque influence sur cette conservation.

On pourrait citer d'autres exemples. Ainsi, vers 1660, M. de la Visée et son domestique ayant été assassinés à Paris et enterrés sur le lieu du crime, leurs corps, un an après, furent trouvés entiers et forts reconnaissables (3).

Quoi qu'il en soit de ces divers cas et du principe lui-même,

(1) Simon Goulart : *Trésor d'Histoires admirables et mémorables de notre temps*, Genève, 1628, III. 161. Voir d'autres cas dans J.-N. Gannal, *l. c.*, pp. 85-87.

(2) Grégorius Horstius : *Scepsis an corpus humanum post mortem durare possit*, Willemberg, 1606, in-8°, et *De cadaverum naturali conservatione et cruentatione*. Willemberg, 1608, in-8°.

(3) J.-N. Gannal : *Histoire des Embaumements*, P., 1838, p. 52.

bien des corps de martyrs résistèrent à la corruption d'une façon qui parut insolite. Cent ans après la mort de Ste Berthe, son corps fut trouvé aussi beau et aussi entier, ses plaies aussi fraîches que le jour de son martyre (1).

Lorsqu'on exposa le corps du bienheureux Bobola, immolé par les Cosaques à Janoff, quarante-cinq ans s'étaient écoulés depuis qu'il avait cessé de vivre. Le corps était sillonné de mille blessures dans lesquelles on voyait un sang frais encore ; les chairs étaient restées molles et flexibles, et ce cadavre répandait l'odeur la plus suave (2). S. Aurée, évêque de Mayence, et Ste Justine, sa sœur, massacrés par les Ariens, exhumés longtemps après leur mort, apparurent encore tout couverts de sang, mais fort beaux (3).

A l'ouverture du cercueil de S. Boleslas, assassiné par son frère, le corps était aussi entier qu'au jour de l'inhumation, trois ans auparavant. Il lui manquait seulement une oreille que Primislave, la sœur du saint, avait trouvée à la porte de l'église où il avait été tué (4). Le corps de S. Pierre de Vérone, assassiné par un ennemi de l'Inquisition et des Inquisiteurs, fut retiré de terre un an après son ensevelissement ; il était sain et entier, sans aucune mauvaise odeur (5).

On pourrait multiplier ces exemples (6) ; mais ce serait sans profit, car je ne conçois pas de cas crucial permettant d'affirmer que l'ébranlement organique, produit par le meurtre et par l'espoir du ciel, modifia les humeurs dans un sens favorable à la conservation.

(1) Flodoard : *Hist. de l'Eglise de Reims*, IV, 47, éd. Lejeune, II, 513 ; P. Guérin : *Pet. Boll.*, V, 199.

(2) Cf. R. P. Olivaint : *Notice histor. sur le B. André Bobola*, P., 1854, in-12, pp. 2-3 et surtout 70-73. Ce corps, toujours intact, est aujourd'hui à Rome, à la suite de négociations difficiles entre les Soviets et la Commission pontificale de secours aux enfants russes. *Orientalia Christiana* (1925), t. IV, fasc. 1. Les péripéties de cette translation tiennent du roman. J. Simon, dans *Anal. Boll.* (1927), XLV, 467.

(3) Mgr Guérin : *Pet. Boll.*, VII, 101-102.

(4) Mgr Guérin : *Pet. Boll.*, XI, 479.

(5) *La Légende dorée*, trad. Roze, II, 21.

(6) On peut voir encore dans Bagatta les cas de S. Vincent, S. Colman et S. Aquilin, *loc. laud.*, II, 461, nos 35 et 38, et II, 469, no 170. Bien entendu, il ne faut pas oublier que le fait est purement légendaire dans nombre de vies de martyrs ; cf. Abbé Maillot : *Notice desc. et hist. sur l'Eglise de l'Huitre, suivie de la Légende de Ste Tanche*, L'Huitre, 1875, in-8°, p. 18.

V. — De l'embaumement

Il est arrivé, maintes fois, que l'on a été frappé par la conservation de corps saints dont on ignorait s'ils avaient été embaumés, ce qui n'a pas empêché de considérer cette incorruption comme surnaturelle. Au dire de Grégoire de Tours, un orage, ayant démoli la voûte de la basilique de Saint-Vénérand en Auvergne, brisa le couvercle d'un ancien sarcophage. « On y vit couchée une jeune fille aussi intacte de tous ses membres que si elle eût été tout récemment retirée d'entre les vivants du siècle; son visage, ses mains, ses autres membres étaient entiers et sa chevelure était d'une longueur considérable ; je crois, il est vrai, ajoute-t-il, qu'elle avait été embaumée avec des aromates. » Beaucoup considérèrent ce corps comme celui d'une sainte et d'aucuns prétendirent, à cause de la blancheur de son habillement de soie, qu'elle était décédée dans sa robe de baptême. La femme du comte de Clermont était sans doute parmi ceux qui pensaient ainsi : comme on avait laissé le corps à découvert, la morte lui apparut et lui demanda de faire recouvrir au plus vite le sarcophage si elle désirait recouvrer la vue, car la comtesse était aveugle. Elle le fit et ses yeux reprirent leur ancienne vigueur (1). Lorsque Charles le Chauve fit ouvrir le tombeau où reposait S. Germain, évêque d'Auxerre, il y trouva ses membres aussi entiers qu'au jour de la déposition, plusieurs siècles auparavant ; mais le corps avait été embaumé et ce prince, nous dit-on, le fit embaumer de nouveau (2).

On s'est beaucoup extasié sur la non-corruption du corps de Ste Bathilde, reine de France, épouse de Clovis II ; mais comment pourrait-on assurer que cette dépouille royale n'avait pas

(1) *De la Gloire des Confesseurs*, 35, dans *Le Livre des Miracles*, éd. Bordier, II, 411-413.

(2) *Vie de S. Germain d'Auxerre*, par le prêtre Constance, Lyon, 1874. p. 188; Dom Viole: *La Vie, les Vertus... du grand S. Germain, &c. d'Auxerre*, P., 1656, p. 149; Mgr Guérin: *Pet. Boll.*, IX, 144.

été embaumée ? (1). Ste Wereburge, fille de Walfère, roi des Merciens, se trouve dans le même cas (2). La bienheureuse Marguerite de Savoie, issue d'une famille royale, a, sans aucun doute, bénéficié de l'embaumement, bien que, sur sa demande, on l'ait tout d'abord déposée dans la crypte commune. On cria cependant au miracle (3).

Lorsque, trente-six ans après sa mort, on ouvrit le tombeau de S. Edouard le Confesseur, et que l'on ne constata pas de corruption, on y vit une preuve de sa sainteté (4). Ceux qui admiraient ainsi oubliaient qu'ayant été roi d'Angleterre, il avait dû être embaumé. Le corps de S. Sigebert, roi d'Austrasie, fut trouvé sans corruption plus de quatre cents ans après sa mort (5). S. Wladimir, duc de Moscovie, considéré par les Russes comme l'apôtre de leur nation, fut très vraisemblablement embaumé lorsqu'il mourut, en juillet 1014. Cependant, en 1636, son corps ayant été trouvé intact, on voulut y voir une preuve de sa sainteté (6). S. Olaf, premier roi chrétien de Norvège, périt dans une bataille (1030). Un an après sa mort, son corps, qu'on avait embaumé, était parfaitement conservé et l'on racontait que sa barbe et ses ongles avaient grandi, comme s'il n'avait pas cessé de vivre. Son biographe prétend même que l'on put les couper à plusieurs reprises (7).

Ste Elisabeth de Hongrie mourut le 19 novembre 1231 et fut canonisée le 1er juin 1235. Lors de la translation du corps de la sainte, le 1er mai 1236, il fut trouvé entier, sans apparence de corruption et exhalant un délicieux parfum. Fort vraisemblablement, il avait été embaumé, car la châsse dans laquelle on le plaça pour l'exposer était, le lendemain, inondée d'une huile qui répandait un parfum semblable à celui du nard. On vit, dans

(1) Mgr Guérin : *Pet. Boll.*, II, 127.
(2) J.-B. Bagatta : *Admiranda*, II, 461, n° 24.
(3) Mgr P. Guérin : *Pet. Boll.*, XIII, 643.
(4) Théophile O. B. : *Pèlerinages monastiques*, Avignon, 1890, I, 306.
(5) J.-B. Bagatta : *Admiranda*, II, 461, n° 23 ; Dom Baudot : *Dict. hag.*, 588.
(6) F.-G. Holweck : *Biogr. Dict. of the SS.*, 1041.
(7) *AA. SS.* Julii VII, 120-121 ; X. Marmier : *Lettres sur le Nord*, II, 41 ; Mgr P. Guérin : *Petits Boll.*, IX, 121.

ces diverses particularités, de nouvelles preuves de la sainteté de la douce et charitable reine (1).

Les corps des princes et des rois n'étaient pas les seuls qu'on embaumât ; le même honneur fut souvent rendu à des papes, à des évêques, à des fondateurs d'ordres ou de monastères, à des chefs de religions ou de congrégations. Citons, parmi les papes dont les corps furent retrouvés intacts, Grégoire VII et Grégoire X, et parmi les patriarches, S. Nicéphore de Constantinople (2). Peut-être faudrait-il expliquer ainsi la conservation du corps de S. Arnoux, évêque de Gap ; de S. Drausin, évêque de Soissons (3) ; de S. Piat, évêque de Tournai ; de S. Cutbert, évêque de Lindisfarne (4) ; de S. Eloi, évêque de Noyon (5) ; de S. Remi, évêque de Reims ; de S. Hilaire, évêque d'Arles ; du bienheureux Albert le Grand, évêque de Ratisbonne (6). L'hypothèse ne semble pas moins plausible en ce qui concerne S. Odilon, abbé de Cluny (7) ; Ste Berthe, première abbesse du monastère d'Avenay (8) ; S. Serge, fondateur du célèbre couvent de Troïtzka en Russie (9) ; S. Anthelme, prieur général des Chartreux ; le vénérable César de Bus, fondateur de la Congrégation des Pères de la doctrine chrétienne (10). Il est, en tout cas, bien certain que cette incorruption facilita la reconnaissance de leur sainteté.

L'odeur suave qui se dégage du tombeau de certains saints n'est souvent qu'une preuve d'embaumement. Les aromates, dans une caisse étroite où l'air limité ne se renouvelle pas, conservent longtemps leur parfum.

En 1337, lorsqu'on voulut réédifier l'église Saint-Jean à Pistoie, on découvrit un cercueil de plomb sur lequel on pouvait lire : *Allo Episcopus Pistorien*. Le corps de cet évêque, parfai-

(1) Mgr P. Guérin : *Pet. Boll.*, XIII, 504-505.

(2) J.-B. Bagatta : *Adm.*, II, 469, nos 168 et 169 ; II, 462, no 48.

(3) Mgr P. Guérin : *Pet. Boll.*, XI, 25 ; III, 168 ; *Cartulaire de N.-D. de Chartres*, II, 198-200.

(4) F.-G. Holweck : *Biog. Dict. of the SS.*, 248.

(5) J.-B. Bagatta : *Adm.*, II, 460, no 7, d'après Surius : *Vitae SS.* (1880), XII, 61.

(6) J.-B. Bagatta : *Adm.*, II, 462, no 47 ; 464, no 82 ; 465, no 102.

(7) J.-J. Moret : *Calendrier bourbonnais*, I, 119-120.

(8) Flodoard : *Hist. de l'Eglise de Reims*, IV, 47, éd. Lejeune, II, 613-14 ; Mgr P. Guérin : *Pet. Boll.*, V, 199.

(9) X. Marmier : *Lettres sur la Russie*, P., 1851, p. 234.

(10) Mgr P. Guérin : *Pet. Boll.*, VII, 381, et XV, 306.

lement conservé, dégageait une odeur suave et l'on en conclut à sa sainteté, car si l'incorruption pouvait s'expliquer naturellement, il n'en était pas de même, disait-on, de cette odeur céleste (1).

On lit dans Flodoard une histoire assez singulière. En cherchant un ancien tombeau dans l'église Sainte-Hélène de Reims pour y placer un mort de noble famille décédé sans sou ni maille, on découvrit un cercueil qu'on ne put ouvrir. On réussit cependant à l'entr'ouvrir, il en sortit une odeur très douce et l'on aperçut un corps parfaitement conservé et couvert d'habits sacerdotaux. L'exacte et solide fermeture du cercueil, l'odeur suave qui s'en dégageait permettent de supposer qu'il s'agissait là d'un ecclésiastique de marque que l'on avait embaumé. On ne découvrit rien à son sujet ; mais ce personnage apparut bientôt à un prêtre de la paroisse.

Il lui recommanda d'aller dire à l'évêque de faire transporter son corps dans l'église. Il n'oublia pas d'indiquer l'endroit où il fallait le placer, lui raconta quelle avait été sa mort, quelle en avait été la cause, et celle de son voyage. Il lui dit qu'il était Ecossais de naissance ; qu'il se rendait à Rome pour prier avec ses compagnons lorsqu'il avait été tué par des brigands sur les bords de *l'Aisne*, que son corps avait été apporté par ses compagnons et enseveli dans ce lieu. Il lui fit connaître aussi qu'il s'appelait Mérolilan, et pour qu'il ne l'oubliât pas, il lui ordonna de l'écrire. En même temps, il se baissa et, prenant un morceau de craie qui se trouvait là par hasard, il le donna au prêtre, en lui recommandant d'écrire son nom sur un coffre placé près de son lit. Il sembla au prêtre qu'il prenait la craie et écrivait le nom. Comme il mettait R au lieu de L, le saint l'avertit de corriger cette faute, et le lendemain, on trouva ce nom écrit de telle manière que le prêtre assura que jamais il n'aurait pu l'écrire ainsi de jour et tout éveillé. Averti de ces révélations, l'évêque fit réparer l'église, mais sans y faire transporter le saint. Aussi, arriva-t-il peu de temps après que dans cette même église, il donna sa démission de l'évêché (2).

Quoique toute cette histoire et le nom de Mérolilan n'eussent pas d'autre garantie qu'une révélation particulière, le corps n'en reçut pas moins un culte dans l'église Saint-Symphorien où il fut

(1) J.-B. Bagatta, *loc. laud.*, II, 469, nº 159.
(2) *Hist. de l'Eglise de Reims*, IV, 48, éd. Lejeune, II, 618-619.

déposé plus tard. Il est probable qu'il ne se fût rien produit de semblable s'il n'avait pas été embaumé ou s'il n'avait pas présenté cette extraordinaire conservation.

Dans son *Histoire de l'abbaye et de la terre de S. Claude*, Dom Benoît écrit : « Le tombeau de S. Claude fut ouvert, on ne sait dans quelles circonstances, ni en quelle année précise, vraisemblablement vers l'an 1160, ainsi qu'on peut le conjecturer de plusieurs indices et comme l'ont pensé la plupart des historiens. O merveille ! le vénérable corps fut trouvé entier et sans corruption, quoiqu'il eût été confié à la terre près de cinq siècles auparavant » (1). Or, Dom Benoît s'étonne bien à tort, car la vie la plus ancienne que nous ayons du saint, qui remonte précisément au XII[e] siècle, atteste qu'il fut embaumé (2). C'est ainsi que trop souvent on crie au miracle. Mais il y a mieux ; les médecins faisant partie de la Commission chargée d'examiner les reliques lors de la translation de 1754, déclarèrent que « l'incorruptibilité de ce corps pendant près de douze siècles étant au-dessus de la conception de leur art, ils ne pouvaient la contempler qu'avec admiration, comme surnaturelle et miraculeuse ! » (3). Evidemment, de tels savants n'avaient jamais entendu parler de l'Egypte et de ses momies. Au reste, on ne saurait oublier que les Protestants assuraient avoir brûlé le corps de S. Claude et que l'on eût été bien embarrassé pour établir qu'ils en avaient menti.

VI. — Conservation et canonisation

Dans cette revue rapide, nous n'avons pas prétendu faire de la recherche expérimentale ou de la médecine légale rétrospective. Ce sont là jeux de prince. La physiologie appartient à l'homme de laboratoire et exige des constatations directes que ne fournissent à peu près jamais les documents historiques et, *a fortiori*, les récits hagiographiques trop souvent ornés d'inci-

(1) Dom Benoît : *Hist. de l'Abbaye et de la Terre de S. Claude* (1890), I, 519.
(2) *A. SS.*, Junii I, 639, n° 11.
(3) Christin : *Diss. sur l'Abbaye de S. Claude*, cité par les Prof. du Sém. S. François-Xavier : *Vie des SS. de Franche-Comté*, I, 316.

dents légendaires. Il fallait cependant tenter de montrer la complexité des facteurs de conservation des corps morts, afin de faire bien saisir la totale impossibilité d'attribuer à un semblable phénomène une note miraculeuse, même pour ceux qui croient à la possibilité générale de constater scientifiquement des miracles.

L'Eglise, comme nous l'avons vu, n'a jamais fait de l'incorruptibilité d'un corps un signe certain de sainteté ; il est sans doute inutile de rappeler la prudence d'Innocent VIII en face du corps de la jeune Romaine ou celle de Grégoire de Tours, en présence du cadavre merveilleusement conservé d'une jeune chrétienne. Et voici comment l'abbé Lebeuf terminait le petit traité que nous avons déjà cité plusieurs fois :

« Concluons donc que deux choses sont nécessaires pour que l'incorruptibilité d'un corps soit une marque assurée de sainteté. Il faut en premier lieu que la personne dont le corps se trouve en cet état ait vécu dans une grande piété, et même qu'elle ait fait des actions de vertu qui soient en quelque sorte au-dessus du commun...

« Et comme les jugements des hommes sont souvent très différents de ceux de Dieu, parce qu'ils ne voient que du dehors, il est encore nécessaire, pour n'être pas trompé dans cette occasion d'incorruptibilité, que le Tout-Puissant confirme par d'autres miracles, bien examinés, et bien avérés, que ces premiers préjugés de sainteté sont d'une certitude hors de doute » (1).

Ainsi donc, l'incorruption d'un corps ne fournit qu'une présomption de sainteté. En revanche, on considère volontiers cette manifestation comme miraculeuse, lorsqu'il s'agit du corps d'un personnage canonisé.

Le P. Th. Raynaud consacre tout un chapitre aux saints pour lesquels l'incorruption ne fut constatée qu'après leur canonisation (2). Ses exemples sont tirés de Sozomène, de Grégoire de Tours, de Nicéphore, de Bède, de Walafrid Strabon, des Actes des Saints et des histoires ecclésiastiques les plus réputées. On pourrait en allonger considérablement la liste.

Après quoi, il traite, dans un autre chapitre, des pieux per-

(1) Abbé Lebeuf : *Variétés*, II, 2e part., pp. 397-398.

(2) Th. Raynaud, *loc. cit.*, ch. VIII, pp. 244-274. Voir en particulier Grégoire de Tours : *De la Gloire des Confesseurs*. 102, éd. Bordier, III, 104-107.

sonnages dont les corps ont joui de ce privilège sans que leurs reliques aient reçu un culte officiel (1).

Mais il eût fallu en consacrer un autre aux corps dont l'incorruption avait valu à leurs anciens possesseurs les honneurs de la canonisation.

La légende de S. Amadour est née presque tout entière de la découverte d'un corps incorrompu dans les rochers du Quercy. En 1166, un habitant du pays ordonna à sa famille d'ensevelir sa dépouille à l'entrée de l'oratoire de Notre-Dame ; mais, à peine eût-on creusé la terre qu'un corps apparut merveilleusement conservé. On en conclut qu'il s'agissait là du corps d'un pieux ermite, mort il y avait longtemps et surnommé *Amator rupis* (amateur de la roche). Mais, en raison de son intégrité miraculeuse, on en fit un saint, sous le nom de S. Amator, ou de S. Amadour (2). Ce n'est que beaucoup plus tard (1437) qu'on l'identifia au Zachée de l'Evangile (3).

Deux ans après la mort de S. Brachion, on voulut relever ses restes afin de les transporter dans le sanctuaire dont il avait commencé l'édification ; mais, à l'étonnement général, son corps vénérable apparut aussi frais, aussi bien conservé que si la vie l'avait abandonné la veille. Dès lors, Brachion fut honoré comme saint dans les monastères de Menat et de Pionsat (4).

Le corps de S. Quentin demeura (dans la *Somme* où on l'avait jeté) durant cinquante-cinq ans, jusqu'à ce que, sous l'empire de Constance et de ses frères Constantin et Constant, une dame de Rome, nommée Eusébie, qui estoit aveugle reçeut, dit-on, commandement d'un ange de le venir chercher, avec l'assurance de recouvrer la vue quand elle l'aurait découvert aux peuples. Elle trouve l'endroit, selon les marques que l'ange lui en avoit données ; et, après qu'elle se fût mise en prières, le lieu commença à s'agiter et l'on vit, disent les Actes, le corps du saint monter du fond de l'eau et nager jusqu'à ce qu'il pust éstre reçeu par ceux qui estoient au bord. Sa teste sortit aussi d'un autre endroit et nagea sur l'eau jusqu'à ce qu'elle se fust

(1) Th. Ransom, *loc. laud.*, ch. IX, pp. 275-294.

(2) Cette conservation était passée en proverbe, et l'on disait : *Ceci est entier comme le corps de S. Amadour*, ou bien : *Il est en chair et en os comme S. Amadour*. E. Rupin : *S. Amadour et le Zachée de l'Evangile*, dans *Bull. Soc. archéol. de la Corrèze*, 1893, pp. 84-88 ; E. Rupin : *La Légende de S. Amadour*, pp. 3 et 12 ; Mgr Guérin : *Pet. Boll.*, X, 235.

(3) E. Rupin : *La Légende de S. Amadour*, pp. 20 et 38-52.

(4) S.-M. Mossier : *Les SS. d'Auvergne*, I, 247-248.

rejointe à son tronc. On assure que ce saint corps n'avoit pas la moindre marque de corruption, mais, qu'au contraire, il avait une blancheur toute extraordinaire et une odeur très agréable (1).

Malgré les particularités singulières de cette translation, que Tillemont juge assez difficiles à croire (2), on est en droit de présumer que l'incorruption d'un corps dormant depuis longtemps sous les eaux et soudainement réapparu a donné à penser qu'il s'agissait du corps d'un saint. De là à l'identifier avec celui de S. Quentin, dont le corps avait été jeté dans le fleuve, il n'y avait qu'un pas.

Le bienheureux Boniface de Savoie, évêque de Belley et de Valence, archevêque de Cantorbéry, mourut en son pays et fut enterré dans l'abbaye de Hautecombe vers la mi-juillet 1270. « Il fut trouvé sans corruption près de trois siècles après sa mort (sans doute avait-il été embaumé). Ce fait extraordinaire, dit Mgr Guérin, joint à plusieurs miracles obtenus par l'intercession de ce saint prélat et aux souvenirs de ses vertus, le rendit l'objet de la vénération des fidèles. Ce culte ne fut approuvé que longtemps après, le 7 septembre 1838, par le pape Grégoire XVI » (3).

Germaine Cousin fut enterrée en 1601, dans l'église paroissiale de Pibrac, suivant un usage fréquent à cette époque. Toutefois, sa place n'eut rien qui la distingua des autres, et ne fut marquée par aucune inscription. Le souvenir de ses bons exemples et de ses vertus ne périt point parmi les habitants. Mais ceux qui l'avaient connue disparurent peu à peu ; et l'on oublia la place où elle reposait. Or, en 1644, le sonneur se disposait à creuser dans l'église la fosse d'une de ses parentes et avait à peine levé le premier carreau qu'un corps enseveli se montra. Aux cris que poussa cet homme effrayé, quelques personnes venues pour entendre la messe accoururent ; elles virent que le corps était à fleur de terre, et que l'endroit du visage, qui avait été touché par la pioche offrait l'aspect de la chair vive.

Tout le monde vint voir et ce fut en présence de presque toute la paroisse que ce corps fut découvert entièrement. La chair paraissait flexible et molle en plusieurs parties, les ongles des pieds et des mains étaient parfaitement adhérents ; la langue même et les oreilles, desséchées seulement, étaient conservées comme le reste. Les mains

(1) Tillemont : *M. H. E.*, P., 1701, IV, 435.

(2) S. Ouen, qui relate le fait, se contente de dire qu'Eusèbie tira de la rivière le corps de S. Quentin et l'enterra sur la montagne prochaine. *Spicilegium*, V, 199

(3) Mgr Guérin : *Pet. Boll.*, III, 409.

tenaient un petit cierge et une guirlande formée d'œillets et d'épis de seigle. A l'une des mains, se remarquait une difformité et le cou portait des cicatrices ; à ces signes, tous les anciens publièrent que c'était là le corps de Germaine Cousin, morte depuis quarante-trois ans. On le plaça debout, près de la chaire de l'église et il y fut laissé dans la même situation, exposé à la vue de tout le monde jusqu'à ce qu'un nouveau miracle donna lieu de le placer plus décemment.

La dame Marie de Clément-Gras, ayant demandé qu'on éloignât ce corps de son banc, fut affligée d'un ulcère au sein, et l'enfant qu'elle nourrissait tomba très gravement malade. Noble François de Beauregard, son époux, estimant que la sorte de mépris qu'elle avait montré pour le corps de la sainte bergère pouvait bien en être la cause, elle fit amende honorable « à la sainte ». Elle guérit aussitôt et son enfant fut sauvé. Le corps de la Bienheureuse Germaine Cousin fut alors placé dans une caisse de plomb et déposé dans la sacristie.

Pierre Dufour, vicaire général, visitant la paroisse en 1661, s'étonna de voir un cercueil en pareil lieu. On lui raconta la vie de Germaine, la découverte de son corps, les grâces et le miracle obtenus par son intercession depuis la guérison de Marie Clément. On ouvrit de nouveau le cercueil, le corps était toujours intact, flexible et admirablement conservé.

On ouvrit aussi la fosse d'où on avait tiré la Bienheureuse Germaine et où elle avait été remplacée par sa parente. Les restes en étaient brisés et décomposés. « On ne pouvait donc plus douter, conclut Mgr Guérin, que c'était par la sainte volonté de Dieu que la dépouille de Ste Germaine avait été préservée de la corruption commune » (1).

Une première enquête canonique, commencée en 1700, n'aboutit pas, par suite de circonstances d'ordre civil et politique ; Germaine fut enfin béatifiée par Pie IX le 7 mai 1854. Mais en fait, il y avait longtemps qu'on lui rendait un culte public.

Partout où l'on a pratiqué la vénération des mânes ou le culte des morts, il dut se produire des faits analogues. En Abyssinie, le roi Fassil, qui chassa les prêtres catholiques, après la mort de son père Sosnéos, est en grande vénération ; aussi bien son corps passe pour s'être conservé intact dans une île du lac de Damböa (2).

En Chine, où le culte des ancêtres a joui, durant de longs siècles, d'une ferveur universelle, on trouverait certainement

(1) Mgr Guérin : *Pet. Boll.*, VII, 47-49.
(2) S. Gobat : *Journal d'un Séjour en Abyssinie*, P., s. d. (1834), in-8°, p. 296.

mains personnages qui ont reçu un supplément d'hommages en raison de la conservation surprenante de leur dépouille. On affirme que les chrétiens chinois, après leur mort, ne manifestent pas la raideur cadavérique (1). Sur la *montagne sacrée*

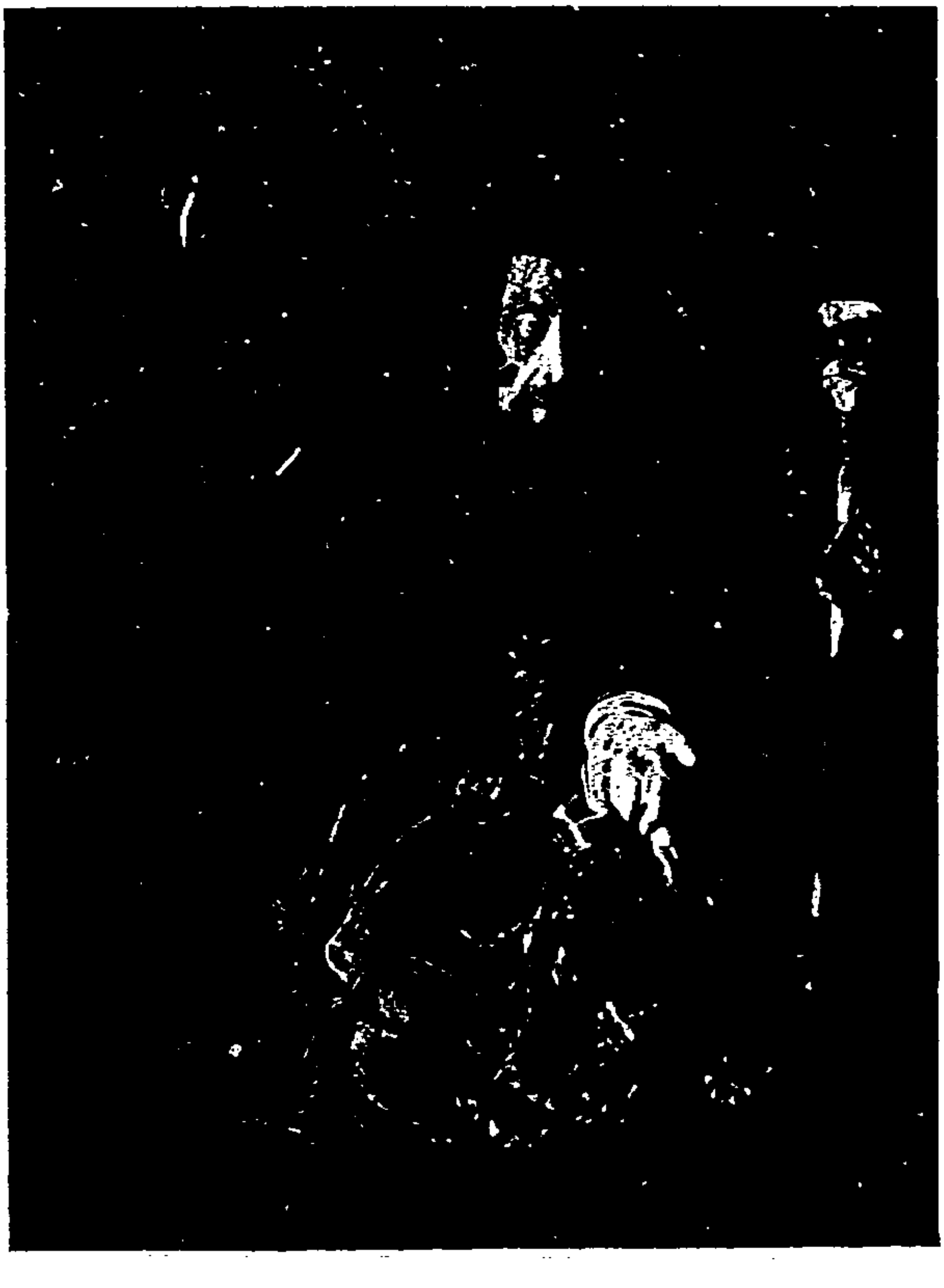

Fig. 11. Au couvent de la Cime d'Or

O Wi, aux confins du Thibet et de l'Inde, dans un couvent de la Cime d'Or, parmi les statues les plus vénérées, on peut voir la momie de l'un des anciens abbés du monastère. On la croirait vivante (2).

(1) Fr. Garnier : *De Paris au Thibet*, P., 1882, p. 253.
(2) E. Reinsmann : *La Chine pittoresque*, P., s. d. (1920), pp. XII et 118

Le pèlerinage de Kieou-hou-chan, est l'un des plus célèbres du Céleste Empire. Environ cent mille pèlerins s'y rendent chaque année. De Nanking même, les pèlerins sont fort nombreux. Tout ce monde se rend au tombeau de *Ti-Ts'ang*, pour lui demander de le garder des supplices des enfers.

On ne sait rien de certain sur ce personnage ; les auteurs chinois ne sont d'accord ni sur son nom, ni sur son lieu d'origine ; cependant, les uns et les autres prétendent qu'il était fils de roi et reçut le nom de Mou-lien, lorsqu'il devint bonze.

Il aurait vécu au VIII[e] siècle de notre ère, et aurait terminé sa carrière à l'âge de 99 ans. Au moment de sa mort, dit la légende, il réunit ses disciples, leur fit ses adieux, se plaça les jambes croisées dans une urne funéraire, et mourut. Le roi suprême (du Ciel et des Enfers) le promut alors à la dignité de Roi des entrailles de la terre, et les dix rois infernaux, dont il devenait ainsi le suzerain, vinrent lui présenter leurs hommages.

Nous sommes évidemment en pleine fable ; mais, d'où vient-elle ? Voici ce qui semble fort probable : quelques années après sa mort, ayant ouvert l'urne qui contenait ses restes mortels, on trouva son corps frais et vermeil, comme aux jours de sa vie, ses os mobiles, ses membres flexibles, ressemblant à une chaîne aux anneaux d'or ; de là lui vient le nom de King-Ti-Ts'ang, l'or des entrailles de la terre, dont on fit Ti-Ts'ang-Wang, le Maître des entrailles de la terre (1).

Celui qui avait résisté à la corruption paraissait tout indiqué pour protéger contre les suites de la mort ; il reçut un culte qui se développa rapidement et la légende vint ensuite satisfaire la curiosité de la multitude et contribuer à l'établissement de la cérémonie dont on lui attribua l'institution.

Il faut se borner. Nous pouvons déjà conclure qu'en certains cas la conservation extraordinaire des corps de personnages plus ou moins connus fut le point de départ d'un culte et provoqua la canonisation ou même, comme en Chine, la déification. Il ne nous reste plus qu'à examiner un petit groupe de saints.

(1) H. Doré S. J. : *Recherches sur les Superstitions en Chine*, Shanghaï, 1914, VI, 161-162

VII. — Les cas de S. Gaud, évêque d'Evreux, et de Ste Catherine d'Alexandrie

Le P. Delehaye reconnaît que, parmi les cultes rendus aux anciens martyrs, ceux-là surtout appellent des réserves qui ont pour origine une révélation privée ou une invention de reliques (1). On doit rendre cette justice à l'Eglise qu'elle s'est généralement fort défiée des apparitions et des révélations privées ; néanmoins, par la force des choses, elles ont parfois provoqué des cultes sans aucun fondement historique. Il a suffi qu'elles soient associées à des trouvailles de corps plus ou moins bien conservés ou présentant des apparences un peu singulières.

Les corps dits de S. Gervais et de S. Protais, découverts par S. Ambroise à la suite d'une vision ou d'un pressentiment, furent honorés comme des corps de martyrs en raison du sang toujours visible qui les recouvrait encore (2). La date de la sépulture de ces très anciennes dépouilles était antérieure au christianisme ; on se trouvait là en présence de squelettes ensevelis avec de l'ocre rouge, selon le mode préhistorique pratiqué depuis la période du renne, jusqu'au plein âge du bronze (3).

La plupart du temps, les récits mêmes de ces sortes d'inventions sont déformés ou embellis. Il arrive souvent que la trouvaille du corps précède l'apparition ou les apparitions, comme nous l'avons vu lors de la découverte des restes de S. Mérolilan (4), cependant la légende renverse ordinairement l'ordre des facteurs. En réalité, la découverte d'un corps incorrompu, durant le haut Moyen Age, ne manquait guère de faire supposer qu'il s'agissait du corps d'un saint. Et l'imagination, aidée parfois du rêve ou de quelque vision, se chargeait ensuite d'identifier

(1) P. H. Delehaye : *Les Orig. du Culte des Martyrs*, Bruxelles, 1912, pp. 464-465 ; voir aussi pp. 88-109.

(2) P. H. Delehaye, *loc. laud.*, pp. 90-94. Le culte de ces deux personnages a été confirmé par une bulle du pape Pie IX, en 1873. Mgr Barbier de Montault : *Œuvres*, IX, 452-457.

(3) M. Hébert : *L'Invention des Martyrs Gervais et Protais*, dans *Coenobium* (1913), VI, 33-42.

(4) Flodoard, IV, 47.

le personnage. Cela fait, les légendaires n'étaient pas en peine pour lui trouver une histoire. Rien n'est édifiant comme de lire, dans Grégoire de Tours, le récit de l'invention du corps de S. Ursin, premier évêque de Bourges (1). Son souvenir était complètement « déraciné » (2), lorsqu'il apparut en songe à un certain Auguste, abbé de la basilique Saint-Symphorien.

« Creuse en terre et cherche mon corps, lui dit-il, car je suis Ursinus, le premier évêque de cette ville. » L'autre répondit : « Où irai-je, et où chercherai-je ton sépulcre, quand j'ignore en quel lieu tu as été déposé ? » Mais Ursin, lui ayant pris la main, le conduisit à l'endroit et dit : « Mon corps est sous ces racines de vigne » (3).

L'évêque, informé, fit la sourde oreille, mais le bienheureux Germain, archevêque de Paris, étant venu voir l'abbé, S. Ursin lui apparut aussi. Il décida, d'accord avec l'abbé, de creuser au lieu indiqué. Le corps s'y trouvait intact, la putréfaction ne l'avait même pas entamé.

Autre exemple : La mémoire de S. Mallose s'était religieusement conservée, mais l'on ignorait où reposaient ses restes. Un évêque, ayant fait construire une basilique en son honneur, demanda une révélation qui lui fît connaître ce lieu sacré ; un diacre obtint cette faveur. On creusa, suivant ses indications, et l'on découvrit, entier et sans corruption, le corps du saint que l'on cherchait. Bien entendu, on le transporta dans la basilique construite en son honneur (4). La légende a dû renverser l'ordre des événements ; la découverte du corps a précédé la vision, ou fut imaginée pour justifier une identification qui, sans cela, manquait de preuves.

Dans le cas de S. Valerius, premier évêque de Conserans, on demande au saint d'indiquer son sépulcre par un miracle. Le miracle opéré, on ouvre le cercueil et l'on constate que son corps

(1) *De la Gloire des Confesseurs*, 80, éd. Bordier, III, 62-67.

(2) On date son épiscopat tantôt du premier siècle, tantôt du troisième; A. Houtin : *L'Apostolicité des Eglises de France*, 2e éd., pp. 240, 259-260. L'invention de ses reliques serait du milieu du VIe siècle.

(3) Grégoire de Tours, *loc. cit.*, pp. 64-65.

(4) Grégoire de Tours : *Gloire des Martyrs*, 63, éd. Bordier, I, 176-179.

est à peu près intact (1). De tels récits, comme celui de l'invention du corps de S. Lucien (2) sont de pures fictions.

Mais, comment qualifier les histoires suivantes ?

La découverte du corps du saint prophète Zacharie nous a été rapportée en ces termes par Sozomène :

« Il y avait, aux extrémités du territoire d'Eleutheropolis, ville de Phénicie, un bourg nommé Casar de Zacharie, où Calémère était fermier : il était fidèle à son maître ; mais fâcheux et injuste, même aux autres. Malgré ces mauvaises qualités, le Prophète ne laissa pas de lui apparaître et de lui dire en lui montrant un jardin : — Fouillez en cet endroit à deux coudées de la haie, le long du chemin par où l'on va à la ville de Bithéreman. Vous trouverez deux cercueils, un de bois et l'autre de plomb qui couvre le premier. Il y a proche, une bouteille de verre pleine d'eau, et deux serpents d'une médiocre grandeur, fort doux et qui n'ont point de venin. — Calémère, ayant fouillé à l'endroit qui lui avait été montré et ayant trouvé les deux cercueils l'un dans l'autre, vit le prophète vêtu d'une robe blanche, ce qui me fait croire qu'il était prêtre... Au reste, bien qu'il y eût plusieurs siècles qu'il était enterré, on le trouva encore entier, rasé de fort près, le nez droit, la barbe un peu longue, la tête courte, les yeux enfoncés et couverts des sourcils » (3).

Un religieux, très dévot à la Vierge, avait beaucoup aimé le sacristain du couvent qui s'était noyé après avoir commis un péché grave. Par l'insistance de ses prières il obtint de la Vierge Marie, non seulement qu'elle arrachât ce malheureux à l'enfer, mais qu'elle déterminât l'abbé et les moines à recevoir enfin dans leur communion celui dont ils considéraient l'âme comme définitivement perdue :

« Mon fils, dit-elle, je vais mettre fin à tes larmes. Dis de ma part à ton abbé, que s'il trouve intact et sans corruption le corps du frère défunt, qui, depuis si longtemps, gît sous les eaux, qu'alors au moins il me croie et m'obéisse. » ...On alla au lieu indiqué pour voir et constater... La même puissance divine qui avait fait dresser comme un mur les eaux de la mer Rouge, avait d'une façon admirable, sus-

(1) *De la Gloire des Confesseurs*, 84, éd. Bordier, III, 76-79. Certains personnages incontestablement historiques, tels S. Sigebert, roi d'Austrasie, Ste Rose de Viterbe, furent exhumés ou reçurent un culte à la suite d'une apparition et parce que leurs corps s'étaient conservés sans corruption. Mgr GUÉRIN: *Pet. Boll.*, II, 203, X, 484.

(2) Mgr GUÉRIN: *Pet. Boll.*, I, 184-185.

(3) SOZOMÈNE: *Hist. de l'Eglise*, l. IX, ch. XVII, trad. Cousin, P., 1686, in-12, III, 527-528.

jendu au-dessus du corps, les eaux courbées en la forme d'un pont. Sous cette crypte de cristal, le cadavre gisait, décemment étendu sur une couche de galets secs ; il n'était aucunement mouillé, sans odeur et sans corruption...

Attirés par le bruit d'un prodige si nouveau, les voisins se réunirent au monastère, tous se félicitant.

Il n'y avait plus aucun doute possible, l'âme du sacristain avait été arrachée au supplice, car c'était là, intact et sans puanteur, son cadavre demeuré si longtemps sous les eaux (1).

S. Gaud, évêque d'Evreux, pourrait bien n'avoir jamais existé ; en tous cas, le corps, plus ou moins bien conservé, que l'on a baptisé ainsi et auquel de nombreux clercs ont constitué une légende avec l'aide du temps, semble bien n'être qu'un corps anonyme. En 1586, Claude de Sainctes, chargé de la correction du bréviaire ébroïcien, écrivait : « On ne sait de S. Gaud, évêque d'Evreux, que ce qui se lit dans les anciens bréviaires manuscrits. Après avoir abandonné l'épiscopat, il se fit ermite et se bâtit un petit oratoire près du cimetière de Saint-Pair-sur-Mer, au pays de Coutances ; il y fut enseveli, et, quelques siècles plus tard, on y retrouva ses restes » (2).

L'invention de ce corps bienheureux remonte, nous dit-on, à l'année 1137 et la vie du personnage ne nous est connue que par une légende qui occupe les derniers feuillets d'un bréviaire local du XIV^e^ siècle (3). Un des ouvriers qui travaillaient aux fondations d'une tour destinée à recevoir les cloches de l'église paroissiale, perça à l'improviste un cercueil avec son pic ; mais laissons parler le vieil auteur :

Leçon VII. — Par le trou, il sortit tant de fumée odorante que tous ceux qui étaient dans l'église se crurent imprégnés d'un parfum céleste et pouvaient à peine s'apercevoir les uns les autres. A cette nouvelle, tous ceux qui étaient sur le marché, et tous ceux qui étaient venus pour plaider devant la Cour de justice de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, pressés du désir de voir, se hâtèrent d'accourir. Guillaume Piqueré, le premier, regarda à l'intérieur du cercueil, y intro-

(1) J. Nothomb S. J. : *La Lég. de Nostre-Dame*, Bruxelles, 1924, in-12, pp. 157-159.

(2) *Breviarium Ebroicense*, Museum Bolland., libr. liturg., B. 126, partie d'hiver seulement, *Sanctorale*, f° 37 ; Abbé J.-B. Mesnel : *Les SS. du Dioc. d'Evreux*, Evreux, 1912, II, 14.

(3) Manuscrit de la Bibliothèque d'Evreux, fonds du chapitre, n° 12 ; J.-B. Mesnel, *loc. cit.*, pp. 54-65 et 138-140.

duisit la main et retira une tête de mort. Pendant qu'il la tenait des deux mains, tous ayant les yeux fixés sur lui, il aperçut quelque chose de liquide et de luisant comme le vif argent.

Leçon VIII. — Cela le surprenait bien un peu. A la demande du grand nombre, il remit la tête à sa place. Puis, prenant une chandelle, il l'introduisit dans le cercueil pour mieux voir ce qu'il y avait à l'intérieur. Fouillant partout du regard il vit un mort gisant, ayant encore de la peau et des chairs à la partie inférieure du corps. Alors Roger de Haute-Maisoncelle, le maître-maçon, ordonna de rompre la pierre qui fermait le cercueil. Elle tomba d'elle-même au fond de la tranchée avant que l'on n'y eût touché. L'intérieur se trouvant mieux éclairé, en regardant, ils aperçurent sous la tête du mort, une pierre d'un pied. Roger, la regardant et l'essuyant avec sa tunique, vit qu'il y avait des lettres dessus et il la montra à Pierre et aux autres clercs qui étaient là pour qu'ils la lussent.

Leçon IX. — Ils restèrent longtemps à se demander les uns aux autres ce que ces lettres pouvaient signifier. Maître Robert d'Avranches survint, il regarda la pierre, il expliqua l'inscription en leur disant : « Quels doutes avez-vous sur la lecture de ces lettres ? Il y a *Hic requiescit Beatus Gaudus* (Ici repose le Bienheureux Gaud). » Ce qu'ayant entendu les assistants se rappelèrent les récits de leurs vieux parents touchant l'existence ici-même, sur la petite colline au bord du cimetière, d'un moutier (chapelle) consacré sous le nom de ce saint, à l'endroit où, comme ils l'avaient eux-mêmes appris de leurs aïeux, il avait mené la vie érémitique après avoir spontanément abandonné le siège pontifical d'Evreux (1).

Cette fumée odorante, ces restes de peau et de chair sur la partie inférieure du squelette, font penser à un corps embaumé ; en tout cas, cette double circonstance suggéra aux inventeurs qu'il s'agissait de la dépouille d'un saint (2). En ce qui concerne la pierre trouvée sous la tête du mort et portant l'inscription : *Hic requiescit Beatus Gaudus*, elle pourrait bien n'être qu'une invention légendaire. En 1664, lors de la seconde invention, on n'en retrouve pas trace, et, ce qui est bien singulier, il n'en restait plus qu'un vague souvenir (3).

(1) J.-B. Mesnel, *loc. laud.*, II, 62-65.

(2) Ce parfum et cette conservation sont encore confirmés par le procès-verbal de l'invention de 1664, à moins qu'il ne s'agisse d'un autre corps, car il ne restait alors aucun vestige apparent de l'ancienne sépulture et l'on chercha un peu au hasard. J.-B. Mesnel, *loc. laud.*, II, .16 et 121-123.

(3) J.-B. Mesnel, *loc. laud.*, p. 104.

J'incline à croire que ce n'est pas la lecture de ladite inscription qui éveilla l'imagination du populaire, mais le parfum des aromates et la partielle incorruption des chairs fit penser qu'il s'agissait d'un saint. Quant aux récits de leurs vieux parents, qui revinrent en mémoire à quelques-uns d'entre eux, ils s'écartent considérablement de la vérité historique.

D'après de vieilles chartes, les Baux-Sainte-Croix où s'élevait jadis un ermitage qui fut, dit-on, le séjour de notre saint, s'appelait, en réalité, *Gaud-Sainte-Croix*, ce qui signifie le *Bois ou la Forêt Sainte-Croix* (1). En 1277, Philippe le Hardi remit à l'Hôtel-Dieu d'Evreux une rente de vingt et une livres tournois, due pour fermage perpétuel des lieux *sis apud Le Gaut, prope heremitagium ipsius loci*. En mars 1246, le saint roi donnait à l'abbaye de La Noë quarante-cinq acres de terre dans la forêt d'Evreux, *juxta heremitagium beate Marie de Gaudo*, ce qui signifie auprès de l'ermitage de Notre-Dame de Gaud ou de Notre-Dame de la Forêt (2). Mais ce nom n'est pas définitif, car en 1308, Matthieu des Essarts octroie au chapitre d'Evreux la dîme des terres nouvellement défrichées dans plusieurs endroits de la forêt d'Evreux, *circa capellas seu heremitagia de Gaudo Sanctae Crucis*.

Par la suite, cet ermitage devint la chapelle Saint-Gaud, c'est ainsi du moins qu'il est désigné dans le bréviaire de 1587 (3) ; mais il devait y avoir beau temps que, dans le peuple, on l'appelait couramment chapelle de Gaud ou chapelle de Saint-Gaud, et l'on expliquait cette dénomination par l'histoire d'un évêque de ce nom qui avait abandonné la charge épiscopale pour y vivre en ermite. Aussi bien, lorsqu'on découvrit ce corps à demi incorrompu dans un lieu où s'élevait, disait-on, un moutier consacré sous le nom de Saint-Gaud, on n'hésita pas à identifier ce corps inconnu avec celui de ce saint hypothétique, qui aurait dû s'appeler en réalité le Saint Bois ou la Sainte Forêt.

On a fait de S. Gaud un des premiers évêques d'Evreux, mais Fortunat ne connaît ni S. Gaud, ni ses reliques et l'on ne saurait

(1) Les formes *Gaud*, *Gaut* ou *Gault*, que l'on rencontre indifféremment, viennent du bas latin *Waldus*, tiré lui-même de l'allemand *Wald*.

(2) J.-B. Mesnel, *loc. laud.*, II, 50-51.

(3) J.-B. Mesnel, *loc. laud.*, II, p. 48.

admettre qu'il ait siégé au rang que lui assigne Robert de Torigny. Il est d'ailleurs tout aussi impossible de lui en assigner un autre avec quelque probabilité (1). Lors de l'invention du soi-disant corps de S. Gaud, la tradition populaire affirmait qu'il avait été évêque, et S. Gaud n'a probablement pas d'autre appui pour figurer dans les listes épiscopales du XII^e^ siècle (2).

Est-ce bien ainsi que les choses se sont passées ? Je ne voudrais pas l'affirmer, mais cette version semble beaucoup plus probable que celle du bréviaire ébroïcien.

Entre tous, le cas de Ste Catherine d'Alexandrie mérite qu'on s'y arrête. On y verra un merveilleux exemple de canonisation monacale et de travail légendaire.

Les Actes de la vie et de la mort de Ste Catherine sont sans aucune valeur et proprement fabuleux. Tous les grands critiques catholiques en tombent d'accord. Baronius écrit : « Quelque regret que nous ayons de ne pas trouver dans Eusèbe les actes de l'illustre martyre Ste Catherine, cela ne nous fait pas néanmoins tant de peine que de voir un conteur nous en composer qui sont d'autant moins fidèles qu'ils sont plus amples » (3). Le Nain de Tillemont déclare : « Quoi qu'il y ait aujourd'hui peu de saintes aussi vénérées qu'elle, il faut reconnaître qu'il n'y en a guère eu de moins connues dans les premiers siècles qui ont suivi les persécutions et nous sommes contraints d'avouer que nous n'avons pas un seul point de son histoire que nous puissions dire être assuré » (4). M. de Launoy avait rayé de son calendrier Ste Catherine, vierge et martyre, et pour montrer qu'il n'y ajoutait aucune foi, tous les ans, au jour de la fête de cette sainte, il disait une messe de *Requiem* (5).

« On commença à parler d'elle, dit Baillet, à l'occasion d'un corps trouvé à la fin du VIII^e^ siècle dans la montagne de Sina en Arabie. Les chrétiens du pays... lui rendirent les honneurs

(1) L. Duchesne : *Les Fastes épiscopaux*, II, 227, note.

(2) J.-B. Messel, *loc. laud.*, II, p. 109.

(3) Baronius, Ann. 307, n° 33.

(4) *M. H. E.*, 2^e^ éd., Paris, 1702, V, 447. On trouvera les appréciations, toutes dans le même sens, de Papebroch, de Butler, de Gretser, de Basnage, dans H. Knust : *Geschichte der Legenden der H. Katharina von Alexandrien und der H. Maria Aegyptiaca*, Halle, A. S., 1890, pp. 189-192.

(5) M. de Valois, qui rapporte le fait, déclare l'avoir appris de la propre bouche de celui qu'on nommait le Dénicheur de Saints : *Valesiana*, P., 1695, p. 36.

d'un culte religieux qui passa incontinent chez les Grecs avec le nom nouveau d'*Aicaterine* » (1), c'est-à-dire *pure* ou *sans tache* (2), (*aei* = toujours, *Kathar* = pure).

Un corps non corrompu — c'était le cas — ne pouvait être que celui d'une créature « *pure* ou *sans tache* » (3).

Cette trouvaille et cette invention verbale ne furent pas le fait du peuple, mais plutôt l'œuvre des moines. L'oraison de la fête (4) prétend que ce corps saint fut transporté par les anges d'Egypte en Arabie ; mais il ne s'agit que de l'interpréter. « Les anges dont on parle ici, étaient-ils des esprits célestes ou des moines ? » Le Père Cahier répond : « Il est reçu dans le langage de l'Eglise grecque que l'habit monastique s'appelle vêtement angélique » (5). Au reste, il est infiniment vraisemblable que cette dépouille ne fut pas trouvée en Egypte, mais au Sinaï. Cette histoire de translation n'est qu'un roman ; pour s'en assurer, il suffit de la lire :

Vers le VIII^e^ siècle, Dieu fit connaître au supérieur du couvent du Sinaï, homme bon et vraiment père de ses moines, qu'un trésor précieux pour l'Eglise entière d'Orient et d'Occident était caché dans les montagnes voisines, qu'il eût à le rechercher avec ses religieux. Partis à la découverte, ils rencontrèrent, dans une caverne fort élevée, un vieillard inconnu qui leur dit : « Et moi aussi, j'ai été plusieurs fois averti de chercher ce trésor de l'Eglise de Dieu ; mais j'ai craint que ce ne fut un artifice du démon pour me faire sortir de ma retraite. En votre compagnie, je ne crains rien. Allons sur cette haute montagne où j'ai souvent vu briller une lumière ; elle doit avoir, au sommet, quelque chose de divin. » Il leur montrait le plus haut pic de la péninsule, le djebel Catherine, situé à peu de distance au sud du Sinaï. Nos moines avaient toujours considéré cette montagne comme inaccessible. Ils parvinrent cependant avec beaucoup d'efforts à gravir

(1) BAILLET : *Vies des SS.*, nouv. éd., P., 1733, VIII, 178. Aucun vestige certain du culte avant le X^e^ siècle : *Anal. Boll.*, XI, 153.

(2) *Dictionnaire histor. portatif*, P., 1760, I, p. 160 ; Mgr GUÉRIN : *Pet. Boll.*, XIII, 596.

(3) Sur les diverses graphies de Aikaterina et son étymologie, voir H. KAUSP, *loc. cit.*, pp. 173-178, surtout 176. Le P. VANDERSPETTEN S. J. propose de voir dans Catherine « la toujours pure » un surnom de gloire de la vierge Dorothée dont parle Eusèbe. *Ste Catherine, vierge et martyre*, p. 5. Mais on sent bien, à le lire que la conviction n'y est pas : « Quoi qu'il en soit de toutes ces discussions, dit-il, auxquelles j'ai hâte de mettre un terme... »

(4) *Bréviaire Romain*, au 25 novembre, sixième leçon.

(5) *Caractér. des SS.*, p. 743 et note 10.

le sommet, et ils y trouvèrent le corps d'une vierge sans corruption, déposé dans un creux du rocher. Nul doute que ce ne fut le trésor promis. Ils se mirent en prières, remerciant Dieu et lui demandant de leur manifester le nom et les mérites de la sainte. Et voici que, pendant leur oraison, un autre vieux solitaire arriva en gravissant les rochers :

« Mes frères, leur dit-il, le Seigneur m'envoie vous dire le nom, la vie, les mérites et la gloire de cette vierge, comment les anges l'ont transportée ici et l'ont gardée jusqu'à ce jour. »

Puis, il leur ordonna de transporter le saint corps dans le monastère de Sainte-Marie au Buisson-Ardent ; car, ajouta-t-il, on viendra des extrémités de la terre vénérer ce pieux dépôt. Il baisa dévotement le corps et, descendant rapidement la montagne, disparut pour toujours » (1).

On montre encore dans la roche du djebel Catherine où fut découvert le corps de la sainte « pure et sans tache » l'empreinte qu'il a laissée (2) ; mais que ne montre-t-on pas sur le Sinaï ? Ce sont ces identifications qui sont miraculeuses aux yeux du voyageur occidental (3). Monconys écrivait déjà : « Il y a bien une élévation longue et étroite sur la roche, mais de la prendre pour la forme d'un corps et d'y reconnoistre l'estomach et les mamelles, il faut que l'imagination en forme plus des trois quarts » (4).

Il n'empêche que ce culte fit de si grands et si rapides progrès qu'il était déjà répandu dans presque toute la Grèce dès le commencement du x^e^ siècle ; il avait envahi toute la chrétienté à la fin du xii^e^ siècle.

Et je ne saurais fournir un meilleur témoignage de son immense et toujours croissante popularité qu'en rappelant cette chanson populaire de la Franche-Comté :

Sainte Catherine
Etait fille d'un roi ;
Son père était païen,
Sa mère ne l'était pas ;

(1) R. P. Jullien : *Sinaï et Syrie. Souv. bibliques et chrétiens*, p. 28, note 2, et voir F. Quaresmius : *Historica, theologica et moralis Terrae Sanctae elucidatio*, Antverpiae, 1639, II, 997 ; Ludolphi : *De Itinere Terrae Sanctae liber*, p. 68.

(2) H. Knust, *loc. cit.*, pp. 155-158.

(3) L. Cart : *Au Sinaï et dans l'Arabie Pétrée*, Neuchâtel, 1915, p. 168.

(4) *Journal des Voyages de Mr de Monconys*, Lyon et Paris, 1677, I, 237.

Mon Dieu, hélas !
Sancta Catharina !

Son père était païen,
Sa mère ne l'était pas ;
Un jour dans sa prière,
Son père la trouva,
Mon Dieu, hélas !
Sancta Catharina !

Un jour dans sa prière,
Son père la trouva,
Que faites-vous ma fille ?
Que faites-vous donc là ?
Mon Dieu, hélas !
Sancta Catharina !

Que faites-vous ma fille ?
Que faites-vous donc là ?
J'adore un Dieu, mon père,
Que vous n'adorez pas.
Mon Dieu, hélas !
Sancta Catharina !

J'adore un Dieu, mon père,
Que vous n'adorez pas.
Il tira son grand sabre
La tête lui coupa !
Mon Dieu, hélas !
Sancta Catharina ! (1).

Comment donc se produisit une telle naissance, une telle expansion, un tel épanouissement ?

« Il ne s'agissait, dit Baillet, que de connaître une sainte qui s'était attiré tant de vénération en si peu de temps. On entreprit donc d'en faire une histoire, pour satisfaire la dévotion des peuples ; et l'on eut recours à l'art de feindre, pour y trouver de la matière » (2).

La plus ancienne rédaction de ces Actes serait de la fin du IXe siècle, et l'œuvre d'un certain Athanase, qui se qualifie

(1) Max Buchon : *Chants populaires de la Franche-Comté*, P., 1878, in-12, pp. 172-173.
(2) *Les Vies des Saints*, VIII, 178.

« domestique de Ste Aicaterine », afin de donner du crédit à ses fictions. Métaphraste n'a fait que l'abréger, contrairement à son habitude (1), et c'est cette version que l'on retrouve à peu de chose près dans la *Légende dorée*, puis dans Surius (2).

Ce ne fut point là, d'ailleurs, la dernière étape de l'histoire de Catherine. Voragine ignore complètement l'épisode du mariage mystique, si largement développé dans le panégyrique de la sainte par S. Vincent Ferrier.

La sainte ne se contenta point d'ajouter à l'auréole blanche des vierges l'auréole rouge des martyrs, puis l'auréole verte des docteurs, elle conquit encore avec le temps la grande gloire mystique. Et comme si ces enrichissements ne suffisaient pas, on allongea sa légende de diverses translations de reliques qui ne sont pas moins fabuleuses que son histoire (3).

Le cas de cette illustre sainte paraît donc bien net. Elle doit tout : son nom et son culte, à l'invention d'un corps inconnu. Les légendes de sa translation et de sa vie ne sont que des fables pieuses, qui prirent racine dans un sépulcre anonyme.

Ce fait exceptionnel dans le culte chrétien s'explique d'ailleurs parfaitement, et par l'étonnement qu'ont toujours produit de semblables trouvailles et par la propension populaire à vénérer les reliques pour en obtenir des bienfaits. Il s'est produit un certain nombre de canonisations analogues, malgré l'Eglise, malgré ses interdits, ses oppositions et ses prudences, qui ont, du moins, empêché des centaines de cultes de même farine : on lui doit cette justice.

Il est infiniment probable que le thème est né d'un ou de plusieurs cas d'incorruption véridique interprétés en miracles. Au cours des siècles, quelques faits réels plus ou moins majorés ou surnaturalisés suffirent pour donner créance à des centaines

(1) Baillet, VIII, 178.

(2) On trouve la traduction de Surius dans *Les Actes des Martyrs*, éd. par les PP. Bénédictins, P., 1859, III, 503-521, et pour la *Légende dorée*, on peut voir la traduction de l'abbé Roze, P., 1902, III, 373-388.

(3) La translation des reliques de Ste Catherine dans le monastère bénédictin de la Trinité-au-Mont, à Rouen, n'a pas d'objet plus réel. Voir R. Fawtier : *Les Reliques rouennaises de Ste Catherine d'Alexandrie*, dans *Anal. Boll.* (1912), XLI, 357-358.

d'histoires inventées. Le thème, une fois bien établi et mis au nombre des traits miraculeux classiques, n'a pu manquer d'influencer des observateurs enthousiastes qui, sur de faibles indices, s'empressèrent de proclamer l'incorruption d'un corps plus ou moins bien conservé. A son tour, la réalité mal observée et mal décrite n'a pas manqué d'accroître l'assurance et les possibilités des légendaires.

L'Eglise, malheureusement, leur a toujours montré beaucoup d'indulgence ; de sorte qu'ils ont trop souvent, dans ce domaine, comme en beaucoup d'autres, multiplié le merveilleux aux dépens de la vérité.

TROISIÈME PARTIE

SURVIVANCES

TROISIÈME PARTIE

SURVIVANCES

CHAPITRE IX

LE MIRACLE DE L'APPARITION DES EAUX DANS SES RELATIONS AVEC LA LITURGIE (1)

Nous savons que le peuple catholique, désireux de conserver des pratiques anciennes, plus ou moins imprégnées de paganisme, n'a pas hésité à les continuer sous le couvert des saints, dût-il même pour cela recourir à des personnages entièrement légendaires. La perpétuité des rites, on l'a dit souvent, est quelque chose de prodigieux et leur quasi-indestructibilité entraîna un renouvellement des légendes qui servaient à les justifier. Cette nécessité ne s'est pas imposée seulement au peuple, mais aux gens d'église. Au reste, un très grand nombre de clercs ou de moines étaient animés d'un pragmatisme dévot fort exclusif et ne soupçonnaient même pas que la vérité historique pût avoir des droits à faire valoir. Nous ne devrons donc pas nous étonner si ces mêmes hommes ont utilisé des saints plus ou moins légendaires pour déraciner des cultes antiques.

(1) Cet essai, publié d'abord dans la *Revue de l'Université de Bruxelles*, janvier 1912, pp. 265-294, a reçu ici des corrections et d'importantes additions.

La christianisation ou la canonisation rituelle que nous allons étudier dans ce chapitre, n'est qu'un cas entre vingt autres, mais il est tout particulièrement propre à nous montrer la façon assez peu scrupuleuse dont certains moines opéraient. Le rite de libation, qui est au départ de la cérémonie, n'aurait pu revêtir un aspect miraculeux sans la complicité du clergé ; et les adaptations légendaires qui ont servi à justifier le miracle apparaissent ici comme des récits d'origine nettement, j'allais dire exclusivement, cléricale.

Nous allons examiner tour à tour les rapports du miracle de l'apparition des eaux non seulement avec le culte de certains saints, — et en particulier avec celui des SS. Abdon et Sennen, — mais avec les diverses liturgies chrétiennes.

L'étude du miracle de l'apparition des eaux déborde un peu notre sujet ; mais il l'éclaire vivement ; aussi bien n'avons-nous pas cru devoir en exclure la partie qui n'intéresse pas directement la migration et le développement de la légende hagiographique.

I. — Le groupe de juillet ou groupe pétrinien

Le Roussillon est une terre fertile en légendes et en miracles, les légendes y sont encore vivantes, des miracles s'y produisent encore.

M. le curé doyen d'Arles-sur-Tech, a publié, en 1910, un volume où il attirait l'attention sur le miracle permanent de l'eau qui sourd du sarcophage où reposèrent les restes des SS. Abdon et Sennen. Il nous a également conté de nouveau la très curieuse légende d'Arnulphe, le soi-disant inventeur de ces reliques sacrées (1).

Mais, comme il a réduit et atténué certaines circonstances merveilleuses de l'ancien récit, je donnerai la version que nous en a laissée Mérimée. Elle est incontestablement plus fidèle :

Il faut savoir qu'autrefois, je ne saurais dire précisément à quelle époque, le territoire d'Arles fut infesté d'une grande quantité de bêtes

(1) Abbé Adolphe Cruste : *Histoire du Martyre des SS. Abdon et Sennen*, Perpignan, 1910, in-8° de 150 pp.

féroces, lions, dragons, ours, etc., qui mangeaient les bestiaux et les hommes. La peste vint encore ajouter aux maux qui affligeaient la contrée. Un saint homme, nommé Arnulphe, résolut d'aller chercher des reliques à Rome pour guérir l'épidémie et chasser les animaux féroces. Pendant longtemps ce fut l'unique remède dans toutes les calamités. Arrivé à Rome, Arnulphe exposa au Saint-Père la misère de ses concitoyens et lui présenta sa requête. Le pape, touché de compassion, l'accueillit avec bonté, et lui permit de choisir parmi les reliques conservées à Rome, exceptant toutefois celles de S. Pierre et d'un certain nombre de saints, dont il eût été imprudent de se dessaisir.

Arnulphe était embarrassé pour se décider ; après avoir passé tout un jour en prières, il s'endormit et eut un songe dans lequel deux jeunes hommes lui apparurent : « Nous sommes, dirent-ils, Abdon et Sennen, saints tous deux. De notre vivant, nous étions princes. La Perse est notre patrie. Nous avons été martyrisés à Rome, et nos corps sont enterrés en tel lieu ; exhume-les et porte-les dans ton pays, ils feront cesser les maux qui l'affligent. »

Le lendemain, Arnulphe, accompagné d'une grande foule du peuple, et suivi de travailleurs pourvus d'instruments convenables, fit fouiller l'endroit indiqué. On trouva bientôt les corps des deux jeunes gens, parfaitement conservés, reconnaissables pour saints à l'odeur. Il les exhuma en grande pompe, et se disposa à les emporter. Arnulphe était un homme prudent ; il pensa que, pendant le long voyage qu'il avait à faire pour retourner dans son pays, il pouvait trouver bien des gens qui voudraient s'approprier le trésor qu'il portait, car on se faisait peu de scrupule alors de s'emparer, même par force, des reliques de vertus bien constatées. Pour détourner les soupçons, il mit ses saints dans un tonneau, enfermé dans un autre beaucoup plus grand, qu'il remplit d'eau. Dès qu'il fut en mer, les matelots firent un trou au tonneau, croyant qu'il contenait du vin ; mais, s'étant aperçus qu'il n'y avait que de l'eau, ils ne poussèrent pas plus loin leurs recherches. Je passe rapidement sur les événements du voyage, tempêtes apaisées, vents favorables et le reste. Arnulphe, débarqué à Reuss avec ses reliques en double futaille, entendit toutes les cloches sonner d'elles-mêmes et se garda bien d'expliquer la cause de la merveille.

Le chemin de Reuss à Arles était alors extrêmement mauvais et pratiquable seulement pour les mulets. Le tonneau est donc chargé sur un mulet, et le saint homme, avec un guide, se met en route. Dans un sentier dangereux, bordé d'affreux précipices, le muletier, homme grossier et brutal, crut qu'il fallait donner du courage à sa bête et lâche un gros juron. Soudain, le mulet tombe dans le précipice et disparaît. On juge du désespoir d'Arnulphe. Retrouver le

mulet était impossible ; retourner à Rome en quête d'autres reliques ne l'était pas moins. Il prit le parti de poursuivre sa route et de rentrer dans sa ville natale. Quelle est sa surprise et sa joie en rentrant à Arles, d'entendre sonner les cloches et de voir sur la place de l'Eglise, tout le peuple à genoux entourant le mulet et son tonneau qui avait déjà opéré la guérison des pestiférés et fait déguerpir les lions et autres bêtes féroces.

Arnulphe tira d'abord les saints de leur tonneau et quant à l'eau, il la versa bonnement dans un tombeau vide pour s'en débarrasser, où un lépreux, qui vint s'y laver fut guéri dans l'instant. D'autres malades vinrent bientôt constater la vertu de cette eau miraculeuse. Avertis de sa propriété, les moines du lieu la renfermèrent avec soin et n'en donnèrent plus que pour de l'argent. Elle coûte encore vingt sous la fiole ; mais on n'en donne pas à tout le monde. Il faut en demander en catalan pour en obtenir, et pour avoir parlé *gavache* j'ai eu le chagrin d'être refusé (1).

Aujourd'hui, les moines ont disparu, mais M. le curé d'Arles-sur-Tech continue de distribuer des fioles de cette eau salutaire et. bien que ne parlant pas catalan j'ai été plus heureux que Mérimée. Cette eau, notez-le bien, ne doit plus ses vertus au contact des restes des saints ; mais à son origine surnaturelle, car elle sourd, nous dit-on, de la pierre même du sarcophage ; c'est de l'eau engendrée par la pierre.

« M. le Doyen ne sait pas, lui, d'où vient cette « sainte tombe » ; mais, ce mystère n'est rien, dit-il, auprès de l'autre mystère qui depuis neuf siècles plane sur la destinée de cette pierre vénérable, car l'énigme de son origine historique se complique d'une seconde énigme autrement impénétrable..., *l'énigme de cette eau qui renaît toujours dans ses entrailles*, car, enfin, il faut le reconnaître, ce tombeau, le Tout-Puissant l'a touché de son doigt et y renouvelle incessamment le miracle de la « Pierre du Désert » (2).

Douteriez-vous du fait ? Déjà, en 1587, un visiteur apostolique vint s'assurer qu'aucun conduit secret n'amenait l'eau dans la tombe. Or, il ne trouva rien. Une visite semblable fut faite en 1752 par Dom Jacques de Bombes, abbé de Saint-Martin-du-Canigou, sans autre résultat.

(1) P. Mérimée : *Notes d'un Voyage dans le Midi de la France*, P., Fournier, 1835. in-8°, pp. 419-422. On trouvera une histoire de la translation des reliques dans Baluze : *Appendix ad Marcam Hispanicam*, 1449-53 ; *AA. SS.* Julii VII, 150-52.

(2) Ad. Castre, *loc. cit.*, p. 79.

Depuis lors, il est vrai, il n'y a pas eu de visite officielle. Toutefois, « vers 1848, l'eau venant à se perdre insensiblement par une petite fente à la partie inférieure de la tombe, on souleva celle-ci à une hauteur de 0m,75 pour pouvoir travailler plus facilement à la boucher ». « *Nous avons vu*, dit M. l'abbé Javal, alors curé d'Arles, *et toute la paroisse avec nous, durant dix jours qu'elle resta suspendue, que les deux pierres étaient intactes et sans aucune apparence de conduit extérieur.* »

« Mais les libres-penseurs sont singulièrement exigeants, ils voudraient bien s'assurer qu'il n'y a rien en dessous, et l'opération d'hier, il faudrait la renouveler aujourd'hui pour la recommencer demain... et chaque jour le lourd sarcophage devrait être bouleversé pour les convaincre. On comprend qu'on ne puisse s'imposer une si rude tâche, même pour faire plaisir à des libres-penseurs » (1).

Cependant, M. l'abbé Crastre ne redoute pas la lumière : « Qu'on nous la fournisse, enfin, cette explication attendue depuis des siècles ! Nous serons le premier à nous y rallier de bonne foi, et nous renoncerons bien volontiers à croire à ce miracle.

« Nous sommes même tellement désireux de voir définitivement éclairci un mystère si troublant pour l'âme des libres-penseurs, que nous avons déposé chez M. de Noëll, notaire à Arles-sur-Tech, une somme de mille francs qui sera attribuée à celui qui, le premier, nous expliquera, *naturellement*, la présence de l'eau dans le sarcophage : 1° soit par suite de filtrations des eaux pluviales ; 2° soit par l'effet de la capillarité de la pierre ; 3° soit par une canalisation secrète pratiquée dans les murs ou dans les supports ; 4° soit en fournissant la preuve que les prêtres, dans les siècles passés, ont introduit de l'eau dans la tombe par eux-mêmes ou par des agents... ou qu'ils en mettent encore présentement ; 5° soit enfin par toute autre cause restée insoupçonnée jusqu'ici.

« Evidemment, on ne se contentera pas de simples affirmations, les mille francs seraient en vérité trop faciles à gagner » (2).

(1) Ad. Crastre, *loc. cit.*, pp. 85-86.

(2) Ad. Crastre, *loc. cit.*, p. 90. — M. Oliviero a proposé récemment une nouvelle explication. La tombe jouerait le rôle de condensateur de l'humidité atmosphérique, et l'eau miraculeuse serait le produit de cette condensation. Cette ingénieuse solution ne saurait justifier le débit énorme de la tombe (400 litres par jour en moyenne et quand il le faut 800 litres). Il y a d'ailleurs un autre fait gênant ; M. Oliviero, ayant analysé l'eau du sarcophage, lui a trouvé le même titre hydrotimétrique que l'eau de la ville, soit 8°. Ce n'est donc pas une eau de condensation pure. Cf. Oliviero : *Le Mystère de la Sainte Tombe d'Arles-sur-Tech*, dans *Bulletin de la Soc. d'Anthropologie* (1928), VIIe série, VIII, 217-220 ; Dr F. Regnault : même sujet et même recueil, pp. 220-221 ; H. de Varigny : *Condensations occultes ou Mystification ?* dans *Feuilleton du Journal des Débats*, 30 août 1928.

Nous ne répondrons pas au défi de M. le Doyen d'Arles-sur-Tech, chacun pourra choisir dans les explications qu'il propose, en attendant que l'Ordinaire ait cru devoir procéder à une vérification du miracle. Ce rôle, nous allons le voir, appartient à l'évêque et non pas aux laïques, fussent-ils libres-penseurs.

Le miracle qui se produit dans la tombe des SS. Abdon et Sennen a eu de nombreux parallèles dans le passé et ce qui nous intéresse ici ce n'est pas tant la sincérité du prodige que la réalité du fait matériel, et les rapports du prodige, frauduleux ou non, avec le culte des saints, avec la fête des SS. Abdon et Sennen en particulier. Nous voulons simplement l'enchâsser dans une série de miracles semblables, afin de mieux faire voir les rapports de certains miracles rituels avec le culte des saints, la migration et le développement des récits dont on les commente.

Rien n'est plus incertain que la légende des SS. Abdon et Sennen, et rien n'est plus apocryphe que l'invraisemblable histoire d'Arnulphe, fondement de tout ce merveilleux. « Les actes de ces martyrs persans, dit Baillet, sont fabuleux et composés par un homme qui ignorait l'histoire de son temps » (1). « Quant à leurs reliques, elles demeurèrent longtemps cachées, et le seraient encore, si les saints eux-mêmes ne les avaient révélées sous Constantin » (2). C'est une garantie bien incertaine qu'une révélation particulière et, lors même que nous en admettrions la valeur, comment oser soutenir que les reliques de ces saints ont été transportées à Arles, lorsque l'on sait qu'on les montra longtemps après à Soissons dans le monastère de S. Médard, et que les Huguenots les y brûlèrent ; que Florence, dès l'an 370, prétendait les posséder entièrement et le prétend encore (3) ; que S. Marc de Rome les conserve toujours, sauf quelques menues parcelles, et n'a cessé de les honorer depuis Grégoire IV ? (4).

Dom Martène écrivait en 1717 : « L'église d'Arles-sur-Tech est fort ancienne, on prétend y avoir les corps des SS. Abdon et Sennen, et nous avons trouvé des titres qui prouvent qu'il y a

(1) *Vies des SS.*, P., 1704, in-8°, t. VII, p. 61.
(2) Tillemont : *M. H. E.*, *P.*, 1704, in-4°, t. III, p. 329.
(3) Tillemont, t. III, p. 329.
(4) H. Marrucchi : *Elém. d'Arch. chrét.*, t. II, p. 65 ; surtout Abbé Collent : *Notice sur la Passion des Nobles persans Abdon et Sennen et sur le Pèlerinage de S. Abdon à Villers-la-Faye*, Dijon, 1867, in-18, pp. 40-46.

plus de sept cents ans qu'on estoit dans cette croyance » (1). Toutefois, il est bien clair qu'il s'agit d'une croyance sans fondement et l'ordinaire, du diocèse, s'il tenait compte de l'incertitude de la soi-disant translation qui est à la base du miracle, devrait, pour éviter une pratique superstitieuse, la soumettre à une enquête (2).

Au reste, le jour où Mgr de Perpignan sentira s'élever en lui quelque doute et décidera de procéder à l'examen canonique du miracle, il pourra s'autoriser de vénérables modèles.

Le sarcophage de Liano. — Comme S. Charles, dit le docteur Jussano, faisait la visite de l'église de Liano sur la rivière de *Garde*, il apprit qu'il y avait, proche de cette église, un tombeau de pierre qui renfermait des reliques, qu'on honorait comme de véritables reliques de saints. Car le bruit était qu'une nuit, la veille de S. Pierre-aux-Liens, il était sorti une si grande abondance d'eau que tout le cercueil en avait été rempli. Et quoiqu'une grande multitude de personnes des lieux circonvoisins y fussent accourues pour prendre de cette eau, la liqueur, néanmoins, n'était aucunement diminuée, mais la tombe en était toujours aussi pleine... Ce cardinal, qui avait un fort grand respect pour toutes les reliques qu'il rencontrait, voulut voir celles-ci et les examiner, afin de pouvoir ensuite en recommander plus particulièrement la vénération au peuple. Ce qui fut cause que l'on commença à dire en proverbe : « *Que le cardinal Borromée ne laissait en repos ni les vivans ni les morts.* » Enfin, il résolut de visiter ces reliques et il s'informa d'où elles venaient. Mais, ne pouvant rien découvrir de certain, cela le fit entrer en soupçon de quelque tromperie du démon. Pour s'en éclaircir, il commença à vider l'eau du cercueil et à mettre toutes les reliques à sec ; puis il les donna à garder à trois prêtres fidèles, la nuit même que l'eau avait accoutumé d'en couler. Cependant, il ne parut aucune liqueur et il reconnut aussitôt la fourberie. Si bien que, pour remédier à ce mal, il enterra les reliques et le cercueil afin qu'après cela, personne n'ait occasion de les honorer (3).

(1) *Voyage littéraire de deux Religieux bénédictins*, P., 1717, in-4°, II. 61.

(2) J'ai visité deux fois le sanctuaire d'Arles-sur-Tech ; ma seconde visite eut lieu en juillet 1911. J'en ai rapporté, moyennant une offrande, un flacon de l'eau miraculeuse. Les gens du pays à qui j'ai demandé ce qu'ils pensaient de l'origine de l'eau dans la tombe, ne se sont pas gênés pour me répondre qu'elle est introduite par fraude. Je n'entends en tirer aucune conclusion, c'est un fait que je livre bénévolement aux enquêteurs diocésains.

(3) Cité par J.-B. Thiers : *Dissertation sur la Ste Larme de Vendôme*, Amsterdam, 1751, in-12, I, 193-195 ; cf. *Ibid.*, II, 397-399, et Le Roux : *Traité dogmatique sur les faux Miracles*, s. l. (Paris), 1749, in-4°, p. 72.

Le sarcophage de S. Désiré. — Le P. Fodéré, annaliste bourguignon, dont le manuscrit n'a pas été imprimé en entier (1), mais qui est cité, du moins pour cet endroit, par Lecourbe, autre annaliste, celui-là de la ville de Lons-le-Saunier, et non imprimé également (2), raconte que la crédulité populaire attribuait au sarcophage vide de S. Désiré une vertu merveilleuse ; la nuit qui précédait la fête du saint, c'est-à-dire celle du 26 au 27 juillet, le sarcophage, qui se trouvait au fond de la crypte de l'église de Saint-Désiré, se remplissait d'une eau miraculeuse dont chacun, avec empressement, allait puiser un peu. Cette eau était bonne surtout pour les maux d'yeux (3). Or, Fodéré, au dire de Lecourbe, qui eut son manuscrit entre les mains, dit que le prieur des Bénédictins qui desservaient l'église et dont le monastère était contigu, lui avoua que « depuis longtemps le miracle ne se produisait plus ; c'étaient les religieux qui remplissaient la cuve d'eau pendant la nuit. »

Cette confidence fut recueillie par le P. Fodéré, vers 1608 ou 1609, lors du voyage qu'il fit alors en Franche-Comté. La croyance au miracle était générale. Cependant, l'archevêque de Besançon, Ferdinand de Rye, crut devoir intervenir et, en l'année 1616, ordonna aux religieux d'avertir le peuple que l'eau sanctifiée par le tombeau n'avait point une origine surnaturelle (4).

On est autorisé à penser que ni S. Charles Borromée, ni Ferdinand de Rye n'auraient écrit au curé-doyen d'Arles-sur-Tech la lettre d'approbation qui précède son petit volume.

Ces trois premiers miracles forment un groupe des plus homogènes. Les deux derniers ont, il est vrai, cessé de se produire et

(1) Jacques Fodéré : *Narration histor. et topogr. des Couvents de l'Ordre de S. François*, Lyon, P. Rigaud, 1619, in-4°.

(2) Le manuscrit de Lecourbe est à la bibliothèque de Lons-le-Saulnier, *Fonds des manuscrits*, sans numéro d'ordre, car ce fonds est si petit qu'il est constitué à peu près tout entier par une mauvaise copie de *La Pucelle*, de Voltaire, faite du vivant de l'auteur, par les manuscrits de Rouget de Lisle et par le susdit Lecourbe.

(3) Ch. Thuriet, qui a recueilli tardivement cette tradition, date, mais à tort, la rédaction du P. Fodéré de 1628 ; cf. *Traditions popul. de la Haute-Saône et du Jura*, P., 1892, in-12, pp. 230-231.

(4) P.-A. Pidoux : *Vie des SS. de Franche-Comté*, Lons-le-Saulnier, 1908, in-12, I, 88. La cuve de S. Désiré est toujours conservée dans la crypte de l'église de ce nom, où j'ai pu la voir et la toucher, en l'an de grâce 1925.

le premier est permanent, tandis que les deux autres n'étaient qu'annuels. Jadis, le miracle d'Arles-sur-Tech dut se produire uniquement le jour dé la fête des SS. Abdon et Sennen. Aujourd'hui encore, ce jour est, par excellence, le jour du miracle. « Plusieurs fois, dit M. A. Crastre, *notamment* le jour de la fête des saints, qui tombe le 30 juillet, on a tiré de ce tombeau plus d'eau qu'il n'en peut contenir (1).

Nous pouvons admettre que, dans les trois cas, le miracle n'était que périodique. Mais, chose plus importante à noter, les temps de cette périodicité, à peu de chose près, coïncidaient. Il avait lieu, à Arles-sur-Tech, le 30 juillet ; à Liano, dans la nuit du 31 juillet, celle même qui précédait le jour de S. Pierre-aux-Liens, et, à Lons-le-Saunier, dans la nuit du 26 au 27 juillet.

Cette unité de date nous permet d'inférer que nos trois miracles ne sont pas indépendants les uns des autres et qu'ils se rattachent sans doute aux rites d'une même fête ancienne.

Les restes des SS. Abdon et Sennen furent déposés à Rome dans une chapelle du cimetière de Pontien qui renfermait un baptistère (2). Ce baptistère, d'ailleurs, avait une légende. S. Pierre y avait administré, assure-t-on, le sacrement du baptême. Le prêtre Eusèbe y avait baptisé un jeune paralytique, nommé Pontien, et le néophyte était sorti guéri des eaux saintes, ce que voyant, deux païennes, Adria et Paulina s'étaient converties au Seigneur et avaient reçu à leur tour le baptême de la main du pape Etienne. « L'eau alimentée par une source cachée y coulait limpide et intarissable, ce qui la rendait tout à fait propre au baptême par immersion » (3). Or, c'est précisément cette eau merveilleuse qui servit à immerger les reliques de nos SS. Abdon et Sennen dans le tonneau qui les transporta de Rome à Arles-sur-Tech (4).

Il courait peut-être sur l'eau du cimetière Pontien une légende analogue à celle que l'on rapporte à propos du séjour de S. Pierre dans la prison Mamertine, S. Pierre, ayant converti les soldats Processus et Martinianus, manquait d'eau pour les

(1) Ad. Crastre, *loc. cit.*, p. 81.
(2) H.-M. Marucchi : *Eléments d'Arch. chrét.*, P., 1900, in-8°, II, 63.
(3) Ad. Crastre, *loc. cit.*, p. 42.
(4) Ad. Crastre, *loc. cit.*, p. 83.

baptiser. Mais, tout à coup, une eau abondante s'écoula de la roche (1).

Ainsi l'eau miraculeuse d'Arles-sur-Tech, de même que l'eau miraculeuse de Liano, se trouve en relation avec S. Pierre.

Il est plus difficile de saisir quelque trait d'union entre ces deux miracles et celui de S. Désiré. La raison en est dans l'ignorance totale où nous sommes de la vie du saint comtois. Notons cependant que S. Désiré passe, dans la légende locale, pour avoir baptisé beaucoup de néophytes dans la fontaine qui porte encore le nom de *Fontaine de Rome* (2). Le miracle de Lons-le-Saunier, de même que ceux d'Arles-sur-Tech et de Liano, pourrait donc bien avoir aussi son origine à Rome et n'être qu'une copie rituelle d'une cérémonie qui se pratiquait jadis, soit dans le cimetière Pontien, soit à la basilique de Saint-Pierre-ès-Liens.

Il paraît fort vraisemblable d'ailleurs que S. Désiré (27 juillet), le saint de Liano (31 juillet), les SS. Abdon et Sennen (30 juillet) ont dû être associés ou substitués à S. Pierre, dont la fête tombait le 1er août et avec lequel ils sont tous trois en relation par diverses particularités.

II. — Le groupe d'avril : S. Georges et S. Marc, Vinalia et Robigalia

Avant d'essayer de déterminer ce que fut la cérémonie qui est à la base de notre miracle, il nous faut aborder un autre groupe de faits où il sera plus facile de reconnaître ses liaisons avec d'autres rites. Nous le retrouvons d'abord en Orient ; mais, cette fois, sous le patronage de S. Georges.

Dans l'acropole de Volos se trouve une grande citerne carrée, creusée dans le roc, où l'on remarque une enceinte circulaire grossièrement construite en pierres cimentées. Là se fait, chaque année, un miracle célèbre dans le pays. La foule, à un jour fixé, monte sur l'acropole, et les prêtres grecs lui font voir l'enceinte circulaire remplie d'eau, par une grâce spéciale du Seigneur. Le miracle dure vingt-quatre heures, pendant lesquelles les fidèles se succèdent sur la mon-

(1) Baronius : *Annal. Eccl.*, an. 68.

(2) *La Fontaine de Rome* ne jaillit plus au dehors. Elle alimente seulement une sorte de puits au fond de la cave du couvent des Bénédictins devenu la Préfecture.

tagne. Au bout de ce temps, l'eau disparaît. Le secret des prêtres n'est pas difficile à pénétrer. A quelques pas de la grande citerne carrée, on en voit deux autres dont l'entrée est étroite et circulaire, mais qui vont en s'élargissant ; elles communiquent sans doute avec la première par des conduits souterrains. Leur forme, qui les protège contre les rayons du soleil, leur permet de conserver de l'eau pendant les chaleurs de l'été sans que la foule puisse l'apercevoir à cause de la petitesse de l'ouverture et de l'obscurité qui en résulte. Ces citernes, bien pourvues, alimentent facilement leur voisine qui paraît se remplir par miracle. Une chapelle grecque, protégée par deux chênes verts, s'élève près de l'enceinte circulaire pour attester la sainteté du lieu ; mais la dévotion des fidèles a sans doute diminué, car elle tombe en ruines. »

Le miracle de l'eau semble être une des traditions de l'Eglise grecque ; on le retrouve dans plusieurs parties de la Grèce et notamment dans les îles de l'Archipel, où des prêtres le firent voir à Tournefort. Près de la grande citerne carrée et de la chapelle, se voit la trace des soubassements d'une construction carrée, sans doute un édifice religieux de petites dimensions. Dodwell (1) l'a mesurée et lui donne quarante-huit pieds huit pouces anglais de longueur, sur trente-trois pieds cinq pouces de largeur. C'est dans cette enceinte même que se trouvent les deux citernes qui servent à faire le miracle (2).

Ces constatations d'Alfred Mézières ne donnent pas la date du miracle de Volos ; mais nous savons que le sanctuaire dépendait d'un monastère de S. Georges, et la savoureuse relation de Tournefort atteste que le miracle était bien ici sous le patronage de ce grand martyr.

La chapelle de S. Georges Balsami est à quatre milles d'Amorgos, à gauche du port de l'Ouest, tout auprès d'un verger d'arbres fruitiers en terrasse, à la tête d'un potager arrosé par une petite fontaine, parmi des vignes bien cultivées : le lieu nous parut charmant pour la demeure d'un Papas. Quoique la chapelle n'ait que quinze pas de long sur dix de large, elle ne laisse pas d'être divisée en trois nefs par de bonnes murailles, comme si c'était une grande église ; mais les nefs des côtés sont si étroites qu'il n'y saurait passer qu'une personne de front ; on entre dans la chapelle par le coin de la nef qui est à gauche ; et, comme nous découvrîmes d'abord une source d'eau

(1) Dodwell : *A Tour through Greece*, t. II, p. 91.
(2) A. Mézières : *Mém. sur le Pélion et l'Ossa*, P., 1853, in-8°, p. 5.

vis-à-vis de la porte, nous jugeâmes bien que le prétendu miracle n'était pas difficile à expliquer. Cette source, qui est fort petite, se ramasse dans un réservoir long de cinq pieds quatre pouces, sur deux pieds huit pouces de large ; l'eau n'y était pour lors qu'à la hauteur d'environ un pied ; à six pas de là, au bas d'un cabinet pratiqué dans la même nef, est enterrée à fleur de terre cette *urne* si célèbre que l'on vient consulter comme l'oracle de l'Archipel ; c'est un vaisseau de marbre presque oval, haut d'environ deux pieds, large de seize pouces, dont l'ouverture, qui est ronde et de huit pouces de diamètre, se ferme avec une pièce de bois arrêtée par une tringle posée en travers.

Le cabinet est fermé avec plus de soin et ne s'ouvre qu'après qu'on a donné quelque argent pour faire dire des messes ; nous n'y manquâmes pas et nous eûmes le plaisir de découvrir l'urne et de mesurer l'eau qui s'y trouva à sept pouces neuf lignes de hauteur ; mais il ne nous fut pas permis de fouiller plus avant, ni d'examiner le fond de l'urne tout couvert de limon. Le Papas nous dit seulement que c'était la hauteur ordinaire de l'eau ; nous le priâmes de nous faire comprendre en quoi consistait donc ce grand miracle : C'est, dit-il, que l'eau hausse et baisse plusieurs fois dans l'année. On répliqua qu'il se pouvait faire que la décharge du réservoir, qui est tout auprès, plus ou moins abondante, passât au travers de la terre et s'imbibât insensiblement dans ce marbre épais seulement d'environ un pouce et peut-être fêlé dans le fond : ce lieu est fort obscur et il faudrait vider l'urne pour la bien examiner, car le Père Richard soutient que le fond de ce vaisseau n'est que de l'argile. Le Papas se contenta de nous répondre que c'était là un grand miracle.

Nous le priâmes de nous dire s'il était vrai que l'urne se remplît quelquefois dans l'espace d'une demi-heure et qu'elle se vidât visiblement plusieurs fois le jour, en pareil temps ; s'il était vrai que dans un moment on la vît si pleine que l'eau regorgeât par-dessus et qu'un moment après elle devint si sèche qu'il ne parut pas qu'il y eût de l'eau. Le bonhomme, qui se méfiait de nous et qui n'était pas si sot qu'il le paraissait, nous répondit que nous n'avions qu'à rester un peu de temps pour voir ce qui en serait, que pour lui il ne l'avait jamais vue ni tout à fait pleine, ni tout à fait vide ; mais qu'il arrivait par miracle et par la vertu du grand S. Georges qu'elle se haussait et se baissait considérablement dans la même année ; que ceux qui venaient consulter l'urne avant que d'entreprendre quelques affaires d'importance étaient malheureux si l'eau était plus basse qu'à l'ordinaire ; que pour nous, nous devions nous flatter de toutes sortes de prospérités, parce qu'elle n'était pas baissée à notre arrivée ; nous restâmes environ deux heures aux environs de la chapelle à décrire des plantes ou à manger des raisins, détachant de temps en temps

quelqu'un de nous, la bougie à la main, pour voir si l'eau montait ou descendait ; mais elle répondit toujours à notre sonde, qui était un bâton marqué à la hauteur de sept pouces neuf lignes. Enfin, tout bien considéré, nous crûmes qu'il fallait nous en tenir à l'explication qu'en donna notre valet : c'était un garçon de fort bon sens qui, nous croyant embarrassés à concevoir ce mystère, sans recourir à la transpiration de l'eau au travers de la terre et du marbre, sans parler de S. Georges ni de la Vierge Marie, nous dit d'un grand sens (*sic*) froid, que le Papas avait bien la mine, pour entretenir sa marmite de vider et de remplir cette urne de l'eau du réservoir avec la cuiller de son pot, lorsqu'il se présentait des gens qui voulaient être trompés, comme le sont la plupart de ceux qui cherchent des choses merveilleuses.

Cette naïveté nous réjouit : nous nous retirâmes en remerciant le Papas ; mais, comme il entendit quelques éclats de rire, il se douta bien que nous manquions de foi pour l'urne et courut après nous pour nous faire un conte qui pût nous convaincre de cette merveille. Un évêque grec, dit-il, cousu de sequins, allant à Constantinople, dans le dessein d'obtenir quelque dignité plus considérable, voulut consulter l'urne pour savoir si son voyage serait heureux ; mais il la trouva presque vide : chagrin de cette aventure, il passa quatre ou cinq jours à prier et à soupirer ; le Papas, qui le voyait fort triste, s'avisa pieusement de mettre une bonne potée d'eau dans l'urne ; mais il fut bien surpris lui-même, lorsque, venant à la visiter avec l'évêque, il ne trouva pas l'eau plus élevée qu'auparavant : on redoubla les prières au grand S. Georges ; on fut même au grand couvent conjurer la Vierge d'envoyer de l'eau ; le croiriez-vous, Messieurs, continua notre Papas, avec un air plein de confiance, l'eau s'y trouva un beau matin à grande mesure ; l'évêque partit après mille actions de grâces, et ne fut pas arrivé à Paros, qu'il apprit avec une extrême joie que, dans le temps qu'il était à Amorgos, c'est-à-dire dans le temps que l'eau manquait, la mer était couverte de corsaires qui, ne trouvant rien à piller, avaient fait voile, les uns vers la Morée, les autres vers le golfe de Thessalonique ! C'est bien connu, ajouta-t-il, notre sainte urne favorise les armateurs, qu'ils soient chrétiens ou barbares ; ils font enrager le monde lorsqu'ils viennent consulter le grand S. Georges : c'est le vrai général de la milice céleste, et non pas S. Michel de Serpha, comme le prétendent les caloyers de cette île. Après tous ces beaux discours, auxquels nous ne répondions que par des inclinations de tête, nous nous séparâmes fort satisfaits les uns des autres : le Papas de nous avoir conté son histoire, et nous d'avoir connu la supercherie des moines et la simplicité des peuples qu'ils abusent dans les pays d'ignorance et de superstition (1).

(1) Pitton de Tournefort : *Relation d'un Voyage du Levant*, P., 1717, in-4°, t. I, pp. 236-240. Le culte de S. Georges, en Grèce, connaît un miracle analogue ; Pou-

Voilà pour l'Orient ; revenons à l'Occident : Sous l'Aulnaye, vieille gentilhommière, près de La Celle-Saint-Avant, on rencontre la fontaine Saint Marc.

A ce fons, un pèlerinage se rendait chaque an, au jour de la saint Marc. Ancienne source sacrée, elle avait passé, sans transition, du culte gallo-romain au christianisme ; lors du pèlerinage annuel, il se produisait un miracle renouvelé tous les douze mois.

Au moment de la bénédiction de la source guérissante et renommée, dès que le curé de la Celle-Saint-Avant plongeait le bâton de la croix paroissiale dans l'eau, le niveau de la source baissait aussitôt. Et tous les assistants de se pencher sur l'eau, d'en recueillir, d'en asperger leurs têtes et signer leurs fronts.

Or, en 1866, après avoir découvert des médailles et des pièces romaines, on retrouva les vestiges de thermes romains ou gallo-romains au-dessous de la fontaine Saint-Marc.

Les fouilles mirent à jour un hypocauste (ou fourneau calorifère avec tuyaux et système tubulaire permettant de chauffer plusieurs appartements) et un canal conduisant à ces bains les eaux de la fontaine dite de Saint-Marc.

Or, dans le traditionnel miracle de la bénédiction de la source, le canal jouait le premier rôle. Dès que le curé plantait le bâton de la croix dans la source, l'eau baissait, car quelqu'un, en secret, débouchait le canal retrouvé en 1866 et détruit en partie depuis (1).

Les liturgistes catholiques s'accordent pour voir dans les litanies de S. Marc, une substitution voulue aux *Robigalia* (2).

On lit dans Ovide : Au moment où avril n'aura plus que six jours, le printemps sera au milieu de sa course. Ne cherchez plus au ciel,

---

queville l'a découvert inopinément. « En prenant un défilé qu'on suit pour passer de Caravansérail à Saint-Georges, village situé ou plutôt caché dans les entrailles des montagnes, à trois cents toises environ de ce hameau, après être sorti d'un ravin profond, on monte vers une petite chapelle dédiée à S. Georges, près de laquelle on voit jaillir des flancs nus et calcaires de la montagne des sources qui paraissent sortir des pores même des rochers, tant les fentes par lesquelles elles s'échappent sont peu apparentes. Un moine nous raconta que ces eaux étaient chaudes à minuit, le jour de la fête du patron de son église. Cela me rappela l'adage du cardinal Bessarion : que les *miracles nouveaux peuvent, sans péché, nous faire douter des anciens qui étaient aussi bien prouvés.* » POUQUEVILLE : *Voyage de la Grèce*, Paris, 1826, in-8, II, 237.

(1) Jacques ROUGÉ : *Tradit. popul., Région de Loches (Indre-et-Loire)*, P., 1907, in-12, pp. 64-65.

(2) A. PASCAL : *Orig. et Raisons de la Liturgie catholique*, P., Migne, 1844, in-4°, p. 751 ; Mgr DUCHESNE : *Orig. du Culte chrét.*, 1909, in-8°, p. 276 (la première édition est de 1889) ; P. LEJAY : *Rev. d'Hist. et de Littér. relig.* (1902), t. VII, p. 361 ; H. DELEHAYE : *Lég. hagiogr.*, 1905, pp. 202-203 ; H. KELLNER : *L'Année ecclésiastique*, trad. Bund, P., 1900, p. 264.

le bélier d'Hellé, fille d'Athamas, des astres pluvieux se lèvent à l'horizon ; le *chien vient de paraître*. A pareil jour, comme je revenais de Nomentum à Rome, je rencontrai, au milieu du chemin, un cortège où tous étaient vêtus de blanc : c'était le flamine qui se rendait au bois sacré de l'antique Robigo pour livrer aux flammes les entrailles d'une brebis, les entrailles d'un chien. Je m'approchai aussitôt pour être témoin de la cérémonie. Ton flamine, ô Quirinus, prononça ces paroles : « Fatale déesse de la rouille, épargne les *blés naissants* ; permets à leur tige polie de se balancer au-dessus du sillon ; permets aux moissons qui ont prospéré sous l'heureuse influence de constellations propices de croître jusqu'à ce que la faux puisse les moissonner. Ta puissance est grande... Les vents et les pluies sont moins funestes aux trésors de Cérès... Au lieu de t'attaquer aux tendres moissons, ronge le dur fer et détruis tout d'abord ce métal destructeur ; ne vaut-il pas mieux que tu dévores les épées et les javelots homicides ?... Respecte donc Cérès et que le cultivateur puisse toujours bénir ton absence en t'adressant ses vœux ! » Il dit : à sa droite était un tissu grossier à longues laines, une coupe de vin, une cassolette d'encens. Le flamine répand sur les flammes le vin, l'encens, les entrailles d'une brebis et (je l'ai vu de mes yeux) les intestins repoussants d'un chien obscène.

On me demandera pourquoi cette victime nouvelle offerte dans ce sacrifice ? Je l'avais demandé moi-même au flamine et voici sa réponse : « Il est au ciel un chien nommé Icarios ; quand cette constellation se met en mouvement, la terre, desséchée, est en proie à une soif brûlante ; la moisson mûrit avant le temps. C'est en mémoire de cet astre fatal qu'un chien est aussi sacrifié sur l'autel ; c'est son nom seul qui le condamne à périr » (1).

Les *Robigalia* étaient étroitement associées aux *Vinalia* qui les précédaient de deux jours : 23-25 avril (2). Et notre S. Marc paraît avoir hérité des traits de l'une et l'autre fête. Dans certaines provinces de France, on pratiquait alors une véritable consultation sur la prochaine récolte du vin. Dans le Bourbonnais, le jour de la S. Marc, les vignerons d'Ainay-le-Château interrogent l'Évangile pour connaître à l'avance si la récolte du vin sera bonne ou mauvaise. Cette interrogation se fait au moyen d'une clef attachée à un cordon serré dans le livre des Évangiles. Si la clef tourne au moment de la question, la réponse est affirmative (3).

(1) Ovide : *Fastes*, IV, 931-952, éd. Nisard, p. 619.
(2) Voir encore Ovide : *Fastes*, IV, 917 et sq., éd. Nisard, p. 618
(3) F. Pérot : *Folklore bourbonnais*. P., 1908, in-16, p. 79.

Au reste, les *Robigalia* païennes, elles-mêmes, semblent bien avoir été une sorte de prolongement des *Vinalia*. L'Icarios, dont parle Ovide pour expliquer le sacrifice d'un chien en ce jour avait une légende assez significative à cet égard : Icarios, père d'Erigone, ayant donné l'hospitalité à Bacchus, le dieu, pour récompense, lui enseigna la culture de la vigne. Icarios fit boire de la nouvelle liqueur aux bergers de l'Attique, ceux-ci s'enivrèrent et, se croyant empoisonnés, ils tuèrent Icarios et le jetèrent dans un puits. Méra, sa chienne, témoin du meurtre de son maître, en mourut de douleur. Erigone se pendit. Tous trois furent placés parmi les astres : Icarios, sous le nom de Boothès ; Erigone sous celui de la Vierge ; la chienne forma la constellation de la Canicule.

Cette légende est évidemment greffée sur des cérémonies ayant pour but de détourner les chaleurs excessives qui nuiraient à la croissance de la vigne et à l'abondance du vin.

La fête de S. Georges, même en Occident, a conservé des caractères analogues. Dans les pays vignobles des environs de Montluçon, à Disertines, à Marmignolles, à Hure, il est tout spécialement invoqué contre les gelées. Dans ces diverses paroisses et avant la messe qui se chante au jour de sa fête, l'on adjuge au plus offrant et dernier enchérisseur le droit d'offrir « la serviette » à M. saint Georges.

Avant de porter S. Georges à la procession, une jeune fille, choisie par l'adjudicataire, prend la fine serviette que lui offre ce dernier ; elle en essuie d'abord les pieds du saint, puis la procession se met en marche aux cris de : *Vive Monsieur saint Georges, nos vignes n'ont pas gelé (sic), vive Monsieur saint Georges*, et les chanteurs répondent : *sancte George, ora pro nobis.*

De retour et avant de rentrer à l'église, on dépose la statue du saint sur la place, devant un grand bassin rempli du meilleur vin, et les jeunes filles, avec l'adjudicataire de la serviette, s'empressent de laver les pieds de Monsieur saint Georges, puis les jambes et les sabots du cheval sur lequel il est monté ; tout le monde s'est agenouillé à ce moment, puis l'on rentre à l'église, on y chante vêpres, et le soir l'on boit et l'on danse beaucoup aux vivats mille fois répétés de : Vive Monsieur saint Georges !

Mais si les vignes *ont gelé* au printemps, personne ne se présente aux enchères de la serviette, le jour de la fête, et pourtant quatre

jeunes gens de la paroisse ont descendu le saint pour le porter à la procession qui doit avoir lieu ; elle se fait sans enthousiasme ; pas un seul vivat ne se fait entendre ; la foule devient houleuse et, quand elle défile devant la statue, chacun lui dit ironiquement : *Faze: ly don vaire son n'ouvrège à que M'sieu saint Georges.*

Puis, avant d'entrer à l'église, on approche un grand baquet d'eau et on essuie les pieds de M'sieu saint Georges avec un chiffon de toile grossière et on crie à tue-tête : *Ouessé ben bon pré ly co saint, o la laissé jaler nouté vignes* (1).

Chez les Finnois, la fête de S. Georges était chômée. Il n'était permis à personne de travailler ou de faire du bruit. C'est pourquoi les gonds des portes étaient frottés d'huile ou de bière. Toutes ces pratiques avaient pour but d'écarter la foudre des récoltes. On se réunissait dans les bois pour faire des libations de lait. Enfin, détail caractéristique : il était permis de s'enivrer (2).

Il nous faut donc admettre que l'association de la fête de S. Georges et de la fête de S. Marc dans le christianisme correspond à l'association des *Robigalia* et des *Vinalia* dans le paganisme romain.

Mais quelle est la signification de notre miracle dans de semblables fêtes ? Il a certainement présenté un caractère oraculaire et présagé l'abondance ou la médiocrité des récoltes prochaines ; mais ce n'était déjà là qu'une application secondaire d'un rite plus ancien. Les fêtes des 23-25 avril tendaient essentiellement à un double but : détourner des moissons les fléaux de toute nature : rouille, gelée, chaleurs brûlantes, grêle, et attirer sur les mêmes récoltes les pluies fécondantes. Verser de l'eau dans une source sainte, dans une vasque sacrée ou dans un tombeau vénéré, constitue indiscutablement un rite de pluie. Provoquer la soudaine arrivée de l'eau dans ces mêmes puits devait avoir et avait la même efficacité. Cette cérémonie a dû s'accomplir longtemps sans mystère, puis, l'efficacité du rite tendant sans cesse à se déprécier, les prêtres, sous la pression du populaire, toujours avide de merveilleux, finirent par laisser croire à une pro-

(1) F. Pérot, dans *Rev. des Trad. popul.* (1904), t. XIX, p. 476.
(2) Léouzon Le Duc : *La Finlande, son Histoire, sa Mythologie*, P., 1846, in-8°, I, CXX.

duction surnaturelle de l'eau. Le rite a d'abord eu un rôle magique qui, peu à peu, s'est transformé en un rôle oraculaire et, finalement, l'oracle lui-même s'est mué en simple miracle, tout juste propre à surprendre la bonne foi des gens crédules.

La date de ce miracle pouvait d'ailleurs se déplacer quelque peu afin de s'adapter à des circonstances naturelles. C'est ainsi que l'apparition des eaux se fait au Liban, le premier dimanche de mai, et sous le patronage de S. Abdon.

« L'église archiépiscopale *d'Edan*, écrit le R. P. Boucher, est située au pied d'un grand cornu, haut et droit rocher, qui n'a pas une charretée de terre seulement et néanmoins est revêtu et couvert de cinq à six mille cyprès, qui font hérisser cette roche, et obscurcir les nues dans lesquelles ils se cachent et se perdent.

« Jamais je n'ai rien vu qui soit si effroyable et agréable tout ensemble, que cette roche cipressine du pied de laquelle sort une source vive qui donne la vie, l'être et le nom au fleuve *Rossena* qui, tous les ans sans faillir déborde par une vertu divine le premier dimanche du mois de may, qui est le jour et fête de S. Abdon, patron de l'église d'Eden, commençant son débord lorsque l'on commence la sainte messe dans ladite église, et verse des eaux en telle quantité qu'elle grossit et enfle tout ce petit fleuve étrangement et baigne toutes les terres adjacentes dont je vis l'expérience lorsque j'y allai ; ce qui occasionna Monseigneur Georges l'Amiré, archevêque du dit lieu, de me raconter cette singularité telle que je la viens de décrire sommairement » (1).

Ce débordement périodique du Rossena fait nécessairement penser au Nil et S. Abdon semble bien jouer ici le rôle d'Osiris en Egypte. Le caractère liturgique de la fête libanaise dérive évidemment de son rôle naturaliste et secondaire ; le caractère sacré de la fête du Nil dérive de même de la nécessité périodique des cérémonies de fécondation.

Régularisait-on le miracle au moyen d'un système d'écluse ? c'est possible. On ne pouvait, en tous cas, que le placer à l'époque de la crue du grand fleuve africain. Durant la crue, le corps d'Osiris était immergé dans ses eaux. Fut-ce le cas des ossements de l'Abdon libanais lors du débordement du Ros-

(1) R. P. Boucher : *Le Bouquet sacré ou le Voyage de la Terre Sainte* (1612), éd. Rouen-Oursel, 1735, in-12, pp. 505-506.

sena ? Je ne sais ; mais l'on peut se demander si l'histoire de l'immersion des reliques en deux tonnes pleines d'eau lors de leur découverte dans le sol de Rome, n'est pas un souvenir de quelque rite de ce genre.

Ce qu'il y a de certain, c'est que le culte des SS. Abdon et Sennen est un culte agraire en étroite relation avec les récoltes sur pied. Le Bourbonnais, où plus de quarante églises ou paroisses sont sous leur patronage, attesterait à lui seul qu'on les considère comme de grands protecteurs des céréales et des vignes (1).

La fertilité et la fécondité de la terre dépend des eaux et de leur renouvellement. Or, comment l'expliquer d'une façon plus frappante qu'en faisant éclater l'énergie divine ou la vertu des saints au cœur même des éléments ?

III. — Les litanies chrétiennes de fin juillet et leurs relations païennes : Neptunalia-Furinalia

Le miracle de l'apparition ou de la disparition miraculeuse de l'eau dans une tombe sacrée à la fin de juillet paraîtrait moins énigmatique si nous pouvions le rattacher à quelque litanie chrétienne, voire à quelque litanie païenne.

Les « litanies » sont des processions solennelles du clergé et du peuple où l'on récite des prières et où l'on porte des images religieuses et des emblèmes, afin d'obtenir des grâces temporelles telles que l'abondance des récoltes, la fécondité des troupeaux, la santé et la prospérité des peuples. Les litanies étaient très fréquentes dans la Rome chrétienne primitive. Le Pape avait l'habitude de se rendre, en cortège solennel, de sa demeure aux différentes églises de la ville où l'on faisait halte. De là vient l'expression de *Statio* encore aujourd'hui en usage dans les missels. Mais, dans le cours des âges, cet usage s'est perdu. Quelques-unes seulement de ces litanies sont devenues des éléments fixes du culte, à savoir les litanies majeures ou litanies de S. Marc et les litanies mineures plus connues sous le nom de *Rogations* (2).

(1) J.-J. Monet : *Calendrier bourbonnais*, II, 455-456.
(2) H. Kellner : *L'Année ecclésiastique*, P., 1910, petit in-8°, p. 263.

Il est donc fort possible qu'il y ait eu jadis à Rome des litanies à fin juillet ; mais les témoignages directs font défaut. On célébrait, à cette même date, dans le paganisme, un groupe de fêtes, malheureusement fort mal connues, mais qui rappellent cependant par plusieurs traits les *Vinalia* et les *Robigalia* païennes ; je veux parler des *Neptunalia* et des *Furrinalia*.

On a vainement essayé de déterminer le sens et la fin des *Furrinalia* par la seule voie étymologique (1). A l'époque de la Canicule, on célébrait, à Argos, une fête mi-triste, mi-joyeuse. On y expiait la mort de Linos, fils de Psamathé et d'Apollo, qui, exposé par son grand-père maternel, aurait été dévoré par des chiens. Et l'on pratiquait en ce jour un véritable « massacre des chiens » (Kunophontis). On y célébrait en même temps la fête des brebis (*Arnis*) au milieu desquelles Linos avait été élevé, et, le mois fut appelé, à Argos, le mois des brebis ou Arnéios (2).

La concomitance de cette fête grecque et de celle des *Furrinalia* nous permet d'inférer les rites qui se pratiquaient dans celle-ci (3).

Après avoir offert des chiens en sacrifice, le 26 avril, au lever de la Canicule, pour combattre son influence redoutable sur les moissons futures, on offrait encore un semblable sacrifice le 25 juillet, le jour des *Furrinalia*, afin de conjurer l'action de cette étoile malfaisante, alors à son exaltation. Festus appelait la fête de *Furrina*, non point *furrinalia*, mais *furnalia* et peut-être pourrait-on voir dans *Furina* ou *Forina* une forme de *furna* à rapprocher de *furnus* ou de *fornax*, fournaise. *Furrina* signifierait simplement « la brûlante » et désignerait la Canicule (4). On comprend alors que Cicéron ait pu être induit par les usages

(1) J. MARQUARDT : *Le Culte chez les Romains*, I, 241-243 ; M. WARDE-FOWLER : *The Roman Festivals*, London, 1889, p. 124.

(2) CONON : *Narrat.*, 19 ; PAUSANIAS, I, 43 ; cf. DAREMBERG et SAGLIO : V°, *Arnis*, I, 438.

(3) Pline remarque que la rage attaque les chiens précisément à l'époque de la canicule. PLINE, VIII, 63.

(4) P. GAUCKLER pense que Furrina doit être identifiée aux nymphes Forinae dont on a retrouvé le temple sur le Janicule. *Le Sanctuaire syrien du Janicule*, P., 1912, in-8°, pp. 20, 59-60, 70-71, 95-96, 117-118, mais cette identification ne me paraît pas s'imposer. Rien n'empêche qu'il y ait eu des nymphes Furrines distinctes de Furina

mêmes de la fête à rapprocher cette déesse des Furies, ces dévorantes (1).

Les *Furrinalia* étaient précédées des *Neptunalia* (23 juillet) (2) durant lesquelles nécessairement on intercédait auprès des divinités de l'eau et des sources pour atténuer la chaleur et la sécheresse qui sont ordinairement de règle lorsque le chien triomphe dans le Ciel. Et je serais tenté de faire remonter à cette fête la liturgie d'où naquit notre miracle chrétien des 26-31 juillet. Au dire de Tite-Live, il arriva qu'au temple de Neptune, situé au milieu du cirque Flaminius, l'autel du Dieu avait été inondé de sueur (3). Cet autel païen, qui produit de l'eau, ne rappelle-t-il pas nos sarcophages chrétiens ? Le groupe *Neptunalia-Furrinalia* aux 23-25 juillet, est une sorte de doublet des Vinalia-Robigalia, aux 23-25 avril, et j'inclinerais à croire que nos fêtes de juillet précèdent exactement les secondes *Ambarvales*, que l'on place ordinairement à la fin de mai, sans motif suffisant. Nous savons que les premières suivaient les *Robigalia* et que les secondes tombaient à l'époque des moissons, et nous ne sommes pas moins certain que l'on n'a jamais coupé les blés au 29 mai, même en Italie. Ecoutons Virgile :

> Que toute la jeunesse des champs vienne avec toi adorer Cérès ; offrez-lui des gâteaux de miel délayés dans le vin et le lait, que la victime chargée d'espérances soit promenée trois fois autour des moissons nouvelles (*novas fruges*) et que tout le chœur champêtre l'accompagne en triomphe. Appelez à grands cris Cérès dans vos demeures ; et que personne ne mette la faucille dans ses blés mûrs (*maturis aristis*) avant que, le front ceint d'une branche de chêne, il n'ait, joyeux danseur, sauté d'un pied rustique et entonné l'hymne de Cérès (4).

A ces litanies païennes, rien d'étonnant, donc, si l'on a tenté d'opposer des litanies chrétiennes, peut-être même les litanies

(1) Cette hypothèse, qui transformait Furina en Furie, fut adoptée par l'opinion populaire. Cf. Gauckler : *Le Sanctuaire syrien du Janicule*, P., 1912, in-8°, p. 23.

(2) Sur les Neptunalia du 23 juillet, voir ce mot in Daremberg et Saglio; M. Albert : *Castor et Pollux*, pp. 60-83; A. Piganiol : *Recherches sur les Jeux romains*, P., 1923, p. 50.

(3) Tite-Live, XXVIII, 11.

(4) Virgile : *Géorgiques*, I, 343, 349, éd. Nisard, 189.

des SS. Abdon et Semen. Il est remarquable, en tous cas, que l'on ait prétendu avoir transféré leurs restes dans une église de S. Marc, où précisément se pratiquait la litanie majeure. Il est à présumer qu'il y eut beaucoup d'autres tentatives analogues, dont les traces ou le souvenir ont aujourd'hui totalement disparu.

Dans la plupart des litanies instituées afin d'obtenir la pluie, il fut jadis d'usage de promener quelque dragon que l'on jetait ensuite à l'eau. Ce rite de pluie se pratiquait aux Rogations ; il se pratiquait aussi aux litanies de S. Marc ou de S. Georges.

Guillaume Durand, suivant en cela Paul, moine du Mont-Cassin, explique ainsi l'origine des litanies de S. Marc : « Du temps du pape Pélage, il y eut une telle inondation dans l'Italie que les eaux montèrent jusqu'aux fenêtres supérieures du temple de Néron. Alors, par le Tibre, remonta une multitude de serpents parmi lesquels était un immense dragon dont le souffle ou la respiration corrompit l'air, d'où résulta la peste inguinale ou enflure de l'aine. De tous côtés mouraient subitement ceux qui étaient atteints du fléau. Alors, le pape Pélage prescrivit à tous un jeûne ou une procession. Mais pendant la procession, le pontife mourut lui-même avec soixante-dix autres. Grégoire I^er^, surnommé le Grand, lui succéda et ordonna que cette litanie fût pratiquée dans tout le monde chrétien. C'est pourquoi elle est appelée grégorienne ou romaine » (1). Le fameux Graouilli de Metz fut longtemps processionné aux jours des Rogations et de S. Marc.

Rien de pareil, dira-t-on, à la fin de juillet. Il ne faut pas oublier la Tarasque que l'on promène au 29 juillet sur les bords du *Rhône* en mémoire du dragon dont Ste Marthe délivra les territoires d'Arles et d'Avignon (2). Mais quel rapport avec les SS. Abdon et Semnen ? Il existe une légende des martyrs Maris et Martha, fils et fille d'empereur, originaires de Perse, qui fut

(1) G. Durand : *Rational.*, liv. VI, ch. XII, trad. Barthélemy, IV, pp. 274-275.

(2) On conserve à Arles, en l'église Saint-Honorat, le tombeau de S. Concorde, év. d'Arles, décédé au IV^e^ siècle. Or, ce tombeau se trouve rempli d'eau au plein de la lune. Chatelain : *Martyrologe* au 16 janvier, et C. Leber : *Collection des meill. Dissert.*, IX, 409-410. Dans Leber, on rapproche même ce fait merveilleux de celui d'Arles-sur-Tech ; malheureusement, nous ignorons la date de la fête de S. Concorde et même si on l'a jamais solennisée.

inspirée par la légende des SS. Abdon et Semen (1), et par des souvenirs provençaux (2). Enfin, S. Pierre, associé aux miracles de Liano et d'Arles-sur-Tech et par suite aux litanies du 30 juillet, joue parfois un rôle dans les litanies d'avril. Certains liturgistes prétendent, en effet, que les litanies de S. Marc se célébraient à cette époque pour commémorer l'anniversaire du jour où le premier des Apôtres, entrant dans Rome, était venu apporter à la ville éternelle la dignité inamissible de capitale suprême de toute la chrétienté (3).

IV. — Le miracle de l'apparition des eaux et le rite baptismal, particulièrement a Paques

Au pied de la ville d'Alexandrie de Lycie, au château de Cédébrat, il y a des fonts baptismaux d'une seule pierre qui se remplissent d'eux-mêmes le jour de Pâques. Cette eau y demeure jusqu'au jour de la Pentecôte, après quoi elle disparaît. « Si quelqu'un doute de ces deux miracles, déclare Moschus, il n'y a pas loin d'ici aux lieux où ils s'opèrent et il lui sera facile de s'assurer de leur vérité » (4).

S. Marcellin, évêque d'Embrun, obtint du Seigneur que le baptistère qu'il avait fondé dans sa ville se remplît tous les ans d'eau vivifiante, le jour du samedi saint, et qu'il demeurât plein pendant toute la semaine de Pâques. Ce miracle persistait encore au temps d'Adon, évêque de Vienne, qui en a rendu témoignage (5).

Jadis, à Tridon, en Italie, aux Vigiles de Pâques et de la Pentecôte, on donnait le baptême avec une eau merveilleusement transparente qui jaillissait spontanément des fonts (6). Ce mira-

(1) A. Dufourcq: *Gest. Mart.*, P., 1900, t. I, pp. 231-232.
(2) P. Saintyves: *Les SS. success. des Dieux*, P., 1906.
(3) Dom Guéranger: *L'Année Liturgique*, Pâques, t. II, pp. 426-427.
(4) Moschus: *Pratum spirituale*, cap. 215; cf. Fleury: *Hist. ecclés.*, l. XXIII, c. 35.
(5) *Martyrol. gallicanum*, I, 220; Grégoire de Tours: *Gloire des Conf.*, 69; cf. Dom Rivet: *H. L. F.*, III, 46, et Mgr J.-I. Depéry: *Hist. hagiol. du Dioc. de Gap*, Gap, 1862, pp. 68-69. Le miracle se produisit d'abord le jour de Noël.
(6) Berchorius: *Redactor., moral*, lib. XIV, cap. XXX; Cassiodore: *Var.*, I, XVI, Epist. XXXIII.

cle des sources se produisait également en Espagne, dans la glorieuse Lusitanie.

On voit, au territoire d'Osser (1), près Séville, une piscine de sculpture antique en forme de croix et faite de marbres divers, admirablement travaillés. Les chrétiens ont élevé au-dessus un édifice d'une grande hauteur et parfaitement éclairé. Lorsque l'année est sur son déclin, et au jour sacré où le Seigneur, en présence du traître rempli de confusion, donne à ses disciples la cène mystique, les citoyens se rendent dans ce lieu, précédés de leur évêque et aspirant d'avance les émanations d'un arôme sacré. Après les prières récitées par le prêtre, ils font sceller les portes du temple avec des cachets pour attendre la manifestation de la vertu divine. Le troisième jour, qui est celui du Sabbat, lorsque les populations accourent en ce lieu pour être baptisées, l'évêque s'y rend de nouveau avec les habitants et, après avoir fait l'inspection des cachets mis sur les portes, il ordonne qu'elles soient ouvertes. Chose admirable : la piscine qu'on avait laissée vide se trouve aussi emplie que le boisseau l'est par le blé qui comble ses bords, et l'on voit le liquide s'agiter çà et là, sans se répandre d'aucun côté. Lorsqu'il a été sanctifié par des exorcismes et qu'on y a jeté le chrême, tout le peuple y puise par dévotion, et chacun en remplit un vase qu'il remporte au logis pour son salut, aussi bien que pour protéger son champ et ses vignes par la plus bienfaisante des aspersions. Et, quoique l'on y puise, sans compter, une multitude d'amphores, cette eau ne diminue jamais. Au premier enfant que l'on y plonge, elle reprend son niveau et, quand tous y ont été baptisés, les eaux, se retirant d'elles-mêmes, disparaissent par une voie qu'on ignore, après être apparues d'une manière également inexplicable.

Théodégisile (2), le roi de ces pays, voyant le miracle qui se faisait par ces sources consacrées à Dieu, se dit en lui-même que c'était là un stratagème des Romains (car ils appellent Romains les hommes de notre religion) et non l'effet d'une vertu divine. Aussi, l'année suivante, étant arrivé sur les lieux, il fit mettre sur la porte de l'édifice ses sceaux avec celui de l'évêque et plaça des gardes alentour, afin de découvrir si, par un ingénieux artifice, quelque complice de la supercherie ne faisait pas arriver l'eau dans les fonts. Il fit la même chose une seconde année. Une troisième année, il réunit un grand nombre d'hommes et fit creuser des fossés autour de la basilique pour s'assurer si les eaux n'étaient pas amenées par des conduits cachés. Ces fossés avaient vingt-cinq pieds de profondeur et quinze de largeur. Cependant, l'on ne trouva rien de caché en terre. Arrivé au terme de

(1) D'aucuns disent d'Osset.
(2) Vers l'année 548. Voy. Grégoire : *Hist. Eccles.*, liv. III, chap. XXX.

sa vie, par suite, je le crois, de l'indiscrétion de cette recherche, il ne mérita pas de voir une quatrième fois l'anniversaire du jour où ce mystère s'accomplissait, ,lui qui avait eu l'audace de vouloir sonder les mystères de la vertu divine (1).

On sait que la fixation du jour de la fête de Pâques ne se fit pas sans difficultés. Depuis le Concile de Nicée, c'est une fête mobile qui se célèbre le premier dimanche après la pleine lune qui suit l'équinoxe du printemps. Cependant, même après la décision du Concile, il y eut, dans diverses églises occidentales, des tentatives pour en faire une fête fixe que l'on célébrerait le 21 ou le 25 mars. Ce fut l'usage quelque temps dans les Gaules.

Notre miracle fut utilisé, du moins en certains cas, à la destruction de cet usage : « L'année 565, écrit encore Grégoire de Tours, il y eut doute sur la Pâque. Dans les Gaules, nous, avec beaucoup de cités, nous célébrâmes la sainte Pâque le quatorzième jour des Calendes de mai (18 avril) ; d'autres, avec les Espagnols, tinrent cette solennité le douzième jour des Calendes d'avril (21 mars). Cependant, *ces fontaines*, qui, en Espagne, se remplissent par la volonté de Dieu, se trouvèrent remplies le jour de notre Pâque » (2). Grégoire de Tours attache d'ailleurs beaucoup d'importance à ce miracle pour la détermination de la date de la Pâque, car il y revient : « *Nous avons pris soigneusement des informations*, dit-il, *et les fontaines, qui, en Espagne, se remplissent miraculeusement, se sont trouvées remplies le jour que nous avons choisi pour notre Pâque* » (3).

Pascasius, évêque de Lylibée, grand ami de S. Léon, assure qu'il y avait de son temps, en Sicile, dans de hautes montagnes et des forêts épaisses, un petit village nommé Meltines, où était une église bâtie fort pauvrement, mais dont les fonts baptismaux se remplissaient d'eux-mêmes, tous les ans, la nuit de Pâques, à l'heure du baptême solennel, sans qu'il y eût ni canal, ni tuyau, ni aucune eau voisine. Après qu'on avait baptisé le peu de gens qui s'y trouvaient, l'eau s'écoulait comme elle était venue, sans avoir aucune décharge.

(1) Grégoire de Tours : *Gloire des Mart.*, I, 24-25 ; *Hist. eccles.*, VI, 43 ; cf. Ildefonse : *De Baptismo*, 105-106.
(2) *Hist. eccles.*, V, 17.
(3) *Hist. eccles.*, X, 23.

L'année 417, il y eut des difficultés sur le jour auquel on devait célébrer la Pâque ; quelques occidentaux en firent la fête le 25 de mars. Le prêtre de Meltines voulut, suivant l'usage, baptiser cette nuit-là ; mais il attendit l'eau inutilement jusqu'au soir ; elle ne vint point, et ceux qui devaient être baptisés furent obligés de se retirer sans le sacrement ; cependant, on prétendit que la nuit du samedi au dimanche 22 avril, les fonts furent remplis d'eau à l'heure du baptême, d'où l'on conclut que ceux-là s'étaient trompés qui avaient célébré la Pâque le 25 mars (1).

Dans les années où Pâques tombe le 23 ou même le 25 avril, cette fête coïncide avec nos litanies de S. Georges ou de S. Marc, et il est fort possible, par suite de cette coïncidence, qu'il y ait eu emprunt. J'incline à le penser. Ne promenait-on pas un dragon à Reims dans la procession de la fête de Pâques (2). Mais comment expliquer que notre miracle, associé durant les litanies de juillet et d'avril à des rites de fécondité et plus exactement à des rites de pluie, se trouve ici en relation avec des rites d'initiation ? Les rites d'initiation ont souvent coïncidé avec les fêtes saisonnières et particulièrement avec les fêtes du printemps ; par une sorte de besoin de communion avec la nature, on rythmait la vie de l'homme sur la vie de la terre et l'on fixait les dates importantes de ses transformations aux moments solennels entre tous où la nature se renouvelle. Les rites d'aspersion sont tantôt des rites de pluie et de fécondité, tantôt des rites de purification et d'initiation. Nul doute, d'ailleurs, que l'on ait pratiqué des rites de ce genre dans nos litanies. N'avons-nous pas vu que l'eau du tombeau des SS. Abdon et Sennen provenait d'un soi-disant baptistère de S. Pierre ? S. Désiré ne passe-t-il pas pour avoir beaucoup baptisé en la fontaine de Rome ? voilà pour la fin de juillet. Mais nous avons pu noter qu'à la Celle-Saint-Avant, au jour de S. Marc, les assistants se lavaient dans la source où se produisait le miracle. Les Nestoriens baptisaient le jour de la fête de S. Georges (3).

(1) Cf. Paschasius : *Epistola ad Leonen Pontificem apud Epistolae S. Leonis post. Epist.*, 63 ; Ballerini, t. I, p. 607.
(2) Bérenger-Féraud : *Superstitions et Survivances*, I, 235.
(3) Corblet : *Hist. du Sacrement de Baptême*, P., 1881, in-8°, I, 492.

Noël et l'Épiphanie furent longtemps célébrés en Orient par des aspersions rituelles, véritables ablutions solstitiales qui avaient un caractère saisonnier des plus accentués. Ce furent également des jours de baptême dans de nombreuses églises locales, tant orientales qu'occidentales (1). Nous y retrouvons également notre miracle. D'après Grégoire de Tours, ce n'était pas précisément à Pâques que s'emplissait le baptistère d'Embrun, mais le jour de Noël et le jour de la Cène du Seigneur (2). Moschus raconte que le baptistère de Soruba, près de Caenopoli (Morée), dans l'ancienne province de Lycie, s'emplissait miraculeusement en trois heures, le jour de l'Epiphanie, et se désemplissait visiblement en autant de temps, lorsqu'on avait cessé de baptiser (3).

La relation de notre miracle avec des rites de baptême au jour de l'Epiphanie est donc indiscutable. Voici maintenant ce même jour en relation avec les récoltes. Dans la grotte de Sassenage (Isère), dit un voyageur du XVIIe siècle : « On voit deux creux ronds médiocrement profonds que la nature a faits dans un rocher solide ; ils sont vides pendant toute l'année ; mais, le jour des Rois, l'eau y entre à travers le rocher, quoiqu'il n'y ait ni trou, ni crevasse, et le lendemain, il n'y paraît plus; les habitants du voisinage connaissent, à la quantité de l'eau qu'ils reçoivent chaque année, si la récolte sera bonne ou mauvaise ; l'une de ces cuves annonce la fertilité du bled et l'autre celle des vignes ; et une longue expérience fait voir qu'ils ne s'y trompent jamais » (4).

Ainsi, notre miracle, tour à tour associé à des rites producteurs de la pluie et de la fécondité, à des rites oraculaires ou à des rites de purification, se retrouve sous ces différentes formes, aux mêmes dates saisonnières. Que ce soit au solstice d'hiver ou à l'équinoxe du printemps, à Noël (Epiphanie) ou à Pâques, ou aux litanies d'avril ou de juillet, nous retrouvons toujours le même miracle associé aux mêmes rites. Le miracle n'est ici qu'une exégèse de rites très anciens.

(1) J. Corblet, *loc. cit.*, P., 1861, in-8°, I, 481-487.
(2) *De Glor. Conf.*, 69, éd. Bordier, P., 1862, II, 37.
(3) Moschus : *Pratum spirituale*, 314.
(4) C. Jordan : *Voyages hist. de l'Europe*, P., 1695, in-12, I, 262 ; Chorier : *Hist. du Dauphiné*, I, ch. 13, rapporte aussi cette tradition.

V. — La divination par l'eau montante. — L'Ordalie

La forme primitive d'un rite, ou plus exactement son utilisation ou sa signification originelle, évolue nécessairement avec le temps ; de plus, cette évolution présente des variations importantes suivant les milieux et les races. Le rite de verser de l'eau dans une vasque ou dans un gouffre sacré se retrouve dans tout l'Orient méditerranéen, en relation avec le mythe du déluge ; il a donné naissance, en maintes régions, au miracle de l'eau qui remplit d'elle-même, et par suite miraculeusement, la vasque ou le gouffre sacré, et s'est transformé en même temps en rite divinatoire ; mais, tandis que dans le christianisme il a fini par s'adapter à un rite d'initiation : le baptême ; dans le paganisme gréco-asiatique il s'est transformé en ordalie. « Dans un lieu nommé Aphaca (Afka), qui est entre Héliopolis et Byblos, était un temple de Vénus auprès duquel il y avait un étang qui ressemblait à une piscine faite de main d'homme. Près du temple et dans les endroits voisins, on voit un feu semblable à une lampe ou à un globe, toutes les fois qu'on s'y rassemble aux jours marqués pour cela. Ce prodige a duré jusqu'à notre temps (v^e^ siècle). Tous ceux qui se trouvaient à cette assemblée apportaient en don à Vénus des ouvrages d'or et d'argent, des toiles de lin ou de byssus, ou de quelque autre matière précieuse. Ils jetaient ces offrandes dans l'étang : si elles étaient agréables à la déesse, les toiles allaient au fond de l'eau, de même que les ouvrages de métal ; si, au contraire, elles ne lui plaisaient pas, les ouvrages de métal, de même que les toiles, nageaient au-dessus de l'eau. L'année qui précéda la ruine de leur état, les Palmyréniens s'étant assemblés en ce lieu, le jour de la fête, tous les dons d'or, d'argent ou de toile qu'ils jetèrent dans l'étang, en l'honneur de la déesse, allèrent au fond ; mais, l'année suivante, qui fut celle de la chute de leur empire, tous les dons nagèrent sur l'eau » (1). M. Rouvier a retrouvé le véritable emplacement du bassin avec les canaux qui amenaient l'eau. On conçoit aisément, dit-il, combien il était facile au collège sacerdotal de pra-

(1) Zosime : *Hist. romaine*, l. I, *in-fine*.

tiquer toutes espèces de fraudes, prises pour de vrais miracles par l'ignorance du vulgaire, grâce au réservoir artificiel établi dans le voisinage du temple (1). Il suffisait, en effet, d'une brusque élévation des eaux dans l'étang pour que toutes les offrandes fussent rejetées à la surface. Mais nous n'avons ici qu'un simple rite divinatoire ; de même, à Dinos, où les eaux se précipitaient dans le gouffre sacré lorsqu'on y jetait les offrandes.

D'autre part, nous connaissons plusieurs cas où le même rite divinatoire, qui ne donnait primitivement que des oracles relatifs à la prospérité individuelle ou collective, s'est mué en ordalie.

« D'après le roman d'Achille Tatius à Aphrodisias, la jeune fille soupçonnée d'avoir failli à l'honneur se soumet à l'épreuve par l'eau du Styx. » Elle entre dans une source dont l'eau lui arrive à mi-jambes. Elle porte au cou une tablette sur laquelle est inscrit son serment. Si le serment est véridique, le niveau de l'eau ne change pas. S'il est faux, l'eau indignée lui monte jusqu'au cou et va recouvrir la tablette mensongère. Toujours en Bythinie, une rivière qui avait reçu le nom d'Horcos, passait pour se jeter avec violence sur le parjure et l'entraîner dans ses tourbillons. On admettait, il est vrai, qu'il y avait moyen d'échapper par la fuite ; on n'en croyait pas moins que ce serment était la plus redoutable des épreuves (2). Mais la coutume d'Aphrodisias rappelle bien mieux encore celle que Porphyre (3) décrit chez les Indous et qui se retrouve dans le vieux code tchèque (§ 68). Les Brahmanes faisaient traverser, aux parties, l'étang de l'épreuve. Pour le juste, l'eau restait au niveau normal : elle lui atteignait le genou. Au coupable, elle allait jusqu'à la tête (4).

Dans le christianisme, l'évolution du rite a été surtout influencée par l'idée de purification ; dans le paganisme, par l'idée de justice. Aujourd'hui, à Arles-sur-Tech, on ne se souvient plus guère de la valeur purificatrice des eaux originaires du baptistère des Catacombes ; on se contente de venir y puiser un élixir sou-

(1) Dr J. Rouvier : *Le Temple de Vénus à Afka*, Paris, 1900, in-8°, p. 30.
(2) Arrien dans *Eustathe*, ad. Ili, II, 754; FGH III, 595, f. 43.
(3) *Sur le Styx*, dans Stobée : *Eccles. phys.*, I, 3, p. 56.
(4) G. Glotz : *L'Ordalie dans la Grèce primitive*, P., 1904, in-8°, p. 79.

verain contre toutes les maladies, véritable panacée. Le sanctuaire d'Afka est maintenant en ruines ; cependant, les musulmans du pays, qui sont Metoualis, viennent encore à la source sacrée qu'avaient captée les prêtres, pour y laver les enfants malades et les fiévreux (1). Les uns et les autres demandent aux eaux saintes de les purifier de leurs misères ; les uns et les autres y appellent de l'injustice du sort à la clémence et à la justice des saints : « O SS. Abdon et Semen ! ô Ste Vénus d'Afka ! ayez pitié de nos infirmités. »

Il est temps de jeter un coup d'œil en arrière, sans nous laisser entraîner plus loin par la fécondité des rites, leurs multiples utilisations et leurs bienfaits miraculeux. La chûte de l'eau provoque magiquement la chûte de l'eau, puisque le semblable engendre le semblable. Pour accréditer l'activité de ce rite élémentaire, on a imaginé de verser l'eau dans un bassin ou dans une source, l'association de l'eau de chûte à l'eau déjà captée par la terre renforçant l'action magique ; le bruit de l'eau tombant dans l'eau a nécessairement un pouvoir d'appel. L'activité magique, ainsi renforcée, il ne s'agissait que de la faire jouer en des temps favorables ; au début de l'année ou du printemps. L'heure initiale, le moment où l'année recommence, celui où la verdure va reparaître sont des instants de choix pour l'action magique, si l'on veut que ses bienfaits se répandent sur toute la période où la terre donne ses fleurs et ses fruits ou mieux sur l'année entière (2). De là les cérémonies des primitifs et du paganisme antique au début de l'année ; de là les Vinalia et les Robigalia. Un rituel semblable ne paraît pas moins opportun lorsque vient l'heure terrible où le grand soleil d'été s'associe aux astres malfaisants pour dessécher et brûler toute végétation ; de là encore tant de cérémonies estivales ; de là les Neptunalia-Furinalia. Il est facile de comprendre que de telles cérémonies qui remontent aux premiers âges de l'humanité seront presque indéracinables, tant que la conception scientifique du monde demeurera le privilège d'une minorité. Aussi bien ne pouvons-nous

(1) Dr J. Rouvier, *loc. cit.*, p. 31.

(2) P. Saintyves : *Les Notions de Temps et d'Eternité dans la magie et la religion*, dans *Revue d'Hist. des Religions* (1919), LXXIX, 86-90.

nous étonner si ces cérémonies ont survécu en quelque manière dans le christianisme.

Le rite de libation a pu se dissimuler, masqué ou transmué en miracle, mais la montée de l'eau dans un gouffre, dans une citerne ou dans une fontaine n'en est, nous le savons, qu'une conséquence. Que ce prodige de l'eau montante ait engendré à son tour d'autres miracles : horoscopes, ordalies, purifications initiatiques, c'est la logique même de la magie.

Les rites magico-religieux s'adressent nécessairement à des personnages surnaturels, divinités, démons, anges ou saints. La prière, la liturgie entière ne prennent tout leur élan et toute leur force que si elles invoquent des personnages définis auxquels on peut parler comme à un ami ou à un père. La foi est une confiance et la prière aussi.

Ajoutons enfin que le personnage n'importe guère ; ce peut être Bacchus, Neptune ou Vénus ; les SS. Abdon et Sennen, S. Georges ou Jésus. Il n'importe pas davantage, moins encore peut-être, que leur vie soit une histoire véritable pourvu qu'elle explique ou justifie en quelque façon les miracles du rite.

Sur le sol, où les rites déploient leur végétation persistante, le miracle et la légende nécessairement fleurissent et ceux-ci à leur tour fécondent le sol où les rites puisent leur impérissable vie. Ainsi tout à la fois s'éternisent la légende, le miracle et les rites.

CHAPITRE X

LES SORTS DES SAINTS ET LEURS MODÈLES PAIENS

Les savantes recherches de Du Cange sur les *Sorts des Saints*, et les nombreuses études qui ont été consacrées à ce sujet depuis ce grand érudit, semblaient bien avoir épuisé la matière (1). Mais au jubilé en l'honneur de M. Alfred Loisy, M. Richard Ganszyniec a remis en question l'opinion courante sur l'origine païenne des sorts bibliques. A son avis, on les aurait confondus à tort avec les *Sorts des Apôtres*. Il ne sera donc pas inutile de revenir sur cette question, et bien des lecteurs ne seront sans doute pas fâchés de trouver ici une histoire d'ensemble de ces curieuses méthodes divinatoires.

§ I. — La rhapsodomancie chez les Grecs et les Romains : *sortes Homericae* et *sortes Virgilianae*

C'était un usage très répandu chez les Grecs et les Romains d'ouvrir au hasard un livre considéré comme inspiré et de tirer du premier passage qui se présentait à la vue une interprétation propre à faire connaître l'avenir. L'antiquité grecque regardait comme inspirés non seulement les recueils d'oracles attribués à Orphée ou à Musée, mais les œuvres de grands poètes nationaux,

(1) Pour la bibliographie du sujet, voir à la fin de cette étude.

comme Homère, Hésiode, Euripide. Les chresmologues parlaient, de l'aveu de tous, au nom des dieux. Quant aux poètes, n'étaient-ils pas les organes des Muses et n'assuraient-ils pas recevoir d'elles leurs inspirations ? On ne faisait d'ailleurs aucune difficulté pour le croire : le rythme des vers, qui en fait un chant, les apparente étroitement aux incantations et aux oracles. Personne ne doutait que la poésie découlât d'un jaillissement divin.

Ce furent surtout les écrits d'Homère, le poète par excellence, qui servirent à cette espèce de consultation, d'où le nom de *sortes Homericae*. L'Iliade et l'Odyssée sont remplis d'un grand nombre de traits de religion et de morale, et contiennent une prodigieuse variété d'événements, de sentences et de maximes ; aussi n'est-il pas étonnant qu'en y jetant les yeux, par hasard ou de dessein formé, on ait cru y trouver des prédictions ou des conseils.

Le plus ancien témoignage où l'on fasse allusion à cette façon d'interroger les dieux nous vient d'Hérodote ; « Onomacrite, dit-il, avait fait un recueil des oracles de Musée ; mais, pour être assuré qu'on y découvrirait facilement l'annonce de la destruction des îles voisines de Lemnos, il y avait inséré un oracle dans ce sens. Pris sur le fait par Lasus d'Hermione, il fut chassé d'Athènes par l'un des sept sages de la Grèce, Hipparque, fils de Pisistrate » (1).

Ce genre de divination n'était pas seulement usité par le populaire ; les plus grand personnages de l'antiquité, ceux principalement qui aspiraient à gouverner et même les philosophes ne le méprisaient point.

Socrate, dans sa prison, entendant réciter ces vers qu'Homère met dans la bouche d'Achille :

« J'arriverai le troisième jour à la fertile Phtie » (2),

dit sur-le-champ : « je n'ai plus que trois jours à vivre. » Il jouait sur le sens équivoque du mot *phtie* qui, en grec, signifie à la fois le pays de Phtie et la corruption ou la mort. Cette espèce

(1) Hérodote : *Histoires*, VII, 6.
(2) *Iliade*, IX, 362.

de prédiction fut d'autant moins oubliée qu'elle eut lieu en présence d'Eschine et se réalisa effectivement (1).

Le destin de Brutus lui fut annoncé par un présage. Comme il célébrait, après le meurtre de César, l'anniversaire de sa naissance, et qu'il voulait citer un vers grec, le premier qui s'offrit à sa mémoire fut ce vers d'Homère :

> Mais le sort et Phébus ont décidé ma perte (2).

Ce fut, en effet, Apollon, dont César et Antoine avaient pris le nom pour mot d'ordre à la bataille de Philippes, qui dirigea ses traits contre Brutus (3).

Ces deux exemples de cléromancie utilisant des vers d'Homère, apportés comme par hasard, trahissent d'ailleurs l'habitude où l'on était de consulter l'œuvre du grand aveugle.

A la suite de Rabelais, on cite habituellement un troisième exemple, dont on peut se demander s'il n'aurait pas été forgé par ce grand homme ; l'empereur Macrin, curieux d'apprendre si son règne serait long et heureux, tomba sur ces deux vers d'Homère :

> Vieillard, de jeunes guerriers vous pressent furieusement ;
> Et vous êtes menacé d'une triste vieillesse (4).

« De fait, ajoute Rabelais, il estoit vieux, et ayant obtenu l'empire seulement un an et deux mois, fut, par Héliagabalus, jeune et puissant, dépossédé et occis » (5).

Les Romains pratiquèrent la rhapsodomancie à l'envi des Grecs, mais ils consultaient leurs propres poètes, tels Claudien ou Virgile. Les *sortes Virgilianae* étaient d'un usage bien plus courant que les *sortes Claudinae* et cela se conçoit : Virgile, comme Homère, avait créé un monde tout entier. La religion et la morale occupaient une place éminente dans l'*Enéide* et les

(1) Diogène LAERCE : *Vies des Philosophes*, II, IV, 12. D'après une autre version, c'est une femme d'une rare beauté qui, dans un songe, aurait appelé Socrate par son nom, et lui aurait cité ce vers prophétique.

(2) *Iliade*, XVI, 849.

(3) Valère MAXIME : *Des Faits et des Paroles mémorables*, l. I, c. VI, § 7.

(4) *Iliade*, VIII, 102.

(5) RABELAIS, II, 10, éd. Desmarets, I, p. 462, cite ces trois exemples des *sorts Homériques*. Voir aussi DU RENSEL : *Recherches hist. sur les Sorts*, p. 289, qui renvoie à Lampride, mais à tort et sans référence précise.

aventures individuelles s'y confondaient avec l'histoire des origines d'un peuple. Qu'il s'agisse de la vie guerrière ou rurale, du gouvernement ou des mœurs privées, on était sûr de trouver, dans l'œuvre virgilienne, la règle ou la maxime, ou plutôt l'oracle dont on avait besoin.

Nous ne savons rien des consultations populaires ; mais l'histoire des empereurs romains nous permet de nous faire une idée de la vogue de cette pratique. Adrien, tribun de la seconde légion, inquiet de savoir quelles étaient les dispositions de Trajan à son égard, et s'il le désignerait pour son successeur, ayant interrogé les sorts reçut cette réponse :

> Mais quel noble vieillard paraît dans le lointain,
> L'olivier sur le front, l'encensoir à la main ?
> A cette barbe blanche, à ce maintien auguste,
> Je reconnais Numa, prêtre saint et roi juste,
> Qui, créateur du culte et fondateur des lois,
> Passa d'un toit obscur dans le palais des rois (1).

Comme nous ne sommes pas difficiles sur les choses qui flattent nos désirs, quelques légères convenances qu'Adrien trouva dans ces vers avec son caractère, ses inclinations, le goût qu'il avait pour la philosophie et pour les cérémonies religieuses le rassurèrent, et si l'on ajoute foi à Spartien, le fortifièrent dans l'espérance qu'il avait de parvenir à l'Empire (2).

Lampride rapporte qu'Alexandre Sévère (3), qui devait pour lors être très jeune, puisqu'il n'avait que treize ans lorsqu'il fut nommé empereur, s'appliquant avec ardeur à l'étude de la philosophie et de la musique, Mammée sa mère lui conseilla de faire plutôt son occupation des arts et des sciences nécessaires à ceux qui sont destinés à gouverner les hommes. Alexandre se conforma d'autant plus volontiers à cet avis qu'ayant consulté Virgile sur le sort qui lui était réservé, il crut y trouver un présage assuré de son élévation à l'Empire dans ces vers fameux :

(1) *Enéide*, VI, 108 :

> *Quis procul ille autem ramis insignis olivæ*
> *Sacra ferens ! nosco crines, incanaque menta*
> *Regis Romani; primus qui legibus urbem*
> *Fundabit, Curibus parvis et paupere terra*
> *Missus in imperium magnum...*

(2) Spartien : *Histoire Auguste : Adrien*, c. 2.
(3) Lampride : *Histoire Auguste : Alexandre Sévère*, c. 14.

D'autres avec plus d'art (cédons-leur cette gloire)
Coloreront la toile, ou d'une habile main,
Feront vivre le marbre et respirer l'airain,
....
Toi, Romain, souviens-toi de régir l'Univers.
Donne aux vassaux la paix, aux rebelles des fers ;
Fais chérir de tes lois la sagesse profonde :
Voilà les arts de Rome et des maîtres du monde ! (1).

Claude le Gothique ou le divin Claude, devenu empereur, consulta la Fontaine d'Apone sur ce qui le concernait ; il reçut cette réponse :

Trois étés le verront régner sur le Latium (2).

Et celle-ci, pour ce qui regardait le sort de ses descendants :

Il n'y aura pas de bornes à leur grandeur, ni à la durée de leur puissance (3).

Enfin Claude, désireux de s'associer son frère Quentil dans le gouvernement de l'empire, reçut du même oracle cette troisième réponse virgilienne :

Les destins ne feront que le montrer au monde (4).

Tréballius Pollion, dont nous tenons ces détails, nous les donne comme une preuve décisive de la divine mission de Claude et de ceux de sa race (5).

Intéressé par ce sujet, Rabelais nous cite encore le cas de Clodius Albin qui, « soucieux d'entendre sa bonne adventure », reçut cet avis (6) :

Ce chevalier, grand tumulte advenant,
L'Estat romain sera entretenant,

(1) *Enéide:*

Excudent alii spirantia mollius aera,
Credo equidem, etc...
Tu regere imperio populos Romane memento
Hae tibi erunt artes...

(2) *Enéide*, I, 265:

Tertia dum Latio regnantem viderit aestas.

(3) *Enéide*, I, 278-279:

His ego nec metas rerum nec tempora pono;
Imperium sine fine dedi...

(4) *Enéide*, VI, 870:

Ostendent terris hunc tantum fatas, neque ultra.

(5) *Histoire Auguste: Claude*, 10, éd. Nisard, p. 561.

(6) Rabelais: *Le Gargantua et le Pantagruel*, III, 10, éd. Desmarets et Rathery, I. 463; cf. *Histoire Auguste: Clodius Albin*, 5, éd. Nisard, p. 403.

Des Carthagènes victoire aura belle
Et des Gaulois s'ils se montrent rebelles (1).

Ces divers exemples démontrent, à n'en pas douter, que par *sorts Virgiliens*, on ne désignait pas seulement un présage fortuit, un *omen*, mais les réponses obtenues en allant consulter l'oracle en quelque sanctuaire, tel celui de la Fontaine d'Apone. Comment se pratiquait cette consultation ? La longueur de certaines réponses, l'utilisation de vers assez distants d'un même passage, donnent à penser que l'on se reportait au texte même de l'Enéide.

M. R. Ganszyniec pense « que l'on prenait, dans une urne, les sorts qui portaient l'indication des vers du poète sélectionné d'avance » (2). Si je comprends bien, l'urne contenait de nombreux petits morceaux de parchemin portant tous quelque extrait de Virgile et le consultant devait y puiser le premier qui lui tombait sous la main.

On pouvait tout aussi bien, après l'avoir choisi au hasard, dérouler l'un des nombreux *volumina* qui contenaient l'*Enéide* et, de loin, indiquer avec une baguette le passage oraculaire. On conçoit également que l'on pouvait en jetant les dés déterminer le livre et la colonne, voire le vers où l'on devait se reporter.

Au reste, nous verrons plus loin que S. Augustin, dans ses Confessions, indique, à n'en pas douter, qu'une telle consultation se faisait de son temps, en déroulant les pages d'un poète. Aussi bien ne saurions-nous blâmer l'abbé Du Resnel et Bouché-Leclercq, qui ont pensé que c'était là le procédé habituel pour consulter les Sorts (3). Il suffisait de se rendre dans le sanctuaire d'un oracle, et, après l'avoir prié, d'y ouvrir Homère ou Virgile.

L'habitude d'interroger les dieux au moyen de l'*Enéide* survécut-elle à la disparition du paganisme ? La chose est fort possible, je dirai même probable. Durant le moyen âge, on plaçait volontiers Virgile et les Sybilles à côté d'Isaïe. L'ode à Pollion

(1) *Enéide*, VI, 858 :
Hic rem Romanam magno turbante tumultu
Sistet eques, etc...

(2) Ganszyniec : *Les Sortes Sanctorum*, dans *Jubilé en l'Honneur de M. Lotsy*. III, 50.

(3) A. Bouché-Leclercq : *Hist. de la Divination dans l'Antiquité*, I, 196.

fut longtemps considérée comme une prophétie messianique, et l'*Enéide*, qui chantait les origines de la ville des papes, semblait entretenir quelque parenté avec l'Ancien Testament.

Nous trouvons des allusions aux Sorts des païens dans les chansons de geste, mais sans indication sur la façon dont on les interrogeait (1). Du silence des poètes et des romanciers sur le sujet, pendant presque tout le moyen âge, doit-on conclure que les *sorts Virgiliens* de la Renaissance ne sont qu'une imitation profane des sorts bibliques ? (2). Les humanistes et Rabelais nous en fournissent surabondamment la preuve ; connaissant parfaitement la tradition gréco-romaine, c'est à elle qu'ils se réfèrent. La méthode utilisée par l'antiquité pour cette consultation leur a semblé être celle même que le christianisme avait pratiquée pour les *sorts bibliques*. Si on leur en eût fait grief, ils n'eussent pas manqué de répondre : toutes les hypothèses que l'on peut faire se réduisent essentiellement à une sorte de lecture faite au hasard d'Homère ou de Virgile, et l'analogie de tous ces procédés domine de beaucoup les variations dont on tenterait de faire état.

Voici celle que décrit Pantagruel donnant conseil à Panurge : « Or, voyez ce que vous ferez si bon vous semble. Apportez-moi les œuvres de Virgile, et, par trois fois, avec l'ongle les ouvrant, explorerons pour les vers, du nombre entre nous convenu, le sort futur de votre mariage » (3). Rabelais décrit très vraisemblablement une pratique courante ; on peut même se demander si cet ancien moine n'a pas tenu le vieux poète lorsqu'Amy le Cordelier, qui séjourna au couvent de Fontenay-le-Comte en même temps que lui, consultait les sorts virgiliens. « Quand il explora, dit Rabelais, pour savoir s'il échapperait à l'embûche des farfadets, il rencontra ce vers (4) :

Laisse soudain ces nations barbares
Laisse soudain ces rivages avares.

(1) A.-J. Dickman : *Le Rôle du Surnaturel dans les Chansons de geste*, P., 1926, 104 et 179-180.
(2) R. Ganszyniec : *Les Sortes sanctorum*, III, 50.
(3) Rabelais, III, 10, éd. citée, P. 1857, I, 460-461.
(4) *Enéide*, III, 44 :

Heu ! fuge crudeles terras, fuge litus avarum.

Puis eschappa de leurs mains sain et saulve » (1).

S'agit-il, dans ces deux passages, d'un simple jeu d'humaniste ressuscitant une coutume désuète ? Ce n'est pas impossible, mais que penser alors de ces lignes de Cardan ?

« Les sorts Virgiliens sont connus de tous, et quelques personnes croient encore qu'ils renferment une part de vérité » (2). Vraie pour l'Italie et pour la France, cette observation l'était, sans doute, aussi pour l'Angleterre. Dans une visite à la Bibliothèque d'Oxford, lord Falkland et Charles Ier eurent l'idée de consulter un vénérable exemplaire de Virgile ; et nous savons même que les passages sur lesquels ils tombèrent offrirent une coïncidence remarquable avec la situation présente du roi et les malheurs qui devaient le frapper (3).

Du Ve au XVIe siècle, l'Eglise ne cessa pas de lutter contre les amateurs de sorts païens. Nous allons l'établir par de nombreux textes ecclésiastiques. Même longtemps après le XVIe, ils n'avaient pas entièrement disparus ; je me souviens que sur les bancs du collège, quelques-uns de mes camarades se servaient encore de leur Virgile pour prendre une détermination dans les cas qui les embarrassaient. Vous direz peut-être que c'était un jeu, il y avait bien là quelque chose de plus ; c'était indiscutablement une survivance.

§ II. — La bibliomancie parmi les chrétiens ou les sorts des saints du Ve siècle a la fin du IXe

Malgré la vogue des sorts virgiliens dans le christianisme, ce ne fut là qu'une pratique exceptionnelle. La Bible n'était-elle

(1) Rabelais, III, 10, éd. citée, I, 463-464.

(2) *De Sapientia*, l. III, p. 225.

(3) Disraeli : *Amenities of literature*, II, 35, qui renvoie à l'*Enéide* IV, 614, et XI, 152.

(4) *Les sortes Homericae* et *Virgilianae*, au dire d'Alfred Maury, seraient eux-mêmes un reste de la méthode divinatoire pratiquée par les Hébreux sous le nom de Bath-Kol. A. Maury : *La Magie et l'Astrologie dans l'Antiquité et le Moyen Age*, P., 1860, in-8°, p. 156, note 3. C'est là une erreur. On ne sait pas au juste en quoi consistait ce mode de divination, mais l'opinion la plus vraisemblable en fait une sorte d'écho ou de parole jaillissante. Vigouroux : Vo *Bath-Kol*, dans *Dict. de la Bible*, P., 1895, in-4°, I, 1506-1507.

pas à la fois un livre inspiré et un recueil de prophéties, et n'offrait-elle pas pour toutes les circonstances de la vie des règles, des sentences, des apophtegmes, voire des allégories et des paraboles? La bibliomancie devint une pratique courante chez les Grecs et les Romains devenus chrétiens. Ce furent surtout le Psautier, les Evangiles et les Actes des Apôtres qui remplacèrent l'*Iliade*, l'*Odyssée* et l'*Enéide*. Les chrétiens y trouvèrent d'admirables réponses qui toutes, promesse ou menace, les tournaient vers Dieu. Nous en rencontrons, dès le IIIe siècle, de nombreux exemples, alors que le paganisme était encore, en Afrique et en Europe, en pleine vitalité.

Dès le Ve siècle, S. Gaudin de Brescia, qui mourut en 420, déclare que les *Sorts* font partie de l'idolâtrie : *Partes Idololatriae sunt auguria et sortes* (1) et le pape Gélase, en 494, met au nombre des apocryphes un livre qui portait le titre de *Sortes Apostolorum* (2). Qu'était-ce au juste que ce livre ? Nous l'ignorons, mais tout le monde est d'accord pour penser qu'il s'agissait d'un ouvrage où l'on avait groupé un certain nombre de traits ou de sentences tirés du Nouveau Testament et plus particulièrement des Actes des Apôtres.

Cette double condamnation indique assez nettement que, durant le Ve siècle, du moins en Italie, dans le pays de Virgile, l'Eglise entama la lutte contre des procédés de divination qui, sous un couvert chrétien, perpétuaient des pratiques païennes. Toutefois, il nous faut observer que l'état d'esprit des évêques n'était pas le même dans tous les pays. Nous pouvons en juger par ce qui se passait en Afrique.

S. Augustin admettait l'usage des sorts dans les cas embarrassants. Dans un temps de persécution, il autorisait les prêtres à tirer au sort ceux qui sortiraient de la ville. C'était une façon de s'en remettre à Dieu pour distinguer les sujets les plus nécessaires à l'Église et les mieux préparés à souffrir le martyre (3). Ailleurs encore, ce grand homme estime que pour éviter toute

(1) *Tract. 4 Lect. de Exod.*, cité par THIERS : *Traité des Superstitions*, I, 240.
(2) LABBE : *Concilia*, IV, 1263 ; cf. FABRICIUS : *Codex Apocr. N. Test.*, I, 138 ; II, 416. Sur le décret de Gelase, voir HÉFÉLÉ-LECLERCQ : *Hist. des Conciles*, II, 2e part., pp. 940-941.
(3) *Epistola*, 180.

acception de personnes on peut, dans l'exercice de la charité, recourir au sort (1).

D'une façon générale, ce saint docteur était singulièrement enclin à l'étude des sciences divinatoires. Comme un vieux médecin de ses amis s'efforçait de le détourner de l'astrologie, et de lui persuader que c'était une science vaine et trompeuse, il lui objecta certaines réponses véridiques des sorts et les succès de certains astrologues. Le vieillard lui répondit : « Si quelqu'un ouvre le livre d'un poète, dont le dessein était très éloigné des sujets pour lesquels on le consulte au hasard, il arrive assez souvent, par une étrange rencontre, qu'il tombe sur un vers qui semble se rapporter aux questions dont il s'agit. Mais il ne faut pas s'étonner si l'esprit de l'homme, poussé par quelque instinct plus élevé, et sans savoir ce qui se passe en lui-même, peut, par hasard et non par science, répondre quelque chose qui s'accorde aux actions et à l'état des affaires de celui qui l'interroge » (2).

Cependant, Augustin ne se laissa point persuader, et lui-même, à demi-converti, mais encore tout empêtré dans ses anciennes habitudes, consultera les Epîtres de S. Paul pour y découvrir les intentions de Dieu à son égard. Il écrivait :

« Comme je pleurais très amèrement, dans une profonde affliction de mon cœur, j'entendis sortir de la maison la plus proche une voix, comme d'un jeune garçon ou d'une fille, qui disait et répétait souvent en chantant : « Prenez et lisez, prenez et lisez. » Je changeai soudain de visage et commençai à penser en moi-même si les enfants ont accoutumé de chanter, en certains jeux, quelque chose de semblable ; et il ne me souvint point de l'avoir jamais remarqué. Ainsi j'arrêtai le cours de mes larmes, et me levai sans pouvoir penser autre chose, sinon que Dieu me commandait d'ouvrir le livre sacré et de lire le premier endroit que je trouverais, car j'avais appris que S. Antoine, étant un jour entré dans l'église lorsqu'on lisait l'Evangile, avait reçu comme particulièrement adressées à lui ces paroles qu'on en lisait : « Allez, vendez tout ce que vous avez et donnez-le aux pauvres, vous aurez un trésor dans le Ciel, venez et me suivez », et que, par cet oracle, il fut dans le même moment converti à vous. Je retournai donc aussitôt là où Alype était assis parce que j'y avais laissé le livre

(1) *De Doctrina christiana*, I, 28. On trouvera les deux textes dans Thiers : *Traité des Superstitions*, I, 234-235.

(2) *Confessions*, IV, 3, éd. Charpentier, P., 1863, p. 106.

de l'apôtre. Je pris le livre, je l'ouvris, et, dans le premier endroit que je rencontrai, je lus tout bas ces paroles : « Ne vivez pas dans les festins et dans l'ivresse, ni dans les impudicités et les débauches, ni dans les contentions et les envies ; mais revêtez-vous de Notre Seigneur Jésus-Christ, et ne cherchez à contenter votre chair selon les plaisirs de votre sensualité. » Je n'en voulus pas lire davantage, et aussi n'en était-il pas besoin, car avec cette pensée, il se répandit dans mon cœur comme une lumière calme qui dissipa toutes les ténèbres de mes doutes.

Alors, après avoir marqué cet endroit du livre avec le doigt ou je ne sais quelle autre marque, je le fermai, et, avec un visage tranquille, je fis entendre à Alype ce qui m'était arrivé. Lui, de son côté, me découvrit ce qui se passait en lui. Je le lui montrai et, considérant avec attention ce qui suivait dans ce passage à quoi je n'avais pas pris garde, il trouve ces mots : « Assistez celui qui est faible dans la foi. » Ce qu'il prit pour lui, et me le déclara aussitôt, et, fortifié par cette exhortation, sans hésiter ni retarder, il se joignit à moi par une bonne et sainte résolution fort convenable à ses mœurs, qui, depuis longtemps, avaient été sans comparaison plus pures et plus réglées que les miennes. De là, nous allâmes trouver ma mère, et lui ayant dit ce qui était arrivé, elle s'en réjouit (1).

Enfin, une fois converti et devenu pasteur d'âmes, S. Augustin ne condamne pas absolument les sorts. Voici ce qu'il répond à Janvier, qui l'interroge à ce sujet :

« J'aime mieux voir le peuple chrétien lire l'avenir dans les Evangiles, que de le voir consulter les démons. Les oracles divins ne concernent que l'autre vie et il ne convient pas de les appliquer au néant de la vie présente et aux affaires du siècle » (2).

Lorsqu'Augustin parle de la consultation des démons, il vise, évidemment, les sorts en usage dans les temples du paganisme, et reconnaît donc pleinement leur entière similitude avec les *sorts bibliques*. De son temps, sans doute, interrogeait-on les Evangiles par les mêmes procédés que les anciens employaient pour consulter Homère ou Virgile. Le vieux médecin qui cherchait à persuader Augustin de la vanité des sciences divinatoires lui disait encore : « Si quelqu'un consulte les pages d'un poète : *Si enim de paginis poetae cujus piam longe aliud canentis atque*

(1) *Confessions*, VIII, 12, éd. Charpentier, P., 1865, in-12, pp. 297-299.
(2) *Epist.*, LV, *ad Januarium*, c. 37, dans *Opera*, Paris, 1679, in-f°, I, 143

intendentis cum forte quis consulit... » Ce passage ne suppose-t-il pas, en effet, que l'on ouvrait au hasard les pages mêmes du livre ?

Si un homme comme S. Augustin montrait une telle bienveillance pour les méthodes divinatoires, on peut imaginer ce que fut la crédulité des chrétiens de son temps, et leur inclination à continuer les pratiques païennes de ce genre.

Au reste, l'Orient du v^e^ siècle nous montre le même état d'esprit que l'Afrique. Des saints n'hésitent pas à s'enquérir par la voix du sort des volontés divines, telle Ste Marthe, mère de S. Siméon Stylite (1). On lit dans la vie de S. Daniel Stylite, qui vivait sous les règnes de Léon et de Zénon, que les parents de ce fameux solitaire le menèrent à l'âge de cinq ans à un saint Abbé, afin qu'il lui imposât un nom ; que cet Abbé leur répondit que ce n'était pas à lui, mais à Dieu à prononcer sur ce qu'ils désiraient ; et qu'ayant ordonné à l'enfant de prendre un des livres qui étaient sur l'autel, cet enfant lui avait apporté, non par hasard, dit l'auteur dont ce récit est tiré, mais par une inspiration divine, le livre du prophète Daniel. Ceci ayant fait comprendre au saint Abbé que la volonté de Dieu était que le jeune enfant fût appelé Daniel, il lui avait donné le nom de ce prophète (2).

Les mêmes pratiques sont courantes dans la Gaule du v^e^ siècle :

Non seulement on employait les sorts des Saints pour se déterminer dans les occasions ordinaires de la vie, mais même dans les élections des évêques lorsqu'il y avait partage. La vie de S. Agnan fait foi que c'est de cette manière qu'il fut nommé évêque d'Orléans. S. Euverte, qui occupait le siège de cette ville sur la fin du v^e^ siècle, se trouvant accablé de vieillesse, et voulant le désigner pour son successeur, le clergé et le peuple s'opposèrent vivement à ce choix ; S. Euverte prit la parole et leur dit : — Si vous voulez un évêque agréable à Dieu, sachez que vous devez mettre Agnan à ma place. — Mais pour leur faire connaître clairement que telle était la volonté de Dieu, après que ce prélat eut indiqué, selon la coutume, un jeûne de trois jours, il fit mettre d'un côté sur l'autel des billets (*brevia*), et de l'autre les Psaumes, les Épîtres de S. Paul, et les Évangiles. Ce que l'historien appelle ici *brevia*, c'étaient des billets sur chacun desquels on écrivait le nom d'un des candidats ; S. Euverte fit ensuite amener un enfant qui n'avait point encore l'usage de la parole, et lui commanda de

(1) *Vita S. Marthae matris S. Symeonis Jun. Styl.*, n° 58.
(2) Du Ressel, *l. l.*, p. 297.

prendre au hasard un de ces billets ; l'enfant ayant obéi, il tira celui qui portait le nom de S. Agnan, et se mit à crier à haute voix : « Agnan est le pontife que Dieu vous a choisi. » Mais S. Euverte, continue l'historien, pour satisfaire tout le monde, voulut encore interroger les livres saints ; le premier verset qui se présenta dans les Psaumes fut celui-ci : *Heureux celui que vous avez choisi et pris, il demeurera dans notre temple* (1) ; on trouva dans S. Paul ces mots : *Personne ne peut mettre un autre fondement que celui qui a été posé* (2) ; et enfin dans l'évangile ces paroles : *C'est sur cette pierre que je bâtirai mon Eglise.* Ces témoignages parurent si décisifs en faveur de S. Agnan, qu'ils lui réunirent tous les suffrages, et qu'il fut placé aux acclamations du peuple sur le siège d'Orléans » (3).

Ce qui se passait sur les bords de la Loire, se retrouvait sans doute en bien d'autres pays de la Gaule ; c'est du moins ce que nous permet de supposer le XVI^e^ canon du Concile de Vannes (462). Il s'exprime ainsi :

« Les *Sortes sanctorum* et autres manières de scruter l'avenir sont défendues. Les clercs qui s'y adonnent sont exclus de l'Eglise ».

Au début du VI^e^ siècle, en 506, le Concile d'Agde renouvelle la même condamnation par son XLII^e^ canon :

« S'il se trouve des clercs et des laïques qui, sous le voile de la religion, et au moyen de ce qu'ils appellent faussement les sorts des Saints, *quas mentiuntur sortes sanctorum*, exercent l'art de la divination, et promettent de faire connaître l'avenir, qu'ils soient exclus de l'Eglise ; que tout clerc ou laïque convaincu d'avoir enseigné ou exercé cet art, soit excommunié » (4).

Mais cette réprobation ne vise pas tant les *Sorts des Saints* ou la méthode de divination que la volonté d'en vivre ou d'en faire un métier.

Le premier Concile d'Orléans, en 511, ne condamne pas seulement les professionnels, mais ceux aussi qui les consultent. On lit dans son XXX^e^ canon :

(1) *Psaumes*, LXIV, 5.

(2) *I Corinthiens*, III, 11.

(3) DU RESNEL, *loc. laud.*, pp. 295-296, d'après BALUZE : *Capitul.*, II, 1038 ; *Decr. de Chartres*, pars II, C. 57.

(4) LABBE : *Concil.*, IV, 1390 ; HEFELÉ-LECLERCQ : *Hist. des Conciles*, II, 2^e^ p., p. 997.

« Soient excommuniés ceux qui observent les divinations, les augures ou les sorts appelés faussement les sorts des Saints » (1).

Toutefois, la pratique continue d'avoir cours dans les milieux les plus instruits, voire les plus religieux :

C'est ainsi encore que Ste Consorce, fille de S. Eucher, mort évêque de Lyon vers l'an 529, arrêta les poursuites d'un jeune homme riche et puissant qui voulait l'épouser, quoiqu'elle eût formé la résolution de prendre le voile ; mais comme elle ne pouvait refuser cette alliance sans attirer quelque persécution sur elle-même et sur sa famille, Ste Consorce demanda sept jours pour prendre son parti. Ce temps qu'elle passa dans le jeûne et dans la prière étant expiré, le jeune homme, accompagné des plus illustres matrones du pays, vint la trouver pour savoir sa réponse : — « Je ne puis, lui dit-elle, ni vous accepter, ni vous refuser pour mon époux, tout est entre les mains de Dieu ; mais si vous l'agréez, allons à l'église, faisons-y dire une messe, posons le livre des Evangiles sur l'autel, et, après avoir fait ensemble une prière commune, ouvrons le livre et apprenons la volonté de Dieu dans le chapitre qui se présentera le premier. » — La proposition ayant paru raisonnable, sainte Consorce lut ces paroles : *Quiconque aime son père et sa mère plus que moi, n'est pas digne de moi ;* sur quoi, pénétrée de joie, elle dit au jeune homme qu'elle ne pouvait être son épouse et qu'elle allait se consacrer, selon ses premières vues, au service de Dieu » (2).

On avait volontiers recours aux sorts des saints pour savoir si l'on devait faire un pèlerinage. S. Pétroc, abbé en Cornouailles, au VI^e^ siècle, entreprend la visite de Lieux Saints après avoir lu ce passage d'Isaïe : *Erit Sepulchrum gloriosum* (3).

Grégoire de Tours, que l'Eglise a placé au nombre de ses saints, nous fait connaître plusieurs exemples de ces consultations, et nous ne voyons nulle part qu'il les désapprouve :

Chramne s'était révolté contre son père, Clotaire I^er^, et, se trouvant à Dijon, entra dans la basilique et demanda à l'évêque S. Tetrian ce qu'il pensait de ses desseins : « Les clercs ayant posé trois livres sur l'autel, les Prophètes, les Apôtres et les Evangiles, prièrent le Seigneur

(1) LABBE : *Concil.*, IV, 1409 ; HÉFELÉ-LECLERCQ : *Hist. des Conciles*, II, 2^e^ p., p. 1014.

(2) DU RESSEL, *l. l.*, p. 293, d'après *Vita Consortiae*, c. 9, dans *Act. Sanct. ord. S. Bened.*, I, 247 ; voir aussi F. TROUCHE : *Ephém. des SS. de Provence*, Aix, 1925, I. 60.

(3) *Act. SS.*, Junii I, 401.

de montrer ce qui arriverait à Chramne, et de déclarer par la puissance divine s'il devait réussir, ou du moins s'il règnerait ; en même temps, ils firent une convention, savoir que chacun d'eux lirait à la messe le passage qu'ils auraient trouvé à la première ouverture du livre. Ayant donc ouvert le premier de tous les livres des Prophètes, ils trouvent : *J'arracherai de là mes ceps et ils seront dans la désolation ; au lieu de porter de bons raisins, ils n'ont donné que de mauvais fruits* (1). Le livre de l'Apôtre ayant été ouvert, ils lurent : *Vous savez bien, mes frères, que le jour du Seigneur viendra comme un voleur dans la nuit. Lorsqu'ils auront dit : Paix et sécurité, la mort fondra sur eux tout d'un coup comme les douleurs de l'enfantement sur une femme, et ils ne pourront l'éviter* (2). Enfin le Seigneur dit par son Evangile : *Celui qui n'écoute pas mes paroles est comparable à un insensé qui édifie sa maison sur le sable ; la pluie est tombée, les torrents se sont précipités, les vents ont soufflé contre elle avec violence et elle s'est écroulée et la ruine a été grande* (3).

Toutes ces réponses parurent fort menaçantes et furent regardées comme des prédictions de la mort tragique de ce prince infortuné (4).

Grégoire de Tours, bien loin de nier la valeur et la légitimité des sorts des Saints, oppose leur certitude aux mensonges des oracles païens.

Mérovée, écrit-il, racontait beaucoup de crimes de son père et de sa marâtre, et quoiqu'ils fussent vrais en partie, Dieu, je crois, n'approuva pas qu'ils fussent divulgués par un fils, comme je l'ai reconnu par ce qui arriva par la suite. En effet, un jour qu'il m'avait invité à sa table, tandis que nous étions assis l'un près de l'autre, il me demanda instamment de lui lire quelque chose pour l'instruction de son âme. Ayant donc ouvert le livre de Salomon, je pris le premier verset qui s'offrit à ma vue ; il contenait ces paroles : « L'œil qui regarde son père en face, qu'il soit crevé par les corbeaux des vallées » (5). Il ne comprit pas, mais je considérai ce verset comme mis sous nos yeux par le Seigneur.

A la même époque, Gontran envoya un serviteur vers une femme qui avait un esprit de pythonisse, afin qu'elle lui découvrit ce qui devait lui arriver. Il affirmait, d'ailleurs, qu'elle lui avait annoncé, avant l'événement, non seulement l'année, mais le jour et l'heure où

(1) *Isaïe*, V, 4.
(2) *I. Thess.*, V, 2-3.
(3) *Matth.*, VII, 26-28.
(4) *Hist. Eccles. des Francs*, IV, 16, éd. Bordier, I, 164-165.
(5) *Proverbes*, XXX, 17.

mourrait Charibert. Par un serviteur, elle lui répondit : « Il doit arriver que le roi Chilpéric mourra cette année, et que le roi Mérovée, à l'exclusion de ses frères, sera maître de tout le royaume. Pour toi, tu seras cinq ans duc de tous ses Etats ; mais la sixième année, dans une cité des Gaules, située sur le bord de la Loire, à la droite (gauche) de ce fleuve, tu obtiendras par la faveur du peuple, la grâce de l'épiscopat, puis tu sortiras de ce monde vieillard et plein de jours. » Quand les serviteurs, de retour, eurent rapporté cela à leur maître, aussitôt celui-ci, gonflé de vanité, comme s'il eut été déjà installé dans la chaire de l'église de Tours, vint me dire cette prédiction. Je me moquai de sa folie en lui disant : « *C'est à Dieu qu'il faut demander ces choses, on ne doit point croire aux promesses du diable ;* car il fut menteur dès le commencement et il n'a jamais dit la vérité. »

Néanmoins, Gontram ne manqua pas de faire connaître cette prédiction à Mérovée. « Cependant celui-ci, ne s'en rapportant pas à la pythonisse, plaça trois livres sur le tombeau de S. Martin, savoir le Psautier, les Rois, les Evangiles, et passa toute la nuit en prières, demandant que le saint confesseur lui montrât ce qui arriverait, et que le Seigneur lui fît connaître s'il pourrait ou non arriver au trône. Ensuite, ayant continué pendant trois jours ses jeûnes, ses veilles et ses prières, il s'approcha de nouveau près du bienheureux tombeau, et ouvrit un des livres, qui était celui des Rois : Or, le premier verset de la page à laquelle il l'ouvrit, était celui-ci : *Parce que vous avez abandonné le Seigneur votre Dieu, pour courir après des dieux étrangers et n'avez point marché droit devant lui, le Seigneur votre Dieu vous a livrés entre les mains de vos ennemis* (1). Dans le Psautier, le verset qu'il trouva, fut : *C'est en punition de leur perfidie que vous leur avez envoyé ces maux : vous les avez renversés dans le temps qu'ils s'élevaient. Comment sont-ils tombés dans la désolation ? Ils ont manqué tout à coup, ils ont péri à cause de leurs iniquités* (2). Il trouva ceci dans les Evangiles : *Vous savez que la Pâque se fera dans deux jours, et que le fils de l'homme sera livré pour être crucifié* (3). Confondu par ces réponses, il pleura longtemps sur le tombeau du bienheureux pontife (4).

Pour Grégoire de Tours, c'est là un procédé de divination des plus légitimes, les *sortes Homericae* qui s'adressent aux démons doivent être rejetés, mais il n'en est pas de même des *sortes biblicae*, ils s'adressent à Dieu. L'historien des Francs n'hésitait pas à y avoir recours pour lui-même. Leudarte, comte de Tours,

(1) III. *Rois*, IX, 9.
(2) *Psaumes*, LXXII, 18-19.
(3) *Matth.*, XXVI, 2.
(4) *Hist. Eccles. des Francs*, V, 14, éd. Bordier, I, 228-231.

cherchant à le perdre dans l'esprit de Frédégonde, vint à Tours avec de mauvais desseins contre lui.

« Apprenant cela, écrit le saint évêque, j'entrai dans l'oratoire et je pris le livre des poèmes de David, pour y trouver, en l'ouvrant, quelque verset consolateur. Je tombai sur ceci : *Il les a fait sortir avec l'espérance et ils n'ont pas craint, et la mer à couvert leurs ennemis* (1). Pendant ce temps Leudarte et sa suite s'étaient embarqués sur le fleuve, dans un ponton formé de deux bateaux. Le barque qui portait Leudarte s'enfonça, et s'il ne se fût échappé à la nage, il eût peut-être péri ainsi que ses compagnons » (2).

Quelques années avant la mort de Grégoire de Tours († 595), le Concile d'Auxerre (578) déclarait en son quatrième canon :

« *On ne doit pas pratiquer les* sorts des saints, *ni faire attention à ce qu'on fait avec du bois ou avec du pain* » (3).

Cette défense visait-elle l'usage des sorts dans les élections épiscopales, c'est peu probable. En 599, par son troisième canon, le Concile de Barcelone n'hésite pas à l'approuver :

« Quand le peuple et le clergé auront donné leur suffrage à deux ou trois sujets capables, qu'ils présenteront au métropolitain et à ses suffragants assemblés; ceux-ci, après avoir employé le jeûne et la prière, pour demander à Dieu de découvrir sa volonté, jetteront le sort ; et celui des deux ou trois sur qui le sort tombera sera élu et recevra la consécration épiscopale : *Quem sors, proeunte episcoporum jejunio, Christo Domino determinante monstraverit, benedicti consecrationis accumulet* » (4).

Ce procédé était ordinairement employé par les schismatiques nestoriens et jacobites lorsqu'il y avait contestation pour le choix d'un nouveau pasteur. Voici comme on procédait alors dans l'élection du *Catholique* ou patriarche des Nestoriens : les noms des trois qui avaient le plus de voix étaient écrits dans des billets

(1) *Psaumes*, LXXVII, 53.
(2) *Hist. eccléS. des Francs*, V, 50, trad. Bordier, I, 285.
(3) LABBE : *Concilia*, V, 958; HÉFELÉ-LECLERCQ, *loc. laud*, 1909, III, 1re p., 216.
(4) LABBE : *Concilia*, V, 1605-1607; Dom CALMET : *Dissert. sur les Elections par le Sort*, dans *Sainte Bible*, éd. de Vence, P., 1822, XXI, 381. La traduction donnée par HÉFELÉ-LECLERCQ : *Hist. des Conc.*, III, 1re p., p. 237, est insuffisante.

ou sur des ballottes, on y ajoutait un quatrième qui était le nom de *Jésus-Christ*. On les mettait sous l'autel ; et, après avoir célébré la liturgie dessus, pour demander à Dieu qu'il déclarât sa volonté, on mettait les noms dans une boîte, et on les faisait tirer par un jeune enfant encore dans l'innocence. Celui dont le nom était tiré le premier était proclamé Catholique. Si on tirait d'abord le nom de Jésus-Christ, on regardait cela comme une preuve certaine que Dieu n'approuvait l'élection d'aucun des trois, et on revenait aux suffrages pour en nommer trois autres.

Cette manière de décider par le sort des élections contestées était aussi en usage à Alexandrie parmi les Coptes ou Jacobites. On appelait cela le *sort du sanctuaire* (1).

L'usage des sorts était d'ailleurs général en Orient. Cedrenus rapporte que l'empereur Héraclius, après avoir remporté de grands avantages sur Chosroès, roi des Perses, ne sachant où prendre ses quartiers d'hiver, purifia son armée durant trois jours, qu'ensuite il ouvrit les Evangiles et y découvrit qu'il devait aller hiverner en Albanie (2).

Vers la fin du VII^e^ siècle, S. Théodore, archevêque de Cantorbéry († 690), impose une pénitence de quarante jours à ceux qui se sont servis du sort, soit dans des tablettes, soit dans des livres, soit dans d'autres choses, pour découvrir les larcins : *In tabulis, vel codicibus, aut aliis, forte furta non sunt requirenda.* Et il excommunie ceux qui pratiquent les augures et les sorts des Saints : *Auguria vel Sortes quae dicuntur falsc Sanctorum* (3).

En Belgique, la coutume d'interroger ainsi l'avenir est, à la même époque, d'un usage fréquent.

L'auteur de la vie de S. Hubert, évêque de Liége, parle de cette pratique comme d'un expédient auquel on avait ordinairement recours, pour savoir si tel dessein qui paraissait inspiré du Ciel, l'était véritablement.

« Quelques personnes distinguées par leur piété eurent, dit-il, différentes révélations qui leur ordonnaient de tirer le corps de saint Hubert du lieu où il avait été inhumé, pour l'exposer à la vénération

(1) Renaudot : *Perpétuité de la Foi*, t. IV, l. I, ch. VII, p. 56, et t. IV, l. I ch. IX, p. 297.
(2) Du Bessel, *l. l.*, p. 297.
(3) Thiers : *Traité des Superstitions*, I, 240-241

des fidèles : mais, voulant s'assurer de la vérité de ces révélations, ils eurent recours à un moyen qu'ils avaient coutume d'employer en pareilles rencontres, *igitur ad amica sibi subsidia se vertentes ;* ils se consacrèrent à un jeûne de trois jours, et après les avoir passés en prières, ils placèrent sur l'autel le livre des évangiles et le missel. A l'inspection du premier, ils eurent la satisfaction de tomber sur ces mots : *Ne craignez point, Marie, vous avez trouvé grâce devant le Seigneur ;* et le second leur offrit ces paroles : *Dirigez, Seigneur, la voie de votre serviteur.* »

Cette épreuve ayant réussi d'une manière si favorable à leurs souhaits, le corps du S. évêque fut exhumé et placé en grande pompe devant l'autel en présence de Carloman, et d'une multitude innombrable de peuple. Ceci se passait le 3 novembre 743 (1).

La même crédulité et les mêmes usages continuèrent de régner dans tout le Nord de l'Europe, si nous en jugeons par les décrets des synodes ou des évêques publiés à cette époque. Dans la seconde collection des statuts de S. Boniface promulgués en 747, le canon 33 fulmine :

« *Si un prêtre ou un clerc s'adonne aux sorts, il sera passible des peines canoniques.* »

En 790, les Capitulaires de Charlemagne renouvellent encore cette interdiction :

« *Que personne n'ait la témérité de prédire l'avenir par le Psautier ou par l'Evangile, ni par quelque manière que ce soit* » (2).

Au IX^e siècle, Hincmar traite même de sorciers ceux qui font profession de prédire l'avenir par les sorts des Saints (3). Dans sa lettre aux évêques de Bretagne, le pape S. Léon IV assure que les sorts qu'ils pratiquaient dans leurs jugements ne sont autre chose que des divinations et des maléfices ; et après avoir défendu même de les nommer parmi les chrétiens, il veut qu'on en retranche absolument l'usage, et il les défend sous peine d'excommunication (4).

(1) Jonas : *Vita S. Huberti*, c. 15 ; De Ressel, *loc. laud.*, pp. 294-295. Voir aussi Baluze, dans une note sur le § IV du 3^e *capitulaire*, de 789 (790).
(2) Pertz : *Monum. Germ.*, leg. I, p. 68.
(3) Hincmar : *De divort Lothar.*, dans *Opera*, éd. Sirmond, 1645, I, 655.
(4) Thiers : *Traité des Superstitions*, I, 241.

Durant cette même période, du IIIe au IXe siècles, on consulte encore les sorts des Saints d'une autre manière qui participe à la fois de l'omen et de la rhapsodomancie. Les chrétiens, là encore, ne font rien autre chose que suivre l'antiquité.

Après que Rome eût été ruinée par les Gaulois, le Sénat délibérait si l'on devait la rebâtir ou passer à Véies. En ce moment même, un centurion, revenant de son poste avec ses cohortes, cria dans la place des comices : « Porte-enseigne, plante le drapeau ; nous serons bien ici. » A ces mots, qui arrivèrent jusqu'à eux, les sénateurs répondirent qu'ils acceptaient le présage ; et le projet d'aller s'établir à Véies fut aussitôt abandonné. Valère Maxime, qui nous rapporte ce fait, ajoute : Les dieux regardèrent, sans doute, comme un opprobre que l'on changeât pour le misérable nom de Véies le nom de cette Rome dont les plus heureux auspices avaient marqué l'origine (1).

Lorsque les sorts virgiliens étaient à la mode, la Fortune de Preneste se servait parfois, pour répondre, des vers même de Virgile. Alexandre Sévère, menacé par la jalousie de son terrible cousin Héliogabale, entendit, en entrant dans son temple, le mot mélancolique d'Anchise (2) : « Si tu parviens à forcer la rigueur du destin, tu seras Marcellus » (3).

Dans les deux Eglises, la grecque et la latine, en vertu d'une croyance analogue, on regardait comme un augure, ou comme une déclaration de la volonté du Ciel, la première parole de la Sainte Ecriture qu'on chantait à l'église au moment où l'on y pénétrait.

« Ainsi voyons-nous, dans les Confessions de S. Augustin, que S. Antoine, qui, pour lors, était encore engagé dans les liens du monde, et balançait s'il les romprait, pour se donner entièrement à Dieu, étant entré par hasard dans l'église lorsque le diacre y prononçait ces mots : *allez, vendez tout ce que vous avez, donnez-le aux pauvres... venez, et me suivez*, se les appliqua

(1) Valère Maxime : *Des faits et Paroles mémorables*, I, 5.
(2) *Enéide*, VIII, 883.
(3) Lampride : *Alexandre Sévère*, 4. Ce mode de divination, qui tient du présage, est d'ailleurs universel. Un exemple entre vingt autres : au Tibet, lorsqu'une arrivée inopinée interrompt une lecture ou une récitation, les dernières paroles prononcées fournissent une indication sur le destin de l'arrivant. J. Bacot : *Le Poète tibétain Milarepa*, P., 1925, In-8°, p. 119, note 2.

aussitôt, comme si le Ciel les lui eût adressés. De ce moment, il renonça au monde, pour se retirer dans la solitude (1).

« Si l'on en croit Métaphraste, S. Cyprien était si persuadé que Dieu manifestait quelquefois ses volontés par cette voie, qu'il y avait souvent recours ; c'était pour ce saint docteur un heureux présage lorsqu'il trouvait que les premières paroles qu'il entendait à l'instant où il mettait le pied dans l'église, avaient quelque rapport avec les choses qu'il avait pour lors dans l'esprit.

« On était tellement porté à voir quelque chose de divin dans ces sortes de rencontres qu'il n'en fallut qu'une semblable pour faire tomber l'opposition qu'une partie du peuple de Tours formait avec quelques évêques à l'élection de S. Martin, nommé par le plus grand nombre pour remplir le siège épiscopal de cette ville. Cette division ayant mis beaucoup de chaleur dans les esprits, Sulpice Sévère et Fortunat après lui racontent que le lecteur n'ayant pû percer la foule pour aller à sa place, un des assistants prit le psautier, et y lut ce passage qu'il rencontra à l'ouverture du livre : *Vous avez tiré la louange de la bouche des enfans, pour détruire l'ennemi et le défenseur ; ut destruas inimicum et defensorem* : car c'est ainsi qu'on lisait dans l'ancienne version italique. Comme le mot de *défenseur*, était le nom de l'évêque, chef du parti contraire à S. Martin, on crut que Dieu avait permis la lecture de ce verset pour confondre les ennemis du Saint ; et à l'instant tous se réunirent en faveur de son élection (2).

« Je ne dois pas omettre ici un exemple assez singulier, que nous a conservé Grégoire de Tours. Il raconte que Clovis, marchant contre Alaric roi des Visigoths, et se trouvant avec son armée sur le territoire de S. Martin de Tours, envoya quelques-uns de ses gens à la basilique du Saint, avec ordre de voir s'ils ne pourraient point lui en rapporter quelque heureux augure, pour l'entreprise qu'il méditait ; qu'il les chargea de présents pour les offrir au tombeau du Saint, et qu'en même temps il adressa cette prière à Dieu : — Seigneur, s'il vous est agréable que je punisse cette nation impie et ennemie de votre nom, faites

(1) *Confessions*, VIII, 12.
(2) Sulpice Sévère : *Vie de S. Martin*, l. 9.

briller à mes yeux quelque signe qui m'assure que telle est votre volonté. — Or, à peine ceux qu'il avait chargés de cette commission eurent-ils touché le seuil de la Basilique, qu'ils entendirent le primicier entonner ce verset du Psalmiste : *Vous m'avez environné de force pour la guerre, et vous avez abattu sous mes pieds ceux qui s'élevaient contre moi* (1). Charmés de ces paroles, après avoir remis les présents qu'ils portaient au tombeau du Saint, ils se pressèrent de rapporter au Roi un augure si favorable. Clovis en fut comblé de joie, et lorsqu'il en vint aux mains avec Alaric, il remporta une victoire complète sur le prince arien (2).

« Zonare assure (3) que l'empereur Diogène, dans une circonstance à peu près semblable à celle de Clovis, reçut de la même manière un augure très funeste, dont l'accomplissement ne le fut pas moins pour lui et pour son armée. Un de ses Généraux lui ayant écrit pour lui demander un nouveau renfort de troupes, contre celles du sultan Azan avec qui il était en guerre, cette lettre lui fut rendue à l'église, et précisément dans le temps que le prêtre chantait ces paroles de l'évangile : *s'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront aussi.* Quoique l'empereur parut n'y faire aucune attention, et qu'en accordant à son Général le secours qu'il lui demandait, il l'accusât de prendre l'alarme trop légèrement, cependant ces paroles, selon le témoignage de l'historien grec, furent regardées comme un pronostic de la bataille que Diogène perdit peu de temps après, et dans laquelle il tomba au pouvoir de ses ennemis » (4).

Ainsi, malgré les défenses de l'Eglise, les *sorts des Saints* continuent d'être consultés, sous une forme ou sous une autre, tant pour les événements de la vie profane que pour l'élection des évêques.

L'usage du sort pour le choix ou lors du sacre d'un évêque s'autorisait de l'exemple des apôtres dans l'élection de S. Mathieu (5). En 599, le Concile de Barcelone l'autorise ; le troisième

(1) *Psaumes*, XVII, 39-40.
(2) Grégoire de Tours : *Hist. eccles. des Francs*, II, 37, trad. Bordier, I, 100.
(3) Zonare : *Annales*, l. III, *in fine*.
(4) Du Ressel, *loc. cit.*, pp. 304-306.
(5) *Actes*, I, 21-26.

canon décide « qu'à la mort d'un évêque, le peuple et le clergé choisissent deux ou trois sujets pour les présenter au métropolitain et aux évêques, de la province, qui consacreront celui des trois sur qui le sort tombera ; mais, ajoute-t-il, cette manière de décider du mérite de la personne sera précédée d'un jeûne » (1).

Bien entendu, cette tolérance dans l'emploi du sort pour des buts religieux créait une atmosphère favorable à la pratique des *sorts des Saints* et des *sorts des Apôtres*, et les justifiaient dans leur principe. Les consultations de caractère religieux non seulement étaient autorisées, mais se pratiquaient dans le temple du Seigneur. Ainsi jadis interrogeait-on les *sorts homériques* ou *virgiliens* dans le sanctuaire de quelque oracle.

§ III. — Les sorts des saints du X^e^ au XIV^e^ siècle et même beaucoup plus tard

Le P. Lebrun estimait qu'après Charlemagne on trouvait fort peu d'exemples de cet usage divinatoire (2) ; mais l'abbé Fleury en jugeait avec plus d'exactitude lorsqu'il écrivait, au contraire: « Les Romains ignorans et les Barbares étaient si attachés à cette superstition qu'elle ne cessa point malgré la défense du grand empereur » (3), ni malgré celle de S. Léon IV († 855).

Au milieu du XI^e^ siècle, Guibert de Nogent, esprit d'une liberté cependant peu commune à son époque, n'estime pas que cette pratique fût si blâmable, tout au moins lorsqu'on l'employait lors de l'installation d'un abbé, ou pour le sacre d'un évêque.

Lorsqu'il prit possession de l'abbaye de Nogent, un de ses moines qui n'était pas, dit-il, ignorant dans les saintes Lettres, mit sur l'autel le livre des évangiles dans la vue de tirer des premières paroles qui se présenteraient à lui quelque augure qui regardât le nouvel abbé ; *ut aliquod auspicium sumerent de me*. Celles qu'il y trouva, quoiqu'assez vagues lui ayant paru favorables, ce moine, pour mieux s'assu-

(1) Labbe : *Concilia*, V, 1067, d'Aguirre *Conc. Hispan.*, III. 418.

(2) R. P. Pierre Le Brun : *Hist. crit. des Pratiques superstitieuses*, P., 1750, II, 140.

(3) *Hist. eccles.*, l. XXXI, § VIII.

rer de l'application qu'il en faisait à son abbé, lui fit présenter le livre des Evangiles à baiser dans la page qui contenait ces paroles ; et il remarqua avec beaucoup de satisfaction que Guibert y avait précisément porté ses lèvres (1).

Aussi bien Guibert, qui nous rapporte ce trait, ne le fait-il suivre d'aucun blâme et nous en rapporte-il plusieurs analogues sans les critiquer davantage : « Landri, élu évêque de Laon, reçut, dit-il, l'onction épiscopale dans l'église de Saint-Rufin ; mais ce fut pour lui un triste pronostic que le texte de l'Evangile du jour qui disait : *Votre âme sera percée par une épée* (2). Après plusieurs crimes, il finit par être assassiné » (3). Il eut pour successeur un doyen d'Orléans, dont on ignore le nom. « Le nouvel évêque s'étant présenté pour être consacré, on chercha dans l'Evangile ; mais on trouva la page du livre entièrement blanche. C'était comme si Dieu eût dit : « Je n'ai rien à prédire à cet homme, car ce qu'il fera se réduira à presque rien. » En effet, il mourut au bout de quelques mois (4).

L'emploi des sorts pour le sacre des évêques est abondamment attesté. « On lit dans la vie de S. Héribert, évêque de Cologne (5), que les deux évêques qui, lors de sa consécration, tenaient le livre des Evangiles sur sa tête, l'ayant ouvert, y trouvèrent ces mots : « *L'esprit du Seigneur s'est reposé sur moi, c'est pourquoi il m'a consacré par son onction* (6). L'auteur de la vie de S. Lanfranc (7), archevêque de Cantorbéry, rapporte que lorsque ce prélat sacra Hémest, moine du Bec, évêque de Rochester, il eut un pronostic très heureux, qui furent ces paroles : *Apportez promptement la plus belle robe et l'en revêtez.* Celui qui tomba en pareille occasion à S. Liébert, évêque de Cambrai, ne pouvait être plus favorable (8). Aussi le moine qui écrivit sa vie dit que le ciel approuva la consécration de ce prélat d'une manière éclatante, puisqu'à l'ouverture des Evangiles on trouva

(1) Guibert : *De Vita Sua*, II, 3, trad. Guizot, IX, 490.
(2) Paroles du saint vieillard Siméon à la Vierge.
(3) *De Vita Sua*, III, 4.
(4) *De Vita Sua*, III, 15.
(5) *AA. SS.*, 10, Martii.
(6) *Luc*, IV, 18.
(7) Radulfus : *Vita Lanfranci.*
(8) Rodulfus Monachus : *Vita Sancti Lietberti*, c. 18.

ces mots : *Celui-ci est mon Fils bien-aimé, dans lequel j'ai mis toute mon affection* » (1).

Au reste, il ne faudrait pas croire que, dès lors, cette espèce de divination était réservée au sacre des évêques. Le bienheureux Lanfranc, avant d'être archevêque de Cantorbéry, professait la philosophie et les lettres humaines dans l'abbaye de Caen, au dire du moine Renault. Or, quelques-uns de ses disciples s'avisèrent de consulter les sorts, chacun pour son propre compte. L'un d'eux, nommé Gondolphe, rencontra ce passage de l'Evangile : *Ayez confiance, bon serviteur, qui avez été fidèle dans les petites choses, vous recevrez une grande récompense.* Le second, nommé Walter, reçut cette réponse : *Bon et fidèle serviteur, participez à la joie de votre maître.* Le troisième ouvrit le livre sur un passage entièrement défavorable. Les faits ayant été rapportés à leur professeur, il en augura que le premier deviendrait évêque, le second abbé, et que le troisième passerait sa vie dans une condition inférieure, ce qui s'accomplit (2).

Au début du XII^e siècle (1109), cette pratique était tellement avilie que le Concile d'Aenham, en Angleterre, enveloppait dans une égale réprobation les devineresses, les enchanteurs, les femmes de mauvaise vie, et ceux qui exerçaient l'art de prédire par le sort des saints, *sortem sanctorum exercentes* (3). Toutefois, tandis que l'on combat les diseurs de bonne aventure qui osent se servir des Evangiles ou des Psaumes, ou de tout autre livre sacré, pour consulter les sorts des saints dans un but de lucre, on continue d'admettre cet usage lorsqu'il s'agit de prévoir l'avenir d'un abbé ou d'un évêque.

En 1104, S. Geoffroy de Molincourt fut sacré évêque d'Amiens dans la métropole de Reims et, dit son historien, lorsque, selon l'usage on posa sur sa tête le livre des Evangiles et qu'on l'ouvrit au hasard, la première phrase qui apparut fut celle-ci : *Le temps des couches d'Elisabeth était arrivé, elle enfanta un fils.* Or, comme la mère du nouveau prélat s'appelait Elisabeth, et

(1) MATTHIEU, III, 17. Cf. DU RESNEL, *loc. laud.*, 298-299.

(2) RADULPHUS : *Vita Lanfranci*, VII, 6.

(3) Canon 3 : « *Sagas, incantatores, sortem sanctorum exercentes, meretrices...* » ; cf. DU RESNEL, *l. l.*, p. 308.

qu'elle avait été longtemps stérile, comme celle de S. Jean-Baptiste, on ne manqua pas d'interpréter ces mots comme l'annonce d'un nouvau Jean-Baptiste (1).

« Si l'on en croit un auteur qui a écrit la vie des évêques de Liége (2), la mort funeste d'Albert, évêque de cette ville, lui fut annoncée par ces paroles que l'archevêque qui le sacrait, trouva à l'ouverture du livre des Evangiles : *Il envoya un de ses gardes avec ordre de lui apporter la tête de Jean ; et ce garde étant entré dans la prison, lui coupa la tête* (3). L'historien ajoute que ce prélat en fut si frappé, qu'il adressa aussitôt la parole au nouvel évêque, et lui dit en le regardant avec des yeux baignés de larmes : — Mon fils, en vous donnant au service de Dieu, conduisez-vous avec crainte et justice, et préparez votre âme à la tentation ; car vous serez un jour martyr. — Il fut, en effet, assassiné, en 1192, par des émissaires de l'empereur Henri VI, et l'église l'honore comme martyr.

« On ajoutait tant de foi à ces sortes de pronostics, ils formaient un préjugé si favorable ou si désavantageux aux évêques, qu'on les alléguait dans les occasions les plus importantes, et même dans celles où il était question de prononcer sur la canonicité de leur élection.

« Manassès de Garlande, évêque d'Orléans, homme de beaucoup d'esprit, mais d'une vie scandaleuse, et qui, selon quelques anciennes chroniques (4), fut déposé de l'épiscopat dans un concile tenu à Reims l'an 1149, s'étant rendu odieux à son clergé par ses vexations, les chanoines de la cathédrale en portèrent leurs plaintes au pape Alexandre III, et pour le déterminer à sévir contre ce prélat avec la dernière rigueur, ils finissaient de la sorte la requête qu'ils présentèrent à cette occasion :

Les excès de notre Evêque sont montés à leur comble ; que vos mains apostoliques s'arment de force *pour mettre entièrement à nu l'iniquité de cet homme*, et pour faire tomber sur lui le triste sort que

(1) J. Corblet : *Hagiog. du Dioc. d'Amiens*, II. 390, et Guérin : *Pet. Boll.*, VIII. 261.

(2) Aubertus, *monachus Aureæ vallis; Vitæ episcoporum Leodiensium*, c. 4.

(3) *Marc*, VI. 27.

(4) *Ex tabulario ecclesiæ sancti Aviceni*, preuves de l'histoire de cette église, p. 114.

la divine parole lui a pronostiqué au jour de sa consécration ; car le livre des évangiles ayant été, selon la coutume, ouvert sur lui, les mots qui se sont présentés les premiers ont été ceux-ci : *Le jeune homme ayant laissé aller son linceul, s'enfuit tout nu de leurs mains.*

« L'ablé Lebeuf, dans son histoire de l'église d'Auxerre, n'a pas oublié un fait à peu près semblable, rapporté par Guillaume de Malmesbury. Le doyen du chapitre d'Auxerre ayant protesté avec quelques chanoines contre l'élection de Hugues de Montaigu, 58^e évêque de cette ville, le Roi, sur leurs représentations, refusa de lui accorder la régale des revenus de l'évêché ; et ce prélat fut obligé d'aller à Rome pour y soutenir la validité de son élection, et pour répondre aux différentes accusations que le doyen du chapitre et ses adhérents formaient contre la pureté de ses mœurs. Mais les chanoines qui tenaient pour Hugues de Montaigu, entre autres preuves qu'ils apportèrent pour montrer la fausseté de cette accusation, et défendre son irréprochable chasteté insistèrent sur ce qu'au jour de son sacre, il avait eu pour pronostic ces paroles de l'ange : « *Je vous salue Marie, pleine de grâce* » (2).

A la même époque, Brunon, évêque de Segni, par une habileté purement apologétique, s'efforce de justifier cette coutume. Il écrit : « Ce n'est pas pour interroger le sort, comme les ignorants se l'imaginent, qu'on met le livre des Evangiles sur les épaules de celui qui est consacré, mais pour lui faire comprendre le fardeau dont il est chargé et les travaux auxquels il va être assujetti afin qu'il ait le courage de porter partout le poids de l'Evangile » (3).

Vers le milieu de ce même XII^e siècle, Pierre de Blois apprécie très différemment l'emploi des sorts des Saints, selon qu'ils étaient utilisés par les gens du peuple ou dans les cérémonies de l'Eglise. D'une part, il compte parmi les sorciers ceux qui, sous une feinte apparence de religion, promettent de découvrir les événements cachés de l'avenir, fût-ce par les sorts des Apô-

(1) *Hist. ecclés. d'Auxerre*, 2^e part., ch. VIII, t. I, p. 265.
(2) Du Resnel, *loc. laud.*, pp. 299-301.
(3) *De Vestimentis episcoporum*, dans *Specilegium*, IX, cité par Du Resnel, p. 304.

tres et des Prophètes (1). Et, d'autre part, ce même Pierre de Blois, l'un des hommes de son temps les plus éclairés et les plus religieux, dans une lettre à Réginald, élu évêque de Bath, mais dont l'élection souffrait depuis longtemps de grandes difficultés, lui mande qu'il se flatte qu'elles sont enfin levées, et qu'il croit qu'il est, ou qu'il sera incessamment mis en possession de son évêché :

« Je fonde, lui dit-il, cette espérance sur ce que j'ai cru en songe m'être trouvé à la cérémonie de votre sacre, et sur ce qu'ayant eu pendant deux nuits de suite la même vision (il la décrit dans un grand détail), j'ai voulu savoir ce qu'elle présageait en recourant aux sorts de la curiosité humaine, et à l'inspection du psautier » ; *cumque curiositatis humanae sortibus et revelatione psalterii, hujus visionis eventum diligentius explorarem*. Or, continue-t-il, le premier verset qui s'est présenté à moi, a été celui-ci : Moyse et Aaron étaient du nombre de ses prêtres, *Moyses et Aaron in Sacerdotibus ejus* (2).

« Du reste, sans dire un seul mot qui puisse faire soupçonner qu'il eût employé dans cette occasion un moyen condamné par les canons, ni qu'il eût rien à se reprocher sur cet article, il se contente, en finissant sa lettre, de dire à Reginald que, quoiqu'il n'ose se promettre absolument que sa vision ait eu son accomplissement, *revelatio nocturna*, il le prie de regarder ce qu'il lui en écrit, comme une marque de son attachement, et du désir sincère qu'il a de voir ses vertus récompensées » (3).

Le XIII[e] siècle nous offre encore des exemples mémorables de l'utilisation des sorts des Saints. Durant la première partie de sa vie de mendiant, S. François d'Assise était peu disposé à s'adjoindre un compagnon. Cependant, le bienheureux Bernard de Quintavalle ayant demandé à s'associer à lui, le petit pauvre, désireux de connaître la volonté de Dieu à ce sujet, ouvrit trois fois les Evangiles au hasard et tomba sur ces trois textes qui devinrent la charte du grand ordre franciscain :

Jésus lui dit : « Si tu veux être parfait, va, vends ce que tu

(1) *De praestigiis fortunae* dans *Bibliotheca Maxima Patrum*, t. XXXIV, p. 1268
(2) *Psaumes*, XCVIII, 6.
(3) *Lettre*, 30, citée par Du Resnel, *l. l.*, p. 309.

as et donne-le aux pauvres et tu auras un trésor dans le Ciel, après cela, viens et suis-moi (Math., XIX, 21.) »

« Ne leur ressemblez pas ; car votre Père sait de quoi vous avez besoin, avant que vous lui demandiez. (Matth., VI, 8.) ».

Alors Jésus dit à ses disciples : « Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à soi-même, qu'il se charge de sa croix, et qu'il me suive. » (Matth., XVI, 21.)

François obéit à la volonté de Dieu et accepta la recrue que Dieu lui envoyait.

S. Bonaventure, qui nous rapporte ce fait, croit même devoir ajouter que le saint fut déterminé à cette consultation par une inspiration divine (1).

Ce cas n'est pas isolé. Le comte de Montfort, sur le point de s'engager dans la croisade contre les Albigeois, hésita fort, puis, prenant un psautier, il l'ouvrit au hasard et plaça son doigt sur un verset qu'il pria l'abbé de Vaux-Cernay de lui traduire. Ce verset disait : « Car il donnera charge de toi à ses anges, afin qu'ils te gardent dans toutes tes voies. Ils te porteront dans leurs mains, de peur que ton pied ne heurte contre la pierre » (2). L'encouragement divin était manifeste. Montfort prit la croix, qu'il ne devait plus déposer (3).

Toutefois, l'heure est arrivée où l'Eglise va rejeter indistinctement toutes les utilisations des *Sorts des Saints*.

Honorius III, dans le premier quart du XIIIe siècle, interdit absolument cet usage dans les élections épiscopales. Il écrivait :

« Nous avons appris que votre église était destituée de pasteur ; vous avez choisi par le sort l'un de vous, qui en a nommé en votre nom trois autres, lesquels, par votre autorité, en ont choisi un quatrième pour votre évêque. Après avoir examiné ce procédé, nous l'avons trouvé répréhensible en ce que l'usage du sort y est intervenu. Cependant, nous voulons bien agréer votre choix, mais nous condamnons pour toujours l'usage du sort à l'avenir dans les élections : *Sortis usum in electionibus perpetua prohibitione damnantes* » (4).

(1) S. Bonaventure : *Vitae S. Franc.*, c. 2 et 3.
(2) *Psaumes*, XCI, 11-12.
(3) Petrus Sarmens, c. 16-18; Joann Ipern : *Chronicon*, ann. 1201; Villehardouin, c. 55; H.-C. Lea : *Hist. de l'Inquisition au M. A.*, P., 1900, I. 179.
(4) *Decretal. Honor.*, III, t. V; *Decret.*, t. 21, *De Sortilegiis*, c. *Ecclesia.*

On continue encore, en Orient, de consulter les sorts pour le sacre des évêques ; mais la foi n'est plus entière. Athanase, ayant été choisi par Constantin Porphyrogénète pour être patriarche de Constantinople, la cérémonie fut fixée au 14 octobre 1289. Pachymère écrit :

« Lorsque Caracale, évêque de Nicomédie, eut apporté le livre des Evangiles et que l'on fut préparé à remarquer l'oracle qui paraîtrait à l'ouverture, *quoique cet oracle ne fut pas d'une vérité infaillible*, l'évêque de Nicée, qui s'aperçut le premier de ces paroles : *au diable et à ses anges*, en gémit dans le fond de son cœur, et portant la main pour les cacher, tourna les feuillets du livre et découvrit un autre fruit sous ces paroles : *et les oiseaux du ciel se reposeront dessus*, mais ces paroles semblaient fort éloignées de la cérémonie que l'on célébrait alors. On fit ce qu'on put pour cacher ces oracles, on ne put cependant empêcher la vérité d'éclater. Et pour lors, on dit qu'ils ne renfermaient point la condamnation du sacre, qu'ils n'étaient pas néanmoins des effets du hasard, parce que le hasard n'a point de lieu parmi les mystères. Ils rapportèrent de malheureux présages qui avaient paru en semblables occasions, et qui n'avaient produit aucun événement malheureux, entre autres le suivant :

Quand Arsène fut sacré patriarche de Constantinople, les premières paroles qui se présentèrent à l'ouverture de l'Evangile furent celles-ci: « *le grincement* » ; elles ne furent pas néanmoins accomplies en sa personne, bien qu'elles l'aient peut-être été depuis dans l'Eglise. Car un homme qu'on dit avoir été un homme de Dieu, ayant ouï dire qu'Arsène était patriarche, s'écria : *Arsène, le commencement des scandales*, par une prédiction tirée des premières lettres de son nom » (1).

D'une façon générale, on tend à rejeter ces pratiques et la discipline, sur ce point, prend rapidement une grande fermeté. Le Concile de Trèves, au début du XIV^e^ siècle, condamne énergiquement et explicitement toutes les formes de la rhapsodomancie chrétienne. Le canon 80 s'exprime ainsi :

« *Sont prohibés, en particulier, les Sorts des Saints, les Sorts des Apôtres ou les Sorts du Psautier et toute espèce de prédiction de l'avenir au moyen de la Sainte Ecriture* » (2).

(1) PACHYMÈRE : *Hist. des Emp. Michel et Andronique*, VIII, 13, trad. Cousin, VI, 412-413.

(2) DOM MARTÈNE : *Trésor des Anecdotes*, IV, 257 ; HÉFELÉ-LECLERCQ : *Hist. des Conciles*, VI, 617.

Le canon précédent condamne d'une façon plus générale la bonne aventure, les sortilèges... et tous autres genres de superstitions païennes, admettant ainsi que les Sorts divinatoires sont au nombre des sortilèges, bien mieux, qu'ils en constituent la classe de beaucoup la plus importante, par la place qu'ils occupent dans les superstitions du moyen âge.

L'abbé Thiers cite toute une série de défenses, synodales ou conciliaires, qui, visant le sortilège en général, s'efforcent d'atteindre les sorts divinatoires. Leur usage n'ayant plus rien d'officiel, on peut désormais les qualifier plus durement. Le synode de Chartres, en 1559, met au nombre des très grands péchés le fait de se servir de sortilèges et des conseils des sorciers pour retrouver les choses perdues. Les curés doivent en avertir leurs parcissiens (1).

Ces condamnations réitérées finirent par avoir raison de la vieille pratique et c'est à peine si, dans les siècles suivants, on peut en relever quelques traces. Au XVIII^e^ siècle, un des chefs du méthodisme anglais, Whitefield, remet ce procédé de divination à la mode ; mais cela dure ce que dure une mode (2). En revanche, ces pronostics sacrés se retrouvent çà et là dans le cérémonial de l'installation des abbés et même à la réception des chanoines. Le chevalier de Jaucourt écrit dans l'*Encyclopédie* :

« Cette coutume subsiste encore aujourd'hui dans la cathédrale de Boulogne, dont le diocèse, aussi bien que ceux d'Ypres et de Saint-Omer, a été formé des débris de cette ancienne église, après la destruction de la ville de Térouanne par Charles-Quint. Toute la différence c'est qu'à Boulogne, le nouveau chanoine tire les *Sorts*, dans le livre des Psaumes et non dans celui des Evangiles. Feu M. de Langle, évêque de Boulogne, qui mourut en 1722, rendit une ordonnance pour abroger cet usage ; il y voyait, avec raison, quelque chose de superstitieux. Il avait d'ailleurs remarqué que le verset du psaume offert par le hasard au nouveau chanoine, contenait parfois des imprécations, des reproches ou des traits odieux, qui devenaient pour lui une espèce de note de ridicule, ou même d'infamie. Mais le chapitre, qui se prétend exempt de la juridiction épiscopale, n'eut point égard à cette ordonnance et comme, suivant la coutume, on insérait dans les lettres de prise de possession de chaque chanoine le verset

(1) THIERS : *Des Superstitions*, I, 239.
(2) L. LALANNE : *Curiosités des Traditions*, p. 19.

du psaume qui lui était tombé à sa réception, le chapitre résolut seulement, qu'à l'avenir, on ajouterait à ces lettres, qu'on ne faisait en cela que suivre l'ancienne coutume de l'église de Térouanne » (1).

Bien entendu, on pourrait trouver encore de nos jours quelques exemples de cette bibliomancie ; mais ce ne sont plus que des cas vraiment exceptionnels. Rappelons néanmoins que Mr. Bernidge, écrivant à la comtesse de Huntingdon, lui conte comment, ayant songé à se marier, il s'adressa au Seigneur, pour savoir ce qu'il devait faire. Le passage d'Esdras et les passages de Jérémie sur lesquels il tomba successivement le déterminèrent à écarter ce projet (2). S'il faut en croire Emile Ollivier, Bismarck, à la veille de la guerre contre l'Autriche, enfonça une épingle dans les feuillets d'une Bible pour savoir si le ciel favoriserait son dessein (3).

Ne doit-on pas rattacher aux sorts des saints la coutume de prédire l'avenir au moyen d'une clef fixée dans un missel ou dans un paroissien ? Cette pratique était encore en usage en France au début du XX^e^ siècle. On la retrouve tout au moins à Castelnaudary, et à Montesquiou-Avantès, dans l'Ariège (4), à Yzeure et Ainay-le-Château, dans le Bourbonnais (5), et dans certains villages du Baugeois (6).

Ces dernières applications attestent combien cette pratique divinatoire était solidement implantée et l'ensemble des faits témoigne de la vigueur des survivances magico-religieuses lorsqu'elles peuvent s'appuyer sur un texte sacré pour se faire tolérer.

(1) Chev. DE JAUCOURT : V°, *Sorts des Saints* dans *Encyclopédie*, XV, 380 ; cf. Jac. PETITUM post *Poenitentiale Theodori*, p. 493.

(2) *Life and Times of the Countess of Huntingdon*, cité par H.-C. BREWER : *Dict. of Miracles*, p. 44.

(3) *Revue des Deux-Mondes*. 5^e^ série, XIV, 751 ; cité par V. HENRY : *La Magie dans l'Inde Antique*, p. 62.

(4) *Revue Anthropologique* (1924), XXXIV, 376.

(5) F. PÉROT : *Folklore bourbonnais*, P., 1908, p. 79.

(6) C. FRAISSE : *Le Folklore du Baugeois*, Baugé, 1906, p. 81.

§ IV. — Les sorts des apôtres

Les Sorts des Saints comprennent les sorts du Psautier, les sorts des Prophètes et l'on est en droit de s'étonner qu'on n'ait pas employé les termes de *sorts des Rois*, *sorts de l'Apôtre*, *sorts du Seigneur*, lorsqu'on interrogeait les livres des Rois, les épîtres de S. Paul, et les Evangiles. Deux codex évangéliques, le *codex Bezae* pour Marc et le *codex Sangermanensis* pour Jean, ont leurs marges couvertes de formules oraculaires qui constituaient les oracles de Marc ou de Jean pour ceux qui ouvraient ces volumes au hasard (1).

L'expression de *sorts des Apôtres*, qui a pu désigner les pronostics obtenus en ouvrant les Actes ou les Epîtres des Apôtres, s'appliquait également aux réponses fournies par des recueils d'oracles qui n'avaient à peu près rien de commun avec la littérature sacrée.

En démolissant les murs d'une curieuse maison gothique de la petite ville de Cordes, dans le Tarn, on découvrit, vers 1860, un parchemin du XIII^e^ siècle, qui avait certainement servi à la pratique de la divination.

« Cette pièce, écrite en provençal, dans une langue peu correcte, d'une orthographe irrégulière, et dont le sens offre parfois des obscurités, ne porte pas de date. Elle est d'ailleurs dépourvue de signature et ne contient aucun nom de personnage ou de localité. Elle débute par une prière assez longue. Après une invocation adressée au Père, au Fils, au Saint-Esprit, aux anges et aux archanges, aux patriarches et aux prophètes, aux apôtres, aux martyrs et à tous les saints, on lit : « Découvre-nous, Seigneur, au moyen de ces sorts, les choses douteuses qui sont dans nos cœurs... Envoie vers nous cet Esprit de vérité que tu envoyas à ton prophète, lorsqu'il apercevait, comme des brebis errant sur les monts, le peuple d'Israël dispersé dans sa défaite. Détourne de nous cet esprit d'erreur dont tu voulus frapper Achab, lorsqu'il tomba vaincu avec toute son armée. Seigneur,

(1) J. Rendel-Harris : *The Annotators of Codex Bezae* (*With some notes on sortes sanctorum*), London, 1901, in-8°, pp. 59-74.

dirige ces sorts que nous mettons en ton nom ; dirige-les par tes mérites et aussi par les prières des saints anges qui gouvernent le destin des fidèles, et fais que ces anges nous découvrent le nôtre par l'esprit de vérité ! »

« Cette dernière phrase est suivie de ces mots qu'on peut considérer comme le titre même du document : « *Ce sont ici les sorts des Apôtres.* » Puis viennent cinquante-sept sentences ou versets n'ayant aucun lien immédiat les uns avec les autres, dont chacun offre un sens complet, et qui, malgré un certain caractère religieux, n'ont été ni extraits, ni même inspirés des livres saints. Chacun de ces versets répond à un vœu, à une préoccupation. C'est tantôt la promesse d'un événement heureux, tantôt une exhortation à la fermeté, à la patience, à la prière, en vue d'atteindre l'objet désiré ; quelquefois aussi, mais plus rarement, le conseil de renoncer à de vaines entreprises.

« Pourquoi ce nombre de cinquante-sept versets ? (1). Rien n'empêchait, ce semble, de multiplier indéfiniment ces versets, tous composés sur le même plan, et il ne serait pas impossible que le nombre n'en fût limité que par la dimension du parchemin. Je ferai remarquer d'ailleurs que la pièce était pliée de telle sorte qu'on pouvait, au besoin, la porter dissimulée sous le vêtement.

« Mais comment, de quelle manière procédait-on pour obtenir, au moyen de cette pièce, une réponse au vœu secret qui occupait la pensée ? Sur ce point, l'inspection du document fournit une indication aussi curieuse qu'elle paraît indubitable. En marge du parchemin, et en regard des versets, pendent des fils dont la couleur est alternativement jaune ou bleue. Il y a autant de fils que de versets (fig. 15, p. 395). Or la présence de ces fils ne peut s'expliquer que par cette circonstance, que celui qui consultait les sorts touchait au hasard l'un des fils et lisait ensuite ou se faisait lire le verset correspondant, dans l'espoir d'y trouver l'éclaircissement qu'il désirait » (2).

Le texte de cette pièce n'est rien de plus qu'une traduction, trop souvent infidèle et inintelligente, d'un livret latin dont un manuscrit a été publié en 1687, parmi les miscellanées posthu-

(1) Nous en verrons plus loin la raison dans la tradition antique.
(2) F. Rocquain : *Les Sorts des Saints ou des Apôtres*, Paris, 1880, in-8°, p. 8-9.

mes du célèbre Pierre Pithou (1). Quant au livret latin, il faut sans doute l'identifier à l'un des apocryphes condamné par le décret du pape Gélase en 494, sous le titre de *Sortes apostolorum* (2). On a retrouvé des *Sortes* analogues non seulement dans un manuscrit de Munich, du x^e^ siècle ou du xi^e^ siècle, mais dans un manuscrit de Saint-Gall que l'on peut faire remonter au v^e^ ou même au iv^e^ siècle (3).

On ne saurait donner une meilleure idée de ces sortes de pièces qu'en reproduisant la traduction française du texte provençal par Bruno Dusan (4).

Les sorts des apôtres

Au nom du Père et du Fils et de l'Esprit saint, et au nom de la suprême et indivisible Trinité. Ici commencent les *Sorts des saints Apôtres* qui jamais ne tromperont ni ne mentiront. Dans l'ordre des *sorts*, la coutume est que si quelqu'un les veut interroger, il jeûne trois jours au pain et à l'eau, et que le troisième jour il psalmodie tout l'office de la sainte Trinité, et que la messe finie, avec une grande humilité, en priant et pleurant, il demande aux *sorts* ce qui lui est nécessaire : Notre Père...

Je prie le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Je prie les anges et les archanges. Je prie les seigneuries et les puissances. Je prie les patriarches et les prophètes. Je prie les apôtres et les martyrs. Je prie les confesseurs et les vierges et tous les saints de Dieu, qu'ils prient la sainte Trinité et l'Unité, le Père, le Fils, le Saint-Esprit ; pour ma direction, qu'ils veuillent faire qu'elle me montre droit chemin au moyen de ces lettres, et de cette leçon, et de ces sorts. Que le diable ne puisse me décevoir en cette mienne nécessité, par l'invocation et par l'appel de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui vit et règne à jamais pour tous les siècles des siècles véritablement.

Découvre, Seigneur, les choses incertaines qui sont en nos cœurs, au moyen de ces sorts, et dirige mon *sort* ainsi comme tu dirigeas le

(1) *Codex canonum vetus Ecclesiae romanae a Francisco Pithoeo ad veteres manuscriptos codices et notis illustratus. Accedunt* Petri Pittori: *Miscellanea ecclesiastica, etc...*, Parisiis, 1687, in-f°, pp. 370-373.

(2) Labbe, IV, 1265; cf. Fabricius: *Codex apocr. N. Test.*, I, 138, II, 416.

(3) H. Wissfeld: *Sortes Sangallenses, adjecta sunt alearum oracula ex cod. Monacensi*, Bonnae, 1887, in-8°, et J. Rendel-Harris: *The Annotators of Codex Bezae*, London, 1901, qui reproduit le texte des uns et des autres: Appendice D. *The Sortes Sangallenses*, pp. 161-179; Appendice E. *The Munich Sortes aliarum* (*Sortes Monacenses*), pp. 180-184.

(4) Cette traduction aurait besoin d'être rectifiée d'après le texte provençal rétabli par M. C. Chabaneau; mais ces corrections de détail n'en modifieraient pas l'allure générale.

sort des nautoniers qui souffraient péril lorsque le sort tomba sur Jonas, et ainsi comme tu dirigeas le *sort* de tes apôtres quand il tomba sur Mathias. Envoie, Seigneur, l'esprit de vérité que tu envoyas à ton prophète, lequel voyait tout le peuple d'Israël dispersé comme des brebis. Donne-lui le pouvoir de chasser, Seigneur, l'esprit décevant que tu envoyas à Achab lorsqu'il succomba avec toute sa cavalerie. Dirige, Seigneur, en ces *sorts*, ce que nous y cherchons, par ton nom, par tes mérites, et par les oraisons et par les prières de tous les saints anges qui gouvernent les *sorts* de tous les amis, afin que les *sorts* nous amènent en cette chose à connaître le vrai. *Ce sont ici les sorts des apôtres.*

Nous te prions, Seigneur, Père, roi du ciel et de la terre, créateur de toutes choses, qui a créé de rien toutes choses en ce monde, et qui as juré de nous donner Abraham pour père, qui as donné la loi à Moïse sur le mont Sinaï, qui as fait connaître l'innocence de Suzanne, qui as changé en allégresse l'affliction de Tobie, qui as consolé sa bru en l'amertume de son cœur et en l'abondance de ses larmes, qui as délivré Jonas du ventre de la baleine et agréé les larmes et la douleur de Pierre, agrée, Seigneur, mes prières, afin que tu m'instruises, au moyen de ces *sorts*, en ce que je demande ; toi qui sais tout et en tous, qui vis et existes en la sainte et parfaite Trinité, dans tous les siècles des siècles.

Après le soleil se lèvent les étoiles, le soleil brille, elles reviennent en lumière. De même ton courage, en ce que tu redoutais prochainement, avec clarté te viendra de Dieu, et Dieu te sera en aide et tu auras ce que tu convoites.

De ce dont tu demandes conseil aie bon espoir, car tu peux en arriver à ce que tu espères.

Dieu t'aidera en ce que tu désires ; prie Dieu, et il en adviendra à ton gré.

Ce que tu demandes t'adviendra avec grande joie ; sois sans inquiétude, prie Dieu et n'aie pas peur.

Etends ta droite vers le Père, prie ton Dieu et tu auras paix et bonne espérance. (Et donne aux pauvres.)

De lumière tu veux te mettre en ténèbres ; prends garde que tu n'en aies souci.

La voie que tu poursuis est droite ; garde-toi de craindre ; Dieu te sera en aide ; tu auras ce que tu convoites et tu parviendras à ce que tu désires.

Grande chose est ce qui te paraît tel et de suite elle passera à ton gré ; tu t'en repentiras, car ce que tu demandes n'est pas en ton pouvoir.

Ne veuilles pas douter de ce que tu demandes, cela est bon, prie Dieu ; ce n'est rien, ce que tu crains.

LES SORTS DES APÔTRES

Fac simile d'un manuscrit trouvé à Corbie (Tome)

De cerf courant tu veux saisir les cornes (cela est difficile parce qu'il vit dans les forêts), mais lui s'en revient à son gîte (où on peut le prendre)... De même t'adviendra ce que tu désires.

De ce que tu poursuis et pour quoi tu pries ayant inquiétude : avec grande sueur et grand travail, tu parviendras à ce que tu désires.

Par belles paroles on veut t'enjoler ; c'est pourquoi dépars-toi de ce conseil, qu'ensuite tu n'aies pas à te repentir.

De même que la nef en mer bien gouvernée arrive au but désiré, de même l'objet de ton souci viendra à toi prochainement, si tu pries Dieu.

Ton voisin, qui vient s'arrêter avec toi, te veut tromper par de belles paroles ; tu dois agir sagement et tu verras ta simplesse ; qu'il ne t'arrive rien.

En ce projet ne persiste pas, car tu es en de mauvaises pensées.

De la chose qui premièrement te préoccupe et pour laquelle tu demandes conseil, tu en auras grande gloire.

Ta demande est agréable ; de ce que tu veux aie bon espoir, si tu pries Dieu, cela t'adviendra prochainement.

Ce que tu désires est certain. Songe à autre chose, autre chose t'adviendra que tu ne penses pas.

La voie t'est préparée ; sois patient et prie Dieu, et tu parviendras selon ton désir.

Tu dis que tu crains, ton ennemi tombera, et tu seras encore meilleur.

Tu dis que tu crains, cela est bon. Ce que tu désires est entre tes mains.

Ce que tu désires est bon, amoureusement tu parviendras selon ton gré.

Celui qui t'a nui, tu le vaincras ; prie Dieu, et tu accroîtras ton espérance.

De même que le grain est semé en la bonne terre et qu'en son temps elle porte fruit, de même tu parviendras à ta volonté.

En la forêt tu veux te mettre où tu ne trouveras aucun sentier, mais beaucoup de serpents cachés ; par ceci sois détourné et dépars-toi de cette idée.

Le chien chassant engendrera des petits aveugles ; et de même ce que tu désires viendra à toi de gré, avec grande joie.

(Le chien, en se hâtant, engendre des petits aveugles, et ainsi ton esprit. Ne te hâte pas en ce que tu demandes : si tu es patient, cela viendra de soi en ton pouvoir, et tu en auras grande joie.)

Garde-toi de douter de ce que tu demandes, prie Dieu, cela est bon. Ce que tu crains n'est rien.

Masse de plomb mêlée d'or. Ainsi la chose désirée n'est pas en ton pouvoir ; autre chose t'adviendra que tu n'espères pas.

Sainement tu penses, autre chose t'adviendra que tu ne penses pas ; par ainsi attends sagement et tu reconnaîtras ta simplesse ; qu'il t'arrive autre chose.

Autre chose pense, n'affermis pas ton cœur en ce dessein, car il est peu sûr.

Les vents existant, prends garde à leurs tempêtes, ne te mets pas en mer. Attends un peu et tu recevras ce que tu désires.

De ce que tu désires et demandes demeure avisé, et tu recevras bonne aventure ; car bonne vie t'est donnée.

Garde-toi du grand lion, qu'il ne puisse te nuire ; pour cela invoque Dieu et il te délivrera avant que tu n'assures ta mort.

Ce que ne saurait donner une année, un jour l'apporte subitement ; éloigne ton souci, car il t'adviendra selon ton désir.

A grande sueur et grand travail te viendra ce que tu désires ; prie Dieu et rends-lui grâces.

Il y a trois choses pour un homme ; trois anges choisiront pour toi la première ; de ce que tu choisiras tu auras grande joie.

(Trois choses sont faites pour l'homme en ce siècle ; trois anges les gouvernent ; tu trouveras en premier la joie et l'allégresse, secondement l'abondance des choses temporelles, troisièmement l'allégresse, et dans ton chemin tu recevras la joie.)

A cette heure s'en revient le sort ; il ne te répond pas ; reviens un autre jour et il te dira la vérité.

Bon est le don que tu demandes, mais tu ne le recevras pas, car il ne t'est pas accordé.

Quand il est temps, prépare-toi ; autrement, il ne te sert de rien de semer.

Tu n'as rien à craindre : le Seigneur t'aidera, tu peux en être certain, et tu auras clarté ; garde-toi d'offenser Dieu.

Grande joie t'adviendra de ce que tu désires et demandes ; tu vaincras tes ennemis ; Dieu te sera en aide et tu auras ce que tu convoites.

Pourquoi regimbes-tu contre l'aiguillon ? Garde-toi de te jouer, car cela est mal ; garde-toi d'aller contre les sorts.

Ce que tu désires est préparé pour toi, tu n'as rien à craindre ; sois prudent et Dieu t'aidera.

Pourquoi viens-tu nous consulter ? Je prie Dieu qu'il te pardonne, car il est fortement irrité contre toi.

(Pourquoi viens-tu consulter ? Tu as négligé ton Dieu, tu as beaucoup promis, et tu n'as pas accompli : apaise d'abord Dieu, afin qu'il le soit propice, parce qu'il est très irrité contre toi, et ainsi il viendra à toi.)

Ce que tu convoites, tu l'auras ; prie Dieu et rends-lui grâces.

La Fortune te promet ce que tu as en ton cœur ; ce sont paroles qui t'embarrassent.

Tu désires élever ta vie jusqu'à la mort ; sois patient, prie Dieu.

Ceci est un sort qui te répond ouvertement... Ne t'occupe plus que de la gloire de Dieu, que bonne recherche t'advienne.

(Ce sont ces sorts qui répondent clairement aux consultants et qui dévoilent les choses cachées des hommes. C'est pourquoi je t'avertis, empresse-toi d'interroger en ce qui t'est nécessaire, mais surtout cherche la gloire de Dieu, afin que tu trouves les questions que tu dois faire en ton esprit.)

Fiel et vinaigre tu désires. Tu verras lequel a le plus de douceur, car ce que désires ne t'est pas donné.

(Miel tu as et vinaigre tu désires ; considère quel est le plus doux, car ce que tu demandes ne t'est pas donné.)

Ce en quoi tu hésites, tu n'y as rien à craindre. Prie Dieu et tu seras plus fort.

Pourquoi hésites-tu ? tu n'as rien à craindre ; souffre un peu et tu trouveras bon temps.

Grande joie te sera ce que tu désires ; n'aie pas d'inquiétude mais sois calme.

L'entrée est préparée pour toi. Pourquoi hésites-tu en l'espérance que tu as conçue ? Prie Dieu qu'il te soit en aide, et tu auras ce que tu désires.

Ce que tu désires n'est pas en ton pouvoir ; attends un peu et tu trouveras meilleure solution.

Tu désires avoir ; le lieu est périlleux ; suis ce conseil, attends sagement.

Sois fidèle toujours, et constant en toutes choses, et Dieu t'aidera en toutes choses.

Ce sont ici *les sorts des saints apôtres* qui, certainement, ne tromperont pas. Pour cela, prie Dieu, et tu auras ce que tu désires (1).

Ce recueil d'oracles nous fait d'ailleurs songer à une découverte effectuée non loin de Padoue. Ce sont aussi des oracles, mais gravés sur des lamelles de bronze. On les a attribués à divers sanctuaires cléromantiques ; mais qu'ils aient été utilisés à Antium ou à Préneste ou à la fontaine Apolline, il n'importe. En voici le texte :

1. Corrigi vix tandem quod curvum est factum crede.
2. Credis quod deicunt, non sunt ita, ne fore stultu'.

(1) B. Dusan : *Les Sorts des Apôtres*, dans *Rev. Archéol. du Midi de la France*, Toulouse (1866-67), I, 231-237. On trouve une édition plus correcte du texte provençal et de la version latine dans l'étude de M. Chabaneau : *Les Sorts des Apôtres*, Marseille, 1881, pp. 15-20 et 20-26.

3. De incerto certa ne fiant, si sapis caveas.
4. De vero falsa ne fiant, judice falso.
5. Est equos perpulcer, sed tu vehi non potes istoc.
6. Est via fertilium... qua vi... sequi non est.
7. Formidat omnes, quod metuit, id sequi satius est.
8. Homines multi sunt, credere noli.
9. Hostis incertus de certo nisi caveas.
10. Jubeo et uti, si sic fecerit, gaudebit semper.
11. Laetus lubens petito quod dabitur, gaudebis semper.
12. Non sum mendacis quas dixti, consulis stulte.
13. Nunc me rogitas, nunc consulis, tempus abit jam.
14. Permultis prosum, ubei profui, gratia nemo.
15. Postquam ceciderunt sei sum, consulis tunc me.
16. Quod fugis, quod jactas, tibi quod datur spernere nolei.
17. Qui petis post tempus consilium, quod rogas non est (1).

Chacune des tablettes où figurait l'une de ces formules était percée d'un trou qui permettait de l'enfiler dans une cordelette. On présentait sans doute le trousseau au demandeur, et l'augure lui lisait la phrase obtenue.

Ces sortes d'oracles, chez les Romains, n'étaient pas toujours gravés sur le bronze :

Les Annales des Prénestins nous apprennent que Numérius Suffucius, homme honorable et d'une famille noble, avait été souvent averti en songe, et même avec menaces, d'aller en un certain endroit couper une pierre en deux ; qu'effrayé par ces visions, il se mit en devoir d'obéir, malgré les railleries de ces concitoyens, et que de la pierre fendue sortirent des sorts gravés sur du chêne en caractères antiques. Ce lieu, aujourd'hui entouré d'une enceinte sacrée, est voisin du temple où les mères de famille révèrent pieusement Jupiter enfant, assis avec Junon sur les genoux de la Fortune et allaité par elle. Dans le même temps, au même endroit, sur l'emplacement même du temple de la Fortune, il découla, dit-on, du miel d'un olivier ; les auspices consultés répondirent que ces *sorts* deviendraient un jour célèbres et, par leur ordre, on fit de cet olivier un coffre où l'on renferma les sorts qu'on tire aujourd'hui quand il plaît à la Fortune... Mais, ajoute Cicéron, à qui nous devons ce récit, ce genre de divination est généralement discrédité. Si la beauté et l'antiquité du temple ont sauvé de l'oubli les sorts de Préneste, excepté les gens du peuple, quel magistrat, quel homme supérieur

(1) *Corpus Inscrip. Latin.*, pp. 267-270, texte restitué par Th. Mommsen ; cf. A. Bouché-Leclercq : *Hist. de la Divination dans l'Antiquité*, P., 1882, IV, 155, note

y a recours ? Partout ailleurs, les sorts ont perdu tout crédit ; et c'est ce qui fit dire à Carnéade qu'il n'avait jamais vu la Fortune plus fortunée qu'à Préneste (1).

Il faut noter, toutefois, que bien après Cicéron, les empereurs redoutaient ou consultaient encore les sorts de Préneste. Tibère, qui ne craignait rien tant que les complots suggérés ou encouragés par des prophéties, fit mettre les scellés sur l'arche des sorts et apporter le tout à Rome ; mais quand il ouvrit le coffre, les sorts avaient disparu, et ils ne redevinrent visibles que l'arche une fois reportée dans le temple. Effrayé de ce prodige, il cessa de rien entreprendre contre la « *majesté des sorts Prénestins* » (2). Domitien, superstitieux et timoré, allait, au commencement de chaque année, se recommander à la Fortune de Préneste qui lui « fit chaque fois une réponse encourageante et toujours la même, sauf la dernière année, où le sort rendu fut des plus lugubres et parlait de sang » (3). L'oracle, dans les siècles suivants, ne laissa pas de demeurer populaire et des païens convertis l'entendirent sans doute célébrer encore par leurs anciens coreligionnaires.

La pièce reproduite par Pithou renfermait cinquante-six sentences, une de moins que le parchemin de Cordes et nous savons, par les indications qui l'accompagnent, qu'on devait la consulter en jetant les dés ; or leurs combinaisons possibles sont précisément de cinquante-six. Cette autre méthode est d'ailleurs, elle aussi, dans la tradition de l'antiquité. C'est ainsi que l'on consultait le tableau d'Attalia en Pamphylie. On se servait de cinq astragales à quatre faces, marquées chacune d'une des lettres grecques équivalant à nos chiffres 1, 3, 4, 6. Le nombre des combinaisons possibles, et par conséquent des sentences prophétiques, était, comme pour nos *Sortes*, de cinquante-six. Il ne reste malheureusement que dix de ces sentences et la troisième et la dernière sont fort mutilées. Chacune se compose de trois hexamètres. En tête est le nom du dieu qui est censé la pro-

(1) Cicéron : *De la Divination*, II, 41.

(2) Aulu-Gelle, XVI, 3. 5; Suétone : *Tibère*, 63.

(3) Suétone : *Domitien*, 15; cf. Bouché-Leclercq : *Hist. de la Divination dans l'Antiquité*, P., 1882, IV, 152.

noncer, précédé : 1° des cinq chiffres représentant l'une des cinquante-six combinaisons; 2° de deux autres chiffres dont nous ignorons la signification (1).

En lisant la traduction de ces augures, dont la banalité et le vague répondent on ne peut mieux à la banalité et à l'indétermination des *Sortes apostolorum*, on en saisira facilement l'incontestable parenté.

INSCRIPTION D'ATTALIA

I. 16663, 22. Des Augustes Moeres.

Un as, trois six et pour le cinquième un trois :
Ni découragement, ni jactance, pour qu'il ne t'arrive rien.
L'affaire pour laquelle tu me consultes est difficile. Ne t'y fie pas.
Mais reste tranquille, renonce à ton voyage et au marché.

II. 44446, 22. De Poseidon.

Les quatre donnent quatre et le cinquième un six :
Semer dans la mer et y graver des caractères.
C'est dans les deux cas une entreprise vaine, une entreprise irréalisable.
Tu n'es qu'un mortel, ne fais pas violence à la divinité, tu aurais à t'en repentir.

III. 43366, 22. D'Arès impétueux.

Quatre et deux trois et deux six. Dis ce qui suit :
.....victoire .....étranger : car celle-là personne.
.....Il faut te tenir en garde.
Contre un grand malheur. L'entreprise est irréalisable ; tiens-toi tranquille.

IV. 16664, 23. D'Athénè.

Un as et trois six et le cinquième quatre :
Honore Pallas Athénè, et toutes choses iront comme tu désires, et tout ce que tu auras résolu s'accomplira.
Elle délivrera le prisonnier, elle guérira le malade.

(1) A. Bouché-Leclercq, *loc. laud.*, I, 195, et L. Chabaneau : *Les Sortes apostolorum*, p. 28. Les nègres du Dahomey pratiquent encore aujourd'hui une méthode analogue. Leurs devins consultent les sorts au moyen d'une cordelette à huit grains. Après avoir étendu à terre cette sorte de chapelet, l'opérateur considère la disposition des grains et suivant que tels ou tels grains sont pile ou face, il fait appel au proverbe qui correspond à l'ensemble du dispositif. L'interprétation ou l'application de ce proverbe au cas pour lequel on l'interroge fournit la réponse demandée. R. P. J. Tauvaux : *Afan: Le sort, comment on le consulte*, dans *Echo des Missions Africaines de Lyon* (1930), XXIX, 100-104.

V. 66443, 23. D'Euphrosyne.

Deux six, deux quatre et le cinquième un trois.

Fais le voyage projeté. Car à ton retour tu retrouveras ta maison,

Et tu réussiras au gré de tes désirs, et en toutes choses tu maîtriseras.

Euphrosyne, pour acheter aussi bien que pour vendre.

VI. 66632, 24. D'Apollon Pythien.

Trois six, un trois et un deux.

Reste et n'agis pas. Conforme-toi à l'oracle du Pythien.

Il faut attendre une autre occasion. Pour le moment, tiens-toi en repos.

Après un court délai, tu verras s'accomplir tout ce qui te préoccupe.

VII. 44466, 24. De Cronos mange-enfants.

Trois quatre et deux six.

Reste chez toi. Ne va pas ailleurs.

Pour ne pas t'exposer à rencontrer des animaux dangereux et malfaisants.

Car ton entreprise ne me paraît ni sûre, ni sans dangers.

VIII. 46663, 25. De Mèn porte-lumière.

Un quatre, trois six et un trois.

Bon courage. Tu tiens l'occasion. Tu feras ce que tu désires. Profite de l'occasion.

Pour te mettre en route. Tu as une bonne occasion. Ton entreprise

Aboutira à un bon résultat, et tes efforts à un juste succès.

IX. 66661, 25. De la Mère des Dieux.

Quatre six et le cinquième un as.

De même que les loups sont maîtres des agneaux, et les lions vigoureux

Maîtres des bœufs aux pieds tortus, de même tu seras le maître de toutes choses.

Et les entreprises pour lesquelles tu m'as consulté se réaliseront toutes, ô voyageur !

X. 66644. 26. D'Hermès très favorable.

Trois six et deux quatre.

Pour aujourd'hui l'affaire est manquée.....

Voyage qui s'annonce mal, car.....

Il est pénible de se disputer..... (1).

(1) Traduction C. Chabaneau, d'après G. Kaibel : *Epigrammata ex lapidibus conlecta*, Berolini, 1878, n° 1038, p. 454. Le texte grec également dans J. Rendel-Harris, *l. c.*, pp. 46-47.

L'inspiration des sorts pamphyliens est attribuée à des divinités diverses ; mais les *sortes apostolorum* condamnés par Gélase, ont fort bien pu être placés sous le patronage de divers apôtres. Au reste, le tableau découvert à Colosses nous fournit un autre fragment de sorts païens qui établit une sorte de transition.

INSCRIPTION DE COLOSSES

Aujourd'hui la divinité travaille pour toi ; aujourd'hui elle te mène dans le droit chemin.
Tout ira comme tu veux, ne te tourmente plus.
Tu obtiendras honorablement ce que tu désires.

Tout ce que tu veux, tu le feras. Tu trouveras.....
Aie confiance en ton entreprise, ô étranger ! Tu réussiras en tout.
Réfléchis avec calme à ce que tu vas faire. Le dieu sera ton guide.

Bonne entreprise, il faut te hâter. Tu réussiras en tout.
Quoique errant sur la terre étrangère, le dieu sera ton gardien.
Tu échapperas à la maladie pénible. Telle est la réponse formelle du dieu (1).

Bien entendu, chez les chrétiens comme chez les païens, les personnes éclairées méprisaient ces sortes de prophéties dont le texte n'avait rien de sacré, malgré les apparences et les patronages dont elles cherchaient à s'autoriser. En revanche, le peuple chrétien, comme le populaire païen, leur faisaient confiance. Après le moyen âge, ces espèces de sorts ne disparurent point, mais se transformèrent en livrets qui sont devenus nos *Oracles des Dames* (2). Et même aujourd'hui, ils éveillent encore la confiance, voire une sorte de foi passionnée chez certaines femmes. Les multiples éditions et la vogue de ces livrets populaires attestent que les simples ou les esprits sans critique, poussés par le désir de connaître l'avenir, — un avenir plus heureux que le présent, — sont encore tout prêts à recourir aux vieux *Sorts* oubliés.

(1) Trad. C. Chabaneau, d'après G. Kaibel : *Epigrammata ex lapidibus collecta*, Berolini, 1878, in-8°, n° 1041, p. 459. Dans le même recueil, sous le n° 1039, on lit encore une inscription d'un caractère analogue et qui ressemble aussi beaucoup pour le fond à nos *sortes apostolorum*.

(2) L'Oracle des Dames a d'ailleurs un ancêtre plus direct dans les oracles d'Astrampsychus, qui furent publiés en 1863 par Herscher. Ces oracles se présentent comme l'œuvre d'un prêtre égyptien et sont écrits en grec. Ils fournissent,

§ V. — *De l'origine et de la fin des Sorts des Saints*

Tout le monde admet que les *sorts des Apôtres* ont une origine païenne. Pour les *sorts bibliques*, on ne peut le nier qu'en réduisant la signification du témoignage de S. Augustin. Mais, en les opposant aux sorts païens, l'évêque d'Hippone non seulement atteste leur parenté, mais laisse supposer l'analogie profonde de leur mécanisme. Incontestablement, les sorts bibliques se pratiquaient déjà alors que les fidèles du paganisme continuaient d'interroger les sorts virgiliens dans ses temples. Au reste, les *Capitulaires* de Charlemagne ne condamnent pas simplement la divination par les *Sortes Sanctorum*, mais par le Psautier et par l'Evangile, c'est-à-dire les *sorts bibliques*, sans faire d'ailleurs la moindre réserve (1). Au XII^e^ siècle, Pierre de Blois met indistinctement au nombre des pratiques superstitieuses les *sorts des Apôtres et des Prophètes*, c'est-à-dire les *sorts bibliques*.

Les chrétiens, qui usèrent de la rhapsodomancie dans des buts privés et purement profanes, étaient exactement dans le même état d'esprit que les païens interrogeant l'*Iliade* ou l'*Enéide* dans le sanctuaire d'un oracle, au sujet d'une affaire ou d'un voyage. A l'époque de Gélase, ou de S. Augustin, on avait nettement conscience du parallélisme et de l'analogie profonde des sorts bibliques et des sorts virgiliens. Si le paganisme gréco-latin n'a pas inspiré directement les pratiques chrétiennes, ce dont je doute, il en a proposé tous les modèles. Quoiqu'on en ait dit, ce n'est pas là une assertion gratuite, mais il ne sera pas inutile de la nuancer et de la compléter.

Cette pratique, certes, aurait pu naître d'une substitution systématique des sorts bibliques aux sorts virgiliens ; mais il y a bien des chances pour que cette substitution ait été en grande partie spontanée.

Chez les Hébreux, on employait couramment le sort dans les

eux aussi une série de questions avec autant de séries de dix réponses. Cf. J. Rendel-Harriss, *l. cit.*, pp. 49-55, et pour le texte, Appendice C.: *The Sortes of Astrampsychus*, pp. 128-160.

(1) Pertz: *Monum. Germ.*, leg. I, p. 68.

partages et dans les litiges difficiles, où il fallait prendre une décision. Le recours aux présages n'était guère moins coutumier dans le choix des personnes. Quand les Israélites voulurent un roi, Samuel le fit désigner par le sort (1). Nombre de charges sacrées furent attribuées aux lévites et aux prêtres par la voie du sort. Un nouveau tirage au sort se fit, dans le même but, après le retour de la captivité (2).

A ces différents cas, comme à celui de l'élection de Saül, s'applique visiblement la remarque des Proverbes :

> On jette les sorts dans le pan de la robe,
> Mais c'est Jéhovah qui décide (3).

Fait plus significatif encore au point de vue de la tradition chrétienne, pour désigner le successeur de Judas, les Apôtres recoururent au sort, après avoir prié Dieu de faire connaître son choix. C'est ainsi que fut élu S. Matthias (4).

Aussi ne doit-on pas s'étonner si S. Augustin, se basant sur cette tradition, déclare que, dans les choses douteuses, il était permis de recourir au sort pour connaître la volonté divine (5).

S. Thomas, Denis le Chartreux, le cardinal Cajetan (6) et les autres scolastiques distinguent ordinairement trois genres de sorts : le premier, *sors divisoria*, ou sort de partage, est autorisé, pourvu qu'il ne serve pas à couvrir quelque fraude ou quelque injustice ; le second, *sors consultoria* ou sort de consultation, est un péché mortel, à moins qu'on soit en quelque sorte obligé d'y avoir recours ; le troisième, *sors divinatoria*, ou sort divinatoire, est, en général, un véritable sortilège.

Les sorts des Apôtres, dont le nom, d'après Du Cange, vient de l'usage que les Apôtres firent du sort pour l'élection de S. Matthias, s'apparentent à la fois aux *sortes divisoriae* et aux *sortes divinatoriae*, et ne sauraient échapper à la note superstи-

(1) *Rois*, X, 21.
(2) I, *Par.*, XXIV, 5, 31 ; XXV, 8 ; XXVI, 13. II, Esdras, X, 34 ; Luc, I, 9.
(3) *Proverbes*, XVI, 33.
(4) *Actes*, I, 26.
(5) *In Concione*, 2, Psalm. 30.
(6) *Summa Theol.*, II, 2, 9, XCV, art. VIII ; *Liber contra vitia superst.*, art. 14 ; *Comm. in Sum.*, V. *Sors*.

tieuse. En tout cas, cette longue tradition judéo-chrétienne explique, de reste, l'usage que l'on fit des Evangiles lors de l'élection, puis lors du sacre des évêques.

Les sorts des Saints ou les sorts des Apôtres se trouvent avoir un double fondement : l'un dans l'antiquité profane, qui lui fournit ses modèles, l'autre dans l'antiquité sacrée, qui lui fournit ses justifications. Ils puisèrent à cette double source une force d'expansion et de résistance magnifiques. Toutefois, l'Eglise, en voulant combattre la coutume païenne, même christianisée par la substitution de l'Ecriture sainte aux œuvres d'Homère ou de Virgile, en vint nécessairement à déconsidérer les sorts en général, et même ceux qui avaient en vue des fins spirituelles. Les pronostics tirés de l'Evangile lors du sacre des évêques présentaient d'ailleurs de graves inconvénients. On tombait quelquefois sur des passages de mauvais augure qui obscurcissaient la réputation du nouvel élu auprès de ses ouailles. « Outre cela, dit l'abbé du Resnel, ne pouvait-il pas arriver que ces pronostics, comme presque toutes les prophéties sinistres, eussent quelquefois leur accomplissement, non parce qu'ils fussent vrais en eux-mêmes, mais par la crainte qu'ils inspiraient mortellement à celui qu'ils menaçaient, ou par la confiance qu'ils donnaient aux personnes mal intentionnées contre lui ? » (1).

La raison fit si bien dans le sens de l'Eglise que, dès le XIII[e] siècle, on en vint à considérer les sorts des saints, même dans leurs applications spirituelles, comme un usage purement superstitieux.

La condamnation de leur emploi dans le sacre des évêques par Honorius III, fut le signal définitif de leur décadence.

Au XVIII[e] siècle, on peut dire qu'ils avaient cessé de vivre officiellement dans l'Eglise. Dans l'*Histoire littéraire de la France* (2), Dom Rivet écrivait en 1735 : « Au VII[e] siècle, ces superstitions avaient encore plus de cours qu'auparavant. Mais afin de les rendre moins odieuses, et de s'autoriser en quelque sorte à les mettre en pratique, on trouva le secret de les colorer d'un

(1) Du Resnel, *loc. laud.*, 302-303.
(2) *Histoire littéraire de la France*, III, 11. Voir aussi VII, 128.

prétexte de religion. L'on s'avisa donc d'y employer les Saintes Ecritures et de nommer cette espèce de divination le sort des Saints : *Sortes Sanctorum*. »

Nous avons déjà vu ce qu'en écrivait l'abbé du Resnel en 1744 ; nous pourrions citer les vitupérations de l'abbé Fleury et de bien d'autres. Il nous suffira de dire que c'est aujourd'hui, non seulement un usage condamné, mais une superstition morte.

Elle n'aurait d'ailleurs pas survécu si longtemps, si elle n'avait été incorporée en quelque sorte dans les cérémonies de la consécration épiscopale (1). On avait cru pouvoir christianiser la rhapsodomancie, mais on s'est aperçu que cette christianisation en favorisait l'abus. La cupidité des devins et la crédulité du peuple s'appuyèrent en effet sur cette utilisation pour en prôner l'efficacité. Le coup de barre radical qui interdit tous les sorts et toutes leurs applications réussit néanmoins à endiguer, puis à détruire l'emploi de ce vieux mode divinatoire. C'est l'un des exemples les plus frappants de ce que peut l'Eglise, lorsqu'elle veut bien se corriger elle-même, pour l'anéantissement d'une superstition et, du même coup, pour le progrès de la raison (2).

(1) Dom Martène : *De Antiquis ecclesiae ritibus*, t. II, l. I, c. 8.

(2) Au moment de donner le bon à tirer, nous recevons la précieuse note suivante qui mériterait un long commentaire :

« Dans certaines parties de la Suisse, les protestants ont gardé la coutume de consulter la Bible ; c'est ce qu'il appellent *tâter les Ecritures*. Me trouvant aux Verrières (canton de Neufchatel), il y a quelques années, et étant reçu pour la première fois dans une ferme du Mont-des-Verrières, on me fit tirer au hasard d'une boîte pendue près de la porte d'entrée, un billet roulé, parmi une cinquantaine d'autres, et portant une sentence qui se trouva prise d'un prophète, je ne sais plus lequel, et qui, heureusement exprimait une pensée rassurante pour mes hôtes. »

BIBLIOGRAPHIE PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE

Du Cange : v° *Sortes Sanctorum* dans *Glossarium Mediae et Infimae Latinitatis*, éd. P.-P. Carpentieri, Didot, 1846, in-4°, VI, 304-305. — Abbé Du Resnel : *Recherches hist. sur les Sorts appelés communément par les Payens :* Sortes Homericae, Sortes Virgilianae, etc., *et sur ceux qui parmi les Chrétiens ont été connus sous le nom de* Sortes Sanctorum, dans *Mém. de l'Acad. des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1744, t. XIX, pp. 287-310. — Cotta (J.-F.) : *De Sortibus Sanctorum*, Tubingae, 1758, in-8°. — Thiers (J.-B.) : *De la Divination qui se fait par le Sort* dans *Traité des Superstitions*, 3e éd., Paris, 1712, in-12, I, 229-242. — Le Brun (R. P. Pierre) : *De la Coutume de consulter les Livres saints pour deviner l'Avenir* dans *Histoire crit. des Pratiques superstitieuses*, P., 1750-1751, 4 v. in-12, II, 134-143. — Dom Calmet : *Dissertation sur les Elections par le Sort* dans *Sainte Bible*, éd. de Vence, P., 1822, in-8°, XXI, 376-385. — Jaucourt (de) : v° *Sorts des Saints* in [Diderot et d'Alembert] : *Encyclopédie* ou *Dict. raisonné des Sciences, des Arts et des Métiers par une Société de Gens de Lettres*, P., 1785, in-f°, XV, 379-380. — Gaillard (Nicias) : *Les Sorts des Saints* dans *Mém. de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest* (1835), I, 59-74. — Lalanne (Ludovic) : *Les Sorts des Saints* dans *Curiosités des Traditions des Mœurs et des Légendes*, P., 1847, in-12, pp. 13 à 22. — Soltzmann : *Die Loosbücher des Mittelalters*, dans *Serapeum* (1850-51), XI, 49-62, 65-89 ; XII, 305-316, 331-332, 337-342. — Lecanu : v° *Sorts des Saints* dans *Dict. des Prophéties et des Miracles*, P., Migne, 1854, 2 v. in-4°, II, 1052-1059. — Dusan (Bruno) : *Les Sorts des Apôtres. Ms. trouvé à Cordes* dans *Revue archéol. du Midi de la France*, Toulouse (1866-67), I, 225-237. — Peyrat (Napoléon) : *Hist. des Albigeois*, 1872, 3 v. in-8°, publie pour la deuxième fois le documents découvert à Cordes, III, 477-483. — Rocquain (Félix) : *Les Sorts des Saints et des Apôtres*, P., 1880, grand in-8° de 22 pp. (*Bibl. Ec. des Chartes* (1880), XLI, 457-474). — Chabaneau (Camille) : *Les Sorts des Apôtres. Texte provençal du* XIIIe *siècle, publié avec l'original latin*, Montpellier, 1881, grand in-8°, 40 pp. (Ext. *Revue des Langues romanes* (1880-81), série III, t. IV, 157-178, 264-274 ; t. V, 63-64). — Meyer (P.) : *C.-R.* des travaux de MM. F. Rocquain et C. Chabaneau dans *Romania* (1881), X, 296. — E. Cobham Brewer : *Bibliomancy* in *Dictionary of Miracles*, London, 1884, in-12, p. 44. — Winnfeld (H.) : *Sortes Sangallenses, adjecta sunt alearum oracula ex cod. Monacensi primum edita*, Bonnae, 1887, in-8°. — Meyer (P.) : *C.-R.* du travail précédent dans

Romania (1888), XVII, 156-157. — Harris (J.-Rendel) : *The Annotators of the Codex Bezae* (*With some notes on sortes sanctorum*), London, 1901, in-8°, de IV-184 pp. et 2 pl. — Ganszyniec (Richard) : *Les Sortes Sanctorum* dans *Jubilé Alfred Loisy, Congrès d'Histoire du christianisme*, P., 1928, III, 41-51.

CHAPITRE XI

LA LÉGENDE ET LE CULTE DE S. GUIGNEFORT

Le culte des animaux est un fait si répandu dans l'humanité que l'étudiant ou le savant néglige de s'en étonner. Néanmoins, ce culte suppose de la part de certains hommes une conception de l'intelligence et même de la personnalité des animaux bien capable de nous surprendre. Dans les contes de sots, nous voyons des simples s'adresser aux animaux comme s'ils étaient des hommes, et bien que ceux-là ne leur répondent que par des cris inarticulés ou des mouvements capricieux, se persuader qu'ils en sont compris. Au reste, dans la vie coutumière, combien de femmes et combien d'hommes agissent comme si leurs animaux familiers, chat ou chien, vache ou cheval, devaient les entendre entièrement. L'affection que des femmes vouent à leur chat, des hommes à leur chien, témoigne assez qu'ils leur accordent une intelligence quasi humaine. Si vous visitez le cimetière des chiens dans l'île des Ravageurs, à Clichy, près Paris, vous pourrez lire des épitaphes bien suggestives dont je ne citerai que cet exemple : *A Toutou, regrets éternels.*

Les saints du christianisme, ceux du bouddhisme, ne nous ont-ils pas appris à voir dans les bêtes des frères inférieurs ? Le patriarche d'Assise, prêchant les poissons, n'a jamais, que je sache, provoqué l'ironie des philosophes, et j'ai peine à croire que Malebranche, partisan des animaux-machines, comme son maître Descartes, se soit jamais moqué de ce trait de l'histoire de S. François.

Croire à l'âme, même à l'intelligence des bêtes est donc fort naturel à l'homme, et l'on ne doit donc pas s'étonner outre mesure si des chrétiens ont pu honorer et, en quelque façon, canoniser un chien. Cependant, le cas de S. Guignefort, vénéré dans le Lyonnais durant plusieurs siècles, et jusqu'à l'aube du vingtième, m'a néanmoins stupéfait. Ce cas exceptionnel m'a paru tout particulièrement propre à nous faire comprendre certains faits équivoques qui touchent à la fois au folklore et à l'histoire des religions. L'histoire de S. Guignefort rappelle étroitement la méprise du chevalier qui tue son chien, pour le punir d'avoir dévoré son fils. Cette légende du chien sauveur et martyr fut très répandue au moyen âge. A-t-elle été accaparée par un chien véritable, en l'espèce S. Guignefort, ou bien l'illustre Guignefort a-t-il réellement accompli pour son compte l'exploit de la légende et reçu la mort pour l'avoir accompli ? C'est un problème. Mais avant de l'aborder de front, il ne sera sans doute pas inutile d'établir quelle fut la popularité de la légende et quelles sont ses origines.

I. — L'HISTOIRE DU CHIEN ET DU SERPENT DANS LA LITTÉRATURE TRADITIONNELLE

On trouve ce récit dans l'Inde ancienne, et l'on pourrait sans doute citer une centaine de recueils qui le contiennent. Etudier à fond la généalogie de toutes ces variantes ou simplemnt même les énumérer toutes, exigerait une enquête considérable très disproportionnée au but que nous poursuivons. Nous nous contenterons de signaler les principaux recueils qui contiennent notre récit, en commençant par les plus anciens. Tous ces livres de contes ou d'apologues, quelle que soit la forme qu'ils revêtent : roman, poème, catéchisme, fablier, morale en actions, se divisent en six groupes principaux, que l'on peut caractériser chacun par un titre : le Tripitaka, le Pantchatantra, les Fables de Bidpaï, les Paraboles de Sindbad, le Dolopathos et le roman des Sept Sages.

On connaît encore mal le canon sanscrit des livres saints du

bouddhisme ; mais, si l'on en juge par le canon pali, on sait que l'ensemble de ces livres se nomme le *Tripitaka* ou les *Trois Corbeilles*. Il est bien difficile, voire même impossible, dans l'état de nos connaissances, de fixer la date à laquelle remonte la première forme de chacun des livres du canon. Il est bien vraisemblable qu'elle se rapproche des origines mêmes de la religion du Buddha (1). Quoi qu'il en soit, notre conte figure dans l'un de ces très anciens livres sacrés. De la *Vinaya Pitaka* ou de la *Corbeille de discipline*, cette fable passe dans le Kandjour, l'un des livres sacrés du bouddhisme tibétain (2), puis dans le Tripitaka chinois. La voici dans cette dernière forme :

Le Buddha, dit aux Bhiksus assemblés : Au temps des générations passées, il y avait un brahmane qui ne possédait aucune richesse et qui subvenait à sa vie en mendiant. Ce brahmane avait une femme qui n'avait enfanté aucun fils. Dans la maison se trouvait un na-kiu-lo (une mangouste) qui vint à mettre bas un petit. Alors, comme le brahmane n'avait pas de fils, il considéra ce petit du nakula comme son fils, et le petit du nakula à son tour regarda le brahmane comme son père. Lorsque le brahmane allait chez les personnes assemblées dans d'autres demeures, il obtenait tantôt du lait et du beurre, tantôt des gâteaux ou de la viande ; il revenait chez lui en les rapportant et en faisait part au nakula. Cependant, plus tard, la femme du brahmane se trouva tout à coup enceinte ; lorsque sa grossesse fut arrivée à terme, elle enfanta un fils ; elle conçut alors cette pensée : ce nakula a mis bas un petit qui porte bonheur et c'est ce qui m'a permis d'avoir un enfant.

Un jour le brahmane voulut sortir pour aller mendier de la nourriture ; il donna à sa femme un ordre en ces termes : — Si vous sortez, emportez avec vous l'enfant ; ayez soin de ne pas le laisser en arrière. — Quand la femme du brahmane eut fini de donner à manger à l'enfant, elle se rendit dans une maison voisine afin d'emprunter un pilon pour décortiquer du grain. En ce moment, le petit enfant était tout imprégné de l'odeur du beurre ; il y eut alors un serpent venimeux qui vint, attiré par cette odeur ; ouvrant sa gueule et crachant son venin, il voulait tuer le petit enfant. Le nakula conçut cette pensée : — Mon père est sorti et ma mère n'est pas là non plus. Pourquoi ce serpent venimeux veut-il tuer mon frère cadet ?

(1) Victor Henry : *Les Littératures de l'Inde : Sanscrit, Pâli, Prâcrit*. Paris, 1904. p. 80.

(2) A. Von Schiefner : *Tibetan tales derived from indian sources, trans. from the tibetan of the Kan-Yur done into english* by W. R. S. Ralston, 1906. in-8°, p. 308.

Aussitôt donc, le nakula tua le serpent venimeux et le coupa en sept morceaux. Puis il conçut cette pensée : — « J'ai maintenant tué le serpent et j'ai sauvé la vie à mon frère cadet ; si mon père et ma mère le savent, ils ne manqueront pas de me récompenser. » Il se barbouilla la gueule de sang et se tint devant la porte, voulant faire ainsi que son père et sa mère le vissent et fussent joyeux.

Or, le brahmane revenait justement du dehors ; il s'irrita et dit : Je l'avais avertie que, lorsqu'elle sortirait, elle devait emporter l'enfant ; pourquoi est-elle partie seule ? — Le père voulut franchir la porte ; mais il vit le nakula dont la gueule était ensanglantée et il conçut alors cette pensée : Tandis que nous, le mari et la femme, étions absents, ce nakula resté en arrière n'a-t-il pas tué et dévoré notre fils ? — Dans sa colère il dit : Nous n'avons nourri cet animal que pour qu'il nous fasse du mal. S'avançant donc, il frappa de son bâton et tua le nakula. Quand il eut franchi la porte, il vit lui-même son fils qui, assis au milieu de la cour, suçait son doigt et jouait ; il aperçut en outre les sept tronçons du serpent sur le sol. Quand il eut vu cela, il eut un chagrin et un repentir profonds. Puis le brahmane se fit d'amers reproches (disant) : — Ce nakula avait au plus haut point des sentiments humains, il a sauvé la vie de mon fils. Pour moi, je n'ai pas fait un examen attentif, et avec précipitation je l'ai tué ; cela est douloureux, cela est digne de compassion. — Aussitôt, il tomba à terre évanoui (1).

Les fables et les paraboles ont fini par se détacher de la tradition religieuse pour vivre d'une vie indépendante.

Le *Pantchatantra* ou *Les Cinq Chapitres* a certainement une source religieuse, mais, bien qu'il rappelle les Jatakas bouddhiques, il n'a plus leur caractère parénétique. Sa date est inconnue, mais il est certainement antérieur au VI^e^ siècle de notre ère, puisqu'à cette époque il fut traduit en pehlvi par l'ordre du roi de Perse. Dans sa saisissante brièveté, notre apologue atteint la perfection.

Il y avait dans un endroit, un brahmane nommé Dévasarman. Sa femme accoucha et mit au monde un fils. Le même jour, un ichneumon femelle mit bas un ichneumon. Pleine de tendresse pour son enfant, la femme du brahmane nourrissait l'ichneumon aussi comme un fils, lui donnait son lait, le frottait avec de l'huile ; mais, pensant qu'il pourrait peut-être, à cause de la méchanceté de son espèce, faire du mal à l'enfant, elle ne se fiait pas à lui.

(1) Edouard Chavannes : *Cinq cents Contes et Apologues extraits du Tripitaka Chinois*, P., 1911, II, 300-302.

Or, un jour, après avoir bien posé l'enfant sur le lit, elle prit le pot à l'eau et dit à son mari : « Hé, maître ! je vais aller à l'étang chercher de l'eau ; tu veilleras à la garde de ce fils contre l'ichneumon. Mais, lorsqu'elle fut partie, le brahmane laissa la maison vide et s'en alla aussi quelque part pour recueillir des aumônes. Cependant, un serpent noir sortit d'un trou et vint par la volonté du destin, auprès du lit de l'enfant. L'ichneumon s'avança contre cet ennemi naturel, l'attaqua en chemin, de crainte qu'il ne tuât son frère, combattit avec le méchant serpent, le mit en morceaux et le jeta au loin. Puis, content de sa bravoure, la gueule inondée de sang, il alla au-devant de la mère pour montrer son ouvrage. Mais la mère, quand elle le vit venir la gueule baignée de sang et très animé, pensa avec crainte : Ce méchant a sans doute mangé mon enfant ; et de colère, sans réfléchir, elle lui jeta le pot plein d'eau. Par l'effet seul de la chute du pot, l'ichneumon perdit la vie, et, lorsque le laissant là sans s'inquiéter de lui, la mère entra dans la maison, l'enfant dormait tout comme auparavant, et, auprès de son lit, elle vit un grand serpent noir coupé en morceaux. Alors, son cœur fut affligé de chagrin d'avoir tué inconsidérément un fils qui lui avait rendu service ; et elle se frappa la tête et la poitrine (1).

Ce conte se retrouve avec de légères variantes dans un résumé du *Pantchatantra* à l'usage de la jeunesse (2). Il figure aussi dans le grand ouvrage de Somadeva, célèbre cachemirien du XII[e] siècle : le *Kathâsaritsagara* ou l'*Océan des Rivières de Contes* (3).

Doit-on rattacher à ce second groupe les quatre autres qu'il nous reste à examiner ? Rien ne le prouve péremptoirement ; mais il est assez vraisemblable que tout au moins les deux suivants ont directement ou indirectement puisé aux mêmes sources bouddhiques, paraboles ou jatakas.

Le livre de Calilah et Dimnah, qui caractérise le troisième

(1) *Pantchatantra* ou *Les Cinq Livres*, recueil d'apologues et de contes, trad. du sanscrit par Edouard LANCEREAU, P., 1871, grand in-8°, pp. 316-317, et pour les notes, pp. 384-386. Dans l'édition de l'abbé Dubois, P., 1826, in-8°, ce récit occupe les pp. 296-297 et dans l'édition de Benfey, Leipzig, 1859, 2 vol. in-8°, les pp. 326-327 du tome II ; on trouve dans cette dernière l'analyse de quelques parallèles, I, 479-485.

(2) *Hitopadesa* ou *L'Instruction utile*, recueil d'apologues et de contes trad. du sanscrit par Ed. LANCEREAU, P., 1859, in-12, l. IV, ch. XII, pp. 203-205, et 2[e] éd., P., 1883, pp. 267-269, avec notes comparatives, pp. 366-369.

(3) *The Katha-Sarit-Sagara or Ocean of the Streams of Story* transl. from sanscrit by C.-H. TAWNEY, Calcutta, 1884, grand in-8°, liv. X, chap. LXIV, II, 90-91. Le texte original a été publié par BROCKHAUS : *Die Märchensammlung des Sri Somadeva Bhatta aus Kachmir*, Leipzig, 1839, in-8°, p. 161.

groupe, nous est connu par les Persans et les Arabes qui l'attribuaient à un philosophe nommé Bidpaï. Vers le milieu du VI^e^ siècle, il en existait, dit-on, un texte pehlvi et l'on suppose que ce texte, aujourd'hui perdu, dérivait d'un original sanscrit analogue au *Pantchatantra*. Quoi qu'il en soit de ces obscures origines, sous le règne du grand calife Almansor, au VIII^e^ siècle, la version pehlvi fut traduite en arabe par Abdhallah-ibn-Al-Mouqaffa. Le livre de Calilah et Dimnah tire son nom de celui de deux des principaux interlocuteurs, et l'on y rencontre notre récit sous une forme qui ne diffère pas sensiblement de celle du *Pantchatantra* ; mais le brahmane est devenu un moine et l'ichneumon a été remplacé par une belette (1).

Presque aussitôt un certain Boud en a donné une version syriaque d'après l'œuvre d'Abdhallah-ibn-Al-Mouqaffa (2)

Le Calilah et Dimnah a été traduit, par la suite, dans une quarantaine de langues. Au X^e^ siècle, il est adapté en grec par Siméon Seth (3) ; au XI^e^, Abal Maali Nasr-Allah le translate en persan (4) ; au XII^e^, Rabbi Joël en donne une version hébraïque (5), et au XIII^e^, on en exécute une traduction espagnole pour l'Infant dom Alphonse (6).

La version de Rabbi Joël qui, malgré sa sécheresse, a donné naissance à toute une série d'imitations latines, mérite qu'on s'y arrête :

(1) *Calilah et Dimnah* ou *Fables de Bidpaï*, en arabe; précédées d'un mémoire sur l'origine de ce livre, par Silvestre DE SACY, P., 1816, in-4°, ch. X, pp. 216-219, et notes p. 203. Voir aussi Ignazio GUIDI : *Studio sul testo arabo del libro di Calila e Dimna*, Roma, 1873, in-8°, ch. XXXIII, pp. 62-63. Signalons deux autres traditions arabes. Dans la première, le chien fidèle est tué parce qu'ayant vu un crocodile dans l'eau, il veut empêcher son maître d'y entrer et le mord au talon. R. BASSET : *Mille et un Contes, Récits et Légendes arabes*, P., 1926, II, 353. Dans la seconde, le chien, voulant empêcher son maître de s'empoisonner, est tué, et le maître, ayant ensuite compris, lui élève un monument. R. BASSET, *loc. cit.*, II, 215-216.

(2) *The book of Calilah and Dimnah*, transl. from Arabic into syriac., ed. by W. Wright, Oxford, 1884, ch. X.

(3) *Specimen sapientiae Indorum veterum* id est liber ethico-politicus perveluslus, dictus arabice *Kalila und Dimna* gracce STEPHANITES KAI ICHNELATÈS nunc primum gracce prodit cum versione nova latina, Opera S.-G. STARKII, Berolini, 1697, in-8°, sect. VI, p. 335. Cette variante présente une déformation sensible, c'est sa femme que le père de l'enfant immole.

(4) Silvestre DE SACY, dans *Notices et Extraits*, X, 1, 94-139.

(5) *Deux Versions hébraïques du Livre de Kalilah et Dimnah*, la première accompagnée d'une traduction française, P., 1881, grand in-8°, pp. 148-149.

(6) *Calila e Dimna*, dans *Escritores en prose anteriores al siglo XV*, recogidos e illustrados por Dom Pascual DE GAYANGOS, Madrid, 1860, ch. VIII, p. 57.

« La femme d'un certain dévot, étant arrivée au terme, mit au monde un enfant délicieux, un garçon chéri et charmant qui donna une grande joie (à son père). Lorsque les jours de la purification furent terminés, la femme dit à son mari : Reste avec ton fils, je veux aller au bain me purifier. A peine le père fut-il assis au chevet de l'enfant qu'un messager du roi vint l'appeler. Il ferma sa maison et se rendit au palais. Dans la maison, il y avait un chien qui vit sortir d'un trou un serpent qui allait mordre l'enfant. Le chien le saisit, le tua et se souilla ainsi la gueule de sang.

« Le dévot revint vite du palais et, ouvrant la porte, le chien sortit à sa rencontre. En voyant sa gueule souillée de sang, le dévot pensa que le chien avait tué l'enfant, et l'abattit à coups de bâton, sans réfléchir à ce qu'il faisait. Mais, dès qu'il fut entré dans la chambre, il vit son fils vivant et le serpent mort ; alors, il se repentit, et dans sa morne tristesse il dit : « Plût à Dieu que cet enfant ne fût pas né et que je n'eusse pas traîtreusement tué ce chien ; car j'ai agi comme un ingrat qui ne reconnaît pas le bien qu'on lui a fait » (1).

D'après Rabbi Joël, c'est dans la seconde moitié du XIII^e^ siècle (1263-1278) que Jean de Capoue (2) nous donne le *Directorium humanae vitae*, et tout-à-fait à la fin du même siècle qu'apparaît l'*Liber Aesopus* de Baldo (3). La belette s'est muée en hermine dans la fable de Baldo ; mais le *Guide de la vie humaine*, de Jean de Capoue, et presque toutes les versions postérieures lui substituent un chien, et tout spécialement un lévrier. Au XIV^e^ siècle, mais en dépendance de la version arabe, Raymond de Béziers donne le *Liber Kalilae et Dimnae* (4).

Les versions persanes du XV^e^ et du XVI^e^ siècles, *Anwairi souhaili* (*les Lumières de Canope*) (5) et *Iary Danis* (*le Parangon*

(1) R. Joël : *Le Livre de Kalilah et Dimnah*, ch. VII, dans J. Derembourg : *Deux Versions hébraïques du Livre de K et D.*, 1881, pp. 148-149.

(2) La version latine de Jean de Capoue a été, selon Brunet, imprimée quatre fois à partir de 1480 ; mais nous en possédons deux éditions modernes : Johannis de Capua : *Directorium vitae humanae, alias parabolas antiquorum sapientium*, version latine du livre de K. et D., pub. et ann. par J. Derembourg, P., 1889, in-8°, pp. 219-220. Et celle de L. Hervieux, dans *Les Fabulistes latins*, P., 1899, in-8°, V, 260-261.

(3) *Fabula*, XVI, édition Edélestand du Méril, dans *Poésies inédites du M. A.*, P., 1854, in-8°, pp. 242-243 ; et dans L. Hervieux : *Les Fabulistes latins*, P., 1899, in-8°, V, 359-360.

(4) L. Hervieux : *Fab. lat.*, V, 637-638.

(5) *Anwâr i Souhaili or the lights of Canopus*, being the persian version of the fables of Pilpay ; or the book K. and D. transl. by Edw. B. Eastrick, Hertford, 1854, grand in-8°, p. 404.

de la science) (1) enfin la traduction turque d'Ali Tchelebi (2) en 1540, attestent que l'ouvrage fut longtemps populaire en Orient. En Occident, outre une version allemande (3) et une nouvelle traduction espagnole du XV^e^ (4) apparaît, au XVI^e^, toute une série d'imitations italiennes. Ce sont les *Discorsi degli Animali de* FIRENZUOLA (5), *La Filosofia morale*, de DONI (6), et le *Del Governo de regni*, de G. NUTI (7).

Le livre de Sindabad, qui commande le quatrième groupe de recueils où nous retrouvons notre conte, est un curieux roman oriental. Il n'eut guère moins de succès que les fables de Bidpaï. Il en existe, en effet, des traductions ou des imitations dans presque toutes les langues européennes et dans bon nombre de langues asiatiques.

Selon toute apparence, le livre de Sindabad a été traduit de l'arabe en syriaque au X^e^ siècle ; cette version syriaque (8) paraît avoir été l'origine du Syntipas grec au XI^e^ (9) puis, un siècle plus tard, de la version hébraïque connue sous le nom de *Mischle Sendabar* (10). Tous ces ouvrages, ainsi qu'un poème persan du XIV^e^ siècle, connu sous le nom de Sindabad Nameh (11), contiennent notre fable.

(1) *Eyâr-i-danish*, trad. CHAMBERS and JONES, dans *Asiatic Miscellanies*, Calcutta, 1787, p. 69.

(2) *L'Houmâyoune Nâmeh* n'est qu'une traduction de l'*Anwari Souhaili*. Il a été publié pour la première fois par H.-F. Von DIEZ à Berlin, en 1811, in-8°.

(3) *Das Buch der Beispiele der alten Weisen* von D^r^ Ludwig HOLLAND, Tubingen, 1860, in-8°, ch. VII. Cette version fut exécutée pour le comte Eberhard de Wurtemberg, de 1445 à 1496.

(4) *Exemplario contra los Enganos*, Saragosse, 1493, et Burgos, 1498.

(5) *Discorsi degli animali*, Firenze, B. Di Giunta, 1548, in-8°.

(6) *La Morale filosofia* del DONI, tratta da gli antichi scrittori in Venezia, 1552, in-4°, trattato IV, et dans l'édition de Venise de 1606, fol. 826.

(7) *Del Governo de regni sotto morali essempi di animali ragionanti*, tradotti di greco in italiano, Ferrare, 1583, in-8°, essempio V, fol. 50 a. Dans cette variante, c'est une jeune fille du voisinage qui sauve l'enfant et devient victime de son dévouement.

(8) *Sindbad oder die Sieben weisen Meister*, Syrisch und Deutsch Von F. Baethgen, Leipzig, 1879, in-8°. Voir 5^e^ jour, conte a.

(9) Συντιπας : *De Syntipa et Cyri filio Andreapuli narratio*, éd. a, Jo.-F. Boissonnade, P., 1828, in-8°, 9^e^ jour, conte a, p. 60.

(10) *Paraboles de Sendabar*, trad. de l'hébreu par E. CARMOLY, P., 1849, in-8°, 3^e^ jour, conte a, p. 94.

(11) *Analytical account of the Sindibad-Nameh* or *Book of Sindibad* a persian manuscript poem, by F. FALCONER, dans *Journal of the Royal Asiatic Society*, 1841, 3^e^ jour, conte a, XXXVI, 13.

L'ouvrage de Firenzuola a été traduit en français par Gabriel Cothe, en 1556 : *Plaisants et jacétieux discours sur les animaux ;* celui de Doni, par Pierre de la Rivey, en 1579 : *Deux livres de filosofie fabuleuse*. En 1644, pour la première fois, paraît une version française des *Apologues de Bidpaï*, d'après l'*Anwari Souhaili* (1), mais ce n'est qu'au XVIII^e^ que Galland et Cardonne en donnent une traduction complète d'après la version turque (2). Nous ne prétendons pas épuiser l'histoire des traductions et des métamorphoses de cet ouvrage (3). Tous les livres que nous avons cités forment une chaîne où sans cesse réapparaît notre conte.

Notre cinquième groupe se rattache d'ailleurs au *Mischle-Sendabar ;* il a pour type un roman latin composé vers la fin du XII^e^ siècle par Jean de Haute-Seille : *Historia de Rege et septem Sapientibus* (4), qui fut traduit en vers français par Herbert dès le commencement du XIII^e^ siècle. Ce roman est bien connu sous le nom de *Dolopathos* (5).

Un livre aujourd'hui perdu, appelé *Liber de Septem Sapientibus*, dont on ignore s'il dépendait du grec (Syntipas) ou du Syriaque (Sindabad) ne nous est connu que par un abrégé exécuté au XIV^e^ siècle par un dominicain appelé Jean Petit (6). C'est la plus ancienne forme de notre *Roman des Sept Sages* et le prototype de notre sixième groupe. On peut en rapprocher différentes séries de rédaction, à savoir : 1° la version latine composée vers 1330, imprimée au XV^e^ siècle, sous le nom

(1) *Livre des Lumières* ou *La Conduite des Rois*, composé par le sage Pilpay, indien ; traduit en français par David Sahib, d'Ispahan, ville capitale de la Perse, P., pet. in-8°.

(2) *Contes et Fables indiens de Bidpaï et de Lokman*, trad. d'Ali Tchelebi ben Saleh, auteur turc, ouvrage commencé par M. Galland, continué et fini par M. Cardonne, P., 1778, 3 vol. in-12, ch. VI, III, 43. Vers la même époque (P., 1766), on retrouve notre conte dans les *Histoires et Paraboles* du P. Bonaventure, voir l'édit. de Tournai, 1851, in-8°, pp. 198-200.

(3) Cf. Victor Chauvin : *Bibliogr. des Ouvrages arabes ou relatifs aux Arabes, publiés dans l'Europe chrét. de 1810 à 1885*, Liége, 1897 ; le tome II, in-8° de 239 pp., est entièrement consacré au Kalilah et Dimnah.

(4) Johannis de Alta Silva : *Dolopathos...*, herausgegeben von H. Oesterley, Strasbourg, Trubner, 1873, in-8°.

(5) *Le Roman de Dolopathos*, publié par Ch. Brunet et A. de Montaiglon, P., 1856, in-12, pp. 175-178.

(6) M. Gorédax l'a réimprimé d'après l'édition de la *Scala Caeli* de 1476, dans *Orient und Occident*, III, 402-421.

d'*Historia Septem Sapientium* (1) ; 2° le poème français publié par Keller (2) ; 3° le groupe de rédactions, une latine et deux italiennes (3), que Mussafia a réunies sous le titre de *Versio Italica*, et enfin les rédactions françaises, en prose, dont Leroux de Lincy a imprimé un texte en entier et un autre en fragments (4) et dont Gaston Paris nous a donné deux textes d'un vif intérêt (5). Le premier de ces deux derniers textes n'est qu'une traduction de l'*Historia ;* il parut pour la première fois à Genève en 1492. La version de notre conte qu'on y peut lire ne diffère pas essentiellement du fabliau populaire publié par Legrand d'Aussy. L'aventure du chien, dans la seconde version intitulée l'*Ystoire des Sept Sages* est assez curieusement traitée. La voici (6) :

« Il fut ung noble et valeureux chevalier qui n'avoit que ung seul filz ; mais il estoit petit, et l'ayma tant qu'il luy ordonna trois norrices pour le garder, la première pour le nourrir, la seconde pour le tenir nectellet de son corps, la tierce pour le desduyre à dormir. Cestuy chevalier, après son enfant, avoit deux choses lesquelles yl amoit fort, c'est assavoir ung lévrier et ung faulcon. Cestuy lévrier estoit de ceste sorte et vertu que quant il prenoit la salvagine yl la tenoit fermement jusques que son maistre fut venus. Et plus oultre quand le chevalier se mestoit en batalle et en faire guerre et yl n'estoit pas appareillé pour l'eure ne pour dire qu'il eut du meilleur, quant le chevalier montoit à cheval, le lévrier prenoit le cheval par la queuhe à tout les dens et uloit fort, et ainsy par ses signes le chevalier estoit advisé et instruys quant yl estoit temps de besoignier ou de se retraire. Semblablement il amoit fort le faulcon, car jamais ne voloit qu'il ne prist quelque proye. Cestuy chevalier amoit et serchoit fort les tornoyements. Pour quoy ung jour yl fit crier ung tournoyement et unes belles joutes soubz son chastiaul, auquel pluseurs vindrent. Au jour

(1) La première édition est de 1472; il y en eut encore quelques-unes dans les dernières années du XV^e^ siècle, mais aucune ensuite.

(2) *Le Roman des Sept Sages...*, herausgegeben von H.-A. Keller, Tubingen, Fues, 1836.

(3) Publiée par M. Mussafia dans ses *Beitraege zur litteratur der Sieben weisen Meister*, Wien, Gerold, 1868.

(4) Lenoux de Lincy : *Le Roman des Sept Sages*, à la suite de Loiseleur-Deslongchamps : *Essai sur les Fables indiennes*, P., 1838, in-8°, *Le Chien et le Serpent*, pp. 17-21.

(5) Gaston Paris : *Deux Rédactions du Roman des Sept Sages de Rome*, P., 1876, in-8°, *Le Chien et le Serpent*, pp. 6-9 et 76-78. Voir la préface sur les diverses rédactions de ce célèbre roman.

(6) Gaston Paris, *loc. laud.*, pp. 76-78.

et heure assigné le chevalier entra au tournoyement, et aussy y vint la dame sa femme et ses chambrières pour regarder l'esbatement. Et quant les norrices de l'enfant virent que chascun y alloit, elles y vindrent comme les aultres. Et laissèrent le petit filz du chevalier et sa couchète dedens une salle, là où estoient le lévrier qui se gisoit, et le faulcon qu'estoit en la perche. En ung partuys de cestuys chastiaul avoit ung serpent mussé que nul ne sçavoit, lequel serpent quant yl sentit que n'y avoit personne en la place yl mist la teste hors du partuys, et quant yl ne vit que l'enfant couché en son bricet yl vint vers luy pour le tuer. Le faulcon le vit premièrement et regarda le lévrier qui dormoit, pour quoy y fit si grant bruyt à tout ses elles qu'il le réveillia afin qu'il défendit l'enfant. Le lévrier, au son des elles du faulcon, se réveilla, et quant yl vit le serpent près de l'enfant yl vint à luy et commencèrent tous deux à desbattre l'ung contre l'autre tellement que le lévrier fut navré grandement jusques à grant effusion de sang tellement que la place et entour de la couchète de l'enfant estoit tout plain du sang du lévrier. Quant le lévrier se sentit ainsy navré, vint heurter sy impétueusement contre le serpent que de celluy assault le bricet de l'enfant tourna ce dessoubz dessus. Or, estoit le bricet et couchète de l'enfant sy hault de quatre bons piez que la face de l'enfant ne fut point blecée, ne touché point à terre. Toutteffoys, de la baitaille le lévrier heut le meillieur, car le serpent demoura mort et occist, et puis le lévrier se retrait près de la paroy pour lechier ses playes. Tantost après cecy le tournoyement prist fin et vindrent premièrement les norrices au chastiaul. Et subitement elles virent grant effusion de sang en la place où estoit l'enfant, et sa couche eversée, puis virent le lévrier ensanglanté; incontinant vont dire entre soy que le lévrier avoit occist ledit enfant, sans se prendre garde de l'enfant qu'estoit reversé, ne quoy il estoit devenu. Mais vont dire : « Fuyons et nous en alons, affin que le seigneur comme culpables de la mort de son enfant ne nous face mourir », et ainsy toutes forsonnéez se mirent en fuyte, et an alant et criant comme desperéez racontrerent la dame et mère de l'enfant, laquelle leur dist : « Pour quoy criez-vous ainsi et vous desconfortez ? » Les norrices dirent en grans pleurs : « O ma dame, mal va pour nous et pour vous ; vous sçavés le lévrier que nostre maistre vostre mary ayme tant ? Il a dévoré vostre filz, lequel se gist près de la paroy tout plain de sang ». Incontinant la dame, comme foussonnée et hors du sens, tomba à terre et en grans pleurs et larmes va dire : « Hélas ! hélas ! doulante moy, que doy-je faire ? Maintenant je suis privée d'ung seul filz que j'avoye ». Le seigneur vint de l'esbattement et quant il ouyt ainsi crier sa femme, très diligentement voulit sçavoir que c'estoit et pour quoy elle ainsy lamentoit. Laquelle luy dit : « O mon seigneur, il nous va très mal, car vostre lévrier, lequel vous aymés tant, vostre seul filz a occist,

lequel tout saoul du sang de vostre enfant se gist là près de la muraille ». Le chevalier, tout esmeu de cestuy affaire, incontinant entra en la sale, et le lévrier, comme il avoit coustume, se leva contre son maistre et luy fit feste comme sy le vouloit saluer. Lors, le chevalier trait son espée et d'un seul copt luy coupa la teste, puis s'avança et retourna la couchète de l'enfant comme elle devoit estre, et le trouva sain et sans estre blecé, et puis yl vit le serpent occist en la place, et cogneu, par certains signes, que le lévrier l'avoit mis à mort en deffendant l'enfant. Et puis quant il vit son lévrier mort, en déchirant sa face et ses cheveux à grans cris et lamentations, commence dire : « Hélas ! hélas ! comme mal va et que pour une parole de ma femme j'ay occiz mon lévrier qu'estoit sy bon, qu'a saulvé la vie de mon enfant et a occiz le serpent ! O malheureux que je suis ! Je me veux deffaire ! Et prist une lance par destresse et la frascha en troys parties, puis s'en ala en la terre sainte où yl fut, tous les jours de sa vie pénitente, en lamentacions et grans pleurs. »

A leur tour les versions françaises produisirent force imitations. Le roman italien de Sansovino intitulé *Histoire du Prince Eraste* (1) dérive certainement de l'une d'elles ; mais il a été à son tour traduit en de nombreuses langues et nous en possédons, chose singulière, deux traductions françaises (2).

Des versions en espagnol, en gallois, en islandais, en suédois, en danois, en polonais, en hongrois parurent successivement, faites directement ou indirectement sur la latine, le plus souvent sur une des imitations françaises. La version arménienne exécutée au XVII^e^ siècle, a été faite sur le latin ou sur le français et elle a servi d'original à une traduction russe moderne (3).

Notre conte se retrouve invariablement dans tous ces recueils. Peut-être a-t-il été traduit plus souvent en Occident qu'en Orient (4).

(1) *Li Compassioneroli avenimenti d'Erasto*, opera dotta e morale di greco tradotta in volgare, Venezia, 1542, in-8°. Pour notre conte : 9^e^ journée, nouv. I.

(2) *Histoire pitoyable du Prince Erastus, fils de Dioclétien, empereur de Rome*, contenant des exemples..., trad. d'italien en français, P., 1579, in-16, ch. VIII, fol. 30 a. *Les facétieuses Journées, contenant cent certaines et agréables nouvelles...*, par G. C. D. T. (Gabriel Chapuis de Touraine), P., 1584, in-8° ; voir 9^e^ journée, 1^re^ nouvelle, fol. 287-289.

(3) G. Paris : *Deux Versions*, p. 41.

(4) V. Chauvin : *Bibliog. des Ouvrages arabes*, t. VIII, consacré entièrement au *Syntipas*, P., 1904, surtout pp. 66-67. On peut consulter sur notre conte : Loiseleur-Deslongchamps : *Essai sur les Fables indiennes*, 1838, in-8°, pp. 110, 143-144, et Domenico Comparetti : *Researchs respecting the book of Sindibad*, suivi de *Libro de los Engamos* et de *Book of deceits and Tricks of woman*, London, 1882, in-8°, pp. 19, 25, 28-31. On y trouve la fable du chien, pp. 94-95 et pp. 140-141.

Pouvons-nous en conclure que le conte du Chevalier, du chien et du serpent, pénétra dans la tradition populaire et s'y répandit aussi bien en Orient qu'en Occident ? Pour l'Orient, grâce au bouddhisme, la chose ne paraît pas douteuse. On en cite une imitation mongole tout à fait populaire, toutefois elle semble dépendre du Kandjour (1). Au Siam, nous rencontrons une version passablement déformée dérivant sans doute d'un très ancien texte pali (2), et par ailleurs, le Cambodge fournit une variante dont la popularité même lui valut sans doute sa complication singulière (3). On y trouve réunies quatre imitations de notre conte.

Mea-Yeung ayant toute la confiance du roi Promtot, l'accompagnait constamment afin de le défendre contre un méchant génie qui le poursuivait de sa colère. Il couchait même dans la chambre royale. Mais voici qu'au milieu de la nuit, un serpent formidable apparaît, il se dresse, il s'avance, effrayant.

Mea-Yeung s'élance, d'un violent coup de sabre il lui abat la tête, puis il tranche le corps en morceaux et les pousse sous le lit. Le sang a jailli de tous côtés, jusques sur la poitrine et la gorge de la reine endormie.

Mea-Yeung se dit : « Le reptile est mort, mais le corps de la reine est sali de son sang ! Que faire ? L'essuyer avec la main serait inconvenant, il n'y a que mes lèvres qui puissent l'approcher ! » Il se penche, de sa langue il enlève les souillures. La reine s'éveille, jette un grand cri d'effroi : « Mea-Yeung attente à ma personne, j'ai senti sur ma gorge le contact de ses lèvres ! » Le roi sursaute, il bondit de fureur. Il ordonne aux soldats, aux bourreaux, de saisir Mea-Yeung et de l'aller sur-le-champ mettre à mort.

Au milieu de la nuit, les bourreaux conduisent leur prisonnier vers la porte du Sud et demandent qu'on ouvre. Le gardien s'étonne. Une exécution la nuit est contraire aux usages et aux lois anciennes. Le roi a ordonné, que faire, sinon obéir ? Ecoutez ceci : « Une femme avait un enfant, elle élevait aussi une belette à laquelle elle était fort attachée. Un jour, se rendant au marché, elle dépose l'enfant dans son

(1) Benjamin BERGMANN : *Nomadische streiferein unter den Kalmücken*, Riga, 1804-1805, in-8°, I, 102 ; cf. S. BARING-GOULD : *Curious myths of the Middle-Ages*, P., 1888, pp. 139-140.

(2) *Les Entretiens de Nang-Tantrai*, traduits du siamois par Edouard LOUGROV, P., 1924, in-8°, pp. 39-40.

(3) *Mea-Yeung*, dans Auguste PAVIE : *Contes populaires du Cambodge, du Laos et du Siam*, P., 1903, in-16, pp. 83-94, et dans l'édition illustrée in-4°, P., 1921, pp. 115-133.

hamac, à la garde de la belette. Survient un affreux serpent qui tente de mordre l'enfant. La belette se jette sur lui et le tue. La mère arrive, voit la belette venir à elle, couverte de sang, elle croit qu'elle a égorgé son enfant, et l'assomme. Allant ensuite vers le hamac, elle trouve l'enfant sain et sauf, et le serpent mort à côté de lui. Elle comprend trop tard sa faute et se désole en vain. »

« Pour moi, ajoute le gardien, je ne puis manquer à la loi, je n'ouvre pas, allez à une autre porte. »

Les bourreaux vont à la porte Est. Le gardien refuse aussi d'ouvrir et raconte :

« Un homme riche nourrissait des chiens très fidèles. Une nuit, des voleurs enlèvent ses trésors. Les chiens les poursuivent jusque dans leur repaire et les étranglent. Le matin, le maître trouve ses richesses pillées. « Comment, s'écrie-t-il, je nourris des chiens et ils me laissent voler ! Qu'on les tue sur-le-champ. Bientôt, les cadavres des voleurs entrent en putréfaction. Le maître croit que l'odeur vient des chiens. On lui répond qu'ils ont été enfouis au loin dans la forêt. Alors, il fait chercher, et l'on découvre la caverne où les voleurs morts ont, à côté d'eux, les trésors intacts. L'homme riche gémit et se désole : « Malheureux, j'ai à tort fait périr les meilleures de mes bêtes. »

« Nous honorons le roi Promtot ; mais il se peut qu'il se repente comme ce maître. La loi est pour nous, nous n'ouvrirons pas ! »

A la porte Ouest, le gardien n'ouvre pas davantage. Il dit : « Prêtez-moi votre attention :

« Jadis, un roi élevait un perroquet ; un jour, l'oiseau s'envole vers les forêts d'Embopean, il en revient embelli de couleurs merveilleuses. Le roi, saisi d'admiration, lui demande d'où il a cette parure ravissante : « J'ai mangé des mangues qui, si vieilli que l'on soit, rendent la jeunesse. »

« Oh ! cher perroquet, va me cueillir un de ces fruits ! » Le perroquet prend son essor et rapporte une mangue. Si je mange ce fruit, je serai seul à en profiter, se dit le roi, et il le mit en terre afin d'obtenir un arbre, et que tous ses sujets puissent rajeunir.

Les fleurs et les fruits apparaissent enfin. Le roi en fait goûter à ses gens ; ils meurent empoisonnés ! « Misérable perroquet, s'écrie-t-il, il allait causer ma mort ! » Et, pris de colère, il le tue.

Dans la suite, personne n'ose plus toucher aux fruits de cet arbre pernicieux. Longtemps après, deux miséreux, le mari et la femme, gardiens des éléphants royaux, se dirent : « Nous sommes bien vieux, et nous souffrons sans espoir de soulagement. Mangeons des mangues vénéneuses, et la mort nous délivrera ! » Le mari mange un fruit ; ô stupeur, il retrouve toute la force et la beauté de la jeunesse. La femme y goûte, la revoici une jeune fille éblouissante ! Elle s'extasie :

« Ah ! jusqu'ici, pauvre vieille, j'avais la peau racornie comme les caïmans perdus dans les marécages ! Vous, vous n'aviez plus que quelques cheveux blancs et votre dos courbé faisait pitié ! Nous retrouvons la verdeur des jeunes ans ! O fortune ! »

Le roi aperçoit ce couple de belle prestance qui garde ses éléphants. Il s'informe ; eux racontent leur histoire : « Ce sont les mangues qui ont fait le miracle ! » Surpris, il envoie chercher des fruits, il en donne aux siens, et tous refleurissent soudain de jeunesse !

On examine alors l'arbre et on découvre qu'un naga avait eu son antre à son pied ! Le venin du reptile empoisonnait l'arbre et ses fruits ! Le naga disparu, les fruits avaient retrouvé leur vertu ! Combien le roi regretta alors la mort du pauvre perroquet !

Le gardien de la porte Nord dit aux bourreaux : « Ce que vous demandez est le renversement de la loi ! Attendez le jour. »

Pendant ce temps, le roi Promtot marchait, agité, dans le palais, se disant : « Ce Mea-Yeung qui m'a rendu si grand service... », puis tout à coup : « Oh ! que je regrette cet ordre précipité, s'il pouvait être temps ! » Il appelle : « Courez vite aux quatre portes, peut-être Mea-Yeung vit-il encore, ramenez-moi Mea-Yeung ! »

Bientôt il le voit arriver. Soulagé, il contient sa satisfaction. Il se plaint : « Mea-Yeung, tu m'avais été si utile, comment as-tu pu changer ainsi, alors que je mettais ma confiance en toi ? »

« — O roi, pendant que je veillais près de vous, le naga dont vous étiez menacé vint pour vous faire périr. Je l'abattis de mon sabre. Son sang rejaillit sur la reine, je n'aurais jamais voulu toucher de la main l'épouse de mon maître ; de ma langue, j'essuyai le sang ! Je n'ai pas osé répondre au roi ordonnant de me trancher la tête ! Mes mérites ont fait que les gardiens ont refusé d'ouvrir les portes de la ville ! »

« — Mais alors, où est le corps du serpent ? » — « Craignant que la reine ne fut effrayée en l'apercevant à son réveil, je l'ai poussé sous la couche royale. » On court, on s'assure, le roi frémit à la vue du reptile, il se tourne vers Mea-Yeung : « Si je vis encore, je te le dois, pardonne-moi ma colère et ma précipitation insensées, ma reconnaissance sera grande ! »

Aussitôt, il l'élève au faîte des honneurs, et comble de dons précieux les gardiens observateurs scrupuleux de la loi (1).

Cette version multiple témoigne assez de la faculté inventive des conteurs orientaux et suffirait à elle seule à nous faire penser que le germe primitif de cette longue chaîne de récits n'est qu'une pure fiction.

(1) PAVIE, *loc. laud.*, pp. 88-94.

En Occident, notre apologue se retrouve dans le grand recueil allemand de Simrock (1). C'est le second apologue d'un recueil gallois du XVI^e^ siècle : *Les Fables de Catwg le Sage* (2), et Legrand d'Aussy l'a rencontré en France dès le XII^e^ siècle (3).

On ne peut se dispenser de mentionner cette version, en voici l'essentiel :

Le héros est un sénéchal de la ville de Rome et sa femme a longtemps attendu le fils bien-aimé. Les parents s'étant absentés, les servantes s'échappent un moment, laissant l'enfant au berceau.

Un gros serpent, qui habitait une des crevasses du mur, sortit pendant ce temps de son trou, et, pénétrant jusqu'à la salle, s'y glissa par la fenêtre. Il vit ce bel enfant plus blanc que la fleur du lis, doucement assoupi, et s'avança pour le dévorer. Le chien était couché sur le lit des gouvernantes ; mais il veillait. A l'aspect du danger, il s'élance au-devant du berceau, se jette sur le monstre qu'il attaque avec courage, et bientôt tous deux sont couverts de sang. Dans ce conflit, le berceau se renverse, mais si heureusement, que l'enfant, sans avoir reçu aucun mal, et même sans se réveiller, s'en trouve tout à fait couvert. Enfin, après de longs efforts, le généreux petit animal vient à bout de saisir adroitement son ennemi par la tête. Il la lui écrase et le tue, puis remonte sur le lit pour veiller encore, car il voyait bien qu'il ne lui était pas possible de relever le berceau.

Les trois femmes revinrent enfin. A la vue de ce berceau sanglant et renversé, elles crurent que le chien avait étranglé leur nourrisson ; et, sans rien examiner, tant elles étaient consternées, sans oser attendre le retour des parents, sans songer même à rien emporter de ce qui leur appartenait, elles se sauvèrent à la hâte, dans le dessein de s'enfuir du pays. L'effroi les avait tellement troublées qu'elles prirent inconsidérément le chemin même par où revenait la mère, et ce fut le premier objet que celle-ci rencontra.

Au désordre qu'annonçait leur visage, elle les arrêta tout épouvantée : « Mon enfant est-il mort ? Parlez, ne me cachez rien ». Elles lui avouèrent qu'ayant eu l'imprudence de quitter un moment son fils, le chien, pendant ce temps, l'avait étranglé. La dame, à ces mots, tomba de cheval sans connaissance. Le sénéchal, qui la suivait, arriva dans le moment : il la trouva pâle et mourante, et demanda quel acci-

(1) Simrock : *Deutsche Volksbücher*, XII, 135.
(2) J. Jacobs : *Celtic fairy tales*, London, 1892, p. 261.
(3) Legrand d'Aussy : *Fabliaux et Contes, Fables et Romans du XII^e^ et du XIII^e^ siècles*, éd. P., 1779, 4 vol. in-8°, II, 303 ; 3^e^ éd., P., 1829, 5 vol. in-8°, I. 254-364. Le *Cabinet des Fées*, XVIII, 22, et les *Fabliaux* d'Imbert, dépendent de cette version.

dent avait pu la réduire en cet état. A la voix de son mari, elle ouvrit les yeux et s'écria : « Ah ! Sire, vous allez partager mon désespoir. Ce que j'aimais le plus après vous, ce fils que mes prières avaient obtenu du ciel et qui faisait votre bonheur et le mien, il est mort : le chien que vous élevez l'a dévoré ». Ces paroles frappèrent le père comme un coup de foudre ; il ne répondit rien, et machinalement courut à la chambre de son fils.

A peine eut-il ouvert la porte, que le chien vint sauter à lui pour le lécher et le caresser. Malgré la douleur de ses blessures, le bon animal lui exprimait sa joie par mille cris touchants : on eût dit qu'il était sensible au plaisir d'avoir rendu un service à son maître, et qu'il regrettait de ne pouvoir parler pour lui raconter cette douce et délicieuse aventure. Le sénéschal le regarde ; il lui voit le museau ensanglanté, et, dans sa colère, trompé par ces signes apparents, il tire son épée et lui abat la tête. Il va ensuite sur le lit des femmes déplorer son malheur.

Mais, tandis qu'il se livre au désespoir, l'enfant se réveille et pousse un cri. Le père s'élance pour voler à son secours ; il soulève le berceau et voit, ô douce surprise ! son fils qu'il croyait mort et qui lui sourit. Il crie, il appelle : tout le monde accourt. La mère, transportée, prend dans ses bras l'enfant chéri et ne lui trouve ni blessure ni coup. Des larmes de joie coulent alors de tous les yeux. On cherche, on examine, on aperçoit enfin, dans un coin de la chambre, le corps du serpent, dont la tête écrasée offrait l'empreinte du combat et le témoignage de la victoire du chien. Il ne fut pas difficile au sénéchal de deviner quel était le sauveur de son fils. Hélas ! pour récompense, il l'avait tué de sa main. Ses regrets furent inexprimables. Il pleura longtemps sa faute, et se condamna, pour l'expier, à la même pénitence que s'il eût été coupable de la mort d'un homme (1).

Quelle est la source du récit de Legrand d'Aussy, de quel manuscrit l'a-t-il tiré ? Nous l'ignorons, il empruntait souvent à plusieurs (2). Son sénéchal romain rappelle, sans méprise possible, le *Roman des Sept Sages de Rome*. Quoiqu'il en soit, il est bien difficile d'admettre que ce conte, transmis par vingt ou trente traductions françaises de récits bien faits pour plaire au peuple, n'ait pas pénétré largement dans la tradition populaire.

(1) Legrand d'Aussy : *Fabliaux et Contes, Fables et Romans du XII^e^ et du XIII^e^ siècles*, 3^e^ éd., P., 1829, I, 356-359.

(2) Legrand d'Aussy, *loc. cit.*, I, 64-66.

II. — De quelques chiens qui furent enterrés avec honneur. Du chien Gellert et de S. Guignefort

Le dévouement étant dans la nature des chiens comme la colère et la précipitation sont dans la nature de l'homme, on est en droit de supposer que de semblables récits sont fondés à l'origine sur quelque histoire vraie. Au reste, même si le premier de ces contes est entièrement inventé, nous pouvons admettre qu'au départ de plusieurs de ces cycles de récits qui donnent l'illusion d'une chaîne et d'un plagiat sans fin, il faille placer plusieurs aventures réelles d'animaux mal payés de leur dévouement

Le cas du chien Gellert dont on allait jadis vénérer la tombe dans le Sussex semble devoir nous en fournir la preuve. Voici, en tous cas, ce que l'on contait dans le pays de Galles, il y a quelque cent ans, aux touristes qui se rendaient à Lewes :

Le prince Llewellyn avait un noble lévrier, Gellert, auquel il confiait la garde du berceau de son fils lorsqu'il était obligé de s'absenter.

Un jour, à son retour, avec une indicible horreur, il aperçut le berceau vide et renversé, des vêtements tachés de sang et la gueule de Gellert encore toute barbouillée d'une bouillie noire. Il en conclut aussitôt que le lévrier, infidèle à son maître, s'était jeté sur l'enfant et l'avait dévoré. Dans le paroxysme de sa colère, le prince tira son épée et abattit l'animal. Quelques instants après, l'enfant, dissimulé par le berceau, se mit à crier, prouvant ainsi qu'il était bien vivant. Llewellyn s'approcha et vit l'enfant non loin d'un énorme loup qui, ayant pénétré dans la maison, avait voulu dévorer l'enfant et s'était fait étrangler par Gellert, le brave chien.

Poussé par le chagrin et par ses regrets, le prince érigea un monument de reconnaissance à Gellert et donna le nom du pauvre lévrier au lieu où il le fit enterrer (1).

S. Baring-Gould connaissait un certain nombre de ces récits, mais il estimait, un peu hâtivement peut-être, qu'une semblable aventure ne pouvait être arrivée deux fois.

(1) S. Baring-Gould: *Curious Myths of the Middle-Age*, London, 1888, in-12, pp. 134-135.

Et, cependant, en fait il avait raison. Un célèbre folkloriste anglais en a fourni, depuis, la preuve. Voici le résultat de ses recherches :

L'histoire du chien Gellert, telle qu'elle nous est rapportée par la tradition folklorique, ne remonte pas au delà de W. R. Spencer qui la mit en vers pour quelques amis, en l'année 1800 (1). Il accompagna cette publication de la note suivante : « L'histoire de cette ballade est traditionnelle dans le village qui est au pied de Snowdon où Llewellyn le Grand avait son château. Le lévrier, nommé Gèlert lui fut donné par son beau-père, le roi Jean, l'année 1205, et l'on appelle encore ce lieu *Beth-Gèlert* ou *La tombe de Gèlert.* En fait, les traces de cette tradition sont bien rares avant Spencer. Il n'y a rien dans *L'Itinéraire* de Leland (xvm^e^) qui consacre cependant une notice à Beth-Kellerth, rien dans le « *Tour* » de Pennant (1770), rien même dans le « *Tour in Wales* », de Bingley (1800).

En revanche, on ne saurait douter que le conte du chevalier, du lévrier et du serpent était connu dans le pays de Galles bien avant le xvm^e^ siècle. Nous l'avons déjà signalé dans un manuscrit gallois du xvi^e^ siècle.

Toutefois, ce n'est pas Spencer qui souda le conte à la tombe du chien. E. Jones, dans la première édition de ses *Musical Relicks of the Welsh Bards* (1784, p. 40), rapporte le quatrain suivant :

> Les restes du célèbre Cylart si fidèle et si bon
> (Reposent) aux frontières d'un district perdu.
> Partout où il poursuivait la biche ou le cerf
> Son maître était assuré de ne pas mourir de faim.

Ces vers ne font aucune allusion au conte du chien et du serpent et semblent bien célébrer un lévrier qui ne dut sa renommée qu'à sa vigueur et à sa ténacité à la chasse. Ceci n'est pas d'ailleurs une simple hypothèse ; voici ce que nous lisons dans un *Dictionnaire topographique du Pays de Galles*, publié en 1811 (1) :

« Ce nom (Bedd Celert), s'il faut en croire la tradition, signifie

(1) Carlisle : *Topographical Dictionary of Wales*, 1811, au mot *Bedd Celert.*

la *tombe de Celert*, un lévrier qui appartenait à Llywellyn, le dernier prince de Galles. Une grande pierre a été érigée en souvenir de ce chien célèbre à l'endroit même où il périt avec le cerf qu'il avait poursuivi depuis Carnavon, sur une distance de plus de treize milles. »

Ce menhir ne serait donc en réalité que le mémorial du dernier exploit d'un rude lévrier et le quatrain cité par Jones aurait pu, en vérité, lui servir d'épitaphe.

Fut-ce le sieur Jones ou le populaire qui eut l'idée de prêter à ce fameux lévrier l'exploit de notre conte, il est difficile de le dire ; mais, dans la seconde édition des *Reliques Musicales* de Jones, en 1794 (p. 75), on pouvait lire cette note qui ne figurait pas dans la première :

Une tradition bien connue dans le Nord du Pays de Galles rapporte qu'un loup pénétra chez le prince de Llewellyn. De retour à la maison, le prince, s'étant rendu à la « nursery », trouva le berceau renversé et le plancher couvert de sang. Imaginant que le lévrier avait tué l'enfant, il tira immédiatement son épée et le transperça. Puis, s'approchant du berceau, il découvrit l'enfant vivant et le loup mort. Accablé de chagrin, le prince érigea une tombe sur la fosse de ce chien fidèle. Ce fut près de là que, dans la suite, fut bâtie l'église paroissiale et le lieu reçut le nom de Bedd Gilhart, ou tombe de Kil-Hart, dans le Carnavonshire. De cette aventure, on a tiré le proverbe gallois : « Je me repens autant que l'hommie qui a tué son lévrier ». Le prince avait reçu cet animal en présent du roi Jean, son beau-père, vers l'année 1205.

Ce détail et cette date, qui se retrouvent dans le poème de Spencer, montrent donc bien que nous avons ici la première forme écrite de la tradition ; mais d'où Jones l'a-t-il recueillie ?

A première vue, le nom du lieu témoigne en faveur de cette tradition, mais, jusqu'où remonte-t-il ? Le lieu dit Beth Gellert ou Bedd Gellert ne tire pas son nom de la tombe d'un chien, mais de la tombe d'un saint personnage, un homme celui-là, dont l'existence nous est attestée par la très ancienne abbaye qui portait le nom d'Abbaye de Saint Kellarth ou de Beth Kellarth. Et voilà que tout notre premier échafaudage s'écroule. Essayons d'un autre.

L'abbaye disparue, et S. Kellarth oublié, le nom du lieu aura

suggéré à quelque guide ou à quelque aubergiste d'associer la tombe de Kellarth et le souvenir du chien Cylart encore vivant grâce à quelque refrain populaire. Une vague pierre fichée, plus ou moins associée à des récits merveilleux ou même au tombeau de S. Kellarth, permit de donner un corps matériel à cette tradition composite et la vieille fable du chien et du chevalier vint assez naturellement l'embellir, pour la plus grande joie des touristes et le plus grand profit des guides. La légende du chien Gellert, du moins dans sa définitive complexité, ne remonte certes pas au delà de la fin du XVIII^e^ siècle. Et Jones, qui ne l'a pas inventée, l'a peut-être recueillie de la bouche de son inventeur (1).

L'animal de la tradition galloise a donc bien emprunté son exploit à la tradition universelle.

Devons-nous conclure du cas de Gellert que toutes les fois que nous retrouverons ce conte héroïque associé à un pèlerinage ou à un culte, il s'agit d'une fable ? Malgré la présomption que l'on peut tirer d'une telle aventure, nous hésitons à le croire. Mais il est temps d'ouïr l'histoire de S. Guignefort.

On était alors au milieu du XIII^e^ siècle et c'est un religieux de l'ordre de S. Dominique qui va rapporter ce qu'il a entendu et vu :

Je prêchais contre les sortilèges et j'entendais ensuite les confessions. Beaucoup de femmes s'accusèrent d'avoir porté leurs enfants à S. Guignefort ; comme je pensais qu'il s'agissait de quelque saint, j'interrogeai et j'appris qu'il s'agissait d'un chien, d'un certain lévrier qui avait été tué de la façon suivante :

Dans le diocèse de Lyon, non loin d'un couvent de femmes appelé Neuville (2), dans la terre du sire de Villars, s'élevait un château, dont le possesseur était père d'un jeune enfant. Un jour, ce seigneur étant sorti avec sa femme, et la nourrice s'étant également absentée, l'enfant, couché dans son berceau, se trouva seul. Heureusement, un lévrier veillait sur lui, car, dans le moment où il était ainsi abandonné, un grand serpent était entré dans la maison et s'était approché

(1) Cf. JACOBS : *Celtic Fairy tales*, London, 1892, in-8°, pp. 259-264, et D.-E. JENKINS : *Bed Celert*, Portmadoc., 1899, pp. 56-74.

(2) Echard (*Scriptores ordinis predicatorum*) et M. Lecoy de la Marche se sont trompés lorsqu'ils ont cru qu'il était ici question de Villeneuve, village du canton de Saint-Trivier-sur-Moignans. Le territoire de Neuville-les-Dames, qui est le lieu désigné par Et. de Bourbon, est contigu à celui de Romans.

du berceau. Voyant le danger que courait son jeune maître, ce lévrier se précipita sur le serpent, le poursuivit jusque sous le berceau, qu'il renversa dans la lutte. Le combat fut long, et les deux adversaires se firent à coups de dents de cruelles blessures. Enfin, le lévrier l'emporta, et son ennemi mort, il jeta le cadavre au loin. Il revint ensuite près du berceau et se coucha sur le sol, qui était taché de son sang et de celui du serpent. Il avait lui-même la gueule et la tête tout ensanglantées.

Le voyant dans cet état, la nourrice et la mère, à leur retour, crurent qu'il avait dévoré l'enfant et se mirent à pousser de grands cris ; le chevalier accourut aussitôt, et ne doutant pas davantage du malheur qui les frappait, il tira son épée et tua ce chien fidèle.

S'approchant alors du berceau, le père et la mère désolés trouvèrent leur enfant sain et sauf, qui dormait doucement. Ils découvrirent bientôt le corps du serpent, tout déchiré par les dents du chien, et, se rendant compte alors de ce qui s'était passé, ils éprouvèrent une vive douleur d'avoir ainsi tué à tort un animal qui leur avait rendu un si grand service. Ils prirent son cadavre et le jetèrent dans un puits situé devant la porte du château, placèrent sur l'orifice de ce puits un grand monceau de pierres et, en souvenir du fait, firent planter des arbres autour de ce monument rustique.

Il arriva, quelque temps après, que le château fut détruit par la volonté de Dieu. Le lieu devint désert, mais les paysans de la région, qui avaient appris la noble action qu'avait faite ce brave lévrier et comment il était mort pour une chose qui aurait dû lui valoir toute sorte de bons traitements, vinrent en pèlerinage à son tombeau et l'honorèrent comme martyr, lui demandant son aide dans leurs maladies et leurs besoins.

Ce furent surtout les femmes qui avaient des enfants débiles et malades qui se rendaient là. Elles les apportaient sur leurs bras et allaient tout d'abord dans un certain château éloigné d'une lieue environ, où elles trouvaient une sorte de vieille sorcière qui les initiait, leur enseignait les rites à suivre et la manière de sacrifier aux démons et de les invoquer (1).

La sorcière accompagnait la mère, et quand elles étaient arrivées, celle-ci offrait du sel et diverses autres choses, puis elle suspendait les langes de l'enfant aux buissons environnants et plantait des épingles dans le tronc des arbres qui avaient crû autour du tombeau de Guignefort. Cela fait, elle se plaçait en face de deux arbres rapprochés

(1) Ce château ou cette maison forte, bâtie dans le voisinage, est très probablement Châtillon-sur-Chalaronne, qui est effectivement distant de moins d'une lieue de l'endroit consacré à S. Guignefort, à moins pourtant que ce ne soit le Châtelard, dont le nom rappelle également l'expression Castrum employée par Etienne de Bourbon.

l'un de l'autre ; la sorcière passait de l'autre côté, et, l'enfant ayant été complètement mis à nu, elles se le jetaient neuf fois de suite, en le faisant passer dans l'espace vide qui séparait les deux arbres. Elles invoquaient en même temps les démons et demandaient instamment aux faunes qui habitaient la forêt (1) de prendre cet enfant qu'elles leurs vouaient, disaient-elles, et, l'ayant reçu débile et malade, de le leur rendre gras, gros, vif et en bonne santé.

Ces mères coupables (matricides, dit Etienne de Bourbon), après cette sorte de consécration aux faunes, prenaient l'enfant et le couchaient sur une paillasse ou une litière de paille, au pied de l'arbre spécialement consacré. Elles plaçaient de chaque côté de sa tête deux chandelles longues d'un pouce, les allumaient avec du feu qu'elles avaient apporté avec elles et les fichaient dans le tronc de l'arbre. Elles s'éloignaient alors et ne revenaient que lorsque les dites chandelles étaient consumées ; elles allaient assez loin pour qu'il leur fût impossible de voir l'enfant et pour que ses cris ne pussent parvenir jusqu'à elles. Pendant leur absence, il arrivait que les chandelles tombaient sur lui, qu'elles mettaient le feu à la litière et qu'il était brûlé vif.

Une de ces femmes m'a raconté qu'au moment où elle se retirait, après avoir invoqué une dernière fois les faunes, elle vit un loup qui sortait de la forêt et se dirigeait vers l'enfant. Si elle ne s'était pas hâtée de revenir vers celui-ci, les craintes maternelles l'emportant sur les croyances superstitieuses, le loup ou le diable en forme de loup, l'aurait probablement dévoré.

Si, lorsque ces femmes revenaient vers l'enfant, elles le retrouvaient vivant, elles le portaient non loin de là, dans les eaux rapides de la Chalaronne, et le plongeaient neuf fois dans le courant. Ceux qui n'avaient pas les entrailles très résistantes ne manquaient pas d'en mourir sinon de suite, souvent peu après.

Je me rendis sur les lieux, convoquai tous les habitants de la région et prêchai contre ces pratiques. Je fis exhumer le chien mort et couper le bois sacré et avec ce bois je fis brûler les os du dit chien. Enfin, un édit rendu par le seigneur de Villars défendit, sous peine de confiscation générale de tous les biens des contrevenants, de revenir en ce lieu pour un semblable motif (2).

La dévotion à S. Guignefort existait encore à Romans en 1873, M. Guigue écrit : « Le nom de S. Guignefort ne s'applique

(1) Le texte latin dit : *in silva Rinite*. Je pense qu'il y a une erreur de lecture.

(2) Lecoy de la Marche : *Anecdotes historiques, Légendes et Apologues tirés du Recueil inédit d'Etienne de Bourbon, Dominicain du XIIIe siècle*, P., 1877, in-8°, pp. 325-328.

qu'à un bois qui est le but d'un pèlerinage très fréquenté, surtout par les jeunes femmes. Elles viennent invoquer les unes pour leurs enfants, les autres pour leurs maris, un prétendu saint, dont la spécialité est de donner, de conserver et de rendre la force et la vigueur » (1).

A. Veyssière, en 1879, constatait à son tour que le culte de S. Guignefort existait toujours « et chose peut-être plus extraordinaire, écrivait-il, les populations ont gardé un souvenir très exact de l'origine de cette superstition. Je me suis renseigné sur place, et toutes les personnes auxquelles je me suis adressé m'ont dit que S. Guignefort était un chien. Les unes croient que son maître l'avait ainsi nommé parce qu'il remuait sans cesse la queue ; d'autres pensent que cette expression *guignefort* avait le sens d'un encouragement » (2).

La forme de ce culte a varié, bien qu'il ait toujours le même objet essentiel. Le pèlerinage à Saint-Guignefort peut avoir lieu tous les jours de l'année avec la même certitude d'être exaucé. Pourtant, ce n'est pas à toute heure, et sans remplir certaines conditions matérielles, qu'un bon pèlerin doit aller invoquer le saint à qui il accorde sa confiance (3).

(1) M.-C. Guigue: *Topographie historique du Département de l'Ain*, Trévoux, 1873, in-4°, p. 347.

(2) A. Vayssière: *S. Guignefort, Origine, Forme et Objet du Culte rendu à ce Saint dans la Paroisse de Romans* (Ain), Lyon, 1879, in-8°, p. 17.

(3) Voici les règles auxquelles les pèlerins sont astreints : « La première et la plus essentielle condition, c'est d'être à jeun. Celui qui mangerait avant de sortir de chez lui ou pendant la route serait bien assuré de ne rien obtenir de ce qu'il va demander. Mais quand il aura accompli les pratiques traditionnelles, il pourra s'en donner autant qu'il lui plaira. Bien souvent, il lui plaît de s'en donner beaucoup et même trop. Ce n'est pas le cas, toutefois, des pèlerins qui viennent à S. Guignefort. Ils ne rencontrent à proximité ni auberge, ni maison où ils puissent calmer leur faim et essayer d'éteindre leur soif. Venus l'estomac vide, ils sont contraints de s'en retourner de même, à moins, cependant, que le diable ne les pousse à aller jusqu'à Châtillon-sur-Chalaronne, où vingt auberges pourront les recevoir.

« Il ne suffit pas d'être à jeun, il faut encore ne pas avoir dit un mot dans la route. Cette règle n'est peut-être pas aussi absolue que la première; pourtant, les pèlerins à qui il arrive de parler, s'ils n'ont pas encore fait trop de chemin et s'ils en ont le temps, se hâtent de revenir sur leurs pas et repartent après s'être arrêtés un moment chez eux. Si l'on remarque que ce sont surtout les femmes qui fréquentent les pèlerinages, on reconnaîtra que ce silence obligatoire n'est pas une mince mortification.

« Troisième règle : le pèlerin qui fait les choses convenablement doit partir assez tôt pour arriver au lieu du pèlerinage avant le lever du soleil. Sur ce point, il y a des accommodements. Un empêchement sérieux peut dispenser d'arriver de si bonne heure; pourtant, beaucoup de pèlerins voyagent pendant la nuit dans le désir de se mettre absolument en règle. » A. Vayssières, *loc. laud.*, pp. 20-21.

M. A. Vayssière, qui nous fournit ces renseignements précis, fit le pèlerinage en 1879 ; il relate ainsi ses impressions :

Je suis, dès les premiers pas, étonné de rencontrer une multitude de petites branches repliées sur elles-mêmes et nouées. A mesure que nous avançons, ces nœuds deviennent plus nombreux et à un moment, presque toutes les branches ont été traitées de la sorte. Parmi ces milliers de nœuds, les uns sont de l'année, les autres remontent à trois ou quatre ans, et la tige ainsi nouée, continuant à croître dans cette position, présente une déformation curieuse. Ce sont évidemment les pèlerins qui viennent invoquer S. Guignefort qui ont fait tous ces nœuds ; mais dans quel but ? Ce but, je ne l'aurais certes pas deviné. Mon guide m'apprend que ce prétendu saint, aux yeux des fervents, a le pouvoir de guérir la fièvre des marais. Dans une région où, encore aujourd'hui, malgré le grand nombre de dessèchements opérés, cette triste maladie sévit de façon permanente, un pareil privilège ne peut manquer de lui procurer de nombreux clients. Il n'est pas de jour, me dit-on, où il n'en vienne plusieurs. Après avoir prié, ils doivent nouer une branche. Si le nœud subsiste, la fièvre, selon leur expression, sera promptement nouée et ils peuvent se considérer comme guéris (1).

A la même époque, ce rite et cette invocation étaient encore pratiqués dans la région en l'honneur des esprits des eaux, et c'est sans doute le voisinage de quelque puits ou celui de la Chalaronne, qui a valu à notre saint d'être visité par une grande quantité de fiévreux.

Ce n'est pourtant pas là le but caractéristique du pèlerinage. Ce but, nous le connaissons par le texte d'Etienne de Bourbon. C'est encore et surtout pour les enfants débiles que le prétendu saint est invoqué.

En continuant à avancer dans cet étroit sentier qui conduit au sommet du petit coteau, nous ne tardons pas à atteindre une sorte de clairière ou de rond-point dont le centre est occupé par une souche de chêne sur laquelle ont poussé de débiles rejetons. C'est là le lieu sacré où s'accomplissaient, jadis, les rites curieux que j'ai rapportés, et ce buisson de chênes rabougris descend peut-être de ces arbres entre lesquels les mères faisaient passer leurs enfants.

La première chose qui nous frappe en approchant de ce buisson,

(1) A. Vayssières, *loc. laud.*, p. 25.

c'est la présence d'une foule de pièces de vêtement suspendues à ses branches. Je remarque une petite chemise, de petits souliers, de petits bas. Au centre de la touffe, réunies en faisceau, autour d'une croix plus grosse, je vois des centaines de petites croix semblables à celles que les paysans font bénir chaque année, le 3 mai, pour les placer dans leurs champs. On me dit que si je voulais fouiller le sol avec soin, je trouverais certainement de menues pièces de monnaie jetées là par ceux qui ont apporté ces vêtements et ces croix. Au dire de mon guide, ce lieu est fréquemment visité par les chiffonniers de Châtillon. Ils viennent, d'une part, y recueillir les offrandes d'argent des pèlerins, et d'autre part, ils font passer dans leurs hottes les petites chemises, les petits bas, et tous les modestes ex-voto que je viens de signaler. Il y avait quelques jours qu'ils n'étaient pas venus, et je leur ai su gré de m'avoir permis de rencontrer tous ces témoignages de l'existence de cette superstition.

C'est pour invoquer S. Guignefort en faveur d'enfants malades ou débiles, que sont venus ceux qui ont laissé ces différentes traces de leur passage. S. Guignefort, à leurs yeux, a le pouvoir de fortifier les enfants. Lorsque la faiblesse gît dans une jambe, on apporte un des bas du petit boiteux ; lorsque ce n'est que le pied qui laisse à désirer, on n'apporte que le soulier ; lorsque ce sont les reins qui sont faibles, on doit suspendre la chemise entière aux branches du buisson ; une manche de cette chemise suffit lorsqu'il ne s'agit que d'un bras. Le dépôt d'une petite croix accompagne l'exposition de ces pièces de vêtements d'enfants, et comme tout pèlerinage doit commencer ou finir par une offrande pécuniaire, le pèlerin, avant de repartir, ne doit pas oublier de laisser quelques sous.

On va en pèlerinage à S. Guignefort pour un troisième objet qu'il m'est assez difficile de mentionner d'une façon explicite et claire. J'ai dit que ce saint avait le pouvoir de donner ou de rendre la force. Ce ne serait pas seulement en faveur des enfants, paraît-il, qu'il userait de ce pouvoir. Les personnes d'un âge mûr, dans certains cas, auraient aussi part à ses faveurs. Bref, les femmes mariées viennent l'invoquer pour leurs maris. Lorsqu'une décrépitude, trop hâtive à leur gré, atteint leurs époux, elles viennent lui demander de leur rendre la vigueur de leurs bonnes années (1).

Ce dernier office, vraisemblablement ignoré d'Etienne de Bourbon, n'a pas d'autre raison d'être que le nom du prétendu saint. Guigner, dans le patois de la région, signifie, en effet, remuer, et celui dont le nom se traduit *remue-fort* a paru tout

(1) A. Vayssières, *loc. cit.*, pp. 26-28.

désigné pour rendre quelque activité virile à ceux qui en manquaient.

Toutefois, malgré les variations du culte, il n'est pas douteux qu'il s'est perpétué durant plusieurs siècles et certains de ses dévots n'ont jamais cessé de croire à la réalité de l'aventure de S. Guignefort. Au reste, c'est sur cette foi même qu'est fondée l'invocation du saint en faveur des enfants. Celui qui les protégeait jadis au péril de sa vie doit les protéger encore aujourd'hui du haut du ciel des chiens où il trône sans doute sur un coussin d'or.

Cette longue survivance prouve tout d'abord que le récit d'Etienne de Bourbon n'était pas une fable. Le culte de S. Guignefort était bien, de son temps, une incontestable réalité. Bien mieux, ce culte, encore associé de nos jours, à des pratiques contre la fièvre, peut bien s'être allié jadis au culte des faunes, alors que les survivances païennes étaient beaucoup plus fréquentes et plus vigoureuses. Le bois de S. Guignefort est situé dans la paroisse de Romans désignée par d'anciens titres sous le nom de *Lucus Romanus* ou *Bois sacré de Romans*. Comment ne pas songer à un lieu sacré : bosquet, bois ou forêt, fréquenté tardivement par les sylvains et les faunes ? Nous n'avons donc pas la moindre raison pour contredire Etienne de Bourbon affirmant que les mères, après avoir déposé leurs enfants sur la tombe du chien, invoquaient les faunes de la forêt : *adjurantes faunos qui erant in Silva Rimite*.

La surprenante vitalité de cet ensemble de survivances ne doit-elle pas nous incliner à penser que nous sommes en présence d'un phénomène exceptionnel dont un véritable chien pourrait bien avoir été le point de départ ? Les êtres rustiques et grossiers qui adoptèrent les pratiques organisées par la vieille dont nous parle notre moine, semblaient, au reste, avoir été fort capables d'avoir l'idée de vénérer un chien. Cependant, il est permis de conserver quelque doute.

Avec le chien Gellert, nous avons vu que le conte du chevalier s'était associé au souvenir d'un chien et à celui d'un certain S. Kellarth ou Cylart, c'est-à-dire à celui d'un homme. Ne sommes-nous pas en présence d'un phénomène analogue ?

Outre la présomption de ce curieux parallèle, nous avons de fortes raisons de le croire.

Nous noterons, tout d'abord, que le culte de S. Guignefort déborda les frontières du Lyonnais. C'est bien certainement lui que l'on invoque encore au lieu dit *Les Barry* et dans un ermitage aux environs de Tournus.

Dans les montagnes du Velay, à peu de distance des bords abrupts du *Lignon*, sur la lisière d'un taillis, se trouve une croix en bois blanc. De temps immémorial, chaque dimanche, des villages environnants et de plusieurs lieues à la ronde, portant sur les bras des enfants athreptiques et maladifs, de crédules villageois accourent en ce lieu de pèlerinage. Enlevant au bébé un des drapeaux qui l'enveloppent, ils le jettent sur les bras de la croix, disant à haute voix : *S. Guignafort, pour la vie, pour la mort.* Soit par adresse, soit grâce à la direction du vent, soit pour toute autre cause, le linge reste parfois suspendu sur la croix ; l'enfant est alors sauvé. Si, au contraire, le linge tombe sur le sol, l'enfant, alors, est voué à une mort sûre et prochaine. Dans l'un et l'autre cas, aucuns soins ne lui sont donnés : le saint a parlé (1).

Quant à l'ermitage de Saint-Guignefort proche Tournus, situé sur le faîte de la montagne du Roy-Guillaume, on ne saurait douter qu'il était dédié au saint de la forêt de Romans. Au reste, le saint qui réveille les maris endormis n'était-il pas tout indiqué pour éveiller le désir du mariage ? Toujours est-il que les jeunes filles y venaient en pèlerinage pour demander un mari (2). Le même S. Guignefort présidait encore au même office dans le Bugey, au village de Torcieu. Et voici comment les indigènes expliquaient ce patronage. « *Guigner* signifie faire de l'œil et de la tête ; c'est, en effet, ce qu'on demande au saint. Quand une jeune fille veut se marier promptement, elle vient faire une ardente prière aux pieds du grand intercesseur. Si le bienheureux, touché de cet hommage, cligne de l'œil et baisse la tête, l'affaire est sûre. Dans l'année la jeune fille aura un mari » (3).

Le culte de notre saint est loin, d'ailleurs, d'être limité à l'est

(1) Vellavus : *S. Guignefort* dans *L'Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux* (1884), XVII, 359.

(2) G. Jeanton : *Le Mâconnais traditionnaliste et populaire*, Mâcon, 1920, in-8°, II, 84-86.

(3) A. Vingtrinier : *Etudes popul. sur la Bresse et le Bugey*, Lyon, p. 123 sq.

et au sud-est de la France. L'antique chapelle de Saint-Guignefort à Tigery, près de Corbeil, était un sanctuaire de ce personnage (1). Il est également en vénération à Piscop dans l'arrondissement de Pontoise. L'abbé Lebeuf écrit : « Sa légende, qui le fait naître en Ecosse, puis passer en France avec Gunibolde son frère et deux de ses sœurs, et de là en Italie, où Gunibolde fut martyrisé à Cumes et Gunifort à Milan, a été jugée si mauvaise par les Bollandistes, auxquels je l'avais envoyée, qu'ils n'ont pas daigné en faire mention » (2).

A Saint-Pardoux-Corbier, dans le Limousin, existe encore une fontaine consacrée à notre saint, la *Fount Sant-Guinhe-lou-fort*, où l'on se rend pour décider du sort des enfants chétifs.

Saint-Guinhe-lou-fort
La vita ou la mort (3).

Notre S. Guignefort a certainement donné naissance au S. Millefort du diocèse d'Amiens dont la légende est des moins assurées.

L'identité des deux noms est évidente puisque, dit l'abbé Corblet, S. Millefort est désigné sous le nom de S. Guinefort dans deux localités de Normandie, dont l'une près d'Arques et l'autre à Gonfreville-l'Archer (4).

D'autre part, le S. Millefort amiénois a la même spécialité que notre Guignefort bressan : « Quoy que ce saint, dit le Père Ignace, nous soit autant incogneu après sa mort, comme il l'a été durant sa vie, il faut avouer qu'il est de grand mérite auprès de Dieu, spécialement lorsqu'on le réclame pour les petits enfants qui sont en langueur ; car si loin que leurs mères vont visiter sa chapelle (à la Bouvaque) et y font célébrer le saint sacrifice en son honneur, vous voyez en peu de temps ces petits languissants ou revenir en parfaite santé, ou changer cette vie mortelle en l'éternelle » (5).

(1) Abbé Lebeuf : *Hist. de la Ville et du Dioc. de Paris*, éd. Bournon, V, 395.
(2) Abbé Lebeuf, *loc. laud.*, II, 166 ; voir aussi J. Corblet : *Hagiogr. du Dioc. d'Amiens*, III, 252.
(3) L. de Nussac : *Les Fontaines en Limousin : Culte, Pratiques, Légendes*, dans *Bull. archéol. du Comité des Travaux histor. et scientif.*, 1897, p. 175.
(4) *Description de la Haute-Normandie*, I, 114-494.
(5) Cité par J. Corblet, *loc. laud.*, III, 248.

Chose plus singulière, l'une des paroisses où le culte de S. Millefort paraît remonter à une haute antiquité est la Neuville-en-Corbie, localité dont le nom est identique à celui du pays de S. Guignefort (1). Et là aussi on l'invoque pour les maladies des enfants, la fièvre et les langueurs.

On le retrouve enfin jusqu'en Bretagne, non loin de Pleine-Fougères, dans la paroisse de Saint-Broladre. Il y avait jadis là une chapelle de S. Guignefort ; la chapelle a été démolie, mais le saint a été transporté dans la ferme voisine, où il continue d'être honoré par les paysans, bien que la statue ait la tête brisée. Cette statue est en bois. On l'a badigeonnée de plusieurs couches de lait de chaux, au point de la transformer en magot indéfinissable. De même l'ancienne fontaine du saint est devenue une mare bourbeuse. Quand un enfant était malade depuis longtemps, on le recommandait *à S. Guignefort qui donne la vie ou la mort*. Voici le rite traditionnel : dans un trou de la muraille, appelé *fournaise*, on mettait la tête de l'enfant : si l'enfant redressait sa tête c'était signe de vie ; s'il la laissait retomber, c'était une réponse de mort.

Dans le même canton de Pleine-Fougères existe encore une chapelle dédiée au même personnage. La chapelle de Roze-sur-Couesnon, désaffectée en 1793, a été transformée en grange, mais on y conserve encore trois vieilles statues dont celle de S. Guinefort. On le prie pour les agonisants qui résistent trop à l'agonie, afin qu'il leur accorde la vie ou la mort (2).

Le S. Guignefort dont le culte est répandu à travers toute la France, sauf dans les Dombes, est un homme, on a même prétendu qu'il s'agissait ici de S. Onésiphore ou de S. Cucufat (3), et là de S. Guillaume (4).

Il n'importe pour nous qu'il s'agisse de l'un ou de l'autre de ces personnages ou de quelque autre dont on connaît mal l'histoire ; mais nous pouvons et devons insister sur ce point que, sauf à la Neuville, dans l'Ain, il s'agit partout d'un homme et

(1) J. Corblet, III, 249-250 ; Mgr Guérin : *Pet. Boll.*, XIII, 208-209.
(2) F. Duine : *Pèlerins et Pèlerinages*, dans *Revue des Trad. pop.*, 1904, XIX, 178.
(3) J. Corblet : *Hagiogr. du Dioc. d'Amiens*, III, 246-247 ; F.-G. Holweck : *A biogr. Diction. of the SS.*, p. 456.
(4) G. Jeanton : *Le Mâconnais traditionnaliste*, p. 85.

qu'en conséquence il y a tout lieu de penser que le culte du bois de Romans s'adressa d'abord à un homme véritable auquel, la ruse intéressée de quelque vieille, plus ou moins sorcière, substitua le chien légendaire de l'histoire du chevalier.

On ne saurait imaginer, en effet, si le tombeau de la Dombe est bien l'origine du culte de S. Guignefort, que ce culte ait pu se répandre en vingt localités de la France sans que nulle part on ne se soit souvenu de sa nature véritable.

Un petit livre du XVIII^e^ siècle, dû à la plume d'un certain abbé de Maupertuis, nous rapporte, d'ailleurs, une histoire qui, même si elle ne nous fournit pas quelque clarté nouvelle, mérite d'être citée :

Sous le règne de Louis le Débonnaire, un des principaux seigneurs de la cour de ce prince, voulant vivre pour soi après avoir vécu longtemps pour autrui, se retira en Auvergne, où il avait plusieurs terres considérables. Il choisit pour son séjour ordinaire un ancien château bâti par les Romains, qu'un large fossé plein d'eau environnait. Dans cette agréable retraite, loin du tumulte des villes et du grand monde, ce courtisan désabusé passait sa vie dans l'exercice des vertus et dans l'usage modéré des plaisirs de son âge, de son rang. Mais sa principale occupation était l'éducation d'un fils unique, qu'une épouse chérie et dont il pleurait la perte, lui avait laissé. Une tour, dont le pied baignait dans l'eau du fossé, était l'appartement du petit comte Théobald, âgé seulement de deux ans et demi. Sa nourrice et trois ou quatre autres femmes affectées à son service, avaient ordre de ne le point perdre de vue.

Cependant, un jour, comme le père était à la chasse, ces femmes, voyant l'enfant endormi, et voulant profiter des quelques moments de liberté que leur donnait l'absence de leur maître, sortirent de la chambre, qu'elles fermèrent et dont l'une d'entre elles prit la clef. Il n'y eut qu'un chien, qu'on appelait Ganelon, qui resta auprès du berceau de l'enfant ; la Providence l'ordonnant ainsi pour sauver la vie de cette innocente créature. Car, tandis que la nourrice et ses compagnes se divertissent, un serpent, d'une grosseur prodigieuse, sortant du fossé et rampant le long de la tour à la faveur d'un vieux lierre qui la couvrait, entre dans la chambre par une fenêtre qu'on avait laissée ouverte et, attiré par l'odeur du lait, s'approche en se traînant à plis tortueux, du berceau où le nourrisson dormait paisiblement ; mais Dieu, qui veille d'une manière particulière sur la vie des enfants, dont la grâce du baptême lui fait autant de petits temples, suscita un défenseur à celui-ci. Ce fut le fidèle Ganelon : bien diffé-

rent du traître chevalier dont il portait le nom, l'état où l'on trouva ce généreux animal fait aisément conjecturer ce qui se passa alors entre le serpent et lui. Il y a de l'apparence qu'il couvrit le corps de son petit maître du sien, qu'il le deffendit des atteintes mortelles du serpent... et qu'il exposa sa vie pour sauver celle de l'enfant. On l'entendit pousser des hurlements..., mais par malheur, la femme qui avait emporté la clef l'avait égarée... On fait des efforts pour rompre la porte, on l'enfonce et le premier objet qui se présente à la vûe, c'est le fidelle chien étendu par terre, et entortillé d'un serpent monstrueux, l'un et l'autre sans vie. On court au berceau et l'on trouve l'enfant sans aucun mal... Sur ces entrefaites, le Seigneur arriva de la chasse, et, ayant appris ce qui venait de se passer..., résolut dans ce moment même, d'élever un monument à la fidélité. Il fit construire sur le bord d'une fontaine qui était à cent pas du château, un tombeau de marbre dans lequel il fit enfermer le corps de ce brave chien pour en conserver la mémoire.

Il y avait déjà plus de quatre siècles que cette aventure s'était passée : la mémoire s'en était perdue parmi les habitants du lieu ; seulement, la tradition avait conservé le nom du tombeau, et il étoit connu sous le nom du tombeau de Ganelon, sans qu'on sût précisément qui était ce Ganelon. Cependant, la fontaine sur le bord de laquelle il étoit bâty, commença à devenir fameuse pour la guérison de la fièvre, soit que quelque médecin l'eût mise en vogue, soit que son eau eût, en effet, quelque qualité spécifique contre l'ardeur immodérée de cette maladie... Quoi qu'il en soit, on y accourt de tous côtéz : à peine la source peut-elle fournir assez d'eau à tous ceux qui y viennent boire. Les guérisons se multiplient, la réputation de la fontaine s'augmente, et bientôt la superstition s'y mêle. Le peuple, mauvais physicien, et qui aime à placer partout le merveilleux, publie que cette vertu qu'a la fontaine de guérir la fièvre n'est point naturelle, et en même temps s'avise de l'attribuer à quelque saint. Il ne va pas loin pour le trouver, et le tombeau, bâti sur le bord de cette source, lui fournit à point nommé le saint qu'il cherche. En moins de rien, S. Ganelon est invoqué par toute la populace dans toute la contrée et dans les provinces voisines. Son tombeau est fréquenté, honoré, chargé d'offrandes ; on y élève une chapelle.

Mais ces siècles grossiers ayant enfin fait place à un plus éclairé, et le diocèse où cette chapelle est bâtie étant tombé entre les mains d'un évêque qui ne se laissait pas aisément entraîner à la créance du peuple, ce prélat voulut approfondir cette dévotion ; mais, remontant à son origine, il fut étonné de n'en point trouver de plus certaine que celle qu'on vient de rapporter. La Providence, toutefois, permit que, logeant dans le château où l'aventure de Ganelon s'estoit passée, il trouva

dans un cabinet de livres un vieux registre à demi-rongé par les bords où toute cette histoire estoit décrite avec ces circonstances. L'évêque n'éventa point la chose, mais, après en avoir conféré avec son conseil, il fit venir de Rome un corps saint de ceux qu'on tire des catacombes, qu'il plaça dans la chapelle, après l'avoir purifiée et nettoyée, et le produisit ensuite comme étant celui de S. Ganelon, qu'il avait levé de son tombeau pour l'exposer à la vénération du peuple dans un lieu plus décent. Et par là, il trouva le moyen de rectifier la dévotion de plus d'une province et d'en ôter ce que l'ignorance grossière, et peut-être les vues intéressées de quelques ministres de la Religion y avaient laissé glisser de superstitieux et de ridicule. (1).

Parmi les saints tirés des catacombes, je ne connais aucun S. Ganelon et l'abbé Mosnier, à qui nous devons un important ouvrage sur les saints d'Auvergne, ne signale aucun saint de ce nom. Il y a tout lieu de croire que l'abbé de Maupertuis, sous un autre nom et avec d'intentionnelles déformations, fait allusion ici à l'histoire et au culte de S. Guignefort. Dans les *Mémoires de Trévoux*, le Père qui rend compte de son ouvrage, proteste mais en évitant de fournir des précisions. Il écrit : « On ne sçait si nos lecteurs trouveront ces sortes de récits bien placez » (2).

En admettant, comme nous le croyons, que sous le nom de S. Ganelon notre abbé parle ici de S. Guignefort, ou bien il fait allusion aux efforts que l'Eglise fit réellement pour déraciner le culte d'un chien, ou bien il souhaite que le clergé ou l'évêque de la Dombe s'efforce de faire disparaître toute trace d'un culte que les esprits vraiment chrétiens devaient considérer comme abominable.

On ne saurait donc contester que d'Etienne de Bourbon à l'abbé de Maupertuis, il s'est toujours trouvé, dans l'Eglise, des ecclésiastiques, des moines, pour s'opposer à un culte d'un caractère aussi grossièrement naturaliste. Mais les cultes populaires ont la vie dure et s'accompagnent volontiers de légendes hagiographiques.

(1) [L'Abbé de Maupertuis] : *De la Vénération rendue aux Reliques des Saints selon l'esprit de l'Eglise, et purgée de toute superstition populaire*, Avignon, 1713, in-18, pp. 21-32.

(2) *Mém. pour l'Hist. des Sciences et des Beaux-Arts*, Trévoux, 1714, in-16, p. 317.

Tout permet de penser que S. Guignefort, qu'il soit natif d'Ecosse ou du pays de Bray, qu'il ait été seigneur ou domestique, était, en tout cas, bien véritablement un homme ; mais qu'un peuple grossier, incité ou guidé par quelque vieille sorcière le transforma un beau jour en chien grâce à l'association du conte du chevalier, aux légendes et aux pratiques qui florissaient autour d'un oratoire rustique perdu au fond des bois.

S. Guignefort a été transformé en chien par la puissance d'une tradition qui célébra tour à tour la mangouste, l'ichneumon, la belette, l'hermine, le putois et le lévrier. Et, d'autre part, le saint accapara à son profit la fable du *Roman des Sept Sages* ou des *Paraboles de Sindbad*. Etienne de Bourbon n'a pas inventé le culte qu'il s'est efforcé de détruire ; mais primitivement ce culte ne s'adressait pas à un chien.

La métamorphose de S. Guignefort en animal fut-elle l'œuvre exclusive de la vieille sorcière qui s'était constituée de sa propre autorité la prêtresse de ce singulier pèlerinage ? C'est fort possible. Elle fut, en tout cas, fort bien accueillie par le peuple et, de toutes façons, — la sorcière aussi étant du peuple, — cette canonisation est bien véritablement une œuvre populaire.

Talonné par la détresse ou la misère, le peuple a besoin de consolation, d'apaisement et ne répugne pas au miracle ; il est, au contraire, assoiffé de merveilleux. Que le christianisme et ses saints viennent à lui manquer, il ne désespérera point ; les animaux et, qui sait, les plantes et les pierres, pourvoiront fort bien à leurs offices. Je ne dirai pas qu'une telle dévotion serait capable de ressusciter le paganisme : elle ne lui a pas permis de mourir. Elle en a, non seulement conservé les objets idolâtriques tels que les eaux, les bois, les animaux ; mais, n'ayant jamais connu sa philosophie, elle n'a gardé de son esprit que la tendance la plus terre à terre et la moins désintéressée.

CHAPITRE XII

A LA CONQUETE DES RELIQUES
VOLS, MEURTRES ET BATAILLES

Les peuples primitifs attachent une très grande importance aux restes des rois et des chefs plus ou moins illustres. Partout ils leur rendent des honneurs pour en obtenir des bienfaits matériels de toute nature. Chez les Canaques, par exemple, c'est l'habitude de cacher les corps des rois et des chefs fameux, par crainte des voleurs (1). Dans l'Inde, il est très utile pour un village d'avoir une tombe de martyr. « Le martyr (Chahid) attire les bénédictions du ciel, la pluie, etc..., sans compter les pèlerins qui sont toujours d'un bon revenu pour les fakirs et pour les voleurs... Est dit martyr tout fidèle tué en combattant les chrétiens ou les idolâtres, ou bien tout fidèle mis à mort innocent. Il suffit d'être assassiné pour être un martyr, faire des miracles et recevoir les prières et les vœux de l'Afridi qui passe. Il y a quelques années les Afridis assassinèrent un saint homme qui vivait parmi eux afin de s'assurer la possession de sa tombe : lui, devenait du coup *chahid*... et tout le monde y gagnait. » (2).

On retrouve les mêmes idées chez les anciens Grecs ; les cendres d'un héros étaient considérées comme une sauvegarde pour la cité, et l'on n'hésitait pas à entreprendre de véritables expéditions pour les conquérir.

(1) A. Martin : *En Océanie*, P., 1888, in-16, pp. 28, 99-104.
(2) Darmesteter : *Lettres sur l'Inde*, P., 1888, in-12, p. 171.

Informé que l'antique Thésée, obligé de fuir Athènes, s'était retiré à Scyros et qu'il y avait été tué par trahison, les Athéniens décidèrent de s'emparer de ses restes, car un oracle leur avait enjoint de transporter ses ossements à Athènes et de l'honorer comme un héros. Mais ils ignoraient le lieu de sa sépulture, et les habitants de Scyros ne voulaient ni convenir qu'elle fût dans leur île, ni permettre qu'on la cherchât...

Cependant, Cimon, s'étant rendu maître de Scyros, s'occupait activement de cette recherche, lorsqu'il aperçut, dit-on, un aigle qui frappait à coups de bec sur une sorte de tertre, et y fouillait avec ses serres. Cimon, saisi tout à coup d'une inspiration divine, fit creuser en cet endroit, et l'on y trouva la bière d'un homme de grande taille, et à côté, un fer de pique et une épée. Cimon fit charger ces restes sur un trirème. Les Athéniens, ravis de joie, les accueillirent avec des processions et des sacrifices. On eût dit que Thésée lui-même revenait dans la ville. Ils les placèrent au centre d'Athènes, près de l'endroit où est mis maintenant le Gymnase (1).

Bien avant Plutarque, Hérodote nous fournit un exemple non moins topique.

Les Lacédémoniens, ayant toujours eu le dessous contre les Tégéates, envoyèrent demander à l'Oracle de Delphes quel dieu ils devaient se rendre propice pour avoir l'avantage sur leurs ennemis. La Pythie leur répondit qu'ils en triompheraient s'ils emportaient chez eux les ossements d'Oreste, fils d'Agamemnon. Comme ils ne pouvaient découvrir son monument, ils envoyèrent de nouveau demander à l'Oracle en quel endroit reposait ce héros. Voici la réponse de la Pythie : « Dans les plaines de l'Arcadie est une ville (on la nomme Tégée). La puissante nécessité y fait souffler deux vents. Il y a coup et contre-coup, et le mal est sur le mal. C'est là que le sein fécond de la terre enferme le fils d'Agamemnon. Si tu fais apporter ces ossements à Sparte, tu seras vainqueur de Tégée. »

Sur cette réponse, les Lacédémoniens se livrèrent avec plus d'ardeur encore aux recherches les plus exactes, furetant de tous côtés, jusqu'à ce qu'enfin Lichas, un des Spartiates appelés Agathurges, en fît la découverte autant par hasard que par son habileté. Les communications étant alors établies avec les Tégéates, il entra chez un forgeron, où il regarda battre le fer. Comme cela lui causait de l'admiration, le-

(1) PLUTARQUE : *Vie des Hommes illustres, Cimon 8* et *Thésée 36*, trad. A. Pierron, II, 471, et I, 38-39.

forgeron, qui s'en aperçut, interrompit son travail et lui dit : « Lacédémonien, tu aurais été bien plus étonné si tu avais vu la même merveille que moi, toi pour qui le travail d'une forge est un sujet de surprise ! Creusant un puits dans cette cour, je trouvai un cercueil de sept coudées de long. Comme je ne pouvais me persuader qu'il eût jamais existé des hommes plus grands que ceux d'aujourd'hui, je l'ouvris. Le corps que j'y trouvai égalait la longueur du cercueil. Je l'ai mesuré, puis recouvert de terre. » Lichas, faisant réflexion sur ce récit du forgeron, qui lui racontait ce qu'il avait vu, se douta que ce devait être le corps d'Oreste, indiqué par l'Oracle. Ses conjectures lui montrèrent dans les deux soufflets les deux vents, dans le marteau et l'enclume le coup et le contre-coup, et le fer battu sur l'enclume le mal sur le mal, parce que le fer n'avait été découvert, suivant lui, que pour le malheur des hommes.

L'esprit occupé de ces conjectures, Lichas revient à Sparte et raconte son aventure à ses compatriotes. On lui intente une accusation simulée, il est banni. Lichas retourne à Tégée, conte sa disgrâce au forgeron et fait ses efforts pour l'engager à lui louer sa cour. Le forgeron refuse d'abord ; mais s'étant ensuite laissé persuader, Lichas s'y loge, ouvre le tombeau et en tire les ossements d'Oreste, qu'il porte à Sparte. Les Lacédémoniens acquirent depuis ce temps une grande supériorité dans les combats, toutes les fois qu'ils s'essayèrent contre les Tégéates (1).

La peste ayant fait son apparition à Orchomène, on demanda conseil à Delphes et l'Oracle répondit que le seul remède contre la peste consistait à faire venir les reliques d'Hésiode. Les reliques du poète furent révélées par un corbeau, enlevées subrepticement aux Naupactiens et transportées à Orchomène où elles furent enterrées en grande pompe sur la place du marché (2).

L'Oracle de Delphes annonçait également que les restes d'Œdipe protégeraient la ville qui les posséderait et provoqua ainsi une lutte contre Thèbes et Athènes pour s'assurer des reliques du héros aussitôt après sa mort (3).

Le rhéteur gréco-romain Claudius Elien, qui vivait aux alentours de l'an 200, rapporte ce qui suit :

Quand Alexandre mourut à Babylone, lui qui avait prétendu être fils de Zeus, son cadavre demeura sur son lit de mort ; comme les

(1) Hérodote, I, 67-68.
(2) Pausanias, IX, 38.
(3) *Œdipe à Colone*, dans Sophocle : *Œuvres*, trad. d'Artaud, pp. 218-220.

capitaines se disputaient pour la succession au trône, on ne put donner au corps la sépulture qui est généralement accordée aux plus misérables des hommes... Pendant trente jours, il resta là jusqu'au moment où Aristandre de Telmissos, obéissant à une inspiration divine..., s'avança vers les Macédoniens et leur déclara que de tous les rois du monde Alexandre ayant été le plus heureux, le pays qui recevrait dans son sein le corps où une telle âme avait habité, serait parfaitement heureux et ne serait jamais envahi ni dévasté. Ce discours provoqua une lutte violente, chacun souhaitant désormais d'emporter le cadavre dans son pays, puisque chacun était sûr que la possession d'un tel trésor serait pour sa domination un gage de sécurité et de solidité. Mais Ptolémée — s'il faut s'en rapporter aux récits que nous avons — enleva secrètement le corps et le fit transporter avec précaution à Alexandrie, en Egypte. Les Macédoniens acceptèrent le fait accompli, à l'exception de Perdiccas, qui se mit à la poursuite de Ptolémée, non seulement par vénération pour Alexandre et par sentiment du devoir envers ses restes (dont la place naturelle devait être dans sa patrie macédonienne, à Eges), mais tout autant, sans doute, à cause de la prophétie d'Aristandre, qui avait éveillé ses ambitions. Lorsqu'il eut rejoint Ptolémée, il s'engagea autour du cadavre une lutte ardente que l'on peut presque comparer à ce combat livré autour du fantôme qu'Apollon, suivant Homère, avait fait apparaître parmi les Grecs à la place d'Enée (1).

Les Grecs attribuaient une vertu miraculeuse non seulement à la dépouille des héros, mais à la terre de leurs tombeaux et n'hésitaient pas à recourir au vol pour s'en procurer :

Les habitants de Tithorée, dans la Phocide, cherchent tous les ans à y dérober de la terre ; ils font cette tentative lorsque le soleil a parcouru dans le ciel le signe du Taureau, ils prétendent que s'ils appliquent à cette époque, au tombeau d'Antiope, la terre qu'ils ont prise du tombeau d'Amphion, le pays de Tithorée devient plus fertile, et que celui de Thèbes le devient d'autant moins. Aussi les Thébains ont-ils grand soin de garder ce tombeau. Ces deux villes croient cela d'après une prédiction de Bacis, qui, dans ses oracles, s'exprime ainsi : « Lorsque le Tithoréen offrira des libations et des prières à Amphion et à Zithus, et posera sur leur tombeau des gâteaux pétris avec du miel à l'époque où le Taureau est échauffé par l'ardeur du soleil, alors soyez sur vos gardes, un grand malheur vous menace, car les fruits de votre territoire périront si on enlève de la terre de ce tombeau et qu'on la porte sur celui de Phocus » (2).

(1) Elien : *Histoires diverses*, XII, 64.
(2) Pausanias : *Béotie*, XVII.

Les Romains honorèrent leurs grands morts comme les Grecs et connurent, eux aussi, les vols de reliques. A la mort de Numa, on avait fait deux cercueils de pierre que l'on enterra au bas du Janicule ; l'un renfermant le corps et l'autre les livres sacrés qu'il avait écrits lui-même. Or, quatre cents ans après, environ, des pluies violentes bouleversèrent le tertre et mirent les cercueils à découvert. On les ouvrit. Celui qui devait contenir le corps était entièrement vide sans la moindre poussière (1).

§ I. — Le vol des reliques, des origines du christianisme au VIII^e siècle

Le culte des reliques remonte au berceau de l'Eglise. Il commence à S. Etienne, le premier martyr, dont les précieux restes sont recueillis avec une grande sollicitude par des hommes craignant Dieu (2). Cette piété pour les ossements des martyrs se développa d'autant mieux qu'elle s'adaptait exactement à la mentalité des anciens adorateurs des héros. Comme les héros païens, les martyrs passaient pour des garants de prospérité et des sources de bénédictions. En associant le culte des reliques des martyrs au sacrifice de la messe, l'Eglise contribuait d'ailleurs puissamment à faire rechercher leurs restes. L'Apocalypse semble déjà faire allusion à cet usage lorsque Jean déclare qu'il vit sous l'autel les âmes de ceux qui étaient morts pour la parole de Dieu. Au reste, la célébration des saints mystères sur les tombeaux des martyrs fut érigée en loi par le Pape S. Félix, qui siégeait en 269 (3).

Dès lors que les chrétiens considéraient la dépouille des martyrs comme indispensable à la sanctification de leurs assemblées, on comprend facilement qu'ils ne devaient pas hésiter à se les procurer, même au prix de quelque indélicatesse. Ainsi vit-on les Novatiens dérober les reliques de S. Sylvain dans le cimetière

(1) Plutarque : *Vies des Hommes illustres*, *Numa*. 22, trad. E. Talbot, I, 155.
(2) *Actes*, VIII, 2.
(3) *Liber Pontificalis*, in *S. Felic.*, n. 2.

de Maximus où elles avaient été déposées avec celles de Ste Félicité. Ceci se passait vers le milieu du IIIe siècle et l'on peut être assuré que ce ne fut pas longtemps un fait isolé.

Vers 386, les habitants de la ville de Nantes réclamèrent à ceux de Réguiny les reliques de S. Clair, qui avait été leur premier évêque. On les leur refusa : ils les enlevèrent de vive force, après une longue et sanglante lutte, dit la légende (1). Même si ce trait n'a pas de fondement historique, il n'en traduit pas moins exactement l'état d'esprit des populations de la Gaule au IVe siècle.

Une constitution impériale, promulguée à Constantinople en l'année 386, défend de déplacer et de vendre les ossements des martyrs (2). Grégoire le Grand écrit que, de son temps, cette règle prévalait à Rome et dans toutes les églises d'Occident (3) ce qui ne veut pas dire qu'elle était toujours respectée. Les Africains n'étaient pas plus scrupuleux que les Grecs, et S. Augustin flétrit les misérables qui, revêtus de l'habit monastique, colportaient et vendaient les « membres des martyrs » (4).

Dès que S. Martin tomba malade, au bourg de Candes, les populations du Poitou, comme celles de Touraine, vinrent assister à sa mort. Après son trépas (397), une vive altercation s'éleva entre les deux peuples. Les Poitevins disaient : « C'est notre moine (5), il a été notre abbé ; nous voulons qu'il nous soit remis. Qu'il vous suffise d'avoir joui de sa parole tandis qu'il était évêque en ce monde, d'avoir participé à ses repas, d'avoir été fortifiés par ses bénédictions et, par-dessus tout, d'avoir été réjouis de ses miracles. Qu'il vous suffise d'avoir eu tout cela et qu'il nous soit permis d'enlever du moins son cadavre inanimé. » A cela, les habitants de Tours répondaient : « Vous dites que les miracles qu'il accomplit chez nous doivent nous suffire ; mais sachez donc que pendant qu'il était parmi vous, il en opéra davantage ; car sans parler de beaucoup d'autres faits, il vous ressuscita deux morts, à nous un seul ; et comme il le disait souvent lui-même, sa vertu était plus grande avant qu'après son épiscopat (6). Il est donc nécessaire que ce qu'il ne fit pas chez nous pendant sa vie, il l'accom-

(1) E. Gilles : *Au Cœur de la Bretagne*, 1re série, Pontivy, in-12, p. 100.
(2) *Code Théodosien*, lib. IX, tit. XVII, *De Sepulchris violatis*.
(3) *Regesta*, lib. IX, XXX, Ad. Constantinam Augustam.
(4) *De Opere monachorum*, XXVIII.
(5) Il avait fondé le monastère de Ligugé, près Poitiers.
(6) Voyez Sulpice Sévère : *Dialogues*, II, 5.

plisse après sa mort. Dieu vous l'a pris et nous l'a donné. D'ailleurs, si l'on observe l'usage anciennement établi, c'est dans la ville où il fut sacré que, selon la volonté de Dieu, doit être son tombeau. Que si vous voulez le revendiquer en vertu des privilèges monastiques, sachez que son premier monastère fut à Milan. » Pendant cette contestation, le soleil s'étant couché, il fit nuit close. Le corps fut placé entre les deux partis qui veillèrent à sa garde, les portes fermées à clef. Le lendemain matin, il devait être enlevé de force par les Poitevins, mais Dieu tout-puissant ne voulut pas qu'on frustrât la ville de Tours du patron qui lui appartenait. Au milieu de la nuit, toute la troupe des Poitevins fut accablée par le sommeil sans que, parmi cette foule, un seul restât éveillé. Ceux de Tours, les voyant endormis, saisirent aussitôt cette sainte dépouille : les uns sortent le corps par la fenêtre, les autres le reçoivent du dehors ; puis ils le placent dans un bateau et descendent avec lui le cours de la *Vienne*. Arrivés au lit de la *Loire*, ils se dirigent vers la ville de Tours, en chantant de longues louanges et de beaux psaumes. Les Poitevins, réveillés par ces chants et n'ayant plus rien du trésor qu'ils gardaient, s'en retournèrent chez eux dans une grande confusion (1).

Les monastères n'étaient pas moins avides que les villes et c'est encore Grégoire de Tours qui nous conte le fait suivant : Dans l'église d'Orbigny (sur la frontière du Poitou), il y avait des reliques de S. Vincent. Elles furent enlevées par des voleurs et celui qui les avait en sa possssion les vendit à un abbé du pays de Bourges. L'abbé fut averti par une révélation de les restituer au lieu d'où elles avaient été emportées. Un archiprêtre voisin du monastère fut également averti par une vision afin que la restitution fût faite sans retard » (2). Ces visions s'accompagnèrent sans doute de quelque crainte de représailles.

Pour se dérober au traitement étrange dont les corps étaient l'objet chez les Egyptiens, S. Antoine, sur le point de mourir († 356) s'enfonça dans la montagne et pria les deux disciples qui l'avaient accompagné de l'enterrer en secret et de ne révéler à personne l'endroit de sa sépulture (3). Peu de temps après la mort de S. Hilarion († 371), en Chypre, un de ses disciples,

(1) Grégoire de Tours: *Hist. Eccles.*, I, 43, éd. Bordier, I, 37-39; voir aussi: *Vita Martini*, 5 et 7.

(2) Grégoire de Tours: *De Gloria Mart.*, 90, éd. Bordier, I, 249.

(3) *Vita Antonii*, 91, dans *P. G.*, XXVI, 972.

Hésychius, déroba ses reliques, au péril de sa vie, et les emporta en Palestine (1).

A Jérusalem, dès le IVe siècle, on faisait adorer le bois de la vraie croix le vendredi saint. Les fidèles pouvaient la regarder et la toucher du front ; mais il était défendu d'y porter les mains. Les diacres, qui accompagnaient l'évêque, veillaient scrupuleusement à ce dernier point. Cependant, au rapport de Silvia, cela n'a pas empêché un fidèle indélicat d'y appliquer les dents et d'en détacher un morceau pour s'en faire une relique (2).

A la fin du IVe siècle et au commencement du Ve, les restes des solitaires, en Syrie, sont l'objet des manifestations les plus extraordinaires. Lorsque mourut Maron, ce fut autour de son corps une lutte des plus vives. Les habitants d'un gros village arrivèrent tous ensemble, mirent en fuite tous les autres compétiteurs et se rendirent maîtres du trésor convoité (3). En Palestine, après le massacre des moines de Thécué, on en vint aussi aux mains pour la « sainte rapine » (4).

Lorsque S. Siméon Stylite mourut en 459, de crainte que son corps fût dérobé par les habitants des villes voisines, Ardaburius, maître de la milice d'Orient, se rendit avec ses troupes à Mandra et l'accompagna jusqu'à Antioche. L'empereur Léon, quelque temps après, demanda ses reliques aux habitants d'Antioche ; mais ils lui firent répondre : « Notre ville n'ayant point de murailles, celles qu'elle avait autrefois ayant été abattues par un effet de la colère du ciel, nous avons apporté au milieu de nous le très saint corps de Siméon, afin qu'il nous tienne lieu de muraille et de défense. » L'empereur Léon déféra à ces raisons et leur laissa le corps du saint solitaire (5).

On n'attend pas la mort du solitaire Jacques pour prendre les mesures nécessaires en vue de la possession de son corps. Le bruit s'étant répandu qu'il était dangereusement malade, on

(1) Jérôme : *Vita Hilarionis*, 46, dans *P. L.*, XXIII, 52 ; Sozomène : *Hist. Eccl.*, III, 14, 27 ; *Leg. Aurea*, 186, éd. Th. Graesse, p. 865 ; voir H. Delehaye : *Les Origines*, p. 118.

(2) Dom F. Cabrol : *Les Eglises de Jérusalem, la Discipline et la Liturgie au IVe siècle*, P., 1895, p. 103.

(3) Théodoret : *Hist. relig.*, VI, p. 1223.

(4) Cassien : *Conlat*, VI, I, Petschenig, p. 153 ; cf. H. Delehaye : *Sanctus*, 116-117.

(5) Evagre : *H. E.*, I, 13, trad. Cousin, V, 26.

accourt de plusieurs villages et on est décidé à l'enlever par la violence. Heureusement, le solitaire recouvre la santé. Mais une nouvelle alerte se produit et cette fois la lutte s'engage autour du moribond. Le parti vainqueur l'emporte dans une litière jusqu'à Antioche (1).

On éleva à Marcien, encore vivant, une foule d'oratoires, chacun avec l'espoir d'y transporter un jour ses reliques. Le saint en eut connaissance et exigea le serment solennel que le lieu de sa sépulture demeurerait caché durant de longues années à tous autres qu'à ses proches (2).

Lorsque S. Lupicin mourut, vers l'an 500, tous les gens du bourg de la Bèbre s'élancèrent, les uns pour arracher des parcelles de ses vêtements, d'autres pour extraire du moins les débris sanglants qu'il avait expectorés. Les habitants de Trézelle, son village natal, aussitôt avertis, réclamèrent son corps à ceux de Bèbre qui prétendirent le garder, et malgré leur résistance, l'enlevèrent de force (3).

S. Avit, abbé de Châteaudun au VI^e siècle, étant mort en odeur de sainteté, les habitants d'Orléans qui l'aimaient beaucoup voulurent avoir son corps ; mais les religieux de Châteaudun ne voulurent pas s'en séparer. La contestation devint si vive que, de part et d'autre, on prit les armes. La bataille eût été sanglante si les deux partis avaient eu des forces égales ; mais les moines de Châteaudun s'avouèrent vite vaincus. Les vainqueurs se montrèrent généreux, car ils laissèrent quelques petits ossements au monastère de Châteaudun (4).

Grégoire de Tours raconte que peu de temps après son élection au siège de cette ville (573), il se permit d'enlever un peu de la frange du voile qui couvrait le tombeau de S. Julien. Il entendait, dit-il, s'en faire une sauvegarde (5). Lorsque les chefs agissaient ainsi, comment les fidèles eussent-ils agi autrement ? Lorsque

(1) Théodoret : *Hist. relig.*, III, 1147.
(2) Théodoret : *Hist. rel.*, III, 1147.
(3) Grégoire de Tours : *Vitae Patrum*, 13. éd. Bordier, II, 392 ; S.-M. Mossier : *Les SS. d'Auvergne*, I, 302.
(4) Surius : *Vitae SS.* (1877), VI, 449 ; Martial du Mans : *Les Pratiques de l'année sainte au 17 juin* ; Souchet : *Hist. du Dioc. de Chartres*, I, 419 ; Hay : *Martyrologe de l'Eglise de Chartres*, p. 29.
(5) Grégoire de Tours : *Passio Juliani*, 34. éd. Bordier, II, 334.

S. Teila mourut en 580, trois églises se disputèrent son corps, « mais, dit l'abbé Duine, le saint se multiplia pour ne pas chagriner la piété des contendants » (1).

Au viie siècle, on observe des faits tout semblables : Les religieux de Corbion, ayant entendu parler des miracles qu'opérait leur fondateur S. Gontran († 593), décidèrent de réclamer ses reliques restées à Chartres, et les emportèrent, malgré la résistance de l'évêque S. Malard (637-654) (2). Lorsque mourut S. Léger, en 678, trois villes se disputèrent ses dépouilles : Arras, Autun et Poitiers, et ce ne fut pas sans peine qu'elles échurent à cette dernière (3). A la mort de Ste Withburge († 683), les populations voisines du monastère où elle mourut et du cloître où elle devait être enterrée se disputèrent à main armée la possession de son corps (4).

S. Baudry étant mort à Reims dans le courant du viie siècle, fut enseveli dans cette ville. Dans la suite, les clercs qui habitaient le monastère fondé par lui, ayant trompé les custodes, enlevèrent son corps de Reims et l'emportèrent secrètement à Montfaucon. Quelques habitants de Reims se mirent à leur poursuite et les suivirent tant qu'ils purent les voir. Déjà ceux qui portaient les saintes reliques s'effrayaient de leur approche, lorsqu'une nuée du ciel s'interposa entre eux et ceux qui les poursuivaient. Ceux-ci, plongés dans les ténèbres, s'égarèrent et ne purent suivre les traces des fugitifs, tandis que les porteurs des saintes reliques, éclairés pendant la nuit d'une lumière envoyée du ciel, arrivèrent sans fatigue à un domaine voisin du monastère nommé Villa Spanulfi (5). Une église y fut plus tard construite en l'honneur du saint qu'ils y avaient momentanément déposé. De là, ils se rendirent avec les saintes reliques vers le monastère. Au moment où ils en approchaient, tout à coup, sans aucune impulsion humaine, les cloches du monastère se mirent en branle. A ce bruit, les moines allèrent au-devant du saint, et prenant ces reliques si longtemps désirées, ils s'efforcèrent de les porter à l'église de Saint-Germain ; mais ils se sentirent arrêtés devant la porte de l'église par le poids devenu si lourd que, pendant trois jours, ils firent de vains efforts pour les transporter plus loin. Enfin, on fit un toit au-dessus du corps du saint confesseur et l'on rapporte qu'il resta là

(1) F. Duine : *Memento*, p. 134.
(2) Haye : *Martyrologe de l'Eglise de Chartres*, p. 35.
(3) Huscalen : *Hist. des SS. d'Alsace*, p. 418.
(4) Montalembert : *Les Moines d'Occident*, V, 395.
(5) Epinonville : canton de Montfaucon, arrond. de Montmédy (Meuse).

pendant trois ans. Au bout de ce temps, après un jeûne de trois jours, on transporta les vénérables restes dans l'église de Saint-Laurent, où, de son vivant, Baudry avait préparé sa sépulture, et on les déposa avec respect dans son tombeau. On sait qu'ils y furent l'objet de la vénération publique jusqu'au temps du roi Charles (1) et de l'archevêque Hincmar, quand les Normands commencèrent à ravager le royaume (2).

S. Guthlac, abbé de Croyland († 714), inspirait une telle vénération au peuple d'alentour que déjà l'on commençait à spéculer de son vivant sur ses reliques ; le religieux qui venait, tous les vingt jours, lui faire la tonsure pensa sérieusement à se servir de son rasoir pour l'égorger, ayant la conviction que le lieu où périrait un si grand saint s'enrichirait par la vénération des rois et des princes (3). Ce ne fut là, heureusement qu'une pieuse intention.

A cette époque les moines étaient, de tous, les plus avides de reliques ; elles leur procuraient, en effet, de précieuses ressources, grâce aux pèlerins qu'elles attiraient ; plus encore, elles constituaient pour le monastère qui les possédait une incomparable protection. On ne saurait donc s'étonner si les Bénédictins de Fleury-sur-Loire, après la dévastation du mont Cassin par les Lombards, eurent l'idée de s'y rendre et d'en rapporter les reliques de leur bienheureux Père. Un dévot anonyme, vers la fin du VIII[e] siècle, nous a laissé de ce rapt un récit dont la simplicité n'est pas le moindre mérite. Le voici :

Au nom du Christ. Il y avait en France un prêtre instruit à l'école de son pieux abbé. Il résolut d'aller en Italie chercher où gisaient, sans honneurs, les ossements du saint Père Benoît. Enfin il parvint à un lieu désert, à 70 ou 80 milles de Rome, où autrefois S. Benoît avait bâti un monastère...

Cependant, le susdit prêtre, avec ses compagnons de voyage, n'était pas sans préoccupation, dans l'ignorance où il était de l'état des lieux. Il ne trouvait pas trace de cimetière où il pût faire ses recherches. Enfin, un bouvier, qu'il gagna à prix d'argent, lui indiqua en détail les diverses parties du monastère. Mais pour obtenir la grâce de connaître le sépulcre de S. Benoît, il jeûna, ainsi que ses compagnons,

(1) Charles le Chauve.
(2) FLODOARD : *Hist. de l'Eglise de Reims*, IV, 40, éd. M. Lejeune, II, 587-588.
(3) *Vita S. Guthlaci*, 21 ; MONTALEMBERT : *Les Moines d'Occident*, V, 126.

pendant deux, puis trois jours. Au bout de ce temps, le secret tant souhaité fut révélé pendant la nuit au frère cuisinier. Celui-ci, dès le matin, se hâta d'indiquer le lieu de la sépulture. Ainsi ce fut le dernier d'entre eux qui eut cet honneur afin qu'apparût la vérité de cette parole de S. Paul : *Dieu a choisi ce que le monde tenait pour méprisable et il méprise ce que les hommes estiment grand.*

S'étant livrés alors à un examen plus attentif des lieux, ils découvrirent une pierre sépulcrale, qu'ils perforèrent. L'ayant ensuite brisée, ils se trouvèrent en présence des ossements du saint abbé Benoît. Dans le même monument, mais dans un compartiment inférieur, séparé du premier par une pierre de marbre, gisaient les ossements de Ste Scholastique, sa sœur, Dieu ayant voulu unir dans la mort ceux que les liens du sang et de la charité avaient unis dans la vie.

Après avoir lavé et réuni ces restes précieux, ils les placèrent dans un linceul très pur, probablement en soie, chaque corps à part cependant, et ils les transportèrent dans leurs pays à l'insu des Romains, qui n'auraient pas manqué, s'ils avaient eu connaissance du larcin, de s'y opposer, même par les armes.

Dieu ayant sans doute révélé ces saintes reliques à ces pieux ravisseurs, afin de rendre plus éclatante aux yeux des hommes la sainteté de son serviteur, ce but fut presque immédiatement atteint, car le linge employé à renfermer les deux corps parut comme teint d'un sang si vermeil qu'on l'aurait cru émané de corps vivants. Jésus-Christ manifestait par là que ces deux saints vivaient avec lui dans l'éternité, puisque leurs corps produisaient de tels prodiges.

Cependant, on mit le précieux fardeau sur un cheval, qui le porta sans aucune fatigue, malgré la longueur de la route. Ils arrivèrent ainsi sans encombre en France, dans un monastère nommé Fleury. C'est là que les deux corps saints reposent en paix, en attendant la résurrection glorieuse (1).

Cet enlèvement, confirmé par Paul Diacre, moine du mont Cassin et historien des Lombards, remonte très vraisemblablement à 703 (2). On peut citer nombre d'autres expéditions monacales de ce genre durant le huitième siècle.

Revenant d'un pèlerinage à Rome, S. Bonet mourut à Lyon vers 710 et bien entendu, Fulcoald, qui occupait alors le siège épiscopal, entendit conserver ce précieux corps. S. Nordbert, successeur de Bonet sur le siège de Clermont, le fit réclamer en

(1) Mabillon : *Analecta Vetera*, 1723, IV, 211, et Dom François Chamard, O. B. : *Les Reliques de S. Benoît*, P., 1882, pp. 18-20.
(2) Dom F. Chamard, *loc. cit.*, pp. 34-36.

vain, et son successeur Proculus ne l'obtint qu'après avoir envoyé maintes ambassades : « Il fallut pour vaincre la résistance de Fulcoald, que le saint montrât lui-même par d'éclatants prodiges, sa volonté expresse de reposer enfin dans cette terre d'Auvergne qu'il avait tant aimée » (1).

Après la mort de Ste Attale, première abbesse du monastère de Saint-Etienne à Strasbourg († 741), Werentrude, abbesse de Hohenbourg et amie particulière d'Attale, brûlant du désir de posséder de ses reliques, eut recours aux bons services du prêtre Werner : « Elle l'envoya dans l'église de Saint-Etienne sous prétexte d'y faire des prières près du corps qui y était exposé, mais avec ordre de couper la main droite du cadavre et de la lui rapporter. Werner s'y rendit et réussit à détacher la main convoitée ; mais il fut découvert au moment de quitter le couvent et dut la restituer » (2).

En 750, sous le règne de Pépin le Bref, vivait à Metz un saint évêque nommé Chrodegand, dont la vie était entièrement employée à la gloire de Dieu, à la glorification des saints et au salut des âmes qui lui étaient confiées. Le saint prélat fit bâtir près de la Moselle l'abbaye de Gorze, qui devint célèbre dans la suite des temps ; il la dota richement et lui accorda toutes sortes de privilèges. Désirant enrichir son abbaye et son diocèse de trésors célestes, il se rendit à Rome, en 765, auprès du pape Paul Ier, qui lui accorda une grande partie des corps des SS. martyrs Gorgon, Nabor et Nazaire. Sa prédilection pour S. Gorgon le détermina à réserver ses reliques pour sa chère abbaye de Gorze, où il avait choisi sa sépulture.

Les reliques des martyrs furent transportées de Rome avec la plus grande allégresse ; le saint évêque les accompagnait de son amour et de ses prières ; à peine eut-on quitté l'Italie que des prodiges s'opérèrent en grand nombre en tous les lieux où les corps saints étaient déposés ; ces miracles attiraient une immense multitude de fidèles, qui les accompagnaient en priant et en bénissant le Seigneur, si grand dans ses saints !

Le saint évêque, passant à Agaune, non loin du monastère de Saint-Maurice, résolut de demander l'hospitalité aux religieux, qui s'en réjouirent beaucoup parce qu'ils espéraient conserver pour eux les reliques de S. Gorgon, dont les miracles leur avaient été racontés. Donc,

(1) *Vita S. Bonifi*, VI et VII ; S.-M. Mossier : *Les SS. d'Auvergne*, I, pp. 115-116.
(2) Hunckler : *Hist. des SS. d'Alsace*, pp. 545-546.

pendant que les pèlerins étaient endormis, ils ouvrirent la châsse de S. Gorgon, qu'ils refermèrent soigneusement après en avoir enlevé les reliques. Le lendemain, le saint évêque s'étant remis en route sans se douter de la soustraction sacrilège, fut bien étonné qu'aucun prodige ne s'opérait malgré les prières adressées au saint martyr, et il demanda à ses compagnons si quelqu'un d'eux avait commis des péchés capables d'irriter le ciel ; son étonnement cessa quand, à l'ouverture de la châsse, il reconnut qu'elle était vide... Il serait impossible de peindre son désespoir !... C'étaient des larmes, des prières, des malédictions même contre l'attentat sacrilège ! mais il ne se découragea point, et il résolut de se faire rendre justice à tout prix.

En conséquence, il alla trouver le roi Pépin le Bref pour se plaindre des religieux de Saint-Maurice et obtenir, par son autorité royale, la restitution du corps saint. Pépin ordonna aux moines d'avoir à restituer immédiatement les reliques de S. Gorgon, sous peine de se voir enlever à eux-mêmes les reliques de S. Maurice et de ses compagnons.

Muni de cet ordre royal et accompagné des évêques de Trèves, de Verdun et de Tulle, Chrodegand recouvra les reliques de S. Gorgon, qu'il plaça en une châsse très riche qu'il fit porter solennellement devant lui ; à peine le pieux cortège avait-il franchi le seuil du monastère que les miracles recommencèrent : un aveugle recouvra la vue, après avoir invoqué le saint ; à Warangeville, au diocèse de Tulle, une petite plante près de laquelle avaient été déposées les reliques, s'éleva tout à coup à la hauteur d'un arbre, ce qui engagea les habitants à édifier une belle église en l'honneur du saint ; à Mont-Véron, au diocèse de Nancy, deux possédés du démon furent subitement guéris après avoir fait vœu de consacrer une partie de leurs terres à l'église du monastère érigée à la gloire de S. Gorgon, enfin installé dans sa demeure d'élection (1).

Hugues, abbé de Saint-Quentin, enlève le corps de S. Omer pour le transporter dans son monastère ; mais il ne peut dépasser le village de Lisbourg, car la châsse devient si lourde qu'aucune force humaine ne peut la soulever. Folquin, évêque de Térouanne, aussitôt averti, accourt ; il ramène sans difficulté les reliques du saint dans sa ville, et pour éviter à l'avenir un pareil accident, enterre le corps sacré dans un lieu absolument secret (2).

(1) Abbé G...: *Recherches hist. sur la Vie, le Martyre et le Culte de S. Gorgon*, Lille, s. d. (v. 1870), in-12, pp. 29-30; Ch. Thuriet: *Trad. pop. du Doubs*, pp. 486-487.

(2) Mgr Guérin: *Pet. Boll.*, X, 603.

Bien que nous soyons moins documenté en ce qui concerne l'Orient, au VIIIe siècle, nous pouvons citer l'enlèvement des reliques de Jacques d'Edesse (710), dont nous possédons une relation contemporaine (1).

Une grande partie de ce siècle est remplie par la querelle des iconoclastes, qui, dans leur haine du culte des saints, furent à la fois les ennemis des images et des reliques. Au dire de Théophane, au lendemain du siège de Nicée (juin 726), Léon l'Isaurien rejeta les prières adressées aux saints et le culte rendu aux reliques (2). Et le *Libellus synodicus* nous apprend que dans le conciliabule de Constantinople, en 753, Constantin V nia également l'intercession des saints et le culte des reliques (3). Bien plus, il s'acharna contre les restes des saints qu'il fit détruire partout où ce fut possible. Théophane rapporte qu'il fit enlever le corps de Ste Euphémie, qui était en grande vénération à Chalcédoine, le fit jeter à la mer avec le sarcophage et changea la basilique en arsenal (4).

Les châsses détruites et les cendres dispersées n'empêchèrent pas les populations, dont les ancêtres avaient si longtemps vénéré les héros païens et les martyrs chrétiens, de conserver l'amour des tombeaux et des restes sacrés. Avec l'impératrice Théodora, qui rétablit le respect des images et des reliques, par une réaction toute naturelle, le culte des reliques reçut un nouveau développement, non seulement en Orient et en Italie, mais dans tout l'Occident. Les reliques reparurent, et d'aucunes, comme le Phénix, renaquirent de leurs cendres.

Il est bon de noter que les récits de vols, ou d'enlèvements de reliques qui se rencontrent si fréquemment dans les légendes romanesques rédigées du VIe au IXe siècle ne sauraient être tenus pour véridiques. C'était un moyen intéressant d'expliquer la présence de reliques trop insignes en des lieux où l'on ne pouvait s'attendre à les rencontrer. La passion de S. Julien d'Emèse ne méritant aucune créance, nous ne pouvons par suite admettre,

(1) *Anal. Boll.* (1903), XXII, 97.
(2) Théophanis: *Chronographia*, éd. de Bonn., p. 625.
(3) Mansi: *Concilia*, XII, 378, et Hardouin: *Concilia*, V, 1542.
(4) Théophanis: *Chronographia*, anno 766; cf. Dom Leclercq: V° *Images (Querelles des)*, dans *D. A. Ch. L.*, VII, 1re p., col. 261.

en dehors de tout autre motif, le vol qu'elle nous rapporte. Il ne s'agit de rien moins que de la tête du Précurseur. Elle reposait, lisait-on, au château de Machéronte ; lorsque le saint apparut à deux moines orientaux et leur donna des instructions détaillées pour l'enlever, les deux moines obéirent ; mais comme ils regagnaient leur pays, ils furent rejoints par un potier d'Emèse, que la misère avait chassé de sa maison. Celui-ci, à son tour, fut gratifié d'une apparition de S. Jean-Baptiste, qui lui suggéra de s'approprier le trésor que ses deux compagnons de route croyaient pourtant tenir du Ciel. Le potier ne se fit pas répéter l'avertissement. Il s'empara de la relique à la faveur de la nuit et rentra chez lui réconcilié avec la fortune qui, dès lors, ne cessa plus de lui sourire (1). Les singuliers caprices du saint suffiraient ici pour attester la fausseté du récit, mais il ne faut pas oublier que souvent le faux, pour être moins apparent, n'en demeure pas moins réel.

§ II. — Les expéditions pour les reliques, du IXe au XIIe siècle

Dans le clergé franc du IXe siècle, un Claude de Turin, un Agobard de Lyon qui cherchèrent à mettre un frein au culte des reliques sont des exceptions éclatantes (2). Nous voyons au contraire le désir, la passion des reliques prendre alors un développement démesuré, une prodigieuse ampleur.

On s'adresse alors à Rome, de tous côtés, pour en recevoir des corps saints et lorsqu'on désespère de les obtenir honnêtement, on n'hésite pas à employer les moyens les plus indélicats. Rodoinus, moine de l'abbaye de Saint-Médard, *animé d'une grande dévotion, conçoit l'ardent désir de posséder de saints restes.* Il corrompt, à Saint-Pierre de Rome, des gardiens de la basilique, et, la nuit venue, il ne craint pas d'enlever le corps de S. Grégoire le Grand (3).

Cet appétit des restes des saints crée des officines simoniaques,

(1) P. Peeters : *La Passion de S. Julien d'Emèse*, dans *Anal. Boll.* (1929), XLVII, 47.
(2) M. Rondois : *La Translation des SS. Marcellin et Pierre*, pp. 53-54.
(3) *Translatio S. Sebastiani Martyris*, VII, 31, dans *AA. SS.*, Januarii II, 284.

«de véritables associations de contrebandiers en ossements sacrés. A Rome, nous voyons le diacre Deusdona remettre gratuitement des reliques à des gens qui lui donnaient gracieusement de l'argent. Ses frères, Lunisson et Théodore, le secondaient d'ailleurs de leur mieux, soit en conservant le butin, soit en le livrant aux généreux destinataire (1). Deusdona, venu en France, promet à Eginhard, qui venait d'édifier une basilique, de lui procurer le corps d'un martyr : il y en avait tant à Rome et ils y étaient si négligés ! Mais laissons la parole à Eginhard :

Je lui donnai donc la mule qu'il demandait, en y ajoutant l'argent nécessaire aux dépenses du voyage ; et comme Ratleig, mon notaire, avait fait vœu d'aller à Rome pour y prier, je le chargeai d'accompagner le diacre. Ils partirent donc d'Aix-la-Chapelle, où l'empereur tenait alors sa cour, et se rendirent à Soissons. Ils eurent, dans cette ville, une entrevue avec Hilduin, abbé du monastère de Saint-Médard, à qui le diacre avait fait espérer qu'il pourrait lui procurer le corps de S. Tiburce, martyr. Séduit par ces promesses, l'abbé envoya avec eux un prêtre nommé Léhun, homme fort habile, avec mission de recevoir le corps du saint martyr et de le lui rapporter. Ils se mirent tous trois en route et se dirigèrent vers Rome le plus vite possible.

Lorsqu'ils furent entrés en Italie, il advint que le serviteur de mon notaire, qui se nommait Reginbald, ayant été pris d'une fièvre tierce, leur occasionna, par suite de cette maladie, de grands embarras dans leur voyage, car aux heures où il avait ses accès de fièvre, ils étaient obligés de s'arrêter, ne voulant pas, à cause de leur petit nombre, se séparer les uns des autres. Comme cet accident leur avait fait éprouver d'assez longs retards, et que cependant ils s'efforçaient d'accélérer leur voyage, trois jours avant d'arriver à leur destination, Reginbald eut une vision dans un de ses accès de fièvre. Il lui sembla voir un homme en habit de diacre qui lui demandait pourquoi son maître se pressait tant d'arriver à Rome ? Il répondit en lui exposant tout ce qu'il savait des promesses faites par le diacre, touchant les saintes reliques qui devaient m'être envoyées, ainsi qu'à l'abbé Hilduin. « Il n'en sera pas ainsi, reprit le personnage, vous remplirez l'objet de votre voyage, mais de toute autre manière que vous ne le pensez. Ce diacre qui vous a engagé à venir à Rome fera peu de chose, peut-être même rien de ce qu'il vous a promis. Mais je veux que tu me suives et que tu retiennes avec attention ce que je vais te montrer et te dire. »

(1) J. Guiraud : *Les Reliques romaines au IX^e^ siècle*, dans *Quest. d'Hist. et d'Archéol. chrét.*, P., 1906, pp. 235-361, surtout 252-260, et M. Besnois : *La Translation des SS. Marcellin et Pierre*, P., 1907, pp. 34-39.

Il le prit alors par la main, comme il sembla à Reginbald, et ils se mirent à gravir ensemble une montagne élevée. Parvenus au sommet, ils s'arrêtèrent : « Tourne-toi, lui dit-il, vers l'Orient, et regarde la campagne qui s'étend sous tes yeux. » Réginbald obéit et, ayant dirigé ses regards vers les lieux qui lui étaient désignés, il vit des constructions d'une immense étendue qui lui semblèrent former une grande ville. Son guide lui demanda s'il savait ce que c'était ; il répondit qu'il l'ignorait complètement. « C'est Rome que tu vois, lui dit-il. » Puis il ajouta aussitôt : « Regarde maintenant dans l'intérieur de la ville et cherche si, au milieu de ces édifices, tu ne distingues pas une église. » Lorsqu'il eut répondu qu'il en remarquait une : « Va donc, lui dit l'autre, et annonce à Ratleig que cette église que tu viens de voir renferme ce qu'il doit rapporter à son maître. Qu'il se hâte donc de se le procurer pour retourner vers celui qui l'envoie. » Réginbald ayant objecté qu'aucun de ceux qui étaient venus avec lui ne voudrait ajouter foi à ce qu'il pourrait dire, il lui répondit : « Tu n'ignores pas que tous tes compagnons de voyage savent que depuis plusieurs jours tu es tourmenté par une fièvre tierce et qu'elle ne t'a encore laissé aucun repos ? — C'est la vérité, dit Réginbald. — Eh bien ! je veux te donner, à toi comme à ceux à qui tu rapporteras mes paroles, cette preuve de ma sincérité : à partir de ce moment, tu seras, par la miséricorde de Dieu, si bien débarrassé de la fièvre qui te tourmentait que tu n'en ressentiras plus aucun accès pendant tout le reste du voyage. » A ces mots, Réginbald s'étant réveillé, se hâta de rapporter à Ratleig ce qu'il avait vu et entendu. Celui-ci en parla au prêtre qui voyageait avec eux, et tous deux convinrent que si Réginbald recouvrait la santé qui lui avait été promise, ce serait une preuve de la véracité du songe. En effet, d'après la nature de la fièvre qui tourmentait celui qui avait eu le songe, il devait avoir un accès le jour même. Or, il parut bien que ce n'était point une vaine illusion, mais une révélation véritable, car ni ce jour, ni les suivants, il ne ressentit aucun des symptômes accoutumés. C'est ainsi qu'ils crurent à cette vision et cessèrent d'ajouter foi aux promesses du diacre.

Etant donc arrivés à Rome, ils reçurent l'hospitalité près de l'église de Saint-Pierre-aux-Liens, dans la maison du diacre avec lequel ils étaient venus, et ils y passèrent quelques jours à attendre l'exécution de ses promesses. Mais celui-ci, ne pouvant remplir les engagements qu'il avait pris, inventait sans cesse de nouveaux délais pour dissimuler son impuissance. Ils eurent enfin une explication avec lui, dans laquelle ils lui demandèrent pourquoi il cherchait ainsi à les tromper, le sommant de ne pas les retenir plus longtemps par ses fausses promesses et de ne plus mettre obstacle à leur départ en cherchant à leur inspirer de vaines espérances. A ces paroles, voyant que sa fourberie

ne pouvait plus désormais leur en imposer, il commença par faire connaître à mon notaire qu'il ne pourrait pas avoir les reliques qui m'avaient été promises, parce que son frère, à qui en partant il avait confié sa maison et tout ce qu'il possédait, était allé à Bénévent pour raison de commerce et qu'il ignorait complètement à quelle époque il reviendrait. Il ajouta qu'il lui avait donné à garder ces reliques comme tout le reste de son mobilier, et qu'il ne pouvait pas savoir ce qu'il en avait fait, puisqu'il ne les trouvait nulle part dans la maison ; que Ratleig avisât donc à ce qui lui restait à faire, car il n'avait plus rien à attendre de lui. Après avoir tenu un tel langage à mon notaire, qui lui reprocha vivement de s'être joué de lui et de l'avoir indignement trompé, je ne sais quelles raisons vaines et frivoles il donna au prêtre de l'abbé Hilduin, qu'il avait flatté des mêmes espérances pour le congédier également. Le lendemain, les voyant tous deux fort tristes, il les engagea à venir avec lui visiter les tombeaux des saints ; il lui semblait, disait-il, qu'ils pourraient y trouver de quoi satisfaire leur désir, et ne pas en être réduits à retourner les mains vides dans leur pays. Cette proposition leur plut, et ils déclarèrent qu'ils étaient tout disposés à entreprendre le plus tôt possible ce qu'il les invitait à faire. Mais lui, suivant son habitude, eut recours à de nouveaux subterfuges, et, après leur avoir rendu quelque espérance, il les jeta, par ses délais, dans un tel découragement, qu'ils résolurent de retourner dans leur pays sans avoir accompli l'objet de leur mission.

Mais mon notaire, s'étant alors rappelé le songe de son serviteur, se mit à presser son compagnon d'aller, sans leur hôte, visiter les tombeaux où celui-ci avait promis de les conduire. Ayant donc trouvé et loué un homme pour leur servir de guide, ils se rendirent d'abord à la basilique de S. Tiburce, martyr, qui est située sur la voie Labicane, à trois mille pas de la ville. Là, ils contemplèrent avec la plus grande attention la tombe du martyr et examinèrent avec beaucoup de circonspection s'il ne serait pas possible de l'ouvrir sans qu'on s'en aperçût. Ils descendirent ensuite dans une crypte contiguë à la dite église, où les corps des bienheureux martyrs du Christ S. Marcellin et S. Pierre avaient été ensevelis et, après avoir observé la construction de leur tombeau, ils se retirèrent, espérant que leur démarche ne serait point connue de leur hôte. Mais il en arriva autrement qu'ils ne l'avaient pensé ; car sans qu'ils aient pu savoir par quels indices, la connaissance du fait lui arriva promptement, et, craignant qu'ils ne voulussent accomplir sans lui leur dessein, il résolut de se hâter de les prévenir. Comme il avait une pleine et entière connaissance des lieux, il leur adressa de séduisantes paroles pour les déterminer à s'y rendre tous ensemble, afin que, si Dieu daignait favoriser leurs desseins, ils fissent d'un commun accord ce qu'il serait convenable de faire.

Sa proposition fut acceptée, et ils fixèrent ensemble le moment d'en commencer l'exécution. Ayant donc jeûné pendant trois jours, ils se rendirent sur les lieux, la nuit, sans qu'aucun habitant de Rome les eût aperçus, puis ils entrèrent dans la basilique de Saint-Tiburce, où ils cherchèrent d'abord à ouvrir l'autel sous lequel ils supposaient le corps du saint martyr placé, mais ils eurent peu de succès dans le commencement de leur entreprise, car le tombeau, construit en marbre très dur, résista d'autant plus facilement à leurs efforts qu'ils n'avaient d'autres instruments que leurs mains. Abandonnant donc la sépulture du martyr, ils descendirent au tombeau des Bienheureux Marcellin et Pierre (1), et là, après avoir invoqué Notre-Seigneur Jésus-Christ et adoré les saints martyrs, ils essayèrent de déplacer la pierre qui recouvrait le très saint corps de S. Marcellin, qui reposait dans la partie supérieure du tombeau, et près de sa tête, une table de marbre sur laquelle une inscription indiquait d'une manière positive à quel martyr appartenaient les restes qui étaient là gisants. Ils les soulevèrent avec la plus grande vénération, comme il était convenable, et après les avoir enveloppés dans un riche linceul, ils les donnèrent au diacre pour les emporter et les placer en lieu sûr. Puis, remettant la pierre à sa place, pour qu'il ne restât aucune trace de la soustraction qu'ils venaient de faire, ils retournèrent dans la ville, à leur logement. Quant au diacre, affirmant qu'il voulait et pouvait conserver dans sa maison, située près de la basilique de l'apôtre S. Pierre-aux-Liens, le corps du saint martyr qui lui avait été confié, il en remit la garde à son frère nommé Lunisson ; et persuadé que mon notaire se tiendrait pour satisfait, il se mit à le presser de recevoir le corps de S. Marcellin et de retourner avec ces reliques dans son pays.

Mais Ratleig avait conçu un tout autre projet, et le roulait sans cesse dans son esprit. En effet, comme il me l'a depuis rapporté, il pensait qu'il ne lui était pas possible de revenir dans son pays avec le corps de S. Marcellin tout seul. C'eût été un crime à ses yeux d'emporter les reliques de S. Marcellin et d'abandonner celles de S. Pierre, qui avait été compagnon de son martyre, et qui, depuis cinq cents ans et plus, reposait avec lui dans le même sépulcre. Il ne fallait pas songer à trouver un Romain pour l'aider dans cette entreprise. Il n'en était pas un à qui il eût osé révéler son projet. Dans cette perplexité, il rencontra un moine étranger nommé Basile, qui, depuis plus de deux ans, était venu de Constantinople à Rome, et demeurait avec quatre de ses disciples sur le Mont Palatin, chez d'autres moines grecs du même ordre que lui. Il alla le trouver et lui découvrit le sujet de ses inquiétudes. Animé par les conseils de ce moine, fort de ses encoura-

(1) Marcellin, prêtre, et Pierre exorciste, martyrs de Rome sous Dioclétien, morts en 299. *Bibliotheca hagiog. latina*, Bruxelles, 1900. II, 776.

gements, il en prit tant de confiance qu'il résolut de tenter au plus tôt l'aventure, quoi qu'il y allât de sa tête (1).

Ayant donc fait venir son compagnon, le prêtre de l'abbé Hilduin, il se proposa de se rendre de nouveau secrètement, comme ils l'avaient déjà fait, à la basilique de Saint-Tiburce et d'essayer une seconde fois d'ouvrir la tombe dans laquelle devait reposer le corps du martyr.

Sa proposition fut acceptée. Prenant donc avec eux les serviteurs qu'ils avaient amenés, ils partirent secrètement pendant la nuit, sans que leur hôte se doutât le moins du monde de l'endroit où ils allaient. Lorsqu'ils furent arrivés, ils commencèrent par faire leurs prières devant les portes de l'église pour la réussite de leur entreprise, et entrèrent ensuite dans l'édifice ; là, ils se partagèrent en deux troupes : les uns, avec le prêtre, restèrent dans l'église pour y chercher le corps de S. Tiburce ; Ratleig, avec les autres, se dirigea dans la crypte contiguë à l'église, vers les reliques de S. Pierre. Ce tombeau ayant été ouvert avec la plus grande facilité, il enleva, sans rencontrer aucun obstacle, les restes sacrés du martyr, et après les avoir recueillis, il les renferma avec soin dans un sac de soie, qu'il avait fait préparer exprès. Cependant, le prêtre qui cherchait le corps de S. Tiburce, après s'être épuisé en vains efforts, voyant qu'il ne pouvait obtenir aucun résultat, abandonna ses recherches pour aller retrouver Ratleig dans la crypte, et vint lui demander ce qu'il devait faire. Celui-ci répondit qu'il croyait que les reliques de S. Tiburce étaient trouvées et lui montra ce qui le déterminait à parler ainsi. En effet, peu d'instants avant l'arrivée du prêtre dans la crypte, il venait de découvrir dans le sépulcre même où avaient été renfermées les reliques sacrées des SS. Marcellin et Pierre, une ouverture de forme ronde, creusée dans l'intérieur du tombeau sur une longueur de trois pieds environ et sur un pied de largeur, et dans laquelle reposait une assez grande quantité de poussière très fine. Ils pensèrent l'un et l'autre que cette poussière pouvait bien provenir du corps de S. Tiburce, dont les os auraient été enlevés, et qu'on l'avait sans doute placée dans ce tombeau, entre les corps de S. Marcellin et de S. Pierre, pour qu'elle fût plus difficile à trouver. Il fut convenu entre eux que le prêtre la prendrait et l'emporterait comme reliques de S. Tiburce (2).

(1) C'était la loi romaine en vigueur à Rome au temps d'Eginhard. Elle prononçait la peine de mort contre les violateurs de tombeaux. Cette peine, qui existait dans l'ancienne législation romaine, avait été rétablie dans toute sa rigueur par les constitutions 3 et 4 de Julien Constantin. *De Sepulchris violatis*, lib. IX, tit. XVII du code Théodosien, ou tit. XIX du code justinien. (Voy. Ritter : *Cod. Theodos.*, III, 153 et suiv., et compar. l'art. CXCII, du liv. VII des Capitulaires de Charlemagne, dans Baluze, I, 1066, et les dispositions des diverses lois barbares citées par du Cange au mot *Violatores sepulchrorum*.

(2) Eginhard : *Hist. de la Translation des Bienheureux Martyrs S. Marcellin et S. Pierre*, dans *Œuvres*, trad. A. Teulet, Paris, 1856, in-12, pp. 245-253.

La translation des saintes reliques de Rome aux bords du Rhin, ne se fit pas sans incidents, ni difficultés. A Pavie, l'envoyé d'Hilduin et Ratleig se séparèrent, puis ce dernier gagna Saint-Maurice, Soleure, Strasbourg et Michilenstadt où s'élevait la basilique qu'Eginhard venait de faire construire ; mais Pierre et Marcellin n'entendaient pas reposer dans ce lieu, les serviteurs de Ratleig et d'Eginhard en furent avertis en songe, les reliques se mirent à saigner, des apparitions menaçantes se multiplièrent. Eginhard se rendit enfin à l'évidence et fit transporter les saintes dépouilles dans le haut Mulenheim. Cela se passait le 17 janvier 828 (1).

Ce triomphe n'était pas sans mélange, car à Rome même, avant de reprendre la route du Rhin, Lunisson s'était emparé d'une partie des reliques enlevées aux catacombes et les avait remises à l'envoyé d'Hilduin, de sorte que, pour éviter les mauvais propos, il fallut racheter à prix d'or la portion dérobée.

Bien que Deusdona soit assez maltraité dans ce récit, le diacre romain demeure en relation avec Eginhard. Entre 830 et 834, il envoie à Mulheim des reliques de S. Prote et de S. Hyacinthe et y apporte lui-même celles de S. Hermès (2).

Voler des reliques n'avait rien de blâmable : la piété du motif, bien qu'il ne fût pas entièrement désintéressé, suffisait à tout justifier. Aussi bien les moines pratiquaient-ils ces sortes d'enlèvements sans aucun scrupule. Hémengarde, abbé de Saint-Mihiel, ravit le corps de S. Anatole sans la moindre hésitation (3). Un prêtre du diocèse de Reims, nommé Tetgise, s'étant rendu à Rome, resta la nuit sans être aperçu dans l'église où reposait le corps de Ste Hélène, et, l'ayant dérobé très adroitement, il l'emporta. Tout le long de sa route, les prodiges et les guérisons se multiplièrent. Malgré cela « quand les précieux restes furent arrivés au monastère d'Hautvillers, quelques personnes doutaient que ce fussent ceux d'Hélène, mère de l'empereur Constantin et qui avait retrouvé l'arbre de vie : Notre Seigneur Jésus-Christ daigna en donner un témoignage authentique en accordant une

(1) Sur cette translation, voir : Marguerite Bonnois : *La Translation des SS. Marcellin et Pierre*, P., 1907, in-8°.
(2) M. Bonnois : *La Translation des SS. Marcellin et Pierre*, pp. 35-36.
(3) Dom Calmet : *Hist. de Lorraine*, I, 639.

pluie abondante après un jeûne de trois jours. On envoya aussi trois frères du monastère à Rome pour s'enquérir de la certitude de la translation de la sainte reine. Ils revinrent avec la confirmation du fait et un nouveau sujet de joie. C'était le corps du prêtre S. Polycarpe qu'ils apportaient au couvent » (1). Et sans doute s'en étaient-ils emparés sans autre forme de procès, démontrant ainsi par les faits la vraisemblance et la réalité du premier vol.

Ne croyez pas que les reliques des vieux saints de Gaule aient alors échappé aux voleurs. Il faut lire dans le P. Albert le Grand comment un gentilhomme breton enleva furtivement les reliques de S. Malo et les fit passer de la ville de Saintes à celle d'Aleth (2).

En 846, un certain Hervé, autre Breton, se serait emparé secrètement des corps de S. Pegnobert et de S. Zénon qui reposaient dans la cathédrale de Bayeux et les aurait transportés dans le diocèse de Lisieux, puis dans celui du Mans (3).

Vers 848, Nominoé, le glorieux roi de Bretagne, frappé de la misère des religieux du monastère de Lehon près de Dinan, leur promit un beau domaine s'ils réussissaient à se procurer le corps d'un saint puissant. Les moines pensèrent aussitôt à l'ancien évêque de Dôle inhumé dans l'île de Serk, au célèbre S. Magloire. Mais comment s'emparer d'un corps si bien gardé ? Les moines songèrent à corrompre les gardiens, et y réussirent. Ils leur proposèrent de les accompagner dans une grande abbaye fort riche et située sur les rives d'un grand fleuve. Les gardiens acceptèrent d'autant plus volontiers que le saint avait manifesté son approbation et semblé se réjouir à l'idée d'être transporté dans un lieu où il serait mieux et plus honoré (4).

S. Convoyon, père de tant de moines, résolut de leur procurer de puissants intercesseurs auprès de Dieu. Dans ce dessein, il se rendit à Angers avec deux de ses religieux nommés Heldemar et Louhemel,

(1) Flodoard : *Hist. de l'Eglise de Reims*, II, 8, éd. Lejeune, I, 270-275.

(2) Albert le Grand : *Vies des SS. de la Bret. Arm.*, Quimper, 1909, pp. 597-598. On trouve d'ailleurs une toute autre version de cet enlèvement dans la *Première Vie de S. Malo;* Albert le Grand, *loc. cit.*, pp. 601-602.

(3) Abbé J. Laffetay : *Antiq. de la Foi dans le Dioc. de Bayeux*, Caen, 1861, pp. 54-55.

(4) E.-A. Pigeon : *Vies des SS. du Dioc. de Coutances...*, Avranches, 1898, in-8°, II, 235-236 et 239-244.

et logea dans la ville, chez un homme de piété appelé Holdewalde. Convoyon lui fit confidence de ce qu'il souhaitait, et son hôte lui dit qu'il y avait dans la ville le corps d'un saint évêque d'Angers, nommé Apothême (1), par le moyen duquel Dieu faisait tous les jours de grands miracles ; qu'il y avait eu, les années précédentes, quelques religieux de France qui avaient voulu l'enlever de nuit, mais qu'ils n'avaient pu seulement l'ébranler ; qu'il leur conseillait de tenter la même chose et que si le saint voulait s'en aller avec eux, Dieu ne manquerait pas de faciliter leur entreprise. Il leur conseilla de demeurer encore trois jours chez lui, d'aller ensuite à l'église du saint, de s'y cacher et d'y rester jusqu'à la nuit ; après quoi, pendant que ceux qui gardaient l'église seraient endormis, ils l'enlèveraient avec le plus de diligence possible, parce que l'église était très fréquentée, et qu'ils pourraient être surpris s'ils étaient négligents. Ils rendirent grâce à Dieu de cette découverte, demeurèrent trois jours chez leur hôte et le quatrième jour, ils s'en allèrent au tombeau du saint, munis de ce qui était nécessaire pour en faire l'ouverture. Ils prièrent Dieu dans le silence de favoriser leur entreprise, et mettant la main à l'œuvre, ils levèrent sans peine le couvercle du tombeau, prirent les saintes reliques et les emportèrent heureusement sans rien dire et sans trouver personne qui leur dit rien. Ils reprirent le chemin de leur monastère, et s'étant arrêtés dans l'église de Langon, ils envoyèrent avertir la communauté de venir à la rencontre de ce précieux dépôt. Il se fit un grand concours de toutes sortes de personnes qui se rendirent de toutes parts à la cérémonie, et le corps fut porté au monastère au chant des psaumes et des hymnes. Il arriva le même jour qu'une femme, qui portait entre ses bras un enfant aveugle, s'approcha des reliques et ne les eut pas plutôt touchées que son enfant recouvra l'usage de la vue. Ce miracle divulgué augmenta la confiance que l'on avait déjà en S. Apothème. Son corps fut déposé dans l'église de Saint-Sauveur, à Lorient ; on y vint en foule se recommander à ce puissant intercesseur et l'on crut voir, dans les fréquents miracles que Dieu opéra par son moyen, une approbation authentique du pieux larcin qui avait privé les Angevins de ce trésor sacré (2).

Un certain Gison, séduit par l'appât des offrandes faites à S. Déodat, fait transporter furtivement ses restes de la province de Reims au diocèse de Paris, sans l'aveu d'Hincmar, l'évêque de

(1) On croit que ce saint a vécu dans le VIe siècle; mais le bréviaire d'Angers, qui marque sa fête du rite semi-double au 20 novembre, n'indique pas à quel siècle il appartient et ne dit rien de sa vie dans son office. On conservait autrefois quelques reliques de S. Apothème à Paris, dans l'église de Saint-Magloire.

(2) *Vita S. Convoionis*, 3, dans MABILLON : *SS. Ord. S. Ben.*, II ; Dom LOBINEAU : *Les Vies des SS. de Bretagne*, éd. Tresvaux, Paris, 1836, in-8°, II, 272-274.

Reims, qui, aussitôt informé, proteste et réclame avec énergie auprès de l'abbé dont dépendait le ravisseur (1). Je ne saurais dire s'il reçut satisfaction.

Vers le milieu du IXe siècle, les moines de Figeac se rendirent à Saintes, s'emparèrent du corps de S. Vivien et le transportèrent dans leur abbaye. C'était, paraît-il, l'habitude de l'abbé de ce monastère de voler les corps saints qu'il jugeait mal gardés (2).

En 855, deux moines de Conques, dans le Rouergue, reçoivent du ciel l'ordre de s'emparer des restes de S. Vincent, qui gisaient oubliés sous les murs de Valence, en Espagne. Hildebert, l'un des compagnons tombe malade ; Audalde, grâce à la complicité d'un Maure, réussit à retrouver la tombe et s'empare du corps convoité. Malheureusement, les reliques du martyr projettent une telle lumière, que l'évêque de Saragosse, averti, ordonne qu'on les lui apporte. Le moine rentre à Conques, mais ses frères ne veulent pas ajouter foi à son récit, et le chassent comme indigne.

Ce malheureux va frapper à la porte des Bénédictins de Castres, son pays natal, où il est reçu à bras ouverts. Les nouveaux frères, non seulement lui font confiance, mais entreprennent avec lui une expédition à Saragosse afin de reprendre le trésor volé. Tout réussit à souhait et l'on rentre à Castres chargé du précieux fardeau, à la grande joie du peuple et des moines (3).

Les religieux de Conques durent vivement regretter de n'avoir pas cru Audalde. Mais un beau jour, des visions particulières les avertissent que Ste Foy serait heureuse de voir ses restes honorés dans leur abbaye, car on les négligeait de plus en plus à Agen :

En ce temps-là, il y avait dans l'abbaye de Conques un moine nommé Arinisde, qui desservait une des nombreuses églises de la vaste paroisse ressortissant au monastère. Moines et fidèles, tout le monde s'applaudissait de sa régularité, de son zèle pastoral, de sa grande sainteté de vie. C'était d'ailleurs un homme clairvoyant, de bon conseil et très habile dans le maniement des affaires. Les Bénédictins n'avaient-ils pas sous la main l'homme de Dieu ?

(1) Flodoard : *Hist. de l'Eglise de Reims*, III, 24, éd. Lejeune, II, 312.
(2) Abbé Briand : *Hist. de l'Eglise Santonne*, I, 239-244. Voir cette translation (?) dans *Anal. Boll.*, VIII, 256-277.
(3) H. Salabert : *Les SS. du Dioc. d'Albi*, pp. 388-395.

On lui confie la grave et secrète mission. Il arrive dans la ville d'Agen et s'y établit comme un ermite pèlerin : son aimable simplicité, son affabilité, sa vie exemplaire le font admirer et rechercher. Les prêtres et les clercs du monastère de Sainte-Foy lui donnent enfin asile parmi eux, et, dans peu de temps, ses vertus lui valent l'emploi de gardien des trésors de l'église du couvent.

Ce premier succès l'avait grisé d'espérance ; mais il n'était jamais seul, et il lui fallut attendre de longues années, déployer une patience héroïque, avant de pouvoir consommer son pieux larcin.

C'était le 6 janvier, fête de l'Epiphanie. Le soir, après la célébration des saints offices, les clercs se réunirent pour prendre en commun leur repas, repas de fête, plus copieux, plus long, comme de juste à pareil jour.

Arinisde s'excusa de ne point y participer, afin de veiller, disait-il, à ce que le grand concours de pèlerins attirés par la fête n'occasionnât aucun désordre dans l'église. Enfin, arrive le moment fortuné où Arinisde se voit à peu près seul dans l'église, ou du moins sans témoins qui puissent le gêner. A la faveur des ténèbres et de la solitude qui commençait à se faire, il s'approche, d'abord en tremblant, puis hardiment, du tombeau sacré.

O malheur ! la pierre qui le recouvre est scellée de grands crochets en fer qui la retiennent et la fixent solidement du haut en bas. Arinisde la secoue fortement, mais inutilement. Ne parvenant pas à l'ébranler, il attaque la châsse par un des côtés, détache un fragment, y pratique une ouverture qui lui permet d'extraire en entier le saint corps, puis, le soulevant avec une extrême précaution, l'introduit dans un sac d'un riche tissu, cache le tout sous son manteau, gagne la porte de l'église et s'enfuit au loin, glorifiant Dieu et Ste Foy.

A la porte de la ville, il est rejoint par son compagnon de voyage, initié dès le principe à son secret dessein. Toute la nuit, ils marchent rapidement, en suivant le chemin qui menait le plus directement à Conques, sans ressentir la moindre fatigue, tant leur cœur est inondé de joie, tant ils trouvent leur fardeau léger.

Qu'on se représente la communauté d'Agen à son réveil, le lendemain matin ! Après les plaintes et les gémissements, la réflexion et les résolutions. De suite, des cavaliers sont expédiés en explorateurs sur tous les chemins dans la direction de Conques, à la poursuite du ravisseur sacrilège, qui certainement, si on parvient à le rejoindre, sera pendu ou aura au moins les yeux crevés, comme il le mérite.

Dieu et Ste Foy en avaient décidé autrement. Qui le croira ? Dieu lui-même semble prendre le parti et la défense du ravisseur en fuite. C'est par sa volonté, sans doute, que dans leur précipitation, les cavaliers agenois, prenant un chemin tout opposé à celui qu'ils devaient

suivre, saisis de vertige et égarés, sautent à bas de leurs montures, traversent avec elles la Garonne en bateau, puis, remontant à cheval, s'élancent en insensés et se perdent à travers la Gascogne. C'est ainsi que leur fureur d'atteindre l'homme qu'ils poursuivent n'a d'autre résultat que de les en éloigner davantage et de lui rendre sa fuite plus libre.

Revenus à eux-mêmes, comprenant leur erreur, quelle inutile chevauchée ils venaient de faire au rebours de leur mission, les cavaliers, désappointés, reviennent à Agen. Au récit de leur vaine et ridicule expédition, les Agenois sont très humiliés et très irrités ; mais ils ne se tiennent pas pour battus. D'autres cavaliers mieux choisis sont aussitôt lancés à toute vitesse sur les bonnes routes, avec ordre de regagner le temps perdu. Fidèles à la consigne, les nouveaux cavaliers dévorent l'espace, et à la pointe du jour atteignent le bourg de Lalbenque, situé à peu près à mi-chemin entre Agen et Conques.

Là, ils tombent sur deux hommes, assis par terre, se reposant sous un arbre, au bord de la route. C'était justement le voleur Arinisde avec son compagnon de voyage. Les deux cavaliers s'arrêtent et les regardent fixement. Mais ils ne reconnaissent pas Arinisde, que, pendant tant d'années ils avaient vu et même fréquenté. L'habile Arinisde, qui avait tout prévu, s'était si bien déguisé que les cavaliers, le prenant pour un mendiant inconnu, l'interrogent, non pas sur son individualité, mais sur le fuyard qu'ils recherchent. Il répond que, depuis qu'il est là, il n'a point vu d'hommes passer. En faisant cette réponse non mensongère, il se troubla pourtant quelque peu. Craignant de se trahir, il feint une fatigue extrême, un besoin invincible de se reposer, s'étend par terre tout de son long, et dérobe ainsi l'aspect de son visage à ses interrogateurs. Ceux-ci s'éloignent sans le regarder ni l'interroger davantage. Heureux alors d'avoir échappé au péril, Arinisde congédie son compagnon et s'achemine seul vers Cahors.

Les cavaliers le précèdent d'abord à Cahors, puis à Conques même, prenant partout, sans rien découvrir, des informations sur un homme qu'on n'avait vu nulle part. A bout de recherches et de patience, ils n'avaient plus d'autre parti à prendre que de retourner à Agen. « Retournons à Agen, se disent-ils, car notre sainte ne permettra pas que reste impuni celui qui nous l'a ravie. Non, Ste Foy ne consentira jamais à nous abandonner ! »

Vains désirs ! Espérance illusoire et chimérique !

Après le retour des cavaliers, le clergé et les magistrats d'Agen, désespérant de recouvrer le corps de la sainte martyre, jugèrent que souffrir et se taire était le parti le plus sage. Mais comment cacher longtemps un vol si audacieux et si considérable ? Bientôt, on le publia partout, à la grande confusion des Agenois qui, malgré toutes les

démarches et réclamations, se reconnurent totalement impuissants à se faire restituer un trésor à jamais perdu pour eux. La fameuse abbaye de Conques, qui le possédait, la première des vingt-quatre du vaste empire de Charlemagne, a toujours répondu victorieusement que « la meilleure condition est celle de celui qui possède, que possession vaut titre ». *Dans ces temps-là, en fait de corps saints et de reliques, c'était le droit, la coutume en vigueur.*

Revenons à notre pieux et trop heureux ravisseur. Il marcha d'un pas accéléré, jusqu'à ce qu'il se vît en sûreté. Evidemment, ce n'est que par la bonté de Dieu et la protection de Ste Foy qu'il échappa aux mains de ses ennemis, mains toutes prêtes à être trempées dans son sang. Il faut le croire, puisque les miracles se multiplièrent sur son passage.

Arinisde finit par atteindre le territoire de sa chère abbaye. C'était le neuvième jour depuis son départ d'Agen, et la dixième année depuis son départ de Conques. Dès que les moines eurent connaissance de l'arrivée des reliques, transportés de joie, ivres de bonheur, ils s'empressèrent d'aller les recevoir en grande pompe, revêtus de leurs plus riches ornements. Suivait un immense cortège de fidèles.

Représentez-vous la triomphante procession qui s'avance au milieu des nuages d'encens, des hymnes sacrés et des cantiques d'allégresse ! Enfin ce corps, le corps de l'épouse du Christ, de sa très glorieuse martyre, désormais la propriété, la fortune et la gloire de l'abbaye de Conques, est introduit dans l'église du Saint-Sauveur, et placé dans une châsse d'or préparée à l'avance à côté de l'autel principal, sous la garde la plus vigilante et la plus sévère.

Ceci eut lieu le 19 des calendes de février, ou le 14 janvier de l'année 886 ou 887 (en réalité un peu avant 883).

Jour heureux, mille fois béni, choisi à jamais pour la grande fête de Sainte-Foy, fête de Conques, fête de tous les pays d'alentour, fête sans pareille, célébrée annuellement dans les transports des plus pures joies, au milieu de toutes les splendeurs d'un culte exceptionnel (1).

La candeur et l'enthousiasme du bon curé du XIX^e^ siècle, à qui nous empruntons cette adaptation d'un vieux récit, nous expliquent de reste la bienveillance des gens du IX^e^ pour de tels actes de brigandage. Le ciel, disait-on, les approuve (2).

(1) Bouchez : *Ste Foy, son Martyre, ses Reliques, son Culte, ses Miracles*, Montbéliard, 1878, in-16, 43-60. D'après A. Bouillet et L. Servières, cet enlèvement aurait eu lieu entre 877 et 883. *Ste Foy, vierge et martyre*, Rodez, 1900, p. 421. On trouvera les textes originaux dans *A. SS.*, oct. III, 289-92 et 294-99, dont le premier en rythme.

(2) Sur ce même état d'esprit, voir aussi Barrère : *Hist. rel. du Dioc. d'Agen*, I, 192-195.

Les timorés trouvaient d'ailleurs toujours un plus hardi qui les aidait à se former la conscience : En 882, Gellon, évêque de Langres, revenant de Saint-Jacques de Compostelle, s'arrête dans une hôtellerie, proche de Narbonne, où il apprend que S. Prudent repose dans une chapelle voisine. Il s'y rend pour le vénérer et constate que sa châsse tombe en poussière. La pensée lui vient d'emporter les reliques afin de les mieux honorer. « O saint martyr, dit-il tout haut, que nous serions heureux si vous consentiez à nous suivre » !

Répondant à ce désir, le chapelain du prélat, homme très érudit et d'une éloquence habile, lui représente que, vu l'abandon des reliques dans une chapelle en ruines, où l'on célèbre une fois par an les saints Mystères, il est permis de les prendre avec l'intention de leur rendre le culte qui leur est dû. L'évêque se laisse persuader, et sans plus de discussion, prend les ossements sacrés et se dirige vers la Bourgogne.

Le 6 octobre, le pieux évêque déposait les reliques au monastère de Bèze (1).

La légende rapporte que les moines de Villemagne, dans le diocèse de Béziers, n'hésitèrent pas à employer l'artifice et la ruse pour s'emparer du corps de S. Majean et le transporter furtivement dans leur abbaye (2).

Le culte que vouèrent à Ste Withburge les gens de Norfolk, se maintint à ce point que, deux siècles après sa mort, ils prirent les armes pour disputer ses reliques aux moines d'Ely, qui venaient les quérir de par le roi, pour les réunir à celle de ses sœurs (3).

Francon, abbé de Corbie et frère du comte d'Amiens, désirait vivement enrichir son monastère du corps de S. Gentien, déposé dans la cathédrale d'Amiens. Il réussit même à persuader l'évêque, son ami Otger, de le lui céder. Le prélat, malgré les difficultés qu'il redoutait, engagea sa parole et la fit ratifier par les gardiens du trésor. Ces dociles approbateurs, déjà gagnés par Francon, furent chargés de livrer les reliques en l'absence de

(1) *AA. SS.*, Oct. III, 338-39; Mgr Guérin : *Pet. Boll.*, XII, 122.
(2) *Hist. lit. de la France*, XI, 133-134, d'après un anonyme du XIe siècle.
(3) *AA. SS.*, Martii II, 605; Montalembert : *Les Moines d'Occident*, V, 290.

l'évêque. Au jour convenu, le 7 mai 893, Francon arriva à Amiens avec quelques religieux qui s'introduisirent discrètement dans l'église, reçurent les précieux restes et se hâtèrent de rejoindre une troupe de Corbinois qui les attendait à quelque distance. Comme l'aurore venait de se lever, les Amiénois apprenaient l'enlèvement des reliques. Animés d'une sainte colère, ils s'arment à la hâte, et courent à la poursuite des ravisseurs. Les deux troupes allaient se joindre et le sang couler, lorsque Dieu enveloppa les deux partis d'un brouillard si épais que la bataille devint impossible. Les Amiénois se rendirent alors à la volonté du Très-Haut et les Corbinois continuèrent leur marche triomphale, escortés d'une troupe sans cesse grandissante (1).

Tous ces récits comportent des détails légendaires et certains d'entre eux ne reposent que sur des traditions sans valeur. Depuis de longues années, le corps de S. Besse reposait près du mont Saint-Besse, au-dessus du Val Soanna, quand, au IX^e^ siècle, de pieux voleurs venus de Montferrat, résolurent de s'en emparer pour le porter dans leur patrie (2).

Ils mirent la précieuse dépouille dans un sac, qu'ils chargèrent sur un mulet. Arrivés à Ozegna, où ils devaient passer la nuit, ils dirent à l'aubergiste, pour ne pas éveiller ses soupçons, que leur sac ne contenait que du lard et ils le déposèrent dans le coin d'une salle. Mais quand ils furent couchés, l'aubergiste, en passant par cette pièce, vit qu'elle était toute illuminée. Cherchant la cause de cette clarté mystérieuse, il ouvrit le sac et aperçut le corps. Persuadé que ce ne pouvaient être que les reliques d'un grand saint, et bien décidé à les garder pour sa commune, il les mit en lieu sûr et les remplaça, dans le sac, par des ossements vulgaires pris au cimetière voisin. On ne sait ce qui advint des voleurs volés du Montferrat ; mais le mulet retourna tout droit au sanctuaire du Mont. L'auberge qui abritait les reliques fut transformée en une chapelle d'où dérive l'église actuelle d'Ozegna, toujours consacrée à S. Besse (3).

Tout ce récit est visiblement fabuleux et pourrait bien avoir été imaginé de toutes pièces par les desservants de l'église d'Ozegna.

Le X^e^ siècle n'est pas moins riche que le IX^e^ en équipées de ce

(1) Abbé J. Corblet : *Hagiog. du Dioc. d'Amiens*, P., 1870, II, 329-30.
(2) T. Tibaldi : *La regione d'Aosta attraverso i secoli*, Turin, 1900, I, 373, n. 3.
(3) R. Hertz : *Mélanges de Sociol. relig. et de Folklore*, P., 1928, p. 155.

genre. On ne se croyait pas alors obligé de restituer les reliques reçues en dépôt. Ce ne fut pas chose facile après les invasions des Normands de faire rentrer dans leurs églises les corps saints qui avaient dû émigrer au loin.

Lors d'une invasion de ces pirates, le corps de S. Taurin avait été transféré d'Evreux à Lezoux, non loin de Thiers, dans le Puy-de-Dôme. Les reliques déposées dans l'église de Saint-Pierre y opérèrent un grand nombre de miracles. Après que la paix eut été rendue au duché de Normandie, les habitants d'Evreux songèrent à reprendre les saints ossements ; mais ne pouvant espérer les obtenir de bonne grâce, l'an 914, ils envoyèrent trois jeunes clercs afin de s'en emparer secrètement. Ceux-ci réussirent du premier coup leur pieux larcin, mais prirent un chemin détourné pour dépister les poursuites. Ils arrivèrent ainsi à Gigny, dans le Jura, où ils s'arrêtèrent pour se reposer. Mais le lendemain, ni les jours suivants ils ne purent quitter ce lieu ; ils se retrouvaient le soir au point d'où ils étaient partis le matin. Ils comprirent que S. Taurin ne voulait pas que l'on transportât son corps plus avant, et le confièrent à Bernon, abbé de Gigny, qui lui fit donner une place d'honneur (1).

Les Tourangeaux furent plus heureux avec le corps de S. Martin. Ils surent d'ailleurs mieux s'y prendre. Après le refus des Auxerrois, auxquels ils avaient confié ses reliques, ils s'adressèrent à un noble des environs de Tours qui, à la tête d'une armée de 6.000 hommes, assiégea Auxerre et prit la ville d'assaut. S. Martin revint à Tours, au milieu des acclamations d'une foule immense. Les cloches sonnèrent d'elles-mêmes en signe de jubilation et les arbres se couvrirent de feuilles et de fleurs, bien que l'on fût au milieu de l'hiver (2).

Lors de l'invasion des Danois, au début du xe siècle, les moines de Saint-Epvre avaient transporté la châsse de leur saint patron dans l'église Saint-Jean-Baptiste, près de la cathédrale de Toul. Vers 918, le calme rétabli, ils manifestèrent l'intention de rame-

(1) *Vies des SS. de Franche-Comté*, I, 393, et Mgr GUÉRIN : *Pet. Boll.*, IX, 468 ; Ch. THURIET : *Trad. pop. de la Haute-Saône et du Jura*, pp. 260-263.

(2) Odon DE CLUGNY : *De reversione Sancti Martini a Burgundia*, dans *Bibliotheca Patrum*, XVII, 253 ; J.-J. AMPÈRE : *Hist. Littéraire de la France avant le XIIe siècle*, III, 284-285.

ner ces restes précieux dans leur église conventuelle, mais l'évêque Drogon déclara qu'il serait plus utile aux fidèles et plus honorable à la mémoire de S. Epvre de les transporter dans la cathédrale. Cette décision fut fort mal accueillie par les moines. Deux religieux, plus vivement affectés que leurs confrères, résolurent de soustraire les reliques à la puissance du prélat et, grâce à la complicité des clercs de Saint-Jean-Baptiste, enfouirent si bien la châsse que non seulement Drogon ne put la retrouver, mais que l'on resta plus de soixante ans sans savoir ce qu'elle était devenue (1).

Cette histoire lorraine aurait mérité un Boileau, mais il n'y en avait pas au x^e^ siècle et tout le monde prenait ces sortes d'aventures fort au tragique. Ce sérieux n'excluait d'ailleurs pas la ruse.

Les reliques de S. Just reposaient autrefois à Saint-Just-en-Chaussée, petit village du département de l'Oise. Le prévôt Liruthard les obtint moyennant finance et les emporta en secret, par crainte des populations. Il passa avec sa suite par Cambrai, entre 909 et 933, revint par le Condroz, traversa l'Ourthe et fut reçu en grande pompe par les moines de Malmédy dont le trésor renfermait déjà les restes de S. Quirin et de ses compagnons (2).

Parmi les prodiges qui se produisent sur le passage des reliques, on aura déjà remarqué qu'elles émettent parfois une lumière miraculeuse. C'est ce qui arriva, dit-on, lorsque l'abbé Thiard, qui revenait d'Angleterre, avec les reliques de S. Précord, les déposa à Fouilloy en Picardie. Bérenger, abbé de Corbie, aussitôt avisé de cette nouvelle, partit à Fouilloy, et, bien que le propriétaire de ce sacré trésor fût absent, s'en empara. Informé, l'abbé Thiard accourut à Corbie, protesta, et finalement, comme il n'avait pas d'autre intention que de vendre les reliques de S. Précord, s'apaisa moyennant une bonne somme d'argent. Ceci se passait vers 940 (3).

A la même époque, dans tout le Nord de la France, la posses-

(1) Abbé GUILLAUME : *Hist. des Dioc. de Toul et de Nancy*, Nancy, 1866, I, 140-141.
(2) Abbé A. RENET : *S. Lucien et les autres SS. du Beauvaisis* (1893), III, 2, pp. 510-512, à compléter par F. BAIX : *L'Abbaye et Principauté de Stavelot-Malmédy*, Charleroi, 1914, p. 119.
(3) J. CORBLET : *Hagiogr. du Dioc. d'Amiens*, IV, 572-573.

:sion des reliques occasionna des luttes épiques. Arnoul, comte de Flandre (919-964), dépouille à main armée de leurs précieux dépôts une foule d'abbayes (1). En 944, il s'empare des reliques des SS. Wandregésile, Ansbert, Vulfram, Bertulf, Gudwal, pour en faire don aux moines de Saint-Blandin (2) (Blandigny). Un peu plus tard, il saisit le corps de S. Walaric et le dépose à Saint-Bertin (3). Pour se venger d'Herluin II, comte de Ponthieu, qui avait battu ses soldats en 939, Arnoul envahit les villes de Saint-Valéry et de Saint-Riquier, d'où il enlève les reliques de ces deux saints pour les porter à Montreuil. Vers 950, Foulque, abbé de Centule, ayant corrompu le gardien du trésor de Montreuil, réussit à reprendre le corps de S. Riquier. Il fut d'ailleurs protégé dans sa pieuse expédition par une nuée miraculeuse. Arnoul, alors dépossédé de Montreuil, résolut de s'emparer à nouveau de l'un et l'autre corps.

En 951, il organisa une expédition et réussit non seulement à enlever de nouveau la châsse de S. Riquier, mais aussi celle de S. Valéry, cette dernière grâce à la complicité d'un indigne abbé, nommé Erchembault. Le comte de Flandre lui avait promis une énorme somme d'argent s'il lui facilitait l'enlèvement qu'il méditait. Pour mieux mener son entreprise à bonne fin, Arnoul attaqua Montreuil, massacra ses habitants et, guidé par son complice, incendia l'abbaye de Leuconaüs, après s'être emparé de la châsse qu'il convoitait. Le comte fit porter ensuite les précieux ossements à Saint-Omer, dans le monastère de Saint-Bertin, le 24 août 951 ; mais les religieux ayant quelques doutes sur l'identité des restes contenus dans le coffret qu'on leur apportait, voulurent l'ouvrir. Aussitôt, le reliquaire, emporté par les anges, fut déposé sur le principal autel de l'église. Les moines, délivrés de leurs doutes, entonnèrent un *Te Deum*.

Cette possession semblait donc avoir reçu le consentement des saints ; cependant, l'année 981, S. Valéry et S. Riquier apparurent en songe à Hugues Capet et lui dirent : « Va trouver Arnoul, comte de Flandre, et dis-lui de restituer à leurs églises respectives nos corps qui reposent maintenant à l'abbaye de Saint-Bertin. — Qui êtes-vous

(1) A. Molinier : *Sources de l'Hist. de France*, I, LVII.

(2) A. Molinier : *S. H. F.*, I, 281 ; E. Monseur : *Les Moines et les SS. de Gand*, pp. 3-4 ; et A. Van der Essen : *Vitae des SS. Mérov.*, 423. On ne peut d'ailleurs admettre ce que nous conte la *Vita Bertulfi*, d'après laquelle un nommé Electus aurait volé les reliques des SS. Bertulf et Gudwal, pour les vendre au roi breton Alhelstan (925-939) ; cf. F. Duine : *Catalogue*, p. 30.

(3) A. Molinier : *S. H. F.*, II, 42.

donc ? — Je suis Valéry, et mon compagnon est Riquier du Ponthieu. Fais vite ce que t'ordonne le Seigneur. » Hugues remplit cette mission auprès d'Arnoul le Jeune, qui refusa d'obtempérer à cet ordre. Hugues, sans se déconcerter, lui dit : « Tel jour, tu m'apporteras ces corps saints à Montreuil ; si tu ne le fais pas, je saurai bien t'y forcer. » Arnoul obéit et porta à Montreuil ces reliques dans deux coffrets en or et en argent. Hugues les ayant restituées à leurs abbayes, la nuit suivante, S. Valéry apparut de nouveau à Hugues. « Puisque tu t'es conformé à ce qui t'était ordonné, lui dit-il, tu régneras sur les Francs et tes successeurs garderont le sceptre jusqu'à la dernière génération. » C'est en effet ce qui arriva (1).

Tout le Nord de la France était en proie à la fièvre des reliques. Un prêtre breton, nommé Paul Morand, qui vivait à Amiens vers le milieu du x^e^ siècle, se fit voleur de reliques pour expier un blasphème (2). En 956, il s'empara pendant la nuit des têtes des SS. Lugle et Luglien et d'une grande partie de leurs reliques. Dieu protégea sa fuite par un épais brouillard, qui le déroba à la vue des gens envoyés à sa poursuite. Arrivé à Paillard, près de Breteuil, chez un de ses amis, Morand cache les reliques dans un coffre et part. La nuit suivante, la chambre où reposait ce précieux dépôt fut illuminée par des globes de feu. Le propriétaire, se doutant de ce dont il s'agissait, courut avertir le clergé de Montdidier, déjà prévenu par une révélation. Au retour de Morand, les SS. Lugle et Luglien étaient devenus les protecteurs de Montdidier (3).

En 964, un religieux, dont nous ignorons le nom, poussé, dit-on, par une inspiration divine, se rend à Acquigny, s'empare des reliques des SS. Mauve et Vénérand pour les transporter en son pays ; mais à un certain moment, le batelier qui le conduisait, ne pouvant avancer, l'interrogea et l'obligea à confesser tout son larcin, après quoi il le conduisit à l'abbé de Fontenelle. Comme bien on pense, celui-ci jugea que Dieu et les saints avaient suffisamment manifesté leurs volontés et installa les

(1) Abbé J. Corblet, *loc. laud.*, IV, 81-82, d'après l'*Hist. de la Translation*, publiée par Mabillon : *AA. SS. Ord. Bened.*, VII, 556.

(2) F. Duine : *Catalogue*, p. 43 ; voir aussi *Memento*, p. 193.

(3) Gresquières : *AA. SS. Belgii*, VI, 1-10 ; J. Corblet : *Hag. du Dioc. d'Amiens*, IV, 417.

corps des SS. Maure et Vénérand dans son abbaye, installation qui fut pleinement approuvée par le duc Richard (1).

Toutes ces histoires de translation — elles s'intitulent ainsi — sont rédigées par les bénéficiaires ou par les auteurs de ces larcins. A l'ordinaire, ils préfèrent cependant accuser du vol quelque étranger ; ce sont les saints qui, durant ces pérégrinations involontaires, ont choisi leurs couvents ou leurs églises comme lieu de résidence. Tantôt les reliques refusent d'avancer, tantôt elles brillent dans la nuit, comme des flammes.

C'est encore ce qui arrive, en 981, avec les restes de S. Vigor, évêque de Bayeux. Avitien, le clerc sacristain qui les gardait, les ayant transportés en Artois, patrie du saint prélat, non seulement ils rayonnèrent comme un foyer, mais ils mirent le feu aux vêtements d'une femme qui s'était appuyée sur le coffre où on les avait enfermés. L'abbé Ingellard, averti de ce miracle, fait comparaître Avitien, lui démontre que S. Vigor a témoigné vouloir rester à Centule et fortifie son argumentation par l'offre d'une somme importante. Le marché est conclu et les reliques déposées dans une châsse. En vertu d'une homéopathie divine elles furent bientôt réputées pour l'extinction des incendies (2). Vigor n'était-il pas un maître de la lumière et du feu ?

Que penser de cette luminosité parfois dangereuse des reliques? Serait-ce tout simplement un thème traditionnel utilisé par les rédacteurs de translations, ou doit-on y voir, au contraire, une fraude dont le secret se transmettait par tradition ? Certains vendeurs de reliques ont fort bien pu utiliser quelques substances phosphorescentes, car les scrupules ne les gênaient point ; mais dans la plupart des cas, il s'agit certainement d'un trait légendaire : en général, ces pseudo-translations ne sont que des apologies et souvent rédigées longtemps après l'événement.

Lorsqu'il s'agit du culte des saints, les clercs et les moines se croient autorisés, non seulement à voler, mais à mentir pour justifier leurs vols. Le manque de scrupule des voleurs et des receleurs rejoint ici l'absence de scrupules des rédacteurs de

(1) Abbé J.-B. Messel : *Les SS. du Dioc. d'Evreux*, V, 65-68, et les judicieuses réflexions dont il commente cette histoire.

(2) J. Corblet : *Hag. du Dioc. d'Amiens*, IV, 657-658 ; J. Lafferay : *Antiq. de la Foi dans le Dioc. de Bayeux*, p. 57.

fables hagiographiques. Ils pouvaient se donner la main et n'y manquaient guère.

Hériger de Lobes nous raconte, dans la vie de S. Materne, ce qui advint à sa mort : Trois églises se disputèrent ses restes, mais Dieu envoya un ange pour les départager. Grâce au ciel, Trèves l'emporta sur Tongres et sur Cologne (1). S. Materne étant mort vers le milieu du second siècle, la tradition dont est censé s'être inspiré Hériger de Lobes vers 980, vient de bien loin pour inspirer la moindre confiance (2).

La moralité des légendaires n'est pas sévère, celle des voleurs de reliques est pire. L'abbé S. Ghislain, près de Mons-en-Hainaut, traversant la Normandie en 986, reçut l'hospitalité au bourg de Livry, près d'une chapelle construite sur le tombeau de S. Sulpice. Ayant appris ce que la renommée racontait de ses vertus et des prodiges obtenus par son entremise, il conçut le projet de le transporter dans son monastère. Il ne trouvait pas, nous dit naïvement la légende, qu'un lieu aussi solitaire, un temple aussi modeste, fût une demeure digne d'un si grand saint. Il revint donc avec plusieurs de ses religieux, pendant les ténèbres de la nuit, à l'heure où le gardien était plongé dans l'ivresse. La pierre qui recouvrait le tombeau fut enlevée ; les moines, après s'être frappé humblement la poitrine, enveloppèrent les précieux restes dans un linceul, priant Dieu de leur pardonner ce pieux larcin, et lui promettant d'exalter, dans leur pays, le nom de son serviteur (3).

Tout-à-fait à la fin du x^e^ siècle, les habitants de l'île de Lesbos ayant appris que Paros gardait les reliques de Ste Théoctiste, leur illustre concitoyenne, organisèrent une expédition pour les ramener chez eux. Au retour, le vaisseau qui les portait fut poussé vers Icaria. Les insulaires ne résistèrent pas à la tentation : ils tuèrent l'équipage, s'emparèrent du corps de la sainte et la mirent en lieu sûr (4). Ces reliques n'ont pu appartenir à Ste Théoctiste,

(1) Hunckler : *Hist. des SS. d'Alsace*, pp. 374-375.

(2) Voir les appréciations du même Hériger sur des traditions analogues, dans *H. L. F.*, VI, 60-61.

(3) Abbé J. Laffetay : *Essai hist. sur l'Antiquité de la Foi dans le Dioc. de Bayeux*, Caen, 1831, in-12, pp. 87-88

(4) H. Delehaye : *Sanctus*, p. 226.

personnage purement imaginaire, et cette tradition sanglante pourrait bien être un pur roman. Il n'en reste pas moins qu'on a cru pouvoir la propager. Au reste, on peut lui trouver un pendant en Occident : le père de S. Romuald, s'étant fait moine, s'en repentit au bout de quelques mois et résolut de rentrer dans le monde. Romuald, alors en Catalogne, l'ayant appris, ne pensa plus qu'à gagner l'Italie, afin de rétablir son père dans sa première résolution. Les habitants du pays où il demeurait, pénétrés de vénération pour sa personne, ne furent pas plus tôt informés de ses intentions qu'ils mirent tout en œuvre pour le retenir chez eux. Désespérant de réussir, ils formèrent le projet de le tuer, afin d'avoir au moins son corps, qu'ils imaginaient devoir être un préservatif contre tous les maux qui pourraient menacer leur pays. Romuald, averti, eut recours au stratagème dont David s'était jadis servi en un semblable péril ; il contrefit l'insensé. Cet artifice, heureusement, eut un plein succès (1). Ceci se passait en 994.

Après ces divers traits, on peut reconnaître que les gens du x^e^ siècle n'étaient ni moins avides de reliques, ni plus scrupuleux pour s'en procurer que ceux du ix^e^. Mais, comme nous allons le voir, la bataille pour les reliques continue dans les siècles suivants, tantôt comique et tantôt tragique, sans jamais se ralentir.

Les reliques de S. Mamert († 475) furent, au xi^e^ siècle, l'objet d'un vol partiel. L'extraction des ossements se fit par une brèche pratiquée dans la pierre, mais avec tant de hâte que la partie des ossements la plus difficile à atteindre fut laissée dans le tombeau (2).

A Fabriano, à la même époque, deux moines s'emparent des restes de S. Romuald, et se font prendre. L'évêque, usant de clémence, leur rend la liberté ; mais ils vécurent dès lors errants, et finalement furent dévorés par des bêtes sauvages (3).

Ce serait, d'après certains, vers 1025 que les reliques de S. Florent auraient été volées à l'abbaye de Saint-Florent de

(1) *AA. SS.*, Feb. II, 109; GUÉRIN: *Pet. Boll.*, II, 364-365.
(2) *Bull. Soc. des Antiq. de France*, 1860, p. 159; M. DE TERREBASSE: *Inscript. de Vienne*, V, 36.
(3) *Translatio S. Romualdi*, dans *AA. SS.*, Feb. II, 141.

Saumur et transportées à Roye, au diocèse d'Amiens. Ce fut, dit Dom Piolin, un sujet de deuil pour tout l'Anjou, mais les gens de Roye en firent le patron de leur ville (1).

En 1028, Thierry, évêque de Metz, essaie de s'emparer frauduleusement du saint Clou que l'on conservait à Trèves (2). Cette ville trop riche provoquait de bien fortes tentations chez les visiteurs. L'histoire suivante en fournit la preuve : Trois gentilshommes français s'étant rendus en pèlerinage à Trèves, pour visiter les églises de cette grande ville, y passaient la plus grande partie du jour à rendre leurs devoirs aux saints qui y sont honorés : ils s'en faisaient montrer les reliques ; leur qualité et leur piété leur ouvraient toutes les sacristies. La vue de tant de richesses spirituelles les éblouirent, ils estimaient mille fois bienheureuse la ville de Trèves de posséder les corps de tant d'âmes puissantes au ciel et lui enviaient ce bonheur. Bientôt ils formèrent le dessein de se rendre maîtres de quelques-unes de ces saintes reliques. Le corps de S. Modoald leur parut, non seulement désirable, mais facile à enlever : il était tout entier dans son tombeau, lequel, a demi-ruiné, laissait entrevoir par plus d'une fente le trésor qu'il renfermait.

Les trois pèlerins attendirent la fin du jour pour faire leur coup plus sûrement et se cachèrent dans le sanctuaire. La nuit venue, ils s'approchent du tombeau, et, unissant leurs forces, ils lèvent, non sans peine, la pierre qui le couvre. Alors le plus hardi des trois y enfonce la main et se saisit de tout ce qu'il touche. Chargé de ce sacré butin, il ne songe plus, avec ses deux complices, qu'à sortir de l'église pour l'aller mettre en sûreté. Dès que le sacristain eut ouvert la porte, nos trois Français, cachant soigneusement leur larcin sous leur manteau, sortent du lieu saint comme des vainqueurs chargés de dépouilles sortent d'une ville conquise. Mais ils ne jouirent pas longtemps d'un bien qu'ils avaient acquis par une voie si peu légitime. Comme il leur fallait traverser une partie de la ville, on s'aperçut que de dessous leur manteau tombaient des gouttes de sang. Cela parut extraordinaire et excita la curiosité. On les suivit donc à la piste et rien n'était plus aisé, vu le sang qui découlait toujours. On les eut bientôt arrêtés sur cet indice, et l'on n'est pas peu surpris de ne trouver sous

(1) Dom Piolin : *Supp. Pet. Boll.*, III, 119-120. L'abbé Corblet prétend que cet enlèvement n'eut lieu qu'en 1077, à la suite de la guerre d'Anjou : *Hag. du Dioc. d'Amiens*, IV, 268.

(2) Dom Calmet : *Hist. de Lorraine*, II, 86.

leur manteau que des os à demi-cariés qui distillent du sang. On les interroge. Ils avouent franchement. Cependant, les magistrats, touchés du miracle qui venait d'arriver, et qui marquait si bien une protection particulière du Ciel à l'égard de leur ville, ne crurent pas devoir pousser la punition plus loin que d'ôter aux pèlerins ce qui ne leur appartenait pas. Le clergé s'assembla et parmi les cris de joie et les larmes de dévotion de toute la ville accourue, il rapporta, en chantant le *Te Deum*, le sacré dépôt dans le tombeau d'où il avait été tiré (1).

Les seigneurs n'étaient pas moins avides de reliques que les villes ou les monastères. Durant la même année 1028, nous en rencontrons une seconde preuve : Guy de Lastour, dit le Noir, désirait rebâtir avec magnificence sa chapelle d'Arnac, en Limousin. Pour cela, il lui fallait les reliques d'un saint en renom. Or, peu de saints étaient alors plus célèbres que S. Pardoux, dont le corps, transporté à Sarlat, probablement à l'époque de l'invasion des Normands, opérait de nombreux miracles. Un prêtre de Sarlat voulut bien se charger d'accomplir le vœu du seigneur de Lastours (2).

Ce prêtre, dit Geoffroy de Vigeois, se rend à Sarlat, enlève de nuit le corps saint et se met aussitôt en route pour que le jour ne dévoilât pas son larcin. Il charge son âne de deux *benastes* (hotte se dit en latin *basta*), pour parler comme les paysans ; dans l'une il place la châsse de S. Pardoux, dans l'autre, il cache son jeune fils nommé Gausbert. Il couvre le tout d'un linge. A tous ceux qu'il rencontrait, il disait qu'il allait porter ou chercher du pain au marché de Solignac, qui se tient tous les jeudis. C'est ainsi qu'il arriva sans encombre aux bords de la *Vézère* (3), au grand profit de la chapelle d'Arnac et de son seigneur.

Les seigneurs n'étaient d'ailleurs pas mûs seulement par la dévotion personnelle, mais ils espéraient aussi attirer les visiteurs et pouvoir par suite enrichir et agrandir leurs châteaux et leurs villes. Telle est du moins l'opinion de Mézeray, et plus tard de l'abbé Thiers (4).

(1) Abbé de Maupertuis : *De la Vénération due aux Reliques*, Avignon, 1713, in-16, pp. 97-103, d'après Etienne de Liége : *Vie de S. Modoald*, l. III, ch. V.

(2) L. Duval : *Esquisses marchoises : Superst. et Légendes*, Paris et Limoges, 1879, pet. in-8°, p. 59.

(3) *Chronique de Geoffroy de Vigeois*, trad. par M. Bonnélie, Tulle, p. 8.

(4) J.-B. Thiers : *Diss. sur la Sainte Larme de Vendôme*, Amsterdam, 1751, I, 166-167.

Parmi les moines qui exposaient des reliques aussi contestables que célèbres, certains habiles avaient imaginé de fausses translations. C'était beaucoup moins risqué et beaucoup moins onéreux. Les tentatives de rapt demandaient de longs voyages et parfois de longs séjours auprès des reliques convoitées, sans compter les mille risques de l'enlèvement et du retour.

L'auteur de la *Vita Berlendis* raconte qu'un moine de Toul eut une vision, qu'il reçut l'ordre d'aller en Brabant et de se procurer des reliques de Ste Berlinde. Le moine, arrivé à Meerbeke, parvint à se faire nommer gardien de l'église et enleva pendant la nuit les reliques de la sainte. Le coup fait, il prit la fuite, fonda une église à Tin-le-Moutier, près de Rethel, et y plaça les reliques (1). Cette translation pourrait bien être totalement imaginaire. L'histoire du transport des reliques de Ste Madeleine, de Provence à Vezelay, en 1037, est certainement une fable (2). Les deux SS. Florbert, que les moines de Saint-Blandin et ceux de Saint-Bavon présentaient à la vénération des foules, en 1067, ne pouvaient être tous les deux véritables ; au reste, celui des Bavoniens n'était pas, malgré leurs dires, le produit d'un vol, mais tout simplement un squelette anonyme, irrégulièrement baptisé Florbert (3).

Cependant les vols réels n'en étaient pas moins la règle : les grandes richesses que les Blandiniens tenaient des libéralités du comte Arnoul leur valurent de nombreuses tentatives de pillage, dont quelques-unes parfois réussirent. Le 1er avril 1064, les habitants de Tournai s'emparèrent du corps de S. Eleuthère conservé dans l'église de Saint-Pierre. Les Blandiniens s'y opposèrent à main armée, mais les flèches qu'ils lançaient, dit la légende, se retournèrent contre eux et, aussitôt arrivées à Tournai, les reliques, enchantées de leur nouveau séjour, produisirent trente-trois guérisons miraculeuses (4).

On retrouve des faits analogues aussi bien au sud qu'au nord de l'Europe.

(1) L. Van der Esse : *Vitae des SS. Mérov.*, 311.
(2) Abbé Gally : *Pèlerinage de Sainte-Marie-Madeleine, à Vézelay*, Avallon, 1878, in-8°, pp. 22-23, où l'on trouvera la version traditionnelle ; cf. L. Duchesne : *Fastes Episc.*, I, 317.
(3) E. Monseur : *Moines et SS. de Gand*, pp. 36-37.
(4) P. Rolland : *S. Eleuthère* dans *La Terre Wallone* (1928), XVII, 252 et 255.

On voudra bien me permettre de rappeler en passant une histoire du VI^e^ siècle. Les reliques de S. Serge étaient alors très célèbres. Un roi d'Orient, disait-on, s'était inséré dans le bras droit un pouce de ce grand martyr. Quand il avait à subir une attaque de l'ennemi, il levait le bras et les assaillants s'enfuyaient épouvantés. A Bordeaux, une parcelle des restes du saint avait fait reculer un incendie.

Informé de si grandes merveilles, le patrice Mummol vint dans cette ville, chez un marchand étranger nommé Euphrone, qui possédait le précieux trésor. Il investit la maison, ordonnant qu'on le lui présentât. « Cesse, lui dit Euphrone, d'inquiéter un vieillard et d'outrager un saint ; accepte ces deux cents sous d'or et retire-toi. » Mummol s'y refusa et fit dresser une échelle contre la muraille où les reliques étaient placées à une grande hauteur, vis-à-vis d'un autel. Dès que celui-ci eut touché la châsse, il fut pris d'un tremblement tel qu'il ne paraissait pas pouvoir descendre vivant. Il la remit toutefois à Mummol, qui l'ouvrit et, trouvant un os du doigt du saint, ne craignit pas de le frapper avec un couteau. Après quelques coups inutiles, l'os se brisa en trois morceaux qui disparurent à l'instant ; le martyr ne voulait point que cet homme en eût une part. Euphrone pleura amèrement et tous se prosternèrent, priant Dieu de daigner leur rendre ce qui venait d'être soustrait aux regards des hommes. La prière achevée, les fragments se retrouvèrent et Mummol en prit un. Ce ne fut que plus tard que le martyr manifesta son mécontentement (1).

La France était loin d'être le seul pays où florissait le vol des reliques. L'Italie, et Venise en particulier, peuvent fournir de nombreux exemples de semblables entreprises.

En 1087, les Vénitiens avaient projeté de s'emparer du corps de S. Nicolas, évêque de Myre, cette ville étant tombée entre les mains des Turcs ; mais il se mirent trop tard en chemin. Des marchands de Bari, qui avaient formé le même projet, arrivèrent les premiers à Myre, pénétrèrent dans l'église de Sion, où ils n'eurent pas de peine à découvrir le corps du saint évêque. Malgré la résistance de quelques religieux, ils le tirèrent de son tombeau de marbre et l'enfermèrent dans une châsse qu'ils avaient

(1) Grégoire de Tours : *Hist. Eccl. des Francs*, VII. 31.

amenée à cet effet, et, l'ayant chargé sur leur vaisseau, le transportèrent à Bari dont il fait encore la gloire (1).

M. F. Nitti de Vito a publié la liste officielle de ces pieux corsaires ; elle comprend soixante-deux noms, dont la plupart ont été retrouvés dans les contrats privés ou les inscriptions funéraires qui se lisaient encore sur les murs de la basilique. Une pièce datée de 1105 donne le détail des concessions accordées par l'archevêque Elie aux hardis voleurs qui avaient ramené à Bari les restes de S. Nicolas (2).

En 1103, les Vénitiens, après avoir hiverné dans les ports de Grèce, reprirent la mer. En vue de la ville de Myre (aujourd'hui Dombré, sur la côte d'Anatolie), l'évêque Enrico Contarini, chef spirituel de la flotte, ordonna de jeter l'ancre. Avant son départ de Venise, il avait visité l'église de Santo-Niccolo-du-Lido, demandant la grâce de rapporter le corps du saint, à son retour. La flotte, arrêtée devant Myre, apprit par les hommes envoyés à la découverte, que la dévastation des Turcs avait presque fait, de la ville, un désert. Aussitôt l'équipage débarqua. Arrivés à l'église de Santo-Niccolo, les Vénitiens cherchèrent avec une ardeur qui n'était pas toujours respectueuse ; ils remuaient, brisaient tout. Dans leur impatience, ils mirent quatre gardiens à la torture. De guerre lasse, ne voulant pas revenir les mains vides, ils recueillirent les corps de deux autres saints : Théodore martyr, et Nicolas le Jeune. A défaut de la dépouille de l'oncle, ils emportèrent celle du neveu. Cependant l'évêque ne cessait de prier et de pleurer à genoux, il implorait une révélation d'en haut, et commençait à perdre espoir, lorsqu'un doux parfum se répandit tout à coup, guida ses recherches et le conduisit sous un autel. On creusa en cet endroit, et l'on trouva le corps de S. Nicolas. Les Vénitiens chargèrent ces précieux restes sur un de leurs navires et appareillèrent sans délai. Un véritable triomphe les attendait dans leur patrie. Les reliques du saint, reçues

(1) Nicephorus, *Clericus Barensis: Translatio S. Nicolai ep. Myrensis*, dans *Anal. Boll.* (1885), IV, 169-192. On peut voir également Dandulus, dans *Chronico Veneto*, l. VII, pp. 157 et 256; dans Muratori: *Ital. Rer. Scriptores*, XII; Bernard Leib: *Rome, Kiev et Byzance à la fin du XI^e siècle*, P., 1924, in-8°, l. I, ch. III; *Un Fait liturgique: La Translation des Reliques de S. Nicolas.*

(2) Francesco Nitti di Vito: *La Leggenda dalla Traslazione di S. Nicola di Bari I Marinai*, Trani, 1902, in-4° de 16 pp.

avec une pieuse allégresse, furent placées dans le monastère du Lido (1).

En 1110, la flotte qui aida Alexis Commène à combattre Bohémond enleva le corps de Saint Etienne sous l'autel d'une église byzantine. Les Grecs se lamentaient mais n'osaient en venir aux mains avec leurs ravisseurs. D'autre part, ceux-ci, profitant de cette indécision, se hâtèrent d'embarquer leur butin. Une voix mystérieuse les ayant avertis d'un danger proche, ils se retirèrent dans le golfe compris entre les caps Malié et Malapan, se mirent à genoux et se recommandèrent au saint. Sauvés par l'intercession de leur protecteur, ils arrivèrent à Venise. Le doge vint à leur rencontre en grand appareil, et voulut porter lui-même la châsse pendant qu'on la transbordait sur le *Bucentaure*. On la déposa dans le monastère de Saint-Georges-Majeur, on institua sous le vocable du saint une confrérie et un oratoire, où le chef de l'Etat dut chaque année offrir ses hommages, accompagné de tous les magistrats et entouré de toutes les pompes de la République.

D'une semblable expédition, Domenico Michieli rapporta, avec des marbres et des étoffes, les reliques de S. Isidore et de S. Donato. On consacra aux unes une chapelle spéciale, aux autres la cathédrale de Murano. Le doge fut également obligé de leur faire une visite annuelle (2).

Mais retournons dans les contrées septentrionales. Lorsque Ste Ide mourut, dans l'abbaye de Capelle, les religieux de S. Wulmer et les chanoines réguliers de Boulogne réclamèrent ses restes ; mais on se souvint d'une quasi promesse faite par elle aux moines de Saint-Vaast et elle fut transportée dans leur église. Aussitôt après la déposition, les miracles éclatèrent à son tombeau. Le bruit s'en répandit en Allemagne, où des parents de la sainte formèrent le projet de venir réclamer son corps.

A cette nouvelle, tout le Boulonnais s'émut, comme à l'annonce d'un grand malheur public et le bruit s'étant répandu que

(1) F. Corner : *Notizie storiche delle chiese Venete* ; Alb. Canonicus apud Roman : *Storia documentata di Venezia*, t. II, p. 15 ; J. Armingaud : *Hist. des Relations de Venise avec l'Empire d'Orient*, P., 1868, in-8°, p. 83.

(2) J. Armingaud : *Hist. des Relations de Venise avec l'Empire d'Orient*, p. 84 ; d'après Roman : *Storia documentata di Venezia*, t. II, p. 30.

l'on avait réussi à enlever la sainte dépouille, la population exigea une enquête et le tombeau fut ouvert. Les religieux de Saint-Vaast obtempérèrent, la dalle fut levée, le corps découvert, et tous purent reconnaître les traits vénérés de Ste Ide, la corruption ne l'ayant pas atteinte.

Si impérieux que fussent les désirs de sa famille, les ossements de la comtesse demeurèrent donc à Boulogne. Rien ne put vaincre la résistance de cette population fermement résolue à les conserver (1).

Tout le monde a entendu parler de la Ste Chandelle d'Arras, qui aurait été apportée du ciel en 1105, par la Vierge elle-même, lors d'une épidémie de feu ardent. La Vierge, en la remettant aux deux ménestrels qu'elle choisit pour ses mandataires, leur indiqua en même temps la manière de s'en servir :

Toute personne atteinte de ce mal qu'on appelle le feu infernal n'aura qu'à faire distiller des gouttes de ce cierge dans de l'eau dont elle arrosera ses ulcères, et, à l'instant même, ce feu maudit s'éteindra. Celui qui croira sera guéri, celui qui ne croira pas, sera frappé à mort (2).

Le merveilleux à sa logique. Si quelques gouttes de cire jetée dans une certaine quantité d'eau suffisaient à la pénétrer tout entière de principes miraculeux, rien ne semblait s'opposer à ce qu'en substituant à l'eau de la cire liquide on pût saturer cette cire des mêmes principes. Avec la cire préparée de la sorte, on ferait de nouveaux cierges qui auraient par imprégnation toutes les propriétés de l'original. Le résultat était trop séduisant pour que l'idée restât longtemps à l'état de théorie. De sa mise en pratique, naquit une infinité de cierges qu'il suffisait d'égoutter à leur tour sur de nouveaux baquets pour obtenir des eaux propres à guérir le feu ardent et vingt autres maladies. Ce fut bientôt à qui aurait de ces cierges. L'évêque d'Arras en envoyait à ses parents, à ses amis, aux grands seigneurs des pays d'alentour. Pour les recevoir, on bâtissait des églises ; des confréries se formaient pour les garder. La trace des saintes chandelles issues

(1) Abbé Lafferay : *Antiq. de la Foi dans le Dioc. de Bayeux*, pp. 123-125.

(2) Abbé Proyart : *Les Sanctuaires de N.-D. des Ardents ou Notices sur les Saints Cierges de la Ste Chandelle d'Arras*, 2e éd., Arras, 1872, in-32, p. 24.

de la Chandelle d'Arras, se retrouve dans tout le Nord de la France et jusqu'en Belgique (1).

Quelques-uns de ces cierges de seconde zone — le véritable étant trop bien gardé — eurent des aventures. Cependant, celui de Pecquencourt provenait d'un vol opéré à Arras sur la sainte chandelle par son propre gardien. Cet individu, désireux de s'approprier quelque parcelle d'un si précieux trésor, aurait, dit-on, profité d'un moment favorable pour mordre à même et entrer ainsi en possession d'un fragment. D'après une autre version, il aurait seulement gardé dans sa bouche des gouttelettes de cire tombées dans l'eau où puisaient les malades. Quoiqu'il en soit, il n'eut pas plutôt conquis l'objet de ses désirs qu'il prit la fuite ; mais, bourrelé de remords, il se confessa en chemin au curé de Pecquencourt, qui profita de l'occasion pour se constituer, avec la parcelle si mal acquise, un cierge bien entier.

La sainte chandelle de Bruges provenait d'un rapt exécuté sur une sainte chandelle de seconde main, celle de Fleurbaix. Les gens de Fleurbaix, pour mettre leur relique à l'abri des hasards de la guerre, voulurent la déposer en mains sûres et se trompèrent, car ceux à qui ils confièrent ce dépôt sacré ne se firent pas scrupule, avant de le rendre aux fidèles de Fleurbaix, d'en détacher quelques fragments. Mais on serait mal venu de se plaindre d'un acte d'indélicatesse auquel la ville de Bruges est redevable de plusieurs guérisons extraordinaires (2).

En ce même XII^e^ siècle, la même ville d'Arras possédait une relique qui, pour n'être pas venue du ciel, n'en était pas moins considérable. La basilique de Notre-Dame de Saint-Vaast se glorifiait du chef de S. Jacques le Majeur.

Or, l'abbé Ledwin, d'heureuse mémoire (3), ayant fondé une celle de moines dans son propre alleu, résolut de l'enrichir de cette tête précieuse.

Par un certain abus de pouvoir, entrant avec quelques religieux dans la trésorerie de Saint-Vaast, il tira de l'endroit le plus caché et le plus

(1) Parmi les localités enrichies de ces saints cierges, citons, dans le Pas-de-Calais : Saint-Pol, Desvres; Ruisseauville, Fleurbaix, Blandecques, Seninghem, Aire, Fauquembergue, Monchaux, Œuf, Oblinghem, Wambercourt ; dans le Nord : Lille, Pecquencourt, Douai, Thiennes ; en Belgique : Courtrai et Bruges.

(2) Abbé Provaux, *loc. cit.*, p. 71.

(3) Leduin ou Ledwin fut abbé de Saint-Vaast de 1020 à 1041.

secret, le chef de S. Jacques, l'emporta pour le faire servir à la consécration de la susdite église et le déposa dans l'autel. Cependant, il fit toutes ces choses en cachette et à l'insu du Chapitre, car, sur un pareil sujet, il n'aurait jamais osé, en public, ouvrir la bouche pour faire la plus petite proposition.

Mais la chose ne put toujours demeurer cachée ; avec le temps, elle s'ébruita. On sut que l'église de Berclau possédait le chef de S. Jacques, et que ce trésor avait été déposé dans l'autel ; au reste, il était facile de voir que beaucoup d'habitants du voisinage de cette église venaient y célébrer, en l'honneur de l'apôtre, des vigiles solennelles et y apporter de pieuses offrandes.

Il y avait environ cent quarante ans que l'on parlait de ce fait, lorsque le vénérable Martin (1), abbé de Saint-Vaast, homme religieux et zélé pour les œuvres de Dieu, prit la résolution de faire rendre aux lieux d'où on l'avait tiré, ce saint et vénéré trésor. Il voulait ainsi faciliter à un grand nombre les moyens de salut et replacer dans une cité célèbre et une noble église une relique insigne qu'entoureraient d'honneurs convenables et la dévotion de ses enfants spirituels et le zèle empressé des populations.

Aussi, après avoir choisi un jour opportun et invité à cet effet l'évêque d'Arras, André (2), accompagné d'une grande affluence de religieux et d'ecclésiastiques, alla visiter l'autel de l'église de Berclau, pour y chercher ce précieux et saint trésor. Cette première fois, son attente fut trompée. Tous étaient dans l'étonnement et la douleur, lorsqu'on entendit un moine, élevé à Berclau dès son enfance, se vanter à demi-voix qu'il savait, lui, à quoi s'en tenir. L'abbé le fait venir, le presse et le force de dire tout haut ce qu'il avait dit jusqu'alors en secret ; enfin, il obtient de lui la promesse que tel jour il découvrirait le chef et le remettrait à l'abbé. Ce jour donc, l'abbé revint avec une nombreuse assistance, ainsi qu'avec l'évêque, invité de nouveau, et tous étant ainsi accourus en grand nombre à ce spectacle mystérieux, le moine demanda qu'on restât un peu de temps en dehors de l'église et il s'y enferma seul, sous prétexte de chercher plus facilement par tout l'intérieur de l'église, l'endroit où était le chef. Cependant, comme il s'attarde, les hommes sages qui accompagnent l'abbé, soupçonnant quelque ruse et n'écoutant que l'impatience de leur dévotion, pénètrent tout à coup dans l'édifice par des entrées secrètes et trouvent le moine ayant en main ces grandes reliques et travaillant à les cacher dans la terre. Ils les lui arrachent aussitôt, annoncent d'une voix joyeuse et éclatante qu'ils ont trouvé le trésor ;

(1) Martin, premier du nom, fut, d'après le nécrologe manuscrit de Saint-Vaast, abbé pendant vingt-six ans, depuis 1155 jusqu'en 1181.

(2) André de Paris, premier du nom, fut évêque d'Arras de 1161 à 1173.

on brise les serrures et autres obstacles, on se précipite dans l'église, et le peuple se livre à tous les élans de sa joie.

On sut depuis que ce misérable moine, passant, selon l'usage, la nuit dans l'église, avait, à l'aide de lumières qui souvent furent vues dans les environs de l'autel, découvert l'endroit même où reposait le saint dépôt, et que, dans l'intention d'aller le vendre en terre étrangère et dans quelque église lointaine, il l'avait, depuis quelques années, enlevé de l'autel.

Cependant, au comble de ses vœux et rempli d'une sainte allégresse, le vénérable abbé se disposait à partir en emportant, avec les honneurs convenables, le chef qui venait d'être retrouvé. Mais voici que, rassemblés dans une même pensée, les grands et le peuple, en une multitude immense, s'opposent à ce départ et veulent l'empêcher. Ils disent que jamais on ne doit transporter en un autre lieu un dépôt aussi saint, mais qu'il doit demeurer et être honoré à jamais là où il avait plu à la grâce de Dieu de le révéler. Et cette dispute s'échauffa au point qu'on en était venu à se servir de bâtons et d'épées, et c'était chose misérable à voir que, des deux côtés, on combattait pour le désir de conserver la tête du saint apôtre, et, dans les deux partis, la foi, l'ardente piété avaient mis les armes aux mains des combattants. Le mal allait en s'aggravant et l'on pouvait appréhender les plus grandes extrémités, lorsque l'homme sage, se conduisant par des motifs élevés et cédant pour le moment aux circonstances, se rendit avec les siens au château de Lens, et persuada Roger, dapifer de Flandre, qui alors se trouvait à Lens pour les affaires du comte, de venir lui donner l'aide de sa main puissante pour terrifier le peuple et apaiser ainsi sa fureur. Ce personnage, homme plein de prudence et d'un grand nom, ayant appris ce qui venait d'arriver et contemplé la sainte relique, se livra à de grands transports de joie, et comme ses prédécesseurs avaient beaucoup donné à l'église de Berclau, il se mit à seconder les demandes du peuple et à prier ardemment l'abbé de se laisser fléchir et de consentir à ce qu'il demandait. Cependant, quand il eut senti que l'intention du seigneur-abbé était immuable, ne voulant et ne pouvant pas aller contre la volonté de son seigneur, dont il était homme-lige, il prit dans ses mains la relique sainte, apaisa le tumulte du peuple et la transporta avec honneur et respect hors de l'église.

Quand nous sortîmes de Berclau, continue le pieux narrateur, témoin oculaire de ces faits si dramatiques et si émouvants, nous fûmes poursuivis par une foule incroyable de gens qui étaient accourus des villages et des châteaux. Nous célébrâmes les vigiles de la première nuit dans une campagne de Saint-Vaast qui s'apelle Thyluz (Thélus) et le lendemain, comme nous allions entrer dans Arras, le seigneur-

ablé nous ordonna de déposer la sainte relique dans l'église de Saint-Michel, situé près de la porte orientale.

Informé de ce qui se passait, Philippe, qui, avec son père Thierry, avait la domination sur la Flandre et le Vermandois, monte à cheval, sort de Bergues, voyage toute la nuit et arrive à Arras le lendemain matin. Il dissimule adroitement son dessein et se rend à l'église de Saint-Michel pour visiter et vénérer le sacré dépôt.

Quand il l'eut bien vu, respectueusement vénéré et dévotement baisé : « Ce chef est à moi, dit-il, on l'a trouvé sur ma terre, c'est à moi d'en disposer comme je le jugerai bon. » Le seigneur-ablé et plusieurs personnes du Chapitre qui étaient là présents lui résistèrent en face et lui interdirent avec force et constance d'être assez téméraire pour oser commettre un si grand forfait. Mais lui, tout perverti par les mauvais conseils et ne daignant même pas écouter les paroles qui lui étaient adressées, fit apposer son sceau et organisa une garde auprès du saint chef, puis il s'en alla dîner dans sa demeure princière située dans le château de Saint-Vaast, devant les portes de l'église.

En ce moment, l'église de Saint-Vaast retentissait de pleurs et de gémissements ; partout la douleur et les accents de la souffrance ; la colère, l'indignation se faisaient jour, tous se lamentaient en se voyant enlever un gage aussi certain de la faveur divine, en voyant l'église de Saint-Vaast descendre du haut rang de sa noblesse et précipitée dans un opprobre éternel. Et comme, dans un péril aussi imminent, ce n'était plus le moment de consulter avec lenteur et recueillement, tout à coup, ne demandant conseil qu'à la confusion et aux extrémités où on se trouvait, ils prennent le parti de résister et de défendre avec persévérance la liberté de l'Eglise, leur mère. Bientôt, ils se réunissent, jeunes et vieux, tous comme des hommes vaillants et pénétrés de l'idée de leur dignité, ils se précipitent hors du cloître, traversent la ville d'un pas rapide, vont occuper l'église Saint-Michel et entourent l'autel majeur, où le chef du saint reposait sur la pierre, avec le sceau dont il a été question, devant l'image de la Bienheureuse Mère de Dieu.

Cependant, de la porte de Saint-Michel, comme d'une sorte de ruche immense, s'élèvent et sortent à chaque instant d'énormes essaims de citoyens ; leur nombre est si grand qu'on dirait les flots de la mer, et la verdure des champs a disparu sous leurs pas. C'était chose bien triste à voir, car tous étaient gémissants et dans les larmes, mais personne, tant le comte inspirait de terreur, n'osait espérer de secours. Quand on eut dit au comte, dans sa cour, cette résolution des moines et ce que déjà ils avaient fait, le tyran frémit, plein de colère ; il se lève de table, entouré d'une troupe de soldats, et avec grand bruit

il court à l'église de Saint-Michel avec l'impétuosité de l'aigle qui se précipite sur sa proie. Là, il se dépouille de sa chlamyde, prend un bâton, frappe à droite et à gauche ceux qu'il rencontre sur son passage, enlève par la force, de la table même du corps du Seigneur, la tête vénérable de son apôtre, se remet immédiatement en route et l'emporte à Aire.

Ceci se passait un jour de vendredi, le douzième des calendes de juin, le lendemain de l'Ascension du Sauveur, l'an du Verbe incarné 1166, environ à la septième heure du jour (vers une heure après midi (1).

Ces exemples suffisent à démontrer qu'au XII^e^ siècle l'amour des reliques continuait d'être une véritable frénésie. On citerait, d'ailleurs, encore bien d'autres cas, tel celui des moines de S. Méer qui s'emparèrent des reliques de S. Petrock à Bodmin en Cornouailles (2).

Mais à quoi bon prolonger semblable énumération ? Nous savons désormais que, du IX^e^ au XII^e^ siècle, les amateurs de reliques ne cessèrent de trouver des fournisseurs plus ou moins délicats et n'hésitèrent pas toujours à se transformer en larrons.

§ III. — Le pillage de Constantinople

Au début de la quatrième croisade, lorsqu'à Venise, puis à Zara, puis à Corfou s'agite, dans les conseils des barons, la question de détourner vers Constantinople l'immense effort dirigé primitivement contre l'Egypte, l'un des arguments qui fut de nature à entraîner l'adhésion des prélats admis à ces discussions et permit ensuite de vaincre la résistance légitime de l'armée entière, dut être l'espoir de contempler et peut être de s'approprier, au moins en partie, d'immenses trésors religieux. Ils étaient si abondants que Baudoin I^er^ put dire « que la latinité tout entière n'en possédait pas autant ».

Le pillage de Constantinople, en avril 1204, fut scandaleux ; la soldatesque détruisait pour détruire, n'épargnant même pas

(1) Abbé Van Drival : *Le Trésor sacré de la Cathédrale d'Arras*, Arras, 1860, pp. 27-38. Il n'a fait que traduire l'histoire du chef de S. Jacques, rédigée par un religieux qui fut témoin des événements sensationnels de 1166.

(2) Dune : *Catalogue*, p. 43.

les tombes impériales et les châsses des saints. Cependant, au bout de peu de temps, le conseil des chefs se réunit, et l'on prit des mesures sévères pour arrêter les excès. Les évêques de l'armée fulminèrent l'excommunication contre tous ceux qui se rendraient coupables de nouveaux sacrilèges et contre ceux qui ne viendraient pas mettre, en des lieux désignés à cet effet, le butin déjà recueilli. Quelques jours plus tard, d'ailleurs, l'élection de Baudoin Ier (16 mai) vint substituer un pouvoir régulier à l'anarchie qui régnait dans Constantinople ; les différents corps de l'armée furent cantonnés dans les divers quartiers de la ville et un ordre, au moins apparent, succéda aux scènes de violence des premiers jours. Mais là commença, surtout en ce qui concerne les trésors des églises et les reliques, la seconde période de pillage, celle de la spoliation régulière et méthodique ; cette période paraît avoir duré plusieurs années, je dirai même presque autant que l'empire d'Orient.

Installés dans les palais et les couvents de Byzance, clercs et chevaliers allaient chercher partout, ceux-là des reliques, ceux-ci plutôt des reliquaires, et, comme les moines grecs avaient caché de leur mieux ce qu'ils avaient pu sauver des premières fureurs du pillage, les Latins, aidés par leurs compatriotes établis avant 1204, se livrèrent à la recherche de ces restes avec passion. Ce fut une véritable chasse. Plus d'un chevalier pensait que le fait de rapporter en Europe une relique insigne devait suffire à le racheter de son vœu de Terre Sainte, plus d'un clerc voyait une action méritoire dans l'action de voler à des schismatiques une relique mal vénérée (1).

Les reliques, rapportées à la masse, furent ensuite partagées entre l'Empereur et les Vénitiens.

Quant aux clercs et aux chevaliers qui avaient obéi aux objurgations des évêques, on créa, à leur intention, des reliquaires composites renfermant chacun une très petite parcelle de la vraie croix et des ossements les plus vénérés. On possède encore bon nombre de ces bourses de reliques (2).

(1) Comte Riant : *Des Dépouilles religieuses enlevées à Constantinople au XIIIe siècle par les Latins*, P., 1875, in-8°, pp. 14 et 25-27.

(2) Comte Riant, *loc. laud.*, pp. 38-39.

Mais cette distribution fut loin de satisfaire les intéressés. Ceux qui, par une obéissance trop scrupuleuse, avaient rapporté de riches trésors à la mise en commun, estimèrent qu'ils avaient droit à de plus sérieuses compensations. D'autre part, nous l'avons déjà dit, on croyait faire une bonne œuvre en volant les Grecs, fût-ce en les bousculant quelque peu. Martin de Paris parvint à enlever à un moine grec, qu'il menaça de la mort, un morceau de la vraie croix, des os de S. Jean-Baptiste, plus un bras de S. Jacques. Son biographe, très admiratif, le traite de de saint Larron (*praedo sanctus*) (1). Nous voyons Dalmare de Sercy et Ponce de Bussière passer un hiver tout entier à combiner le vol du chef de S. Clément (2).

Le cas de Wallon de Sarton, de Picquigny, au diocèse d'Amiens, nous fournit un bel exemple de l'état d'âme de ces clercs qui regrettèrent leur naïve obéissance.

Voyant plusieurs s'en aller chargés de reliques. Wallon avoit un extrême regret qu'il n'avait quelque reliquaire pour rapporter en France avec soy. Vray est, que de première arrivée il avait eu le chef de S. Christophe, le bras de S. Eleuthère, et quelques autres saints joyaux, mais pour ce qui estoit accordé auparavant que donner l'assaut général, que tout ce qui seroit trouvé en dedans l'an à compter du jour de la prise, se rapporteroit au commun, pour estre distribué par après selon la qualité et mérite des personnes, et qu'ils estoyent tous obligés à cela par serment : il avoit mis les dictes reliques entre les mains de l'évêque de Troyes, député à cet effet. Et peu après la prise, estant faict chanoine en l'église de S. Georges, à Constantinople, pour quelque temps, se donna beaucoup de peine d'en chercher d'autres.

Advint toutesfois qu'estant venu de l'armée, la veille de la Nativité de Nostre-Dame, et pour n'avoir faict sa barbe et sa tonsure cléricale, n'osant entrer au chœur avec ses confrères, il se retira à l'heure de Vespres en une gallerie derrière le grand autel pour y dire son service secrettement. Le lieu estoit un appenty ou dépendance, entre l'église et un vieil palais, où autrefois les empereurs avoient leur demeure. Là, touché divinement du désir de trouver quelques reliques, il fit ses prières en grande dévotion, jetant maints sanglots et soupirs et protestant si Dieu le favorisoit de quelque beau reliquaire, de le porter

(1) Gunther : *Historia Constantinopolitana*, 19, dans Riant : *Exuviae sacrae Constantinopolitanae*, Genève, 1877, I, 105-106.

(2) Rostangus Cluniacensis : *Narratio*, dans Comte Riant : *Exuviae*, I, 135-140.

quant à soy en son pays. Et Dieu, qui ordinairement exauce les prières de ceux qui le requièrent en toute humilité, voyant ces regrets et désirs, non seulement luy octroya ce qu'il souhaitoit, mais beaucoup plus qu'il n'eût jamais osé espérer. Car, comme après Jésus-Christ et sa Bienheureuse Mère la Vierge Marie, il n'y eut jamais homme plus grand que S. Jean-Baptiste (Notre Seigneur et la Vierge estant au ciel en corps et en âme), quel reliquaire plus grand pouvoit-il obtenir que de la partie la plus noble du corps de son Précurseur ?

Or, comme ce vénérable chanoine eut jeté la veue fortuitement sur une pile du monastère, il apperceut une fenestre au bas d'icelle : le lieu estoit du tout inhabité et déseit, et estoit fermé de terrasse et de foin mis pesle-mêle et sans aucun ordre, et sans ciment ni mortier. Demeurant donc un peu à songer sur cela, comme il estoit d'un esprit fort vif et se voyant seul, les portiers et les sacristins s'estant retirez sans penser à rien, il ferme dessus luy le premier huys de la dicte gallerie et tire à soy le premier lict de ces terrasses et de ce foin, où il trouve deux beaux vaisseaux, en l'un desquels estoit le doigt, et en l'autre le bras de S. Georges. Mais craisgnant d'estre surpris et découvert par les survenans, aussi pour ce qu'il avoit fort peu de temps, sans fouiller davantage il remet le tout comme il l'avoit trouvé. Je vous laisse à penser en quel soin et sollicitude il passa ceste nuict, craignant de perdre ce qu'il avoit déjà trouvé.

Le matin estant venu, c'est de guetter de loin et regarder si l'on n'avoit point touché en ce lieu. Et quoy qu'en autre temps il fust homme de compagnie, si estoit-il marry qu'il n'estoit seul pour seurement emporter son butin. Enfin, ayant tiré hors de la sacristie les livres, burettes, ornemens et autres choses nécessaires pour chanter messe, cependant que chacun estoit empesché à ses dévotions en ceste bonne feste, la longue barbe et chevelure que Wallon avait rapporté de l'armée le rendoit excusable et estoit cause que l'on ne s'enquerroit qu'il faisoit en ce lieu, et que l'on ne se defflioit de luy : fermant donc la porte sur soy, il remue toute la terrasse avec diligence et outre ce que dessus voicy, il trouve deux grands plats d'argent recouverts de leurs estuis, et n'ayant le loisir de regarder ce que c'estoit, il se retire au dedans de ce vieil palais où créature vivante ne hantoit, et cache là son thrésor ; s'attendant de l'aller reprendre à la nuict : il faict néanmoins bonne garde pour voir si on ne le suivroit à la trace au lieu où il s'estoit caché.

Le lendemain, un peu devant le poinct du jour, il emporte ses deux plats et les autres vaisseaux dedans sa chambre, sans que personne en sceut rien. Et les ayant descouvers, il recoignoist par ceste inscription : *Agios Georgios*, qu'en l'un des plats estoit le chef de S. Georges, en l'autre il trouva cette escriture : *Agios Joannis Prodromos* ; ce que

n'entendant pas, il n'osa toutefois s'enquérir de personne que cela signifioit ; seulement il rompt les deux grands plats, reservans les deux petits où ces deux chefs estoient enchassez, et les met dedans deux besaces, à l'intention de les prendre soubs ses aisselles pour les porter plus secrettement et aisément. Il vend l'argent des deux plats avec vœu et promesse d'en employer autant et plus en œuvres pieuses, si jamais il venoit à avoir des moyens. Il ne cessoit d'aller par les églises pour voir si, par l'inscription des images, il ne pourroit recognoistre de quel saint estoit ce chef. Et ayant trouvé soubs les images de S. Jean-Baptiste ceste intitulation : *Agios Joannis Prodromos*, il cognut par cela que c'estoit le chef de S. Jean-Baptiste, car cela vaut autant que S. Jean le Précurseur ; ce qui luy apporta si grande joye, qu'il n'est point possible de l'exprimer : ce fut dès lors qu'il se délibéra tout à fait de partir.

Ayant donc retenu place en navire et dit adieu à ses confrères, il s'embarqua avec sa compagnie le dernier jour de septembre 1206. Vers le terme de son voyage, il fit savoir à son oncle, chanoine d'Amiens, qu'il arrivait apportant la face glorieuse de S. Jean-Baptiste. Car il laissa le chef de S. Georges en l'abbaye de Marmoutier, le bras à Picquigny, dont il était chanoine, et le doigt au village de Sarton, son pays natal.

Cet oncle venant au-devant de Wallon, au village de Beaufort, fit porter en toute révérence ce chef au vénérable évesque Richard, lequel le dimanche ensuivant, auquel l'église devoit chanter *Gaudete*, fit faire une procession généralle pour aller au-devant de Wallon, son clergé revestu de chappes et luy de ses habits pontificaux ; il porte ce chef précieux en grande solennité, avec hymnes et cantiques et toute sorte de réjouissances, et s'en retournèrent ainsi chantans à la grande église. Au jour de l'Ascension ensuivant, il donna une chanoinerie au dit Wallon, lequel, en récompense de ses deux plats d'argent qu'il avoit rompu et vendu, fit faire en sa maison claustrale une chapelle en l'honneur de S. Jean et de S. Georges (1).

Et fut apportée ceste face en la ville d'Amiens, le dix-septième de décembre de l'an mil deux cens et six environ huit cens et dix ou douze ans aprez que Théodose l'eut transporté en Constantinople.

Personne ne s'est alors avisé de reprocher à ces voleurs sacrés leur vilaine action. En ce domaine, les scrupules n'étaient pas de mode. Bon nombre durent se comporter comme le chapelain anglais de Baudoin I^er^ qui, apprenant la défaite de son maître, s'enfuit de Constantinople en emportant, outre une partie des

(1) Comte Riant : *Exuviae Sacrae Constantinopolitanae*, I, 37, 41-44.

anneaux et des pierreries dont il avait la garde, deux reliques insignes : le Saint Ciboire et un morceau du pain de la Cène (1).

Toutes ces reliques rapportées d'Orient furent l'occasion d'un trafic extraordinaire. Des chevaliers peu scrupuleux vendirent à beaux deniers comptants, ou contre des terres et des prébendes héréditaires, comme Henri d'Ulmen (2), les reliquaires rapportés par eux d'Orient. Nous voyons les moines de Saint-Alban acheter du chapelain de Baudoin Ier un phylactère volé dans le trésor impérial (3).

Toutes ces démarches n'étaient pas uniquement inspirées par la dévotion car, au XIIe siècle, la possession d'une relique insigne était une garantie si certaine de revenus que l'on voit, en 1205, Nivelon de Cherizy, évêque de Soissons, hypothéquer d'avance, moitié pour l'achèvement de la cathédrale de Châlons-sur-Marne, moitié pour la construction du pont de cette ville le concours, attendu par lui avec confiance, des pèlerins appelés à venir vénérer les reliques dont il avait récemment enrichi sa cathédrale (4). A la même époque, les trésors religieux envoyés de Constantinople par Garnier de Trainel permettent au chapitre de Troyes de rebâtir la cathédrale incendiée en 1188.

En dehors des revenus dus à la libéralité des pèlerins, les églises et les monastères trouvaient aussi, dans la présence des objets vénérés par les fidèles, l'occasion d'obtenir, les uns des chartes royales de protection, des privilèges impériaux, comme celui que Martin de Paris obtint de Philippe de Souabe (5), les autres de riches dotations ou fondations de prébendes.

Commencé par le pillage, l'empire latin de Constantinople devait finir d'une façon tout aussi peu glorieuse : Baudoin, menacé de toutes parts, assiégé deux fois déjà dans sa capitale, vint en France, l'année 1239, pour solliciter les secours de Louis IX. Il exposa au saint roi et à sa pieuse mère, la reine Blanche, que, faute d'argent, il allait être forcé de mettre en vente la couronne d'épines qu'avait portée Jésus-Christ. Les Vénitiens

(1) Roger de Wendover : *Chronicon*, éd. Engl. Hist. Soc. (1841-45), IV, 90.
(2) Lacomblet : *Urk. f. d. Gesch. d. Niederrheins*, II, p. 14.
(3) Roger de Wendover, IV, 90.
(4) Charte de Nivelon, dans *Gallia Christiana*, X, 129.
(5) A. de Pontbriand : *Lég. du Vieux Paris*, 1887, p. 78.

en offraient un bon prix, mais c'est à la France qu'un trésor si vénéré devait appartenir. S. Louis s'empressa de conclure le marché et paya, dit-on, l'important fragment qu'on lui proposait, vingt mille livres d'argent fin (1). Affaire fructueuse pour Baudoin, aussi ne tarda-t-il pas à la renouveler. En 1247, il proposa au même roi de lui vendre tout le reste des reliques conservées à Constantinople, et qui, lui écrivait-il, étaient engagées à des particuliers, pour 13.075 hyperpères ; mais nous ne savons pas ce que valaient les hyperpères (2). Le roi, rempli d'une sainte allégresse, conclut encore ce second marché, qui lui procura tout un trésor (3) :

Une grande partie de la très sacrée croix, sur laquelle Jésus fut supplicié ;

Du sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ ;

Des langes dont Notre-Seigneur fut enveloppé en son enfance ;

Du sang miraculeusement distillé d'une image de Notre-Seigneur frappée par un infidèle ;

La nappe de la Cène ;

Un grand fragment de la pierre du sépulcre où Jésus-Christ fut enseveli ;

Du lait de la Sainte Vierge ;

Le fer de la lance dont Notre-Seigneur fut percé ;

Une *croix* dite *de triomphe*, parce que les empereurs avaient coutume de la porter les jours de bataille ;

La robe de pourpre dont on revêtit Notre-Seigneur par dérision :

Le roseau que l'on mit dans la main du Sauveur en manière de sceptre ;

L'éponge vinaigrée qu'on lui présenta ;

Un morceau de son suaire ;

Le linge dont il se servit pour laver et essuyer les pieds de ses apôtres ;

La verge de Moïse ;

Le sommet du crâne de S. Jean-Baptiste ;

La tête de S. Blaise, celle de S. Clément, et celle de S. Simon.

(1) Tillemont : *Vie de S. Louis*, t. II, p. 342.

(2) Voy. pourtant Comte Riant : *Les Dépouilles religieuses enlevées à Constantinople au XIIIe siècle*, p. 8.

(3) Voy. la lettre de Baudoin à S. Louis, datée de juin 1247. Cette lettre a été très fréquemment publiée tant en latin qu'en français. Je citerai : *Bibliothèque Mazarine*, ms. 4373 ; Dubreul : *Théâtre des Antiquités de Paris*, éd. de 1639, p. 103 ; Malingre : *Antiquitez de Paris*, éd. de 1640, p. 81 ; Morand : *Hist. de la Ste Chapelle*, pièces justificatives, p. 7.

A ce moment, Paris possédait plus de reliques qu'il n'en existe aujourd'hui dans le monde entier. Pour abriter celles qui lui avaient coûté si cher, Louis IX fit édifier l'admirable Sainte Chapelle (1).

Cette double opération qui, heureusement, nous valut la Sainte-Chapelle, n'ajoute rien à la pauvre gloire de Baudoin. Sentant son empire s'effondrer et sur le point de retomber aux mains des infidèles, il estimait, avec les théologiens de son temps et même des temps modernes, que les infidèles n'avaient aucun droit sur les reliques des saints, ces gages revenant de droit aux chrétiens.

M. Schlumberger a dressé une liste des trésors sacrés qui avaient été alors ravis à Constantinople, il énumère près de trois cents reliques, dont bon nombre se trouvent encore en France ou en Italie. En Franche-Comté la tête de S. Jean Calybite, qui était conservée à Saint-Jean de Besançon, a été détruite en 1794, mais le crâne de S. Akindinos de Nicomédie conservé d'abord à Champvans, repose encore au grand séminaire de Lons-le-Saulnier. La première avait été rapportée par un certain chevalier de Vadans (2).

Mais à quoi bon esquisser un inventaire de cette armée de reliques incertaines et dont peut-être pas une n'aurait pu présenter au critique, s'il y en avait eu alors, des papiers en règle ?

§ IV. — La course aux reliques, du XIIe au XVIIe siècle

Ce grand mouvement de reliques ne suffit d'ailleurs pas à satisfaire toutes les dévotions particulières. Un religieux prémontré, grand admirateur de S. Laurent, se sentit inspiré d'aller à la recherche d'une relique de ce bienheureux martyr. Après diverses tentatives infructueuses, il s'embarqua pour Jérusalem, où des religieux franciscains lui enjoignirent de retourner à son monastère. Notre moine obéit, et après bien des fatigues arriva en Hongrie dans un couvent de son ordre. Beaucoup de reliques

(1) A. Franklin : *Mœurs, Usages des Parisiens du XIIe au XVIIIe siècle*, P., 1901, in-12. pp. 175-179.
(2) A. Bidon : *Les SS. de Franche-Comté*, IV, 191-193.

y étaient négligées, entre autres une petite châsse contenant l'avant-bras gauche et la main de S. Laurent. Sa grande dévotion excitée par cette négligence le pousse à s'emparer de la relique. Il l'enlève, en effet, et, arrivé près de Laon, il fait prévenir Gautier de Douai, abbé de son monastère. Quelques jours après, une immense procession s'organisa pour venir chercher l'insigne relique. Anselme, cinquante et unième évêque de Laon, accompagné du chapitre de sa cathédrale, vint la recevoir au pied de la montagne et la déposa dans l'église de Saint-Martin, où elle est vénérée depuis le milieu du XIII^e^ siècle (1).

On n'était pas toujours obligé de courir aussi loin pour se procurer de telles richesses. Lorsque S. Antoine de Padoue mourut en 1231, il y eut une grande contestation au sujet de ses restes et pour la possession d'un aussi précieux dépôt. Les religieuses dans la maison desquelles il était mort voulaient le conserver, et les habitants du voisinage prirent les armes pour empêcher qu'on ne l'enlevât. Mais l'évêque et les magistrats de la ville l'adjugèrent aux religieux de son couvent, qui durent employer l'autorité du Provincial de l'ordre pour obliger les religieuses à céder (2).

Après l'assassinat de S. Honoré, au début du XIV^e^ siècle, un grand conflit s'éleva entre les gens de Buzançais et ceux de Thénezay. Les premiers voulaient emporter en Berry le corps de leur compatriote, que les seconds avaient la prétention de garder comme leur appartenant par sa mort et le sang versé sur leur territoire. Alors eut lieu une scène assez semblable à celle qui se passa à Carles entre les Tourangeaux et les Poitevins après la mort de S. Martin. Le tumulte était à son comble et on allait en venir aux mains, quand une transaction fut proposée et acceptée des deux partis. Il fut convenu que le corps d'Honoré serait dévolu aux gens du Berry et son chef à ceux du Poitou (3).

En 1370, les Lithuaniens ayant remporté sur les Polonais une grande victoire et saccagé les monastères du Mont Chauve, il se trouva, dans le butin qu'ils y firent, une portion de la Vraie

(1) Mgr Guérin : *Pet. Boll.*, IX, 438.
(2) A. Baillet : *Vies des SS.*, IV, 673.
(3) Just. Vernat : *Pieuses Légendes du Berry*, Châteauroux, 1864, in-8°, p 421, reproduit par Mgr Guérin : *Pet. Boll.*, I, 251

Croix. « Les vainqueurs la mirent sur un charriot, à dessein de la placer dans une église de Lithuanie. Le chariot marcha sans obstacle jusqu'à la frontière ; mais y étant arrivé, il n'y eut pas moyen de le faire passer outre ; on augmenta le nombre des chevaux qui le tiraient, on y attacha plusieurs paires de bœufs, tous les efforts qu'on fit pour le faire avancer furent inutiles. Il fallut enfin retourner sur ses pas, et reporter ce précieux gage dans le monastère d'où on l'avait enlevé » (1).

Bien souvent, le vol n'a d'autre objet que la cupidité ; le savetier qui s'empare des reliques vestimentaires de S. Eloi en l'église Saint-Martial de Paris ne songe qu'à en détacher l'or et les pierreries pour les négocier (2). Parmi les vols dont on s'émut le plus profondément au XV^e^ siècle, l'enlèvement de l'anneau de la Vierge Marie est le fruit d'un désir de vengeance. La dévotion n'y est pour rien. Cet anneau de calcédoine, conservé dans le couvent des Franciscains de Chiusi, passait pour avoir été donné par S. Joseph à son épouse. La renommée de sa vertu miraculeuse était des plus hautes. Or, en 1473, dans le couvent qui possédait ce trésor, se trouvait un frère allemand nommé Vinter qui, soupçonné de vol et jeté en prison par les religieux, conçut le projet de se venger. Il força des serrures, brisa une porte de fer et s'empara du bijou, en ayant soin de ne pas oublier les ex-voto d'argent offerts par la piété des fidèles. A Pérouse, où il se réfugia, il remit l'anneau à un certain Luca delle Mine, qui lui-même, et avec la permission de l'évêque, l'offrit à la commune de Pérouse. Tout fut mis en œuvre par les gens de Chiusi pour reconquérir leur trésor : les ambassades se succédèrent, on recourut au pape ; des fonds furent votés pour une guerre, l'on fut sur le point d'en venir aux armes ; mais finalement Pérouse resta en possession de l'anneau volé. La commune, sans honte et sans regret, fit présent de deux cents florins d'or à Luca delle Mine, et, chose plus admirable, lorsque mourut le voleur Vinter, les religieux de son ordre et les chanoines de Saint-Laurent se disputant son corps, le Conseil des Décemvirs arrêta qu'il serait

(1) Abbé de Marbeuils : *De la Dévotion rendue aux Reliques*, Avignon, 1713, in-16, pp. 111-112.

(2) A. de Pontmartin : *Lég. du Vieux Paris*, 1867, p. 78.

inhumé à la cathédrale en la chapelle même de la Vierge. Ce bienfaiteur de Pérouse n'était-il pas un grand serviteur de Marie ? (1).

Louis XI, grand amateur de reliques, contribua par son exemple à exciter le zèle des dévots ; et la fin du XV^e siècle témoigne d'un retour d'ardeur. Quelques traits suffiront :

Le 6 mai 1475, Louis XI entrait en vainqueur à Roye. Le lendemain, assistant à la messe, dans l'église Saint-Florent, son attention fut attirée sur les châsses ; et les livres liturgiques qu'il se fit communiquer lui apprirent que c'était là un trésor dérobé à Saumur. Le superstitieux souverain, qui avait résolu d'incendier la ville, se promit de laisser à Roye ces ossements vénérés, dans le cas où l'église qui les abritait serait épargnée par les flammes et, dans le cas contraire, de les rendre à l'abbaye de Saumur. Le miracle exigé n'eut pas lieu, la collégiale Saint-Florent fut brûlée ; le saint fut donc présumé vouloir retourner en Anjou, et Louis XI, pour se mettre en règle avec l'autorité religieuse, envoya ses deux chapelains Philibert de Bert et Georges Robinet, auprès de Jean de Gaucourt, évêque d'Amiens, afin de solliciter une autorisation que le prélat était bien impuissant à refuser. Les Royens se révoltèrent contre la décision épiscopale, et le bon plaisir du roi ; aussi, l'écuyer Robinet de Denfert, seigneur de Cressonsac, accourut-il prêter main-forte aux deux chapelains ; mais il était déjà trop tard, les reliques venaient d'être cachées, la nuit précédente, et, pendant quelque temps, ni les menaces, ni les promesses ne purent trouver un traître. Enfin, le 23 mai, un prêtre de l'église Saint-Florent révéla que le chef de S. Florent avait été enfoui dans une fosse, au village de Beuvraignes ; on le trouva en effet dans la ferme indiquée et on s'empressa de le porter à l'église de Mortemer (Oise). Un villageois des environs de Roye apprit bientôt aux deux chapelains que le corps avait été enterré dans un champ, à Carrépuits ; on l'y découvrit et on le porta d'abord à Mortemer. Philippe de Bert, chargé de porter les reliques à l'abbaye de Saumur, les déposa d'abord à l'église de Nantilly. La translation solennelle dans une nouvelle châsse donnée par Louis XI, n'eut lieu que le 25 juin 1480. Deux ans plus tard, le roi faisait présent d'un second reliquaire destiné au saint chef.

Le Chapitre de Roye ne pouvait que dissimuler sa douleur, pendant le règne de Louis XI ; mais après l'avènement de Charles VIII, en 1486,

(1) A. Rossi : *Cronache e storie inedite della città di Perugia, l'anello sposalizio di Maria Vergine che si venera nella cattedrale di Perugia*, Perugia, 1857, in-8°, pp. 24-98; E. Ricci : *La Leggenda di santa Mustiola e il furto del sant'anello*, dans *Bollettino della regia deputazione di storia patria per l'Umbria* (1920), XXIV, 133-155.

il obtint du roi une ordonnance qui obligeait les religieux de Saint-Florent de Saumur à restituer les reliques. Ceux-ci en appelèrent au Parlement et se virent condamnés par une sentence du 2 avril 1491, que confirma un arrêt du 14 août 1491, mais l'exécution de ce jugement devait rencontrer de graves obstacles. Jean de Vignacourt, conseiller du roi, accompagné du doyen Jean Carton, du trésorier Pierre de Beaurains, de plusieurs des habitants de Roye, et de Michel Arnoud, sergent à cheval du Châtelet, se rendirent à Saumur le 28 octobre et demandèrent main-forte aux officiers de justice. L'abbaye ferma ses portes, leva son pont-levis et refusa de se soumettre. Il fallut recourir à de nouveaux débats judiciaires, et l'on finit par où on aurait dû commencer. Des arbitres choisis de part et d'autre décidèrent que le chef de S. Florent et les châsses données par Louis XI resteraient à Saumur, tandis que le corps et les châsses provenant de Roye retourneraient dans cette ville. Le 23 juillet 1496, Jean Carton retourna à Saumur, accompagné de deux chanoines, P. de Beaurains et Noël Desponchaux. Il se fit alors une nouvelle transaction amiable : l'abbaye angevine garde le crâne, un certain nombre d'ossements, avec le suaire du XII[e] siècle, et la peau de cerf qui les enveloppait (1).

En 1480, deux moines ouvrirent le tombeau de S. Romuald afin d'enlever le corps ; on dit qu'au même instant, les chairs, qui n'étaient point desséchées, tombèrent en poussière. Les deux moines n'en furent point intimidés ; ils mirent les os dans un sac et les emportèrent à Jési, dans la marche d'Ancône. Le saint s'y déplut-il ? On ne sait, mais au bout d'un an les moines du Val de Castro vinrent le reprendre. Ils étaient escortés des habitants de Fabriano qui s'étaient mis en armes et, malgré tous les efforts des moines qui voulaient reconduire le saint chez eux, le mulet qui le portait alla droit à Fabriano où il fallut laisser les saintes reliques (2).

En 1485, des pèlerins de Tortone volent une partie des reliques de S. Roch pour en enrichir la ville de Venise (3). En 1492, on enleva à l'abbaye cistercienne de Saint-André près de Sestri, pour les vendre à la France, les chefs de S. Simon et de Ste Barbe ; mais, faute d'acquéreur, ces reliques durent retourner en Italie (4)..

(1) J. Corblet : *Hagiogr. du Dioc. d'Amiens*, IV, 269-271.
(2) J.-A.-S. Collin de Plancy : *Dict. crit. des Reliques*, P., 1822, III, 48.
(3) Mgr Guérin : *Pet. Boll.*, IX, 622.
(4) Marcello Staglieno : *Un furto di sacre reliquie della badia di Sestri nel 1492*, dans *Giornale storico e letterario della Liguria* (1902), III, 449-456.

Tout à fait vers la fin du XV^e^ siècle (1497-99), sœur Lucie de Narni, tertiaire de S. Dominique, édifiait Viterbe de ses vertus, lorsque le duc de Farrare conçut le dessein de fonder dans sa capitale un monastère de tertiaires dominicaines et d'en confier le gouvernement à cette sainte religieuse. Mais les gens de Viterbe la considéraient comme un palladium et espéraient bien hériter de ses reliques. Aussi s'opposèrent-ils à son départ. Le duc s'obstina dans son dessein, mais il fallut une véritable campagne de ruses de guerre et de négociations diplomatiques pour s'emparer de la bienheureuse qui se résigna d'ailleurs volontiers à son enlèvement (1). Comment s'étonner après ce trait authentique, de voir des saints favoriser le rapt de leurs reliques !

Des religieux italiens, venus en Provence en l'année 1505, s'oublièrent jusqu'à enlever le masque d'or qui couvrait la face de Ste Madeleine et quelques reliques de la même sainte pour les porter en Italie. Mais, découverts et appréhendés par le sieur de Mazaugues, ils furent conduits à la ville de Saint-Maximin et de là à Aix, où, par arrêt du Parlement, ils furent condamnés à être pendus le 16 juin de la même année (2).

Les actes des saints Alphe, Philadelphe et Cyrin sont des plus inquiétants au dire de Papebroch ; mais on n'en vénérait pas moins leurs restes, au monastère de Saint-Philippe de Fragala, au début du XVI^e^ siècle. Quoi qu'il en soit de leur authenticité, les reliques des trois martyrs excitèrent la convoitise des gens de Lentini. « Quatre-vingt citoyens courageux et dévots et parmi eux vingt prêtres et moines prennent les armes sous la conduite d'un capitaine improvisé, Giovanni Musso. La petite armée, après avoir imploré le secours des martyrs, se met en marche, et arrive au monastère dans la nuit du lendemain. Après de vains efforts pour enfoncer la porte, on escalade le mur de clôture, et, après diverses péripéties, on force l'abbé à céder la châsse des martyrs. Chargés de ce précieux butin, nos héros s'en retournèrent, non sans avoir pris la précaution d'enfermer tous les moi-

(1) L.-A. Gasbini : *Sulla venuta in Ferrera della Beata Suor Lucia da Narni del terzo ordine di S. Domenico. Sue lettere ed altri documenti inediti*, 1497-1498-1499. Modena, 1901, in-8°.

(2) H. Bouche : *Hist. chronol. de Provence*, II, 816; Rostan : *Notice sur l'Eglise de Saint-Maximin (Var)*, 3^e^ éd., p. 58.

nes dans la sacristie, pour que nul ne vint troubler leur retraite. Ceci se passait dans les derniers jours d'août 1517 » (1).

En l'année 1528, les magistrats bernois font enlever de la grotte de S. Béat les reliques du saint pour éviter qu'elles soient volées par les catholiques des pays voisins (2). Le vol n'avait pas toujours pour objet d'instaurer un culte nouveau en quelque autre lieu. En 1557, le chef de S. Fiacre, avec son riche reliquaire, furent dérobés au prieuré du Breuil (Lorraine) et ne furent jamais retrouvés (3).

Le ciel ne se montrait pas toujours bienveillant aux amateurs. Un évêque de Coïmbre, Jean Suarez, en 1561, n'avait pas craint de prendre et d'emporter une brique de la sainte Maison de Lorette. Bien qu'un bref spécial de Pie IV lui en eût accordé la licence, il fut frappé d'une maladie terrible. Pour recouvrer la santé, il dut rapporter à Lorette le fragment enlevé. On peut encore le voir dans cette sainte chapelle où il a été fixé au mur par des liens de fer. Les historiens du sanctuaire racontent longuement le fait, et Montaigne en parle dans son *Voyage en Italie* : « La Santa Casa, écrit-il, est pleine d'infinis miracles de quoi je me rapporte aux livres ; mais il y en a plusieurs et fort récens de ce qui est mésavenu à ceux qui, par dévotion, avaient emporté quelque chose de ce bâtiment, voire par permission du pape ; et un petit lopin de brique qui en avait été osté lors du concile de Trente, y a été rapporté » (4).

Les guerres de religion que la Réforme engendra en Europe et spécialement en Allemagne et en France amenèrent la destruction d'un grand nombre de reliques. Beaucoup furent cachées et confiées à des mains pieuses.

Les reliques des SS. Crépin et Crépinien furent longtemps conservées dans un monastère aux abords de Soissons, mais à l'époque où les Calvinistes envahissaient la province, pillant les

(1) C.-R. de S. Pisano Baudi: *Storia dei martiri della chiesa di Lentini*, Lentini 1898, in-8°, dans *Anal. Boll.* (1900), XIX, 40.

(2) Dr E.-F. Gelpke: *Hist. des Trad et Lég. chrét. de la Suisse*, pp. 10-11.

(3) E. Badel: *Terre Lorraine*, p. 326.

(4) *Journal du Voyage de Michel de Montaigne en Italie*, Rome, 1774, II, 103; cf. Mantorelli: *Teatro istorico della Santa Casa Nazarena della Virgine Maria* Roma, 1732, I, 244 et 411.

églises et brûlant les restes des saints, l'évêque de Soissons, Charles de Roncey, par mesure de sécurité, fit transporter la châsse à l'intérieur de la ville, dans l'abbaye de Notre-Dame, qui avait alors pour abbesse Catherine de Bourbon, sœur du prince de Condé, chef des Réformés. Ceci se passait en juin 1562. La piété des Soissonnais n'eut qu'à se féliciter de cette translation, car en 1567, les Calvinistes s'étant emparés de Soissons, pillèrent les églises de la ville et des faubourgs ; ils ne respectèrent que l'abbaye de Notre-Dame, selon la promesse que le Prince de Condé avait fait, à l'abbesse sa sœur (1).

En mai 1576, des fanatiques tentent de s emparer des reliques des saintes Marie conservées à Notre-Dame de la Mer, dans la Camargue. Quatre vingt cavaliers arlésiens, commandés par de Baujeu et le consul Sabatier, se présentent pour les arrêter. Ils sont battus. Sabatier meurt des suites de sa blessure. Il ne faut rien moins que l'arrivée d'un corps catholique plus nombreux pour mettre en fuite ces trop zélés fanatiques (2).

Durant ces guerres religieuses, certains possesseurs de reliques se dirent que, perdues pour perdues, mieux valait en tirer profit, et ils se mirent à en vendre sous main ; « faisant accroire que les Huguenots les avaient prises de force » (3). En 1575, la Vraie Croix disparut de la Sainte-Chapelle. On accusa vainement les protestants, l'opinion commune ne crut pas qu'elle avait été volée, mais envoyée en Italie pour gage d'une somme considérable et, dit Lestoile, du consentement tacite d'Henri III et de la reine Mère Catherine de Médicis (4).

Les voleurs mêmes essayaient de faire croire que leur larcin était l'œuvre de Huguenots. En 1564, des malfaiteurs, après avoir enfoncé les portes de l'église de S. Taurin, s'emparent des pierres précieuses, de l'or et de l'argent qui décoraient les reliquaires de S. Laud et de S. Taurin, et se saisissent également des reliques des deux saints, bien que celles-ci ne les intéressent guère, car ils les jettent dans un fossé (5).

(1) Mgr Guérin : *Pet. Boll.*, XII, 628.
(2) Chanoine J.-M. Lamoureux : *Les Saintes Maries de Provence*, Avignon, 1898, pp. 115-116.
(3) Brantôme : *Mém.*, IV, 332.
(4) Lestoile : *Journal de Henri III*, I, 68.
(5) J.-B. Messel : *Les SS. du Dioc. d'Evreux*, I, 152-153.

Dans les régions où la guerre religieuse ne sévissait pas, le train ordinaire des vols dévots continuait. On pourrait citer vingt menus faits comme le vol d'un fragment du crâne de S. Marcoul enlevé à Corbeny et transporté à Bueil en Touraine.

§ V. — L'amour des reliques, du XVII^e^ au XIX^e^ siècle.

Manifestations populaires et monastiques

Dans les *Sainctes Antiquitez de la Vosge*, Jean Ruyr raconte qu'en 1612, M. des Porcelets de Maillane, évêque de Toul, faisant la visite de l'église de Saint-Elophe, voulut ouvrir la châsse de ce bienheureux martyr, pour en reconnaître les reliques, mais que les paysans, craignant qu'il n'en voulût enlever quelques parcelles, se soulevèrent et lui firent violence. Le malheureux prélat se vit contraint de se réfugier dans la chaire du prédicateur pour se soustraire à leurs mauvais traitements (1).

Le *Discours de la Méthode* va bientôt paraître (1637), mais ce simple trait permet d'augurer que la mentalité populaire n'est pas sur le point de changer. Les paysans sont encore bien loin de l'esprit qui conseille de soumettre toutes nos opinions au doute méthodique. Comment, dès lors, s'étonner si, voulant profiter du retour de la paix religieuse, on rencontra presque toujours une vive résistance lorsqu'on voulut faire rentrer les trésors sacrés dans leurs anciennes résidences ?

Louise de Lorraine, abbesse du monastère de Notre-Dame de Soissons, ayant décidé de restituer aux moines de Saint-Crépin-le-Grand, les reliques que ceux-ci avaient confiées à son monastère lors des troubles du XV^e^ siècle, provoqua un soulèvement général de la population. Les Soissonnais bouchèrent la porte de l'église de Saint-Martin pour empêcher la châsse de passer. Il y eut, en 1614, une nouvelle tentative de reddition du dépôt ; mais elle rencontra de semblables obstacles. A partir de ce moment, il fut décidé que, désormais, les reliques des SS. Cré-

(1) J. Ruyr : *Sainctes Antiquitez*, p. 297 ; Abbé Guillaume : *Hist. du Diocèse de Toul*, Nancy, 1866, in-8°, I, 117.

pin et Crépinien ne sortiraient plus de l'enceinte de l'abbaye de Notre-Dame et qu'on se contenterait de les exposer devant la grille des religieuses. Toutefois, sur le désir impérieusement exprimé par les habitants, les reliques parurent dans les rues en 1617, mais l'abbesse exigea qu'un des échevins restât en otage au monastère pendant toute la durée de la procession et jusqu'à ce que la châsse fût rentrée à l'abbaye (1).

Ce fut toujours chose difficile que d'enlever des reliques à une population fervente, surtout lorsqu'elle était attachée au saint par des liens personnels.

Les habitants de Rue, où S. Wulphy avait été curé, très désireux de posséder des reliques de leur saint patron, obtiennent le consentement de leur évêque et des religieux de Saint-Sauve, gardiens de ces restes sacrés. Les ossements destinés à Rue étaient déjà extraits de la châsse, quand les habitants de Montreuil, informés de ce fait, décidèrent de s'opposer à ce don. Au nombre de plus de deux mille, ils prennent les armes, envahissent l'église, sonnent les cloches, terrassent le prélat, le couchent en joue et se livrent sur lui à de coupables sévices. On l'emporte dans la cellule d'un religieux, mais la porte est bientôt brisée. Protégé enfin par le gouverneur de la ville, qui avait demandé main-forte à la garnison, M. de Caumartin put, vers le soir, être mis en sûreté à la citadelle, d'où il sortit le lendemain par une porte secrète. Arrivé à Amiens le 25 juin, l'évêque lança l'interdit sur la ville et ses faubourgs et, le 29, écrivit au pape Urbain VIII pour l'informer de ces déplorables événements.

Le 28 juillet, sur la demande du maire et des échevins, il voulut bien suspendre l'interdit et proroger successivement cette faveur jusqu'au 30 septembre 1635, afin de donner aux coupables le temps de se repentir et de réparer leurs fautes. Cette indulgence n'ayant porté aucun fruit, l'interdit reprit son cours. Le maire et les échevins de Montreuil présentèrent alors une requête au roi pour faire lever l'interdit. Le roi envoya sur les lieux M. de Miromesnil, maître des requêtes, pour faire une enquête et juger l'affaire conjointement avec le Présidial d'Abbeville. Le 23 août 1635, six habitants de Montreuil furent condamnés à être pendus en effigie ; deux autres furent bannis pour cinq ans, cinq autres pour trois, quatorze pour un an ; un certain nombre furent condamnés à l'amende. M. de Caumartin obtint la grâce de tous les coupables et il fit commuer leur peine en une amende générale de 1.600 livres. Cette condamnation civile n'ayant

(1) Mgr Guérin : *Pet. Boll.*, XII, 628.

point amené encore un véritable repentir, au point de vue religieux, M. de Caumartin s'adressa à l'Assemblée du Clergé de France pour lui demander ce qu'il y avait à faire en semblable circonstance. L'Assemblée examina les faits, loua la mansuétude de l'évêque, résolut de poursuivre elle-même la réparation du délit religieux, et délégua Victor Bouthellier, coadjuteur de l'archevêque de Toulouse, pour que satisfaction complète fût rendue aux droits épiscopaux. Par suite de négociations et du consentement du corps municipal, il fut décidé que plusieurs fragments des reliques de S. Wulphy seraient donnés à l'église de Rue et à la cathédrale d'Amiens, que les principaux promoteurs du désordre, revêtus d'un habit de pénitence, transporteraient processionnellement à Amiens ces reliques et qu'ils seraient accompagnés des officiers municipaux (1).

Les habitants de Montreuil ne s'étaient montrés si hardis que pour s'être persuadés qu'ils défendaient leur propriété et se trouvaient dans un cas de légitime défense. Les descendants des paroissiens d'un saint se considéraient comme les héritiers légitimes de ses dépouilles. J'en veux citer un autre exemple :

Le bienheureux Pierre Fourier étant mort à Gray le 9 décembre 1640, il fallut un ordre exprès de la Cour d'Espagne et de la Régence de Bruxelles pour que les magistrats de Gray consentissent à l'enlèvement de son corps par ses fils spirituels, les chanoines de Notre-Sauveur. Le corps fut dirigé sur Pont-à-Mousson au milieu des ovations du peuple ; arrivé à Mattaincourt, où le saint avait été curé, on le déposa dans l'église pour y passer la nuit.

Mais quelle ne fut point la surprise des pauvres chanoines le lendemain ! Ils se présentent à l'église pour enlever le dépôt qu'ils lui ont confié la veille ; mais il leur faut recommencer à Mattaincourt le procès soutenu à Gray : les habitants refusent de laisser partir les reliques de leur curé...

Les bons pères, tout repentants de leur maladresse, protestent contre la violence qui leur est faite ; mais leurs paroles tombent sur des rochers insensibles : ils se voient forcés de laisser là ce cher dépôt. Toutefois, ils ne se tiennent point pour battus : pour l'enlever à Gray, ils ont obtenu un ordre favorable de la cour d'Espagne ; ils solliciteront contre Mattaincourt un ordre de celle de Lorraine. On vole à

(1) Abbé J. Corblet : *Hagiogr. du Dioc. d'Amiens*, P., 1874, in-8°, IV, 101-102.

Epinal, vers le duc Charles : de part et d'autre, la cause est plaidée solennellement ; les chanoines l'emportent, par la raison que c'est leur général, qu'il a comme cessé d'être curé de Mattaincourt, que ce sont les chanoines qui ont gagné le procès de Gray et que ce sont eux qui l'ont ramené de la Bourgogne. Armés de cette pièce, ils se présentent à Mattaincourt, ils la signifient à la commune, et demandent qu'elle soit exécutée sans contradiction. Les hommes répondent qu'ils sont dans les dispositions d'obéir au décret de Son Altesse, et que, par respect pour l'autorité du prince, ils se soumettront ; mais les femmes et les enfants se rassemblent sur le tombeau, pour garder les reliques de leur bien-aimé pasteur. Fortes de leur faiblesse même, plus fortes encore de la faiblesse de leurs enfants, elles se pressent en ordre bien serré. On employa la force armée, elle échoua ; on céda devant l'admirable contenance des héroïques et chrétiennes femmes de Mattaincourt (1).

Les particuliers étaient moins audacieux que les collectivités, surtout moins persuadés de la légitimité de leur action ; et lorsqu'ils étaient dévots, ils pouvaient toujours craindre le mécontentement du saint dont ils convoitaient les restes.

A Auxerre, raconte Dom Fournier, un maçon fut appelé pour travailler dans les saintes grottes de l'abbaye Saint-Germain ; il s'agissait de fermer une ouverture qui s'était faite dans le tombeau de S. Marien. La réparation achevée, l'ouvrier voulut, le lendemain, secrètement et sans être aperçu, enlever quelques ossements du saint ou quelque partie de ses vêtements ; ayant préparé un mouchoir bien blanc pour emporter ces reliques, il n'eut pas plus tôt porté la main dans l'ouverture du tombeau qu'il se sentit tout d'un coup saisi d'une frayeur qui lui causa un tremblement extraordinaire et sueur froide par tout le corps. Sa main fut arrêtée dans l'endroit où il avait osé la porter, et son bras demeura froid, immobile et comme lié par une force inconnue. Le prieur de la maison, nommé Dom Georges Viole, arriva quelque temps après, et après avoir été témoin du prodige, il se mit en prières avec lui pour demander au saint le pardon et la délivrance du coupable. Il sentit aussitôt après une force du dedans du tombeau qui repoussa sa main au dehors, mais Dieu voulut qu'il portât le reste de sa vie la peine de sa témérité ; son bras demeura comme perclus et agité d'un tremblement continuel qui ne cessa qu'à sa mort (2).

(1) Mgr Guérin : *Pet. Boll.*, VIII, 155-156.

(2) Dom Fournier : *Description des saintes Grottes de l'ancienne Abbaye de S. Germain d'Auxerre*, éd. de 1546, pp. 19-20.

Les ecclésiastiques avaient moins de révérence et de crainte, aussi bien réussissaient-ils mieux. Olimpia Panfili, la célèbre favorite, souhaitait avec ardeur obtenir, pour la chapelle de son château, quelque relique insigne. Or, en 1649, le corps de Ste Françoise Romaine, enseveli dans le sanctuaire de Santa Maria Nova, devait être levé et transporté dans une tombe plus belle. On pouvait, pendant la translation en détacher quelque partie ; mais il fallait s'y prendre avec prudence. Le prélat chargé de présider à la translation était fort dévoué à la belle Olimpia. Il vint quelque peu en avance, enleva promptement une épaule du corps saint, et fit en hâte souder le cercueil. Les religieuses intéressées ne l'apprirent qu'ensuite ; l'une d'elles, qui était sœur du pape, lui fit entendre les plaintes de sa communauté. Rien n'y fit, et l'épaule de Ste Françoise Romaine demeura la conquête de la belle Olimpia (1).

Les communautés religieuses ont toujours tenu aux reliques de leur fondateur ou de leur réformateur, et cela se conçoit. Ce sont leurs pères dans la vie spirituelle.

En 1670, la mère de Chantal étant morte à Moulins, les sœurs de Paris manifestaient la prétention d'obtenir son cœur, « assurant que, déjà en 1636, la mère de Chantal avait pris l'engagement par écrit de leur léguer son cœur après sa mort, engagement qu'elle avait renouvelé et ratifié lors de son dernier voyage » (2).

Les sœurs de Moulins ne se soucièrent pas de ces déclarations, non plus que des promesses qui avaient pu être faites et même signées, elles entendirent conserver le cœur de leur sainte fondatrice. Leur supérieure, Madame de Montmorency, se met en campagne, elle ira jusqu'au Roi. L'évêque d'Autun, informé, appuie Madame de toutes ses forces. Il lui écrit :

Madame, l'intérêt que je prends à la conservation du cœur de Madame de Chantal dans votre maison m'oblige de vous assurer qu'à moins d'un ordre du roi, j'irai avec tous mes amis périr à votre porte avant de souffrir qu'on l'enlève ; c'est un gage qui mérite bien une bataille pour le conserver (3).

(1) Crasset : *Innocento X, O. Panfili e la suo corte*, Roma, 1878, p. 110.
(2) Mgr Crosnier : *Hagiol. nivernaise*, Nevers, 1858, in-8°, p. 327.
(3) Abbé Bougaud : *Hist. de Ste Chantal*, P., 1876, in-12, II, 626.

Cependant, au début du XVIII^e^ siècle, l'abbé de Maupertuis élève une protestation de principe :

« Il y a des chrétiens qui, par un motif de piété, prennent des reliques partout où ils croient le pouvoir faire impunément et regardent cette action comme un innocent larcin, les reliques étant un bien commun à tous les fidèles qui, selon eux, peut être possédé par le premier qui aura assez d'adresse ou de bonheur pour s'en emparer. C'est ce que nous appelons un hétéroclisme en fait de piété. C'est ce qu'on ne peut justifier en aucune manière. C'est un vol formel et une injuste usurpation du bien d'autrui. Cependant qui en fait scrupule ? Qui croit en cela commettre un péché ? » (1).

C'était là une opinion isolée n'osant guère se manifester trop ouvertement. La série des vols et des conflits subit un sérieux ralentissement, bien que la masse des esprits ne fût pas encore touchée par le vent d'incrédulité qui commençait à souffler.

On peut cependant continuer de glaner des faits curieux : Le 11 mai 1716, l'infirmier qui avait assisté S. François Girolamo durant sa dernière maladie et au moment de sa mort voulut garder quelques reliques d'un homme aussi saint. Avant de le revêtir des habits sacerdotaux, il osa lui couper un morceau de la peau qui couvrait la plante de ses pieds ; mais, malgré mille précautions, le larcin fut bientôt découvert ; car le sang se mit à couler si abondamment de la plaie, que non seulement les linges en furent empreints, mais on en remplit une fiole contenant trois ou quatre onces (2).

Mais à quoi bon s'attarder à des récits de ce genre, alors que la Révolution va provoquer et parfois organiser la destruction des reliques même les plus authentiques et les plus vénérables ? Il y aurait tout un chapitre à écrire sur les humbles gens qui, souvent au péril de leur vie, arrachèrent à la destruction nombre de saintes dépouilles. C'est encore l'amour des reliques qui les anime, mais cette fois ennobli par le danger.

Tous ceux à qui des prêtres avaient alors confié des reliques

(1) [Abbé DE MAUPERTUIS] : *De la Vénération rendue aux Reliques des SS.*, Avignon, 1713, in-16, pp. 93-96.
(2) Mgr GUÉRIN : *Pet. Boll.*, V, 481.

ne les rendirent pas volontiers. Le curé de Sarlat ne put obtenir, de la dame Faujanet la restitution des ossements de S. Sacerdos qui lui avaient été confiés par son prédécesseur, malgré l'intervention pressante de celui-ci. On était alors vers le milieu de l'année 1816. Ils ne furent rendus au culte, par les soins de sa famille, qu'après sa mort (1).

En 1817, la communauté des Visitandines de Moulins, dispersée par la Révolution, s'étant réunie et régulièrement reconstituée à la Charité-sur-Loire, toutes les sœurs, à l'exception de deux, quittèrent Paray. « Celles qui s'éloignèrent emportèrent leur part des saintes reliques, en proportion de leur nombre. Mais quand elles voulurent y ajouter la châsse de la bienheureuse Marguerite-Marie, on eut recours à l'autorité civile ; les sceaux de la ville y furent apposés comme à une propriété publique, et elle fut remise à la garde de M. Noiret, curé de la paroisse. Vainement, dit Mgr Guérin, on tenta plusieurs fois de la faire enlever, par ruse et par adresse ; la piété et l'amour de la patrie veillaient, et le trésor fut sauvé » (2).

Lors de l'installation des Bénédictins à Solesmes, en 1838, l'évêque d'Orléans résolut d'offrir à l'abbaye les reliques de S. Benoît conservées à Fleury-sur-Loire ; mais la population du pays, ayant eu connaissance de ce projet, s'y opposa avec menaces. L'évêque recula devant cette espèce d'émeute et se contenta d'envoyer à Solesmes un fragment de la partie postérieure du crâne (3).

En 1842, l'évêque de Séez entra en négociation avec son confrère de Chartres, et il fut convenu que l'église d'Anet se dessaisirait d'un bras de S. Latuin. Le curé et les marguilliers s'empressèrent de déférer au vœu de leur ordinaire. Tout était prêt : l'abbé Louvet, vicaire général de Séez, se rendit à Anet pour recevoir le bras de S. Latuin. Mais le clergé avait compté sans les habitants, qui s'indignèrent à l'idée de perdre une partie de leur trésor. Le bourg fut bientôt en rumeur ; mieux encore on courut aux armes, les uns saisirent des fourches ou des fléaux, les autres

(1) A.-B. Pergot : *La Vie de S. Sacerdos*, Périgueux, 1865, pp. 161-169.
(2) Mgr Guérin : *Pet. Boll.*, XII, 435.
(3) Mgr Guérin : *Pet. Boll.*, XII, 580.

des piques ou des bâtons et tous se portèrent aux abords de l'église. Un piquet de cinquante hommes menaça de repousser par la force quiconque essaierait d'y pénétrer. L'économe du séminaire, qui accompagnait le vicaire général, faillit être victime de la colère des habitants et eut bien de la peine à leur échapper. Les mandataires de l'évêque de Séez durent rentrer les mains vides.

La cession du bras de S. Latuin ne se fit qu'un peu plus tard et clandestinement. L'abbé Fret, qui narre cette translation, blâme fortement la résistance des habitants d'Anet (1).

Lorsque le curé d'Ars mourut (4 août 1859), Dardilly, son pays natal, et Ars, dont il avait été curé, revendiquèrent l'un et l'autre l'honneur de lui offrir une sépulture. Les contestations avaient d'ailleurs commencé avant la mort du saint homme. Quelques notables de Dardilly « qui jetaient des regards de convoitise sur le trésor possédé à Ars », étaient venus trouver M. Vianney et avaient obtenu de lui un testament qui leur assurait la possession de son corps après sa mort. Mais Dardilly ne sut pas garder le secret de sa victoire. A peine le fait est-il connu que l'alarme se répand à Ars. L'évêque de Belley, ému de cette donation qui chagrinait ses ouailles se rendit à Ars et obtint sinon un second testament, du moins une promesse. Mais les gens d'Ars, particulièrement intéressés, ne s'en contentèrent point et sur leur insistance, quelques heures avant son décès, leur curé disposa définitivement par écrit de ses restes en faveur de la paroisse.

Dardilly ne se tint pas pour battu et résolut de faire annuler ce tardif codicille. « Les notables de l'endroit, écrit l'abbé Monnin, firent entre eux une souscription pour soutenir ce qu'ils appelaient leurs droits. Ils recoururent aux diverses autorités et un instant ils crurent avoir gain de cause. On eut grand'peine à leur faire entendre raison. Pendant tout ce débat, l'inquiétude à Ars était au comble. Les imaginations s'étaient-elles trop émues ? je ne sais, mais on pensa que le tombeau du serviteur de Dieu avait besoin d'une surveillance particulière et l'on craignit que les transports de la vénération n'amenassent de fâcheu-

(1) Abbé Fret : *Le Diseur de Vérités*, Almanach pour 1843, p. 110.

ses tentatives (1). En fait, tout se borna à un échange de papier timbré.

De nos jours, les vols de reliques sont ordinairement le fait de bandits qui s'intéressent surtout aux châsses et à leurs valeur-or. On ignore encore ce qu'est devenu le bras de S. Nicolas et le riche reliquaire qui furent volés le 6 décembre 1905 dans le vieux moutier national de la Lorraine (2). Cependant il y a des cas où l'or et les pierreries ne semblent pas être le mobile d'un vol. Dans l'année 1906, diverses reliques disparaissent de l'église Saint-Eustache à Paris et l'on vole un doigt de S. Louis en l'église de Poissy (3). En 1923, à Saint-Martin-des-Champs de Paris, un voleur enlève les ossements de S. Martin sans toucher au reliquaire (4).

En Italie, on continue encore de livrer bataille pour les reliques. En juin 1923, lors de l'éruption de l'Etna, 3.000 personnes ont suivi en procession un bâton ayant appartenu à S. Gilles (Egidius). On attribue à ce bâton le pouvoir d'arrêter la progression de la lave. Cette précieuse relique fut jadis volée aux habitants de Catane par ceux de Lingualossa, et ces derniers n'ont sans doute pas oublié la façon dont ils l'ont conquise. Ayant remarqué dans la procession de nombreux habitants de Castiglione, ils les soupçonnèrent de vouloir s'emparer du bâton et, pour éviter un tel malheur, se précipitèrent et, malgré les carabiniers du cortège, le ressaisirent. La foule, d'abord calmée par l'évêque, reprit plus tard une attitude si menaçante que les carabiniers durent charger pour la disperser (5).

Le 29 mai 1925, les journaux de Rome annonçaient l'ouverture des assises d'Aquila, où allaient comparaître dix-huit habitants de la petite bourgade de Celano, coupables d'avoir brûlé sur la place publique un voleur de reliques (6).

Une enquête prolongée et plus étendue aurait permis de

(1) Abbé A. Monnin : *Le Curé d'Ars, Vie de M. Jean-Baptiste-Marie Vianney*, P., 1874, in-12, II, p. 247.

(2) E. Badel : *Terre de Lorraine*, Nancy, 1917, p. 27, note 1.

(3) G. Malet : *Le Vol des Reliques de S. Eustache*, dans *Echo du Merveilleux*, 15 févr. 1906 ; E. Monseur : *Moines et SS. de Gand*, in-12, p. 22, n° 2.

(4) *Agence Havas*, Paris, 19 juillet 1923.

(5) *L'Action Française* du 21 juin 1923, d'après *Il Mondo*.

(6) *Le Petit Parisien* du 30 mai 1925.

recueillir d'autres exemples contemporains. Ceux-là suffiront à établir la survivance d'une dévotion toute primitive. Une crédulité sans critique, une immoralité toute barbare ont trop souvent accompagné le culte des reliques jusqu'à nos jours. Le vol des reliques, leur défense à main armée et les batailles sanglantes sont des faits dont l'intérêt profond est au delà du pittoresque et du pathétique. Grâce à de telles manifestations, nous pouvons constater, pour ainsi dire sans effort, qu'à la source des survivances se trouve un état d'esprit, un certain degré de culture, une mentalité. Le vol et la violence sont des signes incontestables de grossièreté et de barbarie, d'autant plus choquants qu'ils sont censés traduire l'ameur et la vénération pour les saints et leurs restes sacrés. En réalité, ce qui survit ici, c'est la mentalité fétichiste, qui a besoin de voir, de toucher, de posséder, de baiser ce qu'elle adore. On conçoit fort bien un culte des reliques vraiment désintéressé, où l'admiration n'éveille que des sentiments de reconnaissance ou des désirs de gloire. Les grands bienfaiteurs de la patrie reçoivent partout des hommages de ce genre. Mais les esprits rustiques, les âmes toutes préoccupées d'intérêts matériels ne s'élèvent jamais à cette sorte de contemplation purement admirative. Qu'ils appartiennent au VII^e siècle ou au XX^e, ils tournent nécessairement le culte des reliques en fétichisme. Un corps saint leur apparaît, tantôt comme un palladium, véritable bouclier du bourg ou de la cité, tantôt comme une source de guérisons ou de prodiges. Les conceptions des primitifs règnent sur de tels esprits ; ils croient à l'existence d'un pouvoir mystérieux, d'une sorte de fluide bienfaisant s'échappant sans cesse des restes sacrés du saint ; ils admettent aussi que son glorieux fantôme plane sur son tombeau, ou parfois s'y repose, et s'adressent à lui comme aux mânes d'un parent ou d'un ancêtre. Que les reliques soient volées, ils croient perdre avec elles et le fluide sacré et son magnétisme guérisseur, et pis encore, voient s'en aller le généreux fantôme. Celui-ci n'est-il pas obligé de suivre ses dépouilles ?

Le fétichisme et l'animisme sont inhérents aux intelligences d'un certain niveau et d'une certaine culture. Même si la tradition ne leur avait pas enseigné de telles pratiques, les esprits rus-

tiques seraient capables de les réinventer. Ne découlent-elles pas de principes magico-religieux qui s'imposent à eux plus ou moins explicitement ? L'âme, ou tout au moins une certaine âme, reste attachée au squelette, et si cette âme est puissante et bienfaisante, il sera bon de l'approcher et si possible de la toucher ; la communication des forces invisibles s'opère surtout par le contact. Des principes mêmes de la magie se déduisent très simplement et je dirai très logiquement tous les actes les plus grossiers du culte des reliques. L'essentielle survivance, la source de toutes les autres, c'est l'état d'esprit magico-religieux, et point ne suffirait de détruire telle ou telle de ces manifestations pour être assuré d'un progrès définitif. Demain le fétichiste, que portent en eux de tels dévots, réinventerait les pratiques disparues.

Il y aura toujours de tels esprits, tant que les progrès de la science n'auront pas supprimé à tout jamais les idiots et les arriérés ; malheureusement on peut tout au plus en réduire le nombre et mettre des barrières à leur déplorable activité. C'est là un des objets essentiels de la civilisation. Toutes les forces intellectuelles et morales peuvent et doivent y collaborer. L'Eglise se contente de contenir les manifestations immorales et par trop choquantes, persuadée sans doute que l'on ne saurait faire mieux.

Pour ma part, je suis persuadé, — que même sur un terrain purement catholique, — il reste de grands progrès à réaliser dans l'enseignement de la dévotion aux saints. Il y faudrait une instruction religieuse plus solide en ce qui concerne les déviations et les exagérations possibles de la piété envers les restes des saints ; et surtout un entraînement plus vraiment spirituel. Cette orientation idéaliste a été tentée mais dans des conditions fâcheuses et par des procédés regrettables. L'œuvre n'en reste pas moins à faire. Les marges de la *Légende dorée* sont singulièrement assombries par toutes ces manifestations d'une mentalité primitive et indisciplinée. Souhaitons par amour du beau et par amour de la misérable humanité qu'on ne puisse plus y peindre de nouvelles scènes de ce genre ; du moins en ce qui regarde l'avenir.

BIBLIOGRAPHIE

EGINHARD : *Hist. de la Translation des Bienheureux Martyrs Pierre et Marcellin*, in LE COINTE : *Ann. Eccl. Franç.*, VII, 821-28, 830-42 ; et traduit par A. Teulet, dans *Œuvres*, P., 1856, pp. 245-253. — Abbé J. CORBLET : *Hagiog. du Dioc. d'Amiens* (1870-74), II, 329-30 ; III, 440-44 ; IV, 81-82, 101-102. — Comte RIANT : *Des Dépouilles religieuses enlevées à Constantinople au XIII^e siècle par les Latins, et des Documents historiques nés de leur transport en Occident*, Paris, 1875, in-8° de 216 pp. (Extrait des *Mém. de la Société Nationale des Antiquaires de France*, tome XXXVI). — Edmond LE BLANT : *Le Vol des Reliques*, dans *Atti Accad. Lincei* (1886), II, II, 278-85, et dans *Revue Archéologique* (1887), 317-28. — Mgr P. GUÉRIN : *Les Petits Bollandistes*, dern. édit. (1888), I, 251 ; II, 364-65 ; III, 580 ; V, 481 ; VIII, 155-156 ; IX, 438, 468, 622 ; X, 603 ; XII, 435 et 628. — Jean GUIRAUD : *Le Commerce des Reliques au commencement du IX^e siècle*, dans *Mélanges G.-B. Rossi* (1892), grand in-8°, et dans *Questions d'Histoire et d'Archéologie romaines*, Paris, 1906, pp. 235-261. — E. RICCI : *La Legenda di Santa Mustiola e il furto del Sant'anello*, dans *Bolletino della regia deputazione di storia patria per l'Umbria* (1920), XXIV, 133-55. — Marcello STAGLIENO : *Un furto di Sacre reliquie della badia di Sestri nel 1492*, dans *Giornale storico e letterario della Liguria* (1902), III, 449-456.

APPENDICE I

CATALOGUE DES SAINTS CÉPHALOPHORES (1)

Adalbad ou Adalband d'Ostrevand, seigneur franc, duc de Douai, martyrisé avec sa femme Ste Rictrude et ses quatre enfants, 2 février, vers 645.

Adalbert ou Albert de Prague, apôtre de la Prusse et de la Pologne, évêque et martyr de l'ordre de S. Benoît, 23 avril 997.

Alban d'Angleterre, 1er martyr de la Grande-Bretagne, 22 juin, vers 290.

Alban de Mayence, prêtre martyrisé par les Vandales, 21 juin, vers 451.

Albertus : L'abbé Servières a sans doute estropié ainsi : *Ulbertus.*

Aldebert. Voir : *Adalbad et Oelbert.*

Alof ou Aloph. Voir : *Elophe.*

Ansan, 1er apôtre de Sienne, 1er décembre 304.

Antide, évêque de Besançon, martyrisé à Ruffey, vers 411, honoré les 17 et 25 juin.

Aphrodise, apôtre et évêque de Béziers, 22 mars, 1er siècle, en réalité personnage imaginaire.

Aude. Voir : *Haude.*

(1) Cette liste ne prétend pas être exhaustive, mais elle est de beaucoup la plus complète. La petite liste donnée par Meyrac contient plusieurs erreurs : Sainte Clair pour Saint Clair, S. Ovide pour S. Osithe, et je n'ai pas trouvé trace de la céphalophorie de S. Maurice. A. Meyrac : *Légende dorée des Ardennes*, Reims, 1918, p. 164

Ausone, apôtre et évêque d'Angoulême, 22 mai, 1er ou IIIe siècle.

Aventin d'Aquitaine, ermite, martyrisé par les Arabes dans la vallée de Luchon, 13 juin 813.

Balsème. A Arcy-sur-Aube, diacre et martyr, 15 août, v. 407.

Boëce le Philosophe (Severinus Boetius), décapité sous Théodoric, le 23 octobre 525.

Bologne (Sainte) (Bolonia), vierge et martyre dans le Bassigny, 16 octobre, vers 362.

Cadoc ou Cado, évêque de Bénévent en Irlande, 24 janvier et 21 septembre, vers 570.

Ceran ou Ceraune, 25e archevêque de Paris, 27 septembre ou 28 mai, VIIe siècle.

Chéron (Céraunus, Caronus, Caranus), diacre de Chartres ou de Châtres, 28 mai, fin du Ve siècle.

Chrysole ou Chryseuil (Chrysolius, Chrysolus), évêque ou prêtre, apôtre du Tournaisis, 7 février 302.

Chryseuil, archevêque d'Arménie, 7 février 281.

Clair du Vexin, prêtre ou évêque, 17 juillet et 4 novembre, 1er ou VIIe ou IXe siècle, on ne sait.

Clair, prêtre, ermite à Naqueville, près Cherbourg, 18 juillet, 885 ou 894.

Dalmas, apôtre de la Provence et de la Haute-Italie, 5 décembre, IIIe s.

Decuman ou Decombe, ermite en Angleterre, 27 avril et 9 octobre, vers 710, en réalité époque débattue.

Démètre, 1er évêque de Gap, 26 octobre, 1er siècle.

Denis de Paris et ses compagnons *Rustique et Eleuthère*, 9 octobre, morts sous Valérien en 272.

Denis l'Aréopagite, évêque d'Athènes et martyrisé à Athènes en 95, 9 octobre. Depuis Hilduin il a été confondu par les légendaires apostolicistes avec S. Denis de Paris.

Didier, évêque de Langres, passe pour avoir été tué par les Vandales, 23 mai 407 ou 411.

Domnin, du Parmesan, 9 octobre, vers 304.

Domnin d'Avrilly, 16 ou 21 juillet, IIIe siècle.

Eguiner. Voir : *Fingar*.

Elere ou Helibert. Voir : *Hélier*.

ELIPHE ou ELOPHE (également Àlof, Aloph, Elof), décapité à Soulosse, 9 ou 16 octobre, vers 362.

EMYGDE, évêque d'Ascoli, 5 août 303.

ESPÉRIE, vierge, mise à mort à Saint-Céré dont elle est patronne (diocèse de Cahors), 12 octobre 760.

EUCHAIRE, martyrisé à Liverdun près Pompey, 22 avril ou 22 octobre, IVe ou VIIe siècle.

EUSÈBE (bienheureux), moine de l'abbaye de Saint-Gall, 31 janvier 884.

EXUPÉRANCE ou EXUPÈRE, de la légion thébéenne, mis à mort à Zurich avec S. Félix et Ste Régula.

FARGEAU et FERGÉON. Voir : *Ferréol* et *Ferjeux.*

FÉLIX, de la légion thébéenne, patron de Zurich, on lui adjoint, avec sa sœur *Ste Régula, S. Exupérance*, 11 septembre 301.

FERRÉOL et FERJEUX, apôtres de Besançon, 16 juin, vers 212.

FINGAR ou GUINER ou EGUINER, Irlandais, tué avec sa sœur Ste Piala (?) et plusieurs autres dans la Cornouaille armoricaine, 23 mars ou 14 décembre, Ve siècle.

FIRMIN, 1er évêque d'Amiens, mis à tort, par A. Maury, au nombre des céphalophores.

FRAJON ou FRÉJOUX en Gascogne, d'après *L. Servières.*

FRÉMOND ou FREMUND, prince saxon d'Angleterre, 11 mai, VIIIe ou IXe siècle.

FRÉZALON ou FREZAULD. Voir : *Frodoald.*

FRODOALD, évêque de Javoux, dont le siège fut transféré à Mende, 4 ou 11 septembre 820.

FRONTAISE, l'un des quatre compagnons de S. Front.

FUSCIEN et VICTORIC, décapités près d'Amiens, 11 octobre ou 11 décembre, vers 286.

GAUDENS ou GOINS, mis à mort à Saint-Gaudens (diocèse de Toulouse), 30 août 475.

GEMMULE, tué dans le Milanais, 4 février, XIe siècle ?

GENÈS ou GENIEZ d'Arles, comédien, 25 août, début du IVe siècle.

GÉNITEUR ou GÉNITOUR ou GÉNITOUX, du Blanc dans le Berry, 25 ou 30 octobre, Ve siècle.

GERMAIN de Langres, évêque de Besançon, 11 octobre, vers 407.

GOHARD ou GROHARD (Guichard, Guilhard, Gonhard, Gunhard), évêque de Nantes, 25 juin 843.

GOINS. Voir : *Gaudens*.

GROHARD. Voir : *Gohard*.

HAUDE (Ste), vierge armoricaine, mise à mort près de Brest, 18 novembre 545.

HÉLIER, solitaire, patron de Jersey, tué par des pirates, 16 juillet, VI^e^ siècle.

HILARIAN ou HILARIEN, de Perse, au diocèse de Rodez, 15 juin, VIII^e^-IX^e^ siècle.

HISPADIUS ou ISPADIUS, compagnon de S. Yon, 5 août.

ION ou IONUS. Voir : *Yon*.

JONAS. Voir : *Yon*.

JUSTE, avec *Arthémis* son frère et *Honesta* sa sœur, martyrisés à Montchel, diocèse d'Amiens, 18 octobre, III^e^ ou IV^e^ siècle.

JUST d'Auxerre, martyrisé à Beauvais, 18 octobre 287 ou 407.

JUSTINIEN ou STINAN, ermite dans l'île de Ramsey, 23 août ou 5 décembre, VI^e^ siècle.

JUTHWARA (Ste), vierge, honorée en Grande-Bretagne. On lui joint S. Kenelm, 17 juillet 819.

KENELM, fils d'un roi des Merciens, mort à sept ans, avec Ste Juthwara, 17 juillet 819.

LAMBERT, évêque de Liége, 17 septembre, VII^e^-VIII^e^ siècle.

LAMBERT de Saragosse, 16 avril ou 19 juin 306.

LAURIAN ou LAURIEN ou LAURENT, évêque de Séville, tué en France dans la région de Bourges, 4 juillet, VI^e^ siècle.

LÉGION THÉBÉENNE. Voir : *Félix, Exupérance, Ours* et *Victor*.

LÉON, archevêque de Rouen, apôtre de Bayonne, tué avec son frère Gervais par des pirates sarrasins, 1^er^ mars, vers 909.

LIBAIRE (Ste) ou LIVIÈRE, sœur de S. Elophe, vierge, martyrisée à Toul, 8 octobre, IV^e^ siècle, durant la persécution de Julien l'Apostat.

LIÉVIN ou LIVIN, évêque (?), apôtre de l'Artois et de la Flandre, patron de Gand, 12 novembre 659

LIVAR ou LIVIER de Metz, tué par les Huns, 25 novembre ou 17 juillet, au VI^e^ siècle.

LIVIÈRE (Ste). Voir : *Libaire*.

Livin. Voir : *Liévin.*

Lucain, martyr à Lagny près Paris, 30 octobre, v^e^ siècle.

Lucien de Beauvais, prêtre et martyr, décapité avec deux autres compagnons de S. Denis, 8 janvier, vers 290.

Lupence ou Lupien de Mende, abbé de Javoux, 22 octobre, vi^e^ siècle.

Marcel du Puy, évêque d'on ne sait quel siège, 11 septembre, époque incertaine.

Maurin d'Agen, martyrisé à Lectoure, 15 novembre, vi^e^ siècle.

Maxence (Ste), recluse dans le Beauvaisis, tuée par un jeune débauché, 11 octobre ou 20 novembre, vi^e^ siècle.

Maxime et Vénérand d'Acquigny (Maxime = parfois Mauxe), apôtres de la Lombardie, 25 mai, iv^e^ siècle.

Milford ou Millefort d'Ecosse, évêque ? martyrisé à la Bouvaque près d'Abbeville, 5 novembre, époque incertaine.

Miniat, soldat, martyrisé à Florence, 25 octobre, iii^e^ siècle.

Mitre ou Mithre, originaire de Thessalie, a souffert pour la foi à Aix-en-Provence, 13 novembre, iv^e^ siècle.

Nicaise, 10^e^ évêque de Reims, tué par les Vandales ? 14 décembre, v^e^ siècle.

Nicaise ou Nigaise, évêque de Rouen, martyrisé à Ecos dans le Vexin, avec Quirin et Scuvicule, 11 octobre 286.

Noyala ou Noyale (Ste) vierge, martyrisée à Pontivy, 6 juillet, époque incertaine.

Oelbert (Utbertus), mis à mort en Brabant, honoré au diocèse d'Anvers, 22 octobre.

Oricle, tué par les Vandales, vénéré en Champagne, 18 novembre, vers 430.

Osithe (Ste), vierge anglaise, mise à mort par des pirates danois, 7 octobre, vii^e^ ou ix^e^ siècle.

Ours et Victor, de la Légion thébéenne, mis à mort à Soleure, 30 septembre, sous Dioclétien.

Ovide, en réalité Osithe (erreur de Meyrac).

Papoul, compagnon de S. Saturnin, l'apôtre de Toulouse, mis à mort à S. Papoul, 3 novembre, iii^e^ siècle.

Par ou Parre. Voir : *Patrocle.*

Patrocle, martyrisé à Troyes, 21 janvier, iii^e^ ou iv^e^ siècle.

PIAT ou PIATON, missionnaire dans la Gaule Belgique, martyrisé à Séclin, 1er octobre, vers 287.

PIERRE de Troyes (?), d'après J. Corblet.

PLACIDE, disciple de S. Sigisbert, abbé de Disentis, dans les Grisons, 10 juillet, vers 630.

PROBE, d'Irlande (vierge et m.), dans le Laonnais, 28 avril, IVe siècle.

PROCLE ou PROCULE, soldat, martyrisé à Bologne, 1er juin, vers 303.

PROCULE (Ste), mise à mort à Gannat, dont elle est la patronne, 9 juillet, XIe siècle ?

QUARANTE MOINES, bénédictins irlandais du monastère de Magal, 14 août, époque incertaine.

QUATRE COMPAGNONS de S. Front, apôtre du Périgord : *Frontaise, Séverin, Sévérien et Silain*, 2 janvier et 25 octobre au Ier ou au IIIe siècle.

QUITERIE (Ste), vierge, mise à mort à Aire-en-Gascogne, honorée dans le diocèse de Bayeux, 22 mai, époque imprécise.

REGULA (Ste). Voir : *S. Félix*.

REGULE ou RIEUL, évêque africain réfugié en Italie et décapité par ordre de Totila, 1er septembre, vers 546.

SABINIEN ou SAVINIEN de Saint-Paul-Trois-Châteaux en Dauphiné, 29 janvier, Ve siècle.

SATURNINE (Ste), vierge, mise à mort par son prétendant, honorée en Artois, 20 mai et 4 juin, époque inconnue.

SAVINIEN ou SABINIEN de Troyes en Champagne, 29 janvier et 29 octobre, IIIe siècle.

SÉVERIN (Severinus Boetius). Voir : *Boëce*.

SÉVERIN et SÉVERIEN, deux des quatre compagnons de S. Front.

SILAIN, l'un des quatre compagnons de S. Front.

SIX FRÈRES PRÊCHEURS, décapités par ordre du comte de Toulouse : Fr. Nicolas, Fr. Pierre, Fr. Jean, Fr. Robert, Fr. Edmond et un autre Fr. Jean.

SOLANGE ou SOULANGE en Berry, vierge tuée par son ravisseur, 10 mai, vers 878.

SOPHIAS. Voir : *Cadoc*.

SPÈRE ou SPÉRIE (Ste). Voir : *Espérie*.

Symphorien d'Autun, 22 août, sous Marc-Aurèle, 178.
Tanche (Ste), vierge du diocèse de Troyes, tuée par un homme qui voulait la déshonorer, 10 octobre, vers 620.
Théoneste, évêque d'Áltino et six martyrs, 30 juin ou 30 octobre ou 20 novembre, v^e^ siècle.
Ursian de Ravenne, médecin, 10 juin 62 sous Néron.
Valère ou Valérie (Ste), vierge, convertie par S. Martial, décapitée à Limoges, 9 décembre, I^er^ ou III^e^ siècle
Varnefride. Voir : *Wénéfride.*
Venefride. Voir : *Wénéfride.*
Venerand d'Acquigny, compagnon de S. Maxime
Victor de Soleure, compagnon de S. Ours.
Victor de Cerezo, prêtre et solitaire en Espagne, martyrisé par les Maures, 26 août 950.
Victoric d'Amiens, compagnon de S. Fuscien.
Wénéfride, moniale anglaise, décapitée par un prince qui s'était épris d'elle, 3 novembre, VII^e^ siècle.
Yon, prêtre grec, compagnon de S. Denis en France, évangélisa soit Chartres, soit Châtres (aujourd'hui Arpajon), 6 août ou 22 septembre, époque incertaine.

Nous tenons à adresser tous nos remerciements à M. J. Campagnac, de Castelnaudary, qui nous a fait connaître la céphalophorie de S. Papoul.

APPENDICE II

L'INCORRUPTIBILITÉ DES CADAVRES DANS L'ÉGLISE RUSSE COMME INDICE DE SAINTETÉ

La Russie nous offre une confirmation éclatante de la signification miraculeuse qui fut et reste encore attachée à la conservation des cadavres. Il ne paraît pas douteux qu'elle a toujours été considérée dans l'empire des tsars comme une preuve de sainteté. En tout cas, cette croyance avait entraîné de tels abus dans les deux premiers tiers du XVII[e] siècle, qu'en 1677, au Concile de Moscou, dans un décret rendu en commun avec Païsius, patriarche d'Alexandrie, et Macaire, archevêque d'Antioche, le patriarche Joasaph porta l'interdiction suivante :

Pour les corps qui, à notre époque, seraient trouvés exempts de corruption, gardez-vous de les considérer comme sacrés avant un examen compétent et sans l'approbation du concile ; attendu que beaucoup de corps trouvés intacts et sans corruption ne sont point tels pour cause de sainteté, mais appartiennent à des défunts morts en état d'excommunication et sous l'anathème de leurs archevêques et évêques, ou bien sont demeurés intacts et inaltérés après violation des lois et préceptes de Dieu et de ses ministres. Que si vous voulez honorer quelqu'un comme saint, il faut, au préalable, même si son corps a été trouvé dans le dit état, que l'affaire soit examinée à fond, sur des témoignages dignes de foi, par devant le grand et souverain synode de l'archevêque (1).

(1) P. Peeters : *La Canonisation des SS. dans l'Eglise russe*, dans *Anal. Boll.* (1914), XXXIII, 416.

Cette interdiction solennelle ne modifia pas la croyance générale, et comment l'eût-elle modifiée ? Tous les grands sanctuaires offraient de saintes momies à la vénération des fidèles. A Moscou, dans la cathédrale de l'Assomption, on conserva, jusqu'au début du XIX^e^ siècle, incorrompus ou embaumés, les corps de neuf patriarches.

Depuis que les canonisations solennelles furent réservées au Saint Synode, chose curieuse, les cinq décrets qui furent prononcés par lui au XVIII^e^ et au XIX^e^ siècle sont tous relatifs à des saints dont les reliques avaient échappé à la décomposition (1). Le peuple n'a certainement pas expliqué cette quintuple occurence par le hasard ; au reste, l'incorruptibilité constatée semble bien avoir été le point de départ de la canonisation, ou tout au moins l'avoir accélérée.

Dans toute la Russie, on a continué à croire, jusqu'à l'aurore de la Révolution bolchévique, qu'un corps saint est incorruptible. En 1903, nous voyons encore un vénérable ecclésiastique du clergé orthodoxe opposer une réfutation en règle aux papas et aux moines qui défendaient encore cette opinion (2). A la même époque, si l'on eût inventorié les corps saints réputés incorrompus et conservés dans les églises, on aurait été stupéfait de leur nombre. A Kiew, dans l'église de l'Exaltation de la Croix, s'ouvrait l'entrée des célèbres grottes de S. Antoine. Là reposaient dans des niches les corps momifiés de quatre-vingt saints et saintes, dont S. Antoine et la princesse Julienne (3). Une sainte momie s'appelait *mochtchi* et il n'y avait guère de monastère ou de village qui ne possédât les restes intacts de quelque saint généralement canonisé en raison de cette incorruptibilité (4).

Depuis l'avènement du bolchévisme, les *mochtchi* ont été pro-

(1) Voici les noms des personnages qui bénéficièrent de cette faveur : Dimitri, évêque de Roslow, canonisé le 27 avril 1757 ; Innocent, premier évêque d'Irkoustk, canonisé le 28 octobre 1804 ; Métrophane, évêque de Voronèze, canonisé le 25 juin 1832 ; Tykhon, pareillement évêque de Voronèze, canonisé le 20 juin 1861 ; et Théodose Uglitsky, canonisé le 5 juillet 1896. Cf. *Anal. Boll.* (1914), XXXIII, 408-409.

(2) GOLUBINSKII : *Hist. de la Canonisation des SS. dans l'Eglise russe* (en russe), Moscou, 1903, pp. 297-300.

(3) P.-L. COUCHOUD : *Théophile ou l'Etudiant en religions*, p. 170.

(4) Armen ORANIAN : *Dans la Troisième Partie du Monde*, P., 1928, pp. 69-72.

fondément troublés dans leur repos. En 1919, le gouvernement procéda à la *liquidation des reliques*. L'ouverture des châsses (*raki*) des saints se passait en présence de dix mille, de vingt mille personnes, presque toutes croyantes. On invitait en outre les délégués du peuple des plus lointaines provinces. Rares furent les saints dont on trouva la momie plus ou moins conservée. La plupart des incorruptibles n'avaient plus de chair ; restait tout ou partie du squelette, tout ou partie du système pileux (1). Ces profanations ostentatoires ont-elles détruit en Russie la croyance à l'incorruptibilité des saints, et à la valeur de ce signe de sainteté ? C'est peu probable.

Aussi bien les chefs bolchéviques ont-ils cru nécessaire, pour imposer le nouveau régime, d'embaumer Lénine et d'exposer son corps, comme on faisait jadis lors de l'élévation d'un saint. Ce ne fut pas d'ailleurs une opération facile : « Dès la mort, le cadavre fut momifié par des spécialistes allemands, mais la sainte dépouille s'est rapidement corrompue, l'opération ayant été sans doute hâtive ou insuffisante. Il fallut aviser. Comme le corps est exposé vêtu et drapé, il a suffi de conserver la tête avec ses poils, et sa peau qui, tombant en morceaux, a été recousue par fragments et maquillée de cire pour ne pas laisser apparaître les sutures. Les mains, également à nu, sont visiblement de cire. Quant au corps, on dit qu'il aurait été brûlé et les cendres peuvent avoir été mises avec celles des autres apôtres communistes, enfouies au pied de la muraille du Kremlin, derrière le tombeau : il serait figuré dans celui-ci par un mannequin. Des appareils frigorifiques sont disposés autour de la chambre mortuaire et hors de la vue des pèlerins, afin d'entretenir l'atmosphère favorable à sa conservation. Le sarcophage, hermétiquement clos, est maintenu lui-même à une température toujours égale et s'il arrive qu'elle varie, c'est-à-dire si l'on constate un changement dans l'état de conservation de la relique, l'entrée est aussitôt interdite pendant deux ou trois semaines. De plus, un anatomiste réputé, le docteur Vorobiev, vient de temps à autre visiter l'objet avec son collègue Zbarski » (2).

(1) Armen Ohanian, *loc. cit.*, pp. 74-77.
(2) P.-L. Couchoud, *loc. cit.*, pp. 170-71.

Ce calcul et cette obstination ont d'ailleurs eu un plein succès : chaque année un demi-million d'hommes défilent pieusement devant ce corps embaumé et reconstitué. La momie d'aucun pharaon de l'ancienne Egypte n'a mis en branle de telles foules, conclut M. Couchoud, et il ajoute : « Celui qui est adoré, ce n'est pas Lénine l'Incorruptible, au sens où cette épithète a été appliquée à Robespierre, mais Lénine l'Incorruptible au sens physique et miraculeux du mot : Lénine le saint » (1).

Substituer S. Lénine à S. Antoine était sans doute trop tentant pour que l'on aie pu y résister ; ce n'était pas là, en tout cas, arracher les racines d'une vieille superstition.

(1) P.-L. Couchoud, *loc. cit.*, p. 172.

TABLE DES NOMS DES SAINTS

Abdon et Sennen, 328, 329, 332, 335, 336, 344, 345, 348, 349, 352, 356, 357.
Achard, 66.
Adalbad, 276, 521.
Adalband d'Ostrevand, 521.
Adalbert, 277.
Adalbert de Prague, 521.
Adjuteur, 95.
Agnan, 370, 371.
Agnès de Bohême (Bse), 55.
Aicaterine, voir : Catherine.
Aichadre, 272.
Akindinos de Nicomédie, 500.
Alban, 80, 266, 277.
Alban d'Angleterre, 269, 275, 521.
Alban de Mayence, 224, 269, 521.
Albert le Grand (Bx), 304.
Albert de Messine (Bx), 57.
Albert de Prague, 521.
Albertus, 521.
Aldebert, 521.
Aldobrandesca (Ste), 58.
Alof ou Aloph, 521, 523.
Alphe, Philadelphe et Cyrin, 505.
Alphonse de Liguori, 22.
Alype le Stylite, 59.
Amator ou Amadour, 308.
Ambroise, 64, 220, 287, 313.
Amelberge, 63.
Amphibal (Bx), 80.
Anatole, 466.
André Avellino, 69.
André Bobola (Bx), 301.
André Corsini, 59, 80.
André Salus, 144.
Anne, 216.
Anne de Saint Barthélemy (Mère), 17.
Ansan, 521.
Ansbert, 477.
Anschaire, 143, 144.
Anselme, év. de Lucques, 294.
Anthelme, 304.
Antide, 98, 99, 251, 257, 521.
Antoine, 21, 23, 127, 368, 378, 451, 530, 532.
Antoine de Padoue, 97, 501.
Aphrodise, 230, 246, 521.

Apollinaire de Ravenne, 44.
Apothème, 468.
Archangèle de Hiéronymis (Bse), 294.
Arialdi de Milan, 58.
Armel, 215.
Arnoul, 97.
Arnoux, 304.
Arthémis, 524.
Artimius, 30.
Athanase, 23.
Attale, 457.
Aude, 521.
Augustin, 11, 12, 13, 21, 37, 39, 42, 50, 72, 127, 129, 132, 133, 168, 296, 364, 367, 368, 369, 370, 378, 404, 405, 450.
Aurée, 301.
Ausone, 246, 275, 522.
Austremoine, 43.
Aventin d'Aquitaine, 253, 522.
Avit, 453.
Balsème, 252, 262, 522.
Barbe, 504.
Barnabé, 43.
Baronce, 150.
Basle, 197, 198.
Bathilde, 302.
Baudry, 454.
Béat, 44, 506.
Bède (Vén.), 140, 142.
Bénigne, 128.
Benoît, 39, 40, 64, 127, 279, 455, 456, 514.
Benoîte Recurel (Vén.), 48.
Berlinde, 484.
Berméjo (Vén. Antoine Alphonse), 70.
Bernard, 60.
Bernard de Quintavalle, 386.
Bernard de Tiron, 95.
Bernardin de Sienne, 55.
Berthe, 304.
Bertulf, 477.
Besse, 474.
Beuve et Dode, 43.
Blaise, 499.
Bobola (Bx André), 301.
Boèce, 230, 522.
Boleslas, 301.
Bologne, 227, 250, 265, 276, 522.
Bolonia, 522.
Bonaventure, 22, 387.
Bonet, 456.
Boniface, 105, 133, 141, 377.
Boniface de Savoie (Bx), 309.
Bonnet, 71.
Brieuc, 65.
Brigitte, 53, 63, 162.
Brigitte de Suède, 156.
Bruno, 81.
Cadoc, 257, 522, 526.
Camille de Lellis, 55.
Caranus ou Caronus, 522.
Carpe, 137, 138.
Catherine, 169, 283, 313, 319, 320, 321, 323.
Catherine, amie de Ste Faustine, 80.
Catherine de Bologne, 294.
Catherine de Gênes, 159, 295.
Catherine de Ricci, 158.

Catherine de Sienne, 23, 76, 87.
Catulla, 231, 253.
Cécile, 295.
Cécile Copoli, 55.
Céran ou Céraune, 248, 270, 522.
César de Bus (Vén.), 71, 304.
Chantal, 512.
Charité, 272.
Charles Borromée, 333, 334.
Chéron, 267, 270, 275, 522.
Christine, 46, 155, 168.
Christine Stommeln (Bse), 23.
Christophe, 495.
Chryseuil, 264, 269, 522.
Chryseuil, archev. d'Arménie, 269.
Chrysole, 227, 242, 269, 522.
Chrysolus ou Chrysolius, 522.
Clair, 68, 229, 249, 274, 450, 521, 522.
Clair de Naqueville, 249.
Clair de Normandie, 222.
Clair du Vexin, 249.
Claire d'Assise, 58.
Claude, 169, 170, 306.
Clément, 240, 495, 499.
Cloud, 65.
Colette, 23.
Colomban, 63, 253.
Colomban de Bobbio, 62.
Colombe de Rieti, 108.
Conon de Lucanie, 57.
Consorce, 372.
Convoyon, 467.
Corbinien, év. de Freysingue, 197.
Cosme et Damien, 29, 32.
Crépin et Crépinien, 506, 509.
Cucufat, 440.
Cunégonde, 168.
Curé d'Ars. voir : Vianney (J.-M.).
Cuthert, 304.
Cybart, 193, 194, 195, 196, 214, 215, 217.
Cylart, 437.
Cyprien, 10, 137, 379.
Cyr et Jean, 30.
Cyrille, 10, 37, 38, 127.
Cyrille de Jérusalem, 126.
Dalmas, 265, 522.
Daniel Stylite, 57, 370.
Davanzat (Bx), 155, 156.
Decombe, voir : Decuman.
Decuman, 264, 270, 522.
Démètre de Gap, 247, 270, 522.
Démétrius de Thessalonique, 247.
Denis d'Alexandrie, 270.
Denis, 105, 221, 223, 224, 227, 231, 234 à 247, 248, 250, 259, 269, 270, 522, 525, 527.
Denis l'Aréopagite, 236, 240, 241, 245, 269, 522.
Déodat, 468.
Désiré, 334, 336.
Dévote, 128.
Didier, 250, 251, 276, 522.
Dimitri, 530.

Dominique, 60, 76, 85, 87, 431.
Domitte ou Mitre, 247.
Domnin, 134, 254.
Domnin d'Avrilly, 270, 522.
Domnin de Parme, 270, 522.
Donato, 487.
Douceline, 59, 69.
Drausin, 304.
Edme, 168.
Edmond de Cantorbéry, 144.
Edouard le Confesseur, 303.
Egat, 214.
Egidius, 516.
Eguiner, 522, 523.
Elere, 522.
Eleuthère, 198, 484, 495, 522.
Elisabeth de Hongrie, 303.
Elisabeth de Shönau, 85.
Eliphe, 523.
Eloi, 58, 304, 502.
Elophe, 220, 221, 251, 252, 260, 270, 274, 521, 523, 524.
Emeri de Catalogne, 60.
Emilie Bicchieri (Bse), 47, 55.
Emygde, 258, 523.
Ephrem, 60.
Epvre, 475, 476.
Espérance, 272.
Espérie, 270, 523.
Esprite de Jésus (Bse), 48.
Ethelvold, 60.
Etienne, 41, 42, 63, 135, 136, 168, 228, 449, 487.
Etienne Harding, 59.
Etienne de Hongrie, 63.
Etienne, pape, 79.
Euchaire, 220, 221, 252, 260, 270, 274, 523.
Eucher de Lyon, 53, 149, 372.
Eulalie, 128.
Euphémie, 459.
Eusèbe, 277, 523.
Eusébie, 273.
Eutyche, 58.
Euthyme de Jérusalem, 63.
Eutrope, 43, 203, 215.
Euverte, 370, 371.
Evroult, 63. 171.
Exupérance, 253, 277, 523.
Exupère, 523.
Fanti (Bx), 294.
Fargeau et Fergéon, voir Ferréol et Ferjeux.
Faustin et Jovite, 250.
Félicité, 450.
Félix, 253, 254, 277, 449.
Félix et Régula, 523.
Ferjeux, voir Ferréol et Ferjeux.
Ferréol et Ferjeux, 198, 221, 244, 250, 256, 277, 523.
Fiacre, 506.
Fidole, 196.
Filpos de Byzance, 53.
Fingar, 267, 522, 523.
Firmin, 244, 523.
Florbert, 484.
Flore, 156.
Florent, 68, 481, 503, 504.
Foi, 272.
Fourier (Bx Pierre), 510.
Foy, 200, 293, 469, 471, 472.

Frajon, 523.
Franche, 58.
François d'Assise, 386,. 387, 411.
François Girolamo, 513.
François de Sales, 172.
François de Sienne, 55.
François Solano, 71.
François Xavier, 106, 298.
Françoise Romaine, 47, 156, 157, 512.
François, 248.
Frejoux, 523.
Frémont, 523.
Frémund, 523.
Frézalon, 523.
Frézauld, 523.
Friard, 70.
Frodoald, 523.
Front, 95, 246, 247, 270, 523, 526.
Frontaise, 246, 523.
Fronton de Nitrie, 246.
Fulcran, 60.
Fursy, 140, 141, 153.
Fuscien et Victoric, 242, 243, 274, 523, 527.
Ganelon, 442, 443.
Gaud, 283, 313, 316, 317, 318, 319.
Gaudens, 259, 523.
Gaudin de Brescia, 367.
Gemmule, 231, 523.
Genès, 523.
Geneviève, 105.
Geniez, 278, 523.
Géniteur, 523.
Génitour, 225, 265, 270, 523.
Gentien, 242, 473.
Georges, 32, 226, 336, 337, 338, 339, 340, 342, 343, 348, 352, 357, 496.
Georges Balsami, 337.
Georges, compagnon de S. Front, 246.
Geoffroy de Bayeux, 55.
Geoffroy de Molincourt, 383.
Germain, 69, 277.
Germain d'Auxerre, 39, 302.
Germain, év. de Besançon, 251.
Germain de Capoue, 37, 64, 127.
Germain de Langres, 523.
Germain de Montfort, 96.
Germaine Cousin, 309, 310.
Gertrude, 65, 71, 105.
Gervais, 169, 313.
Gervais et Protais, 220, 313.
Gherardesca de Pise (Bse), 56.
Ghislain, 480.
Gilbert, abbé de Neufontaines, 170.
Gilles, 516.
Goard, 105.
Goéric, 97.
Gohard de Nantes, 232, 233, 275, 524.
Goins, 523, 524.
Gonhard, 524.
Gontran, 454.
Gorgon, Nabor et Nazaire, 457, 458.
Gothard, 40.

Grégoire, 40.
Grégoire le Grand, 39, 127, 141, 142, 460.
Grégoire de Nysse, 60.
Grohard, 524.
Gudule, 63.
Gudwal, 477.
Guichard, 523.
Guignefort, 412, 428, 431 à 438, 440, 441, 443, 444.
Guislain, 83, 84
Guilhard, 524.
Guillaume de Dijon, 62.
Guillaume de Paris, 69.
Guinefort, 439.
Guiner, 523.
Gunhard, 524.
Guthlac, 455.
Haude, 257, 270, 521, 524.
Hélène, 466.
Hélibert, 522.
Hélier, 275, 522, 524.
Héribert, 382.
Herman Joseph (Bx), 295.
Hermès, 466.
Hervé, 66, 150.
Hilaire d'Arles, 304.
Hilarian, 226, 228, 256, 264, 280, 524.
Hilarien, 524.
Hilarion, 23, 293, 451.
Hildegarde, 105.
Hispadius, 241, 524.
Honesta, 524.
Honoré, 501.
Hubert, 242, 289, 376.
Hugues, 46.
Hugues de Grenoble, 56, 81.
Hyacinthe, 466.
Ide, 487, 488.
Ignace, 71, 107.
Ildefonse, 63.
Innocent, év. d'Irkoustk, 530.
Ion ou Ionus, 524.
Isaïe, 30.
Isidore, 107, 487.
Ispadius, 524.
Jacques le Majeur, 489, 490, 493, 495.
Jacques de Bevagna, 55, 295.
Jacques d'Edesse, 459.
Jean, 391, 449.
Jean-Baptiste, 53, 54, 143, 384, 460, 495, 496, 497, 499.
Jean-Baptiste de Mantoue (Vén.), 294.
Jean Boni (Bx), 294.
Jean Calybite, 500.
Jean Chrysostome, 72, 126, 129, 268.
Jean de Cuenca, 60.
Jean de Matha, 86.
Jeanne d'Arc, 69, 171.
Jeanne d'Aza (Bse), 60.
Jérôme, 21, 23, 25, 37, 38, 127, 131, 132, 293.
Jonas, 524.
Joseph, 84, 127, 502.
Jovite, 250.
Judual, 55.
Julien, 221, 230.
Julien (Bx), 263.
Julien de Cuenca, 295.

Julien d'Emèse, 459.
Julien l'Hospitalier, 134.
Julien de Tours, 453.
Julienne, 105.
Just, 258, 274, 476.
Just d'Auxerre, 248, 269, 524.
Just du Mouchel, 269.
Juste, 524.
Justine, 301.
Justinien, 275, 524.
Jutwara, 275, 524.
Juventus et Maximin, 224.
Kellart, 430, 431, 437.
Kenelm, 264, 275, 524.
Kiéran, 61.
Kilian, 105.
Kilien, 43.
Latuin, 515.
Lazare, 65, 272.
Lambert, 242, 256, 276, 524.
Lambert de Saragosse, 524.
Landrade, 44, 98.
Lanfranc, 382, 383.
Laud, 507.
Laurent, 228, 500, 501.
Laurent de Séville, 524.
Laurian, 256, 524.
Laurien, 524.
Léger, 454.
Légion thébéenne, 524.
Léon, 351.
Léon IV, 377, 381.
Léon de Catane, 99.
Léon de Carentan, 262.
Léonce, 168.
Léonard de Rouen, 524.
Libaire, 221, 252, 264, 270, 274, 524.
Lidwine, 105, 108, 157, 158.
Liéberl, 46.
Liévin, 251, 261, 270, 275, 524.
Livar, 524.
Livier, 244, 245, 524.
Livière, 524.
Livin, 524, 525.
Livrade, 230.
Louis, 318, 499, 516.
Loup de Sens, 58.
Lucain, 259, 270, 274, 525.
Lucien de Beauvais, 240, 241, 242, 248, 249, 265, 274, 315, 476, 525.
Ludgarde, 46.
Lugle et Luglien, 478.
Lupence, 525.
Lupicin, 453.
Lupien, 270, 525.
Macaire le Grand, 134.
Macre, 43.
Madeleine, 95, 505.
Madeleine de Pazzi, 101, 294.
Magloire, 84, 467.
Majean, 473.
Malard, 454.
Mallose ou Mallosus, 43, 314.
Malo, 467.
Mame, 225.
Mamert, 221, 481.
Mansuet de Toul, 150.
Marc, 336, 340, 341, 343, 345, 348, 349, 352, 391.
Marc Marconi (Bx), 294.
Marcel du Puy, 264, 277, 525.

Marcellin et Pierre, 460, 461, 463, 464, 465, 466.
Marcellin d'Embrun, 349.
Marcoul, 508.
Marguerite de Cortone, 46, 294.
Marguerite de Hongrie, 69.
Marguerite de Savoie, 303.
Marguerite Marie, 514.
Marie d'Agreda (Vble), 48.
Marie des Anges, 48.
Marie de Jésus (Vble), 69.
Marie-Madeleine, 211, 484.
Marie-Madeleine de Pazzi, 48.
Marien, 511.
Maris et Martha, 348.
Marthe, 95, 292, 348.
Marthe, mère de S. Siméon Stylite, 293, 370.
Martial, 230, 231, 246, 278, 527.
Martin, 30, 43, 54, 65, 80, 81, 105, 132, 225, 374, 379, 450, 475, 501, 516.
Martin de Verton, 171.
Materne, 480.
Mathurin, 55.
Matthias, 405.
Matthieu, 380.
Maurice, 254, 521.
Maurin d'Agen, 261, 525.
Maurus, 175.
Mauxe et Vénérand, voir : Maxime et Vénérand.
Maxence, 249, 270, 274, 525.
Maxime et Vénérand, 224, 250, 478-79, 525, 527.
Maximin et Juventus, 224.
Mayeul, 173.
Méadoc, 61.
Mechtilde, 105.
Mélian, 229.
Mérolilan, 313.
Métrophane, 530.
Michel, 30, 32, 129, 130.
Michel de Serpha, 339.
Milfort, 259, 439, 440, 525.
Miniat, 265, 270, 525.
Mitre ou Domitre, 247, 525.
Mithre, 222, 525.
Modeste, 65.
Modoald, 482, 483.
Monique, 52.
Mustiole, 44.
Nazaire, 287.
Nicaise de Reims, 241, 250, 256, 525.
Nicaise de Rouen, 240, 241, 270, 274, 276, 525.
Nicéphore, 304.
Nicolas, 63, 230, 485, 486, 516.
Nicolas le Jeune, 486.
Nicolas de Flue, 62.
Nicolas de Tolentin, 47.
Nigaise, 525.
Nizier de Lyon, 55, 77.
Norbert, 55.
Nordbert, 456.
Notre-Dame, voir à la table suivante.
Noyale, 267, 525.
Odilon, 70, 304.
Oelbert, 270, 521, 525.

Olaf, 303.
Omer, 458.
Onésiphore, 440.
Oricle, 250, 270, 276, 525.
Oringa, 294.
Osanne Andréas (Bse), 294.
Osithe, 263, 270, 275, 521, 525.
Othmar, 295.
Ouen, 275.
Ours et Victor, 171, 172, 222, 254, 266, 525.
Ovide, 88, 521, 525.
Pacôme, 23.
Pallais, 43.
Paphnuce, 127.
Papoul, 265, 525, 527.
Par ou Patrocle, 253.
Par, 525.
Parre, 525.
Pardoux, 483.
Patrice, 152.
Patrocle, 525.
Paul, 66, 83, 84, 130, 228, 371, 391, 456.
Paul de la Croix, 96.
Paul ermite, 127.
Paule Montalda (Bse), 294.
Paulin de Lucques, 44.
Pellegrin, 56.
Perpétue, 45, 135, 136.
Pétroc, 372.
Pétrock, 493.
Piala, 523.
Piaī, 227, 240, 241, 242, 270, 304, 526.
Piaton, voir : Piat.
Philippe Béniti, 57.
Philomène, 88.
Pierre, 26, 79, 83, 98, 124, 143, 144, 329, 335, 336, 352, 394.
Pierre aux Liens, 333, 335.
Pierre Armengol, 215.
Pierre d'Abbeville, 64.
Pierre Fourier, 510.
Pierre Thomas, 71.
Pierre de Troyes, 526.
Pierre de Vérone, 301.
Pierre et Marcellin, 466, 519.
Placide, 253, 277, 526.
Polycarpe, 128, 467.
Primislave, 301.
Principin, 270.
Priscus, 25.
Prix, 57.
Probe, 259, 274, 526.
Procle, 269, 526.
Procule, 231, 278, 526.
Protais, 313.
Prote, 466.
Prudent, 473.
Pucelle (La), 171.
Quarante moines, 526.
Quatre compagnons, 526.
Quentin, 308, 309.
Quirin, 128, 240, 476, 525.
Quiterie, 250, 278, 526.
Ramée (Bx), 293.
Rambert, 143.
Rainier, 59.
Raymond de Capoue, 76.
Regnobert, 467.
Regula, 253, 277, 526.

Regule, 526.
Remi, 53, 304.
Remy, 26, 27.
Rictrude, 521.
Rieul, 526.
Riquier, 478, 477.
Robert de Molesmes, 63.
Robert de Sulmone, 55.
Roch, 504.
Roman, 63.
Rosalie, 105, 168.
Rose de Lima, 106, 158.
Rose de Viterbe, 295.
Roseline de Villeneuve, 60, 292.
Romuald, 82, 481, 504.
Rossolinde, 95.
Rustique, 522.
Sacerdos, 514.
Sabinien de Saint Paul Trois Châteaux, 269, 526.
Sabinien ou Savinien de Troyes, 269.
Samson, 53, 65.
Saturnin, 265.
Saturnine, 526.
Sauve, 137, 138, 139.
Savinien, 252, 265, 269, 276, 526.
Scholastique, 127, 456.
Scrivicule ou Scuvicule, 240, 525.
Sébastien, 460.
Second, 254.
Serge, 304, 485.
Serge Paul, 246.
Sévérien, 246.
Séverin, 64, 69, 246, 526.
Séverin et Sévérien, 526.
Séverenus Boecius, 522.
Sigebert, 303.
Sigisbert, 526.
Silain, 246, 247, 526.
Silanus, 266.
Siméon Stylite, 293, 370, 452.
Simon, 499, 504.
Simon Stock, 85, 86.
Six Frères Prêcheurs, 526.
Sixte et Sinice, 143.
Solange, 256, 261, 526.
Sophias, 526.
Sophie, 272.
Solange de Berry, 526.
Sophias, 526.
Spérie, 261, 526.
Spiridion, 290.
Stanislas, év. de Cracóvie, 46.
Stanislas Kotska, 58, 71.
Stinan, 524.
Sulpice, 480.
Switbert, 62.
Sylvain, 449.
Symphorien, 274, 527.
Tanche, 252, 266, 527.
Taurin, 53, 150, 475, 507.
Teila, 454.
Tetrian, 372.
Théoctiste, 480.
Théodore, 376, 486.
Théodore le Cénobiarque, 70.
Théodose le Sicéote, 62.
Théodose Uglitsky, 530.
Théodosie, 128.
Théoneste, 270, 527.

Thérèse, 17, 158, 298.
Thomas, 22, 99, 106, 298, 405 ; (actes de), 126.
Thomas d'Aquin, 168.
Thomas de Villeneuve, 168.
Thomasie (Vén.), 294.
Tiburce, 461, 463, 465.
Trémeur, 229.
Tykhon, 530.
Ugolin (Bx), 294.
Ulric d'Augsbourg, 151.
Ursin, 314.
Ursian de Ravenne, 527.
Ursisin, 68.
Utbertus, 521.
Valère ou Valérie, 527.
Valérie, 223, 230, 231, 263, 278.
Valérius, év. de Conserans, 314.
Valéry, 477, 478.
Varnefride, 527.
Vénéfride, 527.
Vénérand d'Acquigny, 527.
Vénérand de Clermont, 224, 250.
Vianney (J.-M.), 297, 515, 516.
Victor martyr, 222, 254.
Victor de Cerezo, 527.
Victor de Soleure, 527.
Victoric, 242, 243, 274, 527.
Victorin, 23.
Vigor, 479.
Vincent, 451, 469.
Vincent Ferrier, 60, 323.
Vivence, 168.
Vivien, 469.
Vulfram, 477.
Vulgan, 71.
Wandregésile, 477.
Walaric, 477.
Walburge, 105.
Wenefride, 261, 275, 527.
Wereburge, 303.
Wilburge, 133.
Willibrord, 62.
Winifrid, 133.
Witburge ou Withburge, 454, 473.
Wladimir, 303.
Wolfang, 62.
Wulfran, 197.
Wulmer, 487.
Wulphy, 509, 510.
Yon, 240, 241, 527.
Yves, 214.
Zénon, 467.
Zite, 96.

INDEX ANALYTIQUE

Comprenant les matières traitées et les noms propres (sauf les noms de saints)

Aaron, 293, 386.
Abal Maali Nasr Allah, 416.
Abel (Ed.), 212.
Abercrombie, 18.
Abbeville, 509, 525.
Abibas, 41.
Abimélech, 6.
Abraham, 123, 293, 394.
Abyssinie, 310.
Achab, 391, 394.
Achille, 9, 128, 360.
Achille Tatius, 355.
Acquigny, 478, 525.
Adam et Eve, 125.
Adam de Ros, 130, 133.
Adon, 349.
Adria et Paulina, 335.
Adrien, 362, 380.
Aeneas Sylvius (Pie II), 55.
Aenham (Concile d'), 383.
Aegidius, 384.
Afka, 356.
Afridis, 445.
Agabus, 66.
Agarite, 59.
Agamemnon, 446.
Agathe de la Croix, 48, 159.
Agathurges, 446.
Agaune, 254, 457.
Agde (Concile d'), 371.
Agelmode, 82.
Agen, 261, 470, 471, 472.
Agnès de Langeac, 48.
Agobard de Lyon, 460.
Ahdhallah - ibn - Al - Mouqaffa, 416.
Ain, 434.
Ainay-le-Château, 341, 390.
Aire, 273, 489, 493.
Aire, en Gascogne, 526.
Aix, 247, 505.
Aix-la-Chapelle, 461.
Ajax, 9.
Aladel (M.), 86.
Alard, vicomte de Flandre, 212.
Alaric, 379, 380.
Albanie, 376.

Albe (E.), 31.
Albéric de Campanie, 144.
Albéric de Trois-Fontaines, 148.
Albert (M.), 347.
Albert le Grand, 66, 233, 257.
Albert le Grand (P.), 67, 467.
Albert, év. de Liége, 384.
Albi, 469.
Alecto, 25.
Aleth, 467.
Alexandre, 283, 447, 448.
Alexandre IV, pape, 384.
Alexandre Sévère, 362, 378.
Alexandrie, 270, 376, 448.
Alexandrie de Lycie, 349.
Alexis Comnène, 487.
Alfaric, 293.
Algonquins, 117.
Ali Tchelebi, 418.
Allard (P.), 254.
Allemagne, 487.
Allier (R.), 75, 118, 119, 122.
Allou, 231.
Almansor, 416.
Almos, 56.
Alost, 251.
Alphandéry (P.), 124, 145.
Alphonse (Dom), 416.
Alsace, 457, 480.
Alsemberg (Brabant), 174.
Alta Silva (Johannis de), 419.
Altino, 527.
Alype, 368, 369.
Ambarvales, 347.
Amenthi, 128.
Ame arrachée au diable, 38.
Ames du Purgatoire (apparition des), 45 à 50.
Amide, 296.
Amiénois, 242.
Amiens, 177, 244, 383, 473, 474, 476, 478, 482, 495, 503, 509, 510, 523, 524.
Ammien Marcellin, 6, 296.
Ammon, 63.
Ammon (abbé), 337.
Amorgos, 337, 339.
Ampère (J.-J.), 143, 146, 475.
Amphiaraüs, 9.
Amphiloque, 9.
Amphion, 448.
Amy le Cordelier, 365.
Anastase de Rome, 237.
Anatolie, 486.
Anchise, 378.
Ancône, 504.
André de Paris, év. d'Arras, 490.
Andrieu, 171.
Anet, 514, 515.
Angers, 467, 468.
Angleterre, 269, 476, 522.
Angoulême, 194, 246, 275, 522.
Anguillara (Marie), 157.
Anisy, 26.
Anjou, 482.
Annales de Saint-Bertin, 144.
Anne-Catherine Emmerich. Voir Emmerich.
Annecy, 179.
Anquetil-Duperron, 114, 115, 140.

Anselius le Scholastique, 151.
Anselme, év. de Laon,,501.
Antioche, 452, 453.
Antiope, 448.
Antium, 398.
Antoine, 361.
Antylle, 131, 133.
Anubis, 128.
Anwairi Souhaili, 417.
Aoste, 474.
Apparition des âmes du purgatoire, 45 à 50.
Apparition des eaux (miracle de l'), 327 à 357.
id. et rite baptismal, 349 à 353.
Aphaca, 354.
Aphrodisias, 355.
Apocalypse, 160.
Apocalypse d'Abraham, 123.
Apocalypse de Paul, 125, 126, 133.
Apocalypse de Pierre, 125, 126.
Apocalypse de la Vierge, 125.
Apolline (Fontaine), 398.
Apollo, 346.
Apollon, 361, 448.
Apollon Pythien, 402.
Apone (Fontaine d'), 364.
Aquila, 516.
Arabes, 114, 416, 522.
Arabie, 319.
Arbois, 169.
Arcadie, 446.
Archipel, 337, 338.
Arcis-sur-Aube, 252, 262, 522.
Ardaburius, 452.
Arda-Viraf, 115, 142.
Ardennes, 521.
Ardiée, 145.
Aréopagitique (Cycle), 241.
Arès, 401.
Argos, 346.
Ariège, 390.
Ariens, 301.
Arinisde, 469, 470, 471, 472.
Aristandre de Telmissos, 448.
Aristarque, 290.
Aristodème, 8.
Aristophon, 8.
Arles, 222, 328, 329, 330, 523.
Arles-sur-Tech, 328, 330, 331, 332, 334, 335, 336, 349, 355.
Arménie, 269, 522.
Armingaud, 487.
Arnac, 483.
Arnaville, 178.
Arnéios, 346.
Arno (fleuve), 265.
Arnoul de Flandre, 477. 478, 484.
Arnulphe, 328, 329, 330, 332.
Arpajon, 527.
Arquès, 439.
Arras, 454, 488, 489, 491, 492, 493.
Arrien, 355.
Ars, 515.
Arsène, 388.
Artémidore, 5, 13, 33.

Artési (M. d'), 245.
Artois, 479, 524.
Arthur (Roi), 237.
Aruntas, 28, 30.
Ascension d'Isaïe, 142.
Ascension de Mahomet, 140.
Asclépios, 29.
Ascoli, 523.
Asie Mineure, 110.
Assassins, 114, 115.
Astorius, 9.
Astrampsychus, 403.
Astypage, 8, 56, 60.
Atalongus, 43.
Athamas, 341.
Athanase, 322, 388.
Athelstan, 477.
Athena Poliouchos, 8.
Athéné, 401.
Athènes, 241, 446, 447, 522.
Athénodore, 38.
Attalia, 400, 401.
Attente de trois jours (l') dans les voyages de l'au-delà, 134.
Attique, 342.
Atys, 65, 110.
Aubervilliers, 174.
Aubigné (Agrippa d'), 186.
Audalde, 469.
Audiat (L.), 204.
Audrade, 147, 148.
Aufargis, 250.
Auguste, 250.
Auguste, 9.
Augustes Moeres, 401.
Aulu-Gelle, 400.
Auto-glorification des SS., 40 à 45.
Autò-prémonitions de mort, 67 à 73.
Autriche, 390.
Autun, 454, 512, 527.
Auvergne, 441, 457.
Auxerre, 248, 269, 385, 475, 511.
Auxerre (Concile d'), 375.
Avogrado (Sᵉ Cécile-Marguerite), 47.
Avallène, 200.
Avenay (monast. d'), 304.
Aviranus, 247.
Avitien, 479.
Avrilly, 270, 522.
Azan, 380.
Azoth, 96.
Babut (E.-Ch.), 132.
Babylone, 447.
Babylonie, 130.
Badel (E.), 252, 506, 516.
Bacchus, 342, 357.
Bacis, 448.
Bacot, 378.
Baderot (A.), 161.
Baethgen, 418.
Bagatta (J.-B.), 41, 53, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 62, 63, 127, 128, 230, 231, 240, 241, 242, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 254, 256, 257, 258, 259, 262, 264, 267, 269, 270, 275, 276, 277, 282, 283, 289, 290, 294, 295, 301, 303, 304, 305.

Bagnères-de-Luchon, 253.
Bagneux, 174.
Bagreef-Speransky (Mme E. de), 51.
Bahman Yachte, 114.
Baillet, 240, 241, 242, 244, 274, 277, 319, 320, 322, 323, 332, 501.
Baix (F.), 476.
Baldo, 417.
Ball (B.), 22.
Ballerini, 352.
Baluze, 330, 371, 377, 465.
Bang de Vhistape, 114.
Barailon, 263.
Barates, 74.
Barbier de Montault (Mgr), 254, 313.
Barbouville, 177.
Barcelone (Concile de), 375, 380.
Bari, 485, 486.
Baring-Gould, 65, 423, 428.
Baronius, 79, 319, 336.
Barrère, 262, 472.
Barroux (Le), 182.
Barthélemy (A.), 115, 130, 131, 140, 141, 142.
Basile de Syracuse, 294.
Basilisque, 72.
Basset (R.), 124, 416.
Bassigny, 250, 276, 522.
Bassoutos, 75.
Bath, 385, 386.
Bath-Kol, 366.
Baudoin Ier, 62, 493, 494, 497, 498, 499, 500.
Baudot (Dom), 59.
Baudry, 455.
Baugeois, 390.
Baurains (Pierre de), 504.
Baux Ste Croix, 318.
Bayeux, 171, 250, 467, 479, 480, 488, 526.
Bayon (canton de), 177.
Bayonne, 524.
Bayonne (Hyac.), 158.
Béatrix, 103.
Beaufort, 497.
Beauvais, 240, 241, 242, 274, 524, 525.
Beauvaisis, 248, 249, 265, 476.
Beauvois (E.), 62.
Bec Helluin (abbaye du), 272.
Becker (B.), 101.
Bède, 147, 266, 307. Voir Vénérable Bède à l'index des SS.
Bédier (J.), 200, 204.
Bedin (A.), 126.
Bellamy (Dr), 22.
Belgique, 275, 376, 489.
Belley, 515.
Belon (Pierre), 16.
Bénédicte de Brescia, 49.
Bénévent (Irlande), 257, 463, 522.
Benfey, 415.
Benjamin, 293.
Benoît XIII, 286.
Benoît XIV, 188, 219.
Benoît (Dom), 306.
Berchorius, 349.

Berclau, 490, 491.
Bérenger, abbé de Corbie, 476.
Bérenger-Féraud, 95, 96, 352.
Bergmann (Bx), 423.
Bergues, 492.
Bernard (E.), 236.
Bernardine de la Croix, 49.
Bernidge, 390.
Bernold, 147.
Bernon, 475.
Bernoville (Hermet de), 265.
Béroé, 138.
Berry, 501, 523, 526.
Bert (Philippe de), 503.
Berthoud, 122.
Bertrandi, 200.
Besançon, 98, 184, 244, 250, 251, 521, 523.
Besson (M.), 43, 179.
Beth-Gélert, 429, 430.
Bethléem, 108.
Béthune, 206.
Beuvraignes, 503.
Bèze, 473.
Béziers, 246, 473, 521.
Bhiksus, 413.
Bibliomancie, du v^e^ à la fin du ix^e^ siècle, 366 à 381.
Bibliomancie, du x^e^ au xiv^e^, 381 à 390.
Bibliomancie et élection des évêques, 375.
Bidpaï, 412, 416, 418, 419.
Bigot (L.), 252.
Bilsen, 98.
Bingley, 429.
Birmanie, 83.
Bismarck, 390.
Bithreman, 315.
Bizouard, 22.
Blanche de Castille, 498.
Blandigny, 477.
Bletterans, 183.
Blandecques, 489.
Blochet (E.), 131, 133, 134, 140, 152.
Bodmin, 493.
Boerschmann, 311.
Bohémond, 487.
Boileau, 476.
Boissonnade, 418.
Bologne, 294, 526.
Bonaventure (P.), 419.
Bonaventure de Saint Amable, 262.
Bondois (M.), 460, 461, 466.
Boniface, 142, 147.
Boniface VIII, 285.
Boniface d'Asti, 95.
Bonnault d'Houët, 206.
Bonnelie, 483.
Boothès, 342.
Bordeaux, 292, 485.
Bosquet (A.), 249, 250.
Bouche (H.), 505.
Bouché-Leclercq, 5, 6, 110, 111, 255, 364, 399, 400, 401.
Boucher, 344.
Bouchet (Ch.), 38, 95, 213.
Bouchez, 472.
Boud, 416.
Bougaud (abbé), 512.

Bouillet (A.), et L. Servières, 200, 472.
Bouillon (R. P. Fr.), 112.
Boulogne, 177, 389, 487, 488.
Bouquet (Dom), 148, 271.
Bourbonnais, 341, 345, 390.
Bourges, 451, 524.
Bourgogne, 179, 473, 511.
Bouthellier (Victor), 510.
Bouverat (Pierre), 172.
Brabant, 174, 484, 525.
Brachion, 308.
Brân (Tête de), 255.
Brandan, 151.
Brantôme, 507.
Brauth, 197.
Brauzio, 230, 254, 256, 258.
Bray (pays de), 444.
Bréhier (E.), 7.
Brémond (H.), 18.
Brenot, 189, 190, 191.
Brescia, 250.
Bresse, 179, 184, 438.
Brest, 524.
Bretagne, 213, 214, 377, 440, 467, 468.
Breteuil, 478.
Breuil (prieuré du), 506.
Brewer (E. C.), 37, 65, 108, 127, 259, 261, 264, 265, 274, 275, 282, 390, 408.
Briand (Abbé), 45, 469.
Brierre de Boismont, 3, 18, 24, 161.
Brizeux, 285.
Brocchi, 265.
Brockhaus, 415.
Bruges, 489.
Brugman (Jean), 157.
Brunet, 126, 127, 419.
Brunon, 385.
Brutus, 9, 361.
Bruxelles, 510.
Bucentaure, 487.
Buchon (Max), 322.
Buddha, 413.
Bueil, 508.
Bugey, 179, 438.
Bulgarie, 286, 287.
Burchard, 147.
Burgt, 28.
Burigny, 5.
Buxy, 169.
Buzançais, 501.
Buzy (Meuse), 178.
Byblos, 354.
Bythinie, 355.
Byzance, 486.
Cabrol (Dom), 126, 452.
Cadic (F.), 267.
Caen, 383.
Caestre (Nord), 175.
Cahier (Ch.), 197, 198, 202, 219, 223, 224, 228, 229, 231, 232, 240, 241, 242, 244, 245, 247-252, 254, 256-259, 261, 262, 264-67, 269, 270, 275-77, 282, 320.
Cahors, 156, 471, 523.
Cajetan, 405.
Calémère, 315.
Calilah et Dimnah, 415, 416, 419.
Callixte II, 199, 203.

Callaway (Dr), 51, 119, 120.
Calmet (Dom), 38, 39, 40, 52, 66, 76, 83, 96, 99, 162, 271, 286, 375, 408, 466, 482.
Calvaire, 108.
Calvez, 150.
Calvin, 172.
Calzada, 201.
Camaldule, 82.
Camargue, 507.
Cambodge, 423.
Cambrai, 173, 382, 476.
Campagnac (J.), 527.
Camusat, 266.
Canaques, 445.
Cancelliert, 144.
Candes, 450.
Canicule, 342, 346.
Canonicus (Alb.), 487.
Canterbury, 26, 376, 382, 383.
Capeccelatro (A.), 76, 87.
Capelle (Abbaye de), 487.
Capgrave, 112.
Capitole, 284.
Capitulaire, 377, 404.
Caracale, 388.
Caraïbes, 23.
Caravansérail, 340.
Carcassonne, 293.
Cardan, 16.
Cardes, 501.
Carentan, 262.
Carhaix, 229.
Carlisle, 429.
Carloman, 377.
Carmes, 85.
Carmoly, 418.
Carnéade, 400.
Carpentras, 182.
Carrépuits, 503.
Cart (L.), 321.
Carthage, 136.
Carthagènes, 364.
Carton (Jean), 504.
Casar de Zacharie, 315.
Cassien, 452.
Cassiodore, 349.
Cassius, 9.
Castelnaudary, 390.
Castiglione, 516.
Castren, 119.
Castres, 469.
Castres-en-Cambrésis, 173.
Catacombe des Capucins à Palerme, 290.
Catacombes, 160.
Catalogne, 482.
Catane, 516.
Catherine (Djebel), 320.
Catherine de Bourbon, 507.
Catherine Emmerich, voir : Emmerich.
Catherine Labouré, 86.
Catherine de Médicis, 51, 507.
Caton, 6.
Catwg le Sage, 426.
Caumartin (M. de), 509, 510.
Caumont (de), 202.
Cawadias, 29.
Cène, 498.
Cédébrat, 349.
Cedrenus, 376.
Celano, 516.

Celerinus, 10.
Célestins du Mt Majello, 79.
Célinie, 53.
Centule, 477, 479.
Cepari, 102, 294.
Céphalophores (SS.), 219, à 282.
Céphalophores et fils de S. Benoît, 271 à 279.
Céphalophorie de S. Denis. Première version de ce miracle, 234 à 239.
— en Suisse et en Italie, 241 à 243.
— et christianisation de vieux cultes naturalistes, 258 à 270.
— et culte des bois, 266 à 268.
— et cycle aréopagitique, 241 à 244.
— et fontaines christianisées, 260 à 266.
— et montagnes christianisées, 258 à 259.
— et pierres christianisées, 259-260.
— origine littéraire, 223-224.
— origine iconographique, 222 à 234.
— origine rituelle, 220 à 222.
Céphalophories synchroniques, 270-271.
Cerediglon, 65.
Cérès, 341, 347.
Certeux, 223.
César, 361.
Césaire ou César d'Heisterbach, 47, 99, 103, 112, 154, 200.
Chabaneau, 393, 398, 401, 402, 403, 408.
Chahvd, 445.
Chalaronne, 435.
Chalcédoine, 459.
Chaldéens, 284.
Chalons-sur-Marne, 498.
Chamard (Dom), 456.
Chambers and Jones, 418.
Chambéry, 179.
Chambon, 263.
Champagny (De), 254.
Chandelle d'Arras (Ste), 488.
Chandelle de Bruges (Ste), 489.
Chansons de pèlerinage, 207.
Chantelou (Dom), 273.
Chapelet des Sept Allégresses, 85.
Chapelet des Sept Douleurs, 85.
Chapuis de Touraine (G.), 422.
Chapelle (Ste), 507.
Chapperon, 179.
Charencey (A. de), 56.
Charibert, 374.
Charlemagne, 38, 142, 143, 145, 147, 199, 377, 381, 404, 465, 472.
Charles (Duc), 511.
Charles Ier, 366.

Charles VIII, 503.
Charles le Chauve, 147, 148, 302, 455.
Charles le Gros, 148.
Charles Martel, 149.
Charles Quint, 389.
Charlevoix, 73.
Charlotte de la Résurrection, 47.
Charon de Lampsaque, 8.
Charonium, 110.
Chartres, 240, 267, 270, 275, 454, 514, 522, 527.
Charroux, 272.
Chartres (Synode de), 389.
Châtres, 522, 527.
Chatelain, 348.
Chatelard, 432.
Châteaudun, 453.
Châtillon - sur - Chalaronne, 432, 434, 436.
Châtillon-sur-Cluses, 180.
Châtillon-sur-Seine, 205.
Chauvin (V.), 419, 422.
Chavannes (E.), 414.
Chenu (Abbé H.-G.), 171.
Cherbourg, 522.
Chérubin (P.), 172.
Chevalier (U.), 98, 112, 152.
Chien mis à mort par son maître pour une faute qu'il n'a pas commise. Versions orientales, 412 à 420. Traductions françaises, 420 à 422.
Chifflet (P.-F.), 98, 169.
Child, 206.
Chilpéric, 77, 145, 374.
Chiusi, 502.
Chimalman, 62.
Chine, 61, 310, 312.
Chorier, 353.
Chosroès, 376.
Chramme, 372, 373.
Christin, 306.
Chrodegand, 457, 458.
Chypre, 451.
Ciampi, 512.
Cianciub, 57.
Ciboire (St), 498.
Cicéron, 5, 6, 9, 25, 57, 59, 346, 399, 400.
Cimon, 446.
Cierges d'Arras (Saints), 488.
Cime d'Or (Couvent de la), 311.
Citbaltonac, 62.
Claude de Sainctes, 316.
Claude le Gothique, 363.
Claude de Turin, 460.
Claudien, 361.
Clément, 129.
Clément d'Alexandrie, 131.
Clément Brentano, 160.
Cléodème, 131.
Cléonyme, 9.
Clermont, 456.
Clermont (Cte de), 302.
Clichy, 411.
Clodius Albin, 363.
Clotaire Ier, 372.
Clovis, 379, 380.
Clovis II, 302.
Clou (St), 482.

Cluny, 199, 304.
Clymène, 299.
Commode, 59.
Comnène (Alexis), 487.
Codex Bezae, 391.
Codex Sangermanensis, 391.
Coenopoli, 353.
Coens (M.), 143.
Coïmbre, 506.
Colgan, 112, 267.
Collenet, 332.
Collin de Plancy, 504.
Cologne, 78, 254, 382, 480.
Colombie britannique, 119.
Colosses, 403.
Comines, 242, 251, 264.
Comparetti (Domenico), 422.
Compiègne, 271.
Compostelle (S. Jacques de), 198 à 210.
Condé, 507.
Condroz, 476.
Conon, 346.
Conques, 200, 293, 469, 471, 472.
Conserans, 314.
Consorce, 67.
Constance, 302.
Constant, 308.
Constantin, 466.
Constantin V, 459.
Constantin Porphyrogénète, 388.
Constantinople, 30, 388, 450, 459, 464.
Constantinople (Pillage de), 493 à 500.
Contarini (Enrico), 486.
Convoyon, 468.
Coptes, 376.
Coran, 133.
Corbeil, 439.
Corbeny, 508.
Corbie, 473.
Corbion, 454.
Corblet (Abbé), 65, 143, 177, 185, 216, 240-242, 244, 250, 251, 254, 257, 259, 262, 264, 267, 269, 275, 352-53, 384, 439, 440, 474, 476, 478-79, 482, 504, 510, 519.
Corcyre, 16.
Corder, 257, 275.
Cordes (Tarn), 391, 400.
Corfou, 290, 493.
Corneille (Thomas), 244.
Corner (F.), 487.
Cornouaille armoricaine, 523.
Cornouailles, 372, 493.
Corofmandel, 298.
Cosaques, 301.
Cothe (G.), 419.
Cotta, 408.
Couchoud (P.-L.), 530-32.
Coulombs (Abbaye de), 272.
Coulon, 208.
Courville (Eure-et-Loir), 205.
Cousin (Jean), 251.
Courtrai, 489.
Coutances, 316, 467.
Coze (P.), 74.
Crantz, 118, 119.
Crastre, 328, 330, 331, 335.

Cressonsac, 503.
Crésus, 65.
Creuse, 265.
Creuzer, 129.
Criton, 71, 72.
Croix (Vraie), 507.
Cronos, 402.
Crosnier, 512.
Croyland, 455.
Cruvellier (J.) et Andrieu (A.), 172.
Cuiseaux, 189, 190, 191.
Cumes, 439.
Curma, 132, 133.
Cybèle, 110, 111.
Cylart, 429, 431.
Cyrille de Jérusalem, 72.
Cyrus, 8, 60.
Czarnowski, 151.
Dagobert, 38.
Dahomey, 401.
Dalmare de Sercy, 495.
Damascius, 8, 110, 111.
Dambéa (lac), 310.
Dandulus, 486.
Danemark, 78.
Daniel, 7, 96, 370.
Danois, 475.
Dante, 150. 161.
Daranatz (J.-B.), 207.
Dardilly, 515.
Daremberg et Saglio, 346, 347.
Darmesteter, 133, 445.
Dauphiné, 269.
David, 60, 125, 375, 481.
David Sahib, 419.
Debreyne (P.), 22.
Decorde (Abbé), 228.
Defrasse-Lechat, 29.
Deguerrois (P.), 253.
Delage (Yves), 92.
Delassus (J.), 22.
Delehaye (H.), 29, 30, 32, 54, 58, 59, 230, 268-69, 313, 340, 452, 480.
Delphes, 446, 447.
Delepierre (O.), 134, 144, 149, 152, 160.
Delogne (Th.), 175.
Denis d'Halicarnasse, 284.
Denis le Chartreux, 405.
Denys de Syracuse, 59.
Denain (Abbaye de), 276.
Deonna (M.-W.), 237, 255, 256.
Depery (Mgr), 247, 349.
Depping, 216.
Derembourg, 417.
Derg (Ile de), 111.
Descartes, 411.
Des Essarts (Matthieu), 318.
Desnoyers (Abbé), 203 292.
Des Porcelets de Maillane, 508.
Desvres, 489.
Deubner (L.), 29, 30, 32.
Deusdona, Lunisson et Théodore, 461, 466.
Deux Amants (Prieuré des), 285.
Deux Jumeaux (Monast. des), 171.
Dévasarman. 414.

Deville (E.), 205, 206.
Dévotions nouvelles suggérées par songes et visions, 84 à 87.
Dey (A.), 114.
Dharma, 128.
Dhorme (P.), 130.
Dickman (A.-J.), 14, 365.
Diderot et d'Alembert, 408.
Dieterlen (H.), 75.
Diez (Von), 418.
Di Giunta, 418.
Digot (Aug.), 252.
Digne, 171.
Dijon, 185, 187.
Dinan, 467.
Dinet, 265.
Dinkart, 115.
Dinos, 355.
Dinostrate, 45.
Diocène, 296.
Dioclétien, 422, 525.
Diogène, empereur, 380.
Diogène Laerce, 5, 361.
Dionis, 94.
Dirheimer, 160.
Disraëli, 366.
Disentis, 253, 277, 526.
Disertines, 342.
Divination par l'eau montante, 354 à 357.
Dixmont, 169.
Doane (W.-T.), 126.
Dodwell, 337.
Dogdo, 56.
Dôle, 183, 184, 467.
Dol en Bretagne, 173.
Dolopathos, 412, 419.
Dombes, 440, 441, 443.
Dombré, 486.
Domitien, 400.
Doni, 418, 419.
Doré, 312.
Douai, 489.
Doubs, 183, 458.
Dozon, 287.
Douhet, 78, 113.
Drach, 57.
Dreves (P.), 200.
Drithelme, 140, 141.
Drival (Van), 493.
Drochon, 174, 188, 189, 212.
Drogon, 476.
Drogues hallucinatoires, 113.
Dubois (Abbé), 415.
Dubreuil, 499.
Du Broc de Segange (L.), 170.
Du Cange, 359, 405, 408, 465.
Duchartre (L.) et Saulnier (R.), 209.
Du Chesne (A.), 144.
Duchesne (L.), 211, 240, 243-44, 246-47, 251, 295, 319, 340, 484.
Dufourcq, 254, 349.
Duine, 65, 82, 267, 440, 454, 477, 478, 493.
Dulaure (J.-A.), 259.
Du Méril (Edelestand), 151, 206, 417.
Dupuis, 223.
Durant de Bridon, 46.
Du Resnel, 361, 364, 370.

372, 376-77, 380, 383, 385-86, 406-408.
Dusan (Bruno), 393, 398, 408.
Du Saussay, 246.
Dusautour, 31.
Duses, 21.
Duval (L.), 263, 483.
Eadburga, 141.
Eastrick, 417.
Eau montante (Miracle de l'), 354.
Ebbon, 147.
Ebert (A.), 133, 141, 142, 147, 148, 151.
Echard, 431.
Echu, 152.
Ecos, 525.
Ecosse, 439, 444, 525.
Edan, 344.
Edbald, 26.
Eden, 124.
Eges, 448.
Eginhard, 461, 465, 466, 519.
Egmont, 276.
Egypte, 63, 127, 129, 134, 306, 448, 493.
Egyptiens, 284, 451.
El Bokhari, 140.
Electus, 477.
Eléens, 290.
Eleuthéropolis, 315.
Elie, 105.
Elien, 447-48.
Elisabeth, 383.
Elisabeth de Reute, 47.
Elven, 297.
Ely (mon. d'), 473.
Embrun, 353.
Emèse, 460.
Emiliane (Gabriel d'), 187, 188.
Emmerich (Anne-Catherine), 49, 88, 105, 159.
Encyclopédie (Grande), 389.
Enée, 130, 448.
Enéide, 361, 364, 365, 367, 404.
Engelbrecht, 160.
Ennius, 6.
Enoch, 125.
Envol de l'âme (Thème de l'), 127, 128.
Ephèse, 213.
Ephore, 9.
Epicharme, 9.
Epidaure, 29.
Epinal, 511.
Epinouville, 454.
Epiphane, 124.
Epiphanie, 353.
Erchembault, 477.
Er l'Arménien, 122, 130, 133, 145.
Erigone, 342.
Erinnies, 24.
Eschaw (Abbaye d'), 272.
Eschine, 361.
Escobar (Marie), 159.
Esculape, 29.
Esdras, 390.
Esmein (A.), 195, 196, 216, 217.
Espagne, 178, 510, 527.
Etampes, 216.

Etienne, pape, 335.
Etienne de Bourbon, 432, 433, 435, 436, 437, 443, 444.
Etienne de Liége, 483.
Etna, 516.
Etreuil (mon. d'), 278.
Etrurie, 284, 294.
Euchaïte, 30.
Eucrate, 131.
Eugène IV, pape, 52.
Eunuque de la reine de Candace, 96.
Euphrone, 485.
Euphrosyne, 402.
Euripide, 299, 360.
Eusèbe de Crémone, 72.
Eusébie, 308.
Eustache III, 62.
Evagre le Scholastique, 139, 452.
Evod, 168.
Evreux, 250, 316, 317, 318, 475, 479.
Excommuniés qui sortent de leurs tombeaux, 39-40.
Eynsham, 144, 153.
Fabriano, 481, 504.
Fabricius, 129, 367, 393.
Faillon, 72.
Falconer (F.), 418.
Falkland (Lord), 366.
Farez (Dr P.), 18.
Farrare (duc de), 505.
Fassil, 310.
Fauquembergue, 489.
Faust, 154, 237.
Fausline, 80.
Faustus, 14.
Faverney (Doubs), 183.
Fawtier, 53, 323.
Fécamp (Abbaye de), 272.
Feige, 181.
Félice (Ph. de), 111, 112, 125.
Fernier (J.-C.), 169.
Figeac, 200, 469.
Finnois, 343.
Firenzuola, 418, 419.
Fisquet, 148.
Flammarion, 37.
Flaminius (cirque), 347.
Flandre, 477, 491, 492, 524.
Fleurbaix, 489.
Fleury, 349, 381, 407.
Fleury-sur-Loire (abbaye de), 455, 514.
Flodoard, 26, 27, 43, 44, 54, 147, 149, 197, 198, 250, 256, 301, 304, 305, 313, 455, 467, 469.
Florence, 293, 332, 525.
Florida Cevoli, 48.
Fodéré (P.), 334.
Folquin, 458.
Fontaine de Rome, 336.
Fontenay-le-Comte, 365.
Fontenelle (Abbaye de), 197, 478.
Fontsange (Fontaine de), 264.
Forgeais (A.), 202, 203, 205.
Fortunat, 129, 234, 318, 379.
Fortune (La), 399, 400.
Fortunée (Ile), 151.
Fougères, 440.
Fouilloy, 476.

Foulque, abbé de Centule, 477.
Fournes (dioc. de Cambray), 173.
Fournier (Dom), 511.
Franche-Comté, 183, 184, 321, 334, 475, 500.
Françoise du St-Sacrement, 49.
Francon, 473, 474.
Franklin (A.), 500.
Frawen-Munster (Abbaye de), 277.
Fraysse (C.), 390.
Frazer (J.-G.), 29, 136.
Frédégonde, 375.
Frémainville (S.-et-O.), 261.
Fréminville, 297.
Fret, 515.
Freysingue, 197.
Fribourg, 179.
Fuite du couvent (Thème de la), 102 à 105.
Fulcoald, 456, 457.
Furies, 25, 347.
Furrinalia, 345, 346, 347, 356.
Fustel de Coulanges, 38.
Gabienus, 255.
Gaidoz (H.), 201, 206.
Gaillard, 408.
Galice, 199.
Galland et Cardonne, 419.
Galles (Pays de), 428, 429.
Galles (Prince de), 430.
Gally, 484.
Gamaliel, 41, 42.
Gand, 275, 477, 484, 516, 524.
Gandini (L.-A.), 505.
Ganelon, 441.
Gannal, 291-293, 296, 298, 300.
Gannat, 231, 278, 526.
Ganszyniec (R.), 359, 364, 365, 409.
Gap, 247, 522.
Gargan, 191.
Garmann, 285, 286, 291, 293, 297, 299.
Garnier, 311.
Garnier de Trainel, 498.
Garonne, 471.
Garro, 95.
Gascogne, 253, 471.
Gauckler, 346, 347.
Gaultier du Mottay, 229.
Gauthier (A.), 6, 29.
Gautier de Douai, 501.
Gautier (Messire René), 17.
Gay (J.), 152.
Gayangos (Pascual de), 416.
Gélase, 367, 393, 403, 404.
Gellert, 428, 429, 431, 437.
Gellon, 473.
Gelmirez (Diego), 199.
Gelpke (Dr E.), 44, 99, 222, 253, 266, 506.
Genève, 179, 186.
Georgi (P.), 129.
Gerlac (Jean), 157.
Gérold, 147.
Gerson, 157, 162.

Gertrude de S. Dominique, 49.
Gervais, 38.
Gervais (Abbé), 64.
Gesso, 265.
Ghesquière (P.), 227, 242, 478.
Gigny, 475.
Gilles (E.), 450.
Giraldus Cambrensis, 152.
Girard (P.), 29.
Gison, 468.
Guilini, 231.
Glotz, 355.
Goa, 298.
Gobat, 310.
Godefroi de Bouillon, 62.
Goedeke (M.), 419.
Golindouche, 139.
Golubinski, 530.
Gondard (J.), 32.
Gondolfe, 383.
Gonfreville l'Archer, 439.
Gontram ou Gontran, 77, 146, 373-74.
Görres, 22, 35, 47, 49, 50, 99-102.
Gorze, 457.
Gotescalc, 198, 199.
Gouchtaspe, 114, 115.
Goulart (Simon), 300.
Goût (R.), 59, 69.
Grand, 250, 264.
Grande Bretagne, 521.
Grand Esprit, 73.
Grandmont, 276.
Graouilli de Metz, 348.
Gravelines, 175.
Gray, 510-511.
Graye, 190.
Grégoire de Tours, 25, 30, 31, 33, 43, 55, 64, 77, 80, 138, 146, 193-96, 198, 221, 234, 238, 263, 302, 307, 314, 349, 350, 351, 353, 372, 375, 379, 380, 451, 453, 485.
Grégoire IV, 332.
Grégoire VII, 149, 161, 304.
Grégoire X, 304.
Grégoire XI, 157.
Grégoire XVI, 309.
Grégoire de Byzance, 293.
Grégoire le Grand, 13, 37, 64, 133, 145, 289, 348, 450.
Grégoire Pharonite, 293.
Grenoble, 182.
Greslain, 82.
Grimouard de Saint-Laurent, 229.
Grisons, 253, 526.
Grobel, 179-180.
Groenlandais, 119.
Grossus, 85.
Guanches, 291.
Guénébault (L.-J.), 230, 231, 241, 243, 249, 254, 257, 259, 267, 269, 275.
Guéranger, 349.
Guérin (Mgr), 65, 69, 71, 79, 80, 81, 82, 96, 109, 156-58, 229, 230, 231, 240, 242, 245, 246, 247, 249, 251-53, 257, 260, 261, 262, 266-67,

269, 282, 292-95, 298, 299, 301, 304, 308, 309, 310, 315, 320, 458, 473, 475, 481, 501, 504, 507, 509, 511, 513-14, 519.
Gui (Bernard), 185.
Guibert de Nogent, 19, 26, 272, 381, 382.
Guidi (Ignazio), 416.
Guidon, moine, 144.
Guiette (R.), 104.
Guigue, 433-34.
Guillaume (abbé), 508.
Guillaume, 476.
Guillaume Durand, 348.
Guillaume Samucensis, 86.
Guipuzcoa, 200.
Guiraud (J.), 461.
Gumppenberg (G.), 175, 176.
Gunibolde, 439.
Gunther, 266, 495.
Guyard (S.), 114.
Gymnase, 446.
Habacuc, 96.
Hal (Belgique), 175.
Halévy (M.-A.), 124.
Halles (Meuse), 178.
Hamages (mon. d'), 276.
Hamilton (M.), 29-32.
Hamon, 174, 177-179, 183, 185, 188-89.
Hardouin, 459.
Hariulf, 148.
Harou (A.), 289.
Haute-Combe, 309.
Haute-Saône, 475.
Haute-Seille (Jean de), 419.
Hauteville, 179.
Hautecœur, 286.
Hautvillers (mon. d'), 466.
Haye, 453, 454.
Hébert (Marcel), 177, 220, 221, 224, 236, 240, 251, 252, 260, 264, 265, 282, 313.
Hébreux, 366, 404.
Hécube, 57.
Hédelin (Abbé), 22.
Hedwige, 55.
Héfélé-Leclercq, 367, 371-72, 375, 388.
Heiton, 142, 143, 145, 147.
Heisterbach (Césaire), voir : Césaire ou César d'H.
Héliogabale, 378.
Héliodore le Magicien, 99.
Hélion de Villeneuve, 95.
Héliopolis, 354.
Hellé, 341.
Hémengarde, 466.
Hémest, 382.
Hénoch, 123.
Henri III, 507.
Henri III le Noir, 149.
Henri III, roi de Castille, 297.
Henri VI, 384.
Henry (Victor), 123, 390, 413.
Henschen, 43, 224, 226, 238.
Héraclius, 376.
Herbert, 419.
Hériger de Lobes, 480.
Herluin II, 477.
Herluin de Conteville, 82.
Hermant, 250.

Hermès, 402.
Hermès Psychopompe, 130.
Hermione, 9.
Hermippe de Béryte, 9, 13.
Hérodote, 8, 56, 60, 65, 66, 72, 360, 446, 447.
Hérolt (Jean), 153.
Herscher, 403.
Hertz, 474.
Hervé, 467.
Hervieux (L.), 417.
Hésiode, 360, 447.
Hésychius, 452.
Heussen, 197.
Hiérapolis, 110, 139.
Hilaries, 110.
Hilarion-Tissot, 18[illegible].
Hildebert, 469.
Hildefonse, 351.
Hilduin, 227, 236-238, 240, 241, 268, 269, 271, 461, 463, 465, 466, 522.
Hitopadesa, 415.
Hincmar, 147, 237, 377, 455, 468.
Hindous, 128.
Hipparque, 360.
Hippone, 404.
Hohenbourg, 457.
Holdewalde, 468.
Holbach (d'), 186.
Holland (Ludwig), 418.
Hollande, 276.
Holweck, 295, 303, 304, 440.
Holywell (Flintshire), 261.
Homère, 11, 25, 57, 125, 128, 360, 361, 364, 365, 369, 406, 448.
Hongrie, 286, 500.
Honorius III, 387, 406.
Hope (R. C.), 263, 266.
Horace, 6, 151.
Horcos, rivière de Bithynie, 355.
Horus, 128.
Horstius (Grégoire), 300.
Houtin, 314.
Houtsma (Th.), et Basset (R.), 114.
Hugues, 458.
Hugues Capet, 477, 478.
Huuckler, 68, 454, 457, 480.
Huméric, 14.
Huns, 524.
Huntingdon (Ctesse de), 390.
Hure, 342.
Hurons, 74.
Hurry (J.-B.), 29.
Huy, 175.
Huysmans (J.-K.), 48, 103, 157, 158.
Hypathie, 10.
Iary Danis, 417.
Icaria, 480.
Icarios, 341, 342.
Ida, Ctesse de Boulogne, 62.
Ignace (P.), 439.
Ile de France, 248.
Iliade, 5, 360, 367, 404.
Imbert, 426.
Imbert-Gourbeyre (Dr), 46, 47-49.
Imhotep, 29.
Imram, 151.

Incorruptibilité des corps saints, comme signe de sainteté, 283 à 324.
— conservation due à l'air, 289 à 291.
— conservation due au genre de vie, 296 à 299.
— conservation due au genre de mort, 299 à 301.
— conservation due au terrain, 291 à 295.
— et canonisation, 306 à 312.
— dans l'église russe, 529 à 532.
— et embaumement, 302 à 306.
— et récits légendaires, 313 à 324.
— opinions des savants catholiques, 288-289.
— opinion populaire, 284-285.
Incubation, 28.
Incubes, 20.
Inde, 129, 412, 445.
Indes, 298.
Indiens, 73.
Indiens Ojibways, 118.
Indous, 355.
Infessura, 284.
Ingellard, 479.
innocent II, 86.
Innocent VIII, 284, 285, 307.
Inscription d'Attalia, 401, 402.
— de Colosses, 403.
Invitation à construire (Thème de l'), 82-84.
— à écrire (Thème de l'), 80-81.
— au voyage (Thème de l'), 84.
— aux dévotions nouvelles (Thème de l'), 84-87.
Iran, 134.
Irlande, 257, 259, 274.
Iroquois, 74.
Iruntarinia, 28.
Isaac, 53, 293.
Isaïe, 60, 124, 364, 372.
Ishtar, 130.
Isidore, 8.
Isis, 29.
Ismaël, 53.
Israël, 391.
Israélites, 405.
Istar, 122.
Italie, 253, 485, 522.
Ized Atar, 130.
Jacob, 82, 136, 209, 293.
Jacobites, 376.
Jacobs (J.), 426, 431.
Jacobsen (J.-P.), 132, 133.
Jacques, solitaire, 452.
Jacques de Bombes, 330.
Jamblique, 5.
James (M.-Rh.), 125, 126, 127.
Janicule, 449.
Janoff, 301.
Janvier, 369.

Jatakas, 414.
Jaucourt (Chev. de), 389, 390, 408.
Javal, 331.
Javoux, 525.
Jean de Capoue, 417.
Jean de Salisbury, 13.
Jean de Jaucourt, 503.
Jean de Jérusalem, 41, 42.
Jean l'Humble, 290.
Jeanne de Jésus-Marie, 49.
Jeanton (G.), 438, 440.
Jebi Ug, 117.
Jéhovah, 6, 405.
Jellineck (A.), 124.
Jenkins (D.-E.), 431.
Jérémie, 79, 390.
Jérôme, 452.
Jersey, 275, 524.
Jérusalem, 199, 290, 452, 500.
Jési, 504.
Joann Iperii, 387.
Joasaph, 529.
Joël (rabbi), 416-417.
Jolimont (de), 285.
Jones (E.), 429, 430, 431.
Jonas, le prophète, 197, 394.
Jonas, 377.
Jordan, 353.
Josaphat (mon. de), 275.
Joseph, 7.
Josué ben Lévi, 124.
Jouilleton, 263.
Jubinal (A.), 151.
Judas, 405.
Judas Macchabée, 79.
Judée, 293.
Jussano (Dr), 333.
Julien, 252.
Julien Constantin, 465.
Julien l'Apostat, 524.
Julienne (Princesse), 530.
Jullien (R. P.), 321.
Jumièges (abbaye de), 272.
Junon, 290, 399.
Jura, 475.
Kaibel, 402, 403.
Kalilah et Dimnah, voir : Calilah.
Kamtschadales, 51.
Kandjour, 413, 423.
Kathasaritsagara, 415.
Keating, 118.
Keller (H.-A.), 420.
Kellner, 340, 345.
Kerval (L. de), 97.
Kellart, 431. Voir aussi Cellert.
Kicou-hou-chan, 312.
Kiev, 486, 530.
King-Ti-Ts'ang, 312.
Kirsch (J.-P.), 128.
Kjellman (H.), 213.
Klapper (J.), 103.
Knust, 321, 319.
Kremlin, 531.
Kumi (Marie-Josèphe), 159.
Kunophontis, 346.
Kurdes, 74.
Kurth (Godefroi), 236.
Kythniotes, 286.
Labbe, 367, 371-72, 375, 381, 393.
La Bèbre, 453.

Labitte (Ch.), 133, 141, 147, 154.
La Borderie (de), 55, 84, 150.
Labourasse (H.), 178.
La Bouvaque, 259, 439, 525.
La Briolle (P. de), 25.
Lacarrière (C.), 156.
Lacédémoniens, 290, 446.
La Celle-les-Troyes (abb. de), 276.
La Celle-Roubaud (Chartreuse de), 292.
La Celle Saint-Avant, 340.
La Charité-sur-Loire, 514.
Lacomblet, 498.
Lacroix (P.), 5, 13, 16, 26, 33, 52.
Laffetay (J.), 467, 479, 480, 488.
Lafont (G. de), 56.
Lagny-sur-Marne, 171, 525.
Lagrange (Marquis de), 202.
Lalanne (L.), 389, 408.
Lallemque, 471.
Lampride, 59, 362, 378.
La Martinière, 195, 196.
L'Amiré (Mgr Georges), 344.
La Monnoie, 227.
Lamoureux (J.-M.), 507.
Lancereau, 415.
Landri, 382.
Lane (E.-W.), 114.
Langeac (Agnès de), 159.
Langle (M. de), 389.
Langlet (E.), 75.
Langon, 468.
Langres, 251, 276, 473, 522.
Langres (Synodes de), 185, 186.
La Noé (abbaye de), 318.
Lanois (Alexandrine), 161.
Lanzoni (Mgr), 55-58, 60-63.
Laon, 274, 382, 501.
Laonnais, 274, 526.
Laos, 423.
Lapaire (H.), 256.
Largillière, 215, 297.
Larivey ou La Rivey (Pierre), 419.
Larme (Ste), 483.
La Roncière (Ch. de), 214.
Lastour (Guy de), 483.
Lasus d'Hermione, 360.
Latzarus (B.), 110.
Launoy (Jean de), 227, 237, 319.
Laurent, 25, 263.
La Visée (M. de), 300.
Lazare, 272.
Lazare le Pauvre, 127.
L'Huillier (Abbé), 252, 260, 281.
Lea (H.-C.), 387.
Lebeuf (abbé), 232, 238, 246, 274, 283, 288, 291, 292, 295-98, 307, 385, 439.
Le Bas et Waddington, 32.
Leber, 348.
Leblanc, 225.
Le Blanc (Indre), 225, 523.
Le Blant (E.), 14, 33, 273, 519.
Le Braz, 67, 133, 154.
Lebrun, 381, 408.
Lecanu, 408.

Lechat (H.), 29.
Leclerc (Dom H.), 37, 128, 135, 271, 459.
Lecointe, 519.
Lecourbe, 334.
Lecoy de la Marche, 431, 433.
Lectoure, 525.
Léduin, 489.
Ledwin, 489.
Lefèvre (E.), 259.
Lefèvre-Pontalis, 205.
Légendes apostolicistes, 234 à 247.
Légion thébéenne, 254, 266.
Legrand d'Aussy, 111, 420, 426, 427.
Legris, 240.
Lehon (monast. de), 467.
Leib (Bernard), 486.
Lejay, 340.
Lejeune (P.), 74.
Leland, 429.
Le Loyer, 22.
Le Mans, 467.
Le Marchant (J.), 175-177.
Lemnos, 360.
Le Monchel, 259, 269.
Le Montjoux, 254.
Le Moutier (abbaye de), 276.
Lenglet-Dufresnoy, 35, 38, 47, 48, 53, 72, 79, 83, 86, 87, 98, 99, 103, 104, 127, 141, 143, 146, 148, 150, 155, 162, 286, 287, 290.
Lengogne (Vte de), 82.
Lénine, 532.
Lenormant (F.), 20.
Lens, 491.
Lentini, 505, 506.
Léon, 370.
Léon l'Isaurien, 459.
Léouzon Le Duc, 343.
Lepaige (J.), 170.
Le Puy, 198, 264, 525.
Le Rouge, 333.
Leroux de Lincy, 420.
Les Barry, 438.
Lesbos, 255, 480.
Lestelley, 180.
Lestoile, 507.
Les Verrières, 407.
Letelon, 287.
Letourmy (J.-B.), 209.
Leuconaüs (abbaye de), 477.
Leudarte, 375.
Lévêque (abbé L.), 251, 264.
Levillain (Léon), 234.
Lévy-Bruhl, 74.
Lewes, 428.
Lezoux, 475.
Liano, 333, 335, 336, 349.
Liban, 344.
Lichas, 446-447.
Lido (monast. du), 487.
Liébert, 382.
Liége, 242, 276, 289, 376, 524.
Lignon, 438.
Ligny-en-Barrois, 177.
Ligugé, 450.
Lille, 489.
Liminiüs, 43.
Limoges, 191, 198, 223, 262, 263.

Limousin, 439, 483.
Ling Roth, 28.
Lingualossa, 516.
Linos, 346.
Lipse (Juste), 175.
Lirey, 178.
Liruthard, 476.
Lisbourg, 458.
Lisieux, 205, 467.
Litanies de juillet et leurs relations avec les Neptunalia et les Furrinalia, 345 à 349.
Lithuanie, 502.
Lithuaniens, 501.
Livre d'Hénoch, 123.
Livry, 480.
Liverdun, 252, 260, 523.
Llewellyn ou Llynwellyn, 428-430.
Lobineau (Dom), 229, 257, 267, 468.
Lochner (Stephan), 158.
Lockroy, 290.
Lods (A.), 123.
Loire, 451.
Loiseleur-Deslonchamps, 420, 422.
Loisiat, 191.
Loisy (A.), 359.
Lokman, 419.
Lombardie, 525.
Lombards, 455.
Lons-le-Saunier, 334, 335, 336, 500.
Loos-lès-Lille, 173.
Loquenval, 215.
Lorette, 98.
Lorgeon, 423.
Lorraine, 482, 516.
Loskiel, 118.
Lothaire, 147-148.
Lough Derg (île de), 151-152.
Louis IX, 498, 500.
Louis XI, 503-504.
Louis l'Aveugle, 148, 149.
Louis le Débonnaire, 148, 441.
Louis le Germanique, 148.
Louis, roi d'Italie, 148.
Louise de Lorraine, 508.
Louqsor, 63.
Louvet, 265.
Luca delle Mine, 502.
Lucain, 259.
Luchon, 522.
Lucie de Narni, 505.
Lucien (prêtre), 41, 42, 72.
Lucien, 131.
Lucques, 294.
Lunisson, 464, 466.
Lusitanie, 350.
Luys de la Vega, 202.
Luzel, 154.
Lycie, 353.
Lyon, 184, 189, 372, 431, 456.
Lyonnais, 412, 438.
Mabillon, 142, 150, 186, 245, 271, 456, 468, 478.
Maboya, 23.
Macaire, archev. d'Antioche, 529.
Macédoniens, 448.
Machéronte, 460.

Macrin, 361.
Macrobe, 13, 15, 27, 128.
Madrid, 108.
Maillot (abbé), 266, 301.
Maintenay Saint-Lié, 277.
Magal (monast. de), 257, 526.
Mag-Mel, 151.
Magyars, 56.
Malacca, 298.
Malais (abbé), 229, 249.
Maldoli (Cte), 82.
Mâle (E.), 129, 142, 153, 199, 253, 262.
Malet (G.), 516.
Malebranche, 411.
Malié (Cap), 487.
Malingre, 499.
Malinowski, 120.
Mallé, 9.
Malmédy, 476.
Malmesbury (Guillaume de), 385.
Mamertine (prison), 335.
Mammée, 362.
Manannan Mac Lir, 151.
Manassès de Garlande, 384.
Mandane, 8, 60.
Mandra, 452.
Mang de Vichtaspe, 115.
Mangin, 251.
Manitous, 73.
Mansi, 459.
Manteyer (G. de), 247.
Mantiporto, 284.
Mantoue, 294.
Maoris, 51, 121.
Marc Aurèle, 527.
Marcello Staglieno, 504.
Marcellus, 378.
Marcien, 453.
Mardochée, 7.
Maréotis (Lac), 30.
Marguerite (Reine), 51.
Mariana, 297.
Marie d'Agreda, 81, 88, 97.
Marie de Clément Gras, 310.
Marie de France, 112, 152.
Marie de Saint Pierre (Sr), 69.
Marie des Lazares (abbaye de la bse), 275.
Marie Ock, 48.
Marie Villani, 48.
Marignan (A.), 31.
Marinus, 8.
Marinus (chevalier), 150.
Marinéus (L.), 201.
Marlot (H.), 169.
Marmier (Xav.), 119, 303-304.
Marmignolles, 342.
Marmoutier, 497.
Maron, 452.
Marquardt, 346.
Marrien, 136.
Marrucchi, 332, 335.
Marseille, 273.
Martène (Dom), 332. 388, 407.
Martial du Mans, 453.
Martin, 277.
Martin, abbé de Saint-Vaast, 490.
Martin de Paris, 495, 498.
Martin (A.), 209, 445.
Martin (H.), 231.

Martinique, 23.
Martorelli, 506.
Martyrs africains, 135, 139.
Maspéro, 122.
Masse, 168.
Matapan, 487.
Matarozzo, 284.
Mathias, 394.
Mathieu Paris, 112.
Mattaincourt, 510, 511.
Mattiotti (Jean), 157.
Maud, 63.
Maupertuis (abbé de), 441, 443, 483, 502, 513.
Maury (Alfred), 16, 29, 30, 54, 55, 63, 69, 111, 126, 129, 130, 225, 232, 244, 249, 251, 252, 259, 261, 366, 523.
Maximus, 450.
Mayence, 224, 245, 269.
Mazaugues, 505.
Mazdéens, 130.
Méa Yeung, 423, 425.
Médaille de l'Immaculée Conception, 86.
Médaille de S. Benoît, 86.
Méerbeke, 484.
Mégère, 25.
Meltines, 351, 352.
Melun, 171.
Memnon, 121.
Mèn, 402.
Ménage (abbé), 227.
Ménas, 30.
Menat (monast. de), 308.
Mende, 523, 525.
Mentz (Richard), 14.
Méphistophélès, 99.
Méra, 342.
Mercati, 284.
Merciens, 524.
Mercure, 128.
Mère des Dieux, 402.
Mérimée, 328, 330.
Mérolilan, 305.
Mérovée, 373, 374.
Mer Rouge, 293.
Mesnel (J.-B.), 53, 150, 250, 316, 317, 318, 319, 479, 507.
Mésopotamie, 283.
Messingham, 112.
Métaphraste, 323, 379.
Métoualis, 356.
Metz, 244, 457, 482.
Meunier (Raymond), 4-5.
Mexique, 62.
Meyer (Abraham), 124.
Meyer (P.), 152, 408.
Meyrac (A.), 250, 521, 525.
Mézeray, 483.
Mézières, 337..
Michieli (Domenico), 487.
Michilenstadt, 466.
Midas, 18.
Middleton (Conyers), 181.
Mielot (Jean), 213.
Mila, 206.
Milan, 231, 254, 439, 451.
Milanais, 523.
Milarepa, 378.
Millin, 128, 293.
Mimer, 256.

Miracle de l'eau montante, 349 à 357 ; à Pâques, 349 à 353.
Mirag, 140.
Mirguet, 252.
Miromesnil (M. de), 509.
Mischle Sendabar, 418, 419.
Mochtchi, 530.
Modane, 181.
Moïse, 124, 293, 386, 394, 499.
Molanus, 129, 224.
Molinier (A.), 41, 149, 477.
Mombrice, 112.
Mommsen, 399.
Monceaux (P.), 136-37.
Monchaux, 489.
Monconys, 321.
Monnin (A.), 516.
Mons-en-Hainaut, 480.
Monseur (E.), 44, 471, 484, 516.
Montaiglon, 419.
Montaigne, 18, 506.
Montaigu (Hugues de), 385.
Montaimont, 181.
Montalembert, 454, 455, 473.
Montan, 53.
Montan et Lucius (actes de), 137.
Mont Cassin, 455.
Mont Cérat, 178.
Mont Chauve (monast. du), 501.
Montchel, 524.
Montdidier, 478.
Montesquiou-Avantès, 390.
Montfaucon, 454.
Montferrat, 474.
Montfort (Cte de), 387.
Montluçon, 342.
Montmartre, 245, 259.
Mont Milan, 82.
Montmorency (Mme de), 512.
Montreuil-sur-Mer, 176, 477, 478, 509, 510.
Montrond, 171, 272-78.
Mont Véron, 458.
Mopsus, 9.
Morand (Paul), 478.
Morand, 499.
Morée, 339.
Moret (J.-J.), 173, 174, 231, 304, 345.
Morice (Madeleine), 48.
Morice (R. P.), 4, 119.
Morinie, 242, 251.
Morlet, 174.
Mort prédite ou annoncée miraculeusement, 64 à 73.
Mort qui réclame une sépulture, 38-39.
Mourant qui apparaît pour informer de son décès, 37-38.
Mortemer (Oise), 503.
Moschus, 290, 293, 349, 353.
Moscou, 529, 530.
Moselle, 457.
Mosnier (S. M.), 170, 197, 308, 443, 453, 457.
Mo-Souto, 75.
Mou-Lien, 312.
Moulins, 174, 512, 514.
Moury (abbaye de), 179.

Mouskes (Philippe), 241.
Moutier (Dr), 66.
Moûtiers, 179.
Mulenheim, 466.
Mulheim, 466.
Mummol, 485.
Munich, 393.
Murano, 487.
Muratori, 44, 486.
Muri (abbaye de), 179.
Mussafia, 420.
Muses, 360.
Musée, 359.
Musso (Giovani), 505.
Myre, 485-486.
Myriam, 293.
Nachtigal, 28.
Nadasi, 247, 266.
Namlarou, 130.
Nanc (Jura), 184.
Nancy, 177, 458, 476, 508.
Nang-Tantrai, 423.
Nanking, 312.
Nantes, 232, 249, 275, 450, 524.
Nantilly, 503.
Naqueville, 249, 522.
Narbonne, 246.
Natalibus (P. de), 241, 249, 270.
Naupactiens, 447.
Nepey, 191.
Néoptolème, 9.
Neptunalia, 345, 346, 347, 356.
Neptune, 347, 357.
Néron, 145, 348, 527.
Nestoriens, 352.
Neufchatel, 407.
Neufontaines, 170.
Neuville-en-Corbie, 440.
Neuville-les-Dames, 431.
Nicanor, 79.
Nicée, 351, 459.
Nicéphore, 293, 307, 486.
Nicéphore Calliste, 72, 139.
Nicodème, 41, 126.
Nicolai (A.), 204, 209.
Nicolas II, 140.
Nicolas V, pape, 52.
Nicolas (M.), 21.
Nicomédie, 388.
Nil, 344.
Nitti de Vito, 486.
Nivelon de Chérizy, 498.
Noël, 353.
Nogent (abbaye de), 381.
Nomentum, 341.
Nominoé, 467.
Norfolk, 473.
Normandie, 240, 250, 475, 480.
Normands, 455, 475, 483.
Nothomb (J.), 103, 316.
Notre-Dame, 171.
Notre - Dame d'Alsemberg, 174.
— d'Aubervilliers, 174.
— de Benolte-Vaux, 178.
— de Bletterans, 183.
— de Bonne-Nouvelle, 177.
— de Bon-Encontre, 184.
— de Boulogne, 177.

Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer, 31.
— de Caestre (Nord), 175.
— de Chypre, 31.
— de Cuiseaux, 191.
— de Délivrance, 183.
— de Folgoët, 214.
— de Fournes, 173.
— de Foy à Gravelines, 175.
— de France, 185, 188.
— de Gaud, 318.
— de Grâce, à Loos-les-Lille, 173.
— de Grâce (Tarentaise), 179.
— de Grâces, à Castres-en-Cambrésis, 173.
— de Grâces, à Montreuil-sur-Mer, 176.
— de Hal, 175.
— de Laus, 185.
— de Liesse, à Annecy, 179.
— de Lorette, 179.
— de Lyesse, 214, 216.
— de Mazières, 179.
— de Modane, 181.
— de Mont-Provent, 180.
— de Mytilène, 31.
— de Nazareth, 182.
— de Pallou, 178.
— de Pitié, 178, 179, 180.
— de Pontigny, 173.
— de Pontoise, 173.
— de Prompt Secours, 183.
— de Roc-Amadour, 31, 211.
Notre-Dame de Romay, 189.
— de Saragosse, 212.
— de Secourance, à Dol, 173.
— de Soissons (monast. de). 508.
— de Ténos, 31.
— de Troyes, 277.
— de Ville-en-Bray, 173.
— de la Bulle, 178.
— de la Colline, 179.
— de la Consolation, 177.
— de la Mer, en Camargue, 507.
— de la Règle, 278.
— de la Vie, 182.
— de l'Epine, 174.
— de S. Bénigne, 185, 187.
— de S. Vaast, 489.
— des Ardents, 488.
— des Aviots, à Bayon, 177.
— des Doms, 79.
— des Ermites, 78.
— des Faisces, 182.
— des Grâces, 180.
— des Vertus, 177, 178.
— des Vignes, à Huy, 175.
— du Bourdillon, 179.
— du Chemin, 185.
— du Mont-Cérat, 178.
— du Noyer, 189, 190, 191.
— du Pont, à Seyssel, 179.
— du Puy, 79, 200.
— du Rhône (Seyssel), 179.
— la Blanche, 183.
— la Brune, 182.

Nouvelle Castille, 295.
Nouvelle Zélande, 120.
Novatiens, 449.
Numa, 362, 449.
Numerius Sufficius, 399.
Nussac (L. de), 261, 439.
Nuti (G.), 418.
Oblates de Rome, 157.
Oblinghem, 489.
Océanie, 120, 445.
Ock (Marie), 159.
Odin, 255.
Odon de Beauvais, 237, 240.
Odon de Clugny, 475.
Odyssée, 5, 360, 367.
Œcolampade, 223, 224, 237.
Œdipe, 447.
Œsterley (H.), 419.
Œuf, 489.
Ohanian (Armen), 530, 531.
Oheix (A.), 70.
Oise, 476.
Olafson (Pierre), 156.
Oldfield, 51.
Olivaint, 301.
Olier (M.), 60.
Olimpia Panfili, 512.
Oliviero, 331.
Ollivier (Emile), 390.
Olympiade, 8.
O Mi (montagne), 311.
Onguent des sorciers, 114.
Onomacrite, 360.
Ophites, 124.
Oraison, 96.
Orbigny, 451.
Orchomène, 447.
Ordalie, 354 à 357.
Oreste, 446, 447.
Orléans, 371, 384, 453.
Orne, 286.
Orop, 9.
Orphée, 122, 255, 359.
Ortelane, 58.
Ortoli (F.), 67.
Osiris, 344.
Osser, 350.
Osty, (Dr E.), 70.
Otger, 473.
Othlon de Ratisbonne, 149.
Oudoul, 261.
Ourthe, 476.
Ovide, 6, 340, 341, 342.
Ovo, 197.
Owen (chevalier), 152.
Oxford, 366.
Ozanam, 149.
Ozegna, 474.
Pachymère, 388.
Padoue, 398.
Paillard, 478.
Païsius, 529.
Palatin (Mt), 464.
Paléodinorus, 85.
Palerme, 290, 293.
Palestine, 108, 293, 452.
Pallas Athéné, 401.
Pallou, 178.
Palmyréniens, 354.
Panagia, 32.
Pantagruel, 365.
Pantchatantra, 412, 414, 415, 416.
Panurge, 365.

Papebroch (Daniel), 226, 228, 237, 264, 505.
Pâques, 351.
Paradis, 136, 137.
Paradis d'Ormazd, 115.
Paray, 514.
Paris, 259, 269, 270, 274, 500, 522.
Paris (Gaston), 420, 422.
Pâris, 57.
Parme, 254, 270.
Parmesan, 522.
Páros, 339, 480.
Pascal, 340.
Paschase, écuyer, 150.
Paschasius, 351-52.
Pas-de-Calais, 489.
Pasiphaé, 9.
Passeri, 128.
Passion de Jacques et de Marrien, 136.
Passy (Savoie), 180.
Paul, moine du mont Cassin, 348.
Paul Ier, 457.
Paul diacre, 456.
Paula, 292.
Paule de Ste Thérèse, 48, 159.
Paulin de Saint Barthélemy, 57.
Pausanias, 290, 300, 346, 447, 448.
Pavie (A.), 423, 425.
Pavie (Italie), 466.
Pays-Bas, 178.
Pecquencourt, 489.
Peeters, 293, 460, 529.
Pélage, 348.
Pèlerin d'Osma (Fr.), 47.
Pèlerinages aux pays des SS., 105 à 109.
Pèlerinages somnambuliques, 105 à 109.
Pennant, 429.
Pendu (le) miraculeusement suspendu, 193 à 282.
— dans les chansons de pèlerinage, 207.
— dans les enseignes de pèlerinage, 203, 204.
— dans les vitraux, 205-206.
— et les pèlerinages de S. Jacques, 198 à 210.
— et Notre-Dame, 211 à 214.
— et S. Cybard, 193 à 198.
— origine du thème, 214 à 217.
Pépin le Bref, 26, 27, 457, 458.
Pergot (A. B.), 514.
Périclès, 59.
Périgord, 246.
Périgueux, 194.
Périllat (abbé L.), 173.
Pernot (H.), 126.
Pérot (F.), 170, 189, 341, 343, 390.
Pérou, 291.
Pérouse, 288, 502, 503.
Perpignan, 333.
Persans, 416.

Perse, 114, 329, 348, 414, 524.
Perses, 296, 376.
Perty, 160.
Pertz, 377, 404.
Pétigny, 287.
Petit (Jean), 419.
Petit de Julleville, 206.
Petitum (Jac.), 390.
Petitot (E.), 4.
Petrus Sarmens, 387.
Peyrat, 408.
Pez (Bernard), 149.
Pfister (Ch.), 177, 178.
Phaéton, 299.
Phébus, 361.
Phédon, 130.
Phénicie, 315.
Phénix, 459.
Philèbe, 17.
Philippe (diacre), 96.
Philippe de Souabe, 498.
Philippe de Vienne, év. de Langres, 185.
Philippe le Hardi, 318.
Philippe le Macédonien, 8.
Philochore l'Athénien, 9.
Philon d'Alexandrie, 7.
Phocide, 448.
Phocus, 448.
Phtie, 360.
Pibon, 177.
Picardie, 177, 476.
Picquigny, 495, 497.
Pidoux (P. A.), 183, 184, 244, 334, 500.
Pie IX, 310.
Piéron (H.), 32.
Pierre, moine espagnol, 133.
Pierre de Blois, 385, 386, 404.
Pierre d'Evasa, 145.
Pierre de Lune, 286.
Piganiol, 347.
Pigeon (E.-A.), 262, 467.
Pilate (femme de), 7.
Piliers (Htes-Alpes), 182.
Pilot de Thorey, 181, 182.
Pilpay, 419.
Pinkerton, 118.
Piolin (Dom), 242, 245, 249, 252, 253, 267, 276, 482.
Pionsat (monast. de), 308.
Pirot (L.), 123, 125.
Pisano Baudo, 506.
Piscop, 439.
Pisistrate, 360.
Pierre Pithou, 393, 400.
Pitra (cardinal), 227, 260.
Pitton de Tournefort, 339.
Pittori (Pietri), 393.
Plancher (Dom), 271.
Plancouard, 261.
Platon, 5, 8, 9, 18, 71, 72, 122, 125, 130, 139, 145, 287.
Pline, 131, 284, 346.
Pline le Jeune, 38.
Plotin, 8.
Plouëgat-Guerrant, 214.
Plummer, 62.
Plutarque, 5, 8, 59, 110, 122, 125, 131, 133, 134, 145, 446, 449.
Poiré, 182.

Poissy, 516.
Poitevins, 451.
Poitiers, 450, 454.
Poitou, 450, 501.
Pollion, 364.
Pollux, 122.
Polonais, 501.
Pologne, 521.
Polycrate, 65, 66.
Polycrate de Samos, 9.
Polycrite, 255.
Pompey, 220, 252, 523.
Ponce de Bussière, 495.
Pont-à-Mousson, 510.
Pont Cinvat, 133-134.
Pont-de-l'Arche, 285.
Pont périlleux (Thème du) dans l'au delà, 133.
Pont-Sainte-Maxence, 249.
Ponthieu, 477, 478.
Ponthieu (A. de), 498, 502.
Pontien (cimetière de), 335, 336.
Pontigny, 173.
Pontivy, 525.
Pontoise, 173, 189, 439.
Porcher (J.), 82.
Porphyre, 5, 8, 355.
Poseidon, 401.
Poulain (A.), 88, 156, 157.
Poulangy, 276.
Pouqueville, 340.
Prémonitions funèbres, 64 à 73.
Preneste, 378, 398, 400.
Prénestins, 399.
Prince Eraste, 422.
Processus et Martinianus, 335.
Proclus, 8.
Proculus, 457.
Promptot, 423, 424.
Provence, 182, 484, 505, 522.
Provence (Comtesse de), 59.
Proyart (abbé), 71, 488.
Prudence, 10, 129, 142.
Prudence, év. de Troyes, 144.
Prusse, 521.
Psamathé, 346.
Psychomachie, 142.
Psychostasie (Thème de la), 128 à 130.
Ptolémaïs, 10.
Ptolémée, 448.
Pudentienne Zagoni, 48.
Puits S. Patrice, 111.
Punitions manuelles administrées par des personnages célestes, 23 à 27.
Purgatoire, 142, 159.
Purgatoire de S. Patrice, 111, 139, 151.
Pythagore, 5, 8.
Pythie, 446.
Quaresmius, 321.
Québec, 295.
Quentil, 363.
Quentin (Dom), 254.
Quercy, 303.
Quetzalcoatl, 62.
Quicherat, 171.
Quinion (J.-A.), 214.
Quinte-Curce, 284.
Quintus de Smyrne, 128.

Quirinus, 341.
Raban-Maur, 72.
Rabelais, 361, 363, 365, 366.
Rabier-Boulard, 209.
Ralph de Coggeshale, 134.
Ralston, 413.
Ramsey (Ile de), 524.
Ranulphus, 382, 383.
Raoul de Houdan, 153.
Raphaël (ange), 123, 157.
Ratleig, 462, 464, 465, 466.
Ravageurs (Ile des), 411.
Raverat, 180.
Raymond de Béziers, 417.
Raynaldus, 286.
Raynaud (Th.), 285, 288, 307-308.
Reginald, 386.
Reginbald, 461, 462.
Régis (Ile de), 111.
Regnault (Dr Félix), 21, 331.
Réguiny, 450.
Reichenau, 142.
Reims, 241, 250, 256, 352, 383, 384, 454, 466, 468, 469, 525.
Reinach (A.), 255.
Reinach (S.), 255.
Reinsberg-Duringsfeld, 251, 264.
Reliques chez les Primitifs, 445.
— chez les Grecs, 445 à 448.
— chez les Romains, 449.
— de S. Besse, 473-474.
— de S. Benoît, 455-456.
— de Ste Foy, 469 à 472.
Reliques de S. Gorgon, 457.
— des SS. Marcellin et Pierre, 461 à 465.
— de S. Martin, 475.
— de S. Nicolas, 485-486.
— lumineuses, 479.
Reliques (vol des) des origines du christianisme au VIIIe s., 449 à 460.
du IXe au XIIe, 460 à 493,
du XIIIe au XVIIe, 500 à 508.
du XVIIe au XIXe, 508 à 516.
Renart (roman de), 153.
Renaudot, 376.
Renault, 383.
Rendel-Harris, 391, 393, 402, 404, 409.
Renet (abbé), 274, 476.
Répit (sanctuaires à), 167 à 191.
Rescapé du monde souterrain (le), 130 à 133.
Résurrections temporaires d'enfants mort-nés, 167 à 191.
Résurrections temporaires d'enfants mort-nés par Notre-Dame, 171 à 191.
Rethel, 484.
Reuss, 329.
Révélations, 140 à 145.
Revenants (croyance aux), 36 à 50.
Rêve et réalité, 15 à 27.
Rêves approbatifs, 77, 78, 79.
— de guérison, 76 à 77.

Rêves invitatoires, 80.
— oraculaires, 73 à 87.
— promissoires, 79, 80.
— spéculatifs, 87, 88.
Réville (A.), 23, 27.
Rhapsodomancie chez les Grecs et les Romains, 359 à 366.
Rheinau (abbaye de), 277.
Rhénanie, 201.
Rhône, 348.
Riant (comte), 494, 495, 497, 499, 519.
Ribet, 96, 97, 108.
Ricci (E.), 503, 519.
Richard (duc), 479.
Richard (P.), 338.
Richet (Ch.), 65, 66.
Ritter, 465.
Rivet, 150, 271, 349, 406.
Robigalia, 336, 340-43, 346, 356.
Robigo, 341.
Robinet (Georges), 503.
Robinet de Denfert, 503.
Roc-Amadour, 211, 212.
Rochester, 382.
Rocquain, 392, 408.
Rodez, 524.
Rodoinus, 460.
Rodulfus Monachus, 382.
Rogations, 345, 348.
Roger, dapifer de Flandre, 491.
Roger de Vandover, 134.
Rolland (E.), 183.
Rolland (P.), 484.
Romains, 399.
Roman, 487.
Romans (Ain), 433, 434, 437, 438, 441.
Romay, 189.
Roncevaux, 200-204.
Roncey (Charles de), 507.
Rosaire, 85.
Rosanna Battista, 48.
Rossena, 344.
Rossi (A.), 503.
Rossi (G.-B.), 519.
Rostan, 505.
Rouen, 205, 240, 241, 270, 274, 276, 524.
Rouergue, 469.
Rougé, 340.
Rouhier (A.), 113.
Roussillon, 328.
Rouvier, 355, 356.
Roye, 215, 216, 482, 503, 504.
Roy-Guillaume (montagne du), 438.
Roze-sur-Couesnon, 440.
Rue, 509-510.
Ruffey, 521.
Rufin, 132.
Ruinart, 136.
Ruinart-Guéranger, 45.
Ruisseauville, 489.
Rupin, 308.
Rutebeuf, 153.
Ruyr (Jean), 508.
Ruzolo (Dominique), 57.
Rye (Ferdinand de), 334.
Sabatier, consul, 507.

Sabbat, 114.
Sachetti, 284-85.
Sachsen, 290.
Sacristine (légende de la), 102 à 105.
Saidat-el-Abra, 32.
Saïdech, 32.
Saintes (Char.-Inf.), 203, 204, 467, 469.
Saints et saintes (personnages). Voir l'index spécial. Suivent ici les noms de lieux ou les titulatures.
Saint-Alban-de-Mayence, 245, 277.
— Alban (Angleterre), 275, 498.
— André, près de Sestri, 504.
— Angeli (province de), 294.
— Bavon, à Gand, 275, 484.
— Benoît, à Beauvais, 274.
— Bertin, 477.
— Besse, 474.
— Blandin, à Gand, 275, 477, 484.
— Broladre, 440.
— Céré, 261, 523.
— Clair (fontaine de), 261.
— Clair-sur-Epte, 249, 274.
— Clou de Trèves, 482-483.
— Corneille de Compiègne, 271.
— Crépin-le-Grand, 508.
Saint-Dominique de la Chaussée, 201, 202, 204.
— Denis (abbaye de), 274.
— Denis (basilique de), 79.
— Edmond de Pontigny, 173.
— Elophe (église de), 503.
— Epvre-les-Toul, 274, 475.
— Etienne à Limoges, 230.
— Etienne de Saint-Gaudens, 278.
— Etienne à Strasbourg, 457.
— Eustache à Paris (église), 516.
— Florent de Roye (église), 503.
— Florent de Saumur (abbaye de), 481, 504.
— Fuscien-au-Bois, 274.
— Gall, 277, 295, 393, 523.
— Gaudens (Hte-Garonne), 259, 278, 523.
— Georges, 340.
— Georges à Constantinople (église), 495.
— Georges Majeur, 487.
— Germain (église), 454.
— Germain d'Auxerre, 511.
— Gervais à Dixmont (chapelle), 169.
— Guignefort (ermitage), près de Tournus, 438.
— Guignefort (chapelle), à Tigery, 439.
— Hilaire de Poitiers, 204.
— Honorat à Arles, 278.

Saint-Jacques-de-Compostelle, 202, 473.
— Jean d'Angély, 204.
— Jean de Besançon, 500.
— Jean à Pistoie, 304.
— Jean-Baptiste de Toul, 475.
— Julien de Brioude, 30.
— Just-en-Chaussée, 476.
— Laurent à Liége, 276.
— Laurent de Pérouse, 502.
— Laurent de Montfaucon, 455.
— Loup, 276.
— Lucien de Beauvais, 274.
— Marc de Rome (église), 332.
— Marc (fontaine), 340.
— Magloire (église), 468.
— Martial de Paris (église), 502.
— Martin de Laon, 501.
— Martin - des - Champs, 516.
— Martin de Soissons, 508.
— Martin de Tours, 30.
— Martin du Canigou, 330.
— Maurice d'Agaune, 457-58, 466.
— Maurin, 262.
— Maximin, 31.
— Maximin (Var), 505.
— Médard de Soissons, 272, 332, 460, 461.
— Méer, 493.
— Michel (abbaye du Mont), 316.
Saint-Michel d'Arras, 492, 493.
— Mihiel, 466.
— Nicaise (fontaine de), 261.
— Omer, 389, 477.
— Ours (chapelle du Vieux), 171.
— Ouen, à Rouen, 275.
— Pair-sur-Mer, 316.
— Pantaléon près d'Autun, 264.
— Papoul, 525.
— Pardoux Corbier, 439.
— Patrice (caverne), 113, 152, 153.
— Patrice (île), 105.
— Paul à Besançon, 277.
— Paul à Londres, 79.
— Paul de Bagneux, 174.
— Paul de Goa, 298.
— Paul Trois Châteaux, 269, 526.
— Père en Vallée, 275.
— Philippe de Fragala, 505.
— Pierre, à Liége, 276.
— Pierre, à Reims, 276.
— Pierre-aux-Liens, 336, 462, 464.
— Pierre de Rome, 460.
— Pierre de Tournai, 484.
— Pierre Laval, 174.
— Pol (Pas-de-Calais), 489.
— Quentin, 458.
— Quitaire du Mas, 278.

Saint-Rémi de Reims, 151, 276.
— Rufin de Laon, 382.
— Riquier (Somme), 477.
— Sauve, 176, 509.
— Sauveur, à Arles, 278.
— Sauveur de Charroux, 272.
— Sauveur à Conques, 472.
— Sauveur de Marseille, 273.
— Seurin de Bordeaux, 204.
— Symphorien, à Beauvais, 274.
— Symphorien, à Metz, 277.
— Symphorien de Reims, 305.
— Symphorien de Tours, 314.
— Tiburce (basilique), 464, 465.
— Vaast, 487, 488, 490, 491.
— Vaast (château de), 492.
— Valéry (Somme), 477.
— Vandrille, 31.
— Vénérand, en Auvergne, 302.
— Vincent à Besançon, 277.
— Vincent à Laon, 274.
— Vincent, à Metz, 277.
— Vincent, à Rouen, 205.
— Vosi, 278.
Sainte Baume (grotte de la), 211.
— Claire Nacti, 294.
— Chandelle d'Arras, 488-489.
— Chapelle, 499, 500.
— Foy, à Agen, 31.
— Foy, à Conques, 470.
— Hélène, à Reims, 305.
— Maison de Lorette, 506.
— Maluen (désert de), 267.
— Marie au Buisson Ardent, 321.
Saintes Maries, 507.
Saints céphalophores, 219 à 282.
Saints protecteurs des enfants mort-nés, 167 à 173.
Saintyves (P.), 55, 61, 99, 154, 220, 224, 229, 237, 272, 349.
Salabert (H. de), 97, 469.
Sales (Ch.-Aug. de), 173.
Salimbene (Fra), 211.
Salmon (Ch.), 244.
Salomon, 373.
Saltrey (Henri de), 112.
Salus (André), 144.
Salverte (Eusèbe), 113, 222, 223, 231, 240, 247, 249, 253, 254, 256, 259, 262, 266.
Samaniego (R. P. J. X.), 48, 70, 81, 97.
Samoens, 180.
Samson, 53.
Samuel, 66, 405.

Sanctuaires à répit, 167 à 191.
Sansovino, 422.
Sapor, 296.
Santa Casa, 506.
Santo Domingo de la Calzada, 201, 204.
Santo Niccolo du Lido, 486.
Saragosse, 212, 469.
Sarlat, 483, 514.
Sarpédon, 9.
Sarrasins, 273.
Sarton, 497.
Sassenage (grotte de), 353.
Satan, 98, 154.
Satmi, 122.
Sature, 135, 136.
Saül, 66, 405.
Saumur (Maine-et-Loire), 482, 504.
Saumur (abbaye de), 503.
Scapulaires, 86.
Scarron, 153.
Schaffer (J.), 28.
Schiefner (von), 413.
Schischmanoff (Lydia), 154.
Schlumberger, 500.
Schmoeger (P.-E.), 49, 105, 106, 107, 159.
Schoenkius, 24.
Schoolcraft, 118.
Scyros, 446.
Séclin, 241.
Sébillot (P.), 209.
Séez, 514.
Segni, 385.
Séleucie, 30.
Seninghem, 489.
Senosiris, 122.
Sens, 197.
Senuc-en-Dormois, 250.
Sept Sages, 412, 419.
Sérapéum, 29.
Sérapis, 29.
Serk (île de), 467.
Séroche le Saint, 130.
Servandus, 37.
Servières (abbé L.), 227, 228, 231, 241, 248-51, 256-57, 64, 280, 282, 521, 523.
Sevestre, 148-149.
Séville, 257, 524.
Seyssel, 179.
Sharpe, 63.
Shortland (M.), 120, 121.
Siam, 423.
Sicile, 293.
Sidney Hartland (E.), 264.
Sienne, 521.
Sigebert, 253.
Sigride, 63.
Silvestre de Sacy, 416.
Silvia, 452.
Siméon Seth, 416.
Simon le Magicien, 98.
Simon (J.), 301.
Simonide, 38, 39.
Simrock, 426.
Sinaï, 320, 394.
Sindabad Nameh, 418, 419.
Sindbad, 412, 444.
Sinistrari d'Ameno (P.), 21.
Sion (église de Sion à Myre), 485.
Sirat (pont), 133.

Sisinnus, 240.
Siviavus (Simor), 65.
Sivry (L. de) et Champagne (M.), 212.
Sixt (Savoie), 180.
Scandinavie, 255.
Smedt (P. de), 74, 224.
Smet (P. de), 251.
Smith, 118.
Snowdon, 429.
Soanna (Val), 474.
Socard (A.), 207, 209.
Socrate, 9, 17, 71. 72, 360.
Soissons, 272, 332, 461, 498, 506.
Solesmes, 514.
Soleure, 222, 254, 466, 525.
Solignac, 483.
Soltzmann, 406.
Somadeva, 415.
Songe d'Enfer, 153.
Songes ambulatoires, 91 à 116.
Leurs sources organiques, 92 à 94.
Songes chez les Hébreux, 6-7.
— chez les chrétiens des premiers siècles, 8 à 13.
— chez les martyrs africains, 134 à 138.
— chez les Primitifs, 4-5.
— dans l'Amérique du Nord, 4.
— dans l'antiquité classique, 5-6.
— divinatoires, 50 à 73.
Songes provoqués dans l'antiquité païenne et chrétienne, 29.
— provoqués et incubation, 27 à 32.
— provoqués par gaz et narcotiques, 109 à 116.
Sophocle, 9, 447.
Sophronius, 290.
Sorts des Apôtres, 391 à 398.
Sorts des Saints, 359 à 409 ; leur origine, 404 à 406 ; en Gaule, 371 à 375.
Sortes Claudinae, 361.
— Homericae, 359 à 362.
— Virgilianae, 359 à 366.
Soruba, 353.
Sosnéos, 310.
Souchet, 267, 453.
Soulosse, 252, 523.
Souvré (Anne de), 285.
Souvigny, 173.
Sozomène, 293, 307, 452.
Sparte, 447.
Spartiates, 446.
Spartien, 362.
Spencer (W.-R.), 429, 430.
Spencer et Gillen, 28.
Sphaera Persica, 222.
Staglieno (Marcello), 519.
Statuarium, 284.
Stavelot-Malmédy, 476.
Steller, 51.
Stepfanites kai Ichnelatês, 416.
Stobée, 355.
Strabon, 111.

Strasbourg, 457, 466.
Strauss, 53.
Stükelberg, 221, 282.
Styx, 355.
Suarez, 22.
Suarez (Jean), év. de Coïmbre, 506.
Subiaco, 272, 279.
Succubes, 20.
Suétone, 400.
Suger, 52.
Suisse, 179, 222, 253, 407.
Sulpice Sévère, 132, 379, 450.
Surdoux (Limousin), 191.
Surius, 43, 53, 63, 323, 453.
Süssex, 428.
Suzanne, 394.
Sybilles, 364.
Synésius, 10, 11, 50.
Syntipas, 419.
Syrie, 452.
Swanington, 85.
Swedenborg, 160, 161.
Tachet de Barneval (L.), 140.
Talmud, 293.
Tanner, 118.
Tarascon, 292.
Tarasque, 348.
Tarentaise, 179-180.
Tarn, 391.
Tarpéien (Mont), 284.
Tarquin, 284.
Tartare, 153.
Tawney, 415.
Taylor (R.), 51.
Tchelebi-ben-Saleh, 419.
Tégéates, 446.
Tégée, 446, 447.
Telmissos, 448.
Térouanne, 242, 389, 390, 458.
Terrebasse (M. de), 481.
Terni, 269.
Terrigia, 58.
Tertullien, 8, 9, 50, 287.
Tête coupée qui parle, 255 à 258.
Tetgise, 466.
Tetricus de Langres, 77.
Te Warewera, 120.
Texier (abbé), 231.
Théatines, 159.
Thébéenne (légion), 254, 266.
Thèbes, 447.
Thècle, 30.
Thécué, 452.
Thème de l'Annonciation, 52 à 64.
— de la fuite du couvent, 102 à 105.
— du pendu miraculeusement suspendu, 193 à 282.
— du transport miraculeux, 92 à 100.
— du voyage en Terre Sainte, 105 à 109.
Thèmes hagiographiques issus des songes, 35 à 89 ; leur formation, VII-VIII.
Thélus, 491.
Thénezay, 501.
Théodogésile, 350.
Théodora, 459.

Théodoret, 52, 139, 452, 453.
Théodoric, 145, 522.
Théodose le Grand, 52, 497.
Théophane, 459.
Théophanie, 149.
Théophraste Simocatta, 139.
Thérain, 265.
Thérapon, 30.
Thérouane, voir Térouanne.
Théroude (Jean), 95.
Théry (P.-G.), 237, 240.
Thésée, 122, 446.
Thespésius, 122, 131, 134, 145.
Thessalie, 247, 525.
Thessalonique, 247, 339.
Thévenin, 94.
Thiard, 476.
Thibet, 105.
Thiennes, 489.
Thierry II, 150.
Thierry (Augustin), 26.
Thierry, év. de Metz, 482.
Thiers (abbé), 179, 272, 333, 367, 368, 376, 377, 389, 408, 475, 483.
Thomas de Cantimpré, 99, 155.
Thonon, 172.
Thot, 63.
Thurcill, 134.
Thuriet (Ch.), 244, 334, 458, 475.
Thurston (A.), 144.
Tibaldi (T.), 474.
Tibère, 400.
Tibet, 378.
Tibre, 348.
Tillemont, 42, 227, 238, 240, 241, 242, 245, 251, 309, 319, 332, 499.
Timarque de Chéronée, 110.
Tin-le-Moutier, 484.
Tinseau (abbé de), 245.
Tisiphone, 25.
Tisserant (E.), 124.
Tite-Live, 284, 347.
Tithorée, 448.
Ti-Ts'ang-Wang, 312.
Tobie, 394.
Tolosa, 200.
Tondalus, 133.
Tongres, 480.
Tonkin, 74.
Torcien, 438.
Torigny (Robert de), 319.
Tortone, 504.
Totila, 288, 526.
Toul, 177, 179, 251, 252, 476, 484, 508, 524.
Toulouse, 200, 291, 525.
Toupi, 287.
Touraine, 450, 508.
Tournai, 198, 240-242, 484.
Tournaisis, 269, 522.
Tournefort, 337.
Tournus, 438.
Tours, 225, 374, 375, 379, 450, 451, 475.
Trajan, 362.
Transport miraculeux (Thème du), 92 à 116 ; par les an-

ges, 94 à 98 ; par le diable, 98 à 100.
Tréballius Pollion, 363.
Trèves, 254, 388, 458, 480, 482.
Trévoux, 443.
Trézelle, 453.
Tricou (abbé), 246.
Tridon, 349.
Trigan, 249.
Trinité, de Vendôme, 272.
Tripitaka, 412, 413, 414.
Troie, 57, 255.
Troïtzka, 304.
Trophonius, 9, 110-113, 122.
Trouche (chanoine), 61, 67, 68, 71, 265, 292, 372.
Troyes, 252, 269, 276, 495, 498, 525-527.
Tsonnotouens, 74.
Truhant (J.), 401.
Tulle, 458.
Tulliens, 285.
Tungdal, 152.
Turcs, 485.
Turin, 254.
Turkestan, 115.
Turpin (chronique de), 199, 206.
Tylor (E.-B.), 36, 38, 40, 113, 121.
Tyrrhénienne (mer), 151.
Ulmen (Henri d'), 498.
Urbain II, 199.
Urbain VI, 157.
Ursule Benincasa, 48, 86, 159.
Vadans (chevalier de), 500.
Vadatera (Alph. de), 156.
Vaissette (Dom), 271.
Val de Castro (monast. du), 504.
Valence (Espagne), 469.
Valère Maxime, 361, 378.
Valérien, 522.
Valois (M. de), 319.
Valuy (P. Benoît), 95.
Vandales, 521, 522, 525.
Van der Essen (L.), 43, 63, 98, 477, 484.
Vanderspelten, 320.
Van der Zanden, 112.
Van Ecke (P.), 250.
Van Gennep, 179.
Van Hecke (P.), 227, 228.
Van Heurck (E.-H.), 276.
Vannes (Concile de), 371.
Van Ortroy, 144.
Varambon (Sire de), 95.
Varigny, 331.
Varron, 284.
Vaschide (N.), 32.
Vaschide (N.) et Piéron (H.), 93.
Vaux, 261.
Vaux de Cernay, 387.
Vayssières (A.), 434, 435, 436.
Véies, 378.
Veillat (J.), 256, 257, 265, 501.
Velay, 438.
Vellavius, 438.
Vénasque, 182.
Vendôme, 206, 272, 483.
Vendover (R. de), 498.

Venise, 485, 486, 487, 493, 504.
Vénus, 354, 356, 357.
Verdun, 458.
Verger Spirituel, 290.
Verlinghem, 242.
Vermandois, 492.
Vernon, 95.
Verton, 275.
Vexin, 229, 249, 522.
Vézelay, 484.
Vézère, 483.
Via Appia, 284.
Vienne, 451.
Vierge Marie (anneau de la), 502.
Vierge (miracle de la), 168, 171, 173 à 191.
Vigeois (Geoffroy de), 483.
Vignacourt (Jean de), 504.
Vigouroux (F.), 6, 366.
Villa Spanulfi, 454.
Villari (P.), 151, 152.
Villars, 431, 433.
Villecourt (Dom), 213.
Ville-en-Bray, 173.
Villehardouin, 387.
Villemagne (monast. de), 473.
Villemain, 150.
Villeneuve près Saint-Trivier-sur-Moignans, 431.
Villiers (Loir-et-Cher), 206.
Vinalia, 336, 341-43, 346-47, 356.
Vinaya Pitaka, 413.
Vincent de Beauvais, 53, 112, 129, 148, 152, 202, 240, 241, 242.
Vinter (fr.), 502.
Vingtrinier (A.), 438.
Viole (Dom), 302, 511.
Viraf, 130.
Virgile, 125, 128, 130, 151, 153, 347, 361, 362, 364-367, 369, 378, 406.
Viserny, 168.
Visigoths, 379.
Vision de S. Paul, 153.
Visionnaires contemporains, 161 à 163 ; du XIIIe s. à nos jours, 153 à 163.
Visions des six premiers siècles, 123.
Visions de l'au-delà d'origine politique, 145 à 151.
Visions de l'au delà procurées par des drogues hallucinatoires, 113 à 116.
Vite (Victor de), 13-14.
Viterbe, 505.
Vohu banghem, 115.
Voie Appienne, 285.
Volos, 336, 337.
Voltaire, 162.
Voragine (Jacques de), 53, 112, 140, 154, 202, 213, 295, 301, 323.
Vorobiev (Dr), 531.
Voronèze, 530.
Vosge (La), 508.
Voyage au Paradis et en Enfer, 109 à 116.
Voyage au purgatoire, 101.
Voyages dans l'autre monde,

117 à 163 ; chez les Anciens, 122 ; chez les Primitifs, 117 à 122 ; du VIII^e au XII^e s., 139 à 153. Thème païen adopté par le christianisme avec ses différents traits, 126 à 134. Traditions littéraires apocalyptique et thèmes antiques, 123.
Voyage de S. Brandan, 151.
Voyage de S. Patrice, 151 à 153.
Voye de Paradis, 153.
Vroucolaques, 286.
Walafrid Strabon, 142, 146, 307.
Walburge, 141.
Walfère, 303.
Wallon de Sarton, 495-497.
Walter, 383.
Wambercourt, 489.
Warangeville, 458.
Warcollier, 64.
Ward (H.-L.-D.), 134.
Warde-Fowler, 346.
Warnahaire, 251.
Warsage (R. de), 175.
Wedering (Elisabeth), 100.
Weicker, 128.
Weingarten (abbaye de), 272.
Wenlock, 141.
Werentrude, 457.
Werner, 457.
Westminster, 79.
Wettin, 142-145.
Whitefield, 389.
Wier (J.), 35.
Wilkinson, 128.
Winchelcombe (abbaye de), 275.
Winifrid, 141.
Winkelmann, 128.
Winnfeld (H.), 393, 408.
Wintershoven, 98.
Witkowski, 177, 285.
Wright (W.), 416.
Wyard (R.), 259.
Xerxès, 76.
Ypres, 389.
Yzeure, 390.
Zacharie, 54, 293, 315.
Zachée, 308.
Zaira, 493.
Zambèze, 75.
Zbarski, 531.
Zend Avesta, 133.
Zénon, 370.
Zerdoucht Nameh, 114.
Zeus, 5, 447.
Zithus, 448.
Zonare, 380.
Zoroastre, 56, 115, 140.
Zosime, 354.
Zoulous ou Zulus, 51, 119.
Zurich, 253, 254, 277, 523.
Zurlauben, 148.

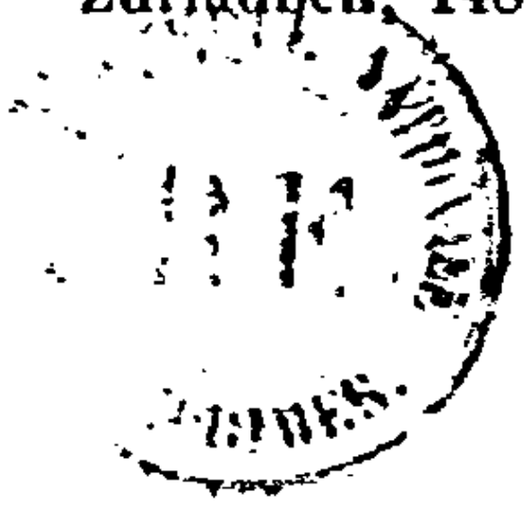

ERRATA

Page 7, au lieu de *le second* lire *la seconde*.
— 14 et 33, au lieu de *Le Blanc* lire *Le Blant*.
— 35, l. 9, au lieu de *la modifier* lire *le modifier*.
— 55, au lieu de *Judual* lire *Gudual*.
— 58, au lieu de *Ariold* lire *Ariald*.
— 133, au lieu de *raconté* lire *racontée*.
— 136, au lieu de *P. Monceau* lire *P. Monceaux*.
— 351, au lieu de *Pascasius* lire *Paschasius*.
— 434, ligne 6, au lieu de *Veyssière* lire *Vayssières*.
— 478, au lieu de *Ghesquières* lire *Ghesquière*.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE. — De la formation des Thèmes hagiographiques..... VII

PREMIÈRE PARTIE

Des songes

Pages

CHAPITRE Ier. — *Des songes dans la littérature hagiographique*.. 3

§ I. De la foi accordée aux songes dans l'antiquité païenne et chrétienne. 4

§ II. De la confusion des images du rêve avec celles de la réalité. 15

§ III. Des songes provoqués par l'incubation..... 27

CHAPITRE II. — *Des thèmes hagiographiques qui sont issus des songes ou qui leur doivent une partie de leur vitalité*. 35

§ I. De la croyance aux revenants et comment les thèmes qui s'y rattachent furent utilisés par les hagiographes. 36

§ II. Des songes divinatoires : le thème de l'annonciation et les rêves des femmes grosses. Les prémonitions funèbres et les ruminations des malades..... 50

§ III. Des rêves oraculaires : l'invitation à écrire ou à construire. Les dévotions nouvelles issues des songes.. 73

§ IV. Les révélations des songeurs et les rêves spéculatifs... 87

CHAPITRE III. — *Des songes ambulatoires et des voyages en rêve*. 91

§ I. Les sources somatiques des rêves ambulatoires. Thème du transport miraculeux..... 91

§ II. Des sommeils incomplets où le dormeur conserve la faculté de marcher. La légende de la Sacristine.... 100

§ III. L'action des gaz et des narcotiques. Les voyages au paradis et en enfer. Le puits de S. Patrice..... 109

Pages

CHAPITRE IV. — *Les voyages dans l'autre monde chez les mystiques et chez les hagiographes*..... 117

§ I. Les récits des primitifs et les traditions des peuples de l'antiquité. 117

§ II. Les visions des six premiers siècles parmi les chrétiens. 123

§ III. Les voyages dans l'au-delà du VIII^e^ au XII^e^ siècle. Les révélations véritables, les visions politiques et le Purgatoire de S. Patrice..... 139

§ IV. Les visionnaires du XIII^e^ siècle jusqu'à nos jours..... 153

DEUXIÈME PARTIE

De quelques miracles

CHAPITRE V. — *Les résurrections d'enfants mort-nés et les sanctuaires à répit*..... 165

§ I. Les saints protecteurs des enfants mort-nés..... 165

§ II. Les résurrections des enfants mort-nés sont surtout le miracle de Notre-Dame..... 173

§ III. Condamnations synodales et résistance de la coutume. 182

CHAPITRE VI. — *Les cheminements d'un thème miraculeux. Le pendu miraculeusement suspendu*..... 193

§ I. Le miracle français du VII^e^ au XI^e^ siècle..... 193

§ II. Le pèlerinage de S. Jacques de Compostelle..... 198

§ III. Le miracle est adopté par Notre-Dame..... 211

§ IV. Les origines du miracle du pendu..... 214

CHAPITRE VII. — *Les Saints céphalophores*..... 219

§ I. De la première idée de la céphalophorie. Rite ? Image ? ou métaphore ?..... 220

§ II. Du rôle des images dans la formation et la propagation du miracle. 225

§ III. Le cas de S. Denis et les légendes apostolicistes..... 234

§ IV. L'orgueil du clocher et le goût du peuple pour le merveilleux. 248

§ V. Influence des traditions orales et des vieux cultes populaires. 256

§ VI. Rôle prépondérant de la confusion et du plagiat littéraire ; la part des moines dans la propagation de notre thème. 267

CHAPITRE VIII. — *De l'incorruptibilité des cadavres comme signe de sainteté*. 282

§ I. L'opinion populaire et celle des savants dans le catholicisme. 284

Pages

§ II. De la conservation due à l'air et au terrain..... 289
§ III. De la conservation due au genre de vie..... 294
§ IV. Conservation due au genre de mort..... 299
§ V. De l'embaumement..... 302
§ VI. Conservation et canonisation..... 306
§ VII. Les cas de S. Gaud, évêque d'Evreux, et de Ste Catherine d'Alexandrie..... 313

TROISIEME PARTIE

Survivances

CHAPITRE IX. — *Le miracle de l'apparition des eaux dans ses relations avec la liturgie*..... 327
§ I. Le groupe de juillet ou groupe pétrinien..... 328
§ II. Le groupe d'Avril : S. Georges et S. Marc ; Vinalia et Robigalia..... 336
§ III. Les litanies chrétiennes de fin juillet et leurs relations païennes : Neptunalia-Furinalia..... 345
§ IV. Le miracle de l'apparition des eaux et le rite baptismal, particulièrement à Pâques..... 349
§ V. La divination par l'eau montante : l'ordalie..... 354
CHAPITRE X. — *Les sorts des saints et leurs modèles païens*..... 359
§ I. La rhapsodomancie chez les Grecs et chez les Romains : *Sortes Homericae* et *Sortes Virgilianae*..... 359
§ II. La bibliomancie parmi les chrétiens ou les sorts des saints du v^e^ à la fin du ix^e^ siècle..... 365
§ III. Les sorts des saints du x^e^ au xiv^e^ siècle et même beaucoup plus tard..... 380
§ IV. Les sorts des Apôtres..... 390
§ V. De l'origine et de la fin des sorts des saints..... 403
CHAPITRE XI. — *La légende et le culte de S. Guignefort*..... 410
§ I. L'histoire du chien et du serpent dans la littérature traditionnelle..... 411
§ II. De quelques chiens qui furent enterrés avec honneur. Du chien Gellert et de S. Guignefort..... 427
CHAPITRE XII. — *A la conquête des reliques. Vols, meurtres et batailles*..... 444
§ I. Le vol des reliques des origines du christianisme au viii^e^ siècle..... 448
§ II. Les expéditions pour les reliques du ix^e^ au xii^e^ siècle. 459
§ III. Le pillage de Constantinople..... 492

Pages

§ IV. La course aux reliques, du XIII^e^ au XVII^e^ siècles..... 499
§ V. L'amour des reliques. du XVII^e^ au XIX^e^ siècles. Manifestations populaires et monastiques..... 507
Bibliographie. 510

APPENDICE I. — *Catalogue des Saints céphalophores*..... 520

APPENDICE II. — *L'incorruptibilité des cadavres dans l'Église russe comme signe de sainteté*..... 528

TABLE DES NOMS DES SAINTS..... 533

INDEX ANALYTIQUE comprenant les matières traitées et les noms propres (sauf les noms de saints)..... 545

ERRATA. 591

TABLE DES MATIÈRES..... 593

IMPRIMERIE A. BONTEMPS, 13, RUE DU CONSULAT, LIMOGES

Librairie E. NOURRY, 62, rue des Ecoles, Paris (Vᵉ)

P. SAINTYVES

ESSAIS
DE
FOLKLORE BIBLIQUE

MAGIE, MYTHES ET MIRACLES
dans l'Ancien et le Nouveau Testament

Un beau vol. grand in-8° de XVI-480 pp., broché.... 30 fr.

I. Le feu descendu du ciel et le renouvellement du feu sacré. — II. La Verge fleurie d'Aaron ou le thème du bâton sec qui reverdit. — III. L'eau qui jaillit du rocher sous le bâton ou la flèche : Moïse, Dionysos et Mithra. La source d'eau vive : Moïse, Mithra et Jésus. — IV. Le tour de la Ville et la chute de Jéricho. — V. Les origines liturgiques du miracle de l'eau changée en vin. — VI. Le miracle de la multiplication des pains. — VII. Le Miracle de la marche sur les eaux, son origine et sa signification. — VIII. L'anneau de Polycrate et le statère dans la bouche du poisson. — IX. Deux thèmes de la Passion et leurs significations symboliques : *a)* La tunique sans couture ; *b)* Le déchirement du voile. Les Ténèbres et l'émoi des éléments.

Dans ces neuf morceaux l'auteur s'est attaché à montrer les relations des miracles de l'évangile non seulement avec la légende hagiographique et avec l'Ancien Testament ou inversement ; mais avec les parallèles que fournissent les religions païennes ou primitives, voire la magie. Il s'appuie pour ce faire sur les rapports liturgiques et les données historiques. Egalement éloigné du rationalisme naturaliste et du symbolisme outrancier, il s'efforce de montrer dans les rites magiques et leurs buts réalistes, les origines des miracles et ne néglige pas de suivre leur développement spirituel dans les traditions prophétiques ou gnostiques.